LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Google

Eug.-H. THOMAS

LA FRANCE
ET LE
GRAND SCHISME D'OCCIDENT

DU MÊME AUTEUR

Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1228-1249), *sa vie et ses ouvrages*. Paris, A. Picard, 1880, in-8°.

(Ouvrage honoré de la première mention au concours des Antiquités de la France.)

Inventaire des arrêts du Conseil d'État (*Règne de Henri IV*), précédé d'une *Étude historique sur le Conseil du roi*. Paris, Imprimerie nationale, 1886-1893, 2 vol. in-4°.

Le Conseil du roi aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, nouvelles recherches suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil. Paris, A. Picard, 1888, in-8°.

(Ouvrages auxquels l'Académie des Inscriptions et belles-lettres a décerné le 1^er^ prix Gobert.)

Le rôle de Charles V au début du Grand Schisme (8 avril-16 novembre 1378). Paris, 1888, in-8°.

(Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.)

Discours prononcé, le 14 *juillet* 1380, *en présence de Charles V, par Martin, évêque de Lisbonne, ambassadeur du roi de Portugal*. Paris, 1892, in-8°.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes.)

Le Grand Schisme en Allemagne (1378-1380). Rome, 1893, in-8°.

(Extrait de la Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte.)

La situation de l'Église au mois d'octobre 1378. Paris, 1895, in-8°.

(Extrait des Mélanges Julien Havet.)

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

LA FRANCE
ET LE
GRAND SCHISME
D'OCCIDENT

PAR

NOËL VALOIS

TOME PREMIER

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82
—
1896

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PRÉFACE

A une époque où presque aucun souverain ne respectait l'autorité de l'évêque de Rome, le chef d'une tribu barbare répandue sur une partie de la Gaule avait embrassé la foi catholique.

Deux siècles et demi plus tard, des princes issus de la même race franque étaient devenus les seuls soutiens de la papauté, abandonnée par l'Empereur d'Orient, menacée par les Arabes, persécutée par les Lombards. Un de ces princes, franchissant à deux reprises les Alpes, avait doté le saint-siège d'un vaste lot de territoires, et son fils, complétant cette royale offrande, avait reçu, en retour, du souverain pontife la couronne d'Empereur.

Par la suite, la tutelle de l'Église passa, en même temps que le titre d'Empereur, aux souverains de la Germanie; mais, la haute protection des Césars allemands dégénérant en oppression, les papes, afin de reconquérir, puis de sauvegarder leur indépendance, recoururent plus d'une fois à la famille royale qui avait recueilli en France l'héritage des Carolingiens. On vit, tandis que l'Empereur créait des antipapes, le roi capétien donner asile dans ses états au souverain pontife légitime. C'était le temps où

Philippe Ier accueillait Pascal II, où Louis le Gros envoyait Suger, jusqu'à Maguelone, au-devant de Gélase II, où Louis VII, sollicité pourtant en sens contraire, finissait, en dépit de ses propres tergiversations, par soutenir Alexandre III, où saint Louis enfin protégeait discrètement Grégoire IX et Innocent IV contre l'ambition de Frédéric II.

Vint un jour où ce rôle d'alliés du saint-siège ne suffit plus aux Capétiens. Les mêmes rêves de pouvoir absolu, de monarchie universelle qui avaient séduit certains Empereurs germains hantaient alors l'esprit des rois de France, et, chez les uns comme chez les autres, chez leurs conseillers surtout, allumaient le désir d'asservir l'Église au pouvoir séculier. Philippe le Bel s'acharna contre Boniface VIII, et, s'il n'amena pas sur tous les points le saint-siège à capitulation, il lui infligea du moins une humiliation amère.

Puis, la turbulence italienne ayant rendu aux papes le séjour de Rome presque impossible, ils se laissèrent amener à transporter leur résidence, au moins provisoirement, dans la vallée du Rhône, et cette circonstance les plaça, en quelque sorte, sous la main du roi de France. Sans doute ils possédaient le Comtat-Venaissin; ils ne tardèrent pas à se rendre acquéreurs d'Avignon. Mais, du palais qu'ils se construisirent sur le rocher des Doms, ils voyaient se dérouler les plaines du Languedoc. Le fleuve était la seule barrière qui les séparât du royaume; la tour qui gardait le pont, sur la rive droite, se dressait sous leurs yeux comme un menaçant symbole de la puissance royale. Dès lors, des gascons, des cahorsins, des languedociens, des limousins se succèdent sur le siège apostolique, tous papes originaires de France, ou du moins de provinces relevant de la France. Le sacré collège se remplit de français. Lorsque la guerre éclate entre Valois et Plantagenêts, les souverains pontifes, sans se départir du rôle de pacificateurs, laissent entrevoir les sympathies que leur inspire la cause française.

Cependant le spectacle observé au XI^e et au XII^e siècle se renouvelle encore au XIV^e. Un antipape, Pierre de Corvara, cherche à s'élever sous les auspices du monarque allemand; un pape légitime, Jean XXII, semble au même moment s'abriter sous la protection du roi de France.

Les historiographes et les apologistes de la royauté capétienne n'eurent garde d'oublier ces diverses circonstances. Dès le XIV^e siècle, plus d'un auteur, énumérant les schismes nés des factions romaines, les antipapes créés par des tyrans allemands, se plut à constater que, dans les crises de l'Église, les rois de France avaient toujours choisi le bon parti, toujours soutenu, et parfois restauré le souverain pontife légitime. On oubliait les querelles d'un Robert, d'un Philippe I^{er}, d'un Philippe IV avec le saint-siège. La dynastie française, qu'on faisait remonter à Charlemagne et à Clovis, apparaissait comme une lignée miraculeuse préposée de tout temps à la garde du sanctuaire. C'est l'époque où commence à être revendiqué exclusivement pour le roi de France le titre de « roi très chrétien, » dont l'usage intermittent remonte à un âge beaucoup plus reculé.

Bien que l'alliance étroite de la royauté française et de la papauté qui se consomma au XIV^e siècle n'ait pas engendré les abus signalés sous le régime de la tyrannie allemande, l'époque du séjour des papes en Avignon ne réalisa pas entièrement l'idéal d'indépendance et de grandeur morale qu'il est permis de rêver pour le saint-siège. Cette sorte de complaisance plus ou moins forcée que montraient les papes à l'égard de la France amoindrissait leur crédit, faisait penser, bien à tort, qu'ils n'étaient plus que de serviles instruments aux mains de la politique française. D'autre part, leur éloignement aggravait les souffrances de l'Italie : les États de l'Église s'agitaient convulsivement; Rome, dépeuplée, tombait en ruines. Une des principales sources des revenus du saint-siège se trouvait entièrement tarie. Les expédients auxquels on eut recours pour combler le déficit consistèrent à grever le clergé de nouvelles charges, à multiplier les réserves, à vendre les expectatives, toutes mesures qui contribuaient à centraliser le gouvernement ecclésiastique, mais qui ajoutèrent peu au prestige de la papauté. Des habitudes fastueuses, des allures féodales s'introduisaient au même moment à la cour des papes; l'austérité d'un Benoît XII, la sévérité d'un Innocent VI, la sainteté d'un Urbain V ne pouvaient réagir contre l'envahissement d'un luxe général à l'époque des Valois.

La vue de ces maux inspirait aux souverains pontifes le désir de reporter le siège de la papauté à Rome : l'Italie les avait rappelés à maintes reprises, notamment par la voix de Pétrarque et de sainte Catherine de Sienne ; toutes les nations chrétiennes, hormis la France, semblaient les inviter à renouer la chaîne des traditions interrompues. Par contre, ils ne pouvaient s'arracher au séjour d'Avignon sans déplaire au roi de France et sans heurter les préférences de la plupart des cardinaux.

De cette opposition d'intérêts, de tendances, pouvaient naître à un moment donné d'étranges complications. Le schisme, dit-on, était dans l'air. Sans doute : mais un schisme comparable à quelqu'un de ceux que le XIe ou le XIIe siècle avaient produits. C'est-à-dire que les Romains, par exemple, dans un accès de dépit, pouvaient, comme ils en avaient, paraît-il, fait la menace, tenter d'introniser un antipape de leur choix, misérable intrus dont l'imposture n'eût fait illusion à personne et qui n'eût pas tardé à succomber sous le mépris général. Suppose-t-on que l'Allemagne ou l'Angleterre eussent adoré une aussi grossière idole? Dans le cas où l'Italie eût réussi, au contraire, à ramener sur son sol le pape légitime, croit-on que le roi de France, reniant les traditions léguées par ses prédécesseurs, eût eu, un seul instant, l'idée de lui opposer quelqu'une de ses créatures? Ce serait méconnaître et la sincère piété et la sagesse de Charles V. D'ailleurs, les faits sont là : Charles V vit à regret, mais n'empêcha nullement les départs successifs d'Urbain V, puis de Grégoire XI pour l'Italie. Le premier revint terminer ses jours en Avignon; le second mourut à Rome : chaque fois on put croire la papauté partie sans esprit de retour. La France, apparemment, s'y était résignée : aucun schisme n'eut lieu. Quoi qu'on dit, la division profonde qui, durant quarante ans, scinda la chrétienté ne fut pas le résultat direct de la mésalliance que le saint-siège avait contractée avec la royauté française. Ce n'est point toujours, ce n'est sûrement pas ici faire preuve de profondeur qu'attribuer seulement des causes lointaines aux événements. Si inquiétante que fût alors la situation, il fallut un concours de circonstances imprévues, et presque impossibles à prévoir, pour réaliser le Grand Schisme.

Un tumulte se produit au moment où les cardinaux s'occupent d'élire un nouveau pape. Le choix qu'ils auraient peut-être fait de leur plein gré leur est, dans une certaine mesure, dicté par la peur. Ils songent à régulariser cette élection douteuse : soudain l'homme qui leur semblait digne de leurs suffrages se révèle à eux sous un aspect défavorable. Ils se reprochent d'avoir déjà trop fait pour lui : au lieu de le réélire, ils en choisissent un autre. Deux papes se présentent ainsi au monde chrétien, forts des suffrages du même collège ; deux papes entre lesquels vont avoir à choisir princes, clergé, fidèles. On devine le résultat : les convictions s'opposent les unes aux autres, les intérêts, les passions agissent en sens contraires. Le phare qui jusqu'alors était seul à luire au firmament de l'Église, s'est en quelque sorte dédoublé par suite d'un mirage trompeur ; et chacun de ces fanaux attire à soi une partie des catholiques désorientés. Deux églises se forment au sein de l'Église romaine. De part et d'autre on se figure posséder seul la vérité : on se menace, on s'excommunie, quand on ne se combat pas. La division produit ses effets ordinaires : les forces de la chrétienté s'énervent ; la discipline fléchit ; la foi même périclite. Telle est l'épreuve qui attend l'Église, affaiblie déjà par le schisme des Grecs ; tel est le Grand Schisme d'Occident.

La France, si elle n'est pas l'unique auteur de ces maux, en a cherché activement et plus ou moins heureusement le remède. Son intervention presque continue, généreuse ou intéressée, est une de celles qui ont produit le plus de résultats, bons ou mauvais. Jamais notre pays n'a tant songé à jouer le rôle de sauveur de l'Église. Rarement son histoire politique, diplomatique et militaire s'est trouvée aussi intimement mêlée à l'histoire religieuse.

Suivre cette intervention à travers les règnes si dissemblables de Charles V et de Charles VI, en apprécier les effets tant au point de vue de l'Église qu'aux points de vue de la France et des autres états, c'est pénétrer plus avant qu'on ne l'avait encore fait dans une partie obscure de l'histoire de l'Église, et c'est envisager sous un aspect nouveau une partie critique de nos annales.

Si les faits mieux connus semblent plus explicables, si, à certains égards, les hommes, vus de près, apparaissent plus dignes d'excuse, si, en particulier, la royauté française se trouve, après enquête, déchargée d'une partie de la responsabilité qu'il est d'usage de faire peser sur elle, on devra pourtant reconnaître dans le présent ouvrage l'absence de tout parti pris de réhabilitation. Le tableau qu'offre la société cléricale ou laïque d'alors, pour ne pas être aussi uniformément noir qu'on le représente d'ordinaire, n'en étale pas moins d'attristantes laideurs, qu'on n'a pas cru avoir le droit de dissimuler. Perpétuellement on a eu recours aux sources originales, non dans l'espoir d'étayer sur quelques nouveaux textes un système historique préconçu, mais avec l'intention d'accepter la leçon, quelle qu'elle soit, qui se dégage des documents contemporains.

C'est assez dire que la recherche et la critique des textes de toute nature pouvant servir de base à l'histoire du Grand Schisme ont été le premier soin de l'auteur de cet ouvrage : tâche d'autant plus ardue que l'immensité du cadre dans lequel se déroulent les événements du Schisme rendait pour ainsi dire le champ des recherches infini, et que les bibliothèques et les archives regorgent de documents remontant à cette période du moyen âge.

Le lecteur pourra trouver au bas des pages l'indication, l'analyse ou parfois le texte même des pièces sur lesquelles on s'appuie. On n'a pas cru pouvoir cependant se dispenser de joindre à cette préface une sorte d'aperçu très rapide des sources dont il est fait le plus d'usage.

I. *Sources romaines.*

J'appelle ainsi les documents émanés des deux papes italiens qui, pendant la première période du Schisme, se sont succédé sur le siège de Rome, Urbain VI et Boniface IX.

Ce fonds, malheureusement, présente de nombreuses lacunes. Les comptes de ces deux papes font complètement défaut, ainsi que la plupart de leurs registres de bulles. Les deux premières années du règne d'Urbain VI (1378-1380), la sixième, la septième et la huitième (1383-1386) ne sont représentées par aucun document dans la série des registres du Vatican. En somme, sans parler du *Reg.* 347, qui embrasse plusieurs pontificats, ni des registres de la *Daterie* provenant du Latran, et qui offrent peu d'intérêt pour l'histoire générale, les Archives du Vatican ne possèdent que cinq registres (*Reg.* 310-314) correspondant au règne d'Urbain VI (1378-1389) et aux cinq premières années du pontificat de Boniface IX (1389-1394). Ces cinq registres, à vrai dire, sont pleins de bulles importantes (*litteræ secretæ*, *litteræ curiales*), que les publications de Rinaldi, d'A. Theiner, de H. Simonsfeld, etc., sont loin d'avoir fait suffisamment connaître.

Quelques-unes des lacunes qui viennent d'être indiquées ont pu être comblées à l'aide de deux formulaires ou recueils épistolaires conservés à la Bibliothèque du Vatican (mss. lat. Vatic. 6330, 6772), et auxquels il convient de joindre un protocole du temps de Martin V faisant partie du dépôt des Archives de la Gironde (G 81).

Je ne dois pas omettre de curieuses instructions transcrites dans le 33ᵉ volume de l'*Armoire LIV* des Archives Vaticanes, non plus qu'un certain nombre de pièces détachées retrouvées, aux mêmes Archives, dans la série des *Instrumenta miscellanea*.

En dehors des Archives pontificales, il va sans dire qu'un grand nombre d'actes d'Urbain VI et de Boniface IX subsistent çà et là à l'état de grosses ou de transcriptions. Ceux dont j'ai tiré parti m'ont été pour la plupart fournis par diverses collections imprimées. J'en ai aussi trouvé plusieurs aux Archives d'État de Milan, à la Bibliothèque de l'Institut (collection Godefroy) ou dans la collection Moreau de la Bibliothèque nationale (copies faites par Bréquigny dans les bibliothèques ou archives anglaises).

On peut à la rigueur joindre aux sources romaines des écrits inspirés par les papes de Rome, le factum de Jacques de Ceva, le *Casus* d'Urbain VI, celui de Perfetto Malatesta, etc., les ouvrages de controverse du même Perfetto, de Jean de Legnano, de Balde de Pérouse, traités sur le fait et le droit, que j'aurai plus d'une fois l'occasion de citer, enfin une des continuations du *Liber pontificalis* contemporaine d'Eugène IV.

Le *De Scismate* de Thierry de Niem est le récit, remarquable par l'indépendance, sinon par l'exactitude, d'un clerc westphalien successivement attaché en qualité d'abréviateur aux chancelleries d'Urbain VI et de Boniface IX.

II. *Sources avignonnaises.*

J'entends par là les pièces provenant de Clément VII, le pape d'Avignon qui ne cessa d'opposer son autorité à celle des papes de Rome Urbain VI et Boniface IX. Je comprends également sous ce titre les actes émanés des cardinaux du même parti ou des clercs de leur entourage.

Autant sont pauvres les archives des deux papes italiens qui régnèrent de 1378 à 1394, autant sont riches celles de leur rival le pape d'Avignon. Inégalité fâcheuse en ce qu'elle empêche d'embrasser l'histoire du Schisme dans son universalité, mais dont l'inconvénient se fait beaucoup moins sentir quand on se place, comme nous, à un point de vue spécial. Avec la France, qui nous occupe plus particulièrement, Urbain VI et Boniface IX n'entretinrent que des rapports indirects ou accidentels; Clément VII en eut de journaliers.

Cette mine si féconde en renseignements de toute nature sur les affaires politiques ou religieuses de la France n'a guère été, d'ailleurs, exploitée jusqu'ici. Le temps n'est plus sans doute où des savants tels que Waitz, étudiant cette période de l'histoire, en étaient réduits à dépouiller les fiches informes demeurées aux Archives nationales, seules traces du passage à Paris des documents pontificaux. La libéralité éclairée du pape régnant a ouvert toutes grandes les portes des Archives secrètes du Vatican. Cependant jusqu'ici, à part quelques exceptions [1], les travaux des membres de l'École française de Rome se sont concentrés sur des époques plus reculées, et le pontificat d'un pape contesté d'Avignon n'avait que peu de chance de captiver l'attention des savants étrangers.

Les bulles de Clément VII (Robert de Genève) sont conservées, à Rome, dans deux séries parallèles de registres dont l'une comprend dix-neuf volumes portant les numéros 291 à 309, et dont l'autre se compose de soixante-dix volumes, ayant une numérotation spéciale. Ces derniers, dits *registres avignonnais*, parce qu'ils font partie des collections demeurées dans le palais d'Avignon jusqu'en 1784, diffèrent moins des premiers par le contenu que par la reliure. En principe, on admet que la première série se compose de registres en parchemin, la seconde de registres en papier, et que la première est la copie d'une partie de la seconde. C'est une règle juste le plus souvent, mais qui n'est pas sans comporter de nombreuses exceptions. Ainsi, dans la première série des registres de Clément VII, neuf seulement sont en parchemin (*Reg.* 291-299) et paraissent contenir la copie d'une partie des registres de l'autre série; les huit suivants (*Reg.* 300-307) sont en papier et, n'était la reliure, pourraient être confondus avec les *registres avignonnais*. Quant au *Reg.* 308, c'est un registre *caméral*; le *Reg.* 309 ne contient que le *Manuale* de Jean de Derleke, notaire de la Chambre apostolique. La série dite *avignonnaise* n'est pas elle-même sans présenter d'étranges anomalies. Au milieu de cahiers remplis d'actes de Clément VII sont insérés certains cahiers contenant des bulles de Clément VI, voire de Clément V[1]. Le 56e registre, qui passe pour se rapporter à la douzième année du pontificat de Clément VII[2], contient des lettres secrètes (fol. 44-57) correspondant aux années 1380 à 1394. J'ajoute qu'une grande partie des *registres avignonnais* n'étant pas foliotée, j'ai dû souvent me contenter de renvoyer au cahier contenant la pièce que je cite[3].

---

[1] M. E. Müntz a tiré, en particulier des registres de Clément VII, des renseignements précieux sur l'histoire de l'art.

---

[1] V. *Reg. Avenion. LXIV Clementis VII*, fol. 533 et sq.; *Reg. LXIX*, fol. 198 et sq.

[2] Cf. G. Palmieri, *Ad Vaticani archivi Romanorum pontificum regesta manductio* (Rome, 1884, in-16), p. 109.

[3] C'est ainsi qu'on trouvera dans un grand nombre de mes notes, des pièces citées de la façon suivante : *Littere de indultis et privilegiis*, quat. II... *Littere de curia*, quat. I... *Littere de diversis formis*, quat. V, etc. On voit que dans l'intérieur de chacun des *registres avignonnais*, les bulles sont disposées suivant un ordre méthodique.

Après les registres de bulles, les registres de comptes forment un ensemble également imposant. Dans la seule série des *Introitus et exitus*, la plus intéressante au point de vue historique, le pontificat de Clément VII n'est pas représenté par moins de vingt-quatre registres (nos 337, 338 et 350-371). Trois, il est vrai, sont des doubles (nos 361, 363, 368), et deux, mêlés mal à propos à la série des *Introitus et exitus*, ne contiennent que des comptes de clavaires de la cour temporelle d'Avignon (nos 358 et 364). Mais les dix-neuf autres renseignent de la façon la plus satisfaisante sur les ressources financières de Clément VII et sur ceux de ses actes qui se sont traduits par une dépense; c'est assez dire qu'ils fournissent les plus précieuses indications sur les entreprises militaires, diplomatiques ou politiques du pontife d'Avignon.

L'interversion des cotes rendra utile le tableau suivant, où je dispose les registres d'*Introitus et exitus* suivant l'ordre chronologique. On constatera qu'à part une lacune de trois mois (août-octobre 1883) et une autre lacune d'une année (novembre 1387-octobre 1388), les Archives du Vatican possèdent une série ininterrompue de comptes pour toute la durée du pontificat de Clément VII[1].

N° 350. — Livre des recettes et dépenses de la Chambre apostolique faites en Avignon depuis le 13 octobre 1378, jour où a été notifié dans cette ville l'avènement de Clément VII, jusqu'au mois d'octobre 1379.

N° 351. — Livre des recettes et dépenses faites principalement en Italie, au nom de la Chambre apostolique, par Jean, évêque de Genève, et par Guasbert de Lughan, clerc de la Chambre, depuis le 1er décembre 1378 jusqu'au 20 juin 1379, jour où Clément VII, revenant d'Italie, a fait son entrée en Avignon.

---

[1] Tel était du moins l'état connu de cette collection en 1891. Depuis, M. J. de Loye, membre de l'École française de Rome, s'est livré, sur toute la série des *Introitus et exitus*, à un vaste travail de récolement dont le résultat pourra être de faire disparaitre certaines lacunes. La publication de cet utile inventaire est impatiemment attendue.

N° 353. — Livre des recettes et dépenses faites par Pierre Gervais, receveur général des deniers du pape et de la Chambre apostolique, depuis le mois de juillet jusqu'au mois d'octobre 1379. — Livre des recettes et dépenses faites par Pierre, évêque de Maguelone, trésorier du pape, depuis le mois de novembre 1379 jusqu'au mois d'octobre 1380.

N° 352. — Livre des recettes et dépenses faites par Pierre Gervais, depuis le mois de novembre 1379 jusqu'au mois de juin 1380.

N° 354. — Livre des recettes et dépenses faites par Pierre, évêque de Maguelone (novembre 1380-octobre 1381).
N° 355. — — — (novembre 1381-octobre 1382).
N° 356. — — — (août 1382-juillet 1383).
N° 338. — — — (novembre 1383-octobre 1384)[1].

N° 337. — Livre des recettes et dépenses faites, sur les deniers de la Chambre apostolique, par Nicolas de Mauregard, trésorier du roi Louis de Sicile (novembre 1383-décembre 1384).

N° 357. — Livre contenant divers comptes détachés, notamment (fol. 16 et sq.) ceux que Jean de la Grange, cardinal d'Amiens, rendit au camerlingue le 1er juillet 1384.

N° 359. — Livre des recettes et dépenses faites par Pierre, évêque de Maguelone (novembre 1384-octobre 1385).
N° 360. — — — (novembre 1385-octobre 1386).
N° 362. — — — (novembre 1386-octobre 1387).
N° 365. — — — (novembre 1388-octobre 1389).

N° 366. — Livre des recettes et dépenses faites par Antoine de Louvier, évêque de Maguelone, trésorier du pape (novembre 1389-octobre 1390).
N° 367. — — — (novembre 1390-octobre 1391).
N° 369. — — — (novembre 1391-octobre 1392).
N° 370. — — — (novembre 1392-octobre 1393).
N° 371. — — — (novembre 1393-septembre 1394).

Les registres des *Collectoriæ* offrent de l'intérêt surtout aux points de vue de la géographie et de l'histoire locale. Je n'ai pourtant pas lu sans profit les comptes que rendit, vers 1387, un collecteur apostolique en Gascogne et Guyenne : il en existe une copie à la Bibliothèque nationale, parmi les papiers de l'abbé Lespine (collection de Périgord).

---

[1] La reliure de ce volume porte, par erreur, la date de 1373.

D'autres documents financiers de premier ordre, des quittances originales, des mandements ou monitions du trésorier du pape ou du camerlingue, des états de recettes ou de dépenses, des relevés annuels se retrouvent, avec des bulles originales et des instructions diplomatiques, dans la série déjà citée des *Instrumenta miscellanea* : fonds précieux où les pièces détachées sont rangées suivant un ordre chronologique approximatif. Les règlements du Vatican ne permettent pas d'ordinaire qu'on communique ces pièces, si ce n'est une à une. Une exception dont je ne saurais me montrer trop reconnaissant a été faite en ma faveur. J'ai dépouillé avec profit toutes les layettes correspondant aux dix-sept premières années de la période du Schisme.

Le temps m'avait manqué pour compulser, à Rome, les registres des *obligations* contractées et des *payements* effectués au profit du saint-siège par les prélats nouvellement pourvus. Mais ce dépouillement ne m'eût guère mieux renseigné qu'une publication récente. Le R. P. Conrad Eubel, des frères Mineurs conventuels, qui se propose de rectifier les listes épiscopales connues, vient de tirer de ces registres le parti le plus avantageux.

Un fonds demeuré au contraire jusqu'à ce jour inexploré est celui des *Libri supplicationum*, si l'on excepte les suppliques adressées au pape, sous forme de rôles, par les Universités[1]. A chacune des années du règne de Clément VII, sauf à la cinquième et à la huitième, correspondent un ou plusieurs *Livres de suppliques* dont j'ai pu prendre connaissance aux Archives du Vatican. J'ai également tiré profit d'un fragment de *Liber supplicationum*, correspondant à la dixième année du pontificat de Clément VII, qui se trouve inséré, je ne sais par quel hasard, dans un des manuscrits (XXX 174) de la Bibliothèque Barberini. Les minutes de suppliques sont naturellement plus rares : une d'elles, récemment retrouvée dans le palais des Doms, m'a été gracieusement communiquée par M. Labande, bibliothécaire d'Avignon.

---

[1] Ces rôles tiennent une place importante dans le *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, dans les publications de M. Marcel Fournier et dans les excellents ouvrages du R. P. H. Denifle.

Quant aux grosses ou copies de bulles de Clément VII ou de lettres missives émanées du même pape, je ne prétends pas énumérer tous les dépôts où elles se retrouvent aujourd'hui dispersées. Les plus intéressantes m'ont été fournies par les Archives départementales du Nord, par les Archives communales de quelques villes du département de Vaucluse, par la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, par la collection William Poidebard; je ne parle pas de celles dont j'ai lu simplement l'analyse dans l'Inventaire manuscrit des Archives du Château-Saint-Ange.

Beaucoup des documents émanés des cardinaux clémentins, déclarations, mémoires, consultations, *Casus*, lettres, discours, traités de polémique, testaments, ont été publiés anciennement par François du Chesne, Égasse du Boulay, Baluze, dom Luc d'Achery, dom Martène, ou, de nos jours, par Döllinger, Kervyn de Lettenhove, l'abbé L. Gayet et le R. P. Fr. Ehrle [1]. Mais il est souvent utile de recourir aux textes originaux. A ce point de vue, le Trésor des chartes, le fonds latin de la Bibliothèque nationale, un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen provenant de l'abbaye de Jumièges, un manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai, le fonds des Célestins d'Avignon aux Archives de Vaucluse, la Bibliothèque Corsini de Rome, la Bibliothèque Vaticane et l'*Armarium LIV* des Archives du Vatican ne sauraient être consultés sans profit. On y trouve, d'ailleurs, à côté de pièces déjà publiées, bon nombre de documents qui n'ont pas vu encore le jour.

---

[1] J'ai moi-même publié, en 1895, dans les *Mélanges Julien Havet*, des instructions émanées des cardinaux d'Avignon, document conservé, aux Archives du Vatican, dans la série des *Instrumenta miscellanea*.

J'ai déjà mentionné la collection William Poidebard. Je reviendrai (t. II, *Éclaircissement III*) sur ce précieux fonds d'archives dont je dois la connaissance à une libérale communication. Parmi les papiers provenant d'un des agents les plus fidèles de Clément VII, le cardinal Pierre Gérard, on y trouve des lettres missives du camerlingue, de Georges de Marle, maître d'hôtel du pape, et de Clément VII lui-même. Le caractère confidentiel de ces lettres en augmente la valeur ; une d'elles est accompagnée d'un post-scriptum auquel le pape attribuait sans doute une réelle importance : il n'attendit pas pour l'ajouter de sa main la fin d'une rage de dents [1].

On peut également joindre aux documents avignonnais les *Vies* de Grégoire XI et de Clément VII, publiées par François de Bosquet et par Baluze, la *Vie* du B. Pierre de Luxembourg, comprise dans le recueil des Bollandistes, et certains actes relatifs à l'administration du Comtat-Venaissin conservés dans les Archives municipales de Cavaillon.

III. *Sources françaises.*

L'histoire de France au XIV^e^ siècle a été l'objet d'un trop grand nombre d'études récentes pour qu'il soit nécessaire d'insister sur les sources auxquelles les érudits ont coutume de puiser. Chacun sait qu'en dehors des grands recueils de textes auxquels Secousse, Bréquigny, Douët-d'Arcq, Jules Tardif, M. L. Delisle, etc., ont attaché leurs noms, on trouve de nombreuses traces de l'activité royale dans les registres de la Chancellerie, dans les layettes du Trésor des chartes, dans les diverses collections de chartes formées des débris des archives de la Chambre des comptes que conserve aujourd'hui la Bibliothèque nationale, dans les comptes et journaux du Trésor, dans les diverses séries des archives du Parlement, etc. Je signalerai pourtant un lot de pièces qui subsistent aux Archives du Nord, sans doute pour avoir été communiquées par Charles V au comte de Flandre Louis de Male, et un certain nombre de lettres missives de Charles V et de Charles VI transcrites dans un recueil épistolaire d'origine italienne aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Cambrai (ms. 940).

---

[1] « Manu propria, cum dolore dentium intolerabili. »

Les fonds contenant des actes émanés des princes ont été moins souvent consultés, quelques-uns même ont échappé à toute investigation. En ce qui concerne les ducs d'Anjou, je mentionnerai, en dehors du *Journal* de Jean le Fèvre, les comptes ou titres conservés, aux Archives nationales, dans les séries P et KK, les actes enregistrés en la chambre des comptes de Provence (Arch. des Bouches-du-Rhône, série B), les lettres mêlées aux papiers de Pierre Gérard (collection W. Poidebard), la correspondance de Louis Ier avec la ville de Marseille (Arch. communales de Marseille), un précieux recueil de lettres missives du même prince que j'ai retrouvé, à Rome, dans la Bibliothèque Barberini, enfin une sorte d'éloge funèbre de Louis Ier qui m'a été signalé dans les Archives de la Haute-Garonne. Outre les actes de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, connus par les publications de MM. Kervyn de Lettenhove, Diegerich, E. Petit, etc., j'ai utilisé un certain nombre d'actes inédits du même prince conservés aux Archives du Nord et de la Côte-d'Or ou dans la collection de Flandre de la Bibliothèque nationale.

On ne trouvera pas ici l'énumération de tous les emprunts faits aux divers dépôts d'archives ecclésiastiques. Mais les pièces provenant de l'Université de Paris, déjà si bien connues par la publication magistrale du P. Denifle, les riches archives du chapitre cathédral de Rouen et les registres capitulaires de Notre-Dame de Paris méritent une mention spéciale; la regrettable lacune qui, dans ce dernier fonds, porte sur les années 1370 à 1392 peut être en partie comblée grâce aux extraits faits, dans des registres aujourd'hui disparus, par le chanoine Sarrazin (Arch. nat., LL 310).

Les chroniques françaises contemporaines dont j'ai le plus tiré parti sont le *Petit Thalamus* de Montpellier, la chronique dite des *Quatre premiers Valois*, celles de Pierre Cochon, de Cabaret d'Orville et de Jacques Mascaro, la *Chronographia regum Francorum*, enfin, en première ligne, les *Grandes Chroniques de France* et la chronique du *Religieux de Saint-Denys*. Quelle que soit l'autorité dont cette dernière jouit à juste titre, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de la prendre en défaut, soit que l'auteur, à cette époque éloigné de la France, fût inexactement renseigné, soit qu'il usât maladroitement des pièces originales dont il paraît s'être servi. Cependant les erreurs du *Religieux de Saint-Denys* n'approchent pas de celles qu'on relève constamment chez Froissart, cet écho complaisant de toutes les rumeurs, fondées ou non, qui circulaient dans le monde seigneurial.

Les traités de circonstance de Pierre de Barrière, de Jean de Bournazel, de Jean le Fèvre, de Henri de Hesse, de Conrad de Gelnhausen, de Robert Gervais et de Bernard Alamant, dont les textes manuscrits sont conservés à Rome, à Paris ou à Rouen, constituent des sources littéraires qu'on n'a eu garde de négliger. Il faut y joindre les sermons de Jean de Cardailhac et de Jean de Gerson, l'*Epistola Leviathan* de Pierre d'Ailly, le *Tractatus de B. Maria concernens ecclesiam Ambianensem* et le *Songe du Vieil Pelerin* de Philippe de Mézières. Dans le même genre allégorique que ce dernier ouvrage, j'ai signalé naguère et publié partiellement une composition remarquable d'Honoré Bonet, le *Somnium super materia Scismatis*. Le même religieux est peut-être l'auteur d'une allégorie plus fade, le *Judicium Veritatis in causa Scismatis*.

Comme poésies de circonstance se rapportant aux incidents du Schisme, on ne connaissait jusqu'ici que quelques vers d'Eustache Deschamps ou de Jean Petit, ces derniers inédits. Cette littérature polémique s'est enrichie tout récemment par suite de deux publications presque simultanées [1]. Ici même on trouvera, dans un de nos *Éclaircissements*, le texte de deux nouveaux poèmes inédits remontant au mois de mars de l'année 1381.

Les révélations d'une voyante albigeoise, Constance de Rabastens, jettent un jour nouveau sur l'état des esprits dans le midi de la France : elles doivent paraître sous peu par les soins de M. Amédée Pagès, précédées d'une courte introduction de l'auteur du présent ouvrage.

---

[1] N. Valois, *Un poème de circonstance composé par un clerc de l'Université de Paris* (1381), dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXXI, 1894, p. 211-238. P. Meyer et N. Valois, *Poème en quatrains sur le Grand Schisme* (1381), dans la *Romania*, t. XXIII, 1895, p. 197-218.

IV. *Sources flamandes.*

L'obligeance de MM. L. Gilliodts-Van Severen, V. Vander Hæghen et A. d'Herbomez m'a permis de compléter sur divers points les renseignements fournis par les pièces d'archives, les cartulaires et les chroniques de Flandre déjà publiés. J'ai pu ainsi tirer parti de fragments inédits des comptes de Bruges et de Gand, ainsi que d'une curieuse chronique tournaisienne inédite.

La Bibliothèque nationale, les Archives du Vatican, les Archives du Nord contiennent un certain nombre de documents d'origine flamande intéressant l'histoire du Schisme, ainsi (chose plus curieuse) que les Archives de Loire-Inférieure : ce dernier fait s'explique par les rapports que le duc de Bretagne Jean de Montfort entretint avec le comte de Flandre Louis de Male.

V. *Sources bretonnes.*

Le même dépôt d'archives de la Loire-Inférieure m'a fourni, sur le rôle du duc Jean de Montfort et sur les conséquences du Schisme en Bretagne, des renseignements que j'eusse vainement cherchés dans les publications de D. Lobineau et de D. Morice, ou même dans le tome XIV de la *Gallia Christiana*.

VI. *Sources anglaises.*

A part une lettre du roi Richard II copiée dans un manuscrit de la Vaticane et les extraits des *Rôles gas-*

cons qui existent à la Bibliothèque nationale, je n'ai guère trouvé de documents d'origine anglaise qui ne fussent déjà publiés. Mais pour déterminer l'action religieuse des Plantagenêts dans les parties de la Guyenne et de la Gascogne restées soumises à la domination anglaise, j'ai eu recours à certains documents conservés dans les Archives de Gironde ou des Basses-Pyrénées.

On trouvera citées, d'après les éditions de Th. Hearne ou du Maître des rôles, les principales chroniques anglaises contemporaines et, dans le texte donné par la *Wyclif Society*, plusieurs des œuvres polémiques ou oratoires de Jean Wyclif.

VII. *Sources allemandes, danoises et hongroises.*

Ma tâche s'est trouvée ici facilitée par les publications de MM. Palacky, Pelzel, Weizsäcker, P. Eschbach, J. Loserth, H. Haupt, F. Kurz, Trouillat, P. Schatz, etc., et grâce aux recueils qui portent les titres de *Monumenta Boica*, de *Codex diplomaticus Prussicus*, de *Codex diplomaticus Saxoniæ regiæ*, de *Regesta diplomatica historiæ Danicæ*, de *Monumenta Hungariæ historica*, de *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, etc. Si, malgré cette abondance de documents imprimés, j'ai pu ajouter parfois à ce que l'on savait de l'histoire religieuse de l'Europe centrale, c'est pour avoir rencontré un certain nombre d'actes d'origine allemande, soit à la Bibliothèque de Bologne, soit aux Archives de Vaucluse, soit à la Bibliothèque nationale de Paris; c'est surtout pour avoir trouvé un grand nombre de renseignements nouveaux sur l'Allemagne, la Hongrie, les pays scandinaves dans les documents déjà mentionnés de provenance romaine ou avignonnaise.

VIII. *Sources italiennes.*

Je dois à mon confrère et ami H. Lacaille d'utiles extraits des archives des comtes de Savoie, conservées à Turin, et imparfaitement connues par les publications de L. Scarabelli, N. Bianchi, etc.

A Milan, l'*Archivio di stato*, que j'ai visité moi-même, est fort pauvre en documents de l'époque des Visconti. C'est surtout par des emprunts aux Archives pontificales que j'ai pu compléter ou rectifier les renseignements fournis par G. Giulini, Osio, MM. Maurice Faucon et G. Romano sur le rôle religieux des seigneurs de Milan.

M. Ludovico Frati, l'érudit bibliothécaire de Bologne, a bien voulu me communiquer la transcription d'un recueil épistolaire qu'il avait signalé lui-même dans une revue, et dont une partie seulement a été, depuis peu, publiée en Allemagne par M. l'abbé H.-B. Sauerland.

Un autre recueil épistolaire conservé à Cambrai m'a permis d'ajouter un mince supplément au *Codice diplomatico della città d'Orvieto* dont l'éditeur est le même D^r^ Lud. Frati. Ce recueil manuscrit m'a également fourni diverses pièces d'origine florentine, qui sont venues s'ajouter aux nombreux documents publiés ou analysés par G. Canestrini, César Guasti, MM. P. Durrieu, E. Jarry, A. Gherardi, ainsi qu'aux correspondances publiques et privées du chancelier de la république Coluccio Salutati.

Nul pays ne possède pour le xiv^e^ siècle une aussi riche collection de chroniques que l'Italie. Chaque région, pour ne pas dire chaque ville, a ses annales souvent rédigées au jour le jour. A cet égard, les précieux recueils de Muratori et de Tartini ont été heureusement complétés à la fin du siècle dernier et au siècle où nous sommes. Citons seulement les chroniques publiées dans les recueils des *Delizie degli eruditi Toscani*, des *Monumenta historiæ patriæ*, de la *Miscellanea* ou des *Documenti di storia italiana*, des *Fonti per la storia d'Italia*, des *Monumenti storici pertinenti alle provincie di Romagna*, dans l'*Archivio storico italiano*, dans l'*Archivio storico per le Marche e per l'Umbria*, ou encore, en dehors de toute collection, par les soins de MM. F.-A. Gualterio, Corrado Ricci, etc. J'ai pu consulter le manuscrit appartenant à la Bibliothèque impériale de Vienne qui contient la chronique vénitienne inédite d'Antonio Morosini, sur laquelle M. L. Delisle a récemment attiré l'attention. On la trouvera citée une fois dans ce premier volume; mais les détails qu'elle m'a fournis se rapportent pour la plupart à la seconde période du Schisme.

J'ai cru pouvoir attribuer à un religieux italien, Michel Paolo di Pelagalli, un ouvrage inédit, la *Hierarchia subcœlestis*, dont certains passages méritent d'être pris en considération.

IX. *Sources napolitaines et provençales.*

On ne peut séparer du royaume de Naples la Provence, qui en était au XIV^e^ siècle une dépendance. Les *Registres angevins* et autres documents provenant de la reine Jeanne I^re^ et de ses successeurs immédiats, que possèdent encore aujourd'hui les Archives de Naples, et qu'ont si bien contribué à faire connaître les publications de MM. Minieri Riccio, N. Barone di Vincenzo et Matteo Camera, se trouvent complétés par les archives de la chambre des comptes de Provence (Arch. des Bouches-du-

Rhône) et par les registres de transcriptions, de délibérations ou de comptes d'un certain nombre de villes provençales, telles que Marseille, Aix, Saint-Remy, Brignoles, Manosque et Sisteron.

La déclaration de la reine Jeanne en faveur de Clément VII est conservée aux Archives de Vaucluse. Les résolutions prises au moment de la mort de Louis Ier par les barons napolitains ou par les habitants de Bari subsistent, en original ou en copie, à la Bibliothèque nationale. D'autre part, les titres de la maison de Turenne, parvenus aux Archives nationales avec les papiers de Bouillon, contiennent d'importants documents sur un héros qui s'est rendu tristement célèbre en Provence, Raymond-Louis Roger, vicomte de Turenne.

Aux chroniques et autres documents napolitains on peut joindre les prophéties de l'ermite calabrais Télesphore, ouvrage conservé dans de nombreux manuscrits et qui témoigne des tendances clémentines et françaises d'une partie des habitants de l'Italie méridionale.

X. *Sources espagnoles et portugaises.*

Elles ont une extrême importance. Nulle part les circonstances qui ont donné lieu au Schisme n'ont été l'objet d'un examen plus approfondi qu'en Castille. Le résultat de cette enquête se trouve consigné dans divers manuscrits, conservés à Paris ou à Rome, dont l'un surtout, sous une forme authentique, reproduit toutes les dépositions recueillies par ordre du roi de Castille : masse énorme de documents encore imparfaitement connus malgré les citations ou les extraits qu'en ont faits Rinaldi, Baluze et M. l'abbé Gayet.

Moins complète et plus tardive, l'enquête ouverte par ordre du roi d'Aragon n'en mérite pas moins d'attirer l'attention. On en retrouve la trace à la Bibliothèque nationale et dans l'*Armarium LIV* des Archives du Vatican.

J'ai pu lire, dans la même *Armoire*, ainsi que dans un manuscrit de la Vaticane, et j'ai publié naguère un discours prononcé par l'évêque de Lisbonne en présence du roi de France Charles V : il fait connaître toute une partie complètement ignorée de l'histoire du Schisme en Portugal.

D'autres discours prononcés par des membres du clergé navarrais se lisent dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale ou, parmi les *Instrumenta miscellanea*, aux Archives du Vatican.

Ces documents complètent ou rectifient les renseignements fournis par les pièces qu'analyse l'historien Zurita, ou par les chroniques d'Ayala, de Pierre IV (Chronique catalane), de Fernand Lopez, de Duarte Nuñez de Lião. Joignons-y des traités de circonstance composés par Pierre Tenorio, par saint Vincent Ferrier, par Nicolas Eymeric et par Jean de Monzon, dont les textes manuscrits peuvent être consultés à Paris ou à Rome.

Il m'arrivera souvent, au cours de cet ouvrage, de nommer des savants, des maîtres, des amis qui m'ont prêté le concours de leur expérience ou généreusement fait part du fruit de leurs recherches. Je suis loin cependant de prétendre acquitter ici toutes mes dettes de reconnaissance. Mais il est trois noms que je ne saurais m'empêcher d'inscrire en tête de ces pages : celui de l'érudit éminent qui m'a introduit et guidé dans les Archives du

Vatican, confiées à sa garde, le R. P. Henri Denifle, des frères Prêcheurs ; celui du regretté préfet qui, plus d'une fois, m'a entr'ouvert, à des heures où elles sont ordinairement fermées, les portes de la Bibliothèque Vaticane, feu Mgr Isidore Carini ; celui enfin de son érudit successeur, le R. P. Ehrle, de la Compagnie de Jésus, qui, pour me venir en aide ou compléter mes recherches, n'a épargné ni son temps, ni sa peine, et en qui, de près ou de loin, j'ai toujours rencontré le guide le plus affable et le plus sûr.

LIVRE PREMIER

LE SCHISME SOUS CHARLES V

LIVRE PREMIER

LE SCHISME SOUS CHARLES V

CHAPITRE PREMIER

L'ORIGINE DU SCHISME

Si jamais problème passionna les esprits, troubla douloureusement les consciences, ce fut celui qui se posa en l'année 1378, quand, après la mort de Grégoire XI, les cardinaux désignèrent successivement, pour le remplacer, Urbain VI et Clément VII.

La question était de savoir lequel on devait reconnaître comme chef de la chrétienté, de l'archevêque italien élu, le 8 avril, à Rome, au milieu des clameurs populaires, ou du cardinal de la maison de Genève élu, le 20 septembre, à Fondi, par les cardinaux dissidents. Les droits du second n'étaient soutenables que si l'on pouvait considérer comme nulle l'élection du premier. Il s'agissait donc de découvrir ce qui s'était passé, à ce moment critique, dans l'âme des cardinaux ; il fallait se rendre un compte exact de la violence qu'ils avaient subie, mesurer la somme d'indépendance qu'ils avaient conservée, en un mot, apprécier la sincérité et la valeur des hommages qu'ils avaient rendus à Urbain VI, non seulement à la première heure, mais durant les trois mois qui suivirent. Et, ce qui rendait cette recherche encore plus délicate, les témoins les mieux instruits étaient aussi les plus suspects : nul ne pouvait mieux que les cardinaux renseigner sur leurs propres actes, sur leurs propres dispositions d'esprit. Mais nul aussi n'avait plus qu'eux intérêt à travestir des faits dont pouvait résulter leur propre condamnation.

On comprend l'embarras des fidèles, la perplexité des prélats et des princes, de ceux du moins aux yeux desquels la question d'intérêt ne primait pas la question de droit. Les uns se décidèrent dans le premier moment; les autres demandèrent du temps pour réfléchir; quelques-uns, après avoir pris parti, se ravisèrent. Et quand, au bout de quarante années de luttes, de discussions, de pourparlers, de doutes, le Grand Schisme d'Occident prit fin, la question primitivement posée n'était pas encore résolue. Le concile de Pise (1409) avait confondu les deux successeurs d'Urbain VI et de Clément VII dans une commune condamnation. Le concile de Constance (1415-1418) avait obtenu la résignation du pape de Rome et prononcé la déposition du pontife d'Avignon, sans décider lequel des deux était le vicaire de Jésus-Christ. Depuis lors, et bien que l'on constate à Rome une sorte de tradition favorable aux papes italiens, l'Église s'est toujours abstenue de trancher la question. Il est impossible, en effet, d'interpréter comme une décision dogmatique du saint-siège cette circonstance secondaire que les noms d'Urbain VI, de Boniface IX, d'Innocent VII, de Grégoire XII figurent dans le Catalogue usuel des souverains pontifes, tandis que les noms de Clément VII et de son successeur Benoît XIII ont été repris, au XVI^e^ et au XVIII^e^ siècle, par deux papes légitimes, Jules de Médicis et P.-François Orsini[1].

La neutralité que l'Église gardait dans ce débat laissait libre carrière aux érudits. Les uns, comme François Bosquet[2], Henri de Sponde[3], Dominique Mansi[4], dom Martène[5], confessèrent leur impuissance à discerner la vérité : « De sçavoir qui a meilleure raison, il est trop difficille aux hommes, et Dieu seul le congnoit[1]. » Telle eût été aussi sans doute la conclusion de Baronius, qui, en composant ses *Annales ecclesiastici*, ne redoutait, paraît-il, rien tant que de parvenir à une période aussi obscure de l'histoire[2].

---

[1] Cf. Baluze, *Vitæ paparum avenionensium* (Paris, 1693, in-4°), t. I, Præfatio; Jager *Histoire de l'église catholique en France*, t. XII. (Paris, 1866, in-8°), p. 13; L. Gayet, *Le Grand Schisme d'Occident, les origines* (Florence et Berlin, 1889, in-8°), t. I., p. xv et sq.

[2] *Pontificum Romanorum qui e Gallia oriundi in ea sederunt historia* (Paris, 1632, in-8°), p. 365.

[3] *Annalium ecclesiasticorum eminentiss. card. Cæs. Baronii continuatio.* (Lyon, 1678, in-fol.), t. I, p. 602.

[4] *Annales* de Rinaldi, t. I (Lucques, 1747, in-fol.), Præfatio.

[5] *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VIII (Paris, 1733, in-fol.), Præfatio.

D'autres prirent franchement parti pour les papes de Rome. L'oratorien Rinaldi, continuateur de Baronius, se distingue, dans ce groupe, par la netteté et l'énergie de ses affirmations : le doute pour lui n'existe pas ; l'hésitation est coupable ou absurde. Il affecte dans tout son récit, ou plutôt dans tout son plaidoyer, une assurance qui, à vrai dire, est devenue traditionnelle dans l'école italienne et allemande[3].

Tout autre est le ton des défenseurs de Clément VII. Baluze, par exemple, garde dans la Préface des *Vitæ paparum avenionensium*, une stricte neutralité ; mais il se dédommage plus loin de cette contrainte volontaire en amoncelant, sous forme de *Notes*, les arguments les plus spécieux en faveur des papes d'Avignon et en poursuivant impitoyablement de ses doctes sarcasmes le champion des pontifes romains, « *hominem audacissimum et perfrictissimæ frontis*, » en d'autres termes, Rinaldi[4]. Un ouvrage récent se termine par une conclusion également hésitante : il n'en contient pas moins, presque à toutes les pages, des remarques défavorables au système d'Urbain VI[5].

---

[1] Wassebourg, *Les antiquitez de la Gaule Belgicque* (Verdun, 1549, in-fol.), fol. 444 v°.

[2] Ph. Briet, *Annales mundi sive chronicon ab orbe condito*, pars tertia tomi II (Paris, 1663, in-8°), p. 294. — Bossuet, si tant est que le texte connu de la *Defensio declarationis cleri gallicani* reproduise sa pensée véritable, refuse d'entrer dans le débat et trouve la question douteuse (pars II, lib. V, cap. 7 ; éd. Vivès, t. XXI, p. 567. Cf. l'*Abrégé de l'histoire de France*, même éd., t. XXV, p. 123).

[3] V. l'énumération d'auteurs allemands faite par M. L. Pastor (*Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, 2^{e} édition, Fribourg-en-Brisgau, 1891, in-8°, t. I, p. 102, note 3). — Notons cependant une exception récente : M. Souchon (*Die Papstwahlen von Bonifaz VIII bis Urban VI und die Entstehung des Schismas* 1378, Brunswick, 1888, in-8°, p. 127, 138, 153, etc.) se prononce contre la legitimité d'Urbain VI.

[4] V. également une note manuscrite jointe par Baluze à son exemplaire de la Préface des *Vitæ paparum* (Bibl. nat., ms. latin 13730).

[5] Sur le travail de M. l'abbé Gayet, je n'ajouterai rien ici à ce qui a été dit ailleurs

Ainsi divergence complète entre les érudits, et divergence moins apparente encore que réelle. Le résultat de tant d'efforts et d'investigations paraît avoir été de renouveler, parmi les écrivains modernes, les incertitudes et les dissentiments qui régnaient, au XIVe siècle, parmi les contemporains du Grand Schisme. Un tel insuccès ne laisserait pas que d'être décourageant, s'il était vrai qu'on eût dès maintenant épuisé les moyens d'information.

Mais d'abord les érudits ont-ils tiré parti de tous les documents qui subsistent? Ce n'est le cas assurément ni de Rinaldi, ni de Baluze. Ce n'est même point le cas de M. l'abbé Gayet. Quoi qu'en pense ce récent compilateur, les pièces manuscrites conservées à Paris ne font pas toutes double emploi avec les textes du Vatican. A Rome, où l'auteur dont je parle a concentré ses recherches, il n'a guère recueilli plus de cent vingt dépositions : à Paris, dans un seul manuscrit (et il y en a plusieurs), j'en compte cent quarante-cinq[1]. Parmi celles-ci, une quarantaine n'ont point été utilisées; quelques-unes ont, pour l'objet qui nous occupe, une importance capitale[2].

A-t-on du moins fait bon usage des textes que l'on citait? Pour en juger sainement, il convient de se rappeler que la question du Grand Schisme n'a jamais laissé personne indifférent : de là, dans les récits des témoins oculaires, des exagérations, des réticences, des inexactitudes plus ou moins inconscientes, et, en définitive, des contradictions sur presque tous les points. En général, les circonstances de l'élection d'Urbain VI diffèrent du tout

---

(*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1890, t. LI, p. 138), sinon qu'il m'a fourni, malgré toutes ses imperfections, un grand nombre de pièces curieuses, que l'on trouvera utilisées dans les pages qui suivent. Cf. les articles qui lui ont été consacrés par MM. Th. Lindner (*Sybel's historische Zeitschrift*, nouv. série, t. XXVIII, p. 175 ; t. XXXII, p. 303), Bernard Bess (*Theologische Literaturzeitung*, 1891, c. 281), l'abbé Guérard (*Bulletin critique*, 15 mars 1891), etc.

[1] Il s'agit du registre original et authentique contenant toutes les pièces de l'enquête faite, en 1380 et en 1381, par ordre du roi de Castille (Bibl. nat., ms. latin 11745). Baluze en donne une description détaillée (*op. cit.*, t. I, c. 1281 et sq.). Non seulement, M. l'abbé Gayet n'a pas utilisé toutes les pièces que renferme ce volume, mais il a copié celles qu'il édite d'après des registres qui ne présentent pas les mêmes caractères d'authenticité (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, collection dite *de Scismate*, vol. I, II, VI).

[2] La plupart de historiens ne font guère usage que des récits officiels, et négligent les sources inédites.

au tout, suivant qu'on écoute un « clémentin », ou un « urbaniste »[1]. Qu'ont fait pourtant les historiens? Guidés par leurs préférences, ou au hasard de la rencontre, ils ont suivi les uns une version urbaniste, les autres un récit clémentin. C'est ainsi que Rinaldi triomphe, à peu de frais, des adversaires d'Urbain, en écartant leurs témoignages[2]. Et c'est par le même procédé, quoique avec un art bien supérieur, que Baluze soutient victorieusement la thèse contraire[3]. Les auteurs qui se piquent le plus d'impartialité reproduisent successivement les deux versions, mais sans chercher soit à les concilier, soit à les contrôler l'une par l'autre. Je ne parle pas de ceux qui accordent la même créance aux amplifications d'un chroniqueur mal informé ou aux dépositions d'un témoin oculaire[4]. Mais que dire des préoccupations étranges que quelques-uns apportent dans ce débat? Mézerai ne s'indigne-t-il pas à la pensée que des « françois ont osé tenir Urbain pour le vray pape, par conséquent nos roys pour schismatiques et pour fauteurs du schisme[5] »? Et si François Du Chesne se montre particulièrement favorable à Robert de Genève (Clément VII), ne serait-ce pas par égard pour le marquis de Lullin, descendant d'un bâtard de la maison de Genève[6]?

---

[1] On trouve aussi l'expression de « bartholomistes » appliquée par les clémentins aux partisans d'Urbain VI, c'est-à-dire de Barthélemy Prignano (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antipapæ*, anni IV, pars II, fol. 14 r° et v°).

[2] C'est un peu suivant la même méthode qu'a été composé le mémoire d'un savant justement renommé en Allemagne, M. Théodore Lindner, *Die Wahl Urban's VI*, dans *Sybel's Historische Zeitschrift* (1872), t. XXVIII, p. 101-127.

[3] Dès le 10 mars 1691, un des correspondants de Baluze lui écrivait de Rome, après avoir lu les premières feuilles de son ouvrage entre les mains de dom Estiennot : « Je ne doute pas que cet ouvrage soit fort recherché, à moins que *ces gens cy* n'y « trouvent à redire. » (Bibl. nat., ms. Baluze 320, fol. 9 r°.) Effectivement, le 22 déc. 1700, presque aussitôt après la mort du cardinal Casanata, qui protégeait Baluze (3 mars 1700), un décret de la Congrégation de l'Index censura les *Vitæ paparum avenionensium* (*Index librorum prohibitorum Innocentii XI papæ m. jussu editus usque ad annum* 1681, Rome, 1704, in-8°, Appendix, p. 399).

[4] Le récit de Froissart, par exemple (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 51), est un pur roman, ainsi que celui des *Istore et croniques de Flandres* (éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 151). Celui de Thierry de Niem, qui cependant prétend avoir assisté, dans Rome, à l'élection d'Urbain VI, présente les plus étranges inexactitudes (*De Scismate libri tres*, éd. G. Erler. Leipzig, 1890, in-8°, p. 11). C'est pourtant ce dernier récit que M. H. Siebeking a cru devoir suivre pas à pas dans *Beiträge zur Geschichte der grossen Kirchenspaltung* (Dresde, 1881, in-4°).

[5] *Histoire de France* (Paris, 1643, in-fol.), t. I, p. 911.

[6] *Histoire de tous les cardinaux françois* (Paris, 1660, in-fol.), t. I, p. 652.

Je ne me flatte pas de résoudre la question du Grand Schisme. Mais je voudrais, si les discussions ne peuvent être évitées, que, tout au moins, elles eussent pour base un ensemble de faits historiquement démontrés. Dans la masse énorme des documents publiés, et surtout inédits, qui se rattachent à l'histoire de ces quelques journées, je voudrais distinguer les textes véritablement probants, reconnaître, parmi les témoins oculaires (les autres sont hors de cause), ceux qui savent ce dont ils parlent et ceux qui disent ce qu'ils savent, tenir compte, dans une large mesure, de l'intérêt, de la passion, et n'admettre sans réserve la version d'une partie que quand elle est corroborée par l'aveu de la partie adverse. Peut-être, en suivant rigoureusement ces règles de critique, parviendrai-je à mettre certaines circonstances de l'élection d'Urbain VI hors de toute contestation.

I

Le 19 mars 1378, Grégoire XI, se sentant mourir dans cette ville de Rome où il avait eu le mérite de ramener le saint-siège, voulut, par une dérogation aux règles canoniques, faciliter, dans la mesure du possible, l'élection de son successeur. Prévoyant le cas où les cardinaux ne pourraient, sans inconvénient, attendre l'expiration des délais de rigueur, le cas où ils seraient obligés de quitter Rome, celui enfin où ils n'auraient pas la faculté de s'enfermer dans un conclave, il valida par avance toute élection qui serait célébrée, dans ces conditions anormales, par la majorité du sacré collège[1]. Puis, afin de garantir les mêmes cardinaux contre leur propre faiblesse, en même temps que contre les effets de la pression populaire, il défendit au châtelain du Château-Saint-Ange, Pierre Gandelin, gentilhomme du diocèse d'Embrun, de livrer à qui que ce fût les clefs de la forteresse sans un ordre des cardinaux demeurés en Avignon[1]. Cette double précaution indique chez Grégoire XI le pressentiment des troubles qui allaient éclater. Mais le danger apparut plus nettement encore pendant les dix jours qui séparèrent la mort du souverain pontife (27 mars) de la fermeture du conclave (7 avril).

---

[1] Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, éd. Mansi, t. VII (Lucques, 1752, in-fol.), p. 298. Cf. la déposition du cardinal de Bretagne (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 37 r^o). — Par « majorité du sacré collège », Grégoire XI entendait évidemment la majorité des deux tiers. On a mal interprété l'acte du 19 mars 1378 (J-B. Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIV^e siècle*, Paris, 1853, in-8^o, t. III, p. 4 ; É. Gebhart, *Sainte Catherine de Sienne*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. XCV, 1889, p. 159 ; Souchon, *Die Papstwahlen...*, p. 110, 117 ; Richard Jahr, *Die Wahl Urbans VI*, Inaugural-Dissertation, Halle, 1892, in-8^o, p. 23, etc.), en suppo-

Le 28 mars, Bertrand Lagier[2], dit le cardinal de Glandève, sortait de l'église Sainte-Cécile, dont il était titulaire, et où il venait de dire la messe, quand il vit venir à sa rencontre une troupe d'environ trois cents Transtévérins, sans doute habitants de la paroisse. « Père, Dieu te garde! » lui dit l'orateur de la bande. « On nous a appris la mort du très saint pape Grégoire. « Nous venons, comme tes petits enfants, te prier, toi et les « cardinaux, de daigner élire un pape romain ou italien. Nous « ne désignons personne : qu'il soit seulement italien ou romain! « Car voilà bien soixante-huit ans que cette cité est veuve. » Ils avaient tort d'agir ainsi, au dire du cardinal; ils devaient se borner à prier Dieu pour que le choix du sacré collège tombât sur un prélat capable de bien servir l'Église, à quelque nation qu'il appartînt, française, espagnole ou toute autre. Mais les paroissiens de Sainte-Cécile ne l'entendaient pas de la sorte : « Si l'on s'obstine, répétaient-ils, à exclure les Italiens, il ne faut « plus dire *la Cour de Rome*, mais *la Cour d'Avignon*. » Glandève s'évertuait en vain à leur démontrer qu'un pape a pour diocèse

---

sant qu'il autorisait les cardinaux à élire un souverain pontife à la simple pluralité des voix. Cf. le récit, ou *Casus*, attribué à Jacques de Ceva (Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 492), les doutes émis par l'archevêque de Tolède (Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1111), le traité de Pierre de Barrière, les allégations de Jean de Bournazel (Du Boulay, *op. cit.*, p. 546 et 564), celles de Boniface degli Ammanati (Bibl. nat., ms. latin 9724, fol. 124 r°), etc.

[1] Baluze, t. II, c. 813 ; Gayet, t. I, pièces just., p. 161 et 168.

[2] Pour rattacher ce cardinal à la famille de « Jean-Jacques Lagery, des seigneurs de Turicelle,... garde à Thurin des Archives de S. A. R. de Savoye », Du Chesne se fonde sur une pièce manifestement fausse (*Histoire de tous les cardinaux françois*, Paris, 1660, in-fol., t. I, p. 621, et Preuves, p. 452).

le monde, que, par conséquent, il peut demeurer pape de Rome tout en fixant sa résidence hors d'Italie. Lui-même, autrefois, cessait-il d'être évêque de Glandève, quand il résidait sur un point de son diocèse éloigné du siège épiscopal? Ces considérations canoniques n'eurent aucun succès auprès des Transtévérins. Laissant là toute retenue : « La vérité, firent-ils, la voici. « Depuis la mort du pape Boniface, la France se gorge de l'or « romain. Notre tour est venu à présent : nous voulons nous « gorger de l'or français[1]! » Ceux qui s'intitulaient, en commençant, les petits enfants du cardinal de Glandève enflaient singulièrement la voix en terminant leur entretien. C'est un caractère commun, vers cette époque, à beaucoup de colloques entre Romains et cardinaux; d'humbles prières servaient de prélude aux plus arrogantes menaces.

Telle fut à peu près la marche que suivit une négociation entreprise auprès du sacré collège par les Bannerets de la cité[2]. Les cardinaux se réunissaient, chaque jour, pour célébrer un service à l'intention du pape défunt, dans l'église Santa Maria Nuova nel Foro (aujourd'hui Sainte-Françoise-Romaine); c'est là qu'avait été déposé le corps de Grégoire XI, c'est là que se voit encore aujourd'hui son tombeau[3]. Les officiers municipaux venaient les y trouver et leur demandaient, avec une insistance singulière, que le nouveau pape fût pris parmi les Italiens, afin, disaient-ils, que le saint-siège demeurât fixé en Italie. Certes, pour appuyer cette indiscrète requête, les bons arguments ne leur faisaient point défaut : la ruine de Rome et des titres cardinalices; l'état lamentable du Patrimoine de saint Pierre, d'où l'Église tirait jadis son principal revenu; la dilapidation du trésor amassé à grand peine par les souverains pontifes; la dépendance qui résultait, pour les cardinaux et pour le pape, du séjour d'Avignon; l'abus des réserves et la suppression des élections canoniques, conséquences forcées de cet état de choses; la rébellion des sujets de l'Église; enfin la sage résolution à laquelle s'étaient vus successivement amenés Urbain V et Grégoire XI. Les Romains commençaient par présenter ces observations sous une forme respectueuse; mais, la contradiction les échauffant, ils en venaient à parler de la nécessité de satisfaire un peuple intraitable et hostile. Ils promettaient, un jour, de garantir la liberté des cardinaux, et, le lendemain, ils rétractaient brutalement cette promesse. Ils laissaient voir, ou peut-être affectaient une frayeur qu'ils s'efforçaient de communiquer[1].

---

[1] Toute cette scène est rapportée par un témoin oculaire, Diego Martinez d'Urduña, chanoine de Tolède (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 206 r°; Baluze, t. I, c. 1073).

[2] Sur ces officiers municipaux, v. F. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter* (Stuttgard, 3ᵉ éd., 1879, in-8°), t. VI, p. 459 et 468; F.-J. Scheuffgen *Beiträge zu der Geschichte des grossen Schismas* (Fribourg-en-Brisgau, 1889, in-8°), p. 121.

[3] Le tombeau actuel ne date que de 1584.

Aux démonstrations collectives, les officiers municipaux ne manquèrent pas de joindre des démarches individuelles. On vient de voir l'assaut livré par des Transtévérins au cardinal de Glandève; le même prélat se plaint d'avoir subi jusque chez lui les remontrances de trois envoyés des Romains[2]. Les cardinaux Pierre de Vergne et Guillaume Noëllet affirment avoir reçu des visites semblables[3].

Le désordre de la rue augmentait encore l'effet produit par ces démarches. Jean de Cros, surnommé le cardinal de Limoges, un jour qu'il sortait à cheval pour visiter les sanctuaires de Rome, s'entendit ainsi apostropher : « Vous nous donnerez un « pape italien ou romain; sinon, tous les cardinaux d'outre-monts « seront écharpés[4]. » Déjà le peuple s'exerçait à pousser ces clameurs qui retentirent si péniblement, quelques jours plus tard, aux oreilles des cardinaux enfermés dans le conclave, et les femmes, les enfants eux-mêmes mêlaient leur voix à ce concert : « Par la sang-Dieu, nous le voulons, un pape romain ou italien! « autrement gare à vous! *Romano lo volemo, o almanco italiano*; « *o, per la clavellata*[1] *di Dio, saranno tutti quanti Franchigene ed* « *Ultramontani occisi e tagliati per pezzi, e li cardinali li* « *primi*[2]! »

---

[1] *Casus* d'Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 349), ce texte reproduit presque littéralement la relation attribuée à Jacques de Ceva, relation que, pour ce motif, je me dispenserai de citer ; de la même source dérive également le récit inséré dans une des continuations du *Liber pontificalis* (L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. II, Paris, 1892, in-fol., p. 496-505). Dépositions des cardinaux de Bretagne (ms. cit., fol. 37 r°) et de Florence (Bibl. nat., ms. latin 1462, fol. 50 et sq. ; Gayet, t. II, p. j., p. 3, 5 et sq.), du banneret Nardo (ms. latin 11745, fol. 67 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 9), d'un clerc attaché au cardinal de Florence (*ibid.*, t. I, p. 82), de Barthélemy de Bologne, évêque de Recanati (*ibid.*, t. I, p. j., p. 94), etc.

[2] Gayet, t. II, p. j., p. 86.

[3] *Ibid.*, t. II, p. j., p. 125 et 141 ; ms. cit., fol. 42 r°. — La déposition du cardinal de Saint-Ange a été imprimée par M. l'abbé Maratu dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, t. X (1875), p. 88-92.

[4] Déposition du cardinal de Limoges (ms. cit., fol. 37 r° ; Baluze, t. I, c. 1214).

Il n'était pas jusqu'aux amis des cardinaux eux-mêmes qui n'augmentassent l'effarement général par de sinistres avertissements. C'était Artaud de Mélan, qui recommandait aux cardinaux de ne point se fier aux promesses des Romains. C'était un paroissien de Santa Maria in Via lata, qui apportait au cardinal de Vergne un antidote, en prévision du poison que les Romains ne manqueraient pas d'administrer aux cardinaux réfractaires, à moins pourtant qu'ils ne préférassent les égorger tout simplement. Un autre romain parlait de soulèvement populaire, et faisait part de ses appréhensions aux cardinaux Pierre de Luna, Robert de Genève et Pierre Flandrin[3].

La situation devenait de jour en jour plus critique. Les Romains avaient obtenu la garde du conclave et du Borgo. Ils avaient aussitôt licencié les officiers du pape et fortifié les portes, particulièrement celle du pont Saint-Ange, comme l'atteste un habitant de la rue voisine, Thomas degli Ammanati. En vue de rendre toute retraite impossible, ils s'étaient emparés des voiles et des gouvernails de tous les bateaux du Tibre. Plusieurs prélats avaient été empêchés de sortir de Rome[4].

---

[1] En français *clavelade*; de *clavellare*, clouer.

[2] Dépositions du célèbre canoniste Gilles Bellemère (ms. cit., fol. 53 v°), de Guillaume de la Voulte (*ibid.*, fol. 47 v°; Gayet, t. I, p. j., p. 39), d'Élie, évêque de Catane (ms. cit., fol. 46 r°; cf. Gayet, t. I, p. 66), etc.

[3] Dépositions d'Artaud de Mélan, évêque de Grasse (ms. cit., fol. 49 v°), du cardinal de Vergne (Gayet, t. II, p. j., p. 142), de Lello Maddaleno (ms. cit., fol. 92 v°). — Je dois à M. le chanoine Albanès la véritable forme du nom de l'évêque de Grasse, appelé « Artaud de Mehelle » dans la *Gallia Christiana* (t. III, c. 1167).

[4] Dépositions de Thomas degli Ammanati (ms. cit., fol. 45 r°; Baluze, t. I, c. 1205), de Barthélemy Peyron, procureur général de l'ordre du Carmel (ms. cit., fol. 58 v°; Gayet, t. I, p. 116), de Jacques Palucci (ms. cit., fol. 68 v°), des cardinaux de Saint-Ange et de Vergne (Gayet, t. II, p. j., p. 126 et 138), de Pierre de Cros (*ibid.*, t. I, p. j., p. 152), de Guillaume « Morerii », du diocèse d'Elne, qui demeurait près du port (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 3.934, fol. 102), Cf. Gayet etc., t. I, p. 115 119, 120 et 123.

Déjà du vivant de Grégoire XI, la présence des nobles à Rome était subordonnée au bon plaisir du peuple. S'ils résistaient à un arrêté d'expulsion, on abattait leur demeure, ou on les tuait[1]. Ordre leur fut donc signifié d'avoir à quitter Rome dans les trois jours, sous peine de mort ou, tout au moins, de confiscation de leurs biens. Aucune exception ne fut faite, même en faveur des comtes de Fondi et de Nole, qui auraient pu se prévaloir de leur titre d'officiers de l'Église, et auxquels les cardinaux eussent volontiers confié la garde du conclave[2].

En revanche, on fit venir des gens de la Campagne et des montagnards armés, qui se répandirent dans Rome, surtout dans le Borgo, assourdissant les cardinaux du bruit de leurs tambourins et de leurs trompettes, fouillant partout et molestant de mille manières les serviteurs des prélats[3].

Les cardinaux demandèrent expressément le renvoi de ces bruyants auxiliaires et, en même temps, la nomination d'un bon capitaine, à qui incomberait le soin de garder la Cité léonine, avec une troupe dont ils offraient de payer la solde pendant la durée du conclave. Ils obtinrent tout, en paroles. Un des Bannerets fut élu capitaine, nomma lui-même quatre connétables, et tous, dans la matinée du 7 avril, jurèrent de protéger le sacré collège contre les actes de violence et de pression, conformément à la décrétale *Ubi periculum majus*. C'est ce que firent également les trois prélats chargés spécialement de la garde du conclave, Étienne Palosio, évêque de Todi, Philippe de' Rufini, évêque de Tivoli, et Guillaume de la Voulte, évêque de Marseille[1]. Quatre cavaliers, dont un héraut sonnant de la trompette, vinrent annoncer solennellement, sur la place Saint-Pierre, que défense était faite, de la part du Sénateur et des Bannerets, de troubler l'ordre public sous peine de mort; puis, en présence du bourreau, ils installèrent en évidence, sur une colonne de marbre qui se trouvait devant la demeure du cardinal de Bretagne, divers instruments de supplice, un billot et une hache. Ces menaces de répression étaient dirigées, suivant les clémentins, contre les partisans des cardinaux, suivant les urbanistes, contre tout perturbateur de l'ordre : un coup de poing, l'acte de dégaîner un couteau devaient entraîner la mutilation du bras; une blessure, un meurtre devaient être punis aussitôt de la décollation[2]. Je n'attache pas grande importance aux témoignages isolés de quelques urbanistes qui prétendent que les cardinaux ont demandé des otages et en ont obtenu plus qu'ils n'en demandaient, que, dans chaque quartier, dix bourgeois ont juré d'indemniser de tout pillage les prélats et leurs gens et ont versé chacun, à cet effet, entre les mains du Sénateur, un cautionnement de 10.000 florins[3].

---

[1] Dépositions de Pierre Rodriguez, chanoine de Cordoue (ms. cit., fol. 218 r°), de Thomas Gonzalez, trésorier de Compostelle (Gayet, t. I. p. 89), etc. Cf. Baluze, t. I c. 1464.

[2] Dépositions du cardinal de Bretagne, de Thomas degli Ammanati, de Guillaume de la Voulte, de Barthélemy Peyron, de l'inquisiteur d'Aragon Nicolas Eymeric, de Pierre de Cros (ms. cit., fol. 37 r°, 45 r°, 48 r°, 58 v°, 60 r°, 63 r°; Baluze, t. I, c. 1205; Gayet, t. I, p. j., p. 152), des cardinaux Pierre de Luna et de Saint-Ange, de Pons Béraud, etc. (Gayet, t. I, p. 90, 91; t. II, p. j., p. 30 et 126). — G. Lacoste (*Histoire générale de Quercy*, Cahors, 1883-86, in-8°, t. III, p. 257) rattache bien arbitrairement Pons Béraud à la famille des seigneurs de la Béraudie et de Cessac.

[3] Dépositions de Jean de Bar, de Thomas degli Ammanati, des cardinaux de Bretagne (ms. cit. fol. 37 r°, 44 v° et 52 v°) et de Saint-Ange, de Barthélemy Peyron, de Jean Ramirez de Guzman, archidiacre en l'église de Palencia (celui que M. Gayet appelle « Jean Rame »), de Nicolas Eymeric, de Gilles Sanchez, etc. (Gayet, t. I, p. 86 à 89, 98, 102; t. II, p. j., p. 127).

En dépit de ces précautions, ou peut-être à cause d'elles, la panique était générale. On s'attendait à un pillage ou à quelque chose de pis. Dans le Borgo, les maisons habitées par des gens de la Cour romaine furent en partie vidées : c'était, toute la journée, sur le pont Saint-Ange, une procession d'hommes chargés de paquets ; on mettait ses biens, ses joyaux, ses livres en sûreté, à l'Ara-Cœli, par exemple. Thomas et Boniface degli Ammanati ne gardèrent avec eux que les objets de ménage et de literie les plus indispensables. Les évêques d'Amiens et de Carpentras réussirent à sortir de Rome ; beaucoup de prélats cherchèrent un refuge chez des amis ou dans des couvents[1]. Pierre de Luna, cardinal d'Aragon, dicta son testament. Bertrand Lagier voulut que son confesseur l'accompagnât au conclave. Le jeune cardinal Robert de Genève ne s'y rendit qu'après avoir endossé, sous son rochet, le haubert dont il s'armait jadis, quand il marchait, en qualité de légat, contre les ennemis du saint-siège. Le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille fit des adieux attendris à ses serviteurs. Le cardinal de Poitiers se recommanda, en pleurant, aux prières de ses amis[2].

---

[1] Déclaration des cardinaux du 2 août 1378 (Baluze, t. II, c. 824); dépositions de l'évêque de Todi (ms. cit., fol. 75 rº, et Gayet, t. I, p. j., p. 45), du cardinal de Saint-Ange (Gayet, t. II, p. j., p. 127), de l'un des connétables, « dominus Buchius Petri Johannis Jacobelii » (ms. cit., fol. 71 rº; texte corrompu dans Gayet, t. I, p. j., p. 31); *Casus* de Perfetto Malatesta, abbé de Sassoferrato, plus tard évêque de Patti, en Sicile, celui que M. Gayet appelle constamment l'abbé de « Sistre », M. Souchon (*Die Papstwahlen...*, p. 141) l'abbé de « Sitria, près Nocera », et M. Richard Jahr (*Die Wahl Urban's VI*, p. 14) l'abbé de « Sistria » (Gayet, t. II, p. j., p. 42 et 43); je le trouve ainsi désigné par un contemporain : « quidam religiosus de ordine S. Benedicti, natus de quodam bastardo de Malatestis et pro tunc abbas Sitriensis » (ms. cit., fol. 65 vº).

[2] Dépositions de Jean Colun, voisin du cardinal de Bretagne, de Thomas Pietra, de Thomas d'Acerno, évêque de Lucera, de Barthélemy Peyron, de Nicolas Eymeric, de Boniface degli Ammanati, de Jean Ramirez, de Jean, abbé de Saint-Isidore-de-Séville, de l'abbé de Sassoferrato, etc. (ms. cit., fol. 169 rº, 96 rº, 88 rº, 58 vº, 60 rº, 185 rº; 105 vº; Gayet, t. I, p. 99 et 100).

[3] Depositions d'Alphonse Fernandez, curé de Séville, de Thomas Pietra, d'Alvaro Gonzalez, chanoine de Cordoue (ms. cit., fol. 108 vº, 96 rº, 114 vº); *Casus* de l'abbé de Sassoferrato (Gayet, t. II, p. j., p. 42).

Il ne faudrait point cependant exagérer une émotion que les membres du sacré collège étaient loin de partager tous. Que Pierre Corsini, cardinal de Florence, rassuré par sa qualité d'italien, ait affecté, au milieu du trouble, une certaine sérénité, il n'y a rien là de bien surprenant[3]. Mais que Hugues de Montalais, cardinal de Bretagne, ait été entièrement rassuré par les dernières promesses des Romains, qu'il ait ordonné à ses gens de demeurer sans crainte, qu'il ait même défendu de rien emporter hors de chez lui, ou de faire aucune cachette dans sa demeure, comme il l'a raconté lui-même[4], cette confiance mérite d'autant plus d'être notée que la maison du cardinal de Bretagne, située sur la place Saint-Pierre, était plus exposée que toute autre à un pillage en cas d'émeute. Pierre de Sortenac, cardinal de Viviers, déclare aussi que, vu les serments prêtés par les Romains, il s'est cru en sûreté durant toute la journée du 7 avril. Pierre de Luna, que l'on a vu dicter son testament, ne se souvient pas cependant d'avoir eu peur avant son entrée dans le conclave[1].

---

[1] Dépositions de Jean Colun, de Pierre Rodriguez, de Jean Ramirez et de Thomas degli Ammanati (ms. cit., fol. 168 r°, 218 r°, 44 v° ; Gayet, t. I, p. 129 à 132 et, p. j., p. 69).

[2] Dépositions de Fernando Perez Calvillo, doyen de Tarazona (ms. cit., fol. 240 r°), d'un clerc de Bertrand Lagier, d'un clerc de Robert de Genève (Gayet, t. I, p. 133 et 197), de Rodrigue Fernandez (ms. cit., fol. 119 r° ; Baluze, t. I, c. 999), d'Alphonse Azero (ms. cit., fol. 145 v°), etc.

[3] Le 7 avril, au matin, il dit à trois prélats : « Timeo de aliquo rumore ; tamen ego dimitto consobrinum meum hic in domo, cum familia mea ; et, si aliquid acciderit, vos venite hic ad domum : et quod erit de eo, idem erit de vobis. » (Déposition de Marc Fernandez, *ibid.*, fol. 156 r°.)

[4] « Romani, dubitantes quod cardinales non intrarent conclave, magis blande

Je ne vois même pas que les cardinaux aient fait de bien grands efforts pour défendre leur liberté. Ils comptaient, parmi les nobles, un certain nombre d'amis, Onorato Caetani, comte de Fondi, Luca Savelli, François Colonna, Nicolas et Rinaldo Orsini, François de Vico, dont ils eussent pu tenter, sinon d'obtenir le rappel, au moins de s'assurer le concours en cas de péril pressant[2]. Ils avaient surtout à leur disposition des bandes de routiers, terreur de l'Italie, qui après avoir longtemps servi pour le compte de l'Église, tenaient le pays, à quelques lieues de Rome, au nombre d'au moins huit cents lances[3]. Plusieurs des capi-

---

loquebantur sibi, et juraverant sibi quod tenerent eos securos, et loquti sunt per verba blanda ut eos inducerent ad intrandum ; et taliter promiserunt quod iste cardinalis dixit servitoribus suis quod nichil portarent de domo sua, nec absconderent, quia bene poterant esse securi... » (Ms. cit., fol. 37 r° ; passage connu de Baluze [v. t. I, c. 1142], qui cependant a passé cette circonstance sous silence.)

[1] Gayet, t. II, p. j., p. 78 et 151. — Le cardinal de Florence mentionne également l'effet produit sur les cardinaux par les serments des Romains (déclaration du 17 mai 1386 ; Bibl. nat., ms. latin 1462, fol. 51 v°).

[2] Déposition du frère mineur Menendo, évêque urbaniste de Cordoue (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 140 r°). Il a également entendu dire qu'Agapito Colonna avait mis à la disposition des cardinaux toutes ses terres et celles de sa famille : or, un de ses neveux occupait Palestrina (*ibid.*, fol. 137 r°).

[3] A part le frère Michel, de l'ordre des Hiéronymites, qui rapporte un bruit suivant lequel les routiers se seraient alors trouvés aux environs d'Ancône (*ibid.*, fol. 127 r°), la plupart des témoins s'accordent à dire que les compagnies n'étaient pas fort éloignées de Rome. Quant aux lieux précis qu'elles occupaient, ils diffèrent d'avis : les uns indiquent le territoire de Todi et le duché de Spolète (fr. Menendo, fol. 139 r° ; Pierre Alonso, chanoine de Séville, fol. 112 v° ; Jean Sanchez, fol. 164 r°; Jean Garcia, doyen de Calaborra, fol. 121 r°) ; les autres la région du lac de Bolsène, Acquapendente (Thomas Gonzalez, fol. 166 r°), Bolsène, Montefiascone, Viterbe (Rodrigue Fernandez, fol. 119 r°; Jean Colun, fol. 167 v° ; Ange Feducci, évêque de Pesaro, fol. 190 r° ; Marc Fernandez, fol. 155 v°; Gilles Sanchez, fol. 188 r°), ou même Sutri et Nepi, qui n'est plus qu'à dix lieues et demie de Rome (Fernando Perez, fol. 171 r° ; fr. Menendo, fol. 139 r°). Alvaro Gonzalez, chanoine de Cordoue, et Pierre, archiprêtre au diocèse de Tolède, vont jusqu'à dire que les Bretons n'étaient pas à plus de « quatre ou cinq lieues » (*ibid.*, fol. 114 v° et 162 v° ; cf. un aveu échappé au cardinal de Poitier, Gayet, t. II, p. j., p. 98).

taines de ces routiers furent vus dans Rome après la mort de Grégoire XI : Bernardon de la Salle, dont on connaît les curieux exploits ; Jean de Malestroit, un des premiers chefs bretons ; Pierre de la Sagra, Guy de Pesteil, Sylvestre Budes, le propre cousin de Bertrand du Guesclin. Les cardinaux, sans doute, n'avaient qu'à leur faire signe, en payant, au besoin, l'arriéré de leur solde, ou même, si l'argent faisait défaut, en leur engageant une portion du trésor de l'Église, pour voir accourir près d'eux des troupes aguerries dont la vue seule eût suffi à tenir en respect campagnards et Romains[1]. Bien que la proposition en ait été faite par l'évêque de Castro, par le camerlingue Pierre de Cros, et même par quelques cardinaux, bien qu'on pût compter, pour le moins, sur les cinq cents lances de Malestroit, le sacré collège se prononça contre cet expédient[2]. Le cardinal de Viviers s'opposa au rappel des Bretons, faisant valoir la haine que Malestroit inspirait aux Romains ; le fond de sa pensée et de celle de ses collègues, il l'a reconnu lui-même par la suite[3] (et cet aveu est précieux dans la bouche d'un cardinal français), c'est qu'on ne croyait point au danger[4]. Faut-il admettre que, malgré cette répugnance des cardinaux, le camerlingue ait pris sur lui d'appeler les gens des compagnies ? Au dire d'un témoin, les lettres de Pierre de Cros auraient été interceptées, ce qui excita contre lui la fureur des Romains[1]. Mais Pierre de Cros lui-même explique tout autrement les complots tramés contre sa personne : on cherchait, dit-il, à l'intimider, pour le forcer à se dessaisir des trésors dont il était gardien[2].

---

[1] Cf. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie* (Auch, 1885, in-8°), p. 187 et sq. — D'après le même auteur (p. 126), les bandes guerroyant en Italie à la solde du saint-siège formaient, en 1376, un total de 1844 lances.

[2] Dépositions de Diego Martinez d'Urduña, de Jean, abbé de Saint-Isidore-de-Séville, de Jean Ramirez de Guzman, d'Alphonse Azero, d'Alvaro Gonzalez, de Pierre Rodriguez, de Marc Fernandez, de Rodrigue Fernandez, de Sanche, archidiacre en l'église de Pampelune, d'Alphonse Fernandez de Séville, d'Ange de Spolète, ministre général des frères Mineurs, de Gilles Sanchez (ms. cit., fol. 131 v°, 117 r°, 128 r°, 144 r°, 114 v°, 147 v°, 155 v°, 119 r°, 161 r°, 165 r°, 181 v° et 188 r°).

[3] « Item dixit quod Camerarius et aliqui cardinales volebant mittere pro gentibus armorum, cum quibus possent esse securi. Specialiter volebat unus cardinalis mittere pro domino Johanne de Malestret, qui veniret cum quingentis lanceis ; et hoc fuit ante ingressum conclavis. Set iste cardinalis Vivariensis impedivit, quia Romani habebant exosum illum dominum Johannem, et videbatur sibi quod potuisset esse magnum scandalum in populo, *maxime quia cogitabat iste cardinalis, et alii, quod tenerent eos secure, nec processissent taliter contra eos.* » (*Ibid.*, fol. 41 v°.) — Baluze s'est bien gardé de relever ce passage (cf. *op. cit.*, t. I, c. 1176-1181).

[4] Devant les ambassadeurs du roi d'Aragon, en 1386, le cardinal de Vergne donne à entendre que les cardinaux avaient eu peur d'être massacrés dans le cas où les Bretons approcheraient de Rome : c'est ce que lui avaient fait entrevoir le comte de Fondi et Barthélemy Prignano (Gayet, t. II, p. j., p. 139 et 141 ; cf. un témoignage du cardinal de Poitiers, *ibid.*, p. 98). Mais, dans sa déclaration faite, six ans plus tôt, devant les ambassadeurs du roi de Castille, le même Pierre de Vergne s'exprime

Un autre moyen, plus sûr encore, de déjouer les projets des Romains s'offrait aux cardinaux : on leur proposait de s'enfermer, pour l'élection, dans le Château-Saint-Ange et d'y attendre les secours que leurs amis du dehors ne pouvaient manquer de leur envoyer. La garnison de la forteresse comptait alors un nombre respectable d'hommes d'armes[3]. Quant au châtelain, Pierre Gandelin, et à son oncle et auxiliaire, le capitaine Pierre Rostaing[4], leur énergie, leur dévouement étaient à toute épreuve. Il est vrai que les Romains se tenaient sur leurs gardes : un jour, le bruit s'étant tout d'un coup répandu que les cardinaux allaient célébrer l'élection, hors du conclave, à Santa Maria Nuova, le peuple accourut en foule, au son des cloches, manifestant des intentions peu rassurantes, si bien que les cardinaux durent se

---

tout autrement : « ...timens iste illa que subsequta fuerant, ...tractabat quod venirent gentes armorum, taliter quod possent celebrare electionem suam secure, et quod venirent de nocte ; credebat utique iste cardinalis quod possent habere spacium ad differendum electionem donec gentes venirent. Set non potuerunt protellare negocium, ut se avisarent circa ista. » (Ms. cit., fol. 38 v°.)

[1] Lettre de Pierre Rostaing (ms. cit., fol. 65 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 158). Le frère Louis di Francesco, évêque d'Assise, et le frère Ange de Spolète, qui rapportent le même fait, le tenaient tous deux de Pierre Rostaing (Gayet, t. I, p. 126 ; ms. cit., fol. 181 v°).

[2] Déposition de Pierre de Cros (ms. cit., fol. 63 r°) ; autre déposition du même (Gayet, t. I, p. j., p. 152 ; cf. *ibid.*, t. I, p. 128, notes 2 et 3).

[3] Pierre Fernandez s'exprime ainsi : « Audivit quod, post mortem pape Gregorii, posuerat se in Castro S. Angeli Camerarius pape et posuerat secum dominum Raymundum de Turena et dominum Guidonem de Pastelis et alios britones homines armorum, qui poterant esse quasi quinquaginta. » (Ms. cit., fol. 162 v°.) Et Jean Colun : « Et credit quod intrarunt cum ipso dictum Castrum aliqui de parentela pape Gregorii, videlicet dominus Guido de Pastellis et dominus Hugo de Ruppe et dominus Geraldus, ejus filius, et dominus Tristanus, frater bastardus dicti pape, et dominus de Runc... » (*ibid.*, fol. 168 r°). Cf. la déposition de Menendo, évêque de Cordoue (ms. cit., fol. 136 r°).

[4] Ces deux personnages sont quelquefois confondus l'un avec l'autre (v. Souchon, *Die Papstwahlen*..., p. 110).

séparer. On prétend même qu'en prévision d'une retraite possible au Château-Saint-Ange, les avenues de la forteresse étaient soigneusement gardées, ainsi que les demeures des cardinaux[1]. Cependant Pierre de Luna ne semble pas avoir pris ces précautions très au sérieux : car en cherchant pour quel motif l'idée de cette retraite avait pu répugner à certains de ses collègues, il ne trouve à mentionner que l'insuffisance des munitions dont le Château était pourvu[2], allégation peu exacte, comme on le reconnaîtra par la suite. Fernando Perez, clerc attaché à la personne de Pierre de Luna, rapporte que certains cardinaux se montraient favorables au projet[3] : il n'y avait donc point d'impossibilité. Enfin les auteurs mêmes de cette proposition, Élie, évêque de Catane, Jean, évêque de Castro, racontent, avec une franchise que leurs sympathies clémentines rendent peu suspecte[4], comment ils échouèrent uniquement devant l'optimisme du sacré collège. A l'exception de Pierre Flandrin, qui inclinait, paraît-il, à suivre leur avis, la plupart des cardinaux répondaient : « Soyez sans crainte ! Nous avons la promesse des « Romains qu'ils respecteront notre liberté ; ils nous ont fait « de tels serments que nous pouvons compter sur eux[5]. »

---

[1] Dépositions de Pierre de Vergne et de Pierre Flandrin (ms. cit., fol. 38 v° et 41 r°; Gayet, t. II, p. j., p. 138) ; lettre de Pierre Rostaing (ms. cit., fol. 65 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 158).

[2] Gayet, t. I, p. j., p. 153.

[3] Gayet, t. I, p. 105.

[4] Élie, évêque de Catane, se rallia à Clément VII et fut déposé par Urbain VI (Rocco Pirrbi, *Sicilia Sacra*, lib. III, p. 47).

[5] Déposition d'Élie, évêque de Catane (ms. cit., fol. 46 r°). Cf. Gayet (t. I, p. 105), qui voit seulement dans cette réponse des cardinaux une marque de leur bonne foi : j'y vois surtout la preuve de leur inaltérable confiance. — Voici comme s'exprime l'évêque de Castro (ms. cit., fol. 91 r°) : « Dixit quod, postquam ipse talia audivit, notificavit dominis cardinalibus ista que audierat, et dixit eis quod caverent, quia erant in magno periculo. Et predicti domini dixerunt ei : « Quid videtur vobis, « domine Castrensis ? » Et tunc ipse respondit eis : « Certe quod vos mittatis pro « gentibus armorum Britonum et Vasconum qui sunt in Patrimonio, et venient in « Burgo Sancti Petri, et tunc eritis securi ; vel faciatis fieri provisionem in Castro « Sancti Angeli, et ibi poteritis eligere ad voluntatem vestram. » Et ipsi responderant quod non, quia Romani promittebant eis et jurabant custodire eos in libertate sua, ut pacifice et libere stare et eligere possent ad voluntatem suam quemcumque vellent. Et ipse dixit eis : « Male facitis quia confiditis de ipsis, et nihil observabant ; « et ponitis vos in magno periculo, et vos videbitis ! » Et sic fuit. » — Le témoignage de Pierre de Cros confirme les précédents (*ibid.*, fol. 63 r°) : « Item dixit quod

II

Neuf jours s'étaient écoulés depuis la mort de Grégoire XI. Le 6 avril, date fixée pour l'entrée des cardinaux en conclave, un orage survint, et la foudre tomba, dans le Vatican, sur la cellule destinée au cardinal d'Aragon : il n'en fallut pas plus pour que le bruit se répandît dans Rome de la prochaine élection de Pierre de Luna au saint-siège[1]. Cependant les dégâts causés par la foudre rendaient difficile l'installation des cardinaux dans le palais : ils obtinrent, à grand peine, un sursis de vingt-quatre heures[2].

L'entrée des cardinaux dans le conclave eut lieu le mercredi 7 avril. Elle commença, nous dit-on, une heure environ après vêpres et se termina une heure avant le coucher du soleil, c'est-à-dire qu'elle dura environ depuis quatre heures jusqu'à cinq heures et demie du soir. Une foule, en partie armée, en partie composée de curieux et de femmes, et qu'un témoin évalue à vingt mille personnes, couvrait la place Saint-Pierre, le parvis et les degrés de la basilique, cernant le Vatican, débordant sur la vigne contiguë au palais, garnissant jusqu'aux fenêtres, jusqu'aux toits des maisons voisines. Aussitôt qu'un cardinal débouchait sur la place, la foule formait la haie sur son passage et, jusqu'à ce qu'il eût disparu par la porte du Vatican, criait à pleins poumons : « Un pape romain, ou au moins italien ! *Romano lo volemo*,

---

ipse exposuerat aliquibus cardinalibus quod melius facerent electionem pape intrando Castrum Sancti Angeli, vel, si vellent ire ad Anagniam, ipse haberet gentes armorum. Ipsi autem noluerunt sibi credere, excepto domino Sancti Eustachii, qui inclinabatur ad partem suam. »

[1] Dépositions de Rodrigue Fernandez (ms. cit., fol. 102 r°, et Baluze, t. I, c. 1184), de Jean Ramirez de Guzman (ms. cit., fol. 105 v° ; cf. Gayet, t. I, p. 189), etc. — *Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, t. VI, p. 418. — Thomas Pietra rapporte inexactement cet accident au 7 avril, le croit même postérieur à l'entrée des cardinaux en conclave ; Baluze partage son erreur (*op. cit.*, t. I, c. 1184), ainsi que beaucoup d'historiens (v. *Histoire des papes*, la Haye, 1733, in-4°, t. III, p. 518 ; *Histoire de l'église gallicane* des PP. Longueval et G.-F. Berthier, Paris, 1745, in-4°, t. XIV, p. 211 ; J.-B. Christophe, t. III, p. 8, etc.).

[2] Déposition du cardinal de Saint-Ange (ms. cit., fol. 42 r°).

« *o almanco italiano*[1] ! » Le dernier des cardinaux qui effectuèrent, dans ces conditions, leur entrée au conclave fut le vieux François Tibaldeschi, surnommé le cardinal de Saint-Pierre ; sa goutte l'empêchait de marcher : il se faisait porter à bras. Les cris variaient, du reste, suivant les mots d'ordre que la foule semblait recevoir de certains clercs ou de certains cavaliers qu'on voyait se promener de rang en rang : « Miséricorde ! « un pape romain ! » ou bien : « Pitié ! un pape italien ! » Mais le ton général était plutôt celui d'un commandement que celui d'une prière. Aux cris se joignaient parfois des menaces et des injures, comme sur le passage de Pierre de Luna, ou bien des gestes furibonds, comme à l'approche des cardinaux Guy de Malesset et Guillaume Noëllet. Le premier faisait bonne contenance ; le second s'en montrait fort ému. « Si vous ne nommez « un pape italien ou romain, vous serez mis en pièces ! » telle était la forme disgracieuse sous laquelle un certain nombre de Romains osaient présenter leur requête[2].

Au moment où les cardinaux s'enferment dans le conclave, il serait intéressant de connaître leurs secrètes intentions. Certes, les occasions de se concerter ne leur avaient point fait défaut. Avant même la mort de Grégoire XI, ils s'étaient réunis une fois dans l'église San Spirito : mais on s'y était borné, paraît-il, à écarter, comme inconvenante et prématurée, une requête des Romains[3]. Durant la neuvaine qui suivit la mort du pape, ils s'assemblèrent, comme on l'a vu, chaque jour, après le service célébré à Santa Maria Nuova, soit dans une chapelle, soit dans le réfectoire ou dans la salle capitulaire du couvent. C'est là qu'ils recevaient les Bannerets et qu'ils traitaient des affaires de l'Église. Une autre réunion semblable eut lieu dans l'église Saint-Pierre[1]. Peut-être, dans ces assemblées, n'était-il aucunement question du choix d'un nouveau pape. Pierre de Luna[2] et Pierre Flandrin le déclarent catégoriquement : « Dieu m'est témoin, dit ce dernier, « que jamais, avant l'entrée en conclave, la question du choix « d'un pape n'a été abordée dans une réunion plénière ! Il est « vrai, ajoute-t-il, que, suivant l'usage, les cardinaux désireux de « s'éclairer se sont entretenus amicalement, deux par deux, trois « par trois, ou même en plus grand nombre, des candidatures qui « pouvaient se produire[3]. » Bien que le cardinal de Viviers nie avoir conféré, à ce sujet, avec aucun de ses collègues avant l'entrée en conclave, il est permis de supposer que ces conciliabules avaient rendu possible, tout au moins, le calcul des probabilités.

---

[1] L'intérêt d'Urbain VI, il est facile de le comprendre, était de soutenir qu'on s'était borné à demander un pape romain. Mais cette version, adoptée notamment par M. Th. Lindner (*Die Wahl Urban's VI, loco cit.*, p. 117), est contredite même par des urbanistes.

[2] Dépositions de Jean Colun, de Pierre de Gundalfajara, de Marc Fernandez, de Fernando Perez, de Jacques Palucci, de Menendo, évêque de Cordoue, d'Alvaro Gonzalez, de Jean Ramirez, etc. (ms. cit., fol. 168 v°, 99 v°, 156 r° et v°, 172 v°, 220 r°, 68 v° ; cf. Baluze, t. I, c. 1033, et Gayet, t. I, p. 198 à 203, 217 à 220). En présence de témoignages si nombreux et si précis, corroborés par les aveux de plusieurs urbanistes, il paraît impossible d'admettre, comme on l'a prétendu, que ces clameurs se réduisaient à quelques criailleries de femmes et de clercs, dont les cardinaux étaient les premiers à sourire.

[3] Déposition de Pierre de Luna (ms. cit., fol. 258 v°).

Y avait-il donc entente, ou espoir de s'entendre ? ou seulement quelque chance de réunir sur un nom une majorité suffisante ? Oui, suivant Saint-Eustache : le cardinal de Viviers était sûr d'obtenir le plus grand nombre des suffrages[4]. Il est vrai qu'au dire de Boniface degli Ammanati, les chances de Saint-Eustache lui-même contrebalançaient les chances de Viviers[5].

En somme, le sacré collège était divisé, il est impossible de le nier ; les urbanistes le proclament, et les clémentins l'avouent. Jean de Cros, cardinal de Limoges, Guillaume d'Aigrefeuille, Pierre de Vergne, Guy de Malesset, cardinal de Poitiers, et Géraud du Puy, cardinal de Marmoutier, constituaient la faction limousine, à laquelle appartenaient aussi le caorsin Pierre de Sortenac, cardinal de Viviers, et peut-être l'angoumois Guillaume

---

[1] Dépositions du cardinal de Saint-Ange, de l'archevêque de Naples, de l'évêque de Catane (ms. cit., fol. 42 r°, 45 r° et 46 r°).

[2] Ms. cit., fol. 260 r°.

[3] « Bene est verum quod, sicut est de more, cardinales interdum duo simul, interdum tres, vel plures, sicut sunt inter se magis stricti amici, loquntur de personis, modo de uno, modo de alio, pro informacione conscienciarum suarum, et sic etiam fecerunt ista vice. » (Ms. cit., fol. 41 r°.)

[4] Ms. cit., fol. 41 r°.

[5] Déposition de Boniface degli Ammanati (ms. cit., fol. 185 r°).

Noëllet, cardinal de Saint-Ange[1]. Il est inutile de rappeler ici l'importance qu'avait acquise le clergé limousin par suite des nombreuses promotions faites dans leur entourage, ou dans leur famille, par les trois papes Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI. Hugues de Montalais, cardinal de Bretagne, Robert de Genève, frère du comte de Genevois, et l'espagnol Pierre de Luna formaient la faction française, à laquelle se rattachaient aussi peut-être Bertrand Lagier, cardinal de Glandève, et Pierre Flandrin, cardinal de Saint-Eustache[2]. Enfin, la faction italienne était composée des quatre italiens Pierre Corsini, cardinal de Florence, François Tibaldeschi, cardinal de Saint-Pierre, Simon Brossano, cardinal de Milan, et Jacques Orsini. Je ne parle, bien entendu, que des seize cardinaux présents à Rome lors de la fermeture du conclave. Chacune de ces factions avait son candidat. Les Limousins voulaient faire passer Guy de Malesset ou Pierre de Sortenac. Les Français faisaient des vœux pour le cardinal de Saint-Eustache. Les Italiens entendaient élire Florence ou Milan, par exemple[1].

---

[1] Ce dernier ne figure point dans les listes des cardinaux « limousins » ou « français » fournies par le *Casus* d'Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 351) et par Pierre de Luna (Gayet, t. II, p. j., p. 154). Aussi M. Richard Jahr en conclut-il qu'on ne possède aucun renseignement sur les tendances de ce cardinal (*Die Wahl Urbans VI*, p. 37). Un contemporain cependant, l'évêque de Recanati le range parmi les cardinaux de la faction limousine (Gayet, t. I, p. j., p. 92). On peut, je pense, ne pas tenir compte du témoignage de l'évêque de Viterbe, qui exclut de la faction limousine, non seulement le cardinal de Saint-Ange, mais aussi les cardinaux de Poitiers, de Viviers et d'Aigrefeuille (Gayet, t. I, p. 160).

[2] Pierre de Luna, dans une de ses dépositions, rattache Glandève et Saint-Eustache à la faction limousine (Gayet, t. I, p. j., p. 154). De même, les évêques de Recanati (*ibid.*, t. I, p. j., p. 93) et de Cassano (Rinaldi, t. VII, p. 301) rangent Saint-Eustache parmi les cardinaux limousins. Enfin, j'ai retrouvé un opuscule inédit de ce dernier où il prend, contre un urbaniste, la défense des Limousins : « Lemovica enim gens non jure hereditario, ut asseris, querit pontificium, sed sorte divina habuit que possidet et possedit. » (Bibl. nat., ms. latin 1470, fol. 247 v°.) Toutefois, je ferai remarquer que le cardinal de Saint-Eustache était non seulement membre, mais candidat de la faction française, si l'on s'en rapporte au *Casus* d'Urbain VI et aux témoignages de Jean Ramirez et de l'évêque de Léon (Gayet, t. I, p. 153), et que, d'ailleurs, il était originaire non pas du Limousin, comme l'avance M. Jahr (p. 39), mais bien du Vivarais (cf. Baluze, t. I, c. 1004). Quant à Glandève, le *Casus* d'Urbain VI, Jean Ramirez, les évêques de Recanati, de Cassano et de Brescia (Gayet, t. I, p. 151) s'accordent à le ranger parmi les cardinaux de la faction française, et il n'est nullement prouvé, quoi qu'en dise M. Souchon (*Die Papstwahlen...*, p. 123), que sa famille ait été, de tout temps, alliée à celle des Roger. Enfin, je citerai le témoignage de Boniface degli Ammanati, suivant lequel la faction française comprenait *quatre* cardinaux, outre Pierre de Luna (ms. latin 9724, fol. 124 r°). S'il en était ainsi, il faudrait évidemment que Saint-Eustache et Glandève en eussent fait partie.

La discussion ne porte guère que sur le plus ou moins d'animosité que se témoignaient l'une à l'autre les factions rivales. Ainsi, suivant Urbain VI, le cardinal de Saint-Eustache aurait dit aux Limousins qu'à aucun prix on ne consentirait, cette fois, à élire l'un d'entre eux, vu que le monde entier paraissait écœuré de leur domination. Mais Pierre de Luna déclare n'avoir jamais entendu parler d'une déclaration aussi brutale ; il la trouve incompatible avec l'état des esprits, qui n'étaient point alors, dit-il, aussi profondément divisés que le prétendent les urbanistes.

Un autre point qu'il me paraît impossible de contester, c'est le rapprochement qui s'était opéré entre Français et Italiens. Les urbanistes ont parlé de démarches que les cardinaux français auraient faites auprès de leurs collègues italiens, et, parmi ces derniers, ils ont nommé Orsini comme ayant eu quelque tendance à se rapprocher des cardinaux français[2]. Ici, le témoignage de Pierre de Luna acquiert une importance extrême : champion du parti clémentin, sa déposition est peu suspecte quand elle a pour effet de fortifier une thèse urbaniste. Pierre de Luna, il est vrai, ne croit point à l'alliance d'Orsini avec les Français. Il reconnaît cependant que trois cardinaux de cette faction ont fait sentir aux Italiens, par des paroles engageantes, qu'ils étaient mieux disposés à leur égard qu'envers les Limousins[3] : aveu précieux à retenir, et que je vais mieux faire comprendre à l'aide d'une déposition d'un clerc attaché à la personne du cardinal de Saint-Pierre. Les trois cardinaux de la faction française dont il est ici question seraient Hugues de Montalais, Robert de Genève et Pierre de Luna lui-même. Voici quelles paroles engageantes ils firent entendre aux Italiens. Robert de Genève et Pierre de Luna vinrent trouver le cardinal de Saint-Pierre, après la mort de Grégoire XI ; Robert de Genève lui proposa la tiare, se faisant fort de lui assurer, outre sa voix, celles des cardinaux de Bretagne et d'Aragon ; en retour, il sollicitait pour lui-même la voix du vieux Tibaldeschi dans le cas où le nom de ce dernier ne parviendrait pas à réunir un nombre suffisant de suffrages. Lors d'une seconde visite, le cardinal de Bretagne accompagna Genève et Luna. En présence de ces ouvertures, le vieux cardinal hésita, tint conseil avec Corsini, et finalement, sentant un piège, refusa de conclure le marché[1]. Des allusions très transparentes aux mêmes circonstances se retrouvent dans la déposition d'Ange Feducci, l'un des défenseurs attitrés du parti clémentin[2]. La démarche des Français aurait donc échoué en tant qu'elle tendait à faire élire un cardinal français, mais non pas en tant qu'elle mettait obstacle aux prétentions des Limousins. Ne pouvant gagner à eux les Italiens, même éventuellement, les Français se sont peut-être laissé gagner eux-mêmes au parti italien. Cette hypothèse est confirmée par une déclaration, fort curieuse, des cardinaux italiens eux-mêmes. Jacques Orsini, Pierre Corsini et Simon Brossano affirment qu'avant l'entrée dans le conclave, trois cardinaux « ultramontains » (lisez : Hugues de Montalais, Robert de Genève, Pierre de Luna) avaient l'intention de se joindre à eux pour élire un des cardinaux italiens. Ils parlent aussi d'un quatrième « ultramontain » (ne serait-ce pas Glandève[1] ?) qui aurait envoyé vers plusieurs des cardinaux italiens pour leur offrir sa voix. De sorte qu'un candidat originaire de la Péninsule aurait eu dès lors quelque chance de réunir au moins huit suffrages sur seize.

---

[1] *Casus* d'Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 351) ; dépositions de Bonaventure, cardinal de Padoue, de l'évêque de Rieti, de Jean Ramirez, d'Ange de Spolète, de l'évêque de Pesaro, de l'évêque de Léon (ms. cit., fol. 72 v°, 81 v°, 105 v°, 181 r°, 190 v°, 214 r°) ; v. aussi celles de Pierre de Luna (*ibid.*, fol. 258 v°) et du cardinal de Poitiers (Gayet, t. II, p. j., p. 108).

[2] Rinaldi, t. VII, p. 351 ; cf. les allégations de François Ugaccione, élu de Faënza (Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1084).

[3] « IX usque ibi : *Lemovicensium*, inclusive. — Respondit quod nescit, nec audivit, nec credit, nisi de tribus cardinalibus quos credit dixisse cardinalibus ytalicis talia verba curialia per que magis videbantur affici ad ipsos quam ad Lemovicenses. » (Interrogatoire de Pierre de Luna portant sur les articles du *Casus* d'Urbain VI ; ms. cit., fol. 260 r°.)

---

[1] Déposition de Fredo de Canale, huissier du pape (ms. cit., fol. 69 r°).

[2] « Audivit quod inter Lemovicenses et Gallicos fuit suborta discordia, eo quod Lemovicenses volebant habere papam de natione eorum, et Gallici opponebant se ex multis causis : propter quam discordiam convenerunt tres Gallici et unus alius, scilicet dominus de Luna, cum Ytalicis, ut concordarent cum eis ut futurus papa esset ytalicus ; et fuerunt congregati, in Urbe, in domo domini Sancti Petri, ut vidit. Sed, secundum quod audivit ipse testis qui loquitur ab uno ex dictis cardinalibus, licet habuerint varios tractatus, non concordarunt eo quod dicti quatuor cardinales gallici volebant et petebant quod Ytalici nominarent eis unum ex se ipsis Ytalicis, quem vellent, in quem ipsi erant parati consentire : quod facere cardinales ytalici renuerunt, volentes quod dicti Gallici nominarent quem vellent ex Ytalicis ; et ipsi Gallici dixerunt quod ipsi non nominarent aliquem. Petebant autem dicti Gallici quod, in casu quod electio de ytalico non sortiretur effectum, quod Ytalici deberent eo casu dare vocem suam uni ex illis Gallicis. Postea audivit, in Urbe, ante electionem, ab uno ex dictis Gallicis, quod ille ad quem ipsi volebant, in dicto casu, declinare erat dominus cardinalis de Luna. » (Ms. cit., fol. 190 v°.)

Quel serait ce candidat ? Un des quatre cardinaux italiens ? Telle était bien l'intention de Corsini et de Brossano[2]. Mais on avait prévu le cas où l'exclusion leur serait donnée, et, dans cette hypothèse, on comptait se rabattre sur quelque prélat du même pays pris en dehors du sacré collège. Il paraîtrait que le nom de Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, celui qui sera bientôt Urbain VI, avait été prononcé[3]. Il fallait même que l'on songeât sérieusement à lui pour que le cardinal de Milan lui dît un jour : « Monseigneur de Bari, s'il ne tenait qu'à moi, vos « épaules seraient bientôt chargées d'un lourd fardeau[4]. » Ces renseignements, fournis par des prélats hostiles à Urbain VI, nous disposent à accueillir sans trop de méfiance le témoignage, plus suspect assurément, de l'évêque de Cassano[1].

---

[1] Glandève est nommé par Nicolas de Crémone, évêque de Brescia, comme s'étant rencontré plusieurs fois, ainsi que Hugues de Montalais, Robert de Genève et Pierre de Luna, avec les cardinaux italiens dans la demeure du cardinal de Saint-Pierre : dans ces réunions, l'on se serait juré de ne point élire de Limousin, et le cardinal de Florence aurait confié au témoin son espoir de voir triompher une candidature italienne (Gayet, t. I, p. 151). Je dois ajouter que Glandève affirme avoir conservé jusqu'au dernier moment l'intention de porter son choix sur un « citramontain » (ms. cit., fol. 36 r°).

[2] Cf. une déposition du cardinal de Saint-Eustache (ms. cit., fol. 39 v°).

[3] C'est ce que conteste, il est vrai, en 1386, le cardinal de Florence : « Et dico et assero pro vero et certissimo quod, nullo unquam tempore ante diem et horam nominationis facte de dicto Barensi in palatio apostolico, fui in loco ubi inter dominos cardinales fieret quecumque mencio de Barensi predicto. Et, si fuissem in aliquo loco ubi de eo mencio aliqua facta fuisset, possetenus impedivissem, quia mores et vitam ejus melius cognovissem quam alii. » (Réponse aux ambassadeurs aragonais ; Bibl. nat., ms. latin 1462, fol. 41 r°.)

[4] *Casus* des trois cardinaux italiens, publié fort incorrectement par M. l'abbé Gayet (t. II, p. j., p. 10). Un *Casus* presque identique fut remis, à Nice, le 17 novembre 1380, par les cardinaux de Florence et de Milan aux cardinaux d'Albano, de Viviers, de Saint-Eustache et de Saint-Ange. J'y lis notamment ces mots : « Et unus de dominis Ytalicis, antequam intraret conclave, dixit : « Domine Barensis, per me

Quels que soient la partialité et le défaut de mémoire de ce prélat attaché à la personne de Robert de Genève, ce qu'il rapporte des colloques fréquemment tenus et de l'entente établie entre Français et Italiens ne laisse pas que d'être assez vraisemblable : « Nous aurons cette fois un italien, ne cessait de répéter « Robert de Genève, et cela en dépit de ces traîtres de Limou- « sins. Je me rallie volontiers à cette combinaison, car mes terres « sont situées dans le voisinage de l'Italie. » L'entente lui paraissait possible principalement sur le nom de Prignano, et il ajoutait : « Par ces saints évangiles, le pape que nous aurons sera « l'archevêque de Bari, ou un autre que je ne veux pas encore « le nommer. » Cet autre, c'était lui-même. Robert de Genève avait gardé et conserva jusqu'au dernier moment quelques illusions sur le succès de sa propre candidature. Dans la soirée du 7 avril, il tenait inscrits sur un papier les noms de ses deux candidats préférés, et laissait voir l'un d'entre eux, qui n'était autre, paraît-il, que le nom de Barthélemy Prignano[2].

Pierre de Luna, en dépit de ses affirmations[3], n'entra-t-il pas au conclave avec les mêmes dispositions ? Il avait communié le matin des mains de l'évêque de Jaën et, au dire de ce prélat, lui avait annoncé son intention d'élire l'archevêque de Bari. Une telle résolution, chez Pierre de Luna, serait d'autant plus remarquable qu'il ne paraît pas avoir été accessible à la crainte : ses

« non stabit quominus magnam sarcinam vobis imponam ; » habens animum ad ipsius promocionem dum modo ad extra collegium fuisset deventum. » (Bibl. nat., ms. latin 1469, fol. 84 r°.) Si M. Richard Jahr a pu récemment élever des doutes au sujet de l'authenticité de ce passage (*Die Wahl Urbans VI*, p. 19), c'est qu'il l'a lu dans le texte fautif de l'édition Gayet. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le cardinal de Florence se souvenait encore de cette circonstance en 1386, comme le prouve une note mise en marge du *Casus* des trois Italiens, note où se trouve indiqué, en même temps, le nom du cardinal qui apostropha de la sorte l'archevêque de Bari (Gayet, *loco cit.*, p. 11).

[1] Rinaldi, t. VII, p. 301.

[2] Déposition de Garcia Martinez, élu d'Orense (ms. latin 11745, fol. 125 r°, et Baluze, t. I, c. 1101).

[3] Gayet, t. II, p. j., p. 148-150.

intimes l'entendirent protester, d'un visage souriant, qu'il affronterait plutôt la mort que de céder à la terreur, trop heureux de succomber sur une terre arrosée par le sang des martyrs[1].

Il résulte donc, non seulement des témoignages urbanistes, mais aussi, dans une certaine mesure, des aveux échappés à quelques cardinaux, que presque une moitié du sacré collège se montrait disposée à élire un prélat italien pour faire échec aux Limousins.

Incapables de tenir tête à cette coalition, les Limousins n'auraient-ils pas, à leur tour, incliné vers Barthélemy Prignano[2]? C'est ce qu'affirment hautement les partisans d'Urbain[3]. Mais c'est aussi ce que nient, plus ou moins nettement, les Limousins eux-mêmes : Aigrefeuille[4]; Marmoutier; Vergne, dont les sympathies très sincères pour Bari n'allaient pas, dit-il, jusqu'à vouloir le coiffer de la tiare; Viviers, qui invoque, à ce propos, le témoignage d'Urbain VI; Limoges, qui n'avait point abdiqué toute ambition personnelle[5]; Poitiers enfin, qui se serait borné à faire, auprès de Tibaldeschi, une démarche en faveur de son collègue Viviers[6]. Je n'attacherais donc pas grande importance à un bruit d'origine urbaniste, si je ne trouvais Pierre de Luna fort peu affirmatif sur ce point. Il ne sait; mais il ne croit pas que *tous* les Limousins, ni même *la majeure partie*, aient projeté d'élire l'archevêque de Bari : *deux ou trois* d'entre eux, tout au plus, ont envisagé les avantages que semblait présenter un tel choix[1]; il n'a été question de ce prélat que dans un cercle étroit composé de Poitiers, de Viviers, d'Aigrefeuille ou de Limoges; en tous cas, la nouvelle ne s'en ébruita pas[2]. Pour qui connaît le zèle déployé par Pierre de Luna dans la défense des intérêts de Clément, ces réticences équivalent à un aveu complet. Il me paraît prouvé qu'avant l'entrée dans le conclave, un certain nombre de cardinaux limousins se montraient disposés à élire Barthélemy Prignano.

---

[1] *Commentaire* d'Alphonse, évêque de Jaën (Rinaldi, t. VII, p. 377) : dépositions de Pierre de Guadalfajara, de Raymond de Capoue (ms. cit., fol. 99 r°, 150 r° et 93 v°; Baluze, t. I, c. 1184) et d'Alvaro Gonzalez (Gayet, t. I, p. 164, note 2).

[2] M. Richard Jahr (*Die Wahl Urbans VI*, p. 46, 51) n'admet pas que l'initiative soit venue de la faction française; mais il pense que Prignano fut, à la dernière heure, le candidat des Limousins.

[3] *Casus* d'Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 351); allégations de l'élu de Faënza (Baluze, t. I, c. 1001 et 1077 ; *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1083); dépositions des évêques de Jaën (Rinaldi, t. VII, p. 377) et de Brescia (Gayet, t. I, p. 152), de Pierre de Guadalfajara (ms. cit., fol. 99 v°), de l'évêque de Recanati (Gayet, t. I, p. j., p. 92 et sq.).

[4] D'après le cardinal de Glandève (ms. cit., fol. 36 r°). Cependant il fait l'aveu suivant : « Ego vero ista retuli, una die, dominis meis Pictaviensi et S. Angeli, dum equitabam cum ipsis ad ecclesiam S. Marie Nove, et demum, dum fui in dicta ecclesia, dominis meis Lemovicensi et tunc Glandatensi, nunc vero Hostiensi ; et subjunxi quod, si ad hoc per Romanos compelleremur, quantum in me erat, *ego citius condescenderem ad dictum Bartholomeum quam ad aliquem de aliis de quibus tunc agebatur* : super quo nichil ulterius omnino inter nos conclusum extitit, nec de hoc ex tunc feci aut fieri audivi mentionem... » (Gayet, t. II, p. j., p. 114.) Le cardinal de Saint-Ange rapporte à peu près dans les mêmes termes l'ouverture que lui fit Aigrefeuille au sujet de Prignano, en chevauchant dans Rome (*ibid.*, p. 136).

[5] *Ibid.*, fol. 38 r° et v°, 41 r°, 36 v°. Gayet, t. II, p. j., p. 167.

[6] Gayet, t. II, p. j., p. 107.

Que l'on retranche, au besoin, du groupe des Français le cardinal de Bretagne, dont les sympathies pour Prignano semblent assez douteuses : il n'en restera pas moins neuf ou dix voix, sur seize, presque acquises d'avance à l'archevêque de Bari. C'est-à-dire que Prignano était bien près, sinon sûr, d'obtenir la majorité des deux tiers prescrite par les canons. J'admets encore que les tendances de ses partisans fussent vagues, leurs projets incertains; Bari n'en restait pas moins *papable*, au premier chef, et même il paraissait être le candidat le plus sûr du succès, étant donné les objections que devait soulever tout autre nom auprès d'une moitié au moins des membres du sacré collège.

---

[1] « X° usque ibi : *dominum nostrum*, inclusive. R. Dixit se nescire. Sed non credit quod omnes cardinales lemovicenses, vel major pars eorum, istud deliberaverunt. — XI° usque ibi : *ipsis cardinalibus*. Respondit quod non credit quod deliberaverunt de illo eligendo, ut predixit; tamen credit quod duo vel tres ex Lemovicensibus, ad plus, predicta vel aliqua ex eis consideraverunt. — XII° usque ad finem ipsius capituli. Respondit quod non credit nec audivit quod fuerit patefacta nec nota comuniter. » (Ms. cit., fol. 250 r°.) — Pour l'intelligence de ces réponses, il est nécessaire de se reporter aux articles du *Casus* d'Urbain VI qui faisaient l'objet de l'interrogatoire. Nul ne paraît y avoir songé : de là vient peut-être que les partisans d'Urbain VI, même parmi les érudits modernes, n'ont jamais cité ce passage, pourtant capital.

[2] Gayet, t. II, p. j., p. 149 et 150. — Le cardinal d'Aigrefeuille était particulièrement lié avec l'archevêque de Bari (déclaration d'Aigrefeuille dans la séance de Vincennes du 7 mai 1379. Arch. de Vaucluse, H 64^{1}; citée par Gayet, t. II, p. 103). Le cardinal de Marmoutier déclarait que, si l'on était réduit à prendre un italien, il se rallierait plutôt à Bari qu'à nul autre (ms. cit., fol. 38 r°). Quant au cardinal de Limoges, quelqu'un l'aurait entendu dire, comme il entrait au conclave : « Mgr de « Bari est un digne homme » (déposition de l'auditeur du cardinal de Milan, ms. cit., fol. 57 r°).

Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à ce que quelque chose de ces dispositions ait transpiré dans le public de Rome[1]. On avait vu le cardinal de Viviers se rendre à San Spirito en compagnie de l'archevêque de Bari et, malgré la supériorité de son rang, le saluer chapeau bas sur le seuil de l'église[2]. Le cardinal d'Aigrefeuille, en causant avec Prignano, avait fait, paraît-il, comme Simon Brossano, allusion à quelque lourd fardeau qui pèserait bientôt sur les épaules de l'archevêque. Robert de Genève lui en avait aussi touché quelques mots, près d'une église. Bien mieux : on prétend que plusieurs cardinaux s'en étaient ouverts à Thomas d'Acerno, procureur de la reine Jeanne de Naples, que le choix d'un membre du clergé napolitain intéressait tout particulièrement. Thomas, dans une lettre adressée au chambrier de la reine Jeanne, aurait dépeint la division qui régnait dans le sacré collège et rendait presque impossible l'élection d'un cardinal, ajoutant que, si l'on se décidait à prendre un pape en dehors du collège, le choix des cardinaux, suivant toute vraisemblance, tomberait sur l'archevêque de Bari. Le chambrier n'ayant point fait mystère de sa correspondance, la reine Jeanne et plusieurs personnages de la cour de Naples auraient soupçonné l'élection de Bari avant qu'aucune nouvelle positive en fût parvenue au royaume[3]. A Rome même, Boniface degli Ammanati ne plaisantait-il pas Prignano sur ses chances, tout en se recommandant à lui[4] ? Et, vers le 4 avril, Thomas Pietra ne disait-il pas au prieur du couvent de la Minerve : « Je me suis aperçu que « presque tous les cardinaux sont d'accord pour élire Mgr de « Bari[1] ? » Un prélat attaché à la personne de Pierre de Luna avait été nommé promoteur de la cause de canonisation de Brigitte de Suède; persuadé que Barthélemy Prignano serait élu d'un accord unanime, il eut, à ce qu'il affirme, l'idée de conseiller à Catherine de Suède, fille de Brigitte, une démarche immédiate auprès de l'archevêque de Bari, dans l'espoir que, plus tard, le souvenir de cet hommage engagerait le nouveau pape à abréger les formalités du procès[2]. Les cardinaux eux-mêmes ne disconviennent pas qu'avant l'entrée en conclave il fût question de l'archevêque de Bari; ils se bornent à dire que c'était leur pis-aller, dans le cas d'une intimidation trop facile à prévoir[3].

---

[1] « Nunc vos testes estis quod, per plures dies antequam aliqua metus illacio apareret in fratribus, istum quem elegistis deliberastis eligere. Hoc aliqui vestrum etiam tunc nonnullis revelarunt ; ita ut noverim plurimos qui ante sciverunt. Sed et ipse, per tres vel quatuor dies ante electionem, a fidedigno auditu percepi vos in istum concordasse quem postmodum elegistis. » (*Littera missa contra cardinales per magistrum M. Neapolitanum Barensem, de ordine Predicatorum* ; Bibl. nat., ms. latin 1470, fol. 245 r°.)

[2] Déposition de Jean Paparoni, chanoine de Saint-Pierre (ms. latin 11745, fol. 67 v°, et Gayet, t. I, p. j., p. 14. Cf. Gayet, t. I, p. 162).

[3] Allégations de l'élu de Faenza (Baluze, t. I, c. 1001 ; *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1084) ; déposition de Thomas d'Acerno, évêque de Lucera (ms. cit., fol. 91 r°, et Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. III, pars II, c. 730) ; cf. les témoignages des évêques de Todi et de Rieti (ms. cit., fol. 75 v° et 81 v°).

[4] Déposition de Boniface degli Ammanati (ms. cit., fol. 53 r°).

Rien ne semble, d'ailleurs, plus significatif que la conduite de Bertrand Lagier, cardinal de Glandève. On a dit qu'il avait donné un rendez-vous nocturne à Barthélemy Prignano[4]; on a parlé d'un repas où il aurait fait boire l'archevêque avant lui[5]. On a même affirmé l'existence d'un billet annonçant à ce prélat son élection future en termes très explicites : « Maintenant vous êtes « mon ami; vous serez bientôt mon maître et mon seigneur[6]. » Toutes ces circonstances, il est vrai, sont plus ou moins vaguement contestées par un familier du cardinal, Jean, évêque de

---

[1] Déposition de Raymond de Capoue, plus tard maître général des frères Prêcheurs (ms. cit., fol. 93 v°).

[2] *Commentaire* d'Alphonse, évêque de Jaën (Rinaldi, t. VII, p. 377); dépositions de Pierre de Guadalfajara (ms. cit., fol. 99 r° et 150 r°). — Sainte Catherine de Suède, interrogée sur ce point, le 10 mars 1379, répondit, d'une manière peu précise, qu'avant d'entrer dans le conclave les cardinaux parlaient déjà d'élire Prignano (Rinaldi, t. VII, p. 380).

[3] Dépositions des cardinaux de Saint-Ange, d'Aigrefeuille et de Marmoutier (Gayet, t. II, p. j., p. 136, 114, 167), et de Boniface degli Ammanati (ms. cit., fol. 260 v°).

[4] Déposition de l'évêque de Lucera (Muratori, t. III, pars II, c. 717 ; Baluze, t. I, c. 1077).

[5] *Commentaire* d'Alphonse, évêque de Jaën (Rinaldi, t. VII, p. 377).

[6] Dépositions d'Ange de Spolète, de Jean, évêque de Castro (ms. cit., fol. 182 v° et 92 r°), d'Alvaro Gonzalez (Baluze, t. I, c. 1077), de l'abbé de Sassoferrato (Rinaldi, t. VII, p. 304); saint Vincent Ferrier, *De moderno Ecclesiæ schismate* (Baluze, *loco cit.*); allégations de l'élu de Faënza (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1084).

Castro, ou par le cardinal lui-même[1]. Mais voici ce que dépose Bertrand Lagier en personne. Il a protesté, avant d'entrer dans le conclave, qu'il n'entendait point donner sa voix à *quelqu'un d'étranger au collège*, et que, s'il le faisait, ce serait uniquement par crainte de la mort[2]. Cette protestation fut faite, le mardi 6 avril, dans l'appartement de Glandève, devant un notaire qui en prit acte[3]; le texte en fut plus tard (10 décembre 1378) reconstitué à Avignon, sur la demande de Bertrand Lagier, reconnu conforme à l'original par cinq témoins assermentés, et, tel qu'il subsiste, il prouve que ce cardinal craignait fort de voir triompher une personne étrangère au collège, en d'autres termes, l'archevêque de Bari[4]. Je ne me pique pas de comprendre, encore moins de justifier la conduite de Bertrand Lagier. Pourquoi voulut-il se réserver un recours contre une élection qui lui semblait presque inévitable, et dont il s'arrangea, d'ailleurs, de manière à tirer bon parti? Je n'entreprendrai point de le dire. Assurément, Urbain VI, dont il avait un des premiers annoncé l'élection, à qui, en entrant dans le conclave, il disait encore : « C'est vous qui devriez être pape[5], » et qui, de l'aveu du cardinal lui-même[6], l'aima et le favorisa, ne put jamais se douter, avant la défection de Glandève, qu'il avait depuis longtemps en lui un secret adversaire. Mais je cherche seulement à calculer les chances que présentait la candidature de Prignano, et, en vérité, Bertrand Lagier en donne, involontairement, l'idée la plus haute : nul ne paraît avoir aussi peu désiré, ni aussi clairement prévu l'élection d'Urbain VI.

On a cherché à expliquer l'importance qu'avait acquise la personnalité de Prignano par les intrigues auxquelles il se serait livré. Là n'est point la question : il ne s'agit pas d'apprécier le caractère de l'homme, mais la valeur de l'élection. Que, du vivant de Grégoire XI, l'archevêque de Bari ait acheté une maison à Rome, afin de prendre rang parmi les citoyens[1]; qu'à l'un des services célébrés pour le repos de l'âme du pape défunt il se soit placé entre le Sénateur et les Bannerets, se soit fait présenter à ceux-ci, ait assisté à quelques-unes des réunions du Capitole[2] ou à de secrets conciliabules[3], il n'y a rien là de bien caractérisé, rien qui indique bien clairement une pression exercée sur le sacré collège. En supposant même, comme l'insinuent certains de ses adversaires, qu'il ait essayé de faire appuyer sa candidature par la municipalité ou par la populace romaine, et qu'il ait prodigué, dans ce dessein, promesses et argent[4], on doit reconnaître qu'il n'y est point parvenu. La foule, en effet, s'est bornée à demander un pape romain ou italien : elle n'a pas prononcé le nom de Prignano. D'autres prélats italiens, d'ailleurs, ont, comme lui, fréquenté les assemblées de ville[5]. S'il s'est plu à colporter des bruits peu rassurants, afin d'entretenir une crainte utile à ses desseins, cette ruse assez grossière a provoqué quelques sourires ou éveillé quelques soupçons, sans augmenter beaucoup ses chances de succès[6]. Non seulement il a désapprouvé les excès des Romains; mais il paraît avoir exprimé l'intention de refuser son hommage à tout pontife qui serait élu dans ces conditions anormales[1]. Ses adversaires lui font un crime de ce langage, qu'ils jugent hypocrite. Soit! en tous cas, il prouve que Prignano ne songeait guère alors à spéculer sur la frayeur des cardinaux.

---

[1] Gayet, t. II, p. j., p. 93.

[2] Ms. cit., fol. 36 r°; Gayet, t. II, p. j., p. 86.

[3] Déposition de l'évêque de Castro (ms. cit., fol. 92 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 6; cf. t. I, p. 188); *Casus* des cardinaux (Baluze, t. I, c. 1076), etc.

[4] Baluze, t. II, c. 816. Un texte abrégé, et quelque peu différent, de cette protestation précède la réponse de Glandève aux cas de conscience des cardinaux de Florence et de Milan (*ibid.*, c. 937).

[5] Déposition de Thomas degli Ammanati (ms. cit., fol. 44 v°).

[6] *Ibid.*, fol. 36 r°.

---

[1] Dépositions du cardinal d'Aigrefeuille (Gayet, t. II, p. j., p. 112), de Pons Béraud (ms. cit., fol. 50 r°), de Bernard de Verdun, de Nicolas Clément (Gayet, t. I, p. 22 et 24). — Le fait est nié par Thierry de Niem (*De Scismate libri tres*, éd. G. Erler, p. 13).

[2] Dépositions du sénateur Guy de Proins (ms. cit., fol. 55 v°, et Baluze, t. I, c. 1229), de Pierre Rostaing et de Pierre de Cros (Baluze, t. I, c. 1202), du banneret Nardo (ms. cit., fol. 67 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 9). — Jean Venrosini prétend que l'archevêque commença du vivant de Grégoire XI à venir aux conseils de ville (Gayet, t. I, p. 19) : ce témoignage est en contradiction avec celui de Guy de Proins.

[3] C'est l'opinion à laquelle se range M. l'abbé Gayet (t. I, p. 51), en s'appuyant sur divers témoignages clémentins, notamment sur un traité du cardinal de Florence conservé à la Bibliothèque Corsini.

[4] Cette dernière accusation, qui n'est reproduite dans aucun des factums ou traités dirigés contre Urbain, repose principalement sur les témoignages, fort suspects, de Pierre Gandelin et de Jean Venrosini (Gayet, t. I, p. 56 et sq.).

[5] Agapito Colonna, l'abbé du Mont-Cassin, les évêques de Gubbio et de Recanati, etc. (Baluze, t. I, c. 1217; Gayet, t. II, p. j., p. 111 ; t. I, p. 47 et 50).

[6] V. un incident rapporté par Fernando Perez (ms. cit., fol. 240 r° ; cf. Gayet, t. I, p. 144 et 146).

Du reste, il n'est point nécessaire de supposer de basses intrigues pour expliquer la faveur dont il jouissait auprès de la plupart des membres du sacré collège. Il avait longtemps vécu à la cour d'Avignon, suppléé, à la Chancellerie, le cardinal de Pampelune : de là des rapports journaliers avec chacun des cardinaux. Les « citramontains » le considéraient presque comme un des leurs. De plus, l'origine angevine de la dynastie napolitaine conciliait, d'une manière générale, au clergé du royaume de Naples les sympathies des Français[2]. Ajoutons que la réputation dont jouissait alors l'archevêque de Bari ne ressemblait en rien à celle qu'il acquit par la suite et qu'il a malheureusement conservée jusqu'à nos jours. Sur ce point, ses adversaires eux-mêmes sont à peu près unanimes : il passait pour bon et sage, éloquent, humble, indépendant, habile à manier les affaires, pieux et mortifié. Tel le proclamait alors digne de la tiare qui, plus tard, ne le jugeait plus digne d'un simple canonicat. C'est à tel point que, par la suite, on se demanda si Prignano avait totalement changé ses mœurs, ou cessé seulement de les dissimuler. Un clémentin, Thomas degli Ammanati, déclare que, si on lui avait demandé alors quel était l'italien le plus digne d'être élu, il aurait nommé Barthélemy Prignano[3].

Ainsi, le bon renom de l'archevêque de Bari, la nécessité de choisir un pape en dehors des factions et même, je veux le croire, dans une certaine mesure, l'autorité des arguments que l'on faisait valoir en faveur du choix d'un italien[1], tout contribuait, même en écartant l'hypothèse d'une pression violente, à créer, dans le sacré collège, un courant d'opinion favorable à Prignano.

---

[1] Dépositions du cardinal de Saint-Ange et de Pons Béraud (Gayet, t. II, p. j., p. 134, et t. I, p. 253).

[2] Déposition du cardinal de Padoue (ms. cit., fol. 72 v°); *Casus* d'Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 352).

[3] Dépositions de Thomas et de Boniface degli Ammanati, de Pierre de Cros (ms. cit., fol. 44 v°, 260 v°, 64 v°; Gayet, t. I, p. j., p. 155; cf. *ibid.*, t. I, p. 35), etc. : Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 9; lettre de Christophe de Plaisance au seigneur de Mantoue (L. Pastor, *Geschichte der Päpste...*, t. I, p. 681). Baluze ne rapporte, au sujet de Prignano, que les témoignages les plus défavorables (t. I, c. 1270; Index, sous la rubrique *Urbani VI ingentia vitia*).

III

Nous avons laissé les cardinaux franchissant, un à un, les rangs de la foule massée autour du Vatican. Le Sénateur s'avançait au devant de chacun d'eux, et la barrière placée devant la porte du palais ne s'écartait que pour livrer passage aux gens de la cour de Rome. Il en fut ainsi, du moins, tant que le service d'ordre demeura confié à des sergents d'armes de la garde pontificale. Mais les Bannerets imaginèrent de remplacer ces gardes par des romains : ce fut le signal du désordre. Des gens de toutes conditions pénétrèrent alors à la suite des cardinaux[2].

Le conclave avait été aménagé dans le premier étage du Vatican ; il se composait de deux chapelles, d'un vestibule et d'un certain nombre de cellules destinées aux cardinaux ou à leurs conclavistes. Un escalier communiquait directement de cette partie du premier étage avec la cour du palais ; mais la porte d'entrée sur la cour en avait été murée. Trois autres portes ouvraient du conclave sur différentes pièces du premier étage ; l'une d'elles avait été murée. Par les deux autres, restées libres, entrèrent les cardinaux, les conclavistes, les amis venus, suivant l'usage, pour recevoir le baiser d'adieu[3], et aussi, contrairement à toute règle, des officiers, des romains, des hommes armés, au nombre d'environ soixante-dix. Deux heures durant, les cardinaux furent ainsi en contact avec une foule peu respectueuse.

---

[1] Cf. la déposition de l'évêque de Lucera (ms. cit., fol. 87 r°, et Muratori, t. III, pars II, c. 717).

[2] Dépositions de Jean Colun, qui demeurait sur la place, et de Pierre de Cordoue (ms. cit., fol. 168 v° et 220 r°).

[3] Parmi eux se trouvait probablement l'archevêque de Bari. Thierry de Niem n'est pas, comme le pense M. G. Erler (*De Scismate libri tres*, p. 11, note 1), le seul qui mentionne sa présence au palais ; elle est également attestée par Pierre de Cordoue (ms. cit., fol. 220 r°) et par l'évêque de Cassano (Gayet, t. I, p. 221).

« Vous le voyez, disait un romain, en tirant le cardinal de Poi-
« tiers par sa robe ; nous voulons un romain ou, pour le moins,
« un italien : car voici longtemps que vous tenez la papauté,
« vous autres ! » — Hâtez-vous, reprenait un connétable, de
« satisfaire ces gens-là : sinon, ne comptez pas trop sur le zèle
« de vos défenseurs[1]. »

Enfin, après bien des pourparlers, Guillaume de la Voulte, évêque de Marseille, un des trois gardes désignés par le sacré collège, réussit à faire évacuer presque entièrement le conclave. Au moment où il venait d'en fermer une des portes, la clef lui fut arrachée des mains. Il se la fit rendre presque aussitôt ; mais, comme si ce nouvel effort avait épuisé son courage, il courut se réfugier dans la chambre qui lui avait été assignée hors de l'enceinte du conclave, et s'y tint enfermé durant deux ou trois heures, sans plus se soucier d'assurer la clôture de la dernière porte[2].

Des officiers, d'ailleurs, veillaient à ce que le passage demeurât libre ; le Sénateur et quelques autres continuaient de s'entretenir avec les cardinaux : on attendait les Chefs de régions ou de quartiers, les *Caporioni*. Déjà la clochette intérieure du conclave avait annoncé aux prélats que le moment était venu de se retirer dans leurs cellules respectives, — il pouvait être sept ou huit heures du soir — quand les Chefs de quartiers survinrent, au nombre de treize[3], portant leurs armes et escortés d'une quinzaine de romains. Les cardinaux, pour la plupart, étaient alors occupés à prendre des rafraîchissements ; ils se réunirent aussitôt dans une des chapelles. Les officiers municipaux commencèrent par mettre respectueusement genou en terre, puis, invités à se relever, s'exprimèrent à peu près en ces termes : « C'est par un miracle de la Providence que le pape Grégoire

---

[1] Dépositions des cardinaux de Bretagne et de Vergne, de Jacques, camérier de Tibaldeschi, du connétable Buccio (ms. cit., fol. 37 v°, 70 r° et 71 r°), de Thomas degli Ammanati (Gayet, t. I, p. j., p. 78), etc.

[2] Déposition de Guillaume de la Voulte (ms. cit., fol. 47 r°; cf. Gayet, t. I, p. j., p. 40).

[3] Les *rioni* de Rome étaient alors, en effet, au nombre de treize. Cf. L. Duchesne. *Les régions de Rome au moyen âge*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, 1890, p. 135.

« est venu mourir en cette sainte cité, et que vous vous trouvez « ici, seigneurs, pour élire un souverain pontife. Nous ne vous « répéterons pas ce qui a été dit ces jours passés. Mais, jusqu'à « présent, vous ne nous avez donné que des réponses vagues : « nous en voulons de plus précises. Nommez-nous un pape ro« main ou italien ; sinon, votre vie et la nôtre seront en danger, « tellement ce peuple s'est mis en tête d'obtenir ce qu'il souhaite. « Évitez ainsi un grand, un irréparable scandale. »

Le cardinal de Florence, à qui, en sa qualité de prieur des cardinaux-évêques, il appartenait de répondre, prononça quelques mots à peine sur l'étrangeté du procédé, sur les périls de la situation, sur l'intention des cardinaux de faire en faveur des Romains tout ce que leur conscience autoriserait[1]. Ce fut le cardinal d'Aigrefeuille, prieur des cardinaux-prêtres, qui interpréta le plus nettement la pensée de ses collègues : « Seigneurs ro« mains, dit-il, vous nous pressez d'étrange sorte. Comprenez « donc, je vous prie, que moi, par exemple, je ne puis engager « la conscience de mes seigneurs, et que, de leur côté, ils ne sau« raient disposer de ma voix. Vous réussirez tout au plus à « vicier l'élection. » Le cardinal Orsini, prieur des cardinaux-diacres, usa de la même franchise, avec plus de familiarité : « Mes enfants, vous voulez donc faire un schisme? Relisez vos « anciennes chroniques : vous y verrez ce qui est arrivé jadis « par votre faute. Nous voici réunis pour l'élection d'un pape : « ne dirait-on pas qu'il s'agit d'élire un maître des cabarets[2] ? » Bref, le dernier mot des cardinaux fut qu'ils promettaient d'agir selon Dieu et de faire le choix qui leur paraîtrait le plus utile à l'église de Rome. Ce n'était pas tout à fait ce que demandaient les Chefs de quartiers : ils avaient compté rapporter au peuple des assurances plus positives. Toutefois, après s'être consultés, désespérant sans doute d'obtenir davantage, ils se retirèrent, peu satisfaits. La nuit était alors venue; leur visite avait duré une heure[1].

---

[1] Déclaration des cardinaux du 2 août 1378 (Baluze, t. II, c. 825) ; *Casus* des cardinaux de Florence et de Milan (Bibl. nat., ms. latin 1469, fol. 84 r°) ; déposition du cardinal de Florence (ms. latin 1462, fol. 51 v°); note du même (Gayet, t. II, p. j., p. 9) ; dépositions des cardinaux de Glandève, de Limoges, de Marmoutier et de Vergne; déposition de Fernando Perez, conclaviste de Pierre de Luna, autre témoin oculaire (ms. latin 11745, fol. 36 r° et v°, 38 r° et v° et 173 r°). — Le cardinal de Saint-Ange n'assista point à cette scène (Gayet, t. II, p. j., p. 128).

[2] Déposition du conclaviste de Pierre Corsini (ms. cit., fol. 56 r° ; texte corrompu et tronqué dans Gayet, t. I, p. 239); cf. la déposition de Fernando Perez (ms. cit., fol. 241 v°).

Avant de s'en aller, quelques Romains voulurent faire une perquisition dans toutes les parties du palais, de manière à s'assurer qu'aucun soldat n'y était caché. L'évêque de Marseille dut leur livrer son trousseau de clefs. « Pourquoi, leur disait-il, en « agir de la sorte? Un roi, s'il recevait un cardinal, le traiterait « comme son égal. Vous, qui donnez l'hospitalité à tous les « membres du sacré collège, épargnez-leur ces vexations. »

Enfin, vers neuf ou dix heures du soir, Guillaume de la Voulte sortit de sa chambre et se mit en devoir de faire murer la dernière porte du conclave. Mais, soit que les matériaux ou les outils fissent défaut, soit qu'on ne sût pas, ou qu'on ne voulût pas s'en servir, il se contenta de fermer cette porte à clef et d'en assujettir le battant au moyen de deux grosses traverses de bois. Le bruit qu'on fit en enfonçant les clous effraya même plusieurs des cardinaux. Un guichet ménagé dans cette porte, suivant les prescriptions de la décrétale *Ubi periculum majus*, permettait de correspondre avec les personnes enfermées dans le conclave et de leur passer des vivres[2].

Je ne parle pas des démarches que quelques-uns des membres du sacré collège auraient faites dans la soirée, afin de tâter le terrain et de supputer les chances de tel ou tel : elles ne paraissent avoir amené aucun résultat nouveau[3].

La nuit fut agitée, et, bien que le conclaviste de Pierre de Luna ait, avant de se coucher, entendu Tibaldeschi ronfler, les cardinaux dormirent peu. Dans les salles plafonnées en bois qui se trouvaient immédiatement au dessous du conclave, les soldats romains avaient allumé un grand feu, sans se préoccuper des risques d'incendie : grave sujet d'inquiétude pour les habitants de l'étage supérieur. Quel repos, d'ailleurs, ceux-ci pouvaient-ils prendre au milieu d'un vacarme incessant ? C'étaient des coups de bâtons ou de piques ébranlant le dessous du plancher; c'était le pas des Romains parcourant le palais et se ruant sur le cellier; c'était le bruit des tonneaux défoncés, d'où se répandaient à flots le vin et le verjus. Au dehors, sur la place Saint-Pierre et dans les cabarets environnants, on festoyait, on jouait, on dansait. Puis les cris : *Romano, romano! Romano lo volemo o italiano!* continuaient d'être poussés par moment jusque devant les portes du conclave[1].

---

[1] Dépositions des cardinaux de Glandève, de Limoges, de Marmoutier et de Viviers du connétable Buccio, de Fernando Perez (ms. cit., fol. 36 r° et v°, 38 r°, 42 r°, 71 r° et 173 r°).

[2] Dépositions de Guillaume de la Voulte, de l'évêque de Todi, de Jean Colun (ms. cit., fol. 47 r° et v°, 48 r°, 75 r°, 168 v°) et du cardinal de Saint-Eustache (ms. latin 1469, fol. 6 r°); déclaration du 2 août 1378 (Baluze, t. II, c. 826).

[3] *Casus* d'Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 304); dépositions de l'évêque de Recanati (*ibid.*, p. 352) et de Pierre de Luna (ms. latin 11745, fol. 260 v°).

Le jeudi matin (8 avril), un peu avant le lever du soleil, la clochette d'une des chapelles retentit dans le conclave. Le tapage avait cessé depuis quelque temps déjà, et les cardinaux commençaient à réciter leurs heures. Ils entendirent d'abord une messe du Saint-Esprit, ensuite la messe de la férie. Mais le prêtre qui célébrait la seconde eut autant de peine à la dire que les assistants à la suivre. Le bruit terrible du tocsin commençait à se faire entendre dans la direction du Capitole. Soudain, tout près du Vatican, les cloches de Saint-Pierre se mirent de la partie, et ce tintement sinistre ébranlait le conclave, accompagné du grondement et des cris d'une multitude en fureur[2]. « Qu'est-ce là? « Nous sommes perdus! » dit aussitôt un des prélats. — « Non : c'est le peuple qui s'assemble pour aller processionnel-

---

[1] Dépositions de Fernando Perez, des cardinaux de Limoges, de Bretagne (ms. cit., fol. 173 r°, 36 v°, 37 v°), de Vergne (Gayet, t. II, p. j., p. 144) et de Florence (ms. latin 1462, fol. 51 v°), de Pierre Albucci, de l'évêque de Todi, de Lello Maddaleno, de Jean de Bar, de Jean Colun, du connétable (Buccio ms. latin 11745, fol. 67 v°, 75 r°, 92 v°, 52 v°, 238 v° et 71 r°), de l'evêque de Lucera (*ibid.*, fol. 88 r°, et Muratori, t. III, pars II, c. 719), de Jean, abbé de Saint-Isidore-de-Séville, de Rodrigue Fernandez, etc. (Gayet, t. I, p. 231, 244, 245); déclaration du 2 août 1378 (Baluze, t. II, c. 826).

[2] Dépositions des cardinaux de Limoges (ms. cit., fol. 36 v°, et Baluze, t. I, c. 1214) et de Saint-Ange (Gayet, t. II, p. j., p. 128), de Jean de Narbonne, le prêtre qui dit la seconde messe, de Jean Sanchez, de Sanche, archidiacre en l'église de Pampelune (ms. cit., fol. 56 v°, 227 v°, 230 r°). Suivant la déclaration du 2 août, le tocsin ne se serait fait entendre qu'après les messes (Baluze, t. II, c. 827). Quant à Pierre Fernandez, qui prétend, quoique clémentin, n'avoir entendu aucun bruit de cloche avant le dîner, il est en désaccord avec tous les autres témoins (ms. cit., fol. 232 r°).

« lement à Saint-Jean-de-Latran, afin de demander à Dieu de « mettre les cardinaux d'accord. » Cette explication rassurante avait été imaginée par le doyen de Tarazona; elle ne convainquit personne, non plus, du reste, que l'hypothèse du cardinal Tibaldeschi : « On sonne pour les catéchumènes, ou bien pour « l'exorcisme. » — « Cet exorcisme-là n'est guère de mon goût, » reprit le cardinal de Bretagne. Le fait est que des prélats familiarisés avec les mœurs de l'Italie pouvaient difficilement se méprendre sur la signification d'un tel bruit : le tocsin était l'annonce d'une émeute, d'une prise d'armes ou d'une exécution. D'ailleurs Géraud du Puy, cardinal de Marmoutier, n'avait point attendu la fin de la première messe pour faire monter un de ses serviteurs sur le toit du palais, et il avait su que la place était couverte de monde, qu'on accourait de tous côtés[1].

Voici ce qui s'était passé. Plusieurs romains armés étaient venus, soi-disant de la part des Bannerets, sommer les chanoines de Saint-Pierre de leur livrer l'entrée du campanile; n'obtenant rien par la persuasion, ils avaient brisé à coups de hache la porte de la tour et, malgré l'intervention de plusieurs officiers, mis en branle les cloches de l'église. A ce moment même, un homme monté au sommet du campanile et se cramponnant à la croix et à la statue de saint Pierre qui surmontaient le monument, faisait, avec un chaperon rouge, des signaux qui semblaient s'adresser soit aux gens postés sur le Capitole, soit à la foule accourue sur la place[2].

Cependant les cardinaux, demeurés seuls dans la chapelle, s'étaient assis pour écouter l'allocution du prieur des évêques. Soudain, le tapage redouble; le pauvre cardinal de Florence est obligé d'avouer qu'il ne trouve plus ses mots. Tandis qu'il cherche à rattraper le fil de son discours, on vient dire qu'à travers le guichet, l'évêque de Marseille demande à parler immédiatement aux trois prieurs. Aigrefeuille et Orsini se rendent dans la première pièce, et ce dernier, fort ému, entreprend de gourmander la foule : « Que pensez-vous faire, maudits? s'écrie-t-il avec des « larmes dans la voix. Vous vous figurez obtenir un pape de cette « façon? Vous allez allumer dans Rome un feu qui ne s'éteindra « qu'après avoir tout consumé[1]! » Mais le peuple, de plus en plus furieux, répond du dehors : « Nous voulons un pape romain « ou italien ! » — « Seigneurs, seigneurs, dépêchez-vous, ajoute « à haute voix l'évêque de Marseille. Vous risquez d'être mis en « pièces, si vous ne vous hâtez d'élire un pape italien ou romain ! « Nous qui sommes au dehors, nous jugeons bien mieux du péril « que vous-mêmes. » Ce raisonnement semble avoir pleinement convaincu le cardinal d'Aigrefeuille. En s'en retournant vers la chapelle, on le vit tirer par le manteau le cardinal Orsini et lui faire cette triste profession de foi : « Plutôt élire le diable que « mourir ! » Il répéta devant ses collègues les paroles prononcées par l'évêque de Marseille, en ajoutant : « Voyez dans quel péril « nous sommes. Que faire ? »

---

[1] Dépositions de Fernando Perez, des cardinaux de Bretagne et de Marmoutier (ms. cit., fol. 242 r°, 37 v° et 38 r°), de Jean Sanchez (*ibid.*, fol. 227 v°, et Gayet, t. I, p. 266), de Marc Fernandez, etc. (Gayet, t I., p. 265 et 266).

[2] Dépositions de Guillaume de la Voulte (ms. cit., fol. 47 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 40), de Jean Paparoni, chanoine de Saint-Pierre (ms. cit., fol. 67 v°, et Gayet, t. I, p. j., p. 15), de Sanche, archidiacre en l'église de Pampelune, de Jean Colun (ms. cit., fol. 230 r° et 239 r°), du cardinal de Saint-Ange et de l'évêque d'Assise (Gayet, t. II, p. j., p. 128, et t. I, p. 255). Un témoin mentionne une circonstance assez peu vraisemblable : une grêle de pierres aurait été lancée, du haut du campanile, sur la chapelle du conclave (Gayet, t. I, p. 257).

Le cas était embarrassant. Si l'honneur de l'Église semblait défendre aux cardinaux de capituler, le soin de leur propre conservation exigeait qu'ils fissent droit aux réclamations populaires. Puis, par une illusion bien naturelle au cœur de l'homme, ils se persuadaient qu'en se tirant eux-mêmes du danger, ils sauveraient la chrétienté. Un massacre de cardinaux, c'était la force primant le droit, c'était le peuple instituant tumultuairement un antipape, c'était l'Église condamnée à l'anarchie ou au schisme; il fallait éviter à tout prix ce malheur. D'ailleurs, quel besoin y avait-il de sacrifier sa vie, non pas à la défense d'un dogme, mais au succès d'une faction? Quel besoin surtout de se faire sottement égorger, si un seul ou plusieurs des candidats papables remplissaient précisément la condition voulue pour être agréés par la foule? Au bout d'une demi-heure de délibérations, les cardinaux se décidèrent à donner satisfaction au peuple.

---

[1] M. Gayet place ce discours d'Orsini lors du second colloque des cardinaux avec la foule (t. I, p. 286), ce qui est en contradiction avec le témoignage de Fernando Perez (ms. cit., fol. 242 v°).

« Monseigneur de Florence, dit alors Aigrefeuille, vous êtes « notre prieur : allez faire cette promesse. » — « Non pas ; elle « est contraire à notre liberté. Puis, supposez qu'on ne la tienne « point : je risquerais ma vie. » Aigrefeuille, néanmoins, saisit Florence par la main gauche ; Orsini le prend par la main droite : tous deux l'entraînent vers la porte. Puis, tandis que Florence demeure au second plan, bien décidé à ne rien dire, Orsini parlemente à travers le guichet : « Tenez-vous tranquilles ! je vous « promets que demain, avant tierce, vous aurez un pape romain « ou italien. » La foule paraît trouver ce terme trop éloigné. « Tenez-vous en paix, reprend à son tour Aigrefeuille ! je vous « promets qu'avant la fin du jour, vous aurez un pape romain ou « italien. » Le guichet se referme, et les cardinaux-prieurs s'empressent de regagner la chapelle[1].

Il s'agissait de tenir parole. Les cardinaux se promenaient de long en large. L'un d'eux, Orsini, propose de contenter les Romains au moyen d'un simulacre d'élection, en couronnant, par exemple, un simple frère Mineur qui, en présence du peuple, jouerait le rôle de pape. Cette circonstance est contestée par le cardinal de Saint-Eustache, mais garantie par le témoignage peu suspect de Pierre de Luna. En tous cas, si la proposition d'Orsini ne souleva pas la vive protestation que les urbanistes ont placée dans la bouche de Limoges, elle ne reçut, du moins, l'approbation d'aucun des cardinaux présents[2].

D'autres cardinaux rappelèrent, en citant les chroniques, qu'une élection originairement vicieuse pouvait être régularisée par la suite, quand le péril était écarté et que le sacré collège avait recouvré toute son indépendance[1].

---

[1] Réponses du cardinal de Florence aux doutes de l'archevêque de Tolède (ms. cit., fol. 98 r°; Baluze, t. I, c. 1000, 1041 et 1042); dépositions des cardinaux de Glandève (ms. cit., fol. 36 r°; Baluze, t. I, c. 1041 ; Gayet, t. II, p. j., p. 88), de Bretagne (ms. cit., fol. 37 v°), de Limoges (*ibid.*, fol. 36 v°, et Baluze, t. I, c. 1214), de Vergne (ms. cit., fol. 38 v°, et Gayet, t. II, p. j., p. 144), de Luna (*ibid.*, p. 152) et de Florence (ms. latin 1462, fol. 52 r°; cf. Gayet, t. II, p. j., p. 12), de Guillaume de la Voulte (ms. latin 11745, fol. 47 r°), de Fernando Perez (*ibid.*, fol. 241 v°, 242 v°; Baluze, t. I, c. 1436); déclaration des cardinaux de Florence et de Milan (ms. latin 1469, fol. 84 r°). — Dans le récit de M. Th. Lindner (*Die Wahl Urban's VI*, *loco cit.*), l'election d'Urbain VI semble avoir précédé cette entrevue des cardinaux avec la foule.

[2] *Casus* d'Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 352); allégations de l'élu de Faënza; dépositions de l'évêque de Recanati (*ibid.*, p. 304 et 305; *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1085), des cardinaux de Saint-Eustache (Baluze, t. I, c. 1001 et 1094) et Pierre de Luna (ms. latin 11745, fol. 261 r°).

Mais voici que Pierre de Luna engage Limoges à voter pour l'archevêque de Bari[2], et que Limoges donne, à son tour, le même conseil à Aigrefeuille. Ces deux derniers appellent Poitiers, lequel consulte tout bas le cardinal de Milan. On fait le compte des voix : il se trouve que Prignano paraît devoir réunir les deux tiers des suffrages. Aigrefeuille, toujours pressé de sortir d'un mauvais pas, s'écrie alors : « Allons nous asseoir ! Dépê« chons-nous ! M'est avis que nous allons tout de suite avoir un « pape. » Puis, les cardinaux s'étant assis : « Monseigneur de « Florence, vite, nommez quelqu'un ! Il n'est point nécessaire « d'attendre davantage[3]. » Florence, ainsi interpellé, prononce, comme à regret, le nom de Tibaldeschi, ajoutant qu'il donnerait sa voix à un « ultramontain » du collège, n'étaient la promesse faite aux Romains et la frayeur qu'ils lui inspirent[4]. C'est au tour de Limoges : après une courte allocution sur un thème de circonstance, il prononce l'exclusion à l'égard de Saint-Pierre, comme étant vieux et décrépit, à l'égard de Florence, comme appartenant à une cité ennemie du saint-siège, à l'égard de Milan, comme compatriote de Bernabò Visconti, à l'égard d'Orsini, enfin, à cause de son jeune âge, et conclut en donnant sa voix à l'archevêque de Bari[5]. Aigrefeuille, aussitôt : « Je nomme et je

---

[1] Déclaration du 2 août 1378 ; déposition du cardinal de Saint-Ange (ms. cit., fol. 42 v°) ; notes de Pierre de Luna et du cardinal de Florence (Gayet, t. II, p. j., p. 34 et 15).

[2] Dépositions d'Alphonse de Melid (Baluze, t. I, c. 1002), de Pierre d'Espagne (Rinaldi, t. VII, p. 378), de François Fernandez et de Garcia Martinez, élu d'Orense (Baluze, t. I, c. 1463 et 1103).

[3] Dépositions du cardinal de Florence et de Pierre d'Espagne (ms. cit., fol. 98 r° ; Baluze, t. I, c. 1000, 1001 et 1042) ; *Casus* d'Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 352).

[4] Dépositions des cardinaux de Bretagne (ms. cit., fol. 37 v° ; Baluze, t. I, c. 1143), de Glandève, de Marmoutier, de Saint-Eustache (ms. cit., fol. 36 r°, 38 r° et v°) et de Florence, de l'élu de Faënza (Rinaldi, t. VII, p. 305), de Thomas d'Acerno (Muratori, t. III, pars II, c. 719) ; *Casus* des cardinaux de Florence et de Milan (ms. latin 1469, fol. 84 r°) ; *Casus* d'Urbain VI.

[5] Dépositions du cardinal de Florence (Rinaldi, t. VII, p. 305, et ms. latin 1462, fol. 52 r°) ; réponses du même aux doutes de l'archevêque de Tolède (Baluze, t. I, c. 1002) ; *Casus* d'Urbain VI.

« choisis, dit-il, l'archevêque de Bari pour pape et pontife de « Rome. » Ce double exemple est suivi par tous les autres cardinaux, à quelques exceptions près[1].

Ainsi le cardinal de Bretagne refuse d'abord de donner sa voix à l'archevêque de Bari : « Vous ne le connaissez pas aussi bien « que moi, » dit-il, et il nomme successivement deux cardinaux italiens, avant de prononcer le nom de Barthélemy Prignano[2]. Orsini déclare qu'il s'abstiendra de voter tant qu'il ne jouira pas de sa pleine indépendance : une telle élection est sans valeur ; pour sa part, il n'accepterait pas d'être élu dans de pareilles conditions[3]. Quant à Saint-Ange, les circonstances lui ôtent l'usage de ses facultés ; cependant, il se laisse amener à dire : « Je le « nomme, si vous le voulez[4]. » Ce que voyant, le cardinal de Florence fait accession à Prignano[5].

Donc, l'archevêque avait obtenu l'unanimité moins une voix ; mais, sans compter Orsini, deux ou trois cardinaux s'étaient montrés quelque peu récalcitrants. En revanche, d'autres avaient paru insister tout particulièrement sur leur intention formelle d'élire Prignano. « Je nomme *librement* Bari, » avaient-ils dit ; ou bien : « Je nomme l'archevêque de Bari avec la pensée qu'il « devienne *véritablement* le pape. » Cette circonstance n'est point niée par les adversaires d'Urbain. Les cardinaux qui s'exprimèrent de la sorte sont au nombre de trois, suivant Viviers ; de trois ou quatre, suivant Vergne et Saint-Ange ; de quatre, suivant Saint-Eustache ; de quatre ou cinq, suivant Poitiers, Florence,

---

[1] Dépositions des cardinaux de Glandève et de Florence (*loco cit.*).

[2] Dépositions des cardinaux de Bretagne (ms. latin 11745, fol. 37 v°, et Baluze, t. I, c. 1143), de Saint-Eustache (ms. cit., fol. 39 v°, et Baluze, t. I, c. 1002), de Saint-Ange (*loco cit.*) et Pierre de Luna (Gayet, t. II, p. j., p. 153); déclaration du 2 août 1378; *Casus* des cardinaux de Florence et de Milan; notes du cardinal de Florence (*ibid.*, p. 14). Cf. la réponse du cardinal de Bretagne aux questions des cardinaux de Florence et de Milan (Baluze, t. II, c. 935).

[3] Dépositions des cardinaux de Bretagne, de Saint-Eustache, de Glandève, de Saint-Ange, de Luna (*loco cit.*) et de Limoges (ms. cit., fol. 36 v°, et Baluze, t. I, c. 1095), de l'évêque de Pesaro, de Boniface degli Ammanati (*ibid.*); *Casus* des cardinaux de Florence et de Milan; déclaration du 2 août 1378.

[4] Dépositions des cardinaux de Saint-Ange et Pierre de Luna (*loco cit.*), de Jean Colun (Baluze, t. I, c. 1114); *Casus* des cardinaux de Florence et de Milan.

[5] Depositions des cardinaux de Florence (*loco cit.*) et Pierre de Luna (ms. cit., fol. 261 r°); *Casus* des cardinaux de Florence et de Milan; *Casus* d'Urbain VI.

Milan, Orsini et Luna. On peut presque déterminer leurs noms. Ainsi, aucun doute ne saurait subsister quant aux cardinaux de Limoges, de Viviers et Pierre de Luna : ils se désignent eux-mêmes. Les autres pourraient bien être : Aigrefeuille, selon l'indication de cinq de ses collègues ; Poitiers, Saint-Pierre ou Milan, dont les noms ont été également prononcés ; ou encore Vergne, Glandève, Marmoutier, à qui, plus tard, la question fut posée, et qui n'y répondirent qu'en alléguant leur défaut de mémoire. Si les cardinaux sont obligés d'avouer une circonstance bien favorable à l'hypothèse d'un vote entièrement sincère, ils cherchent du moins à l'expliquer par un excès de pusillanimité. La méfiance que leur inspiraient certains de leurs collègues serait, au dire de Pierre Flandrin, la seule raison de ce langage, comme si, en affectant moins de zèle pour le succès de la candidature de Prignano, ils eussent risqué d'être dénoncés au ressentiment des Romains. Ainsi que beaucoup d'autres explications fournies par les cardinaux, celle-ci a le défaut d'être un peu trop ingénieuse [1].

En somme, il semble bien qu'à peu d'exceptions près, les quinze cardinaux qui ont voté pour l'archevêque de Bari, quelles que fussent d'ailleurs leurs préférences, ont entendu faire une élection sérieuse. Rien de semblable à ce simulacre d'intronisation que proposait Orsini. Leur pensée n'est pas, suivant le mot d'Aigrefeuille, d'élire le diable pour éviter la mort, mais plutôt de concilier l'intérêt de l'Église avec les exigences des Romains.

On leur laissait d'ailleurs une certaine latitude : ils restaient libres de choisir dans toute l'Italie. S'ils ont songé à Prignano, ce n'est pas que ce prélat napolitain jouît d'un plus grand prestige auprès de la multitude, c'est, comme eux-mêmes en conviennent, parce qu'ils croyaient le mieux connaître et qu'ils le jugeaient plus expérimenté dans le maniement des affaires, mieux instruit des usages de la curie romaine [2].

---

[1] Réponses aux questions posées par Florence et Milan (Baluze, t. II, c. 935-943) ; dépositions des cardinaux de Vergne, de Saint-Eustache, de Florence (ms. cit., fol. 38 v°, 39 v°, 98 r°), de Luna (*ibid.*, fol. 261 r°, et Gayet, t. II, p. j., p. 154) et de Viviers (*ibid.*, fol. 41 r°, et Gayet, t. II, p. j., p. 79 et 83), de Fernando Perez (ms. cit., fol., 173 r°), d'Alvaro Gonzalez (*ibid.*, fol. 115 r°, et Baluze, t. II, c. 1104) ; *Casus* des cardinaux de Florence et de Milan ; réponses de Pierre Flandrin aux doutes de l'archevêque de Tolède (ms. latin 1469, fol. 25 r° et 84 r°).

[2] « Ipsum, tanquam illum quem credebant eis magis notum et in facto Curie

S'ils n'avaient eu d'autre dessein que d'écarter le péril à tout prix, leur premier soin eût été de publier le résultat de l'élection de manière à calmer immédiatement l'impatience de la foule [1]. Ils agirent tout autrement.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre, avec les auteurs urbanistes [2], qu'ils hésitaient à faire connaître le nom du nouveau pape, et que le fait d'avoir choisi un italien, plutôt qu'un romain, constituait, à leur yeux, un acte d'indépendance dont ils appréhendaient les suites. En réalité, les plus timorés avaient voté pour Prignano, et tous étaient alors convaincus que ce choix devait contenter la foule.

Si les cardinaux ajournèrent la publication des votes, c'est qu'ils tenaient d'abord à s'assurer du consentement de l'élu : telle est du moins l'explication que donnent les clémentins. C'est avouer que les cardinaux s'appliquaient à remplir toutes les formalités d'une élection définitive.

Sans doute aussi le désir de soustraire à un pillage, qui pouvait dès lors paraître inévitable, leur vaisselle et leurs ornements, entra pour quelque chose dans cette résolution d'attendre. Aussi voyons-nous les conclavistes mettre à profit ces instants de répit. Certaine cachette ménagée derrière l'autel de la seconde chapelle reçoit des caisses pleines d'objets précieux ; un trou fait dans une porte murée donne accès dans l'ancienne chambre de l'archevêque de Narbonne ; de là, par une ouverture pratiquée dans le plancher, on fait passer à l'étage inférieur des caisses et des paquets de vêtements. Ces précautions n'indiquent pas une terreur bien grande ; le soin avec lequel on veille sur l'argenterie donne à penser que désormais on considère tout danger de mort comme écarté [3].

---

expertum, nominaverunt et elegerunt in Romanum universalis Ecclesie Pontificem. » (*Casus* des cardinaux de Florence et de Milan, *ibid.*, fol. 84 r°). — L'objection fut faite, plus tard, aux cardinaux par le doyen de Coïmbre (Rinaldi, t. VII, p. 439).

[1] Remarque faite par les urbanistes et, en particulier, par l'élu de Faënza (Rinaldi, t. VII, p. 309).

[2] Cet argument a été repris par Mansi (*Annales ecclesiastici* de Rinaldi, t. VII, p. 299).

[3] Dépositions de Fernando Perez (ms. latin 11745, fol. 173 v°), des cardinaux de Viviers, d'Aigrefeuille, de Saint-Ange et Pierre de Luna (Gayet, t. II, p. j., p. 79, 130 et 35).

Cependant, vers neuf heures du matin, l'élection étant terminée, le guichet pratiqué dans la porte d'entrée s'ouvrit encore une fois, et l'évêque de Marseille redemanda les trois cardinaux-prieurs. La promesse faite précédemment par Aigrefeuille et par Orsini, transmise par Guillaume de la Voulte, d'une des fenêtres du premier étage, et répétée, au dehors, par un capitaine romain, n'avait pas suffi à calmer l'effervescence populaire. Au contraire, à partir de ce moment, les cris de *Romano, romano!* semblent avoir presque étouffé les cris d'*Italiano!* Les Bannerets, d'ailleurs, venaient de faire une nouvelle tentative auprès des gardes du conclave pour que les cardinaux fussent mis en demeure de donner satisfaction au peuple. Aussi, dès que les prieurs se furent approchés du guichet, l'évêque de Marseille leur dit : « Révérends « seigneurs, dépêchez-vous de donner à ces romains la consolation « d'un pape romain ou italien. » Requête aussitôt appuyée par des clameurs bruyantes : *Romano lo volemo!* quelques voix seulement ajoutant : *O italiano!* Orsini essaye de parlementer : « Écoutez, Romains, écoutez! » Mais les cris ne font que redoubler. Il perd alors patience et, dans un style peu ecclésiastique : « Allez, crie-t-il, cochons de Romains! vous nous assommez. « Vous autres, faites retirer la foule! Ah! si je sortais d'ici avec « un bâton, comme je vous jetterais dehors! » Les Romains ne s'émeuvent pas outre mesure de cette boutade ; mais l'un d'eux, attaché à la maison d'Orsini, s'approche du cardinal et le supplie, pour l'amour de Dieu, de ne pas se faire tuer. Enfin l'on fait silence. Aigrefeuille prononce quelques bonnes paroles ; Orsini autorise Guillaume de la Voulte et le banneret Nardo à promettre, de la part des cardinaux, un pape italien ou romain. Ce banneret insistant, Orsini lui prend la main : « Si cela n'est pas, je con- « sens à être coupé en morceaux. Allez, seigneurs romains, « ajoute-t-il ; avant vêpres, vous aurez quelqu'un qui vous plaira. » En même temps, il passe à Guillaume de la Voulte un papier sur lequel sont écrits les noms de Prignano et de six autres prélats italiens, et il ordonne à l'évêque de Marseille de les faire tous venir.

On referme le guichet ; mais, tant par cette ouverture que par un trou pratiqué, le matin, dans le battant de la porte, les gardes et quelques-uns des officiers présents avaient eu le temps de remarquer l'agitation qui régnait à l'intérieur du conclave : on pliait des vêtements, on empaquetait des couvertures. Il n'en fallait pas plus pour laisser deviner que l'élection du nouveau pape était un fait accompli [1].

Néanmoins la foule persistait à hurler : *Romano lo volemo, romano, romano, se non che tutti li occideremo.* Voici encore une fois les officiers municipaux implorant les gardes du conclave : « C'est trop long ! Le peuple perd patience, il veut nous écharper. « Dites aux cardinaux de se dépêcher, et même dites-leur d'élire « un pape *romain :* c'est le seul moyen qu'ils aient de conjurer « le danger. » Naturellement, l'évêque de Marseille cède, rouvre le guichet, rappelle les cardinaux. Les cris *Romano lo volemo !* deviennent assourdissants ; la foule se presse jusque devant la porte du conclave, en criant : *Se non lo avemo romano, tutti li occideremo.* — « Écoutez-moi, fait Orsini. Si vous n'avez « pas avant vêpres un pape selon vos vœux, coupez-moi en « morceaux. » Nouveaux cris : *Romano lo volemo !* En se retirant, le cardinal de Genève répète à mi-voix les mots *Romano ! romano !* comme s'il méditait en lui-même sur cette nouvelle formule des exigences populaires [2]. Alors, mais alors seulement, les cardinaux ont pu commencer à craindre sérieusement que le nom d'un pape étranger à la ville de Rome fût mal accueilli de la foule.

Cependant les sept prélats mandés par Orsini avaient reçu l'ordre de se rendre immédiatement au Vatican. Pour les plus timides, la perspective de traverser la place Saint-Pierre en un pareil moment n'avait rien d'agréable. Aussi voyons-nous l'un d'eux, Thomas degli Ammanati, s'excuser tout d'abord sur l'absence de monture et ne s'exécuter qu'à la troisième sommation. Il dut fendre les rangs d'une foule bruyante, passer, dans le vestibule, par dessus des flaques de vin, essuyer, en gravissant l'escalier du palais, les grossiers reproches des campagnards. Comme il touchait au but, le courage lui manqua : il rebroussa chemin et revint, en passant par Saint-Pierre, s'enfermer dans sa maison[1]. Les autres prélats mandés en même temps, Agapito Colonna, l'abbé du Mont-Cassin, les évêques d'Asti et de Nocera, le patriarche de Constantinople, l'archevêque de Bari, avaient montré plus d'empressement et étaient parvenus sans encombre au palais, à la faveur d'un calme momentané qui avait succédé à la dernière communication des cardinaux.

---

[1] Dépositions de Guillaume de la Voulte (ms. cit., fol. 47 r° ; Baluze, t. I, c. 1094 ; Gayet, t. I, p. j., p. 42), de l'évêque de Todi (ms. cit., fol. 75 v° ; Gayet, *ibid.*, p. 49), de Thomas degli Ammanati, de Fernando Perez, d'Artaud de Mélan, du cardinal de Viviers, de Jean de Narbonne, de l'auditeur du cardinal de Milan (ms. cit., fol. 45 v°, 242 v°, 49 v°, 41 v°, 56 v° et 57 r°) et du banneret Nardo (*ibid.*, fol. 67 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 10).

[2] Déposition de l'évêque de Todi (*loco cit.*).

On allait donc pouvoir enfin obtenir l'assentiment de l'archevêque de Bari ; rien n'empêcherait plus les cardinaux de publier son élection ou, du moins, de s'esquiver la conscience en repos. Mais, chose étrange, les cris ayant cessé, il semble que tout danger ait été oublié. C'était l'heure à laquelle on dînait d'habitude. Les six prélats italiens s'attablent en compagnie de l'évêque de Marseille ; on cause, on rit, on commente gaiement l'ordre des cardinaux : « De deux choses l'une, fait observer Guillaume de « la Voulte ; ou ils ne sont point d'accord et veulent vous prendre « pour arbitres ; ou le pape est élu, et c'est l'un d'entre vous[2] ». Il n'oublie pas, en prévision de cette dernière hypothèse, de se recommander à la bienveillance de ses convives. Prignano, le plus entouré et le plus adulé de tous, semble avoir quelque soupçon du sort qui lui est réservé.

A l'intérieur du conclave, le calme règne aussi, et les cardinaux en profitent également pour dîner. Ils se sont groupés trois par trois, quatre par quatre. La présence de leurs serviteurs les oblige à s'entretenir de toute autre chose que de l'élection ; car ils se sont promis de garder le secret[3]. Le cardinal de Glandève se borne à dire à Fernando Perez : « Doyen, je veux que vous sachiez que « j'ai agi par crainte de la mort. N'avez-vous point vu le péril où

---

[1] Déposition de Thomas degli Ammanati (ms. cit., fol. 44 r°; Baluze, t. I, c. 1337 ; Gayet, t. I, p. j., p. 76 et 77).

[2] Dépositions des évêques de Marseille (ms. cit., fol. 47 v°) et de Todi (*ibid.*, fol. 75 v°, et Gayet, t. I, p. j., p. 49).

[3] Déposition de François Fernandez, chantre de Palencia (ms. cit., fol. 224 r° ; cf. Baluze, t. I, c. 1438).

« nous nous trouvions ? » Ce qui revient presque à dire : « Le péril « est maintenant écarté. »

Enfin, la plupart des cardinaux se lèvent de table et, sans s'être donné le mot, s'acheminent vers la chapelle. Une discussion s'engage alors entre Florence et Aigrefeuille, l'un soutenant que, pendant le séjour de la cour de Rome au delà des Alpes, une des élections pontificales a été entachée d'impression[1], l'autre protestant que pareil scandale ne s'est jamais produit en France. Tout cela n'indique pas qu'on fût bien pressé d'en finir. Quant à prévenir Prignano que son élection est fictive, qu'il doit s'attendre à jouer un rôle de pure comédie, personne n'y songe, bien entendu.

Soudain quelqu'un des cardinaux (sans doute le vieux Tibaldeschi) propose de profiter du calme qui règne à présent au dehors pour réélire Barthélemy Prignano. Saint-Ange refuse, en faisant remarquer que les troubles durent encore. Néanmoins, l'un des cardinaux, interrogeant ses collègues : « Nous sommes bien tou« jours d'accord et du même avis ? » dit-il. — « Oui, oui ! » lui répond-on, et quelques cardinaux ajoutent : « Je dis de même « que ce matin. » Ces faits, si favorables à la cause d'Urbain VI, sont exposés, dans les termes que je viens de rapporter, par plusieurs cardinaux : il semble impossible de les révoquer en doute. Les urbanistes vont plus loin : ils prétendent que tous les cardinaux prirent part à cette réélection et affirmèrent l'intention d'élire librement Prignano. Je ne les suivrai pas jusque là. Trois cardinaux citramontains s'étaient attardés à table. Je dis trois, et non pas quatre : car les clémentins eux-mêmes, si intéressés à diminuer l'importance de l'incident, n'ont réussi, en rassemblant leurs souvenirs sur ce point, qu'à relever trois absences. Quant à Orsini, tout porte à croire qu'il persévéra dans son abstention. Enfin, comme on parlait encore, le tapage reprit de plus belle, et les Romains commencèrent à forcer le conclave. Il n'en est pas moins vrai qu'au milieu d'un calme relatif, devant treize cardinaux sur seize, la question du choix d'un pape avait été de nouveau posée, et que la proposition de maintenir purement et simplement l'élection de Prignano n'avait provoqué que deux objections au plus [1].

---

[1] Pierre Corsini faisait allusion aux circonstances qui précédèrent l'élection de Jean XXII.

Pensant avoir raison de ce nouveau tumulte, Orsini s'était mis en communication directe avec la foule ; il avait paru à l'une des fenêtres du conclave, qui donnait sur la seconde cour du Vatican : « Taisez-vous, criait-il ; vous avez un pape. — Qui donc ? — « Allez à Saint-Pierre. » Une partie des Romains crut comprendre que le nouveau pape était le cardinal de Saint-Pierre ; ils coururent à la maison de Tibaldeschi, pour la piller. D'autres insistèrent pour savoir si le nouveau pape était romain. Orsini, sans rien dire, promenait un ongle sur ses dents : ce geste fut interprété dans le sens négatif, et la déception de la foule, au milieu de laquelle se trouvaient précisément quelques parents de Tibaldeschi, se traduisit aussitôt par une recrudescence de colère : « En dépit de Dieu même, nous voulons un romain ! » Déjà l'on ne parlait de rien moins que de mettre en pièces Sénateur, Bannerets et cardinaux, et, pour préluder à l'assaut du conclave, on lançait contre les fenêtres des pierres et des bâtons.

Bientôt les portes murées furent attaquées à coups d'épées, de piques, de hoyaux ; les pans de bois à coups de hache. De tous côtés, les ouvertures s'agrandissaient à vue d'œil, malgré les protestations des conclavistes. Tandis que Robert de Genève se confessait dans la chapelle, Orsini, une dernière fois, essayait sur le peuple le pouvoir de son éloquence : « Bonnes gens, qu'y a-t-il « donc ? Ne demandiez-vous pas un pape italien ou romain ? « Eh bien ! vous êtes satisfaits : le pape est italien ! » Mais ces paroles, bien accueillies d'ailleurs, ne dépassaient guère les premiers groupes et se perdaient dans le bruit général. Un français crut bien faire en prononçant, à sa manière, le nom de « Bari » : la foule se persuada que le nouveau pape était Jean de Bar, un prélat limousin, parent de Grégoire XI [1], particulièrement détesté. Cette méprise ne fit qu'accroître la fureur populaire.

---

[1] Dépositions des cardinaux de Bretagne, de Marmoutier, de Saint-Eustache, de Viviers (ms. cit., fol. 37 v°, 38 r°, 39 v°, 41 v°), de Luna (*ibid.*, fol. 262 r°; Gayet, t. II, p. j., p. 36 et 155), de Saint-Ange (*ibid.*, fol. 42 v° ; Gayet, t. II, p. j., p. 131), de Florence (ms. latin 1462, fol. 52 v° ; Gayet, t. II, p. j., p. 16), de Poitiers, de Vergne et d'Aigrefeuille (*ibid.*, p. 102, 146 et 123) ; réponses aux questions posées par Florence et Milan (Baluze, t. II, c. 935-943) ; *Casus* de ces deux cardinaux (ms. latin 1469, fol. 88 v°) ; *Casus* d'Orsini (Döllinger, *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Cultur-Geschichte der sechs letzten Jahrhunderte*, Ratisbonne, 1863, in-8°, t. III, p. 359) ; déclaration du 2 août 1378 ; *Casus* d'Urbain VI ; dépositions de Fernando Perez, du conclaviste de Milan (ms. latin 11745, fol. 173 v°, 243 r°, 57 r°) et de l'évêque de Lucera (*ibid.*, fol. 88 v°, et Muratori, t. III, pars II, c. 720).

C'est alors qu'un romain effleure de son épée la poitrine de l'évêque de Marseille, qui, du coup, livre ses clefs et déserte son poste. A l'aide d'un morceau de bois, quelques conclavistes renforcent de leur mieux le battant d'une des portes : précaution inutile ! Les Romains pénétrèrent de tous côtés, par les murs, par les fenêtres, par les latrines. Un chapelain reçoit une blessure à la tête. Le pillage du conclave commence [2].

La plupart des prélats ne songeaient plus qu'à fuir. Une troupe barre le passage à Hugues de Montalais, à Pierre Flandrin et à Robert de Genève. D'autres romains arrêtent Vergne, Noëllet, Viviers, etc., qui, se glissant par une trappe et le long d'une échelle, avaient réussi à gagner l'appartement du camerlingue [3]. Le reste des cardinaux s'étaient réfugiés dans la seconde chapelle. « Si je dois mourir, avait dit noblement Pierre de Luna, « c'est ici que je veux tomber. » Les cris *Romano, romano!* retentissant de plus belle, un clerc eut alors l'idée de présenter au peuple le vieux Tibaldeschi comme le souverain pontife nouvellement élu. On voit cette succession d'étranges malentendus : la foule envahissait le conclave, croyant au choix d'un limousin ; et les cardinaux intronisaient le cardinal de Saint-Pierre, persuadé que l'élection de Prignano n'avait pas l'agrément des Romains.

---

[1] Cf. Baluze, t. I, c. 1216.

[2] Dépositions du cardinal de Marmoutier, de Guillaume de la Voulte, de Jean de Narbonne, de Jacques Palucci, de Garcia Perez, de Ferrer de Vergós, de l'abbé de Saint-Isidore-de-Séville, de Fernando Perez, de Pierre de Luna (ms. cit., fol. 38 r°, 47 v°, 56 v°, 68 v°, 159 v°, 101 r°, 118 r°, 173 v°, 174 r°, 262 r°), de Jean de Bar (*ibid.*, fol. 52 r°, et Baluze, t. I, c. 1215), de l'évêque de Lucera (ms. cit., fol. 88 v°, et Muratori, t. III, pars II, c. 720), de Sanche, archidiacre en l'église de Pampelune (ms. cit., fol. 232 v°, et Baluze, t. I, c. 1147), etc. ; *Cronicon Siculum*, publ. par J. de Blasiis pour la Società Napoletana di storia patria (Naples, 1887, in-4°), p. 30. Cf. Baluze, t. I, c. 1215, 1216 ; Gayet, t. I, p. 373, 374, 380, 383, 385.

[3] Dépositions des cardinaux de Bretagne et de Viviers, de Jacques Palucci, de Pierre Sardi, du ténor Guillaume (ms. cit., fol. 37 v°, 41 v°, 68 v°, 70 v°), de Pierre de Cros (*ibid.*, fol. 63 r°, et Baluze, t. I, c. 1117), de l'évêque de Todi (*ibid.*, c. 1065, et Rinaldi, t. VII, p. 306), du cardinal de Saint-Ange (ms. cit., fol. 42 v° ; Gayet, t. II, p. j., p. 132), etc.

Alors commence une scène affreusement pénible, à laquelle on est heureux de constater que Pierre de Luna, du moins, demeura totalement étranger. Hugues de Montalais s'efforce de persuader à Saint-Pierre qu'il doit, en se prêtant à une intronisation fictive, sauver la vie de ses collègues : refus de Tibaldeschi. Des conclavistes s'emparent alors de ce vieillard infirme, le placent sur la chaire papale, le coiffent de la mitre blanche, tandis que Montalais lui jette sur le dos une chape rouge, sonnent la cloche dite « du pape, » entonnent le *Te Deum*. Aussitôt plusieurs clercs courent au devant des Romains afin de leur annoncer l'élection de Saint-Pierre, et, lâchement, ils exhortent le peuple à venir joindre ses instances aux leurs pour décider Tibaldeschi à se laisser introniser. Le vieux cardinal emploie le peu de forces qui lui reste à protester contre un mensonge qu'il juge impie. « Quelle dérision ! fait-il, je ne suis point pape ; je ne le suis, ni « ne veux l'être : c'est monseigneur de Bari ! » Et plusieurs fois, en secouant la tête, il réussit à faire tomber sa mitre à terre. Son collègue de Marmoutier pèse sur son épaule ; un de ses neveux (détail répugnant) le frappe à la poitrine pour l'obliger à se rasseoir, et le somme d'accepter ce qu'il appelle une bonne aubaine. Un conclaviste lui essuie le visage avec un linge ; car on étouffe, lui surtout, dans cette étroite chapelle. Enfin, pour compléter le triste cérémonial de cette intronisation supposée, des romains le saisissent et le hissent sur l'autel. En place de la bénédiction pontificale qu'ils sollicitent, ils ne reçoivent que sa malédiction, et, après plusieurs heures d'exhibition forcée, l'emportent, plus mort que vif, dans la chambre papale.

Cependant ses vives protestations contre le mensonge de ses collègues avaient fini par faire comprendre une partie de la vérité. Le nom de l'archevêque de Bari circulait dans la foule, et n'était pas sans causer à plusieurs un assez vif désappointement. « *Non lo volemo!* Nous sommes trahis ! » disait-on çà et là. Quelques-uns même se mettaient déjà en quête de Prignano, pour obtenir sa renonciation. « Ils ne me connaissent guère, ré- « pondait au même moment l'archevêque de Bari. Quand je ver-

« rais mille épées dirigées contre moi, je ne renoncerais pas. » Il se réfugia néanmoins dans la Chambre secrète et ne tarda pas à rejoindre le cardinal de Saint-Pierre, par qui dut lui être confirmée la nouvelle de son élection. Dans la crainte d'un retour offensif de la plèbe, les parents ou amis de Prignano organisèrent, durant la nuit, des rondes autour du Vatican[1].

Que devenaient, pendant ce temps, les autres cardinaux ? Plusieurs d'entre eux, après s'être évadés, avaient dû rebrousser chemin et rentrer dans le conclave, fort bousculés, fort maltraités. Enfin le Vatican se vida peu à peu. Florence, monté sur un mauvais roussin, parvint chez lui sans encombre, ainsi que Milan et Marmoutier[2]. Un romain leva sa guisarme sur le cardinal de Glandève, qui néanmoins, escorté par les paroissiens de Sainte-Cécile, parvint à gagner le couvent des frères Mineurs du Transtévère. Quant à Pierre de Luna, les gens du Château-Saint-Ange, le voyant venir accompagné d'une troupe de romains armés, se figurèrent qu'il était emmené prisonnier et voulurent, au moyen d'une sortie, opérer sa délivrance. Une forte bagarre résulta de cette intervention malencontreuse. Le cardinal refusa, paraît-il, de suivre dans le Château ses prétendus libérateurs; accueilli, au delà du pont, par une population respectueuse, il parvint, sans autre accident, à sa demeure, située près de la Torre Sanguinea[3].

---

[1] Dépositions du cardinal de Marmoutier, de Fernando Perez, de Jacques Palucci, de Jean de Narbonne, de Rodrigue Fernandez, de Guillaume de la Voulte, de Sanche, archidiacre en l'église de Pampelune (ms. cit., fol. 38 r°, 173 r°, 68 v°, 56 v°, 103 r°, 48 r° et 232 v°), de Pierre de Cordoue (*ibid.*, fol. 221 r°, et Baluze, t. I, c. 1469), du cardinal de Bretagne (ms. cit., fol. 37 v°, et Baluze, t. I, c. 1227), de Jean Colun (ms. cit., fol. 169 v°, et Baluze, t. I, c. 1467) et de l'évêque de Todi (ms. cit., fol. 76 r°; Rinaldi, t. VII, p. 307, et Gayet, t. I, p. j., p. 51); déclaration du 2 août 1378; lettre de Fernando Perez du 11 avril 1378 (Gayet, t. I, p. j., p. 149). Cf. Baluze, t. I, c. 1185, 1228, 1467; Gayet, t. I, p. 389-395 et, p. j., p. 17.

[2] On a dit que ce dernier s'était vu acculer contre un mur par une troupe qui l'avait insulté, menacé et dépouillé de ses bagues : la fausseté de cette version est suffisamment prouvée par le silence que garde, à ce sujet, le cardinal lui-même (ms. cit., fol. 38 r°; Gayet, t. II, p. j., p. 165).

[3] Dépositions du cardinal de Marmoutier, de Jean Ramirez, de Nicolas Martinez, chanoine de Salamanque, de Pierre de Luna, de Fernando Perez, de l'évêque de Catane, d'Alvaro Gonzalez (ms. cit., fol. 38 r°, 105 v°, 180 r°, 262 r°, 174 v°, 46 v°, 115 v°), de l'évêque de Lucera (Muratori, t. III, pars II, c. 721), d'Ange de

Six autres cardinaux jugèrent plus prudent de mettre entre eux et les Romains les murailles du Château-Saint-Ange. Tels furent Pierre de Vergne, Viviers, Aigrefeuille, Poitiers, Limoges, qui, successivement, se rendirent dans la forteresse sous divers travestissements. Le cardinal de Bretagne n'y parvint qu'à la nuit, après avoir éprouvé force tribulations. Assailli, au sortir du palais, par une troupe de romains furieux, qui brandissaient des couteaux sur sa tête et qui lui arrachaient ses bagues, il avait cherché un premier refuge dans sa maison, située, comme on l'a vu, au bas des degrés de Saint-Pierre : la foule était précisément en train de la piller. On lui conseilla de fuir : son rochet l'eût trahi ; il préféra gagner les toits. On l'aperçut, un peu plus tard, derrière une cheminée, se dissimulant de son mieux, en compagnie d'un chapelain, auquel il paraissait faire sa confession.

La nuit venue, quatre autres cardinaux réussirent à sortir de Rome. Saint-Ange franchit vingt « milles » (huit lieues) pour gagner le château d'Ardea, possession de l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-Murs ; Orsini et Saint-Eustache partirent, sous bonne escorte, pour Vicovaro, château qui appartenait à Raymond Orsini[1] ; Robert de Genève, fidèle à ses habitudes guerrières, s'arma de pied en cap et prit une route qui le conduisit au château de Zagarolo, chez Agapito Colonna[2].

Spolète (ms. cit., fol. 62 v°, et Baluze, t. I, c. 1078), de Pierre de Cordoue (ms. cit., fol. 221 v° ; Baluze, t. I, c. 1177, et Gayet, t. I, p. 384), de Guillaume de la Voulte (ms. cit., fol. 47 r°, et Baluze, t. I, c. 1208), de Thomas degli Amnanati (ms. cit., fol. 44 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 80), de Pierre Gandelin (*ibid.*, p. 182) ; lettre de Fernando Perez du 11 avril 1378 (Gayet, t. I, p. j., p. 148). Cf. Baluze, t. I, c. 1187 et 1461.

[1] Ils s'y rendirent en compagnie de l'évêque de Marseille, qui avait couru lui-même de grands dangers à la sortie du Vatican (J.-H. Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, Marseille, 1884, in-fol., p. 89).

[2] Dépositions de Pons Béraud, de Fernando Perez, des cardinaux de Viviers, de Saint-Eustache et de Saint-Ange, de l'évêque de Catane, du banneret Nardo, de Thomas Pietra, de l'élu d'Orense, de Pierre de Cordoue, de Jean Sanchez (ms. cit., fol. 51 r°, 243 r°, 41 v°, 39 v°, 42 v°, 46 v°, 67 r°, 96 v°, 104 v°, 99 v°, 221 v° et 228 v°), de Pierre de Cros, de Jean Colun, du cardinal de Bretagne, d'Alphonse Azero (*ibid.*, fol. 63 v°, 170 r°, 37 v°, 146 r°, et Baluze, t. I, c. 1118, 1143 et 1158), de Pierre Gandelin, de Guillaume de la Voulte (Gayet, t. I, p. j., p. 183 et 43), de Rodrigue Fernandez (Baluze, t. I, c. 1114 et 1118), de Sanche, archidiacre en l'église de Pampelune, et de Thomas d'Acerno (Muratori, t. III, pars II, c. 721).

IV

Quand le jour reparut le lendemain, 9 avril, la situation de Prignano était encore assez précaire. Élu (on le croyait du moins), il n'avait été ni consulté sur ses intentions, ni intronisé, ni proclamé. Les cardinaux, à qui appartenait le soin de remplir ces formalités, avaient disparu; son seul appui était le cardinal de Saint-Pierre, resté cloué au Vatican par la fatigue et les infirmités. On comprend l'impatience de l'archevêque de Bari. D'autre part, les cardinaux, si réellement ils se repentaient d'avoir cédé à la violence, devaient désirer ne point faire un pas de plus dans la voie où ils s'étaient involontairement engagés. Le plus ou moins de répugnance ou d'empressement qu'ils vont manifester durant cette journée décisive, pourra nous donner la mesure de leurs sentiments véritables.

Il faut, il est vrai, tenir compte des menaces ou des sollicitations auxquelles demeuraient exposés plusieurs d'entre eux, j'entends ceux qui avaient simplement regagné leurs demeures. Les sollicitations, tout au moins, ne manquèrent pas de se produire, et elles eurent leur effet habituel. Toutefois sont-elles bien l'unique cause de l'empressement que manifesta, par exemple, le cardinal de Florence? Quand il eut entendu la messe, il accourut au Vatican, avant même d'avoir achevé la lecture de ses heures[1]. Ses collègues de Milan et de Marmoutier, qui ne tardèrent pas à l'y rejoindre, paraissent avoir obéi à un mouvement plus spontané encore. N'est-ce pas Marmoutier qui, la veille au soir, s'entretenant avec Barthélemy Prignano, lui avait donné des renseignements satisfaisants sur les intentions des cardinaux ? N'est-ce pas lui qui, le matin même, avait engagé ses collègues réfugiés dans le Château-Saint-Ange à se rendre au Vatican, plutôt que de quitter Rome sous la protection d'une escorte[1] ? Il est douteux que Pierre de Luna ait passé toute la nuit à réfléchir aux moyens de défendre le nouveau pape contre des dangers hypothétiques[2]; mais il paraît certain que ni les messages de Barthélemy, ni les instances des Romains n'eussent réussi à le faire venir, un des premiers, au Vatican, s'il n'y eût été encouragé par ses collègues réfugiés dans le Château-Saint-Ange[3].

---

[1] En ce qui concerne les dispositions manifestées par le cardinal de Florence, les dépositions des urbanistes Thomas d'Acerno, Marino, évêque de Cassano, etc. (Baluze, t. I, c. 1043; Muratori, t. III, pars II, c. 722; Rinaldi, t. VII, p. 308), sont contredites par des clercs attachés à la personne de Florence et par le cardinal lui-même (Baluze, t. I, c. 1044 et 1046; Gayet, t. II, p. 18; Bibl. nat., ms. latin 1462, fol. 40 r° et 53 r°). Cf. les dépositions de l'évêque de Todi (ms. latin 11745, fol. 76 v°), de l'archevêque de Naples (*ibid.*, fol. 44 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 81) et de Nicolas Eymeric (ms. cit., fol. 61 r°, et Baluze, t. I, c. 1221).

Florence, Marmoutier, Milan, Luna, Glandève[4], une fois parvenus au palais, observèrent, à l'égard de Prignano, une attitude que les témoins définissent différemment : guindés et taciturnes, au dire des clémentins, joyeux et empressés, suivant les urbanistes, ils n'exprimèrent, dans tous les cas, aucun doute sur la validité de l'élection célébrée la veille. Bien mieux, Barthélemy fut complimenté dans cette matinée du 9 avril, notamment par Marmoutier[1]. On lui fit gracieusement entendre qu'il aurait tort de refuser son consentement à une élection qui résultait d'un accord unanime. Aux questions qu'il posa sur la sincérité et sur la valeur des votes, on répondit de manière à lever ses scrupules, Pierre de Luna tout le premier. En ce qui le concerne, ce cardinal était alors sincère, et n'en disconvient pas. Mais comment explique-t-il le langage de ses collègues, auxquels il prête des sentiments si différents des siens? — Il allègue la crainte, cette éternelle crainte qui, suivant la version du parti clémentin, fit commettre aux cardinaux, je ne dirai pas tant de lâchetés, mais tant d'inutiles et invraisemblables maladresses[2].

---

[1] Je recueille ces aveux de la bouche du cardinal lui-même : « Et iste ivit ad illum B., eadem die, et dixit sibi quod ipse bene sciebat qualiter facta fuerat electio sua, quod ipse bene credebat quod alii domini cardinales vellent facere taliter quod ipse remaneret papa... Et iste cardinalis miserat ad cardinales qui erant in Castro Sancti Angeli, ad explorandum quid facerent ; et clericus quem misit reportavit sibi quod ipsi non habebant victualia et disponebant se ad recessum, sed expectabant gentes aliquas. Tunc iste cardinalis significavit sibi quod non expediebat eis recedere, sed expediebat quod venirent... » (Ms. cit., fol. 38 rº.) — Quelques années plus tard, le cardinal de Marmoutier fit une déposition beaucoup moins précise et véridique (Gayet, t. II, p. j., p. 165).

[2] Les urbanistes ne se sont point mis d'accord : l'émissaire soi-disant envoyé à Urbain VI par Pierre de Luna, pour lui proposer un asile hors de Rome, dépose que cette commission lui a été donnée par l'évêque de Jaën. D'autre part, un frère Prêcheur revendique l'initiative de cette démarche (ms. cit., fol. 96 vº et 100 rº ; Baluze, t. I, c. 1186 ; Rinaldi, t. VII, p. 378).

[3] Dépositions de Fernando Perez (ms. cit., fol. 171 rº, 175 rº, et Baluze, t. I, c. 1188), du cardinal de Glandève, du connétable Buccio, de Thomas degli Ammanati (Baluze, t. II, c. 939 ; t. I, c. 1190), de l'évêque de Todi (ms. cit., fol. 76 vº), de l'évêque de Jaën, de Pierre d'Espagne (Rinaldi, t. VII, p. 377 et 378) et de Thomas Pietra (ms. cit., fol. 96 vº, et Baluze, t. I, c. 1187) ; lettre de Fernando Perez du 11 avril 1378 (Gayet, t. I, p. j., p. 150).

[4] M. G. Erler suppose que le cardinal de Glandève ne se rendit au Vatican qu'avec les cardinaux réfugiés dans le Château-Saint-Ange (*Theodorici de Nyem de Scismate libri tres*, p. 15, note 1). Mais, suivant Thomas d'Acerno, ce cardinal s'y rendit vers le même temps que ses collègues de Milan, de Marmoutier et de Luna (*loco cit.*) ; il y parvint le quatrième, c'est-à-dire avant Pierre de Luna, suivant le témoignage de Thomas degli Ammanati (Gayet, t. I, p. j., p. 85).

Cependant l'heure avançait, et les cardinaux enfermés dans le Château-Saint-Ange ne paraissaient toujours pas. L'impatience de l'élu augmentait d'heure en heure. Ses adversaires même prétendent qu'il fit dire aux Bannerets : « Si vous n'obligez pas « les cardinaux à venir m'introniser, c'est comme si vous « n'aviez rien fait[3]. » Paroles graves, en ce qu'elles supposent une sorte d'approbation des violences commises et un encouragement à les réitérer. « Pourquoi ne viennent-ils pas, disait-il « amèrement? — Ils n'ont point de manteaux. — Eh bien! qu'ils « viennent en rochets! » Et avisant quelques prélats : « Otez « ces manteaux. Qu'on les leur porte! Il faut qu'ils viennent[4]. »

Les messagers de Barthélemy et les délégués des Romains qui se présentaient successivement aux portes du Château recevaient, à vrai dire, assez mauvais accueil; mais, il importe d'en faire la remarque, c'est surtout du camerlingue qu'ils avaient à se plaindre. Pierre de Cros, irrité du choix d'un italien, indigné des mauvais traitements qu'avaient subis les cardinaux, en particulier son frère (le cardinal de Limoges), manifestait un franc dédain pour les prétentions de l'élu, en même temps qu'un ressentiment très vif de la mauvaise foi des Romains. Encourageant les cardinaux à la résistance, il cherchait, d'autre part, à donner aux Romains une haute idée des forces dont il disposait : c'est ainsi qu'il ne laissait les Bannerets pénétrer dans le Château qu'après avoir rangé en bataille les gens de la garnison, et lui-même se présentait à eux une hache à la main, la menace à la bouche, comme un homme résolu à repousser toutes les attaques[1].

---

[1] Sur ce point, v. la déposition d'un clémentin, l'évêque de Pesaro (ms. cit., fol. 191 r°, et Baluze, t. I, c. 1177).

[2] Réponses de Pierre de Luna (ms. cit., fol. 263 r°); autres réponses du même (Gayet, t. II, p. j., p. 157). Cf. celles du cardinal de Florence (*ibid.*, p. j., p. 13).

[3] Dépositions du Sénateur (ms. cit., fol. 55 v°, et Baluze, t. I, c. 1229), de Thomas et de Boniface degli Ammanati (ms. cit., fol. 44 r°; Baluze, t. I, c. 1219; Gayet, t. I, p. j., p. 83), de Bindo, de Conrad Heinrich (*ibid.*, t. II, p. j., p. 37 et 174), de l'évêque de Pesaro (Baluze, t. I, c. 1222), du cardinal de Florence (ms. latin 1462, fol. 53 r°; Gayet, t. II, p. j., p. 18 et 53). Cf. Baluze, t. I, c. 1219 et 1220, et ms. latin 1469, fol. 25 v°.

[4] Dépositions de Nicolas Eymeric (ms. latin 11745, fol. 61 r°, et Baluze, t. I, c. 1221) et de Conrad Heinrich (Gayet, t. II, p. j., p. 173).

Les cardinaux enfermés dans le Château partageaient-ils les sentiments du camerlingue? On serait presque tenté de le croire, à en juger par les propos, plus qu'irrévérencieux, qu'ils tinrent, dit-on, sur le compte de l'archevêque de Bari[2], et par l'intention qu'ils annoncèrent de réélire Prignano dans le cas seulement où ils lui reconnaîtraient d'heureuses aptitudes[3]. Il est vrai que le témoignage du cardinal d'Aigrefeuille contredit, sur ce point, celui des autres clémentins, puisque ce cardinal avoue que, durant son séjour au Château, il n'a entendu personne contester la légitimité du nouveau pape.

D'ailleurs, les actes des cardinaux ne sont nullement d'accord avec le langage ou les intentions qu'on leur prête. De l'aveu des clémentins eux-mêmes, ils signèrent tous les six, et s'empressèrent de remettre à l'un des envoyés de Prignano une procuration qui permettait à leurs collègues de procéder sans eux, mais en leur nom, à l'intronisation du nouveau pape[1]. Première démarche difficile à mettre sur le compte de la peur.

---

[1] Dépositions de Pierre de Cros (Baluze, t. I, c. 1443), d'Alvaro Martinez (ms. cit., fol. 108 v°, et Baluze, t. I, c. 1066 et 1443), de l'évêque de Cassano (Rinaldi, t. VII, p. 308), de Thomas degli Ammanati (ms. cit., fol. 46 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 82) ; réponses du cardinal de Florence aux doutes de l'archevêque de Tolède (ms. cit., fol. 46 r°).

[2] Dépositions de Pierre de Cros, de Pierre Rostaing, de l'évêque de Catane, de Boniface degli Ammanati, du cardinal de Vergne (ms. cit., fol. 63 v°, 65 v°, 46 v°, 264 r°, 39 r°), de Jean de Bar (*ibid.*, fol. 52 r°, et Baluze, t. I, c. 1220), de Pierre Gandelin (*ibid.*, t. I, p. j., p. 185 ; cf. t. II, p. 32) et de l'évêque de Pesaro (ms. cit., fol. 191 r°, et Baluze, t. I, c. 1222 et 1443).

[3] Aigrefeuille prétend qu'il voulait attirer Barthélemy dans le Château, l'emmener en un lieu sûr et conclure avec lui quelque accommodement (Gayet, t. II, p. j., p. 117, 118, 173).

Les cardinaux ne s'en tinrent pas là. Avant la fin du jour, ils renoncèrent à leur asile et retournèrent au Vatican. Ici leurs explications sont encore plus embarrassées. Ils prétendent avoir reçu du camerlingue des avis alarmants au sujet de l'insuffisance des vivres[2], comme si nous ne savions pas, par Pierre de Cros lui-même, qu'il avait approvisionné la forteresse pour plusieurs mois, et que, d'ailleurs, il conseillait aux cardinaux d'y rester[3]. Un autre clémentin évalue à environ quatre mois le temps pendant lequel on pouvait vivre largement au Château. Quand même les provisions eussent dû être épuisées au bout de huit ou de quinze jours, comme le veut Aigrefeuille, ce délai permettait d'attendre l'arrivée d'un renfort qui eût mis les cardinaux à même de faire leurs conditions[4]. Il est difficile de prendre beaucoup plus au sérieux l'inquiétude qu'auraient fait naître les préparatifs de siège commencés autour de la citadelle : ces redoutables travaux d'approche se réduisent à quelques pieux enfoncés en manière de palissade, ou à quelques pelletées de terre remuées devant les murs du Château[5]. Le plus probable est que les cardinaux craignirent, en résistant ouvertement, de compromettre leurs serviteurs ou leurs collègues restés dans Rome et d'exposer leurs maisons au pillage; sacrifice inutile, s'ils songeaient à renouveler l'élection de Prignano; sacrifice plus inutile encore, s'ils se résignaient dès lors à accepter purement et simplement les conséquences du fait accompli.

---

[1] *Casus* d'Orsini (Döllinger, *Beiträge*..., p. 359); déclaration des cardinaux ; dépositions de Pierre de Luna (ms. cit., fol. 263 r°), du cardinal d'Aigrefeuille (Gayet, t. II, p. j., p. 73; cf. t. II, p. 34), de Jean de Bar (ms. cit., fol. 53 r°), de Pierre Gandelin (Gayet, t. I, p. j., p. 186), de Thomas d'Acerno (Muratori, t. III, pars II, c. 722); lettre écrite par le rédacteur même de la procuration (Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1082); *Casus* d'Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 355).

[2] Dépositions des cardinaux de Viviers (ms. cit., fol. 41 v°) et de Vergne (Gayet, t. II, p. j., p. 147).

[3] Pierre de Cros dit, en parlant de lui-même : « ...parabat Castrum Sancti Angeli et munivit cum gentibus armorum et victualibus pro aliquibus mensibus. » (Ms. cit., fol. 63 r° et v°.)

[4] Dépositions des évêques de Catane et de Pesaro et de Fernando Perez (*ibid.*, fol. 46 v°, 258 v° et 191 r°).

[5] Cf. les dépositions de Pierre Rostaing (*ibid.*, fol. 65 v°) et de Pierre Gandelin (Gayet, t. I, p. j., p. 164, 168, 187).

En effet, à peine réunis au Vatican, les douze cardinaux alors présents à Rome se mirent en devoir de procéder à l'intronisation de Prignano. Ils tinrent conseil dans la chapelle, après en avoir fait sortir tous les témoins compromettants. C'était le moment de proposer une dénonciation ou une réélection : nul ne semble y avoir songé. L'instant d'après, Barthélemy était appelé; le cardinal de Florence prononçait une courte allocution, qui se terminait par ces mots : « Seigneur, nous vous avons élu. » A quoi Prignano répondait : « Vous m'avez élu, quoique indigne; « mais je consens à l'élection. » Aussitôt il était revêtu des habits pontificaux, placé sur l'autel, « adoré », au chant du *Te Deum*, par les cardinaux présents, puis, après l'ouverture des portes, par les Romains et par les clercs. Enfin Pierre de Vergne, s'approchant d'une des fenêtres, proclamait *coram populo* le nom du successeur de Grégoire XI : « Je vous annonce une grande « joie, disait-il : vous avez un pape, et il s'appelle Urbain VI[1]. » On le voit, à ce moment décisif, pas un mot ne fut prononcé qui pût inspirer à Barthélemy des doutes sur la réalité de son titre, pas un mot qui pût l'induire à refuser la tiare, ou simplement à se regarder provisoirement comme non élu[2]. Si les cardinaux ont regretté que Prignano eût consenti à une élection vicieuse, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Et cependant on a été jusqu'à prétendre qu'ils avaient choisi Barthélemy parce que, mêlé plus qu'aucun autre aux scènes tumultueuses, il devait plus aisément comprendre la nécessité d'un désistement !

Suivant la version urbaniste, trois cardinaux tout au moins, Limoges, Aigrefeuille et Poitiers, ne songèrent plus dès lors qu'à tirer de la situation le parti le plus avantageux. Rappelant à Urbain VI la part qu'ils avaient prise à son élévation, ils le prièrent notamment d'exécuter les volontés dernières de Grégoire XI, de payer la rançon de Roger de Beaufort, frère du pape défunt, de comprendre dans la première promotion de cardinaux un fils d'Hugues de la Roche et de conserver à Jean de Bar sa charge de camérier. Chose curieuse, ces circonstances sont reconnues exactes, ou peu s'en faut, par Aigrefeuille et par Pierre de Luna : ils ne font de réserves qu'au sujet de la demande du chapeau et de la place de camérier. Aigrefeuille a beau dire que ces recommandations faisaient partie du rôle imposé, en quelque sorte, par l'usage à la famille du pape défunt : on voit que l'attitude des prélats limousins ne fut rien moins qu'hostile au nouveau pape[1].

---

[1] Dépositions des cardinaux de Glandève, de Marmoutier et de Saint-Eustache, de l'évêque de Rieti, de Pierre de Gundalfajara, de Gilles Bellemère (ms. cit., fol. 36 r°, 38 r°, 41 r°, 82 r°, 54 v°), de l'évêque de Todi (*ibid.*, fol. 77 r°, et Gayet, t. I, p. j., p. 56), du cardinal de Florence (ms. latin 1462, fol. 53 v°), de Pierre de Luna (Gayet, t. II, p. j., p. 156); *Casus* d'Urbain VI.

[2] Il sera question plus loin des avertissements qu'Aigrefeuille prétendit avoir fait entendre à l'archevêque de Bari.

Je n'entrerai pas dans le détail des cérémonies qui eurent lieu le 10 avril et les jours suivants, avec le concours des cardinaux : messes solennelles, réception du nouveau pape en l'église Saint-Pierre, octroi d'indulgences, bénédiction donnée au peuple du seuil de la basilique, sermons, distribution de palmes, excommunication lancée, du haut des degrés de Saint-Pierre, contre les ennemis de l'Église, particulièrement contre les Florentins ; enfin, le jour de Pâques, couronnement d'Urbain VI. On se rendit processionnellement à Saint-Jean-de-Latran ; après y avoir intronisé une seconde fois l'élu, on revint à Saint-Pierre : c'est là que, sur une estrade et en présence de toute la cour de Rome, le cardinal Orsini plaça la tiare sur le front d'Urbain VI. Plus tard, des clémentins ont prétendu qu'ils avaient remarqué chez quelques cardinaux une expression de tristesse, une contraction des traits, une certaine manière de lever les yeux au ciel ou, au contraire, de baisser la tête, « comme quand on saigne du nez ». Il faudrait peut-être, dans le récit de ces clairvoyants observateurs, faire la part de l'imagination ou de la passion. Dans tous les cas, aucun incident fâcheux, aucune protestation malséante ne vint troubler la joie des fêtes[2].

J'ai nommé Orsini comme ayant joué un rôle dans la cérémonie du couronnement. C'est qu'en effet les cardinaux réfugiés hors de Rome n'avaient point attendu le jour de Pâques pour y rentrer. Ils expliquent leur retour par le manque de vêtements, d'argent, de domestiques, par l'hostilité de la population, par les obsessions des envoyés d'Urbain et par le désir de conformer leur conduite à celle des autres cardinaux[1].

---

[1] Dépositions des cardinaux Pierre de Luna (ms. latin 11745, fol. 263 v°) et d'Aigrefeuille (Gayet, t. II, p. j., p. 74-76).

[2] Dépositions des évêques de Todi (*loco cit.*), de Rieti (ms. cit., fol. 82 r°, et Baluze, t. I, c. 1095) et de Lucera, du conclaviste de Pierre Corsini, de Jean de Narbonne, de l'auditeur du cardinal de Milan, de Ferrer de Vergós, de Rodrigue Fernandez (ms. cit., fol. 89 r°, 56 r° et v°, 57 r°, 112 v°, 120 v°) ; *Casus* d'Urbain VI, etc.

Dès lors et pendant tout le temps de leur séjour à Rome, les membres du sacré collège, sauf de rares exceptions, prodiguèrent au nouveau pontife les témoignages de leur respect et de leur soumission. Prenant sa défense au besoin, flattant ses goûts, épousant ses querelles, ils allèrent jusqu'à conseiller au capitaine Pierre Rostaing de lui livrer, avec le Château-Saint-Ange, le dernier rempart qui abritât une troupe fidèle, l'unique asile sur lequel pussent compter, en cas de nouveaux troubles, les « citramontains » compromis[2]. Plus tard, les témoins urbanistes se feront une joie d'énumérer ces actes de complaisance. Un clémentin même avouera que, durant plusieurs mois, la conduite des cardinaux ne lui a pas permis de douter qu'Urbain VI fût reconnu par le sacré collège comme pape légitime[3].

Cet entier acquiescement au régime nouveau ne saurait s'expliquer, dans l'hypothèse des clémentins, que par une double peur, celle que leur avaient, dès le premier jour, inspirée les Romains et celle qu'ils ressentaient maintenant en face du pape Urbain[4].

Tout sentiment de crainte est pourtant impuissant à motiver les requêtes qu'ils adressèrent à Urbain VI, soit pour se faire concéder des bénéfices, soit pour obtenir des faveurs spirituelles[1]. Il est vrai que, quand bien même un nouveau pape régulièrement élu eût dû prochainement remplacer Barthélemy Prignano, leur intérêt était de prendre les devants et de se faire concéder tout de suite des avantages que le futur pape eût été moralement obligé de confirmer. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux croyaient, sinon au maintien pur et simple, du moins à la réélection de l'archevêque de Bari. Il en avait été question dans le conclave, puis au Château-Saint-Ange. La mesure s'imposait dans l'intérêt de tous, et n'eût souffert, paraît-il, aucune difficulté, si l'épreuve des premières semaines eût été favorable à Barthélemy Prignano[2]. Dès lors, quoi de surprenant à ce que les cardinaux aient cherché à capter les bonnes grâces de l'élu ?

---

[1] Dépositions du cardinal de Saint-Eustache, d'Ange de Spolète (ms. cit., fol. 39 r°, 40 v°, 183 r°), du cardinal de Saint-Ange (*ibid.*, fol. 42 v°; Gayet, t. II, p. j., p. 133); *Casus* d'Urbain VI; déclaration du 2 août 1378.

[2] Seuls Robert de Genève et Jean de la Grange, cardinal d'Amiens (ce dernier n'avait pas pris part à l'élection d'Urbain), furent d'un avis contraire; v. la déposition peu suspecte de Pierre Gandelin (Gayet, t. I, p. j., p. 166; cf. p. 173 et 191) et celle de Pierre de Cros (ms. cit., fol. 63 v°).

[3] Déposition de Guillaume de la Voulte : « Et quamdiu fuit Rome, tenuit eum pro vero papa, bene per quatuor mensses, per quorum spacium stetit Rome, et post quando recessit. Set, postquam venit huc, et audivit ea que asserebant domini cardinales de illo facto, credit quod iste Clemens est verus papa. Item [respondit] quod, statim quod fuit ille tumultus et insultus populi, ipse bene consideravit pro tunc quod quidquid factum fuit esset nullum : sed post vidit cardinales assistentes sibi et facientes sibi reverenciam ut pape, et tunc credebat quod esset papa. » (Ms. cit., fol. 47 v°).

[4] Déposition du cardinal de Saint-Eustache (ms. latin 1469, fol. 28 v°).

On objecte, avec plus de force encore, aux cardinaux des démarches qui paraissent inspirées par l'ardeur d'un véritable prosélytisme[3]. Non seulement ils notifièrent, par lettres collectives, l'avènement d'Urbain VI aux souverains chrétiens et aux cardinaux demeurés en Avignon[4]; mais ils écrivirent isolément, et dans le même sens, à l'Empereur, à la reine Jeanne de Naples, aux rois de Castille et d'Aragon, etc.[5]

---

[1] Je ne note ici que les faits avoués par des clémentins ou par les cardinaux eux-mêmes. Viviers sollicita pour un des siens une place de clerc de la Chambre (Gayet, t. II, p. j., p. 81); Saint-Ange et Vergne présentèrent chacun à Urbain un rôle de suppliques (*ibid.*, p. 134 et 147); Poitiers demanda diverses faveurs pour ses clercs et, pour lui-même, le décanat de Compostelle (*ibid.*, p. 105, 110 et 111 ; cf. la déposition de Jean Ramirez). Aigrefeuille laissa ses clercs rédiger en son nom un rôle de suppliques (*ibid.*, p. 119). Glandève obtint pour lui-même le titre de cardinal-évêque d'Ostie, et célébra, en cette qualité, les ordinations de la Pentecôte. En outre, les cardinaux demandèrent et obtinrent diverses faveurs spirituelles (*ibid.*, p. 19, 80, 111).

[2] Dépositions des cardinaux de Poitiers (*ibid.*, p. 105, 110 et 111), de Limoges, de Saint-Eustache et de Vergne (ms. latin 11745, fol. 37 r°, 40 v° et 39 v°).

[3] V. notamment les conseils donnés par le cardinal de Viviers à Thomas degli Ammanati (ms. cit., fol. 44 v°, et Baluze, t. I, c. 1338).

[4] La lettre à l'Empereur est du 8 mai (Bibl. du Vatican, ms. latin 4924, fol. 1 v° ; communication du R. P. Denifle) : la lettre aux cardinaux avignonnais est du 19 avril (Bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 1 r° ; L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, Paris, 1723, in-fol., p. 763 ; Du Boulay, t. IV, p. 465 ; Rinaldi, t. VII, p. 312 ; cf. Baluze, t. I, c. 1005, et Gayet, t. II, p. j., p. 20).

[5] Robert de Genève notifia, le 14 avril, à l'Empereur l'élection d'Urbain ; M. L.

Ils ne contestent pas l'envoi de ces lettres particulières, qui, précisément à raison de leur caractère privé, semblent avoir dû refléter leurs sentiments véritables ; mais ils soutiennent qu'elles ont été écrites sur l'ordre d'Urbain VI ou sous ses yeux. Celà n'est pas toujours vrai : témoin Pierre de Luna. Aigrefeuille a écrit spontanément à quelques princes ; Urbain n'a lu et corrigé que sa lettre au cardinal de Pampelune. Une seule des lettres envoyées par Luna en Espagne a passé sous les yeux d'Urbain VI, qui n'en a pas même achevé la lecture. Et quand Florence écrivait, pour affaires, à son notaire d'Avignon, rien ne l'obligeait à lui faire part de l'élection d'Urbain VI[1].

Quelques cardinaux, il est vrai, cherchèrent, par de secrets avis, à mettre en garde l'Empereur, les rois de France, de Portugal et de Navarre et leurs collègues d'Avignon contre l'inexactitude des récits officiels[2]. De deux choses l'une : ou ces avis ne furent envoyés qu'au bout de plusieurs semaines et, par conséquent, ne peuvent servir à faire connaître les sentiments des cardinaux au lendemain du vote ; ou ils furent donnés dès le mois d'avril. Dans ce dernier cas, il y aurait lieu d'être surpris du peu d'effet qu'ils produisirent, par exemple, à la cour d'Avignon. Les cardinaux demeurés sur les rives du Rhône, peu suspects de partialité à l'égard d'Urbain VI, ne laissèrent pas de lui adresser une lettre de félicitations qui parvint à Rome vers le 24 juin[3]; et, au commencement du mois suivant, deux d'entre eux avaient

---

Pastor a publié, dans sa seconde édition (t. I, p. 686), cette lettre, que je m'étais borné à signaler en 1890 (*Revue des Questions historiques*, p. 412, note 3). Le 10 octobre 1379, dans une lettre adressée à Charles V, l'Électeur Palatin prétendit avoir eu sous les yeux environ dix-huit lettres de cardinaux, quelques-unes écrites hors de Rome, quelques-unes autographes, plusieurs du cardinal de Genève, toutes établissant la régularité de l'élection du 8 avril (Baluze, t. II, c. 887).

[1] Dépositions des cardinaux d'Aigrefeuille (Gayet, t. II, p. j., p. 121), de Luna (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 264 v° ; Gayet, t. II, p. j., p. 156-158) et de Sisteron (ms. cit., fol. 72 v° à 74 v°).

[2] V. surtout la déposition de Conrad Heinrich (Gayet, t. II, p. j., p. 174, 176) et celles des cardinaux de Glandève (*ibid.*, p. 91) et de Vergne (ms. cit., fol. 39 r°). Cf. Gayet, t. II, p. j., p. 146-158. — Je reviendrai plus loin sur ces avis des cardinaux.

[3] La réception de cette épître est mentionnée dans le post-scriptum d'une lettre écrite, de Rome, le 24 juin, par Christophe de Plaisance à Louis II de Gonzague, seigneur de Mantoue (L. Pastor, *Geschichte der Päpste*, t. I, p. 681).

encore assez de confiance en sa légitimité pour ordonner à Pierre Rostaing de lui ouvrir les portes du Château-Saint-Ange[1].

L'avouerai-je ? ce qui me paraît le plus étrange dans la conduite des cardinaux de Rome, c'est ce silence absolu qu'ils auraient gardé les uns vis-à-vis des autres sur une question qui devait faire l'objet de toutes leurs préoccupations. Ils croient que la chaire de saint Pierre est usurpée par un intrus, et ils ne se communiquent pas leurs inquiétudes au sujet de l'avenir de l'Église ! Ils ne se concertent pas sur les moyens de mettre un terme à ce scandale ! Durant les semaines qu'ils passent à Rome, porte à porte, rapprochés constamment par les devoirs de leurs charges, jouissant d'ailleurs d'une liberté suffisante, puisqu'ils peuvent faire sans autorisation des excursions dans la campagne[2], ils ne trouvent pas le moyen de se glisser à l'oreille un mot qui décèle leurs secrètes alarmes. Saint-Ange, Aigrefeuille, Viviers ignorent que leurs collègues contestent la légitimité d'Urbain[3]. C'est même par cette ignorance qu'ils cherchent à justifier leur conduite. Personnellement, disent-ils, chacun se souvenait d'avoir agi sous l'empire de la crainte ; mais aussi chacun ne pouvait dire s'il en avait été de même de ses compagnons. Dans cette incertitude, force leur était de suspendre leur jugement et de traiter provisoirement Urbain comme un pape régulièrement élu. Ces doutes, cette ignorance, cette méfiance des cardinaux les uns vis-à-vis des autres seraient à peine explicables, s'ils avaient continué de vivre sous le coup d'une perpétuelle menace. Est-ce bien là ce qui résulte des témoignages contemporains, même les plus favorables à la cause de Clément VII ? Il me suffira de rappeler les traits que les clémentins mettent dans la bouche des cardinaux de Genève et de Milan, les plaisanteries qu'ils prêtent à Pierre de Vergne et à Bertrand Lagier, la déclaration qu'ils attribuent au cardinal de Florence, pour écarter complètement l'hypothèse d'une terreur aussi violente et aussi persistante[1].

---

[1] Ces deux cardinaux sont Anglic Grimoard et le cardinal de Pampelune. V. la lettre d'Urbain VI aux cardinaux d'Avignon du 15 juin 1378 (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann.* 1378), la lettre des deux cardinaux à Pierre Rostaing du 3 juillet (Baluze, t. II, c. 814 ; *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1073), leur réponse du même jour à Urbain VI (Rinaldi, t. VII, p. 314) et la lettre particulière de Pampelune au même Urbain. Après même la déclaration des cardinaux d'Anagni, le cardinal de Pampelune demeura longtemps fidèle à Urbain VI. « Nam dicebat ipse : Quomodo cardinales scripsserunt ? quomodo fecerunt tales actus, et modo asserunt oppositum ? » (Ms. cit., fol. 43 v°.)

[2] Dépositions de l'évêque de Pesaro, de Menendo, évêque de Cordoue, etc. (ms. cit., fol. 191 v°, 139 r°).

[3] Gayet, t. II, p. j., p. 81, 118, 134 et 135.

Donc, tout bien considéré, et même en ne tenant aucun compte des circonstances qu'ont rapportées seulement les témoins urbanistes, il semble difficile d'admettre que les cardinaux, dès le premier jour, aient regardé Urbain VI comme un intrus. Que des scrupules se soient fait jour dans l'esprit de plusieurs d'entre eux, qu'avec le temps ces soupçons aient pris corps, de même que l'intention de suppléer par de nouveaux suffrages à ce qui manquait aux premiers, que peu à peu la nécessité d'une réélection ait apparu plus nettement à la plupart d'entre eux, puis qu'ils se soient pris à songer qu'un autre parti s'offrait à eux, que Barthélemy, en définitive, n'était guère digne de la tiare, et qu'il y avait mieux à faire que de lui en assurer la possession, tant dans l'intérêt de l'Église que dans leur intérêt particulier : cette sorte d'évolution inconsciente et lente cadrerait mieux avec les actes, souvent contradictoires, dont le souvenir est venu jusqu'à nous ; elle serait, dans tous les cas, facilement explicable par l'impression qu'a dû produire la bizarre conduite d'Urbain.

En effet, les cardinaux n'avaient pas tardé à s'apercevoir qu'ils avaient placé sur le siège apostolique le plus fantasque des prélats. Obliger les princes de l'Église à réformer leurs maisons et leur table, à réparer *sumptu proprio* leurs titres cardinalices et à renoncer aux pensions que leur servaient l'Empereur, les rois ou les autres princes séculiers[2], ces diverses mesures pouvaient procéder d'un zèle digne de louange, mais demandaient à être exécutées avec une grande adresse. Chez Urbain VI, au contraire, on ne sait qu'admirer le plus de sa bizarrerie ou de son emportement. Glandève se voyait adresser, en présence de ses collègues, les plus vifs reproches; Orsini était traité de fou, Genève de ribaud; Marmoutier regardé comme complice de la rébellion du Château-Saint-Ange et critiqué sur son administration du vicariat de Pérouse. Peu s'en fallut que Limoges ne reçût une correction manuelle en plein consistoire, et son frère, le camerlingue, passa aux yeux d'Urbain pour avoir dérobé une partie du trésor pontifical[1]. A vrai dire, les cardi-

---

[1] Dépositions de Jean, évêque de Castro (ms. cit., fol. 92 r°, et Baluze, t. I, c. 1078 et 1120), de Nicolas Eymeric (ms. cit., fol. 61 v°, et Gayet, t. I, p. j., p. 132), de Jean de' Papazurri, d'Alvaro Martinez, de l'évêque de Pesaro (ms. cit., fol. 72 r°, 117 v° et 191 r°), des cardinaux de Bretagne (ms. cit., fol. 37 v°; Baluze, t. I, c. 1137) et de Saint-Eustache (ms. cit., fol. 40 r°), de Ferrer de Vergós (*ibid.*, fol. 101 r°), etc.

[2] Dépositions de Pierre de Luna (ms. cit., fol. 265 r°), de l'évêque de Lucera (ms. cit., fol. 89 v°, et Muratori, t. III, pars II, c. 724), de Jean Ramirez (ms. cit., fol. 106 r°, et Baluze, t. I, c. 998), de Menendo, évêque de Cordoue (ms. cit., fol. 140 v°, et Baluze, t. I, c. 139), d'Alphonse Azero, de François Fernandez (Baluze, t. I, c. 1005

---

et 1457), de l'évêque de Léon (Gayet, t. II, p. 169); lettre du prieur de la Chartreuse de Gorgona, citée par C. Cipolla, *Storie delle signorie italiane dal 1313 al 1530* (Milan, 1880, in-4°), p. 182; cf. Thierry de Niem, *De Scismate libri tres*, éd. G. Erler, p. 16 et 17.

[1] Dépositions de Nicolas Martinez (Baluze, t. I, c. 1080), d'Alvaro Gonzalez (ms. cit., fol. 116 v°), de l'évêque de Lucera (*loco cit.*), de Garcia Martinez (Baluze, t. I, c. 1179), d'Ange de Spolète (ms. cit., fol. 184 r°; Baluze, t. I, c. 1066, 1067) et de Gautier de Strasbourg (ms. cit., fol. 71 r°); *Casus* d'Urbain VI. — Il est vrai que Pierre de Cros tâcha de mettre en sûreté une partie du trésor de l'Église. La lettre suivante, que je transcris d'après un formulaire (Bibl. Vaticane, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 92 v°), dut être expédiée peu de temps après l'avènement d'Urbain VI : « Urbanus, etc., venerabilibus fratribus **, episcopis, etc., salutem, etc. Cum venerabilis frater **, archiepiscopus, etc., Camerarius noster, non absque multe presumpcionis audacia, multa et diversa jocalia ad Cameram apostolicam pertinentia, preter et contra conscienciam nostram, de Palacio apostolico et extra Urbem, ubi erant, fecerit asportari, et deinde cum jocalia ipsa de mandato nostro in certo loco arrestata fuissent, idem archiepiscopus, fracto hujusmodi arresto, cujus non erat ignarus, illa ad partes ultramontanas deferri ac deportari fecerit : nos, indempnitatibus nostris et dicte Camere volentes (*sic*), fraternitati vestre tenore presentium districte precipendio mandamus quatenus vos, vel alter vestrum, per vos, vel alium, seu alios, tam in Massiliensi et Arelatensi quam in aliis portubus et locis maritimis, navigia in quibus hujusmodi jocalia verisimiliter esse credideritis perquiri faciatis, et tam jocalia ipsa quam quecumque res et bona ad prefatum archiepiscopum pertinentia que reperire poteritis, auctoritate nostra, arrestari et ad manus dicte Camere poni faciatis, illaque penes aliquas personas fide ac facultatibus ydoneas sequestretis. Et insuper vos vel alter vestrum, ad ecclesiam Arelatensem personaliter accedentes, omnes fructus, redditus et proventus ad mensam archiepiscopalem Arelatensem spectantes, necnon omnia bona mobilia prefati archiepiscopi ibidem vel alibi ubicumque existentia, auctoritate predicta, arrestetis, et illa necnon castra et fortalitia ad dictam mensam spectantia ad manus predicte Camere ponatis, deputando aliquem seu aliquos probos viros qui fructus, redditus et proventus hujusmodi, nomine dicte Camere, levent et colligant, et tam illos quam castra et fortalitia et bona mobilia predicta fideliter custodiant et conservent, donec a nobis aliud receperint in mandatis; contradictores..., invocato ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii secularis. »

naux, de peur que leur défection ne soit mise sur le compte du dépit, atténuent de leur mieux les torts du pape à leur endroit[1]. Les rôles, ici, se trouvent intervertis : ce sont les urbanistes qui se font les complaisants échos des paroles injurieuses proférées par le pape, tandis que les clémentins cherchent à faire croire aux sentiments bienveillants d'Urbain à leur égard. Néanmoins, tout en dissimulant leurs griefs personnels, les cardinaux avouent que le caractère de Barthélemy a paru métamorphosé après son élection, et ils citent de lui les traits les plus extravagants[2].

Qu'on joigne à ces diverses causes de mécontentement la déception que durent éprouver les cardinaux citramontains en se voyant pour toujours condamnés à vivre en Italie ; qu'on y joigne l'influence irritante d'un des principaux conseillers de Charles V, Jean de la Grange, cardinal d'Amiens, qui, absent de Rome au moment de l'élection d'Urbain VI, y revint le dimanche de Quasimodo, et dont le rôle mérite d'attirer tout spécialement notre attention : on comprendra le changement que quelques semaines écoulées ont pu amener dans les dispositions des membres du sacré collège.

Jean de la Grange, à proprement parler, était l'homme du roi de France. Tour à tour magistrat, financier, diplomate, ce bénédictin, moins scrupuleux qu'habile, avait su, en se consacrant au service du roi, acquérir les honneurs et l'argent[3]. Le trésor lui servait une pension de 400 livres[1]; de son côté, il avait fait don de deux maisons à Charles V[2]. C'était une des personnalités les plus importantes du collège.

---

[1] V. notamment les dépositions des cardinaux de Vergne (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 39 r°, et Baluze, t. I, c. 1119 et 1120), de Glandève (Gayet, t. II, p. j., p. 95) et Pierre de Luna (ms. cit., fol. 265 r°).

[2] Réponse du cardinal de Saint-Eustache à l'archevêque de Tolède (Baluze, t. II, c. 1185) ; dépositions du même cardinal et de ses collègues de Limoges, de Vergne et de Glandève (ms. cit., fol. 40 r°, 37 r°, 39 r° et 36 r°) ; cf. l'exposé fait par un envoyé de Charles V auprès du comte de Flandre (Du Boulay, t. IV, p. 520-522).

[3] Général conseiller sur le fait des aides, membre du Grand Conseil, chargé de nombreuses missions diplomatiques, désigné par Charles V comme un des exécuteurs de son testament et comme membre du futur Conseil de régence, Jean de la Grange, alors évêque d'Amiens, avait été créé cardinal par Grégoire XI le 20 décembre 1375 (v. une des lettres de félicitations qui lui furent adressées à cette occasion, dans le ms. latin 1463, fol. 62 r°). « De son alée et partement fut tout le peuple du royaume de France moult joyeulx, » dit la *Chronique des quatre premiers Valois* (p. 258). Ses testaments (imprimés par Du Chesne, *op. cit.*, t. II, p. 467-476) donnent une haute idée de ses richesses.

Ayant appris, à Pise, la mort de Grégoire XI, il se hâtait vers Rome, sans doute dans l'intention de prendre part au conclave, quand lui parvint la nouvelle de l'élection d'Urbain VI[3]. « Vous « êtes timides comme des enfants », aurait-il écrit dédaigneusement aux cardinaux de Rome. Cependant, de Saint-Paul-hors-les-Murs, où il coucha le 24 avril, on le vit se rendre directement au Vatican, là, faire sa génuflexion, baiser le pied, la main, la face, bref rendre à Urbain VI tous les hommages dus au chef de l'Église. Il n'en gardait pas moins quelque doute au sujet de la légitimité du pape ; témoin cette réponse qu'il fit tout en colère, cinq jours après son arrivée, à un religieux solliciteur : « Jamais, jamais je ne parlerai ni pour vous, ni pour moi, jus- « qu'à ce que je voie le soleil resplendir[4] ! » Il eut, d'ailleurs, bientôt à se plaindre des procédés du pape à son égard. Son ancienne intervention dans la politique européenne, la paix qu'il venait de conclure avec les seigneurs de Milan, ou mieux encore les relations amicales qu'il entretenait avec le Préfet de Rome, révolté contre l'autorité pontificale, fournirent à Urbain VI l'occasion de lui adresser publiquement une de ces réprimandes maussades dont il n'était que trop coutumier. Il s'ensuivit une vive altercation, que chacun rapporte à sa manière, mais au cours de laquelle le cardinal d'Amiens peut avoir répliqué à peu près de la sorte : « Vous êtes maintenant pape ; je ne puis pas vous « répondre. Si vous étiez encore le petit archevêque de Bari, « je dirais à ce petit archevêque qu'il en a menti par sa gorge[1]. »

---

[1] En vertu de lettres datées de Vincennes le 26 juin 1376 (*Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, Paris, 1838, in-8°, t. I, p. 7 ; cf. H. Moranvillé, *Extraits des journaux du Trésor*, Paris, 1888, in-8°, p. 76). Antérieurement, il touchait 2.000 livres, en vertu de lettres du 16 mai 1373 (Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, Paris, 1663, in-fol., t. I, p. 10). Cf. un don de 3.000 francs d'or qu'il reçut le 11 mars 1378 (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 1663).

[2] Jean de la Grange donne au roi, le 28 août 1376, sa maison de Creil (Arch. nat., J 361, n° 6, et P 2295, p. 481), puis, le 3 septembre, sa maison de Senlis, avec les jardin, vignes, pêcheries, eaux, etc., en dépendant : « Assidua consideratione meditantes honores et commoda graciarumque omnis generis et beneficiorum multitudines quibus serenissimus princeps et dominus noster metuendissimus dominus Karolus, Dei gratia Francie rex, personam nostram, sola sue gracie clementissime majestatis, duxerit extollendam, dum suis et regni sui rei publice consiliis et obsequiis interfuimus, antequam ad hunc statum cardinalatus, *ad quem ejusdem serenitatis sollicitudo nos provexit*, essemus assumpti, et post etiam, modis multiplicibus et diversis, que nullus, preter Illum qui cuncta novit, sufficeret enarrare... » (J 153, n° 17. Cf. J 361, n° 7 ; JJ 109, fol. 181 v°, et Du Chesne, *op. cit.*, t. II, p. 466). Le 19 juin 1374, il avait prêté 1.000 francs à Charles V (KK 11, fol. 9 r°).

[3] Ranieri Surdo, *Cronaca Pisana* (*Archivio storico italiano*, t. VI, 2e partie, p. 196). Cf. *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1082.

[4] *Casus* d'Urbain VI : dépositions du grand pénitencier Gonsalve (Gayet, t. II, p. 159), de François Fernandez, de Fernando Perez, d'Alvaro Gonzalez, de l'évêque de Todi, de Pierre, abbé du diocèse de Léon, d'Ange de Spolète, de Jean Garcia (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 154 r°, 177 r°, 116 r°, 80 v°, 142 v°, 183 v° et 122 v°), de Nicolas Eymeric (*ibid.*, fol. 61 v°, et Gayet, t. I, p. j., p. 132).

Plus tard, quand eut lieu la rupture entre le pape et le sacré collège, les urbanistes en rejetèrent, en grande partie, la responsabilité sur ce français peu endurant, étranger à l'élection du 8 avril, et qui, en abusant de son crédit auprès du roi, en communiquant à ses collègues de vraies ou de prétendues réponses de Charles V, avait, au dire d'Urbain VI, entièrement modifié les dispositions des cardinaux. Sa maison du Transtévère était devenue le rendez-vous de tous les mécontents : envoyés de Viterbe, comte de Fondi, etc., et Jean de la Grange y tenait de mystérieux conciabules avec les chefs de routiers[2]. Dans tous ces bruits d'origine urbaniste, il y a sans doute à faire la part des exagérations. Cependant on voit, par le témoignage du clémentin Pierre Gandelin[3], que Jean de la Grange s'était uni à Robert de Genève pour encourager à la résistance le châtelain du Château-Saint-Ange, et ce n'est pas trop s'avancer que de compter son influence parmi les principales causes qui contribuèrent à fortifier l'opposition des cardinaux.

---

[1] Quelque dissemblables que soient les récits des contemporains, ils paraissent bien se rapporter à une seule et même altercation : v. les dépositions du cardinal de Glandève, de celui de Padoue, des évêques de Cordoue et de Jaën, de Nicolas Martinez, de Diego Martinez d'Urduña (ms. cit., fol. 36 r°, 72 v°, 141 r°, 133 r°, et Baluze, t. I, c. 1158), de Jean Sanchez, d'Alphonse Fernandez, d'Alvaro Gonzalez, de François Fernandez, de Thomas Gonzalez, de Fernando Perez (ms. cit., fol. 164 v°, 166 r°, 116 v°, 154 v°, 167 r°, 177 r°), le *Casus* d'Urbain VI, l'*Historia Anglicana* de Walsingham (éd. Riley, t. I, p. 381), la *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 268, etc.

[2] Dépositions de Rodrigue Bernard (Baluze, t. I, c. 1160), du grand pénitencier Gonzalve, de l'évêque de Recanati (Gayet, t. II, p. 163, 165). Cf. Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 144), la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (éd. S. Luce, t. I, p. 8) et la *Chronique des quatre premiers Valois*.

[3] Gayet, t. I, p. j., p. 166. — Un autre clémentin, Ange de Spolète, estime qu'antérieurement à l'élection du 8 avril, Jean de la Grange était déjà mal disposé à l'égard de l'archevêque de Bari (ms. cit., fol. 183 v°).

J'ajouterai que, malgré tous ces indices et en dépit de ces diverses explications, la pensée secrète des électeurs d'Urbain au lendemain du vote n'apparaît pas dégagée de tout nuage.

Je sais pourtant trois exceptions. Les sentiments de François Tibaldeschi et des deux cardinaux qui, plus tard, ceignirent la tiare et trônèrent dans le palais d'Avignon, sont beaucoup moins énigmatiques.

Le vieux cardinal de Saint-Pierre a vécu et est mort, le 6 septembre 1378, dans l'obédience d'Urbain. Quelque cas que l'on fasse de certaine profession de foi qu'il passe pour avoir dictée, sous forme de testament, et dont il y a de fortes raisons de suspecter l'authenticité, il faut reconnaître que Tibaldeschi, en se séparant de ses collègues et en exprimant la surprise que lui causait leur défection, a donné, à plusieurs reprises, la preuve d'une naïve confiance en la légitimité d'Urbain[1].

Il n'en va pas de même de Robert de Genève. Le futur Clément VII a laissé voir un scepticisme dont je ne citerai qu'un trait, emprunté à la déposition, peu suspecte, d'un urbaniste. Dès les premiers jours, comme il se disposait à fléchir le genou devant Urbain : « Il me semble, disait-il, que je vais adorer un « morceau de bois[2]. »

Quant à Pierre de Luna, qui porta si longtemps le nom de Benoît XIII, il paraît avoir éprouvé autant de répugnance à s'engager dans la voie du schisme qu'il montra plus tard d'obstination à y persévérer. « Nous avons élu un vrai pape, disait-il, le « 8 avril, s'il faut en croire Raymond de Capoue ; les Romains « m'arracheraient les membres avant de me faire revenir sur « l'élection d'aujourd'hui. » Et l'on prétend qu'il renouvela cette déclaration formelle pendant tout le temps de son séjour à Rome, à la grande édification des partisans d'Urbain[1]. Mais aux récits d'origine urbaniste, je préfère, en cette matière, l'aveu d'un clémentin. Le doyen de Tarazona, Fernando Perez, a pénétré assez avant dans l'intimité de Pierre de Luna pour pouvoir nous renseigner sur sa façon d'agir. Or, il a remarqué qu'à toutes les messes dites dans la chapelle particulière du cardinal, on ne manquait pas de réciter l'oraison pour le pape. Il estime que Pierre de Luna, sans y être invité, a notifié de plusieurs côtés l'élection d'Urbain VI. Lui-même, s'inspirant sans doute de l'exemple de son maître, s'est empressé d'annoncer la nouvelle à l'archevêque de Saragosse, à un chanoine de la même ville, à l'évêque de Tarazona et au préchantre d'Elne[2]. La dernière de ces lettres nous est parvenue : M. l'abbé Gayet l'a publiée, sans en reconnaître, il est vrai, la provenance[3]. Datée du 11 avril 1378, elle nous renseigne très sûrement sur ce que pensait, trois jours après l'élection d'Urbain, sinon Pierre de Luna, du moins son entourage. Or, on remarquera que, dans cette épître, le nouveau pape est qualifié d'homme lettré, sage et circonspect, que les criailleries des Romains n'y sont point données comme ayant eu la moindre influence sur le choix du pontife, et que l'auteur paraît surtout préoccupé de mettre son correspondant en garde contre les versions pessimistes qui pourraient, dans la suite, être mises en circulation. C'est seulement vers la fin du mois d'avril, d'après le même Fernando Perez, que l'attention de Pierre de Luna fut attirée sur les moyens de nullité dont on pouvait se servir pour attaquer l'élection d'Urbain. Le cardinal d'Aragon quitta Rome un des derniers, et non sans esprit de retour, comme l'indiquent les travaux qu'il avait entrepris dans sa demeure, et la sépulture dont il avait fait choix à Saint-Laurent-hors-les-Murs. A Anagni, on le vit encore faire quelque temps bande à part, cherchant à s'éclairer, compulsant des textes juridiques. Robert de Genève trouvait ces scrupules excessifs ; mais Luna répondait qu'il voulait savoir d'une manière précise à quoi s'en tenir au sujet des droits de Barthélemy, et que, si un jour, après l'avoir abandonné, il reconnaissait en lui le pape légitime, il serait homme à revenir nu-pieds lui faire sa soumission[1]. Il n'est peut-être pas téméraire de conclure que, livré à lui-même, Pierre de Luna n'eût jamais contesté la légitimité d'Urbain.

---

[1] Dépositions du camérier de Tibaldeschi, d'Ange de Spolète, du cardinal de Sisteron (ms. cit., fol. 70 rº, 62 vº, 74 vº), d'Alvaro Martinez (Baluze, t. I, c 1033). Cf. *ibid.*, c. 1034-1037 ; Rinaldi, t. VII, p. 328, 329 ; Gayet, t. II, p. 269 et sq. — Il est fait mention de la profession de foi de Tibaldeschi dans une lettre écrite, quelques jours seulement après sa mort, « per magistrum M. Neapolitanum Barensem, de ordine Predicatorum » (Bibl. nat., ms. latin 1470, fol. 246 rº). Urbain VI lui-même y fait allusion dans des instructions qui furent rédigées vers le mois de mai 1379, et dont il sera question plus loin.

[2] Dépositions du cardinal de Padoue, des évêques de Castro et de Pesaro, de Jean de' Papazurri, d'Alvaro Martinez, de Nicolas Eymeric (ms. cit., fol. 72 vº, 92 rº, 191 rº, 72 rº, 117 vº et 61 vº).

---

[1] Dépositions de Raymond de Capoue, de Pierre de Cordoue, de Pierre Rodriguez (ms. cit., fol. 93 v°, 220 v°, 219 v°), de Lello Maddaleno (*ibid.*, fol. 93 r°, et Baluze, t. I, c. 1462), de Jean Ramirez de Guzman (Baluze, t. I, c. 1187), de Menendo, évêque de Cordoue (ms. cit., fol. 138 r°, et Baluze, t. I, c. 1462).

[2] Ms. cit., fol. 176 v°, 178 r° et 244 r° ; Baluze, t. I, c. 1463.

[3] T. I, p. j., p. 148-151. — Cette lettre étant adressée au préchantre d'Elne, il est assez naturel d'en attribuer la composition à Fernando Perez, qui, dans sa déposition, raconte avoir effectivement écrit à ce personnage. Mais, de plus, on voit, par le contexte, que l'auteur de la lettre était conclaviste de Pierre de Luna et qu'il accompagnait seul ce cardinal lors de l'échauffourée du pont Saint-Ange. Or, ce conclaviste, ce compagnon de Pierre de Luna n'est autre que Fernando Perez (v. ms. cit., fol. 174 v°).

Quelle que fût l'incertitude qui régnât encore sur les véritables dispositions des cardinaux, la situation ne devait pas tarder à s'éclaircir. Profitant de la permission qui leur était donnée de fuir le climat de Rome à l'approche des chaleurs, les citramontains du collège s'étaient, les uns après les autres, rendus à Anagni : Aigrefeuille et Poitiers, dès les premiers jours du mois de mai; Viviers, Limoges, Bretagne, dans les semaines suivantes ; Glandève, vers le 15 juin ; Genève et Pierre de Luna, vers le 24 du même mois[2]. Quelque temps encore, ils continuèrent à témoigner par correspondance les mêmes égards au pape Urbain[3], comme aussi à lui adresser les mêmes sollicitations[1]. Leur position, à ce qu'ils prétendent, était encore assez critique[2]; peut-être aussi espéraient-ils attirer Barthélemy près d'eux[3]. Mais le fameux capitaine Bernardon de la Salle, répondant à l'appel du camerlingue Pierre de Cros[4], quitta, avec ses routiers, la région de Viterbe, écrasa, le 16 juillet, au Ponte Salaro, les Romains accourus pour lui disputer le passage du Teverone, et vint mettre ses deux cents lances gasconnes à la disposition du sacré collège[5]. Dès lors, les évènements marchèrent à grands pas.

---

[1] Dépositions d'Alvaro Martinez et de Ferrer de Vergós (ms. cit., fol. 107 v° ; Baluze, t. I, c. 1182 et 1183). Thierry de Niem, *De Scismate*, éd. Erler, p. 197. Cf. Rinaldi, t. VII, p. 318, 379 ; Gayet, t. II, p. 95 et 96.

[2] Dépositions d'Alphonse, chanoine de Séville, de Garcia Martinez, de Marc Fernandez, de Jean Cenci, de Nicolas Eymeric (ms. cit., fol. 114 r°, 126 r°, 157 v°, 164 v°, 61 r°), de Ferrer de Vergós (*ibid.*, fol. 112 r°, et Baluze, t. I, c. 1008). Cf. Baluze, t. I, c. 1149 ; Gayet, t. II, p. 197.

[3] Le cardinal d'Aigrefeuille avoue avoir écrit quatre fois, d'Anagni, à Urbain VI (Gayet, t. II, p. j., p. 120). On continuait, chez ce cardinal, à réciter, chaque jour, à la messe, la collecte pour le pape (*ibid.*, t. II, p. 140). Le cardinal de Limoges persistait à faire rédiger au nom d'Urbain les lettres de la pénitencerie (ms. cit., fol. 71 r°, 73 r° ; Baluze, t. I, c. 1067, 1068 ; Gayet, t. II, p. j., p. 122, 158) et écrivait

---

lui-même au pape, le 22 juin (*ibid.*, t. II, p. 231). Ainsi faisaient également les cardinaux de Saint-Ange et de Viviers (*ibid.*, t. II, p. j., p. 134 et 81).

[1] Lettres de recommandation des cardinaux de Vergne, de Genève, de Saint-Eustache et de Limoges pour l'évêché de Léon (ms. cit., fol. 214 v°, et Baluze, t. I, c. 1052). Rôle envoyé par le cardinal de Viviers (ms. cit., fol. 189 v°). Suppliques de Robert de Genève (Rinaldi, t. VII, p. 317; Gayet, t. II, p. 229) et du cardinal de Bretagne (*ibid.*, p. 228), etc. — Urbain VI, dans des instructions qu'il fit rédiger vers le mois de mai 1379, sans doute pour Raymond de Capoue, soutient qu'il reçut la visite de plusieurs cardinaux déjà partis pour Anagni : « Item, quod ipsis cardinalibus, propter Rome aeris intemperiem, ad civitam Anagninam accedentibus et ibidem existentibus, aliqui ipsorum dicto domino nostro pape litteras suas tanquam pape destinarunt, et aliqui personaliter visitarunt. » (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XXXIII, fol. 134 r°.)

[2] Dépositions d'Alvaro Martinez, de Thomas degli Ammanati, (Gayet, t. II, p. 203, 204), du cardinal de Viviers (ms. latin 11745, fol. 41 r° et v°), etc. — Le contraire est affirmé par Alvaro Gonzalez, Jean Ramirez, etc. (Gayet, t. II, p. 204).

[3] Déposition de l'évêque de Todi (Gayet, t. I, p. j., p. 61). Sur les dernières négociations entre les cardinaux et Urbain, v. Gayet, t. II, p. 214 et sq., et p. j., p. 22 et sq.; lettres des trois cardinaux italiens (Du Boulay, t. IV, p. 526-528); *Cronicon Siculum*, p. 31; déposition faite par le cardinal de Poitiers, à Vincennes, le 7 mai 1379, en présence de Charles V (Arch. de Vaucluse, H 64^1).

[4] Urbain VI se plaignit plus tard de ce que le cardinal de Saint-Eustache, d'accord avec plusieurs de ses collègues, l'avait induit à donner aux routiers de l'argent destiné, en réalité, à soutenir la rébellion du sacré collège (Du Boulay, t. IV, p. 508). Cf. la déposition de Boniface degli Ammanati : « Audivit tamen dici quod aliqui ex cardinalibus ultramontanis secrecius ut potuerunt, etiam stantes in Urbe, tractari fecerunt cum gentibus armorum ut essent cum collegio dominorum cardinalium, et quod pecunias predictas inveniri fecerant, quas et tradiderunt dictis hominibus armorum, ut essent in servicio dicti collegii. » (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 187 r°.)

[5] Les pertes des Romains s'élevèrent, suivant les uns, à 200, suivant les autres, à 500 morts ou blessés, parmi lesquels environ 80 personnages de marque. V. une lettre de Marsile d'Inghen du 27 juillet (H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, Paris, 1894, in-4°, n° 1608) et les dépositions des évêques de Cordoue (Baluze, t. I, c. 1231) et de Lucera : « Cum autem Britones et Vascones venissent et transsivissent per territorium Romanorum et fecissent certas violencias in Ponte

Tandis que les Romains, incapables désormais de troubler la sécurité des cardinaux, exerçaient dans la ville d'inutiles représailles contre les étrangers, dépouillant, emprisonnant ou même égorgeant les Français sans défense[1], les cardinaux citramontains pleinement édifiés, disent-ils, quant à la nullité des droits d'Urbain, invitaient, dès le 20 juillet, leurs collègues italiens à les rejoindre à Anagni[2].

Le projet consistant à réélire Barthélemy Prignano fut bientôt écarté, comme aussi le projet de convocation d'un concile général, présenté par Milan, Orsini et Florence[3]. Toutes les circonstances les plus propres à infirmer la valeur de l'élection du 8 avril furent rappelées dans un récit destiné à la publicité (2 août)[4].

Salario, scilicet submergendo proditorie custodes pontis, unus de custodibus fugit Romam, significans hoc Romanis. Romani exiverunt usque ad pontem illum et, cum loquerentur cum illis quare interfecissent et submersissent custodes pontis Romanorum, et cum interrogarent eos etiam an ipsi, qui fuerant amici, venissent ut hostes, vel ut amici, ipsi inceperunt invadere Romanos et interfecerunt quasi trecentos bonos Romanos et captivaverunt multos. » (Ms. cit., fol. 90 r°.) — Cf. *Vita II^a Gregorii XI* (Baluze, t. I, c. 464); *Cronicon Siculum*, p. 32; Th. de Niem, *De Scismate*, p. 28; Fr. Montemarte, *Cronaca inedita degli avvenimenti d'Orvieto* (éd. F.-A. Gualterio, Turin, 1846, in-8°), p. 48; Nicolas della Tuccia (*Cronache e statuti della città di Viterbo*, publ. par Ignazio Ciampi, Florence, 1872, in-fol.), p. 39; Cristofori (*Archivio storico per le Marche*, t. IV), p. 317; *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 268. — La date exacte du combat, fournie par l'épitaphe d'une des victimes (Torrigio, *Le sacre grotte Vaticane*, Rome, 1639, 2e partie, p. 263), est également donnée par St. Infessura (*Diario della città di Roma*, éd. O. Tommasini, dans le t. V des *Fonti per la storia d'Italia*, publ. par l'Istituto storico italiano, 1890, in-8°, p. 7).

[1] Lettre de Marsile d'Inghen; Thierry de Niem; *Cronica Sanese* (Muratori, t. XV), c. 260; *Chronique des quatre premiers Valois*. — Le 26 novembre 1378, Clément VII répondit à un rôle de suppliques qui lui était présenté par des étudiants de Rome: ils faisaient valoir qu'aussitôt après la déclaration des cardinaux, ils avaient renoncé spontanément aux grâces obtenues d'Urbain VI, et s'étaient ralliés au parti du sacré collège, « cum maximis mortis periculis, tribulacionibus et angustiis ». (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 276 r°).

[2] Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann.* 1378, et Rinaldi, t. VII, p. 328. Cf. Gayet, t. II, p. j., p. 25.

[3] Traité du cardinal de Saint-Eustache (Gayet, t. II, p. j., p. 188 à 190).

[4] Baluze, t. II, c. 821-836. *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé), t. II, p. 366. — Les Archives de Vaucluse (H 64^2) possèdent deux exemplaires originaux de l'acte du 2 août, pourvus des souscriptions des treize cardinaux et encore munis de leurs sceaux. Une croix autographe précède la souscription de Robert de Genève. — V. aussi les détails donnés par le cardinal de Saint-Eustache sur la manière dont fut rédigé ce *Casus* (Gayet, t. II, p. j., p. 187 et sq.)

Urbain lui-même fut invité à déposer les insignes du souverain pontificat. Le 9 août, à l'issue d'une messe du Saint-Esprit célébrée par le patriarche de Constantinople[1], lecture publique fut donnée d'une encyclique par laquelle les treize cardinaux citramontains et le camerlingue Pierre de Cros déclaraient sans valeur les prétentions de l'archevêque de Bari et l'anathématisaient comme intrus[2].

Déjà, dans ce manifeste, les cardinaux se vantaient d'avoir trouvé un puissant protecteur en la personne du gouverneur de Campanie : Urbain VI, en destituant Onorato Caetani, comte de Fondi, et en refusant de lui rembourser un prêt de 20.000 florins, l'avait en effet jeté, comme à plaisir, dans le parti de ses adversaires[3]. Afin de mieux profiter de ces dispositions favorables, les cardinaux quittèrent Anagni, trop rapproché de Rome, et transportèrent leur résidence plus au sud, à Fondi, cette ville où, comme disait plus tard Urbain, en s'appuyant gravement sur l'autorité de saint Grégoire[4], « les démons avaient jadis tenu conseil[5] ». Là, d'ailleurs, les cardinaux se trouvaient les hôtes d'une reine entièrement acquise à leur cause.

Par quel miracle la reine Jeanne de Naples, qui avait accueilli avec joie et célébré par des illuminations l'avènement d'un pape napolitain, qui s'était empressée d'envoyer à Urbain argent et denrées, et qui, tout récemment encore, lui avait expédié, à Tivoli, 200 lances et 100 hommes de pied, par quel miracle, dis-je, se tourna-t-elle contre lui vers la fin du mois d'août, et devint-elle un des plus fermes appuis des cardinaux dissidents[6]?

---

[1] Il prononça un discours (Baluze, t. I, c. 1233 ; Gayet, t. I, p. j., p. 92) dont on peut lire le texte dans le ms. 1356 (fol. 6 r°-8 r°) de la Bibliothèque de Rouen.

[2] Arch. de Vaucluse, H 64^{1}. Baluze, t. I, c. 542. Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. VII, c. 433. Cf. la déposition de Thomas degli Ammanati (Gayet, t. I, p. j., p. 92) et le *Cronicon Siculum*, p. 32.

[3] Dépositions de Thomas d'Acerno et de Diego Martinez d'Urduña (ms. cit., fol. 90 r° et 133 v°). — Dès le 3 juillet, on savait à Florence qu'Onorato Caetani s'était joint aux cardinaux dissidents (*Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 361).

[4] *Dialogi* lib. III, cap. VII.

[5] Bulle datée de Sainte-Marie-au-Transtévère, le 15 mars 1379, et adressée à l'archevêque de Séville et à ses suffragants (Bibl. Vaticane, ms. lat. Vatic. 6772, fol. 37 v°) : «... in dicte civitate Fundorum, ubi B. Gregorius, in Dyalogo, demones fecisse consistorium asserit. »

[6] Lettre de Marsile d'Inghen ; dépositions du cardinal de Cosenza, d'Artaud de

Suivant la version la plus répandue, cette défection serait encore due à l'humeur intraitable d'Urbain. Il aurait, par une hauteur déplacée ou par des avanies grossières, froissé Othon de Brunswick, mari de la reine Jeanne, et le chancelier Nicolas Spinelli; à tort ou à raison, le bruit se serait répandu qu'il comptait disposer du royaume de Sicile en faveur de Louis de Hongrie et envoyer la reine Jeanne finir ses jours dans un couvent[1]. Plusieurs clémentins, au contraire, ne veulent voir dans la détermination de la reine qu'un résultat de ses entretiens avec des théologiens et des canonistes ou qu'un effet des révélations du cardinal Orsini[2].

Effectivement, les trois cardinaux italiens (je ne parle pas de Saint-Pierre, qui touchait à ses derniers moments), après avoir quelque temps joué le rôle de négociateurs entre leurs collègues et Urbain, s'étaient séparés de ce dernier dès la fin du mois de juillet[3].

Mélan, du cardinal urbaniste Nicolas Caracciolo, de l'évêque de Todi (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 42 v°, 50 r°, 72 v°, 77 v°; Baluze, t. I, c. 1098; cf. ms. cit., fol. 80 v°, et 141 v°; Gayet, t. I, p. j., p 61) et de Menendo, évêque de Cordoue (Baluze, t. I, c. 1126); Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 17; *Cronicon Siculum*, p. 31.

[1] Dépositions de Pierre Rodriguez, de Diego Martinez d'Urduña, d'Alvaro Martinez, des évêques de Cordoue (Baluze, t. I, c. 1124-1126) et de Rieti (ms. cit., fol. 70 r°, et Baluze, *ibid.*, c. 1126); *Cronicon Siculum*, p. 33; *Giornali Napoletani* (Muratori, t. XXI, c. 1038); Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 19, 21, 23; André Gataro (Muratori, t. XVII, c. 262), etc. — Au début de son pontificat, au contraire, Urbain parait avoir laissé prendre une grande influence à certains napolitains, tels que Hugues et Thomas de San Severino, le comte de Nole, Nicolas Spinelli (lettre de Christophe de Plaisance, dans L. Pastor, *op. cit.*, t. I, p. 682).

[2] « Et domina voluit, postquam ad ipsius noticiam venit de impressione, consulere prelatos et magistros in sacra pagina et tam doctores utriusque juris de regno suo quam alios prudentes viros, et, comperto quod eleccio non erat canonica, prout audivi, misit ad eum ut sedem Petri indebite non teneret nec vellet mundum sic facere oberrare. Videtur quod alius noluit prebere auditum... » (Déposition d'Artaud de Mélan, ms. cit., fol. 50 r°). V. surtout la déposition du cardinal de Cosenza (*ibid.*, fol. 42 v°, et Baluze, t. I, c. 1097, 1098). — C'est le 30 juillet que le cardinal Orsini se présenta à la reine Jeanne (*Cronicon Siculum*, p. 33). Dans une curieuse lettre du 5 juin 1380 conservée à la bibliothèque municipale de Bologne (ms. 17 K II 40, n° 28), dont M. le Dr Ludovico Frati a bien voulu me communiquer une copie, la reine Jeanne, présentant elle-même sa justification, prétend avoir sacrifié ses sympathies personnelles pour suivre les avis des prélats, des théologiens, des canonistes, et pour se conformer à la décision « unanime » des cardinaux.

[3] Une note rédigée, vers le commencement du mois d'août, par l'un des cardinaux citramontains montre bien qu'ils étaient, dès cette époque, résolus à se

Vers le milieu du mois de septembre, ils rejoignirent leurs collègues à Fondi.

Tous trois, assurément, éprouvaient certains doutes au sujet de la légitimité d'Urbain[1], le cardinal de Milan peut-être plus que les autres[2]. Cependant ils n'auraient peut-être pas rompu, à leur tour, avec Barthélemy Prignano, si l'on n'avait bercé chacun

---

passer, au besoin, du concours des cardinaux italiens : « Habemus tria facere : publicare, intimare et eligere. — De publicatione est videndum an requirendi sint isti domini ut veniant hic ad videndum ipsam fieri certa die assignanda : et videtur quod non, quia simplex videretur requisicio, ex quo non deliberaverunt nobiscum super illa. — Sed est videndum utrum requiri debeant quod veniant ad deliberandum nobiscum super illa fienda hic, certa die assignata : et videtur quod non. Ad quid enim venirent, si eorum deliberatio non prodesset ? Cum sit determinatum quod, supposito quod contrarium dicerent, nichilominus fiat, et maxime cum sit jam publicatum multis personis, et in multis locis fama publica habeatur. Item quia celeritatem desiderat... Jam videremus facere rem dubiam, quam reputamus et debemus reputare claram... — Nisi diceretur quod requirerentur ad deliberandum super electione fienda et de die et loco, cum protestacione quod, in casu quod non venirent, procederetur ad deliberacionem super dicta electione loci et termini et ad ulteriora... » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann.* 1378.)

[1] Déposition du cardinal de Florence (ms. latin 1462, fol. 54 r°). — Un clémentin, Jean, évêque de Castro, prétend que le cardinal de Florence, la veille du couronnement d'Urbain, aurait parlé de folies à faire, ajoutant : « Tout ce que nous avons fait est comme rien. » (Baluze, t. I, c. 1078 et 1120). Le cardinal dit lui-même avoir fait parvenir un secret avis à l'Empereur (Gayet, t. II, p. j., p. 60) ; quand les citramontains furent à Anagni, il semble avoir fait une démarche auprès du cardinal de Glandève pour tâcher d'obtenir sa voix et celle du cardinal de Vergne ; à Fondi; enfin, il croyait pouvoir compter sur la voix du cardinal de Bretagne (dépositions de Glandève, de Vergne et de Bretagne, ms. latin 11745, fol. 36 r°, 37 v°, 39 r°, et Baluze, t. I, c. 1049 et 1098 ; cf. *ibid.*, c. 1046 et sq.). Quant à Orsini, il priait, à Tivoli, Alvaro Martinez d'étudier la question et lui adressait secrètement toute une collection de textes canoniques (ms. cit., fol. 108 r°).

[2] « Allons adorer l'idole », disait-il, quand son tour venait d'aller saluer Urbain. Puis, s'adressant à l'évêque de Fermo : « Ce Bari est pape comme vous ; je dissimule, par ce que je veux être confesseur et non martyr. » Le 10 avril, il rencontra, sur les degrés de Saint-Pierre, des prélats qui allaient saluer le pape : « Quel pape ? leur dit-il. Allez, allez trouver le diable qui occupe injustement la chaire de saint Pierre ! » Le même jour, il aurait déclaré à l'évêque de Pesaro que l'élection était entachée d'impression. Il contestait à Urbain le pouvoir d'excommunier, comme celui de conférer un évêché ; ce qui ne l'empêchait pas d'accepter du même pape l'abbaye de Saint-Pierre de Pérouse. Les urbanistes disaient de lui : « Est purus homo, et deciperet eum unus puer. » V. les dépositions des cardinaux de Limoges, de Bretagne, de Saint-Eustache, des évêques de Fermo et de Pesaro, de Ferrer de Vergós, d'Alvaro Martinez, de Fernando Perez (ms. cit., fol. 37 r° et v°, 40 r°, 48 v°, 191 r°, 101 r°, 107 v°, et Baluze, t. I, c. 1135 à 1138), de l'évêque de Todi (ms. cit., fol. 77 v°) et de Thomas d'Acerno (Muratori, t. III, pars II, c. 729).

d'eux de l'espoir qu'il allait réunir, dans un nouveau conclave, les voix de la plupart des autres cardinaux[1].

La question du concile fut de nouveau posée : mais où le tenir? Venise et Pise furent écartées comme cités démocratiques : les cardinaux n'avaient nulle envie de se retrouver en contact avec les masses populaires. Naples avait l'inconvénient d'être la patrie d'Urbain. On songea au Piémont, où l'on pouvait se placer sous la protection du comte de Savoie. Un autre projet souriait fort aux cardinaux italiens : la voie du compromis aurait remis le choix d'un pape aux mains de six délégués parmi lesquels ils se flattaient de figurer tous les trois[2].

Soudain, ces délibérations prirent fin. Le 20 septembre, à l'improviste, en présence et avec l'approbation tacite des trois cardinaux italiens, les treize citramontains procédèrent à un vote et, à l'unanimité moins une voix, élurent Robert de Genève.

Que ne pouvaient-ils, en même temps qu'ils lui donnaient leur voix, effacer une des pages de sa vie! Légat dans les Romagnes, en 1377, Robert de Genève avait cru devoir, à une époque où toutes les villes des États de l'Église se révoltaient, compter sur la fidélité de Césène. Les habitants, poussés à bout par les excès de la garnison, avaient trompé son attente, pris les armes, tué, en deux jours, plusieurs centaines de soldats du pape et expulsé les autres. Alors Robert de Genève, qui, de la citadelle, assistait à la défaite de ses mercenaires, avait appelé à lui la compagnie d'Hawkwood, déjà fameuse par des excès commis à Faënza. Ce fut, dans l'enceinte de Césène, à partir du 3 février, une horrible boucherie, à laquelle le légat ne put, ou ne voulut point s'opposer. On juge du cri d'horreur poussé dans toute l'Italie, et comme les ennemis du pouvoir temporel, si nombreux alors, exploitèrent contre le saint-siège l'indignation soulevée par ces cruelles représailles. Les Florentins, entre autres, représentèrent sous des couleurs odieuses, mais aussi, je veux le croire, exagérées, le rôle à la fois fourbe et sanguinaire du cardinal-légat[1].

---

[1] Déposition du cardinal de Cosenza (ms. cit., fol. 43 r°) : « Dominus Nicholaus de Neapoli ivit ad dominos cardinales qui erant Fundis, et tractavit quod venirent ad eos alii domini cardinales ytalici ; et tractabat ad partem cum quolibet taliter quod quilibet illorum trium habebat spem quod eligeretur in papam... » Déposition du cardinal de Limoges (ms. cit., fol. 37 r°) : « Set iste senssit quod aliquis ipsorum voluisset assumi ad papatum. » Déposition du cardinal de Vergne (ms. cit., fol. 39 r°), etc. Cf. Baluze, t. I, c. 1050.

[2] Déposition du cardinal de Saint-Eustache (ms. cit., fol. 40 r°).

Jeune, un peu boiteux, un peu louche, doué pourtant d'une stature et d'une figure avantageuses, Robert de Genève avait la voix sonore, la mine affable ; il écrivait et parlait bien ; il savait plusieurs langues[2]. Successivement chanoine de Paris[3], évêque de Thérouane et de Cambrai, il n'avait laissé, en deçà des Alpes, que de bons souvenirs. Ses préférences paraissaient être pour la noblesse, ses faveurs pour les gens d'armes ou les artistes, ainsi qu'il convenait, d'ailleurs, à un prélat de haute lignée, frère du comte de Genevois, apparenté ou allié à la plupart des souverains de l'Europe. Si les vertus qui caractérisent les grands papes lui faisaient défaut, il avait les talents, la patience, l'entregent qui font quelquefois les grands politiques. Son âge, sa haute situation, sans parler d'une certaine « largeur de conscience » que ses ennemis seuls lui reprochent[1], semblaient le désigner pour tirer le sacré collège et le saint-siège du pas hasardeux où les circonstances les avaient si malheureusement placés.

---

[1] *Cronaca Riminese* (Muratori, t. XV), c. 917 ; *Annales Mediolanenses* (*ibid.*, t. XVI), c. 764 ; *Cronicon Estense* (*ibid.*, t. XV), c. 503 ; P. de Gazata, *Chronicon Regiense* (*ibid.*, t. XVIII), c. 87 ; N. de Donato, *Cronica Sanese* (*ibid.*, t. XV), c. 253 ; *Annales Bonincontri* (*ibid.*, t. XXI), c. 26 ; Thierry de Niem, *De Scismate libri tres* (éd. Erler), p. 125 ; Sozomeno (Muratori, t. XVI), c. 1090 ; lettres des Florentins (Canestrini, *Archivio storico italiano*, 1re série, t. XV, p. XLVI) ; G. Gori, *L'eccidio di Cesena*, (*ibid.*, nouvelle série, t. VIII, 2e partie, p. 11) ; cf. Gherardi, *La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI* (*ibid.*, 3e série, t. V, 2e partie, p. 105 ; t. VIII, 1re partie, p. 280), et la scène dramatique publiée par G. Gori (*loco cit.*). — Baluze (*Vitæ paparum*, t. I, c. 1085) a tenté de réhabiliter Robert de Genève : ses arguments sont faibles. D'autre part, les historiens modernes oublient trop souvent que tous les récits détaillés du massacre de Césène émanent d'ennemis du cardinal (v., par exemple, G. Temple-Leader et G. Marcotti, *Giovanni Acuto, storia d'un condottiere*, Florence, 1889, in-8°, p. 94).

[2] *Cronaca Riminese*, c. 920 ; *Cronicon Estense*, c. 503 ; *Cronaca di Bologna* (Muratori, t. XVIII), c. 519 ; Chronique d'Aimery de Peyrac (Baluze, t. I), c. 1397 ; *Vita Ia Clementis VII* (*ibid.*), c. 537. — La tête de la statue qui était couchée sur le tombeau de Clément VII est conservée au Musée Calvet, mais dans un tel état de dégradation qu'il est difficile d'en bien saisir les caractères : une reproduction en a été donnée par M. E. Müntz (*Revue archéologique*, 3e série, t. XI, p. 181). On en retrouve cependant quelques uns des traits, notamment certain pli de la joue, dans un portrait de pape peint au feuillet 319 r° d'un Missel qui a appartenu à Clément VII (Musée Calvet, ms. 136).

[3] Plus tard, en exemptant de la juridiction de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens le chapitre de Notre-Dame, Clément VII rappela qu'il en avait été membre et y avait fait, quelque temps, résidence effective (bulle du 24 avril 1383, Arch. nat., L 364, n° 24).

Robert de Genève consentit à l'élection faite en sa personne. Il fut proclamé pape le 21 septembre, sous le nom de Clément VII, et couronné le 31 octobre. Le Grand Schisme était consommé.

Dans tout ce récit, on ne s'est proposé qu'un seul but : étudier avec critique et impartialité les faits sur lesquels sont fondées les prétentions des deux partis. Bien qu'on n'ait nullement cherché, de propos délibéré, à tenir le juste milieu entre les affirmations contraires, on s'est trouvé amené par la force de l'évidence, ou tout au moins par le calcul des probabilités, à faire de grandes concessions tantôt aux uns, tantôt aux autres.

On a cru devoir donner raison aux clémentins en ce qu'ils affirment que de graves désordres se sont produits, et l'on a dû reconnaître, avec les urbanistes, que la terreur n'était pas l'unique sentiment qui eût dicté le choix des cardinaux.

Il en résulte que la question est loin d'être aussi simple que le prétendent, d'une part, les défenseurs des papes de Rome, d'autre part, les partisans des papes d'Avignon.

Les cardinaux ont eu peur : ce point est hors de doute. Mais il n'est pas bien sûr qu'en l'absence de toute peur, les cardinaux n'eussent pas de même porté leurs voix sur Prignano.

On a pu relever en faveur d'Urbain VI de fortes présomptions : toutefois qui oserait conclure à sa légitimité ? La solution du grand problème posé au XIV^e siècle échappe au jugement de l'histoire.

Si les pages qui précèdent n'apportent pas la conviction dans l'esprit du lecteur, elles l'auront au moins disposé, j'imagine, à une grande indulgence à l'égard des contemporains du schisme. A quelque parti qu'ils aient cru devoir se ranger, ils ont pu écouter la voix de leur conscience. De part et d'autre, il y a eu d'habiles docteurs, de grands saints. Ceux-là même qui ont paru n'obéir qu'aux conseils d'une politique égoïste ont pu, de très bonne foi, résoudre le problème dans le sens conforme à leurs intérêts.

---

[1] Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 25.

Qui sait même si les cardinaux, dont le rôle a soulevé tant et de si fortes objections, ne doivent pas bénéficier, dans une certaine mesure, de cette amnistie générale ? Leur grand tort, et en même temps la cause de tous les malheurs de l'Église, c'est qu'ils ont varié de langage, de conduite, et probablement aussi de sentiments. S'ils avaient eu dès l'origine une conviction bien arrêtée, en dépit de toutes les circonstances atténuantes, ils seraient impardonnables. Mais n'est-il pas permis de croire qu'au sortir du conclave, ils n'avaient pas eux-mêmes, pour la plupart, une vue bien nette de la réalité, et que, dans leur esprit encore troublé, les souvenirs les plus contradictoires, les idées les plus opposées se heurtaient confusément? Dans cet état de doute ou, si l'on veut, d'étourdissement moral, leur jugement devait vaciller comme la flamme exposée aux vents : de là l'incohérence de leurs paroles et de leurs actes. Mal édifiés sur la valeur des votes qu'ils avaient émis, ils n'étaient de force à résister ni aux tentations nées en eux-mêmes, ni aux impulsions venues du dehors. La plus légère perturbation suffit à rompre l'équilibre d'un corps sollicité par deux forces égales ; de même le moindre ressentiment, le dépit le plus excusable, l'égoïsme le plus inconscient a pu suffire à détacher les cardinaux du pape Urbain, puis à les jeter dans une opposition d'autant plus violente et d'autant plus tenace qu'elle n'a pas tardé à s'appuyer sur une conviction raisonnée, et probablement sincère.

CHAPITRE II

LE SCHISME EN FRANCE

Dès que se furent répandues en Europe les nouvelles de la mort de Grégoire XI, puis des deux élections successives d'Urbain VI et de Clément VII, les regards se tournèrent vers la France. Qu'allait faire, ou plutôt qu'avait déjà fait Charles V ?

Les relations si étroites que le roi de France entretenait avec la cour de Rome, l'ascendant qu'il avait pris sur la plupart des cardinaux, le désir qu'on lui prêtait de ramener le saint-siège en Avignon, tout, jusqu'à la parenté qui l'unissait à Clément VII, semblait indiquer que sa main n'était pas étrangère aux derniers évènements. Des voix s'élevèrent aussitôt pour le dénoncer comme l'auteur responsable du schisme. Suivant l'un, les cardinaux ne s'étaient séparés d'Urbain VI que dans la crainte de le mécontenter[1]. Il s'était hâté, suivant un autre[2], d'adresser de vifs reproches aux électeurs de l'archevêque de Bari. Après la rupture, il avait prodigué aux cardinaux dissidents encouragements et subsides, et s'était engagé à leur expédier des troupes de renfort, dût-il pour cela suspendre sa guerre contre les Anglais. Suivant une troisième version, c'étaient les cardinaux qui avaient acheté à prix d'or son appui[1]. Enfin l'on prétendit qu'avant de faire un choix définitif, ils lui avaient offert à lui-même la tiare, et que, profitant de son récent veuvage, il l'aurait acceptée, si le poison versé dans ses veines par Charles le Mauvais n'avait déterminé chez lui une faiblesse du bras qui le mettait hors d'état de célébrer la messe. A son refus, les cardinaux, après avoir reçu ses dernières instructions, auraient reporté leurs voix sur Robert de Genève[2]; ce qu'apprenant, le roi se serait écrié : « Maintenant, je suis pape[3] ! » Le même politique astucieux qui avait suscité « l'antipape » avait su l'imposer de force au clergé français, et, deux ans plus tard, un ascète espagnol eut la vision du roi de France plongé au plus profond de l'enfer, pour avoir sacrifié à ses calculs égoïstes l'unité de l'Église, le repos de la chrétienté[1].

---

[1] Déposition de l'évêque de Recanati (Rinaldi, t. VII, p. 332). Cf. une lettre du cardinal Pileo de Prata, citée par Rinaldi (*ibid.*, p. 333), et une encyclique de Boniface IX, du 1er mars 1391 (L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 767).

[2] Déclarations de l'évêque de Foënza (Rinaldi, t. VII, p. 333 et 459). — Cf. la déposition de l'évêque de Rieti : « Item, ut credo, et per litteras regis Francie ambaxiatoresque per ipsos cardinales ad eumdem regem missos satis manifeste perpenditur, non ante ad hec attemptanda processerunt quam ab ipso rege Francie reciperent claram ipsius intencionem, et quomodo se offenssum a nonnullis ipsorum cardinalium in assumpcione ejusdem domini nostri reputaverat, et quomodo per ipsos procedi in presenti scismate intendebat, et se ac posse suum offerebat eisdem. ...Et sic elegerunt cardinalem tunc Gebenensem, velut ipsius regis Francie affinem personamque de qua singulariter confidebat, qui etiam multorum aliorum principum et potentum in seculo consanguineus erat vel affinis. » (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 87 r°.)

---

[1] *Continuatio Eulogii* (*Eulogium*, éd. du Maitre des rôles, t. III, p. 341).

[2] Le bruit se répandit, après la mort de Charles V, qu'il avait, dans les dernieres années de sa vie, songé à descendre du trône et à recevoir les ordres (v. une sorte d'oraison funèbre conservée dans le ms. 839 de la Bibl. de Cambrai et publiée par Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, t. IX, p. 551). Telle est peut-être la première origine de cette légende. Une bulle du 6 septembre 1382, dans laquelle Urbain VI aurait affirmé, dit-on (A. Leroux, *Revue historique*, t. XLIX, 1892, p. 278 ; cf. p. 280), le fait de la candidature de Charles V à la tiare, ne contient à mon sens, qu'une allusion très vague à l'ambition de la nation française. Une mention plus significative se trouve dans l'encyclique de Boniface IX du 1er mars 1391 (L. d'Achery *Spicilegium*, t. I, p. 767). Enfin la prétendue démarche faite par les cardinaux auprès de Charles V se trouve racontée tout au long dans la pièce intitulée : *Consultatio et litteræ quibus dominus Rupertus, dux Heydelbergensis, informavit dominum Wenceslaum, regem Bohemiæ, qualiter se deberet habere et respondere in dicta ordinata ab ipso et domino rege Franciæ* [1398] (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1172), et dans la consultation donnée au même sujet par un évêque à Wenceslas (*Amplissima collectio*, t. V, p. 350). — D. Martène et D. Durand (*ibid.*, t. VII, p. XIV), de nos jours, l'abbé André (*Histoire politique de la monarchie pontificale au XIVe siècle*, Paris, 1845, in-8°, p. 499), M. de Maulde-la-Clavière (*Histoire de Louis XII*, Paris, 1889, in-8°, t. I, p. 4), etc., admettent fort bien la possibilité d'une pareille proposition. Victor Le Clerc (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 31) se montre un peu plus sceptique.

[3] MM. Th. Lindner (*Geschichte der deutschen Reiches unter König Wenzel*, t. I, p. 89), A. Gottlob (*Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich*, Innsbruck, 1883, in-8°, p. 128), L. Pastor (*Geschichte der Päpste*, 2e éd., t. I, p. 114), etc., ont accueilli cette légende, qui repose sur un passage d'une prétendue lettre de l'Université d'Oxford à l'Université de Prague publiée par le célèbre Ulric de Hutten (*De Schismate extinguendo et vere ecclesiastica libertate adserenda epistolæ aliquot mirum in modum liberæ et veritatis studio strenuæ*, s. l., 1520, in-4°). M. Lindner avait pourtant démontré lui-même, précédemment, que cette lettre faisait partie d'un ouvrage de polémique dû à l'imagination d'un anglais gallophobe (*Ueber Huttens : De Schismate extinguendo*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1873, p. 151 et sq.).

En regard de cette sombre légende, il convient de placer la version donnée par les alliés, les agents ou les admirateurs de Charles V. Le fauteur éhonté du schisme a fait place à un monarque prudent, sincère, désintéressé, dont l'unique souci est de reconnaître et de faire triompher la cause de la vérité, en se conformant de point en point aux indications des cardinaux, aux conseils du clergé de France.

Il fallait choisir entre ces deux systèmes. Les historiens modernes, suivant une inspiration plus ou moins fortuite, ou peut-être au gré de leurs préférences, ont réédité tantôt l'un, tantôt l'autre. De là, un perpétuel sujet de contestations. Charles V, si diversement apprécié de son vivant, met encore aux prises, au bout de trois cents ans, un Rinaldi et un Baluze.

Se peut-il que le rôle d'un prince aussi justement célèbre donne lieu à ces contradictions ? Dans la biographie définitive de ce roi qui a restauré la France, faudra-t-il donc laisser une page blanche ? Ne déchiffrera-t-on jamais complètement l'énigme de cette physionomie singulière qui apparaît encore, par exemple, au milieu des tombeaux de Saint-Denis tête : bourgeoise aux grosses pommettes et aux petits yeux bridés, nez saillant, lèvres fines, menton charnu, toute l'apparence placide et rassurante d'un honnête magistrat ou d'un négociant rassis[2] ? Saura-t-on jamais quelle part de responsabilité revient au troisième roi de la race des Valois dans cette lamentable histoire ?

En rapprochant tous les textes connus et d'autres, non moins importants, conservés dans les dépôts d'archives de Lille, de Paris, d'Avignon et de Rome, j'essayerai de reconstituer aussi exactement que possible le rôle du « sage roy » pendant les quelques mois qui décidèrent du sort de la chrétienté.

---

[1] *De conformitate vite B. Francisci ad vitam domini Jesu Christi, redemptoris nostri*, liber editus a fratre Bartholomeo de Pisis (Milan, 1510, in-8°), fol. 78 r°.

[2] Je parle de la statue (sans doute plus ressemblante que celle du portail des Célestins) qui fut exécutée, peu après 1364, par André Beauneveu de Valenciennes. On y cherche vainement « l'expression pleine de noblesse et de dignité » qu'admirait M. de Guilhermy (*Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, Paris, 1848, in-12, p. 284). Cf., par exemple, la reproduction qu'en a donnée M. L. Courajod (*La part de la France du nord dans l'œuvre de la Renaissance*, Paris, 1890, in-8°, p. 8)

I

Quand et comment Charles V fut-il instruit des évènements qui ont fait dès l'origine, et qui font encore tout l'objet du débat? C'est la question qu'il importe en premier lieu d'élucider.

La nouvelle officielle de la mort de Grégoire XI ne parvint à Paris que le 14 avril[1], quand déjà, depuis six jours, l'élection d'Urbain VI était un fait accompli[2]. A Montpellier, le 20 avril[3], et à Poitiers, le 1er mai, on ignorait encore le résultat du conclave[4]. Cependant, avant la fin du mois de mai, arrivèrent successivement à la cour un sergent d'armes[5] et quatre secrétaires du roi[6]; au mois suivant, quatre personnages attachés à la personne de trois des cardinaux[1] : témoins plus ou moins bien instruits des circonstances du conclave, ils commencèrent à renseigner le roi sur les conditions peu régulières dans lesquelles s'était produite l'élection de l'archevêque de Bari. Un peu plus tard, Charles V reçut des nouvelles directes des cardinaux eux-mêmes, ou du moins de plusieurs d'entre eux, parmi lesquels il faut citer son ancien conseiller, son confident intime, Jean de la Grange, cardinal d'Amiens. Soit par messages oraux, soit par lettres confidentielles, ces cardinaux lui recommandaient de n'ajouter foi à aucun des récits officiels de l'élection d'Urbain et de laisser sans réponse tout message de l'élu, jusqu'à ce qu'il eût reçu des renseignements complémentaires[2].

---

[1] Arch. nat., X 1^a 1471, fol. 35 r°. — Le 17, il est question, dans la nation anglaise de l'Université de Paris, de l'envoi d'un rôle *ad papam creandum* (H. Denifle, *Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis*, t. I, Paris, 1894, in-4°, c. 538).

[2] La nouvelle de la mort de Grégoire XI avait dû parvenir à Avignon dès le 31 mars. Sous cette date, j'ai trouvé deux actes passés à Avignon par le même notaire : l'un mentionne l'année du pontificat de Grégoire XI, l'autre contient la formule *Apostolica Sede vacante* (Arch. nat., K 51, n° 43, fol. 8-9). Cependant le nom de Grégoire XI se trouve encore dans un acte dressé, à Avignon, le 8 avril (Arch. nat., L 313, n° 29), et dans un mandement de Pierre, évêque de Maguelone, trésorier du pape, daté de Montpellier, le 2 avril (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1378*).

[3] Bibl. nat., collection de Languedoc, ms. 86, fol. 326 r°.

[4] Arch. nat., X 1^c 37 (pièce jointe à un accord du 24 juillet 1378).

[5] P. de Châteauvillain.

[6] Relation de l'ambassade accomplie par Jean le Fèvre auprès de Louis de Male (Bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 42 v°, et ms. 1357, fol. 11 v°; Du Boulay, t. IV, p. 523). Elle fixe au commencement du mois de juin l'arrivée des quatre secrétaires. Mais on a supposé, avec grande vraisemblance (F.-J. Scheuffgen, *Beiträge zu der Geschichte des grossen Shcismas*, p. 10), que les secrétaires en question revenaient du congrès de Sarzana; or, parmi eux devait se trouver Pierre de Corbie, que Charles V avait envoyé à Rome et à Florence au mois de février (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n^{os} 1626-1630), et dont la signature reparaît, dès le mois de mai, au bas des acte royaux (Arch. nat., JJ 112, fol. 174 v°).

Il est à remarquer que, dans leur correspondance particulière avec le roi, les cardinaux n'ont pas varié : ils n'ont pas commencé par lui tenir un langage plus ou moins favorable aux prétentions d'Urbain; Charles V n'a pu relever dans leurs messages aucune contradiction, comme ont fait, par exemple, l'Empereur, le roi de Castille ou le roi d'Aragon[3]. Dès le mois de juin, tout ce qu'il comptait d'amis dans le sacré collège lui avait fait entendre la même note, mystérieuse, alarmante, qui ne cessa plus dès lors de tinter à ses oreilles.

Pour contrebalancer l'effet de ces récits ou de ces réticences, aucune explication ne lui fut fournie par le parti d'Urbain VI. Sa conviction se forma d'après des témoignages hostiles à Barthélemy Prignano. Il ne put comparer, contrôler l'une par l'autre les deux versions contraires. En un mot, il se vit peu à peu amené à résoudre une question dont la plupart des éléments lui échappaient encore, et, le jour où il se prononça contre le pape de Rome, il ne fit guère autre chose que condamner un accusé sans l'avoir entendu[4].

---

[1] Du Boulay les a désignés, dans son édition, par l'expression « quatuor famulos »; mais les deux mss. de Rouen portent lisiblement : « quatuor famil[iares] trium cardinalium ».

[2] Même relation; *Grandes Chroniques de France*, éd. P. Paris, t. VI, p. 441; discours prononcé par Charles V le 7 mai 1379 (Arch. de Vaucluse, H 64^1); *Epistola pacis* de Henri de Langenstein (passage cité par Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, c. 1006); déposition de Rodrigue Bernaldez (*ibid.*, c. 1160).

[3] V. plus haut, p. 64.

[4] Ainsi concluent, au XIV^e siècle, François Uguccione, évêque de Faënza (Baluze,

C'est ce que Baluze, en particulier, refuse positivement d'admettre. Toujours prêt à venger la mémoire de Charles V contre les insinuations malveillantes, il répond ici, avec grande apparence de raison, que le roi de France a connu, avant de se prononcer, tous les arguments que pouvait faire valoir Urbain VI en faveur de sa cause, vu que deux ambassadeurs accrédités par ce pontife sont venus à Paris dans le courant de l'été, et ont même obtenu, à diverses reprises, des audiences du roi[1].

Le fait allégué par Baluze est matériellement exact. Je puis même nommer ces deux ambassadeurs. Les *Grandes Chroniques* se contentent de les désigner d'une façon vague : « Un chevalier et un escuier[2]. » Mais on sait, par le témoignage d'un conseiller de Charles V, que l'écuyer était français, le chevalier napolitain, et que l'un et l'autre se trouvèrent à Paris au mois de juin[3]. Or, les noms de deux messagers du pape, l'un napolitain, l'autre français, se lisent tout au long dans les procès-verbaux d'une séance à laquelle ils assistèrent, le 16 juin, au Palais de la Cité. « *Chiquotus Turturelli* » ou « Chiques Turterel » (c'est le chevalier napolitain), « *Petrus Muleti* » ou « Pierre Mules » (c'est l'écuyer français)[4] sont les mêmes personnages qu'on voit ailleurs nommés « *dominus Chiscus* » et « *Petrus de Murlis*[5]. » Il

---

op. cit., t. I, c. 1083), et l'auteur du *Liber dialogorum Hierarchiæ subcœlestis* (*ibid.*, c. 1276). Cf. Rinaldi, t. VII, p. 399.

[1] *Vitæ paparum*, t. I, c. 1275.

[2] *Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 442.

[3] Relation de Jean le Fèvre (Bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 42 r°; ms. 1357, fol. 12 r°; Du Boulay, t. IV, p. 523).

[4] Arch. nat., J 618, nos 7, 7 *bis*, 8 et 8 *bis*; Secousse, *Recueil de pièces servant de preuves aux mémoires sur les troubles excités en France par Charles II, roi de Navarre* (Paris, 1758, in-4°), p. 384 et 432. — Les leçons « Cleques Juotel » ou « Ivotel », données par D. Martène (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, c. 1566 et 1578) et par Le Brasseur (*Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, Paris, 1722, in-4°, Preuves, p. 88 et 97), sont le résultat d'une mauvaise lecture, résultat du reste facilement explicable, surtout si le P. Guillaume Aubrée (de qui D. Martène tenait sa copie) et Le Brasseur ont connu les procès-verbaux du 15 juin 1378 par quelque transcription du xve siècle. On comprend assez bien comment « Chiques » a pu être lu « Cleques », et comment « Turterel », abrégé en « turtël », s'est transformé en « iuotel » par suite de la ressemblance trompeuse qui existait, à cette époque entre les *r* et les *o*.

[5] Déposition de Rénou de Gorse (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 74 r°; Baluze, t. I, c. 1226).

s'agit, je n'en doute pas, d'un certain Francesco ou Cicco Tortello, auquel Urbain VI conférera plus tard le vicariat de Bertinoro[1], et d'un certain Pierre de Murles, dont la présence est signalée à Rome au mois d'avril[2], puis qui fit, par la suite, assez bonne figure à la cour des ducs Louis Ier et Louis II d'Anjou[3].

Cette identification ne présenterait pas un intérêt exceptionnel, si l'on n'avait recueilli, d'autre part, sur la personne de ce Pierre de Murles des renseignements significatifs. Pierre de Murles était apparenté à l'un des cardinaux de la faction limousine : Guillaume d'Aigrefeuille (c'est de lui qu'il s'agit) avait même voulu d'abord lui faire confier une mission en Allemagne[4]. Pierre de Murles entretenait également des relations suspectes avec un des prélats le plus notoirement hostiles à Urbain VI. Le camerlingue Pierre de Cros lui remit, pour Charles V, à

---

[1] En remarquant que « Turterel » est la traduction exacte, en vieux français, de l'italien « Tortello », j'avais été amené jadis (*Le rôle de Charles V au début du Grand Schisme*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1887, p. 231) à supposer que les mots « Turturelli, Turterel » désignaient un membre de la famille napolitaine des Tortelli (cf. Carlo de Lellis, *Discorsi delle famiglie nobili del regno di Napoli*, Naples, 1654-1671, in-4°, parte I, p. 357; parte II, p. 101 et 251; parte III, p. 99). Cette hypothèse se trouve confirmée par une pièce que j'ai retrouvée, depuis, aux Archives du Vatican (*Reg.* 310, fol. 109 v°.) C'est une bulle du 19 février 1381, par laquelle Urbain VI confère précisément à notre personnage le vicariat de Bertinoro et de Castrocaro (auj. dans la commune de Terra del Sole, en Romagne); l'adresse en est ainsi conçue : «... nobili viro Ciccho Tortello, militi Neapolitano. »

[2] Suivant Pierre Fernandez et l'auteur de la *Vita IIa Gregorii XI*, il aurait été désigné par les cardinaux pour remplir l'office de gardien du conclave (Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 456 et 1012). Dès 1373, il se trouvait en Italie et fut chargé de rapporter à Grégoire XI la nouvelle de la victoire de Crémone, comme le prouve une pièce transcrite à Rome par M. Henri Lacaille (mémoire inédit sur *Enguerran VII, sire de Coucy*; cf. Temple Leader et Marcotti, *Giovanni Acuto, storia d'un condottiere*, p. 61, 62, 258).

[3] Il fut un des trois commissaires chargés de recevoir la donation du royaume de Sicile faite au duc par la reine Jeanne (Arch. nat., J 375, n° 4; Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 1226). En 1382, il portait le titre de « chevalier et docteur » (*Journal de Jean le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des rois de Sicile Louis I et II d'Anjou*, publié par H. Moranvillé, Paris, 1887, in-8°, t. I, p. 29; cf. *ibid.*, p. 33 et 36), et, après la mort du duc Louis Ier, il continua d'occuper une place distinguée dans le conseil de Louis II (*ibid.*, p. 97, 98, 149 et 154).

[4] Déposition de l'évêque de Recanati (Gayet, *op. cit.*, t. I, p. j., p. 106). — Dans des instructions dont il sera longuement question plus loin, Urbain VI explique fort bien comment quelques-uns des cardinaux obtinrent de lui, à force d'instances, que leurs parents, leurs familiers fussent chargés de porter dans plusieurs cours la

Rome, des lettres de créance, qu'il venait de rédiger en présence d'un cardinal français, et le chargea confidentiellement de répéter au roi qu'il se gardât d'ajouter foi à la nouvelle de l'avènement d'Urbain, les faits n'étant nullement conformes au récit officiel[1]. Ainsi l'un des ambassadeurs choisis par Urbain VI se trouvait jouir de l'entière confiance du parti limousin-français : accrédité auprès de Charles V non seulement par le pape, mais aussi par les pires adversaires d'Urbain VI, il recevait et acceptait une mission secrète directement contraire au but de l'ambassade dont il était officiellement chargé.

Voilà qui modifie singulièrement l'idée qu'on pouvait se faire de la mission urbaniste. Si le pape de Rome n'a pas eu auprès de Charles V d'avocat plus convaincu et plus dévoué que Pierre de Murles, sa cause risque fort d'avoir été mal défendue.

Effectivement qu'arriva-t-il ? Tant que Pierre de Murles sentit fixé sur lui l'œil de son compagnon d'ambassade, ou tant qu'il put craindre des indiscrétions, il s'acquitta convenablement du rôle de messager du pape. A Saint-Cannat, par exemple, il subit, sans se troubler, l'interrogatoire de l'évêque de Sisteron : « En « conscience, éclairez-moi, Barthélemy est-il pape ? Un secrétaire « du duc de Berry, qui vient de passer, dit qu'il est fou, et parle « d'élection fictive. — Il est pape, répond bravement notre « écuyer ; les cardinaux ne m'auraient pas chargé de porter au roi « les lettres de son couronnement. Si, dans les premiers jours, à « la suite de longues veilles, sa raison a paru quelque peu « ébranlée, il se trouve maintenant complètement rétabli. » Pierre de Murles tient, en Avignon, le même langage au cardinal de Pampelune[2]. A Paris, officiellement, il présente,

---

nouvelle de son élection : « Item quod aliqui ipsorum cardinalium, cum magna instancia et rogacionibus, obtinuerunt ab eodem domino nostro papa quod sui affines et noti familiares hujusmodi eleccionis notificacionem, ex parte dicti domini nostri pape, et per suas litteras apostolicas bullatas, dicto Imperatori et aliquibus regibus intimarent. » (Arch. du Vatican, *Armarium LIV, De Scismate*, t. XXXIII, fol. 132-135.)

[1] Déposition de Pierre de Cros (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 64 v°). Baluze, qui reproduit ce passage (*op. cit.*, t. I, c. 1226), et M. Scheuffgen, qui le cite (*Beiträge zu der Geschichte des grossen Schismas*, p. 9), ne paraissent pas se douter que le confident de Pierre de Cros soit un des deux envoyés d'Urbain VI.

[2] Déposition de Renou de Gorse (ms. cit., fol. 74 r°), incomplètement reproduite par Baluze (*loco cit.*).

avec Cicco Tortello, les lettres du couronnement[1] et prie le roi de vouloir bien reconnaître Urbain VI comme pape légitime. Mais, dans les entretiens particuliers de l'ambassadeur avec le roi, on devine aisément le tour que prenait la conversation. « L'écuyer français, dit Jean le Fèvre, avoua les violences faites au sacré collège, se bornant à dégager la responsabilité d'Urbain[2]. » Cette allusion discrète suffit pour faire comprendre que Pierre de Murles dut s'acquitter auprès de Charles V de la mission que lui avaient confiée les adversaires d'Urbain.

Dès lors, on s'explique aisément le peu d'impression que fit sur le roi une notification officielle aussitôt démentie par un avis officieux, et l'on ne s'étonne plus que Charles V ait donné aux deux ambassadeurs, au bout de quelques jours, une réponse fort peu satisfaisante : « Il n'avoit encore eu aucunes certaines « nouvelles de cette élection ; et si avoit tant de bons amis « cardinaux, dont plusieurs avoient esté serviteurs des predeces- « seurs roys de France et de luy ; et encore en y avoit plusieurs « qui estoient à luy et de sa pension, que il tenoit fermement « que, se aucune election de pape eust esté faite, il la luy eussent « signifiée. Et, pour ce, estoit son entencion de encore attendre « jusques à tant que il eust autre certificacion, avant que « plus avant il procedast en ce fait[3]. »

Tel fut le triste résultat de l'unique ambassade adressée par Urbain VI à Charles V. Par sa lenteur d'abord, en perdant près d'un mois[4], puis par sa maladresse dans le choix de ses émissaires, le pape venait de manquer la meilleure occasion qu'il eût de dissiper les préventions du roi. C'en était fait : l'idée que le saint-siège se trouvait encore vacant, en dépit de l'élection célébrée le 8 avril, allait pénétrer chaque jour plus avant dans l'esprit de Charles V.

---

[1] C'était une bulle d'Urbain VI et des lettres du sacré collège scellées seulement de deux sceaux.

[2] Relation de Jean Le Fèvre (Bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 42 v°; ms. 1357, fol. 12 r°; Du Boulay, t. IV, p. 523).

[3] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 441.

[4] Les lettres de notification adressées à Charles V doivent avoir été expédiées vers le 8 mai, c'est-à-dire en même temps que les lettres semblables adressées à l'Empereur. Celles qui furent envoyées aux cardinaux d'Avignon remontent au 19 avril.

II

Quels que fussent les soupçons du roi, il n'en laissait, pour ainsi dire, rien paraitre au dehors, et ne manifestait alors contre l'élu du Vatican aucune hostilité. Rien de vrai dans cette fable répandue à Florence, dès les premiers jours du mois de juin 1378, qu'irrité du choix d'un italien, Charles V avait créé pape le cardinal de Pampelune[1]. En réalité, il se bornait à voir venir les évènements.

Son attitude à cet égard fut même si réservée, que la nouvelle de l'élection d'Urbain VI, apportée par la rumeur publique, se répandit librement en France, et qu'abandonnée à ses seules lumières, la masse des fidèles admit l'avènement d'un pape italien. Indifférente aux bruits d'« impression », dont d'ailleurs elle se rendait peu compte, elle salua Barthélemy Prignano du nom de souverain pontife. Il en fut ainsi même à la cour de France, et les effets de cette reconnaissance, toute spontanée, se faisaient encore sentir près de quatre mois après l'élection d'Urbain VI, à la fin du mois de juillet 1378.

Il serait téméraire d'énoncer un fait si peu connu et si contraire à l'opinion communément admise, sans en avoir littéralement la preuve sous les yeux. Voici deux actes dressés le 16 juin, à Paris, par cinq notaires apostoliques, dont un notaire assermenté du Parlement : ce sont les comptes rendus officiels de la séance dans laquelle furent démasquées, devant toute la cour, les trahisons du roi de Navarre. Ces actes, rédigés par les soins du chancelier, sur l'ordre et presque sous les yeux du roi, sont datés l'un et l'autre de la première année du pontificat « *sanctissimi in Christo patris ac domini nostri domni Urbani, divina providencia pape sexti*[2]. » Si Charles V avait, avant le 16 juin, manifesté ses doutes au sujet de la légitimité d'Urbain, il eût été facile au chancelier, soit de faire adopter dans ces actes la formule *Apostolica Sede vacante*, soit d'y faire passer sous silence l'année du pontificat, soit même de confier la rédaction de ces pièces à des notaires du roi qui eussent remplacé par l'année du règne l'année du pontificat.

---

[1] 2 juin 1378. « Vennono in Firenze novelle di Francia come i' re di Francia aveva fatto papa il cardinale di Pampalona. » (*Diario d'anonimo Fiorentino*, dans *Cronache dei secoli XIII e XIV*, t. VI des *Documenti di storia italiana*, Florence, 1876, in-4°, p. 355).

[2] Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, c. 1531 et 1569; Le Brasseur, *op. cit.*, Preuves, p. 61 et 90. — Un double de ces actes fut remis, le 24 septembre 1378, aux présidents du Parlement (Arch. nat., J 618, nos 7 et 8 *bis*).

Deux semaines plus tard, le même fait se renouvelle. Je relève, dans le fonds des accords passés au Parlement, une charte de l'évêque de Lisieux du 2 juillet 1378, datée de la première année du pontificat d'Urbain VI[1], et, ce qui double la valeur de ce second témoignage, l'évêque dont il s'agit n'est autre que Nicolas Oresme. Si Charles V avait pris dès lors, comme on le suppose, une attitude hostile à Urbain VI, verrait-on l'un de ses conseillers intimes, un des prélats le mieux initiés aux secrets de sa politique, faire ainsi, sans nécessité, acte public de soumission au pontife de Rome ?

Enfin, dans le même fonds d'archives, se trouve un acte dressé le 30 juillet, à Poitiers, en présence du maire de la ville et du lieutenant du sénéchal : on y mentionne également le règne du pape Urbain[2].

---

[1] « Datum et actum Rothomagi, in domo habitacionis nostre, anno Domini M° LXXVIII°, indictione prima, mensis jullii die secunda, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Urbani, divina providencia pape VI, anno primo. » (Pièce jointe à un accord du 11 août 1378, Arch. nat., X 1^{c} 37.)

[2] Pièce jointe à un accord du 11 août 1378 (Arch. nat., X 1^{c} 37). — Il est presque inutile d'ajouter que ce fait ne se reproduit pas après l'adhésion solennelle de Charles V à Clément VII. J'ai relevé le nom de ce dernier pontife dans des actes dressés par des notaires apostoliques, sur différents points de la France, le 6 mars, à Senlis (Arch. nat., J 466, n° 53), le 15 juillet, à Meaux (*ibid.*, n° 68), le 21 octobre, à Langres (pièce jointe à un accord du 15 mars 1379, X 1^{c} 40), et le 17 novembre 1379, à Cahors (Bibl. nat., ms. Doat n° 200, fol. 286 r°), le 3 février, à Poitiers (Arch. nat., J 185, n° 43), le 6 mai (pièce jointe à un accord du 2 mai 1380, X 1^{c} 40), le 20 juin à Montpellier (pièce jointe à un accord du 20 juin 1381, X 1^{c} 42), le 25 juillet, à Reims (J 467, n° 82), et le 6 août 1380, à la Côte-Saint-André (Arch. de l'Isère, B 3174). Tout au plus, durant ces deux dernières années du règne de Charles V, rencontre-t-on en France des actes de notaires apostoliques dépourvus de la mention de l'année du pontificat; c'était encore le plus sûr moyen de ne mécontenter personne (acte du 27 mars 1379, joint à un accord du 6 avril, Arch. nat., X 1^{c} 40). En Dauphiné, pays d'Empire, mais soumis au roi de France, on trouve de fréquents exemples de cette omission, si j'en juge d'après les renseignements qu'a bien voulu me faire parvenir M. Prudhomme, archiviste du département de l'Isère.

Ces textes permettent de suppléer au silence des chroniques, et prouvent que la France a cru, du mois de mai au mois de juillet 1378, en la légitimité d'Urbain[1].

III

Cependant, vers le mois d'août[2], l'arrivée de Jean de Guignicourt fit sortir le roi de sa prudente réserve. Accrédité auprès de Charles V par les cardinaux réfugiés à Anagni, ce religieux lettré, ancien confesseur de la reine[3], apportait les renseignements depuis longtemps attendus. Il raconta comment, après de mûres réflexions, les cardinaux avaient conclu à la nullité de l'élection de Barthélemy Prignano. Les lettres notifiant officiellement le couronnement d'Urbain VI leur avaient été arrachées par la peur. Seuls les avis officieux parvenus au roi avaient exprimé la pensée sincère des cardinaux. Charles V n'en demandait pas plus. Confiant dans la parole des princes de l'Église, qui seuls lui semblaient avoir qualité pour l'instruire de l'avènement d'un pape, il ne douta plus de l'intrusion de l'archevêque de Bari. En même temps, désireux de garantir dans la mesure de ses forces la sécurité du sacré collège, il s'empressa d'envoyer une « grant finance » aux cardinaux[1] et écrivit aux routiers « gascons » ou « bretons » d'Italie de se porter à leur secours[2].

---

[1] Urbain VI eut plus tard connaissance de ces faits ; il les amplifia même, sans doute, notablement dans une bulle du 13 mai 1384, où je lis : « Et quamvis execrabilis damnabilisque et damnande memorie Carolus, olim rex Francorum, etiam per litteras et nuncios nostros et dictorum olim cardinalium certificatus de hujusmodi canonica electione ac intronizatione et coronatione nostra..., nos pro vero summo et romano pontifice tenuisset et reputasset ; fecissetque propterea, ad Dei laudem et S. Romane Ecclesie ac sedis apostolice reverentiam et honorem, in Parisiensi cathedrali et aliis collegiatis et conventualibus ecclesiis civitatis Parisiensis, ac etiam in collegiis magistrorum et scolarium studii Parisiensis et aliis diversis locis predicti regni Francie, *Te Deum laudamus* ac missas de Spiritu sancto solenniter et cum ingenti gaudio decantari ac sermones ad clerum fieri, et per Parisiensem episcopum tunc precipi et mandari quod in instrumentis publicis scriberetur et poneretur, ut ipsorum verbis utamur, *pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini domini nostri Urbani pape VI* ; sicque per nonnulla tempora fuisset observatum ; ac ambaxiatores et nuncios per nos eis destinatos honorifice recepisset ac tractasset, in signum devotionis ac fidelitatis et obedientie ad nos et Romanam Ecclesiam predictam... » (Bibl. nat., ms. Moreau 702, fol. 179 v°.) — Est-ce bien sur l'ordre de Charles V que furent chantés les *Te Deum*, dites les messes du Saint-Esprit et inséré dans les formules le nom d'Urbain VI ? il est permis d'en douter.

[2] La relation de Jean le Fèvre assigne à l'arrivée de ce messager une date inacceptable, le commencement du mois de juillet (Du Boulay, *loco cit.*) Remarquez qu'il apportait des lettres de créance des treize cardinaux citramontains ; donc il n'avait pu quitter Anagni avant que ces treize cardinaux y fussent réunis, c'est-à-dire avant les derniers jours du mois de juin. Les discussions, les délibérations avaient même dû retarder jusqu'au mois de juillet le départ de Jean de Guignicourt.

[3] Le frère mineur Jean de Guignicourt est qualifié de maître ès arts et de bachelier en théologie dans des lettres du 10 novembre 1375, par lesquelles Charles V lui assigne une pension de 150 livres (L. Delisle, *op. cit.*, n° 1179). Sur lui, v. H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III (Paris, 1894, in-4°), p. 84, 344, etc. Clément VII le nommera chancelier de l'église de Paris, le 28 septembre 1386 (*ibid.*, n° 1527), et déclarera, le 13 mai 1393, que Jean n'a point cessé jusqu'à sa mort d'être son familier (Arch. du Vatican, *Reg.* 305, fol. 22). En 1406, Jean de Guignicourt sera réputé « le plus grand clerc du monde. » (Bourgeois du Chastenet, *Nouvelle histoire du Concile de Constance*, Paris, 1718, in-4°, Pr., p. 196, 229.)

Ne nous hâtons pas de conclure que son intervention rendit possible aux cardinaux l'accomplissement de leurs desseins. Que Charles V ait eu l'intention de leur venir en aide, on ne peut en douter ; mais il ne s'ensuit pas qu'il y soit parvenu. A l'époque où il écrivait aux routiers, Bernardon de la Salle s'était déjà frayé le chemin d'Anagni. Quant à la somme que Charles V mit à la disposition du sacré collège, on va juger du peu de profit que les cardinaux en retirèrent. Le trésorier du Dauphiné avait versé cette somme entre les mains d'un des cardinaux d'Avignon, Anglic Grimoard, mais en lui interdisant de s'en dessaisir jusqu'à ce qu'il eût obtenu du camerlingue une reconnaissance en forme. Or, le camerlingue se trouvait alors en Italie. Après lui avoir expédié quatre courriers, les gens d'Avignon, n'obtenant point de réponse, supplièrent Charles V de vouloir bien se contenter d'une quittance provisoire : le trésorier du saint-siège s'obligerait, en son nom propre et au nom de la Chambre apostolique, à restituer la somme au roi, si la quittance du camerlingue n'était pas parvenue avant le 25 décembre au cardinal Anglic. Le roi y consentit, et toute difficulté paraissait aplanie, quand un scrupule étrange vint suspendre, une fois de plus, l'envoi de la somme en Italie : on avait réfléchi que le trésorier du pape ne pouvait engager les finances de la Chambre apostolique. Cependant, au milieu de ces pourparlers, de ces tergiversations, le temps avait marché, et la nouvelle de l'élection de Clément VII vint tout remettre en question ; du même coup expiraient les pouvoirs conférés au trésorier et au camerlingue. Seul désormais le pape avait le droit de faire rédiger une quittance[1]. Bref, le 5 novembre, l'argent prêté par Charles V dormait encore dans les caisses d'Avignon[2], et ce n'est que le 23 décembre qu'un acompte de 10.210 florins[3] fut versé, à Fondi, dans le trésor de Clément VII[4]. Le schisme était depuis longtemps consommé ; la distance, les formalités, les scrupules des officiers royaux avaient paralysé, durant les mois critiques d'août, de septembre, d'octobre et de novembre, la bonne volonté du roi.

---

[1] J'établis plus loin (p. 98, note 4) qu'il s'agissait d'une somme de 20.000 francs.

[2] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 444.

Je ne sais si Charles V exerça sur la marche des événements une influence plus réelle en adressant, vers le même moment, à la reine de Sicile une lettre que j'ai retrouvée dans un manuscrit de Cambrai[1]. Après les compliments d'usage, il recommandait à la reine Jeanne les cardinaux, qui étaient pour lui autant de « féaux sujets » ou d'« amis dévoués » ; il la priait de prendre en main la défense de l'Église, troublée par le schisme naissant, et l'assurait d'avance de l'approbation du monde, ainsi que de sa propre gratitude. Cette lettre dut parvenir à Naples à peu près vers le moment où Jeanne rompit avec Urbain : il se pourrait qu'elle eût contribué à hâter la détermination de la reine. Jeanne, plus tard, énumérant elle-même tous les motifs qui l'avaient entraînée dans le parti clémentin, citait en première ligne l'exemple de Charles V, ce monarque « infaillible dans les matières ardues[2] ». Elle n'avait pourtant pas attendu cet avis pour témoigner aux cardinaux une bienveillance significative. Je crois en trouver la preuve dans un ordre transmis par un de ses officiers, le sénéchal de Provence, aux habitants de Marseille dès le 25 juillet 1378. Il s'agissait de faire contribuer les Marseillais à l'armement de deux galères qui devaient donner la chasse à Renier Grimaldi[1]. Le seigneur de Menton, qui avait mission d'Urbain de guetter au passage et d'arrêter les cardinaux ou les prélats arrivant d'Italie[2], venait de débuter par un coup de maître, la prise des joyaux, espèces ou effets précieux que les gens de la cour de Rome expédiaient par mer en Avignon. Si, comme il est probable, le sénéchal de Provence ne faisait, en signifiant cet ordre aux Marseillais, que se conformer lui-même aux instructions de la reine de Sicile, on voit que Jeanne, dès ce moment, s'efforçait de couper court aux exploits de Grimaldi, et, avant d'y avoir été invitée par le roi, défendait les cardinaux et autres citramontains contre les persécutions d'Urbain VI.

---

[1] Ces détails sont tirés des instructions que j'ai publiées dans les *Mélanges Julien Havet* (Paris, 1895, in-8°), p. 458 et sq.

[2] « Die V mensis novembris, recepti fuerunt mutuo a reverendissimo in Christo patre domino Anglico, cardinali Albanensi, pro mittendo domino Pape, de pecuniis illustrissimi principis domini Karoli, Franchorum regis, quas penes se habebat, VII^{m} V^{c} franchi... » (Arch. du Vatican. *Introitus et exitus*, n° 350.) — « Die VIII mensis novembris, soluti fuerunt cuidam scutifero domini cardinalis Morinensis, misso Parisius ad dominum regem Francie per dominos cardinales Avinione existentes, cum transumpto sive vidimus bulle potestatis domini thesaurarii et certis aliis litteris super mutuo per dictum dominum regem domino nostro Pape faciendo, ...XV floreni Camere. » (*Ibid.*)

[3] Le florin de Chambre, usité dans les comptes de la Chambre apostolique, est d'un quinzième environ plus faible que le franc d'or.

[4] « Recepti a domino Egidio Bellemere, auditore contradictarum domini nostri Pape, de pecuniis apostolice Camere sibi in Avinione traditis, ut dixit, per dominum Petrum, episcopum Magalonensem, thesaurarium dicti domini nostri,.. X^{m} II^{c} X floreni Camere V carleni. » (*Introitus et exitus*, n° 351.) — Le total des sommes prêtées par Charles V s'élevait à 20.000 francs ; c'est ce qui résulte des deux textes suivants : « Die ultima dicti mensis [februarii 1379], fuerunt recepti per dominum Camerarium domini nostri Pape ab illustrissimo principe domino Karolo, Franchorum rege, mutuo pro oneribus domini nostri Pape et sue Camere apostolice supportandis, per manus domini cardinalis Albanensis, exclusis VII^{m} V^{c} franchis die V novembris proxime preteriti ab eodem domino rege per manus dicti domini cardinalis receptis, XII^{m} V^{c} franchi... Die V marcii, recognovit dictus dominus Camerarius recepisse a dicto domino rege per dictas manus, in duabus vicibus, XX^{m} franchorum, prout in instrumento per magistrum Bertrandum de Casis, Nemausensis diocesis auctoritate apostolica notarium, recepto lacius continetur. » (*Introitus et exitus*, n° 350.)

---

[1] « Serenissime principi (*sic*) domine Johanne, Dei gratia regine Sicilie, consanguinee nostre carissime, Karolus, etc., salutem et votive perseverantiam sospitatis. Princeps illustrissime (*sic*), quoniam de vestre continencie prosperitate habere noticiam nos delectat, igitur vestra velit serenitas relatibus aut litterarum adjectionibus frequencius super hoc reddere nos instructos, scientes quod, per Dei gratiam, nos corporalis sanitas pro nunc fovet. Verum, consanguinea precarissima, subaudito nonnullorum affatibus ac litteris missoriis cardinalium qui Agnaniam incolunt pro presenti, illustritatem vestram, ob Dei reverentiam et pro bono universalis Ecclesie, ad quod promovendum et ejus occius injurias propulsandas vos anhelare experientia facti predocet, eisdem cardinalibus favorem pro[picium et] assist[enciam] (*Déchirure dans le papier*) modis multis, magnificenciam vestram precum effusione multiplici regit[amus... ut] sanctam Dei Ecclesiam, matrem nostram, que sub turbacionum inquietudine fluctuat, [de] quo in cordis nostri visceribus anxiamur, prout et universus orthodoxus populus debet inde gustare doloris et compassionis absintium, nec non et cardinales predictos, qui pro ipsius Ecclesie tutamine innumeris angustiis quaciuntur, habere placeat, tanquam sancte Ecclesie defensatrix, cum laudabilioribus continuacionis processibus, recommissos, ac eis assistere vestre dextera potestatis, sic quod, vestro favorisante patrocinio, cum exhibicione operum laudandorum, mater nostra Ecclesia valeat transquillari, et aboleri penitus tantum scisma. Per hoc enim, ultra divini Numinis premium, vestra serenitas laudum attolletur preconiis in universis finibus orbis terre, nosque, qui, ut nos teneri prospicimus, afficimur vehementer, juxta nobis possibilia, Dei Ecclesiam defensare, et dictis cardinalibus, jam dictorum pretextu, ac eciam quia eorum singuli nostri fideles sunt aut amici et precipui zelatores, auxilium impertiri, assurgemus exinde ad referenda gratiarum merita vestre regie magestati ; que nobis rescribet assidue sibi grata. Datum, etc. » (Bibl. de Cambrai, ms. 940, n° 92, fol. 37 v°.)

[2] « Necnon habuimus certas informationes et literas quod serenissimus ille princeps et dominus Carolus, Dei gratia rex Francorum, reverendus dominus consanguineus noster, *cujus in magnis et arduis non novit erare judicium*, de tanto sismate factus erat certus ; et ad confuxionem eroris veritatem declaravit pro sanctissimo in

Une missive à laquelle il convient peut-être d'attacher plus d'importance encore, mais dont, malheureusement, le texte n'est

---

Christo patre... Clemente VII°. . » (Lettres du 5 juin 1380, extraites du ms. de Bologne 17 K II 40, n° 28, et dont je dois communication au Dr. L. Frati.) — Il est vrai que la reine Jeanne fait ici allusion à une communication postérieure de Charles V. — Au sujet des relations du roi avec la cour de Naples à partir du mois d'octobre 1378, v. les instructions que j'ai publiées dans les *Mélanges Julien Havet* (p. 462) et un mémoire rédigé par les cardinaux d'Avignon en 1397 (Bibl. nat., ms. latin 1481, fol. 28 r°).

[1] Je lis dans un registre de délibérations de la commune de Marseille (Arch. de Marseille), à la date du 25 juillet 1378 : « Et primo, de requisitis per dominum Provincie senescallum in effectu ut, pro tertia parte armamenti duarum galearum in hac civitate armandarum ad persequendum et capiendum dominum Raynerium de Grimaldis, militem, depredantem et expoliantem cum una sua galera armata in mari noviter dominos cardinales et alios de cetu sacri Palatii de jocalibus, pecuniis et arnesiis magni valoris et [ad] summas immensas ascendentibus, attento quod civitas pluribus oneribus lacessita et non est prompta nec valetudinaria ad ipsas expensas fiendas, et propterea ad faciendum responsionem domino senescallo et litteras responsales dominis cardinalibus fieri faciendas, cum domino vicario, fuerunt electi... » — Le même jour, le conseil de Marseille résolut de porter plainte au doge de Gênes contre Renier Grimaldi.

[2] Pour exercer cette surveillance tant sur mer que sur terre, il devait recevoir des gages du pape, et il était autorisé à garder le butin dont il s'emparerait. Urbain VI ne lui réclama, par l'entremise du génois Jean de Serra, que les vases, joyaux, reliques, livres, papiers, ornements et deniers appartenant à la Chambre apostolique dont il s'était saisi, notamment la « verge de Moïse » : j'emprunte ces détails à une pièce datée de Menton, le 6 septembre 1378 (Arch. de Monaco, A 18, n° 17), dont je dois communication à M. G. Saige (elle a été citée, assez inexactement, par H. Bouche, *La chorographie ou description de Provence*, t. II, p. 389).

pas connu, est la lettre écrite, de la main même de Charles V, en réponse au message des cardinaux confié à Jean de Guignicourt. Elle leur parvint, dit-on, vers le 18 septembre[1]. Que put-elle leur apprendre, sinon que le roi de France les suivait dans la voie où ils s'étaient engagés? En avaient-ils jamais douté? En tous cas, cette assurance put les encourager à franchir le dernier pas : ils procédèrent dans les deux jours, si l'on admet la date fournie par un urbaniste, à l'élection de Robert de Genève.

IV

Auparavant, les cardinaux, sans attendre la réponse au message transmis par Jean de Guignicourt, avaient dirigé vers Paris deux nouveaux émissaires munis de lettres de créance à l'adresse du roi, du Parlement, de l'Université[2]. C'étaient l'évêque de Famagouste Arnauld et le frère prêcheur Nicolas de Saint-Saturnin, maître du sacré Palais, professeur en théologie[3].

---

[1] Déposition de l'évêque de Rieti : « Item per quemdam vocatum Romanum fuit portata quedam littera scripta, ut dicebatur, manu regis Francie ad ipsos cardinales, et lecta inter eos, ipsis existentibus Fundis ; in qua idem rex ortabatur eosdem dominos cardinales ut in assumpto proposito procederent, et se de eligenda persona sibi grata expedirent, promittens se sibi subsidia pecuniarum et gentium transmissurum, dicensque se scribere Britonibus qui in Ytalia erant ut eisdem cardinalibus assisterent et faverent. Per quas litteras cardinales ipsi statim deliberarunt ad electionem procedere ; statimque infra biduum processerunt. » (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 87 r°.) — Serait-ce la même lettre qui, tombée entre les mains des urbanistes, aurait été montrée par eux, plus tard, aux envoyés des rois d'Aragon et de Castille (déclaration de l'évêque de Faënza, Rinaldi, t. VII, p. 333 et 459)? Serait-ce enfin celle dont parle Renou de Gorse : « Littere quas misit rex Francie conquerendo de eis [cardinalibus], quas non vidi, set tenorem ipsarum a fide dignis audivi ? » (Ms. cit., fol. 75 r°, et Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 1006.)

[2] Relation de Jean le Fèvre (*loco cit.*); *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 442. — Les lettres adressées au Parlement sont datées d'Anagni, le 13 juillet (Arch. nat., X 1ª 1471, fol. 93 v°). Celles qui étaient destinées à l'Université portent la date du 15 (H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1607). — Les 29 janvier et 15 avril 1379, une somme de 252 florins fut payée par la chambre apostolique d'Avignon à Arnauld, évêque de Famagouste, pour l'indemniser des dépenses du voyage qu'il avait fait à Paris, de la part du sacré collège, « cum declarationibus factis contra Bartholomeum ». (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350.)

[3] Sur ce dernier personnage, v. Quétif et Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. I, p. 683 ; H. Denifle, *op. cit.*, t. III, n° 1280, etc.

Partis d'Anagni au mois de juillet, ces nouveaux messagers traversèrent Avignon au commencement du mois d'août.

Des six cardinaux laissés en Avignon par Grégoire XI, un seul, le cardinal de Pampelune, croyait encore en la légitimité d'Urbain VI[1]. Les cinq autres avaient déjà publié une défense d'obéir à Barthélemy Prignano; ils avaient fait supprimer son nom dans les actes des notaires et effacer ses armes dans les salles du palais d'Avignon[2]. Ils remirent à Arnauld, évêque de Famagouste, et à Nicolas de Saint-Saturnin des lettres de créance pour le roi, indiquant de la sorte qu'ils joignaient leurs instances à celles de leurs collègues d'Anagni[3]. C'est donc au nom des deux principaux groupes de cardinaux que les nouveaux envoyés invitèrent Charles V à se déclarer contre

---

[1] Ils avaient su l'élection d'Urbain VI, d'abord, par un négociant italien, trois jours après, par le sénéchal de Provence, ensuite par un notaire d'Avignon qui venait de recevoir une lettre du cardinal de Florence, enfin par les cardinaux eux-mêmes, dont ils reçurent plusieurs lettres, les unes collectives (celles du 19 avril), les autres individuelles (une notamment de Guillaume d'Aigrefeuille au cardinal de Pampelune), toutes parlant d'élection unanime. C'est alors qu'on célébra en Avignon une messe du Saint-Esprit. Un acte dressé en cette ville, le 10 mai, mentionne l'année du pontificat d'Urbain VI (Arch. nat., K 51, n° 43, fol. 10-11). Renou de Gorse, neveu du cardinal de Pampelune, partit pour Rome à la fin du même mois, chargé, avec un autre évêque, de demander à Urbain ses instructions, ses ordres (dépositions de Renou de Gorse et du cardinal de Pampelune, Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 73 v° et 43 r°, lettre de Christophe de Plaisance à Louis II de Gonzague, dans L. Pastor, *Geschichte der Päpste*, p. 636). Les lettres de félicitation, très chaudes, adressées à Urbain VI par les cardinaux d'Avignon parvinrent à Rome vers le 24 juin (v. la même lettre). Cependant divers messages vinrent, peu après, ébranler la confiance de ces cardinaux. Le cardinal de Pampelune eut connaissance des troubles de Rome et des premières émotions qu'y avaient ressenties les cardinaux, notamment Robert de Genève, par un nommé Nicolas Clément, qui avait quitté Rome quelques jours avant la fermeture du conclave (Gayet, *op. cit.*, t. II, p. 154). Un secrétaire du duc de Berry, fort malmené par Urbain VI, répandit en Avignon des bruits fâcheux sur le compte du nouveau pape (v. plus haut, p. 92; cf. Bibl. nat., ms. cit., fol. 73 r°). Enfin le cardinal de Glandève fit part de ses inquiétudes aux cardinaux de Boulogne et d'Albano (Gayet, *op. cit.*, t. II, p. j., p. 91), et l'on sait qu'au mois de juillet, les démarches d'Urbain VI pour se faire livrer le Château-Saint-Ange ne réussirent qu'auprès de deux des cardinaux d'Avignon (v. plus haut, p. 65).

[2] Relation de Jean le Fèvre; le texte publié par Du Boulay (t. IV, p. 723) est inintelligible, mais on lit dans les deux mss. de Rouen que j'ai cités : « Et ejus arma que in conclavibus in Avinione fuerant depicta fecerant abradi. »

[3] Relation de Jean le Fèvre (*ibid.*). Lettre de l'archevêque d'Embrun (Du Boulay, t. IV, p. 479). *Grandes chroniques*, t. VI, p. 442.

« l'intrus » et à donner ouvertement « conseil, confort et aide » aux membres du sacré collège[1].

Charles V, quel que fût son sentiment particulier, ne pouvait, en une matière de cette importance, engager la responsabilité du royaume, ni surtout en avoir l'air, sans s'appuyer au préalable sur une décision du clergé de France. Après avoir reçu en audience plénière les ouvertures des deux messagers, il convoqua pour le 8 septembre et réunit, le 11, dans une des grandes salles du Palais de la Cité, six archevêques environ, trente évêques, plusieurs abbés, des docteurs en droit et en théologie, membres des universités de Paris, d'Orléans et d'Angers[2] : sorte de petit concile national, en présence duquel l'évêque de Famagouste et Nicolas de Saint-Saturnin retracèrent les circonstances de l'élection du 8 avril, puis annoncèrent que les cardinaux étaient « déterminés » à ne pas tenir pour pape Barthélemy Prignano. Cela fait, le roi se retira discrètement : le clergé put délibérer tout à loisir[3]. Alors, suivant le témoignage d'un rimeur de l'époque,

Chascun dict qu'il sentit, comme bons chrestiens[4].

Le pape de Rome paraît avoir trouvé des défenseurs parmi ces sujets du roi de France, un, entre autres, dont le nom sera souvent prononcé au cours de ce récit, Bernard Alamant, évêque de Condom[1]. Le 13 septembre, l'assemblée s'adjoignit un certain nombre de membres du Parlement[2]. La question, retournée sous ses différentes faces, fut enfin résolue, sinon au gré du roi, du moins dans le sens de la prudence[3]. Le clergé du royaume jugeait qu'il n'avait pas encore assez de lumières pour se prononcer en une matière si « haulte, périlleuse et doubteuse ». Dans le doute, il conseillait au roi de s'abstenir, en d'autres termes, de ne répondre ni par un acquiescement, ni par un refus, à la demande du sacré collège.

---

[1] Suivant la relation de Jean le Fevre, les deux ambassadeurs se présentèrent devant le roi vers le milieu du mois d'août.

[2]
A Paris assembla conseil de grand arroy
De prelats et d'abbés et de theologiens,
Et des saiges docteurs et des bons anciens,
Au Palais, en la sale sur les jardins moyens.

(N. Valois, *Un poème de circonstance composé par un clerc de l'Université de Paris*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXXI, 1894, p. 227.)

La salle dont il s'agit est probablement la Chambre verte (v. E. Boutaric, *Recherches archéologiques sur le Palais de justice de Paris*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXVII, 1864, p. 30).

[3] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 443 ; lettre de Guillaume de Salvarville (Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 561); relation de Jean le Fèvre (mss. de Rouen cités, et Du Boulay, t. IV, p. 523).

[4] *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, *loco cit.* — Un autre versificateur du même temps, beaucoup moins suspect de complaisance pour Charles V, reconnaît que le clergé de France jouissait alors de sa liberté :

Quand l'Eglise françoise estoit en sa franchise,
Devant que fust contrainte...

(V. le quatrain 99 de la pièce publiée, à la fin de ce volume, dans l'*Éclaircissement* I)

Cependant il avait connaissance des mesures prises, dès le mois précédent, par le roi dans l'intérêt des cardinaux ; il ne lui interdisait pas de les renouveler au besoin. Mais autre chose était de veiller sur la personne et sur les biens des cardinaux exposés à divers périls, autre chose de prendre parti dans le différend soulevé entre Urbain VI et le sacré collège : sur ce dernier point, le clergé exprimait le désir que Charles V réservât entièrement son jugement. Peut-être allait-il même jusqu'à se prononcer en faveur de la convocation d'un concile général[4].

Cet avis avait été provoqué par le roi. On ne pouvait guère, maintenant, se dispenser de le suivre. Effectivement, à n'en juger que par les apparences, Charles V conforma de point en point sa conduite aux indications de l'assemblée du Palais. Son conseiller Jean le Fèvre transmit publiquement, par son ordre, aux envoyés des cardinaux une réponse calquée sur celle du clergé[1]. Plus tard, sans doute, le roi se déclara pour Clément, mais à la suite de la réunion d'une seconde assemblée, et Charles, à ce moment, eut soin de faire remarquer qu'il continuait d'agir conformément aux vœux du clergé de son royaume. C'est cette entière déférence aux avis des prélats que les défenseurs de la politique royale se sont toujours évertués à bien mettre en relief. Le rédacteur des *Grandes Chroniques*, le duc d'Anjou[2], Boucicaut[3], le cardinal d'Amiens[4], d'autres encore sont unanimes à louer le roi d'avoir, en cette circonstance, fait abstraction de ses propres vues et de s'être laissé aveuglément guider, dans une matière intéressant la foi, par les autorités ecclésiastiques[5] :

---

[1] V. une lettre que lui adressa Urbain VI, le 21 novembre : « Sicut quorumdam relatione percepimus, cum pridem de materia tangente propositum hujusmodi fierent ibidem sermones, tu pro veritatis ac justicie nostre defensione, tanquam vir rectus et timens Deum, nonnulla verba quamplurimum grata et congruentia constanter et intrepide protulisti. » (H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 664.)

[2] Arch. nat., X 1^a 1471, fol. 95 r°. — Dès le 4 septembre, Nicolas de Saint-Saturnin avait présenté ses lettres au Parlement (*ibid.*, fol. 93 v°).

[3]
Et pources qu'aucuns distrent, en leur oppinion,
Que Barthelemieu l'intrus avoit possesion,
Avant qu'il fut oy en s'excusation
Debouté ne doit estre par droit ne par raison...

(N. Valois, *Un poème de circonstance...*, p. 227.)

La *Chronique des quatre premiers Valois* prétend même que l'assemblée du mois de septembre se prononça en faveur d'Urbain VI.

[4] C'est ce qu'affirme l'auteur d'une autre pièce de vers composée à Paris vers le mois de mars 1381 (quatrains 9, 99,100). V. l'*Éclaircissement* I.

Le roy n'en fit pas lors determination;
Doucement attendit, sans ire ne courroux[6].

Il est vrai que Charles V ajourna patiemment toute déclaration publique. Mais sa politique secrète fut-elle aussi prudente que son langage officiel semblerait l'indiquer? C'est ici qu'il convient de faire intervenir certaines pièces qui n'ont jamais été encore produites au débat.

---

[1] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 443 ; relation de Jean le Fèvre (Du Boulay, t. IV, p. 524).

Fu respons auls legas qu'oye la clarté,
D'une partie et d'autre sans acceptation,
De la verité pure sans paliation.
En seroit declaré sans adulation :
Car le fait estoit grand, et estoit bien raison
Que on eut sur tel fait deliberation.

(N. Valois, *Un poème de circonstance...*, p. 227.)

[2] *Religieux de Saint-Denys*, éd. Bellaguet, t. I, p. 78.

[3] *Le Livre des faicts*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 293 et 294.

[4] Lettre au roi Jean Ier de Castille, faussement attribuée par Kervyn de Lettenhove au cardinal de Poitiers (*Froissart*, t. IX, p. 522).

[5] Cf. Froissart (éd. G. Raynaud), t. IX, p. 146. Du Boulay (t. IV, p. 565) va plus loin encore : il prétend que Charles V ne se déclara ouvertement pour Clément VII que dans la troisième assemblée, tenue le 7 mai, à Vincennes. Boucicaut et l'auteur de la *Vita prima Clementis VII* (Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 492) étaient tombés dans une exagération semblable.

[6] Le rimeur que j'ai déjà cité semble indiquer que Charles V continua de consulter l'Université :

Puis envoya trois fois à l'Université
Pour sçavoir par icelle la pure verité.

(N. Valois, *Un poème de circonstance...* p. 227.)

Charles V, peu de temps après l'assemblée du mois de septembre, vit revenir d'Italie un de ses secrétaires, Pierre de Corbie, qu'il y avait renvoyé au mois d'août précédent, et qui, sans doute, lui rapporta des renseignements complémentaires sur l'élection d'Urbain VI[1].

Il reçut en même temps le *Casus* des cardinaux, l'encyclique datée d'Anagni, le 9 août, enfin des lettres du 21 août dans lesquelles les cardinaux l'exhortaient à secourir l'Église[2]. J'ignore si la lecture de ces divers documents lui fit juger le moment venu d'agir. Toujours est-il que, vers le milieu du mois d'octobre au plus tard, il fit partir pour l'Italie le chevaucheur Colin de Dormans[3]. Ce messager, que les notes et chroniques officieuses se gardent bien de mentionner, emportait, à ma connaissance, deux lettres de Charles V. La première était adressée aux cardinaux dès lors réfugiés à Fondi; elle contenait encore une offre de subsides. Ce secours, dans la pensée du roi, pouvait être simplement destiné à garantir, au point de vue matériel, la sécurité du sacré collège. Cependant je dois dire que Clément VII, rappelant plus tard cette démarche du roi, la qualifie de « résolution énergique » et y voit une preuve des sacrifices que Charles V était disposé à faire « pour la conservation de la foi », ce qui dans sa bouche veut dire : pour le triomphe des cardinaux sur les partisans d'Urbain. Mais la seconde lettre confiée à Colin de Dormans devait être plus significative encore. Elle était adressée par le roi à Clément VII lui-même, ou plutôt au cardinal Robert de Genève, dont Charles V ignorait encore, à cette date, l'élévation au siège apostolique. Robert de Genève n'était pas de ceux avec lesquels Charles V correspondait habituellement. Pour que le roi lui écrivît vers le milieu du mois d'octobre 1378, il fallait donc qu'il pressentît l'avènement prochain du jeune cardinal; il fallait qu'un des émissaires du sacré collège eût murmuré ce nom à son oreille, sinon soumis ce choix à son approbation. Charles V avait accueilli avec une faveur marquée l'ouverture qui lui avait été faite au sujet de Robert de Genève, et, par conséquent, dès le mois d'octobre, il se ralliait à l'idée d'une élection nouvelle, reconnaissait par là même la nullité de la première, rompait avec Rome, adhérait par avance au futur rival d'Urbain, en un mot, abjurait secrètement, mais définitivement, la neutralité que lui avaient conseillée ses clercs et qu'il observait encore pour la forme. C'est ce dont les remerciements pompeux de Clément VII ne laissent point douter : « Nous adressons « affectueusement à ta majesté royale les plus vives actions « de grâces pour un envoi de lettres aussi agréable et aussi « consolant. C'est avec le plus grand soulagement que nous « constatons, ce que nous croyions très fermement déjà dans « le secret de notre âme, que tu seras tout particulièrement « notre bras droit et celui de la sainte Église de Dieu, le refuge « où l'Église et nos frères trouveront un salut assuré. Non seule« ment en raison de notre parenté proche, mais en considération

---

[1] V. les lettres de Charles V du 16 novembre 1378 que j'ai publiées, en 1887, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (p. 247). — Le roi avait renvoyé Pierre de Corbie en Italie, non pas au mois de juin, comme pourrait le faire croire la relation de Jean le Fèvre, mais au commencement du mois d'août : la signature de Pierre de Corbie figure au bas d'actes royaux datés des mois de mai, juin, juillet et août (Arch. nat., JJ 112, fol. 174 v°, 163 r°, 188 v°; JJ 113, fol. 63 v°). Il fut de retour à Paris avant le 6 octobre (*ibid.*, fol. 106 r°; cf. fol. 119 v°). C'est bien, d'ailleurs, ce que disait Jean le Fèvre : « Circa mensem octobris reversus est... » (Mss. de Rouen cités, et Du Boulay, *loco cit.*)

[2] Pierre de Corbie rapporta au roi trois lettres patentes scellées des sceaux des cardinaux (v. la relation de Jean le Fèvre et les lettres de Charles V du 16 novembre 1378). Parmi ces lettres se trouvaient : 1° l'encyclique du 9 août, dont un exemplaire, muni de treize sceaux pendants, est conservé dans la layette J 515 (n° 1) du Trésor des chartes, et dont le texte a trouvé place dans la plupart des manuscrits des *Grandes Chroniques*; 2° la circulaire du 21 août *Urget Christi caritas*, adressée par les cardinaux aux princes chrétiens, avec addition d'un passage spécialement destiné à Charles V, exemplaire aujourd'hui conservé aux Archives du Nord (B 965). Pierre de Corbie était enfin porteur de lettres closes, également du 21 août, adressées par les cardinaux à l'Université de Paris et munies des sceaux des trois prieurs (H. Denifle, *Chartularium*..., t. III, n° 1609). Quant au *Casus* du 2 août, un vidimus en fut exécuté à la hâte par les soins des cardinaux d'Avignon, et adressé à Charles V vers le 7 septembre (v. une lettre de Pierre Ameilh, archevêque d'Embrun, Du Boulay, t. IV, p. 479; cf. les lettres de Charles V du 16 novembre, *loco cit.*); c'est sans doute le vidimus daté du 6 septembre qui est aujourd'hui conservé dans les Archives du Nord (B 965).

[3] Il fallait alors plusieurs semaines pour parcourir la distance de Paris au royaume de Naples. Or, les lettres confiées à Colin de Dormans parvinrent à Fondi un peu après le 31 octobre. On peut donc fixer approximativement le départ de ce courrier vers le commencement ou, au plus tard, vers le milieu du mois d'octobre.

« de l'Église, dont tu es le bouclier véritable, imitant en cela « l'exemple de tous tes ancêtres, tu nous prêteras un constant « appui, à nous qui pour la défense de l'Église et de la foi chré« tienne, avons pris en main cette verge de la servitude aposto« lique que nous entendons porter grâce à la protection du Très« Haut, et avec ton approbation, *cum tuo suffragio*[1]. »

Quels gages de son dévouement le roi n'avait-il donnés pour exciter à un si haut degré la reconnaissance de Clément VII !

La confiance du nouveau pape dans la protection du roi de France fut absolue dès le premier jour[2]. N'en trouve-t-on pas la marque sensible jusque dans la bulle de plomb qu'adopta Clément VII après son couronnement, et dont il continua, d'ailleurs, de se servir pendant toute la durée de son pontificat ? C'est une particularité curieuse, qui a passé presque inaperçue[3]. Depuis quelque temps déjà, les papes d'Avignon avaient introduit quelques ornements ou signes spéciaux sur l'une des faces de leur sceau, celle où était inscrit le nom du souverain pontife. La bulle de Benoît XII porte ainsi une rose et deux petits sautoirs; celle d'Innocent VI[4], deux étoiles; celles de Clément VI et de Grégoire XI, un certain nombre de roses, rappelant les armes parlantes des Roger, seigneurs de Rosiers. La bulle de Clément VII présente, sur cette même face, trois petites fleurs de lis[5]. N'étant point empruntées à l'écu des comtes de Genevois, qui portaient cinq points d'or équipollés à quatre d'azur, ces fleurs de lis ne peuvent avoir qu'une signification : rappeler que Clément VII descend par les femmes de Louis le Jeune, qu'il est cousin de Charles V au dix-septième degré[1], et qu'il place son trône sous la protection du roi de France.

---

[1] Lettre de Clément VII à Charles V du 31 décembre 1378 ; je l'ai publiée dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXIV (1887), p. 249.

[2] Clément VII, peu après son élection, avait député vers la ville de Pise Alderigo Interminelli. Cet ambassadeur parvint à Pise le 12 octobre et présenta aux anciens et au capitaine du peuple des lettres de Clément VII, où il était dit « che con lui teneva *lo re di Francia*, lo conte di Vertù, la reina di Napoli e molti altri signori ». (Ranieri Sardo, *Cronaca Pisana*, dans l'*Archivio storico italiano*, t. VI, 2e partie, p. 205.)

[3] Elle a été signalée, assez inexactement d'ailleurs, en 1866, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny* (VIIe année, p. 306). L'auteur de la note, M. Viennet, se trompe en croyant voir sur le contre-sceau de Clément VII « *quatre* petites fleurs de lis ».

[4] Le fait avait été relevé, pour Clément VI, par le chroniqueur Albert de Strasbourg : « Hic papa, cum arma progeniei suæ haberent quinque rosas, contra morem antecessorum, totidem rosas poni fecit in bullis. » Du Cange (v° BULLA PLUMBEA) et Mabillon (*De re diplomatica*, lib. II, c. XIV, p. 129) ont cité ce passage, sans indiquer s'ils en avaient vérifié par eux-mêmes l'exactitude.

[5] Le dessin ci-contre est une reproduction du sceau appendu à la bulle du

---

10 novembre 1378 (Arch. nat., L 364, n° 1). C'est un des premiers exemplaires de ce type. Jusqu'au 31 octobre 1378, date de son couronnement, Clément VII s'était servi d'une bulle portant seulement la double effigie de saint Pierre et de saint Paul : la preuve en a été fournie par D. Carpentier (*Glossarium* de Du Cange, v° BULLA PLUMBEA).

[1] De plus, la belle-mère de Charles V, la reine Jeanne de Boulogne, était la cousine germaine de Clément VII. — L'évêque de Rieti (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 87 r°), le chroniqueur pisan Ranieri Sardo (*Archivio storico italiano*, t. VI, 2° partie, p. 201), l'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois* (p. 280), l'anonyme de Saint-Alban (*Chronicon Angliæ ab anno Domini 1328 usque ad annum 1388, auctore monacho quodam S. Albani*, éd. Thompson, Londres, 1874, p. 213) et Thomas Walsingham (*Historia Anglicana*, éd. Riley, Londres, 1863, t. I, p. 382) mentionnent, en effet, la parenté de Charles V et de Clément VII ; elle est attestée également par un acte que rendit, au mois de février 1364, Charles V, alors dauphin, en faveur de Robert de Genève, alors évêque de Thérouane (Arch. nat., JJ 101, fol. 17 r°) ; enfin elle est mentionnée par plusieurs historiens modernes. Cependant, comme nul ne semble en avoir fourni l'explication, je ne crois pas inutile de mettre le tableau suivant sous les yeux du lecteur.

LOUIS VII.

De son premier mariage avec Éléonore de Guyenne : Marie de France, mariée à Henri Ier, comte palatin de Champagne.	De son troisième mariage avec Alix de Champagne : Philippe-Auguste.
Marie de Champagne, mariée à Baudoin IX, comte de Flandre.	Louis VIII.
Marguerite, comtesse de Flandre, mariée à Guillaume II de Dampierre.	Saint Louis.
Guy, comte de Flandre.	Philippe III, le Hardi.
Marguerite de Flandre, mariée à Jean Ier, duc de Brabant.	Charles de Valois.
Marie de Brabant, mariée à Amé V, comte de Savoie.	Philippe VI de Valois.
Agnès de Savoie, mariée à Guillaume III, comte de Genevois.	Jean le Bon.
Amé III, comte de Genevois.	CHARLES V.
Robert de Genève ou CLÉMENT VII.	

Au moment où le nouveau pontife imaginait ainsi la bulle de plomb fleurdelisée[1], comme symbole de sa parenté et de son alliance avec Charles V, il autorisait spontanément le roi à lever, durant trois ans, une subvention sur tout le clergé de son royaume (10 novembre 1378)[2]. Les termes de la bulle témoignent de l'étrange sollicitude avec laquelle Clément VII entendait veiller sur les intérêts de la France, et même aller au devant de tous les désirs du roi :

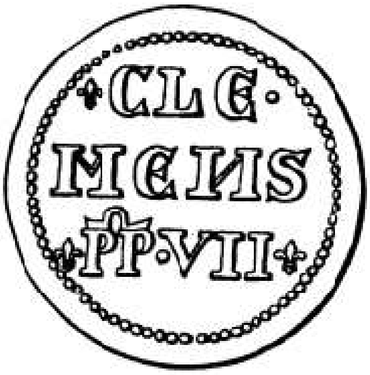

« Nous rappelant avec déplaisir quels troubles ont ébranlé, « quels coups ont frappé, à certaines époques, l'éminent et illustre « royaume de France, nous éprouvons une tendre sympathie et « une intime compassion pour notre très cher fils en Jésus-Christ, « Charles, roi très chrétien dudit royaume, ainsi que pour ce « royaume lui-même. Poursuivi par la pensée que la tranquillité « de ce royaume n'est pas encore pleinement assurée, redoutant « pour lui le péril d'une guerre imminente et craignant qu'il n'y

---

[1] Les grossateurs chargés de transcrire les bulles octroyées aux rois de France introduisaient parfois des fleurs de lis dans l'ornementation de la lettre initiale. C'est ainsi que, dans une bulle d'Urbain V du 3 octobre 1370 accordant un privilège spirituel à Charles V, l'*U* initial se trouve orné d'un certain nombre de fleurs de lis produisant un effet des plus gracieux (Arch. nat., L 312, nº 13). Mais cet emploi exceptionnel des fleurs de lis ne saurait être comparé à l'usage constant qu'en fit Clément VII.

[2] Urbain V et Grégoire XI s'étaient signalés déjà par des concessions analogues. Cependant il est bon de remarquer que les décimes ou doubles décimes avaient toujours été octroyées sur la demande du roi. — Dans une charte de l'official d'Avranches de 1382, mention est faite de la décime concédée à Charles V, en 1378, dans la province de Rouen « pro necessitatibus et oneribus suarum guerrarum sublevandis » (Bibl. nat., ms. français 26018, nº 327).

« subsiste quelque ferment de troubles, nous entretenons au « fond du cœur le désir ardent de pourvoir par d'heureux « remèdes à la sécurité et à la sérénité de notredit fils, l'illustre roi « de France, auquel nous nous proposons de toujours complaire, « avec la permission du Très-Haut, par l'opportunité de notre « assistance et par la promptitude extrême de notre intervention. « Plus il sera solidement assis sur son trône, et mieux il saura, « du regard, dissiper toute calamité. Il vaquera d'autant plus utilement au gouvernement de son royaume et à la défense des églises « que, délivré, lui et les siens, des épreuves qui l'assiègent, il « pourra plus efficacement sauvegarder ses droits, ceux de ses « sujets et ceux des conseillers qui l'assistent dans cette œuvre de « défense et de gouvernement. Considérant donc le zèle pieux et « insigne dont notre très cher fils, en sa qualité de prince très « chrétien, a toujours été enflammé pour les intérêts des églises..., « nous jugeons à propos de lui tendre une main secourable..., et « de lui venir libéralement en aide dans une conjoncture aussi « pressante, etc[1]. »

Est-il besoin de rappeler la date de cette bulle ? Les protestations d'attachement qu'on vient de lire précèdent de six jours l'assemblée de Vincennes, à laquelle on faisait remonter l'adhésion de Charles V à Clément ; elles précèdent environ d'un mois le moment où le résultat de cette délibération fut connu à Fondi. On peut en dire presque autant d'une bulle du 16 novembre par laquelle Clément VII réservait cent bénéfices à la nomination du roi de France[2]. La vérité est que, dès le commencement du mois de novembre au plus tard, Clément VII savait à quoi s'en tenir au sujet des dispositions de Charles V, et cela pour une bonne raison : Charles V n'avait point attendu la décision des prélats et des docteurs de son royaume pour prendre une détermination. Se trouvant suffisamment éclairé, il s'était prononcé de lui-même contre Urbain VI et en faveur du sacré collège, au plus tard vers le milieu du mois d'octobre 1378, c'est-à-dire à une époque où le clergé de France, encore perplexe, réclamait, pour se décider, un supplément d'information.

---

[1] J'ai publié cette bulle en 1887 (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, p. 245). Par suite d'une étrange méprise, une cote ancienne écrite au dos du parchemin attribue cette pièce, non pas à Robert de Genève, mais au pape Jules de Médicis, qui, sous le nom de Clément VII, gouverna l'Église au temps de François Ier.

[2] Faveur rappelée dans une bulle du 6 janvier 1380 (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 151 r°).

V

Au dehors cependant rien ne trahissait encore l'attitude prise par le roi, et plus d'un clémentin commençait à trouver qu'il tardait à se déclarer.

Un texte conservé à Rome montre quelles étaient, à cet égard, les préoccupations de cinq des cardinaux qui résidaient en Avignon. N'étant point initiés aux secrets de la correspondance du roi, ils s'inquiétaient des moyens de le gagner à leur cause. Rien n'est curieux comme de les voir suggérer à Clément VII divers expédients pour se concilier les sympathies de Charles V, à une époque où celui-ci avait déjà donné des gage certains de son dévouement au pape de Fondi. Ils proposaient, par exemple, d'envoyer à Paris un ou deux des cardinaux qui avaient pris part aux élections du 8 avril et du 20 septembre, en choisissant de préférence quelque prélat bien en cour, un Jean de la Grange ou un Jean de Cros. Ils insistaient surtout pour qu'on ramenât promptement le siège de la papauté sur les rives du Rhône, pour qu'on restaurât un état de choses dont Charles V avait dû voir à regret l'interruption. Là, dans sa majestueuse demeure, Clément VII, entouré de tout le sacré collège, pourrait plus aisément confondre Barthélemy Prignano. « Prenez les devants, ajoutaient-ils : l'intrus, sollicité par des gens de ce pays, se propose, en ce moment, de venir lui-même en France pour y soumettre ses prétentions à l'arbitrage du roi[1]. » Étrange illusion ! Ces cardinaux, accoutumés à tourner sans cesse leurs regards vers la France, se persuadaient qu'Urbain VI subissait la même fascination. Charles V, à leurs yeux, était l'arbitre de la chrétienté ; ils ne pouvaient concevoir qu'un pape prétendît exister sans s'assurer, au préalable, la protection du roi de France.

---

[1] V. la pièce que j'ai publiée dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 460, 461.

Et Charles V laissait les semaines s'écouler. L'élection de Clément VII remontait au 20 septembre. Le duc d'Anjou l'avait sue, à Toulouse, avant le 10 octobre[1]; le duc de Bourgogne l'avait apprise, à Montbard, le 12[2]. Dès le 13, les cardinaux d'Avignon l'avaient fait annoncer officiellement[3]. Le clergé en prenait prétexte pour refuser le payement d'un subside qu'il jugeait désormais superflu[4]. Et seul, en France, le roi paraissait l'ignorer[5]. Indifférent en apparence aux affaires de l'Église, il parcourait tranquillement la Beauce et l'Orléanais[6]. Déjà lui étaient parvenues de Fondi une lettre autographe de Clément VII et une lettre des cardinaux lui notifiant l'élection de Robert de Genève[7]. Il fallut que l'évêque de Famagouste et Nicolas de Saint-Saturnin rappelassent qu'ils attendaient toujours une réponse, et fissent comprendre qu'ils ne pouvaient l'attendre davantage.

Charles V ne voulait pas s'exposer, une seconde fois, à recevoir du clergé des conseils de prudence qui équivalaient à la condamnation de sa propre politique : il laissait aux prélats le temps de réfléchir. Pour plus de sûreté, il se garda de convoquer une assemblée aussi nombreuse que la première. Il se borna à réunir, au Bois-de-Vincennes, le 16 novembre, avec les barons, clercs et chevaliers de son Conseil, les prélats qui se trouvaient de passage à Paris, quelques théologiens et quelques canonistes[1]. On a même prétendu qu'il n'avait convoqué que ceux dont il connaissait l'opinion d'avance. Dans tous les cas, il put s'applaudir de son choix. Après lecture des actes envoyés d'Anagni ou de Fondi, prestation de serments, délibération plus ou moins prolongée, tous les membres de l'assemblée, ou du moins presque tous, conseillèrent au roi de se déclarer pour Clément VII[2]. C'était l'approbation implicite des engagements secrets que Charles V avait pu prendre à l'égard du nouveau pape[3].

---

[1] Lettre du duc d'Anjou à l'un des cardinaux de Fondi (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 9 v°). Cf. *Mélanges Julien Havet*, p. 461.

[2] E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne* (Paris, 1888, in-4°), p. 140, note 1.

[3] Un registre conservé aux Archives du Vatican (*Introitus et exitus*, n° 350) porte le titre suivant : « Liber receptorum et expensorum Camere apostolice, inceptus die XIII mensis octobris anno.. 1378, qua die fuit notificata Avinione creatio domini Clementis pape VII per reverendum patrem dominum Petrum, episcopum Magalonensem, ipsius domini pape thesaurarium. »

[4] *Mélanges Julien Havet*, p. 460.

[5] Suivant la relation de Jean le Fèvre, Charles V n'aurait appris l'élection de Clément VII qu'au commencement du mois de novembre.

[6] On peut reconstituer ainsi l'itinéraire de Charles V. Le 1er octobre, à Chartres; le 3, à Janville; le 10, à Baugency et à Orléans (Arch. nat., JJ 113, fol. 137 v°, 109 v°, 128 r° : J 626, n° 122) : le 12, le 13 et le 16, à Châteauneuf-sur-Loire (JJ 113, fol. 130 r° et 159 r° ; L. Delisle, *Mandements de Charles V*, nos 1791-1793) ; du 26 octobre au 3 novembre, à Montargis ; le 8, à Corbeil (JJ 113, fol. 140 r°, 150 v°, 143 v°, 145 v°) ; le 9, à Charenton (*Mandements*, n° 1795) ; le 12, à Paris (JJ 113, fol. 116 v°). M. E. Petit (*Les séjours de Charles V*, Paris, 1888, in-8°, p. 67) semble avoir confondu les séjours de Charles V et ceux de son frère Philippe, duc de Bourgogne.

[7] Relation de Jean le Fèvre. La lettre des cardinaux, datée de Fondi, le 19 octobre, est conservée aux Archives du Nord. Je l'ai publiée dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXIV (1887), p. 243.

Alors seulement le roi, mettant son langage officiel d'accord avec sa diplomatie secrète, rendit en son Conseil une ordonnance aux termes de laquelle l'élection de Clément VII comme « pape et souverain pasteur de l'Église de Dieu » devait être publiée dans toutes les églises de France avec le cérémonial accoutumé. L'ordre fut, en effet, transmis dans les diocèses. Il fit également l'objet d'une communication aux cardinaux d'Avignon[4].

La lecture de cette dernière lettre, conservée dans les Archives du Vatican[5], permet de réduire à sa juste valeur une des accusations les plus graves que Rinaldi ait portées contre Charles V[1]. Il n'est pas vrai que le roi ait exhorté par cette missive les six cardinaux d'Avignon à se ranger au parti de Clément. Parmi ces cardinaux, cinq avaient depuis longtemps rompu avec Urbain, quand leur fut envoyée la lettre de Charles V; elle ne faisait d'ailleurs que leur notifier le résultat de l'assemblée tenue, le jour même, à Vincennes : le roi se bornait à leur apprendre qu'il était résolu à reconnaître Clément VII pour le pape légitime. La pression que Rinaldi reproche à Charles V est purement imaginaire.

---

[1] Henri de Langenstein, *Epistola pacis* (Du Boulay, t. IV, p. 576).

[2] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 446; lettres de Charles V du 16 novembre; lettre de Guillaume de Salvarville. — Suivant un texte publié par M. Hauréau (*Notices et extraits de quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1890, in-8°, t. I, p. 340), Charles V aurait avoué, au moment de sa mort, que cette décision avait été prise à l'unanimité moins une voix. Mais, dans un discours du 7 mai 1379, le roi déclare avoir obtenu l'unanimité entière (Arch. de Vaucluse, H 64^1) : « Qui omnes et singulariter, premissis debita maturitate discussis, unanimiter, nemine penitus discrepante, eidem domino nostro regi responderunt... » Au sujet du nombre des prélats assemblés, même contradiction : il est faible au dire des urbanistes, considérable suivant Charles V (même discours du 7 mai 1379) et suivant Louis d'Anjou (circulaire aux évêques du Languedoc, Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 2 v°). Le roi parle également d'une mûre discussion.

[3] L'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois* (p. 271) se trompe ici, sans doute, quand il pretend que le roi « de rechief manda des plus notables clers de l'Université de Paris, lesquelz lui distrent que le pape Urbain estoit vray pape ».

[4] Ils firent compter 10 florins 20 sols au chevaucheur qui leur apporta la nouvelle de la déclaration de Charles V (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350, à la date du 8 mars 1379).

[5] Je l'ai publiée dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXIV (1887), p. 247.

On peut en dire autant des moyens de répression auxquels le roi aurait eu recours pour obliger les urbanistes à renoncer à leur foi. L'ordonnance du 16 novembre 1378 n'édicte ni la peine de mort, ni la confiscation des biens contre ceux qui refuseraient de croire au pape de Fondi : c'est encore une supposition toute gratuite de la part du continuateur de Baronius. Froissart lui-même se méprenait sur la portée de l'ordonnance quand il y voyait un « commandement especial » et formel, adressé à tous les sujets du roi, d'avoir à obéir au pape Clément « sicom à Dieu en terre[2]. »

VI

Si mesurés que fussent les termes de la circulaire royale, elle ne laissa pas de causer quelque scandale en France. On avait pris, ainsi que je l'ai dit, l'habitude de considérer Urbain VI comme le successeur légitime de Grégoire XI : la nouvelle de l'avènement d'un nouveau pape choquait l'opinion communément reçue. Dans la noblesse comme dans le peuple, si j'en crois la *Chronique des quatre premiers Valois*[1], la plupart des consciences protestèrent tout bas contre la décision royale. Urbain VI lui-même se flattait encore, six mois plus tard, d'obtenir les suffrages des enfants et des femmes de France[2].

---

[1] T. VII, p. 401.

[2] T. IX (éd. G. Raynaud), p. 146. — Un des ambassadeurs du sacré collège, le frère prêcheur Nicolas de Saint-Saturnin, reçut bientôt sa récompense. Clément VII lui remit le chapeau le 18 décembre 1378 (*Vita prima Clementis VII*, c. 491). Urbain VI, trois mois plus tôt, avait compris le même religieux dans sa première promotion de cardinaux. Mais, malgré l'autorité d'un texte cité par le P. Denifle et en dépit de l'affirmation du savant éditeur (*Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 553), je ne puis croire que Nicolas de Saint-Saturnin ait accepté d'abord le titre de cardinal des mains du pape de Rome; il ne quitta pas la cour de France entre les mois de septembre et de novembre : est-ce donc là qu'il eût pu se parer de la pourpre que lui avait octroyée Urbain VI ?

Il est certain que les cardinaux d'Avignon, bien placés pour se rendre compte de l'état des esprits, avaient paru regarder la conversion de la France comme une œuvre exigeant autant de soin que d'adresse. Ils avaient conseillé au pape de Fondi de prodiguer les caresses, les promesses rassurantes, de s'adresser tour à tour aux villes, aux prélats, aux princes, aux Universités, et de fixer son choix sur des hommes de mérite le jour où il pourvoirait aux bénéfices vacants[3]. Les Universités comptaient, pour la plupart, un grand nombre de maîtres ou de suppôts étrangers qui pouvaient entretenir çà et là des foyers d'opposition, sinon de résistance[4]. A vrai dire, sans parler de l'Université de Paris, sur laquelle je reviendrai bientôt, celle d'Orléans, celle d'Angers[5] et celle de Cahors adressèrent leurs « rôles » à Clément VII probablement avant que ce pontife eût quitté l'Italie[6]. Mais, à

---

[1] P. 270.

[2] Instructions données par Urbain VI à un ambassadeur qu'il comptait envoyer vers Charles V (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XXXIII, fol. 132-135).

[3] *Mélanges Julien Havet*, p. 460, 463.

[4] De là vient peut-être qu'Urbain VI, en 1380, citait les Universités d'Orléans et de Toulouse comme lui étant demeurées fidèles (v. plus loin un passage des instructions déjà citées).

[5] Les réponses faites aux rôles de ces deux Universités sont datées de Fondi les 22 et 25 novembre 1378, conformément à la résolution générale que Clément avait prise d'antidater les grâces expectatives octroyées aux suppôts des Universités. Ces dates ne sauraient donc servir à préciser le moment où furent présentés à Clément les rôles des Universités d'Orléans et d'Angers. Mais, ce qui me paraît plus significatif, dans les préambules de ces deux rôles, ainsi que dans celui d'un rôle complémentaire envoyé par l'Université d'Angers, il est fait allusion au péril des chemins et à la distance considérable que les *nuncii* avaient à franchir; cela semblerait indiquer que ces messagers se dirigeaient vers l'Italie. Enfin, dans le rôle complémentaire déjà cité, il est dit expressément que le rôle de l'Université d'Angers fut adressé à Clément VII lors de son avènement, « circa primordium celeberrime promotionis vestre Sanctitatis » (v. Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, t. III, p. 459, 497, 498, 500).

[6] La réponse de Clément VII aux « articles communs » du rôle est, en effet, datée de Sperlonga, le 24 avril 1379 (Marcel Fournier, *op. cit.*, t. II, p. 563), et le

Toulouse, Jean de Cardailhac, nommé par Urbain VI administrateur de l'archevêché (5 juillet 1378), fit attendre de longs mois son adhésion à Clément VII[1]. En Normandie peuvent être signalés quelques urbanistes militants[2]; le langage des chroniqueurs de cette province dénote de secrètes sympathies pour le pape italien[3], et un poème composé en 1381 affirme que les Normands,

---

pape n'avait aucune raison d'antidater cette réponse. V., d'ailleurs, le préambule du rôle complémentaire, où il est expliqué que le rôle primitivement destiné à Urbain a été présenté, en Italie, à Clément VII par le cardinal de Viviers (*ibid.*, p. 565). — Quant à l'Université de Montpellier, le rôle qu'elle envoya à Clément VII comprend, entre autres étrangers, dix clercs du diocèse de Liège, cinq du diocèse de Cambrai, quatre du diocèse d'Utrecht, neuf du diocèse de Strasbourg, trois du diocèse de Mayence, trois du diocèse de Worms, un du diocèse de Spire, un du diocèse de Bâle et un grand nombre d'Aragonais (*Cartulaire de l'Université de Montpellier*, Montpellier, 1890, in-4°, p. 578 et sq.). Je ne saurais préciser la date de l'envoi; mais il est, au plus tard, du commencement de 1380. Un certain Jean « Wittenbort », que Clément nomma évêque de Lübeck, au plus tard le 1er avril 1380 (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 102 r°), figure, en effet, dans ce rôle (p. 581) comme simple prêtre du diocèse de Ratzebourg.

[1] V. sa propre déposition, citée par Baluze (*op. cit.*, t. I, c. 1330). — On ignorait jusqu'à présent la date de sa nomination comme administrateur de l'archevêché de Toulouse. Une pièce que j'ai trouvée dans un formulaire d'Urbain VI, à la Bibl. du Vatican (ms. lat. Vatic. 6330, fol. 22 v°), permet de la fixer très exactement au 5 juillet 1378 : c'est une lettre adressée par Urbain VI à Aimery Pellicier, chanoine d'Albi et collecteur apostolique, ordonnant à ce personnage de délivrer tous les fruits de la mense archiépiscopale de Toulouse à Jean, patriarche d'Alexandrie, auquel le pape a donné en commende, « par bulle du 3 des nones de juillet dernier, » l'administration de l'archevêché. Le même formulaire contient aussi (fol. 373 r°) le texte de cette dernière bulle, mais dépourvu de date. On y voit que l'archevêché de Toulouse était vacant, du vivant même de Grégoire XI, par suite de la mort de Geoffroy [de Vayrols], et qu'en en conférant l'administration à Jean de Cardailhac, Urbain VI révoqua la commende qui avait été faite au même patriarche de l'évêché de Rodez. — Au mois d'octobre 1378, Jean de Cardailhac n'était pas encore entré en possession de son siège, et sa nomination causait scandale dans le monde clémentin (*Mélanges Julien Havet*, p. 462). Ce n'est que le 23 juin 1379 qu'il paya les « services communs » à la chambre apostolique d'Avignon (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350), et c'est seulement le 27 juin que Clément VII le confirma en sa charge (abbé Douais, *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, nouvelle série, t. I, 1886, p. 24). — Il existe dans le ms. latin 1465 de la Bibl. nat. (fol. 1-6) un sermon prononcé par Jean de Cardailhac en la cathédrale de Toulouse : le prélat y traite Urbain VI d'antéchrist et se prononce pour Clément VII.

[2] Je citerai un bénéficier de Caen, Jean Germain, accusé d'agir de toutes ses forces contre les clémentins, et un chapelain de Notre-Dame d'Andely, Laurent le Fèvre (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 123 r°; annus III, fol. 115 r°).

[3] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 280; chronique de Pierre Cochon (éd. Robillard de Beaurepaire), p. 132.

s'ils osaient, ou plutôt s'ils avaient la liberté du choix, se rangeraient au parti urbaniste[1]. Le fait s'explique d'autant mieux que Philippe d'Alençon, ancien archevêque de Rouen, avait dû conserver quelque crédit en Normandie : or, ce prélat, issu de la maison de France, mais brouillé avec Charles V, était demeuré fidèle à Urbain VI, qui venait de le comprendre dans sa première promotion de cardinaux.

La situation de la Provence, placée hors des limites du royaume, mais soumise à l'autorité de la reine Jeanne de Sicile, présente avec celle de la France une singulière analogie. Il n'est donc pas sans intéret de signaler les difficultés qu'y rencontra, dans le début, la propagande clémentine. Au mois d'octobre, bien longtemps après que leur souveraine s'était séparée d'Urbain VI, presque tous les Provençaux croyaient encore à la légitimité du pape de Rome. On n'avait osé publier le manifeste des cardinaux ni dans Aix, ni dans Arles, de peur d'y exciter un mouvement populaire. On recommandait à Clément VII, s'il s'embarquait pour Avignon, d'éviter la côte de Provence. Arles demeurait aux mains de l'archevêque Pierre de Cros ; mais on savait ce prélat déposé par Urbain, et celui que le pape de Rome lui avait donné pour successeur, un parent d'Othon de Brunswick, rôdait continuellement autour de la métropole, tâchant de s'emparer des places fortes de l'archevêché[2]. De plus, Urbain VI, dès le début, avait opéré dans l'épiscopat provençal d'importantes mutations, et les clémentins se sentaient comme paralysés en présence de ces faits accomplis : Guillaume de la Voulte se trouvait maintenant, en vertu de bulles d'Urbain, transféré de Marseille à Valence ; Aymar de la Voulte, de Grasse à Marseille ; Artaud de Mélan, de Forli à Grasse[3] ; Aymar de la Roche, de Bethléem-Clamecy à Saint-Paul-Trois-Châteaux[1]. Ces prélats semblaient, d'ailleurs, satisfaits de leurs changements de résidence ; Aymar de la Voulte faisait agir en sa faveur de puissants parents, entre autres le sénéchal de Provence[2] ; les cardinaux demandaient en vain son expulsion aux Marseillais : il continuait, ainsi que son frère, l'évêque Guillaume, à entretenir de bons rapports avec Urbain[3].

---

[1] V. le quatrain 37 de la pièce de vers publiée dans l'*Éclaircissement* I.

[2] *Mélanges Julien Havet*, p. 462.

[3] La date des deux premières translations ne paraît point connue. M. le chanoine Albanès suppose qu'elles eurent lieu au mois de mai 1378 (*Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, p. 91). Je vais tâcher de préciser davantage. J'ai retrouvé, en effet, à la Bibliothèque du Vatican : 1° la bulle d'Urbain VI transférant Aymar de la Voulte, évêque de Grasse, à l'évêché de Marseille, qui était vacant par suite de la translation de l'évêque Guillaume de la Voulte aux évêchés de Valence et de Die, et enjoignant au même Aymar de prêter serment entre les mains des évêques d'Avignon et de Carpentras (ms. lat. Vatic. 6330, fol. 365 v°) ; 2° la bulle

---

d'Urbain VI chargeant les évêques d'Avignon et de Carpentras de recevoir le serment d'Aymar de la Voulte (*ibid.*, fol. 14 v°) ; 3° la bulle d'Urbain VI transférant Artaud, évêque de Forli, à l'évêché de Grasse, vacant par suite de la translation d'Aymar de la Voulte à Marseille (*ibid.*, fol. 360 r°). A vrai dire, ces bulles font partie d'un formulaire dont le rédacteur a systématiquement supprimé toutes les dates. Mais elles nous apprennent, par leur contexte, que les translations d'Aymar de la Voulte et d'Artaud de Mélan eurent lieu le même jour. Or, la date de la translation d'Artaud de Mélan est connue : c'est le 1er juillet 1378 (Riant, *Études sur l'histoire de l'église de Bethléem*, Gênes, 1888, in-4°, p. 52). C'est donc aussi le 1er juillet qu'Aymar de la Voulte fut transféré à Marseille.

[1] On savait seulement qu'Aymar de la Roche avait fait solliciter d'Urbain VI, par l'entremise de son compatriote le cardinal Robert de Genève, soit l'évêché de Grasse, soit celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Riant, *loco cit.* ; L. Gayet, t. II, p. 230). Je crois pouvoir affirmer qu'il obtint ce dernier. C'est ce que prouve une bulle que j'ai retrouvée, à Rome, dans le formulaire déjà cité (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 369 r°) : Urbain VI donne au frère mineur Julien Lelli, de Rome, l'évêché de Bethléem, vacant par la translation qu'il vient d'ordonner, le jour même, de l'évêque de Bethléem Aymar au siège de Saint-Paul-Trois-Châteaux (bulle inconnue du comte Riant, qui mentionne seulement la nomination au siège de Bethléem, par Urbain VI, d'un « certain Julianus » ; v. *op. cit.*, p. 58, 59, 72).

[2] Le conseil de ville de Marseille vit venir, le 26 septembre 1378, un messager du sénéchal de Provence, qui commença par exhiber ses lettres de creance. « Quibus litteris lectis et cum reverentia intellectis, dictus dominus Johannes [Spine], ex parte domini Provincie senescalli, exposuit quod, quia adhuc est in dubio promotio et creatio domini summi Pontificis apud dominos sacri collegii cardinales, requiritur et suadetur ex parte domini Provincie senescalli et domini de Saltu, conjunctorum affinitate et cura dilectione (*sic*) domino Adhemaro de Volta, proviso in sede episcopali Massiliensi, ut, sine novitate et prejudicio et impugnatione Ecclesie sacrosancte, sub quadam tollerancia benignitatis, et pro honore domine nostre Regine et dicte sedis et hujus civitatis, et quousque cognitum et discussum et terminatum fuerit utrum provisio facta de ipso domino Papa teneri et observari debeat canonice, aut ne, et per consequens translatio ipsius domini Ademarii in episcopatu Massiliensi ; videlicet requiritur... ut, pro parte hujus civitatis, ambassiatores ad dictos dominos cardinales in Avinione eligantur et mittantur ut predictus dominus Adhemarius, sine impugnacione et novitate et prejudicio Ecclesie sacrosancte, tollerari possit in gubernacione dicti episcopatus de beneplacito ipsorum dominorum cardinalium, quousque cognitum fuerit de papatu et translacione dicti domini Ademari, ut est dictum. » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*)

[3] Lettres du 25 septembre 1378 (*Gallia Christiana*, t. III, *Instr.*, c. 221), reçues à Marseille le surlendemain (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*). Instructions

Plusieurs mois se passèrent avant que cette situation pût être débrouillée. Les évêques, à la fin, se soumirent; Clément VII sanctionna les translations faites par Urbain[1]. Mais il fallut sans doute chasser de l'évêché de Vence Boniface de Puts, prélat fidèle au pape de Rome[2].

En France, où la royauté jouissait de plus de crédit et savait mieux se faire obéir, l'opposition urbaniste se montra plus timide. Elle n'en fut pas moins un sujet de préoccupation sérieuse pour Charles V, d'autant qu'elle se produisit, comme on va le voir, au cœur même du royaume.

L'Université de Paris avait chanté le *Te Deum* en apprenant

---

de Gilles Bellemère (*Mélanges Julien Havet*, p. 462). Déposition de Guillaume de la Voulte (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 47 v°, et Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 1209). — Le camerlingue était déjà intervenu pour empêcher les chapitres de Valence, de Marseille, de Grasse et de Saint-Paul-Trois-Châteaux d'obéir à leurs nouveaux evêques (Baluze, t. II, c. 836); le clergé et le peuple de Valence s'étaient joints à Guillaume de la Voulte pour en appeler au vrai pape ou à celui qui serait, par la suite, canoniquement élu.

[1] Les nouvelles provisions d'Aymar de la Roche sont datées de Fondi, le 10 novembre 1378 (J.-H. Albanès, *Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIVe siècle*, dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne*, etc., t. VI, p. 65), celles d'Aymar de la Voulte, de Nice, le 1er juin 1379 (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 145 r°, et J.-H. Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, p. 91).

[2] La *Gallia Christiana* (t. III, c. 1223) ne fournit, à cet égard, que les renseignements les plus confus. Mais on trouve à la Bibl. de Carpentras (ms. Peiresc LXXIV, vol. II) une pièce du 21 septembre 1386 intitulée : « Acte contenant comment, Bonifacius de Puts, evesque de Vence, estant excommunié, Jehan Abrard fut pourvu dudit evesché... » Enfin la supplique suivante, adressée à Clément VII, et dont l'original, trouvé dans le Palais des papes, à Avignon, appartient aujourd'hui au Musée Calvet, prouve que Boniface de Puts, l'ancien évêque de Vence, était bien réellement urbaniste : « Beatissime pater, cum Petrus Bissia, ultramontanus ac de loco seu villa Alexandrie Vercellensis diocesis oriundus, pestifero Bartholomeo, in Sede apostolica intruso, adhereat, moramque trahat cum sismaticis et rebellibus, et specialiter cum Bonifacio, olim episcopo, immediato predecessore moderni episcopi Venciensis, obtinueritque gratiam, si sic dici mereatur, a dicto Bartholomeo de canonicatu et prebenda ecclesie Januensis, quam idem Petrus persequtus fuit ac persequitur posse suo, obtinueritque, dic[tum] est, et jam etiam de facto obtineat sa[cristi]am dicte ecclesie Venciensis, supplicat propterea eamdem Sanctitatem devotus orator vester Geraldus de Villanova, dominus temporalis de Venssa, quod eadem Sanctitas dignetur comittere et [m]andare reverendo patri domino**, episcopo Venciensi, quatinus, si sibi constiterit de premissis seu altero premissorum quod ad pri[vationem] dicti Petri sufficiat, quod dictum P[etrum] dicta sacristia privet et, postquam ipsum privaverit, eamdem devoto vestro Romeo Chaurani, presbitero Ve[nciensi], conferat et assignet... — Si[ne a]lia lectione. »

l'élection d'Urbain VI[1]. Au mois de juin, elle destinait encore au pape de Rome son rôle, qu'elle avait dressé et clos aussitôt que lui était parvenue la nouvelle de la mort de Grégoire XI. Ses messagers pourtant chargés de porter ce rôle passèrent par Avignon; ils y recueillirent des bruits peu favorables à Barthélemy Prignano. Les uns alors poursuivirent leur chemin, les autres attendirent de nouvelles instructions ; le seul dont la présence soit constatée à Rome dans le courant de l'été ne tarda pas à rejoindre les cardinaux à Anagni : Urbain VI, au surplus, ne reçut jamais le rôle qui lui était originairement adressé[2]. Pendant ce temps, les nouvelles transmises par un ancien recteur[3], par les cardinaux d'Anagni[4] ou par ceux d'Avignon donnaient à réfléchir à l'Université[5]. Déjà quelques-uns de ses maîtres, entre autres Raoul d'Oulmont, prenaient parti pour le sacré collège[6]. D'autres, plus nombreux, demeuraient perplexes. Ces derniers sans doute contribuèrent à faire triompher, au mois de septembre, dans l'assemblée du clergé, les conseils de la prudence[7]. C'est du moins à l'Université qu'Urbain VI attribua l'échec relatif de ses adversaires, et, se figurant avoir trouvé d'énergiques défenseurs parmi les maîtres parisiens, il les couvrit d'éloges dans une lettre datée du 21 novembre[1].

---

[1] E. de Dynter, *Chronique des ducs de Brabant* (éd. P.-F.-X. de Ram, Bruxelles, 1857, in-4°), t. II, p. 101. Cf. un passage d'une bulle d'Urbain VI reproduit plus haut, p. 96, note 1.

[2] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 236, 286 et n° 1612; *Auctarium Chartularii*, t. I, p. 538 et sq. et 559.

[3] Lettre de Marsile d'Inghen, datée de Tivoli, le 27 juillet 1378 (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1608). V. (*ibid.*, n° 1612) les noms de quelques maîtres ou suppôts de l'Université de Paris qui, entre les mois de mai et de septembre 1378, paraissent avoir suivi les cardinaux.

[4] Lettres du 15 juillet et du 21 août (v. plus haut, p. 101 et 106, note 2).

[5] V. la lettre adressée d'Avignon, le 7 septembre, par l'archevêque d'Embrun au chancelier de Notre-Dame (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1610).

[6] *Ibid.*, p. 254.

[7] Le P. Denifle n'a point connu une chronique inédite de Tournai qui donne des renseignements, d'ailleurs suspects, sur le rôle tenu par l'Université à ce moment : « Car le noble Conseil du roy fu ensamble et les clers de le Université pour sçavoir liquelz estoit vrais pappes, et on avoit ordonné par le Université que li pappes Urbain estoit vrai pappes, et estoient les .iiij. plus notables de le Université conclu de le dire au roy et à son noble sang; mais ilz dirent le contraire et dirent que li pappes Climens estoit vrai pappes. » (Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7383, fol. 42 r°.) Cette prétendue défection des orateurs de l'Université n'a laissé aucune trace dans les actes du temps. L'Université, d'ailleurs, hésitant elle-même à faire acte d'adhésion à Urbain, n'a pu charger ses orateurs de se prononcer, en son nom, d'une manière aussi catégorique.

Les expressions d' « athlètes magnanimes », de « doctes et généreux champions de la vérité, retranchés dans une citadelle imprenable », ces expressions, dis-je, mêlées aux remerciements du pape, ne convenaient qu'à moitié aux docteurs parisiens. Urbain VI eût comparé plus justement les membres de l'école de Paris à d'inoffensifs voyageurs surpris par le brouillard et n'osant faire un pas de peur de tomber dans quelque fondrière. L'incertitude des suppôts, même les plus prévenus en faveur d'Urbain VI, apparaît d'une manière évidente à quiconque suit, par exemple, les délibérations de la nation anglaise : il y est question, au mois d'octobre, de l'envoi d'un rôle qu'on suppose devoir être adressé soit à Urbain, soit à *quelque autre pape nouvellement élu*[2]. Quand, le 8 janvier suivant, les universitaires, à la suite d'une réunion plénière, se présentèrent chez le roi, ce fut pour le supplier de ne pas les contraindre à brusquer leur détermination. En dépit des recherches et des discussions auxquelles ils s'étaient, disaient-ils, consciencieusement livrés, ils restaient partagés, les uns tenant pour Urbain, les autres pour Clément, beaucoup ni pour l'un ni pour l'autre, ces derniers indiquant comme solution possible la démission des deux pontifes, tous désirant qu'en une matière de cette importance le recteur s'abstînt d'user de la prérogative qui lui était reconnue par les statuts, et se gardât de conclure au nom de l'Université, tant que les trois facultés de théologie, de médecine et de droit, et les quatre nations française, normande, picarde, anglaise, qui composaient la faculté des arts, ne se seraient pas mises entièrement d'accord[3].

Il est permis de croire que Charles V, ennuyé d'entendre exprimer si près de lui des doutes qu'il ne partageait plus, montra de l'humeur et témoigna quelque mécontentement, principalement au recteur, Mathieu Lescot, et à la nation anglaise. Une délégation fut envoyée au roi pour justifier le recteur. Quant aux maîtres et écoliers, allemands pour la plupart, qui composaient, à cette époque, la nation dite « anglaise », ils chargèrent les mêmes délégués du soin de les disculper auprès de Charles V, assurant au roi que, si le rôle n'avait pas encore été adressé à Clément, la faute ne devait nullement leur en être imputée[1].

---

[1] Confiée à Jacques de Ceva et à Raymond de Capoue, cette lettre ne parvint pas alors à l'Université pour les raisons qui seront exposées plus loin (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1615).

[2] « ... In casu quo fieret rotulus novus ad istum papam, vel ad futurum. » (H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 564.)

[3] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1616.

Cependant l'opposition des étrangers, notamment des allemands qui faisaient partie de la nation anglaise ou de la faculté de théologie[2], se dessina plus nettement encore à partir du 30 avril 1379, quand on connut à Paris l'attitude que le roi des Romains croyait devoir prendre à l'égard d'Urbain VI[3].

D'autre part, à mesure que le temps s'écoulait, il devenait plus difficile de s'en fier aux renseignements fournis par les adversaires de Barthélemy Prignano. Les documents de source urbaniste commençaient à circuler en France, et, quelque envie qu'eussent les clercs du royaume de sortir d'une incertitude pénible autant que préjudiciable à leurs intérêts temporels[4], ils ne pouvaient pas ne point tenir compte de ces nouveaux éléments d'information.

Pileo de Prata, archevêque de Ravenne, élevé par Urbain VI au rang de cardinal, venait, dans une lettre datée de Venise, le 14 décembre, de fournir à Charles V de précieuses indications[5]. Urbain lui-même, s'apercevant sans doute que Pierre de Murles et Cicco Tortello, ses premiers envoyés, avaient mal rempli la mission qu'il leur avait confiée vers le mois de mai 1378, chargeait alors d'une seconde ambassade auprès de Charles V Jacques de Ceva, maréchal de la cour de Rome, et le frère prêcheur Raymond de Capoue (21 novembre); par la suite, il leur adjoignit Guillaume de la Voulte[1]. En même temps qu'il complimentait le roi de sa « force d'âme », il faisait appel au duc d'Anjou[2], aux cardinaux Grimoard et de Monteruc[3], à Bernard Alamant, évêque de Condom, « homme véritablement catholique », à un certain Guillaume qu'il venait probablement de nommer évêque d'Amiens en place de Jean Roland, à Philippe de Mézières, dont il savait le crédit auprès de Charles V, enfin à l'Université de Paris. A vrai dire, aucune de ces lettres ne parvint à son adresse[4]. Les nouveaux ambassadeurs se dérobèrent, ou échouèrent. Guillaume de la Voulte se garda de sortir de son diocèse de Valence. Raymond de Capoue, encouragé par Catherine de Sienne, prit le chemin de la France, mais, au vif désappointement de la sainte, ne put dépasser Vintimille[5]. Jacques de Ceva, arrêté au passage par des gens d'armes du comte de Genevois[1], demeura longtemps captif[2] et finit par se tourner, comme l'évêque de Valence, du côté de Clément; le même personnage, par la suite, ne se vanta-t-il pas d'avoir abandonné le service d'Urbain du jour où il avait eu connaissance de la déclaration des cardinaux[3]?

---

[1] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 569.

[2] Plusieurs maîtres en théologie originaires de l'Allemagne, tels que Henri de Hesse, Girard de Kalkar, Conrad de Gelnhausen, jouissaient dans l'école de Paris d'une haute influence.

[3] *Ibid.*, p. LXVIII. — Précédemment, le P. Denifle a compté jusqu'à vingt et un maîtres de la même nation, presque tous allemands, qui avaient demandé à être inscrits sur le rôle de l'Université, l'un notamment spécifiant : « Soit que ce rôle dût être envoyé à Urbain, soit qu'il dût être adressé à Clément » (*ibid.*, c. 569, 571, 575-580).

[4] Il est constamment question de l'envoi du rôle à Clément VII durant les premiers mois de l'année 1379 (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 561 et n° 1620).

[5] Rinaldi, t. VII, p. 399 (sous la date fausse de 1379); cf. Th. Lindner, *Geschichte des deutschen Reiches unter K. Wenzel*, t. I, p. 398.

---

[1] Th. Ripoll, *Bullarium ordinis fratrum Prædicatorum*, t. II, p. 296; H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1615.

[2] On verra plus loin pour quel motif il croyait pouvoir compter sur le dévouement de ce prince.

[3] Les deux cardinaux d'Avignon qui lui étaient demeurés le plus longtemps fidèles (v. plus haut, p. 66, note 1).

[4] Du couvent des dominicains de Sienne, où les avait rapportées sans doute Raymond de Capoue, ces dix lettres ont passé dans les Archives d'État de Sienne : elles s'y trouvent encore aujourd'hui (v. les analyses et les extraits qu'en a donnés le P. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 664, 665). Elles sont datées l'une du 28, les autres du 21 novembre 1378. Cependant le P. Denifle croit devoir retarder le départ des envoyés d'Urbain jusqu'après le 9 mai 1379. A cette date, Urbain VI écrivit au roi d'Aragon une lettre de recommandation pour Raymond de Capoue (Ripoll, *op. cit.*, t. II, p. 297). Mais je pense que cette lettre se rapporte à une seconde tentative d'Urbain dont il sera question plus loin. Lors du premier projet d'ambassade, Raymond de Capoue et Jacques de Ceva devaient se diriger vers le Dauphiné, où ils avaient ordre de rejoindre Guillaume de la Voulte (v. la lettre adressée à ce dernier); Raymond de Capoue prit, en effet, la route de la Corniche. De ce côté, les envoyés d'Urbain n'avaient point à traverser les terres du roi d'Aragon, ni, par conséquent, à faire usage d'une lettre de recommandation auprès du roi Pierre IV.

[5] Sainte Catherine avait, dit-on, accompagné, au départ, Raymond de Capoue jusqu'au rivage, et, quand le navire s'éloigna, fait, en pleurant, le signe de la croix sur lui (*Acta Sanctorum*, *Aprilis*, t. III, c. 937, 938). Cf. les lettres de la sainte à Raymond de Capoue et au prieur des chartreux de Gorgona.

Malgré ces contretemps, tout le fruit des démarches tentées par Urbain VI ne fut peut-être pas complètement perdu. Il se pourrait que, d'une manière ou d'une autre, l'Université eût reçu, vers cette époque, communication au moins d'un des écrits envoyés par le pape de Rome en France[4] : il s'agit d'une relation urbaniste des faits qui avaient donné naissance au schisme, relation composée vers le milieu du mois d'août 1378[5] et suivie d'un exposé, puis d'une réfutation de la thèse des cardinaux. La paternité de cet opuscule a été attribuée par les contemporains à Jacques de Ceva lui-même[1], qui s'en est défendu[2]; mais on sait que la mémoire de ce personnage était fort courte en tout ce qui concernait son passé d'urbaniste. Cependant, suivant une opinion récente[3], ce factum serait plutôt une œuvre collective exécutée sous l'œil d'Urbain, et à laquelle Jacques de Ceva aurait seulement collaboré en qualité d'avocat fiscal. Quoi qu'il en soit, les circonstances de l'élection d'Urbain VI s'y présentaient sous des couleurs nouvelles : les lecteurs parisiens devaient y trouver matière à graves réflexions.

---

[1] C'est ce qu'on affirmait en 1381 ; on ajoutait que les cardinaux de Clément VII n'avaient eu aucune part à cette arrestation (texte cité par le P. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 557).

[2] Déposition de l'évêque de Faënza (Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 1083). Bulle d'Urbain VI du 13 mai 1384 : « Certos nuncios, magne auctoritatis viros, videlicet dilectos filios Raymundum de Capua, magistrum ordinis fratrum Predicatorum, sacre pagine professorem, et Jacobum Ceva, legum doctorem, militem et Romane curie marescallum, ad eundem Carolum, olim regem, destinavimus : quorum unus, scilicet Jacobus prelibatus, captus extitit et carceribus longo tempore mancipatus, alius vero impeditus, propter insidias prefati Roberti et suorum satellitum, ad ipsius Caroli, olim regis, presentiam accedere minime protuerunt... » (Bibl. nat., ms. Moreau 702, fol. 182 r°.)

[3] C'est ce que nous apprennent des lettres datées d'Avignon, le 12 avril 1380, par lesquelles Clément VII donnait pouvoir à l'évêque de Grasse et à l'abbé de Silvacane d'absoudre Jacques de Ceva, ses fils et ses serviteurs, qui avaient adhéré à Barthélemy : « Tanquam ejus familiaris adhesit, et tam pro se quam per filios et servitores ac familiares suos, dando in occupatione hujusmodi auxilium, consilium et favorem... » (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 187 r°).

[4] *Factum magistri et domini Jacobi de Seva missum Universitati Parisiensi super electione Urbani*, morceau conservé dans un ms. de l'ancien fonds de Saint-Victor (Bibl. nat., ms. latin 14643, fol. 170-185), dans un ms. de l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés (ms. latin 12544, fol. 2-27), dans le ms. 210 de Berlin (fol. 71-104 ; cf. H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1611), etc., et imprimé par Du Boulay (t. IV, p. 485-514 ; à compléter par Pastor, *Geschichte der Päpste*, 1re éd., t. I, p. 638). Le P. Denifle (*loco cit.*) incline à croire que ce factum ne parvint pas pour lors à l'Université. Cependant, s'il avait eu le sort des lettres closes confiées à Raymond de Capoue, ne devrait-on pas le retrouver, avec celles-ci, aux archives d'État de Sienne ? Cf. le passage suivant d'un poème rédigé vers le mois de mai 1381 :

> Un traitié envoyé à l'Université
> [Ont] Barthelemieu et ceux de s'amistié
> L'impression confessée, c'est pure vérité...
>
> (N. Valois, *Un poème de circonstance...*, p. 232.)

[5] Souchon, *Die Papstwahlen...*, p. 88. — Il faut rejeter la date du 3 juillet 1378, fournie par Du Boulay.

L'apparition des premières copies du *De Fletu Ecclesiæ* ne produisit sans doute pas une impression moins vive[4]. L'auteur,

---

[1] *Commentaire* d'Alphonse, évêque de Jaën (Rinaldi, t. VII, p. 380).

[2] *Journal de Jean le Fèvre*, publié par H. Moranvillé, p. 31 ; cf. Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 1084. — Suivant M. Souchon (*op. cit.*, p. 90), Jacques de Ceva ne dut sa liberté qu'à l'assurance qu'il n'avait rien écrit en faveur d'Urbain VI ; mais c'est seulement le 17 avril 1382 qu'il paraît avoir donné cette assurance, et l'on a vu, par la bulle citée plus haut (p. 125, note 3), que dès le 12 avril 1380 il était rentré en grâce auprès de Clément VII.

[3] Souchon, *loco cit.* — Baluze s'est trompé (t. I, c. 1038) en avançant que le *Factum* de Jacques de Ceva n'était qu'une partie du *De Fletu Ecclesiæ* de Jean de Legnano.

[4] Baluze (*op. cit.*, t. I, c. 1401), Casimir Oudin (*De Scriptoribus ecclesiasticis*, t. III, c. 1073), Tiraboschi (*Storia della letteratura italiana*, t. V, p. 320), de nos jours, M. Souchon (*Die Papstwahlen...*, p. 104), le P. Denifle (*Chartularium*, t. III, n° 1631), etc., sont unanimes à déclarer que le *De Fletu Ecclesiæ* n'a vu le jour qu'au mois d'août 1379. Ils se fondent sur une phrase du second traité de Jean de Legnano ainsi éditée par Rinaldi (t. VII, p. 631) : « Quia post completum tractatum super electione sanctissimi patris et domini domini Urbani VI, quem publicavi M CCC LXXIX, de mense augusti, multi doctores egregii gallici in contrarium scripserunt... » Tout au plus M. Souchon admet-il que le *De Fletu Ecclesiæ*, livré au public au mois d'août, a été écrit avant la fin du mois d'avril 1379. Je ferai cependant remarquer que, si plusieurs manuscrits fournissent un texte des *Ultimæ allegationes* identique à celui qu'a publié Rinaldi (Bibl. nat., ms. latin 1469, fol. 226 v°; ms. latin 9724, fol. 163 v°), il en est un au moins (ms. latin 1470, fol. 186 r°) dans lequel la date assignée par Legnano à son premier ouvrage est celle d'août 1378. De plus, on peut admettre que Legnano fait allusion à la composition du *De Fletu Ecclesiæ* dans sa lettre à Pierre de Luna du 18 août 1378 : « Conceperam visitare dominum nostrum et vos singulariter et stare vobiscum, quod non potui dum ibi eram, et de multis fantasticis que post recessum inde compilavi loqui. » (Ms. latin 1462, fol. 116 r°; Rinaldi, t. VII, p. 318). Le P. Denifle (*loco cit.*), d'ailleurs, a cité, d'après un ms. de Rome (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XIV, fol. 153 v°), une phrase du *De Fletu* qui manque dans le ms. d'après lequel a été faite l'édition de Rinaldi, et qui oblige à reconnaître que le

Jean de Legnano, l'une des gloires juridiques de Bologne, empruntait aux cardinaux italiens le récit des origines du schisme, puis prétendait démontrer la légitimité d'Urbain VI même en supposant exacts les dires de ses adversaires[1]. Telle fut l'importance attribuée en France à ce docte traité que Charles V en commanda aussitôt une réfutation[2]. Son conseiller Jean le

---

traité de Jean de Legnano a été composé dès le mois d'août 1378 : « Vellem edoceri si domini cardinales in Anagnia degentes in loco libero et tuto, *in quo hodie degunt*, metu Romanorum », etc. Enfin, ce qui me paraît trancher définitivement la question, Urbain VI annonça au roi Pierre d'Aragon l'envoi du *De Fletu* dans une lettre qu'il lui écrivit le 27 janvier 1379 (Rinaldi, t. VII, p. 394). Il se peut donc fort bien que Charles V et l'Université de Paris aient eu connaissance de ce traité vers le même moment. On remarquera que, dans le ms. latin 14643 de la Bibl. nat. (fol. 77), le *De Fletu Ecclesiæ* porte le titre suivant : *Factum domini Johannis de Ligniano super electione Urbani missum Universitati Parisiensi*. Rodrigue Bernaldez, affirme effectivement que ce traité fut envoyé par Urbain VI à l'Université de Paris (Baluze t. I, c. 1401 ; cf. un passage de Simon de Cramaud reproduit par le P. Denifle, *loco cit.*).

[1] Sous sa forme la plus complète, le *De Fletu Ecclesiæ* se compose : 1° d'un préambule adressé à Urbain VI et contenant diverses considérations et figures astrologiques ; 2° d'un factum ou *Casus* urbaniste, le même à peu près qui se lit dans l'ouvrage attribué à Jacques de Ceva ; 3° du *Casus* rédigé par le cardinal Orsini ; 4° de la partie essentielle du traité, c'est-à-dire de développements juridiques tendant à prouver qu'aucune des énonciations du précédent *Casus* ne saurait infirmer l'élection d'Urbain VI ; 5° d'observations astrologiques dont quelques-unes se rapportent à l'élection de Robert de Genève. Cette dernière partie, quoi qu'en dise Gobelinus Persona (*Cosmodromium*, dans Meibom, *Rerum germanicarum tomi III*, Helmstädt, 1688, in-fol., t. I, p. 295), fut sans doute ajoutée après coup (Bibl. nat., ms. latin 1470, fol. 72-123 ; ms. latin 14643, fol. 77-87, 102-112 et 140 v°-152 r° ; ms. latin 9724, fol. 1-18 ; Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XVIII, fol. 64 v° ; Bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 75 v°-87 r° ; ms. 1357, fol., 17-23).

[2] Le *De Planctu bosorum* remplit 24 feuillets du ms. latin 1469 (fol. 42-66) et 36 feuillets du ms. latin 1472 (fol. 92-127) de la Bibl. nat. On le trouve aussi à Rome (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XXXI, fol. 116-174 ; Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 4153, fol. 4-22 ; ms. lat. Vatic. 5608, fol. 26-66). Il a été écrit en 1379, s'il faut s'en fier au titre : *Tractatus domini Johannis, tunc abbatis Sancti Vedasti, nunc episcopi Carnotensis, factus Parisius anno a Navitate Domini M° CCC° LXXIX°*. L'année 1379 ne commençant, suivant le style de France, que le 10 avril, et Jean le Fèvre s'étant absenté entre le 9 mars et le 21 mai (v. plus loin, chap. V), il faut certainement placer la composition du *De Planctu bonorum* après cette dernière date. Mais il n'est peut-être pas nécessaire de la reculer, comme le fait le P. Denifle (*Chartularium*, t. III, n° 1632), jusqu'après le mois d'août. — Les phrases suivantes prouvent que ce traité fut composé par ordre de Charles V : « Hunc vero tractatum [Johannis de Lignano] ad serenissimi principis et domini christianissimi Francorum regis illustrissimi jussum examinandum recepi... Sic ergo dicta scripta per me jussu superioris in hoc opusculo summitto... » — L'auteur porte un jugement sévère sur le *De Fletu Ecclesiæ* : « Sane premissu testatur tractatus quidam edictus a doctore famoso

Fèvre, alors abbé de Saint-Vaast, entreprit de regagner pied à pied le terrain conquis par Legnano : sous le titre analogue *De Planctu bonorum*, il publia, dans le courant de l'année 1379, une réponse au *De Fletu*, à laquelle il donna la forme d'une discussion entre deux canonistes aisément reconnaissables, le « Bolonais » et le « Parisien ».

A côté de ces « Pleurs » et de ces « Lamentations », il convient de mentionner une œuvre plus modeste : Jean de Bournazel, prieur de Chartres, autre conseiller de Charles V, résuma, vers le même temps, les allégations produites pour ou contre Urbain VI par les docteurs en décret de l'Université[1]. La lecture de ce mémoire suffirait à prouver que les arguments favorables à la thèse urbaniste étaient devenus vite familiers aux canonistes parisiens.

VII

De son côté, Clément VII, impatient de compléter sa victoire, s'empressait de mettre en pratique une idée qui lui avait été, comme plusieurs autres, suggérée par les cardinaux d'Avignon[2]. Un des prélats le mieux vus en France[3], le cardinal Jean de Cros, reçut mission de le représenter d'une façon permanente à la cour de Charles V. Au nombre des pouvoirs conférés à ce

transmontano quem *De Fletu Ecclesie* nominare decrevit : quo nuper a me prospecto, mirari cepi quomodo vir tam litteratus, ut etiam opus ostendit, sic amore patrie seu alio minus recto ductus affectu, tot allegacionibus fictis, inventionibus subtilitatibusque dampnandis nisus sit simplicium animos a vero divertere fomentumque non modicum scismati ministrare. » Après de mûres réflexions, il se décide à réfuter Jean de Legnano phrase par phrase, en faisant suivre chaque partie du récit et chaque argument du *Bononiensis* des réflexions ou des objections du *Parisiensis*.

[1] *Allegationes quorundam magistrorum Parisiensium facte per priorem Carnotensem* (Bibl. nat., ms. latin 14644, fol. 162-166), publiées par Du Boulay (t. IV, p. 555-564). Dans le ms. 1355 de Rouen (fol. 12-17), elles portent le titre : *Allegationes doctorum Parisiensium facte per priorem Carnotensem*. Charles V ayant envoyé Jean de Bournazel en Allemagne vers le mois de janvier 1379, la composition de cet ouvrage me paraît devoir être placée vers les mois d'octobre, de novembre ou de décembre 1378.

[2] *Mélanges Julien Havet*, p. 460.

[3] Cf. *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 452.

légat (le 18 décembre 1378)[1], je citerai le droit de négocier la paix entre la France et l'Angleterre, dans un autre ordre d'idées, le droit de donner l'absolution ou d'accorder des compensations aux urbanistes de France qui se convertiraient, par contre, celui de poursuivre, de priver de leurs bénéfices ou, au besoin, d'incarcérer les urbanistes impénitents.

Le 6 avril 1379, Jean de Cros fit son entrée à Notre-Dame de Paris[2]. Quelques jours après, le roi ayant assemblé dans une des salles du Louvre des princes, des prélats, des barons, des docteurs, le légat, prenant place sur un trône dressé auprès de celui du roi, se mit à raconter l'élection de Barthélemy Prignano. On se figure aisément l'intérêt que dut exciter le récit d'un témoin aussi considérable, qui parlait de ce qu'il avait entendu, vu, fait et pensé lui-même durant ces heures critiques. Jean de Cros poussa-t-il l'exactitude jusqu'à rappeler qu'il avait le premier donné sa voix à l'archevêque de Bari ? Ajouta-t-il qu'il avait formellement exprimé l'intention de l'élire à titre définitif, et qu'une fois sorti de Rome, il avait continué à faire inscrire le nom d'Urbain en tête des lettres de la pénitencerie ? J'imagine que, parmi ses souvenirs personnels, il fit une sorte de triage, et que son récit fut plutôt la réédition ou la paraphrase du factum concerté entre les cardinaux citramontains : « Et tout ce qui « estoit contenu en ladite declaration afferma et maintint estre « vray en sa conscience et sur le peril de l'ame de luy. Et savoit « ces choses estre vrayes : car il avoit esté present, et veu et « sceu toutes lesdites choses contenues en ladite declaracion. » Tant d'assurance ne pouvait manquer d'impressionner l'auditoire. Plus d'un des assistants, au sortir du Louvre, dut se faire à lui-même les réflexions consignées dans le récit des *Grandes Chroniques* : « Par laquelle affirmacion, s'il y avoit aucun qui « eust aucun scrupule de conscience, au contraire il doit avoir sa « conscience toute appaisiée : car il n'est pas vraisemblable que « un homme de telle autorité et de telle science, tesmoignié « d'estre preud'homme de tous ceux qui le cognoissent, se fust « voulu dampner pour amour ne pour haine d'homme vivant[1]. »

---

[1] Je ne donne ici que les rubriques de quelques-unes des bulles qu'on peut lire, aux Archives du Vatican, dans le *Reg.* 291 (fol. 26 et sq.) Elles sont toutes datées de Fondi, le 18 décembre 1378 : « Eidem tractandi pacem inter reges Francie et Anglie ipsamque confirmandi datur potestas. — Eidem procedendi contra quoscumque impeditores venientium ad se seu curiam suam. — Eidem fruendi ea potestate qua frauntur legati a latere. (Cette bulle a été publiée par Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. III, p. 498.) — Eidem procedendi contra inquisitores heretice pravitatis quos, hujusmodi inquisitionis officium exercendo, pecunias vel alias res extorsisse reppererit, eosque amovendi. — Eidem celebrandi et celebrari faciendi in locis ecclesiastico interdicto suppositis. — Eidem absolvendi quoscumque interfectores parentum, fratrum, sororum et uxorum. — Eidem componendi super sacrilegiis, incendiis, rapinis et ecclesiarum effractoribus, et ea committentes absolvendi. — Eidem concedendi tabellionatus officium personis ydoneis usque ad certum numerum. — Eidem absolvendi quoscumque interfectores et depredatores peregrinorum. — Eidem conferendi quecumque beneficia infra limites sue nunciacionis vacantia et in posterum vacatura certum valorem non excedentia. — Eidem absolvendi apostatas, et cum eis dispensandi. — Eidem absolvendi a sententiis contra portantes seu mittentes mercedes et res per Sedem Apostolicam vetitas ad partes ultramarinas latis, et cum eis de lucro inde reportato componendi. — Eidem dispensandi cum C viris et totidem mulieribus super matrimoniis jam contractis vel contrahendis quarti ac tercii et quarti consanguineitatis vel affinitatis graduum et publice honestatis. — Eidem absolvendi quascumque personas a sententiis, si quas incurrerunt faciendo contra processus apostolicos die Cene dominice per summos pontifices factos. — Eidem componendi cum usurariis super usuris incertis, et eos absolvendi. — Eidem communicandi cum Florentinis, auctoritate apostolica excommunicatis, ac suis familiaribus licentiam dandi cum eisdem communicandi. — Eidem inquirendi contra quascumque personas ecclesiasticas, seculares et regulares, pretendentes Bartholomeum fore Romanum pontificem, nunciosque, litteras et mandata ipsius recipientes, et eis obtemperantes, easque capiendi. — Eidem privandi quascumque personas scelerato viro Bartholomeo adherentes, nisi ab hujusmodi adhesione desisterent, omnibus beneficiis suis. — Eidem absolvendi illos qui a... Bartholomeo... gratias... obtinuerunt, postquam graciis hujusmodi renunciaverint, eis de novo similes gracias faciendi. »

[2] Sarrazin a heureusement transcrit d'après un registre capitulaire aujourd'hui disparu, sous la date du 6 avril 1379, le passage suivant : « Cardinalis Lemovicensis venit in ecclesiam, et per ordinationem dominorum fuit chorum paratum, et de omnibus campanis pulsatum, et de organis lusum. » (Arch. nat., LL 310.) — Jean de

D'autres témoins oculaires, d'autres acteurs principaux dans les scènes du mois d'avril 1378 n'allaient pas tarder à venir corroborer la déposition de Jean de Cros. La mission de légat que le cardinal de Limoges exerçait alors en France, deux autres cardinaux, Guillaume d'Aigrefeuille et Guy de Malesset, étaient dési-

---

Cros se trouvait déjà à Paris le 5 avril : il y avait accordé une dispense pour le mariage de Gérard d'Armagnac et d'Anne de Monlezun, parents au quatrième degré (Bibl. nat., ms. Doat 200, fol. 216 r°).

[1] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 452. — La scène est racontée de même par Charles V dans un discours qu'il prononça le 7 mai suivant (Arch. de Vaucluse H 64^1 ; v. plus loin, p. 133).

gnés pour la remplir en Allemagne et en Flandre. En se rendant à leurs postes respectifs, ils traversèrent la France[1]. Le duc de Bourgogne les retint plus d'un mois à Dijon[2]; ils parvinrent à Paris vers le 24 avril[3]. Tout d'abord Charles V ménagea à Guillaume d'Aigrefeuille l'occasion, qu'il venait de procurer à Jean de Cros, de se faire entendre devant une nombreuse assistance de prélats, de barons et de clercs[4] : même langage, même conclusion, même assurance qui semblait exclure toute arrière-pensée. Le 4 mai, l'on vit les trois légats remettre le chapeau, de la part de Clément VII, à un prélat français, l'évêque d'Autun Pierre de Barrière, qui avait précédemment refusé de le recevoir des mains du pape de Rome[5]. Le 6 mai, les cardinaux se montrèrent au Parlement [1]. Le 7 enfin, ils furent de nouveau produits devant une assistance de choix. Cette dernière scène, qui eut pour théâtre le château du Bois-de-Vincennes, n'était jusqu'à présent connue que par des allusions fugitives [2]. Un procès-verbal détaillé, conservé dans les archives du couvent des Célestins d'Avignon, va nous permettre d'en ressaisir la physionomie particulière [3].

---

[1] Ils étaient parvenus à Avignon avant le 14 février, comme le prouve un article de dépense inséré, à cette date, dans un registre de la chambre apostolique d'Avignon (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350) pour la location du navire armé, « pamphilis armati », dans lequel étaient venus d'Italie les cardinaux d'Aigrefeuille et de Poitiers. — Le 18 février, il est question dans le même registre de la galère qui avait amené le cardinal de Limoges et son frère le camerlingue.

[2] Repartis d'Avignon vers le 8 mars (v., à cette date, une circulaire adressée à tous les fidèles par les cardinaux d'Avignon, Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 267 r°, et Baluze, t. I, c. 1068), les trois cardinaux en question parvinrent, le 17, à Dijon. Ils y furent défrayés jusqu'au 20 avril par le duc de Bourgogne (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 143).

[3] On lisait, sous cette date, dans un registre capitulaire : « Cardinales Lemovicensis, de Agriffolio, Pictaviensis et Eduensis fuerunt in ecclesia. Pro pulsatione campanarum, ludo organorum, etc., XX solidi. » (*Extraits de Sarrazin*, Arch. nat. LL 310.)

[4] Cette circonstance ne nous est révélée que par le discours de Charles V dont il sera question plus loin (p. 133) : «...Demum vero dominus cardinalis de Agrifolio, ad partes Alamanie legatus, post dicti domini Penestrini adventum Parisiis, ad dicti domini regis conspectum accedens, omnia et singula per eundem dominum Penestrinum dicto domino nostro regi exposita et superius enarrata, coram etiam multitudine prelatorum, procerum et magnatum, necnon clericorum et aliorum, in ejus conscientia asseruit fuisse et esse vera. » (Arch. de Vaucluse, H 64).

[5] Pierre de Barrière n'allait pas tarder à témoigner sa reconnaissance à Clément VII en écrivant, sur l'ordre du roi, une nouvelle réfutation du *De Fletu Ecclesiæ* de Jean de Legnano. Ce traité, qui se trouve dans les mss. latins 1469 (fol. 30-42), 1472 (fol. 63-89) et 14643 (fol. 130-139) de la Bibliothèque nationale, dans les mss. 1355 (fol. 26-40) et 1357 (fol. 1-10) de la Bibliothèque de Rouen, et qui a été publié par Du Boulay (t. IV, p. 529-555), est postérieur à la création de Pierre de Barriere comme cardinal et même au retour de Clément VII en Avignon, retour que l'auteur qualifie de « presque miraculeux ». D'autre part, faisant allusion à la première réfutation du *De Fletu Ecclesiæ*, Pierre de Barrière donne encore à Jean le Fèvre le titre d'abbé de Saint-Vaast ; il l'eût sans doute appelé évêque de Chartres, s'il eût écrit après le 15 mars 1380 (cf. *Gallia Christiana*, t. VIII, c. 1178).

Le roi avait près de lui, ce jour-là, son frère Louis d'Anjou et son jeune cousin Charles de Navarre, puis un certain nombre de barons et d'officiers, parmi lesquels je citerai le comte d'Harcourt, le comte de Braine, le sire d'Albret, Enguerran de Coucy, Bureau de la Rivière, Raoul de Louppy, Pierre d'Orgemont [4]. En regard de ce groupe seigneurial et laïque, de nombreux représentants du clergé : quatre cardinaux, quatre archevêques [5], treize évêques [6], sept abbés [7], dix maîtres en théologie [8], huit maîtres en décret [9].

---

[1] Avec plusieurs prélats et barons, pour « ouyr playder et veoir l'estat de la court de France » (Arch. nat., X1^a 1471, fol. 198 r°).

[2] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 457 ; *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 280 ; *Epistola pacis* de Henri de Langenstein (Du Boulay, t. IV, p. 576), etc.

[3] Arch. de Vaucluse, H 64^1 (fonds des Célestins). Ce procès-verbal est cité plusieurs fois dans l'ouvrage de M. l'abbé Gayet (t. II, p. 91, 103, 146); il l'est aussi par le P. Denifle (*Chartularium*, t. III, n° 1621).

[4] Figurent en outre comme témoins Pierre d'Avoir, sieur de Châteaufromont, Raoul de Raineval, Pierre de Bournazel, Jean de Digoine, chevaliers, Rigaud de Durfort, archidiacre, et Bertrand « de Thyerno », chanoine de Paris.

[5] Ceux de Reims (Richard Picque), de Rouen (Guillaume de Lestrange), de Sens (Aymar Robert) et de Bourges (Bertrand de Chanac).

[6] Ceux de Laon (Pierre Aycelin de Montaigu), de Langres (Bernard de la Tour d'Auvergne), de Beauvais (Miles de Dormans), de Paris (Aimery de Maignac), d'Orléans (Jean Nicot), de Tournay (Pierre d'Aussay), de Chartres (Eble du Puy), d'Avranches (Robert de la Porte), d'Évreux (Robert Carit), de Sarlat (Jean de Reveillon), de Saint-Brieuc (Laurent de la Faye), de Senlis (Jean Dodieu) et de Meaux (Guillaume de Dormans).

[7] Ceux de Saint-Denis (Guy de Monteeau), de Saint-Vaast (Jean le Fèvre), de Vézelay (Hugues de Maisoncomte), de Sainte-Colombe de Sens, de Saint-Guilhem-du-Désert (Hugues d'Aussac), de Chaalis (Gautier le Comte), de Sainte-Croix de Bordeaux (Raymond de Roqueys) et de Saint-Bénigne de Dijon (Pierre de Corbeton).

[8] Jean de la Chaleur, chancelier de l'église de Paris, Gérerd de Vervin, pénitencier, Simon Fréron, chanoine, les frères prêcheurs Raoul Glachart et Jacques de Moret, le carme Jean Goulain, le frère mineur Jean de Saint-Nazaire, le religieux augustin Alain de Lamballe (et non Jean de Lamballe, comme l'écrit par mégarde le P. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1621), Étienne de Chaumont, archiprêtre de Saint-Séverin, et Jean Karoloet (ms. : Liauret ; correction faite par le P. Denifle).

[9] Jacques le Riche, doyen de Paris, et Pons Fléchier, doyen de Saint-Amé de

On serait tenté peut-être d'élever quelques doutes au sujet de l'indépendance de plusieurs de ces clercs ; on pourrait observer que Richard Picque et Aymar Robert, parmi les archevêques, Pierre Aycelin de Montaigu, Miles et Guillaume de Dormans, Aimery de Maignac et Pierre d'Aussay, parmi les évêques, Guy de Montceau et Jean le Fèvre, parmi les abbés, Évrard de Tremagon, d'autres encore remplissaient à la cour des fonctions officielles ou siégeaient au Conseil du roi[1]. L'on pourrait au besoin noter l'absence, parmi les maîtres, de ceux qui se sont fait plus tard connaître comme adversaires du parti clémentin, signaler, au contraire, la présence de plusieurs dont le dévouement à Clément VII a laissé de nombreuses traces[2]. Mais l'assemblée, dans son ensemble, présentait un caractère souverainement imposant.

La séance s'ouvrit par un discours du roi. On sait que Charles V avait fait de bonne heure l'apprentissage de la parole. Cette harangue du 7 mai 1379, où la condescendance s'alliait à la fermeté, ne démentirait sans doute pas sa réputation d'éloquence, si le texte nous en était connu autrement que par une froide analyse[3]. Après avoir rappelé comment il était parvenu à reconstituer peu à peu les circonstances irrégulières de l'élection du 8 avril 1378, le roi déclara qu'aucune considération personnelle n'avait influé sur sa détermination. « Un pape anglais aurait été « canoniquement élu : je me serais empressé, dit-il, de lui offrir « mes hommages[4]. » Glissant sur l'assemblée de septembre, qui

---

Douai (et non pas Pons de « Frezenchiis », personnage que le P. Denifle me paraît distinguer à tort de Pons Fléchier, *loco cit.* et à l'*Index personarum*) ; Évrard de Tremagon, Pierre de Thurey, custode de Lyon, Jean de Bournazel, prieur de Saint-Martin de Chartres, Guillaume de Chanac, Simon de Cramaud, Robert « de Grignonneria ».

[1] N. Valois, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles* (Paris, 1888, in-8^o), p. 75 et sq. Cf. Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims* (Reims, 1846, in-4^o), t. IV, p. 107.

[2] Par exemple Jean de la Chaleur, auquel Clément adressa une bulle dès le 10 décembre 1378 (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n^o 1418), Simon Fréron, Jean Goulain, dont on reparlera plus loin.

[3] Le procès-verbal fait allusion au succès oratoire de Charles V : « Sane superscriptis sic per dictum dominum regem *pulcherrime* recitatis... »

[4] « Quibus omnibus intellectis, idem dominus noster rex volens, ut dicebat, sicut decet (*un mot effacé*) orthodoxum principem, per ejus Consilium maturius informari quid super premissis secundum Deum et rectam conscientiam foret acturus, — cum in hoc facto, sicut palam asseruit, nullo unquam apud eum fuisset

n'avait abouti qu'à un résultat négatif, il s'étendit, au contraire, sur celle du 16 novembre, dont il exagéra même quelque peu l'importance, ainsi que sur la déclaration faite par Jean de Cros au Louvre. Aucun doute n'avait jamais existé dans son esprit ; mais en était-il de même de toutes les personnes présentes, dont quelques-unes passaient pour avoir des opinions divergentes ? Afin de rassurer les consciences hésitantes, pour fortifier sa propre foi, et afin que les pasteurs, pleinement éclairés, pussent, à leur tour, mieux renseigner leurs ouailles, il priait les cardinaux présents de vouloir bien déclarer en conscience ce qu'ils savaient de l'intrusion de Prignano et de l'élection de Robert de Genève.

Jean de Cros, portant alors la main à sa poitrine, prit à témoins Dieu, les anges et les saints de la sincérité de sa conviction : il savait, *non de credulitate*, *sed ex vera scientia*, que les

---

nec esset acceptio personarum ; quin ymo, ut ibidem protulit, si de natione anglicana, sibi notorie inimica, quis ad apostolatum canonice fuisset assumptus, talem ut patrem spiritualem suum habuisset et haberet, ac ei condecenter impendisset prout impenderet reverentiam et honorem —, congregari fecit multitudinem prelatorum, archiepiscoporum, episcoporum videlicet et abbatum, necnon juristarum et clericorum peritorum quam plurium regni sui, quos, premissis eisdem primitus expositis et ostensis, ipse dominus noster rex per eorum juramenta strictissime requisivit ut, Deum solum habentes pre oculis, omnique odio vel favore semoto, sibi consulerent meram veritatem, sectando quem (*sic*) ex prenominatis Bartholomeo et Clemente pro vero papa et Salvatoris vicario foret de jure tenendus. Qui omnes et singulariter, premissis debita maturitate discussis, unanimiter, nemine penitus discrepante, eidem domino nostro regi responderunt et in virtute prestiti juramenti ac in eorum conscientiis deposuerunt, asserentes de mera juris equitate prefatos Bartholomeum pro intruso et nullum jus in papatu habente, Clementem vero pro vero et canonico papa et universalis Ecclesie summo pastore ab ipso domino nostro rege, necnon ab omnibus christicolis debere firmiter et incunctanter merito reputari. » — Cf. la pièce de vers que j'ai publiée dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXXI (p. 236) :

Encore dict il outre, en jurant sur son piz,
Que, se Clement estoit anglois, ses ennemys,
Et il le requeist, comme de soy amys,
Par le droit qu'il avoit et par piteux avis,
Qu[e] ayde li feroit contre ses ennemys

D'amys et de chevance, autant comme à Clement,
Nonobstant qu'il feut de pays plus plaisant
Et plus prochain de luy et le sien attenant ;
Pour la foy assaucier, qui tousjours va devant,
Mettroit corps et finance en luy estre aidant,

cardinaux avaient élu l'archevêque de Bari par crainte de la mort. Les fidèles devaient considérer cet homme comme un vulgaire intrus qui troublait méchamment l'unité catholique. L'élection de Clément VII, au contraire, présentait tous les caractères d'unanimité et de validité qu'on pouvait souhaiter de voir réunis pour le choix d'un souverain pontife. Telle était la foi dans laquelle le cardinal de Limoges entendait vivre et mourir.

Guillaume d'Aigrefeuille fit une déclaration semblable. Entrant dans quelque détail, il prétendit avoir lui-même, le 9 avril au matin, renseigné Prignano sur l'irrégularité de son élection[1]. C'est une circonstance à laquelle il devait faire allusion plus tard en termes tout différents[2]. Mais son récit, pour le moment, tendait à faire croire que l'opinion des cardinaux n'avait jamais varié, et qu'Urbain VI ne pouvait même alléguer sa bonne foi. Il concluait que le roi avait le devoir de défendre Clément VII contre toutes les attaques.

Vint le tour de Guy de Malesset, cardinal de Poitiers. La partie la plus originale de sa déposition a trait aux négociations engagées entre les cardinaux et Urbain VI avant la rupture définitive, ainsi qu'aux témoignages rendus en faveur de Clément par les cardinaux italiens. Comme ses collègues, il se disait, à la vie à la mort, partisan du pape de Fondi.

Restait à constater l'effet produit par ces déclarations sur les quarante-trois ecclésiastiques présents. On a parlé d'intimidation[1], de précipitation[2]. Il est vrai que le vote ne fut point précédé d'une discussion contradictoire, qu'aucune question embarrassante ne fut posée aux cardinaux, que chacun des prélats ou clercs, interrogé directement par Charles V, fut mis en demeure de se prononcer sur le moment[3]. Mais qui sait si les affirmations énergiques, concordantes, de trois témoins aussi autorisés que Jean de Cros, Guillaume d'Aigrefeuille et Guy de Malesset n'ôtèrent pas à l'assistance jusqu'à l'envie de discuter? Qui oserait dire que le but que se proposait le roi ne fut pas effectivement atteint? Et quelle raison sérieuse a-t-on de suspecter la sincérité des assistants, quand tous, à commencer par Pierre de Barrière, le nouveau cardinal d'Autun, déclarèrent, la main sur la poitrine, que le temps des hésitations était passé, que Charles V avait le devoir de suivre les conseils des cardinaux, de reconnaître Clément VII, de lui obéir, de le défendre. Un procès-verbal contenant les noms de tous les ecclésiastiques présents fut aussitôt dressé pour servir, au besoin, de justification au roi.

---

[1] « ...Addens insuper idem dominus cardinalis quod, ipsis adhuc existentibus in Urbe romana, dum dictus Bartholomeus in cathedram [se poni] et insignia summi pontificis sibi conferri presumptione temeraria postularet, idem dominus cardinalis, qui ante nominationem hujusmodi eumdem Bartholomeum habebat in amicitia speciali, dixit et quod non erat, nec esse poterat verus papa obsistente impressione predicta, et quod omnia exinde secuta censebantur invalida [et] reparatione debita indigebant, prout incunctanter tenebant etiam omnes domini cardinales. Qui quidem Bartholomeus, hec verba contemnens, et ad apicem summi presulatus flagiciose aspirans, se fecit in cathedram [poni] et etiam coronari. »

[2] En répondant aux ambassadeurs du roi d'Aragon, il se borne à raconter que, du Château-Saint-Ange, il avait envoyé un messager à Barthélemy pour l'engager à se rendre également au château. Son intention, qu'il ne dit nullement avoir fait connaître à Urbain, était, à ce qu'il prétend, de s'entendre avec lui pour trouver un remède à la situation (Gayet, t. II, p. j., p. 117). Ce n'est pas du tout ce qu'il affirmait le 7 mai 1379.

Après avoir agi sur ce qu'on pouvait considérer comme l'élite du clergé, Charles V s'occupa d'impressionner la foule[4]. Des processions furent ordonnées, ainsi que des prières publiques. Huit jours après l'assemblée de Vincennes, les cloches de Notre-Dame appelèrent sur le Parvis le peuple de Paris; on vit alors, sur un échafaud dressé par les charpentiers du roi, paraître, en compagnie de Louis d'Anjou, les quatre cardinaux de Limoges, d'Aigrefeuille, de Poitiers et d'Autun. Le peuple les entendit proclamer l'avènement du nouveau pape Clément et déclarer schismatique quiconque désormais lui refuserait l'obéissance (15 mai 1379) : solennelle manifestation dont le souvenir s'était perdu, mais dont j'ai pu retrouver la trace grâce aux extraits faits par le chanoine Sarrazin dans un registre capitulaire aujourd'hui disparu[1].

---

[1] Henri de Langenstein, *Epistola pacis* (Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 1009).

[2] Lettre de Guillaume de Salvarville (Baluze, t. I, c. 562).

[3] « Deinde vero prefatus dominus noster rex omnes prescriptos alios prelatos et clericos singulariter et sigillatim cum instantia requisivit, et ipsis omnibus sub eorum juramentis injunxit et precepit ut ipsi in suis conscientiis dicto domino nostro regi dicerent et consulerent si, consideratis et attentis assertionibus et testificationibus dominorum cardinalium predictorum et aliis omnibus assertionibus, litteris et instrumentis per ipsum dominum nostrum regem antea habitis, teneatur ipsum dominum nostrum papam Clementem tenere et reputare verum papam... »

[4] Henri de Langenstein, *Epistola pacis* (Bibl. nat., ms. latin 14644, fol. 157 v°).

L'opinion étant ainsi habilement préparée, Charles V jugea le moment venu d'obtenir coûte que coûte l'adhésion de l'Université. Au surplus, tout faisait prévoir une victoire facile. Déjà la faculté de médecine s'était, à plusieurs reprises, prononcée pour Clément; la faculté de droit avait fait de même, ainsi probablement que la faculté de théologie, toute divisée qu'elle fût[2], et ainsi que les deux nations de France et de Normandie; la nation française et plusieurs des suppôts de la faculté de médecine avaient même déjà envoyé à Clément un rôle particulier. C'était donc uniquement la faculté des arts et, dans celle-ci, les seules nations picarde et anglaise, qui persistaient dans leur opposition ou, pour mieux dire, dans leur neutralité. Le 24 mai, Charles V fit parvenir à l'Université des lettres l'invitant à se déclarer en corps pour un pontife qui avait déjà réuni individuellement les suffrages de la plupart de ses membres; il terminait par ces mots : « Se vous le metez en reffus ou delay, vous nous ferez « desplesir[3]. »

C'était plus qu'une prière, presque un ordre. L'Université s'étant réunie le lendemain en assemblée générale, le recteur Jean de Stralen, qui était de la nation anglaise[4], jugea la matière trop délicate pour faire l'objet d'une discussion générale. D'autre part, ne voulant pas désobéir au roi, il invita les maîtres à délibérer séparément dans leurs facultés ou nations respectives.

---

[1] « Dominus Andegavensis cum quatuor cardinalibus fuit ad ecclesiam pro annuntiando populo papam Clementem; et fuit ante ymaginem factum quoddam *eschaffault* per carpentarios regis; et pro pulsatione facta in expectatione dictorum dominorum, XXIV solidi. » (Arch. nat., LL 310). — On peut reconnaître une allusion à cette manifestation dans le passage suivant de la *Chronique des quatre premiers Valois* (p. 280) : « Et prescherent et firent preschier devant le roy de France *et devant le peuple* que le pape Clement estoit vray pape et que le pape Urbain n'estoit pas pape. » Cf. une phrase extraite du rôle que présentèrent à Clément VII, en 1379, les docteurs en décret de l'Université de Paris : « [Illud] demum universaliter tota ecclesia gallicana, in presentia dominorum cardinalium Lemovicensis, de Agrifolio, Pictavensis et Eduensis, coram populo universo in ecclesia Parisiensi notabiliter congregata, hoc est publice, sub pena scismatica tenere debere est professa... » (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 249).

[2] Un poète qui rimait en 1381 reproche à la faculté de droit d'avoir peu discuté, et à la faculté de théologie de n'avoir point discuté du tout la légitimité d'Urbain ou de Clément (v. le 49e quatrain de la pièce de vers que je donne dans l'*Éclaircissement* I.)

[3] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, nos 1619, 1622, 1623.

[4] Il en avait été le receveur et le procureur à plusieurs reprises (H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, p. LXVIII).

Or, il arriva que les facultés de médecine et de droit, les nations de France et de Normandie rapportèrent seules une réponse favorable; la faculté de théologie, réduite, ce jour-là, à six maîtres, ajourna sa décision; quant aux deux nations picarde et anglaise, elles insistèrent pour la convocation d'une autre assemblée générale de tous les maîtres régents et non régents dans laquelle la proposition du roi pourrait être l'objet d'une ample discussion, et ce dernier avis l'emporta.

A l'ouverture de la nouvelle assemblée (24 mai), lecture d'une seconde lettre de Charles V, encore plus pressante que la première : il convenait de bannir toute passion, toute haine, de songer à Dieu, au jugement; mais il s'agissait aussi de donner une conclusion ferme qui fît honneur à l'Université, tout en garantissant l'unité de l'Église, en assurant la paix du pays et en contentant le roi. On comprit fort bien ce que cela voulait dire. Et pourtant, quand, après avoir délibéré séparément pendant une heure, les facultés et les nations se réunirent de nouveau, on put constater que la question n'avait pas fait un pas. Il va sans dire que les facultés de médecine et de droit renouvelaient leur adhésion à Clément VII[1]. La majorité des théologiens en faisait autant, ainsi que la nation française; la nation normande suivait cet exemple, plutôt par déférence que par conviction. Mais la nation picarde et la nation anglaise demeuraient inébranlables dans leur opposition : elles persistaient à dire que l'Université devait s'en tenir à sa précédente résolution et ne point se départir de la neutralité.

Obtenir l'unanimité des nations était donc un rêve irréalisable. Que faire? Considérer le vote de trois facultés et de deux nations comme l'expression des opinions de l'Université tout entière? L'Université s'était elle-même prononcée, le 8 janvier, contre cet expédient. Il fallut bien y revenir. Vainement le recteur, mis en demeure de conclure, se récusa, objectant l'inutilité de cette formalité et son propre embarras. Dix délégués des facultés et le recteur lui-même s'abouchèrent, le 26 mai, avec deux conseillers du roi; le maître en théologie Simon Fréron, au nom de tous, annonça que l'Université adhérait à Clément.

---

[1] La première à l'unanimité (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1625).

Charles V ayant voulu entendre cette bonne réponse de la bouche des maîtres, les délégués, ou du moins la plupart d'entre eux, se transportèrent, le 30 mai, à Vincennes. Ils y furent introduits en présence du roi, de Louis d'Anjou, de Charles de Navarre, des cardinaux, de toute la cour. Personne ne parut s'apercevoir de l'absence, qui n'était sans doute pas fortuite, des procureurs de la nation anglaise et de la nation picarde. Simon Fréron renouvela la déclaration du 26 ; il alla même jusqu'à remercier Charles V de sa sollicitude, lui donnant à entendre qu'à l'avenir l'Université s'efforcerait de faire oublier par son zèle sa lenteur à se laisser convaincre : « La foi prompte de Marie-Madeleine avait porté moins de fruits que l'incrédulité de saint « Thomas[1]. »

Cette platitude ne changeait rien au fond des choses, non plus que les nombreuses copies du procès-verbal de cette séance que Clément VII s'empressa de répandre de tous côtés[2], non plus que les remerciements et les conseils dont il crut devoir gratifier la faculté des arts (26 juillet)[3], non plus que le rôle général dont l'Université se hâta de décider l'envoi, et qui fut présenté au pape d'Avignon, comme on l'a récemment démontré[4], entre le 7 septembre et le 28 octobre 1379. Les suppôts étrangers, principalement allemands et flamands, continuèrent de nourrir une opposition sourde, mais tenace. On le vit bien au mois de septembre, quand fut connu le texte du rôle que l'Université voulait adresser à Clément. Soigneuse de dissimuler aux yeux du pape, comme aux yeux de Charles V, les dissentiments de ses membres, elle affirmait que l'envoi du rôle était le résultat du consentement *unanime* de *toutes* les facultés et de *toutes* les nations. La nation picarde protesta hautement et défendit à son procureur de se prêter au scellement du rôle, tant qu'il contiendrait un aussi flagrant mensonge[1]; elle obtint que le texte du préambule fût amendé. La nation anglaise, de son côté, n'admettait pas qu'il fût question de l'envoi d'aucun rôle avant que le schisme eût pris fin[2]. Si cent quatorze maîtres ès arts et dix suppôts de la nation de Picardie se firent néanmoins inscrire sur le rôle adressé à Clément, et si cet exemple fut suivi par dix-sept maîtres ès arts de la nation anglaise[3], c'est qu'à côté des flamands et des allemands composant la majorité des deux nations dissidentes, se trouvaient un grand nombre d'écossais ou de français qui n'avaient pas les mêmes scrupules.

---

[1] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, nos 1624, 1626, 1627.

[2] Il en fit faire au moins vingt-cinq vidimus (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 353, fol. 32 r° ; n° 352, fol. 26 v°, 29 r°, aux dates du 13 août, du 13 novembre et du 2 décembre 1379).

[3] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1630.

[4] *Ibid.*, p. 242.

Sur ces entrefaites, un docteur en décret cependant peu suspect, Aymé Dubreuil, qui paraissait jouir de la confiance de Clément VII[4], ayant voulu proposer la question du schisme à ses élèves comme thème d'argumentation, le roi le trouva mauvais; Jean de Cros s'en émut; la faculté de droit elle-même supplia Clément VII d'imposer silence à Dubreuil : la discussion pouvait, disait-on, faire naître de subtiles objections capables d'égarer des bacheliers novices[5]. De tels débats paraissent, d'ailleurs, avoir été également prohibés dans la faculté de théologie[6]. Le roi prenait soin d'étouffer le bruit de toutes les controverses.

Cependant, au milieu du calme apparent qui recommença de régner dans l'école, Charles V sentait se prolonger, sinon la résistance, au moins la désapprobation tacite d'une partie des clercs. Il est vrai que c'étaient pour la plupart des étrangers qui ne faisaient qu'obéir à un mot d'ordre venu de leurs pays d'origine; leur opposition ne pouvait même préjudicier à leurs intérêts temporels : quel besoin avaient-ils de se concilier les faveurs du pape d'Avignon, qui n'était en état de leur conférer utilement aucun bénéfice dans des diocèses où il ne jouissait lui-même d'aucune autorité[1]? Considérées à ce point de vue, les objections des nations de Picardie et d'Angleterre perdaient un peu de leur valeur. Mais aussi, pour des raisons semblables, l'approbation des autres nations et des autres facultés devait avoir moins de poids aux yeux de Charles V : qui eût pu dire dans quelle mesure elle était libre et désintéressée?

---

[1] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1424. — Je ne vois pas, quoi qu'en dise le P. Denifle (*Auctarium Chartularii*, t. I, p. LXIX), que la nation anglaise se soit jointe, le 7 septembre, à la nation picarde pour faire opposition au scellement du rôle.

[2] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, p. 585, 607.

[3] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 260-263, 269.

[4] *Ibid.*, p. 567, 571, 575, 576.

[5] *Ibid.*, p. 249.

[6] Henri de Langenstein, *Epistola pacis* : « Nec permissum est ibi publicis sapientum disputationibus negotium discuti..., rege et quodam processu cardinalium de nullitate electionis prime amplius super hac re disputare prohibente. » — Cf. le passage, cité par le P. Denifle (n° 1628), dans lequel un docteur parisien reproche à ses collègues leur négligence inexcusable : « Quia non habuerunt diligentiam ut debuerunt, determinando scolastice in illa materia et disputando ».

Quoi qu'il en soit, d'une manière générale, la France était acquise à Clément VII. Ce serait le moment de porter un jugement motivé sur la conduite de Charles V.

Tout d'abord, on le voit, il convient d'écarter une hypothèse chère à de nombreux historiens : le roi de France serait l'auteur responsable du schisme; irrité de l'élection d'un pape italien, d'un pape réformateur, il aurait immédiatement expédié des ordres pour obliger les cardinaux à réparer leur faute[2]. Rien de plus invraisemblable qu'une telle explication. Les secours d'homme et d'argent que le roi eut, assez tardivement, l'idée de mettre à la disposition des membres du sacré collège, ne pouvaient servir qu'à leur assurer la sécurité, l'indépendance, et ne leur furent, d'ailleurs, d'aucune utilité. Nulle part on ne trouve trace d'une pression quelconque exercée par le roi soit sur les cardinaux de Rome, soit sur ceux d'Avignon. Tout au plus sa lettre à la reine Jeanne contribua-t-elle à ménager au sacré collège un refuge du côté de Naples. J'admets encore que quelques cardinaux aient d'avance fait part à Charles V de leur dessein d'élire Robert de Genève : en tous cas, ils n'ont pas attendu sa réponse pour procéder à l'élection du 20 septembre. Tout ce qu'on doit concéder, c'est qu'une lettre du roi approuvant d'une manière générale la conduite des cardinaux a pu parvenir à Fondi juste à temps pour les encourager à franchir le dernier pas. Mais cela suffit-il pour faire peser sur le roi de France la responsabilité d'événements auxquels il n'a pris aucune part? Supprimez Charles V : vous ne supprimerez ni les troubles de Rome, ni l'incertitude des droits d'Urbain, ni le mécontentement des cardinaux, ni le schisme par conséquent[1].

---

[1] Cf. H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 552. Rien de plus faux que cet éloge décerné par Crevier (*Histoire de l'Université de Paris*, Paris, 1761, in-12, t. III, p. 3) à l'Université : « Les richesses lui furent alors, comme en tout temps, étrangères. »

[2] Rinaldi, t, VII, p. 332. L. Pastor, t. I de la traduction Furcy Raynaud, p. 139, 141; t. I de la 2ᵉ édition allemande, p. 109.

La facilité avec laquelle fut tout d'abord admise en France, et jusque dans l'entourage du roi, la nouvelle de l'avènement d'un pape italien tend à prouver que Charles V n'avait pas, dès le début, de parti pris contre Urbain VI. Il n'eût point entendu contester la validité de l'élection de 8 avril : l'idée ne lui fût certes pas venue de refuser l'obéissance à un pape dont il n'avait aucune raison de se méfier.

Loin de vouloir peser sur la conscience des cardinaux, c'est lui qui, au contraire, subit docilement leur influence : d'autant plus volontiers qu'ils étaient ses amis, qu'ils le mirent promptement au fait de la situation, et que leur version se présentait à lui avec toutes les apparences de la vraisemblance et de la sincérité.

C'est même cette docilité, excessive à mon sens, qui peut, à juste titre, donner prise au blâme. Elle lui fit négliger les autres sources d'information. Il se décida vite, plus tôt encore qu'on ne le croit d'ordinaire. Cette hâte ne saurait complètement s'excuser : elle peut s'expliquer de diverses manières. Charles V ne voyait pas le moyen de s'éclairer davantage. En tardant à prendre parti, il eût laissé croire qu'il conservait sur la légitimité de Clément des doutes qui étaient loin de sa pensée. D'autres princes s'étaient prononcés pour Urbain VI avec une précipitation plus grande encore. Enfin le sentiment de sa force et de son autorité, le souvenir des services rendus par ses ancêtres à l'Église lui faisaient croire qu'il avait un rôle actif à jouer dans cette crise dangereuse, que son exemple allait suffire à entraîner dans la bonne voie la plupart des souverains de l'Europe. Tels sont, en dehors de toutes vues politiques, les mobiles qui ont dû le faire agir[1]. C'est en ce sens qu'il put dire plus tard, quelques instants avant sa mort : « Ce ne sont ni des considéra- « tions de parenté charnelle, ni aucun autre sentiment déplacé, « mais seulement la détermination des cardinaux, puis les déli- « bérations des prélats et des clercs de mon royaume et de mon « Conseil qui m'ont amené à tenir, comme je l'ai fait et comme « je le fais encore, croyant agir bien et suivant mon droit, le « parti de monseigneur le pape Clément[2]. »

---

[1] On voit à quel point sont excessifs les reproches qu'Urbain VI adresse à Charles V : « Cardinalibus persuasit atque suggessit, et quosdam ex eis minis et terroribus, et aliquos, sub spe remunerationis et premiorum, dolose ac fraudulenter induxit ut predictum Robertum antipapam eligendo facerent : atque ad id eisdem olim cardinalibus prebuit auxilia, consilia et favores ; et damnate memorie Johanne, olim regine Sicilie, ut ad id similia auxilia et favores eis impenderet, persuasit atque suggessit, ipsis olim cardinalibus et regine super hoc litteras et nuncios quamplurimos destinando, et nichilominus cum eisdem olim cardinalibus et regina nonnullas colligationes et conspirationes etiam contra nos et predictam Ecclesiam facere presumpsit... » (Bulle du 13 mai 1384, Bibl. nat., ms. Moreau 702, fol. 180 v°.)

Je m'explique cependant. On peut admettre que Charles V crut sincèrement agir au mieux des intérêts de l'Église et de son royaume tout à la fois. Il est très vrai qu'il n'a rompu avec le pape de Rome que sur l'invitation réitérée des cardinaux, et il se peut que les avis de ses conseillers clercs aient contribué à le pousser dans cette voie. Toutefois on se rappelle que l'assemblée admise à discuter librement la question au mois de septembre 1378 l'avait au contraire engagé à ajourner sa détermination, et, le 16 novembre suivant (je pense l'avoir prouvé), il ne réunit au Bois-de-Vincennes une seconde assemblée de prélats, de canonistes et de théologiens que pour se faire dicter par eux la décision qu'il avait déjà prise. Il dissimula soigneusement son initiative, témoigna à ses clercs plus de déférence que de soumission, s'appliqua moins à modeler sa conduite sur les conseils des prélats et des docteurs qu'à modifier peu à peu, conformément à ses idées, les vues de son clergé et de son peuple.

---

[1] V. les considérations développées dans la relation de Jean le Fèvre et dans les lettres de Charles V du 16 novembre : « Sur quoy, pour ce que longuement avons deferé en ceste chouse de nous en declarer, jusques ad ce que nous eussons bien sceu de meritez de la besoingne, veu touteffois que plus attendre ou declare sur ce, tres grant scisme, discorde et inconvenient s'en porroit enseuir, ce que nous voulons de tout nostre pouvoir evister, nous, pour reverence de Dieu et le bien de son Eglise, pour le meilleur et le plus sain advis, oster toutes divisions et donner à touz bon essamble de ainsi le faire, nos sommes declarés pleinement et assentiz nous tenir à celle election de nostre dit saint pere Clement... » (N. Valois, *Le rôle de Charles V au début du Grand Schisme*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXIV, 1887, p. 248.)

[2] *Ibid.*, p. 253.

Dans cet art de gouverner adroitement les esprits il était passé maître. Aussi se garda-t-il de recourir, comme on l'a dit, aux menaces brutales[1]. De simples avertissements, des invitations nettes, mais courtoises, des scènes habilement concertées pour impressionner les consciences et frapper les imaginations, de la patience, de la fermeté, ce sont là les moyens qui lui suffirent, en général, pour vaincre des oppositions d'ailleurs peu redoutables. Certes, s'il n'empêchait pas, il n'encourageait pas la discussion. Des contemporains ont pu dire qu'il défendait, comme Mahomet, de disputer sur la loi, de peur que le plein jour de la controverse n'en fît apparaître la fausseté[2]. Il est vrai, tout au moins, qu'il coupa court à des disputes dont le seul résultat semblait être de retarder l'apaisement des esprits. Il haussa le ton dans sa correspondance avec l'Université, moins pour faire violence aux convictions des urbanistes que pour obtenir des clémentins une déclaration de pure forme qui fît illusion à la masse, et qui dissimulât les contradictions fatigantes d'une minorité réduite désormais au silence.

En somme, si Charles V n'est pas l'auteur du schisme, il est en grande partie responsable du rôle que la France va jouer dans le conflit. D'une main souple et puissante, d'un geste irrésistible et mal dissimulé, il la pousse dans le parti de Robert de Genève.

La situation de l'Église n'en devient que plus critique. Tant que l'élu de Fondi n'a trouvé d'encouragements qu'auprès de la reine de Sicile, il y a eu schisme dans le clergé plutôt que dans la chrétienté. Du jour où le puissant royaume des fleurs de lis épouse la cause de Clément VII, on peut prévoir que la querelle de prêtres ne va pas tarder à se compliquer d'un vaste conflit politique.

[1] Bulle d'Urbain VI, du 13 mai 1384 : « Prelatos et personas ecclesiasticas et alios, clericos et laicos, de predicto regno Francie, ut se ab hujusmodi nostra et dicte Ecclesie Romane devotione, fidelitate et obedientia subtraherent, per minas et terrores compulit. » (Bibl. nat., ms. Moreau 702, fol. 181 r°.)

[2] Henri de Langenstein, *Epistola pacis* (Bibl. nat., ms. latin 14644, fol. 154 r°) : « Numquid hoc est quare Machometus de hiis que sue legis sunt disputare prohibuit, sciens crebrum et diligens disputationis ventilabrum fraudem et falsitatem diu latere non posse ? »

CHAPITRE III

LE SCHISME EN ITALIE : INTERVENTION DU DUC D'ANJOU

Dans toutes les monarchies apparaît d'ordinaire, à côté du souverain régnant, un personnage qui attire fatalement les regards, soit qu'il ait part à la direction des affaires publiques, soit qu'il demeure écarté du pouvoir : c'est celui que sa naissance appelle à succéder un jour, sinon au trône, du moins au gouvernement ; c'est le souverain ou le régent du lendemain. En France, vers l'année 1378, ce personnage se nommait Louis, duc d'Anjou.

De deux ans et demi plus jeune que son frère Charles V, il semblait destiné, grâce à sa constitution robuste, à fournir une bien plus longue carrière. Taille au dessus de la moyenne, large poitrine, traits réguliers, gracieusement encadrés dans une chevelure et une barbe blondes, goût prononcé pour le faste, main toujours prompte à saisir l'or et toujours prête à le répandre, grand air de dignité qui sentait bien son fils de roi : Louis d'Anjou présentait un contraste frappant avec Charles V, dont il égalait pourtant, s'il ne surpassait pas l'éloquence[1]. La possession du Maine, de l'Anjou, du Loudunois, de la Touraine, le gouvernement du Languedoc, le souvenir de cinq campagnes heureuses contre les Anglais de Guyenne, la perspective d'une régence, tout contribuait à rehausser sa situation dans le royaume. Néanmoins, comme tout bon cadet de la maison de Valois, il rêvait une souveraineté indépendante. Deux enfants lui barraient le chemin du trône de France : il se rabattit modestement sur celui de Majorque, et, à partir de 1375, tous les efforts de sa diplomatie tendirent à disputer au roi Pierre d'Aragon la possession de ce faible empire méditerranéen. Dans la suite, ses idées prirent un autre cours. Mais n'anticipons pas sur le récit des événements. Une des conséquences du schisme qui divisa la chrétienté en 1378 fut précisément d'ouvrir une carrière nouvelle à l'ambition du duc d'Anjou.

---

[1] *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 328.

Parmi les fonds d'archives qui contiennent des documents propres à éclairer cette politique aventureuse, la Bibliothèque Barberini de Rome a droit à une mention spéciale. Elle possède un manuscrit provenant sans doute d'un des secrétaires de Louis d'Anjou et contenant, sous forme de copies contemporaines, un grand nombre de lettres missives émanées de ce prince. Les dates en sont généralement tronquées; mais on les restitue sans trop de peine. Le texte ne doit avoir subi aucune altération; il est fort instructif, surtout en ce qui concerne l'intervention du prince dans les affaires de l'Église[1].

I

S'il ne résultait pas des documents cités dans le précédent chapitre que la France commença par s'incliner devant l'autorité d'Urbain VI, l'attitude prise par Louis d'Anjou durant l'été de 1378 en serait une preuve suffisante. Certes, l'avènement d'un pontife italien, résolu suivant toute apparence à fixer à Rome le siège de la papauté, n'avait rien qui dût réjouir particulièrement le frère du roi, son lieutenant dans le Languedoc: deux ans plus tôt, le même duc avait fait une démarche personnelle auprès de Grégoire XI pour essayer de le retenir sur les rives du Rhône[2].

---

[1] Le ms. XXX 174 de la Bibliothèque Barberini porte ce titre moderne: *Ludovici et Caroli, regum Franciæ, Frederici et Sigismundi, imperatorum, epistolæ ad diversos et alia*. Jusqu'au fol. 29 v^{o}, l'écriture est une jolie minuscule du xiv^{e} siècle; le reste du manuscrit paraît appartenir plutôt au xv^{e} siècle. Les lettres écrites au nom du duc Louis I^{er} d'Anjou ou adressées à ce prince occupent toute la première partie; elles sont suivies de diverses lettres de Frédéric II, de saint Louis et de Sigismond. Sous la même couverture est relié un fragment de *liber supplicationum* se rapportant à la dixième année du pontificat de Clément VII (1387-1388).

[2] Lettre de Christophe de Plaisance à Louis de Gonzague (Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli archivj Milanesi*, Milan, 1864, in-fol., t. I, p. 183). Quant au discours mis par Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 50) dans la bouche du duc d'Anjou, il est évidemment dû à l'invention du chroniqueur.

Cependant voit-on Louis d'Anjou contester tout d'abord la légitimité d'Urbain ? En aucune façon. Deux actes dressés sous ses yeux le 13 juillet, à Toulouse, mentionnent l'an premier du nouveau pontificat. La même formule se retrouve, sous la date du 4 août, dans une relation officielle de l'ambassade envoyée par le duc en Sardaigne[1].

Il y a plus encore. Une lettre autographe adressée à Urbain VI par le cardinal de Pampelune, le 3 juillet 1378, contient en post-scriptum l'avis suivant : « Les lettres que vous avez envoyées « au seigneur duc d'Anjou *par l'écuyer du Trésorier* sont par« venues à leur adresse. Monseigneur n'a voulu *fixer aucun terme ;* « mais il a répondu *qu'il retarderait autant qu'il pourrait le faire* « *commodément*. » Langage assez énigmatique, qui a plongé récemment dans un grand embarras l'auteur d'une importante compilation[2], mais dont pourtant il ne me paraît pas impossible de trouver la clef. Louis d'Anjou avait prêté 120.000 francs d'or à la Chambre apostolique. Le terme du remboursement, prorogé d'abord jusqu'à Pâques[3], le fut ensuite jusqu'à la Toussaint 1377 ; le 12 octobre, Grégoire XI implorait un nouveau répit[4]. Ces atermoiements successifs finirent par lasser la patience du duc, qui, au mois de novembre, réclama directement 60.000 francs au collecteur apostolique de la province de Tours[5]. Vainement, au mois de janvier 1378, le pape lui envoya une nouvelle ambassade composée de son neveu et d'un clerc de sa chambre[1] : il dut s'exécuter. Néanmoins les divers acomptes qu'il fit payer au duc ne montèrent pas à plus de 40.000 francs[2]. Les choses en étaient là quand Grégoire XI mourut. Nul doute que son successeur n'ait cherché, à son tour, à faire ajourner un payement que le trésorier pontifical était moins que jamais en état d'effectuer. C'est là, si je ne me trompe, l'objet des lettres en question apportées au duc d'Anjou *par l'écuyer du Trésorier*. L'accueil que fit le prince à l'ouverture du pape Urbain fut loin d'être défavorable. Soit que le duc ressentît alors un besoin d'argent moins pressant, soit qu'il désirât se concilier les bonnes grâces du nouveau pontife, il répondit, comme on vient de voir, qu'il n'entendait point *fixer de terme*, mais *qu'il retarderait autant qu'il pourrait le faire commodément*[3]. Effectivement, au mois d'octobre, la plus grande partie de la dette contractée envers le duc continuait de grever le trésor pontifical, et l'un des premiers soins de Clément VII dut être d'écrire au frère de Charles V pour tâcher d'obtenir une nouvelle surséance[4]. On voit que Louis d'Anjou prit soin, durant les premiers temps, de témoigner à Urbain VI plus que de la déférence ; en tous cas ses procédés, je ne dirai pas corrects, mais obligeants, excluent tout parti pris d'hostilité.

---

[1] A. Lecoy de la Marche, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque* (Paris, 1892, in-8^{o}), t. II, p. 439, 444, 454.

[2] « Que contenaient ces lettres envoyées au duc d'Anjou ? Quelle était cette affaire dont celui-ci promettait de retarder l'exécution ?... Aucun document ne répond à ces questions... » (Gayet, t. II, p. 213.)

[3] Lettre de Grégoire XI au duc d'Anjou, du 1er mars [1377], dans Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne* (Paris, 1645, in-fol.), Preuves p. 133.

[4] D. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc* (éd. Privat), t. IX, p. 862.

[5] « Audit Boniface, ordené par M. le Duc pour aler, en la compaignie d'autres des genz de mondit seigneur, pardevers le collecteur de N. S. P. le Pape en la province de Tours, pour lui requerir et demander la somme de LX^{m} frans d'or que nostredit S. P. doit audit M. le Duc à cause de prest à paier à la Toussains CCCLXXVII. Auquel M. le lieutenant, par ses lettres données le XIX^{e} jours de mars CCC LXXVII [v. st.], a ordené et tauxé prendre et avoir par la main dudit tresorier, pour XXIII jours, qui sont du X^{e} jour de novembre l'an dessus dit jusques au III^{e} jour de decembre ensuivant, par jour II frans... » (*Comptes de la trésorerie du duc d'Anjou*, Arch. nat., KK 242, fol. 79 v^{o}.)

C'étaient encore les beaux jours du pontificat d'Urbain VI. Mais l'horizon ne devait pas tarder à s'assombrir. Louis d'Anjou reçut, vers le mois de septembre, un ambassadeur des cardinaux, Jean de Bar, ce sous-diacre de l'Église romaine, dont le nom, confondu avec celui de Bari, avait soulevé lors du conclave tant de bruyantes protestations[1]. Il apportait d'Anagni la déclaration du 9 août, qui dénonçait Barthélemy comme intrus, de plus, une lettre du 15 août munie des sceaux de douze cardinaux[2]. Quand le duc eut achevé la lecture de ces pièces, dont l'une contenait un pressant appel à son intervention, quand il eut entendu les récits de Jean de Bar, Urbain VI comptait un ennemi de plus.

---

[1] Lettre de Grégoire XI à Raymond de Turenne et à M^e Pierre Girard, du 5 janvier [1378], dans Justel, *op. cit.*, Preuves p. 101.

[2] Des payements faits le 3, le 10 et le 21 janvier, le 10 février, le 21 juin et le 2 août 1378 montent à 41.500 francs. Les deux derniers doivent avoir été effectués par ordre d'Urbain VI, bien que les gens de la chambre apostolique d'Avignon les confondent avec les payements faits du temps de Grégoire XI (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann.* 1378).

[3] Je vois une allusion à ce bon procédé dans la lettre qu'Urbain VI adressa au même prince le 21 novembre 1378 : « Quia jampridem tue nobilitatis magnitudo per nuntium et litteras tuos *quedam quamplurimum grata* nobis scripsit et nunciavit, ex quibus tue devotionis affectum erga nos et Sedem apostolicam cognoscimus evidenter... » (H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 665.)

[4] V. la pièce que j'ai publiée dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 463.

Dès lors, nous voyons Louis d'Anjou s'associer à tous les efforts de son frère pour venir en aide aux cardinaux. On se souvient que Charles V leur avait, dès le mois d'août, offert un secours d'argent : j'évalue à 5.000 francs la somme que le duc Louis leur fit, de son côté, parvenir[3]. Le roi avait aussi songé à leur procurer l'assistance des routiers de Toscane ou d'Ombrie. Le duc d'Anjou, à son tour, s'adressa au prince ou au seigneur italien qui lui parut le plus capable de les tirer d'embarras. Mais la lettre qu'il écrivit sans doute au comte de Fondi tranche la question du schisme avec une assurance que le roi, à pareille date, n'osait peut-être pas encore manifester : « Les opprobres, les torts, « les tracasseries, les violences que les Romains ont très méchamment fait subir aux révérendissimes cardinaux, maintenant en « résidence à Anagni ou en quelque autre lieu des environs de « Rome, *les ont empêchés jusqu'à présent de mettre un terme au*

---

[1] V. plus haut, p. 52.

[2] Du Boulay, t. IV, p. 478. — Le 29 septembre, les manifestes ou lettres des cardinaux d'Anagni et d'Avignon dénonçant l'intrusion de Barthélemy Prignano sont publiés en grande pompe à Montpellier ; une procession générale et une prédication contribuent à augmenter l'éclat de cette solennité (*Le Petit Thalamus*, Montpellier, 1840, in-4°, p. 396).

[3] En renvoyant Gilles Bellemère auprès de Clément VII, au mois d'octobre 1378, les cardinaux d'Avignon lui remirent des instructions dont je détache le passage suivant : « Item, explicabit sibi illa que impetravit a domino Andegavensi, quando ibi fuit missus per dominos cardinales ; virtute cujus est missa certa pecunia per Johannem Hervei, et amplior, etc. » (*Mélanges Julien Havet*, p. 461). D'autre part, dans son testament daté de Tarente, le 26 septembre 1383, Louis d'Anjou s'exprime ainsi : « Et oultre nous li avons presté 40.000 francs, qui, furent bailliez à son chambellan pour le temps que nostre dit Saint Pere estoit à Fundes, si comme il appart par ses bulles et lettres du chambellan, lesquelles nous avons devers nous... » (Arch. nat., P. 1334 ^{17}, cote 454^{a}.) Or, j'établirai plus loin qu'aux mois de mars et d'avril 1379, le duc versa 35.000 francs dans la caisse du saint-siège. Reste donc, pour parfaire le total de 40.000 francs, une somme de 5.000 francs, qui est sans doute celle dont l'envoi est mentionné dans les instructions de Gilles Bellemère.

« *long veuvage de l'Église.* Incapables de supporter plus longtemps ces outrages, ils souhaitent de gagner quelque retraite « paisible. Mû par un sentiment d'ardente charité, nous vous « prions, cher ami, nous vous supplions du fond du cœur de « vouloir bien, si par hasard ils se dirigent de votre côté, leur « accorder libre entrée, libre passage sur vos terres et dans « les villes de vos états, à eux et à leurs gens. Veuillez le faire « par respect pour Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour l'Église, « son épouse, qu'il a daigné consacrer sur la croix en répandant « son propre sang pour la rémission des péchés. Veuillez le faire « aussi pour nous. Fournissez-leur des vivres; accordez-leur un « sauf-conduit. Qu'en un mot, grâce à vous, notre sainte mère « l'Église retrouve sa pleine indépendance, et que les cardinaux « soient délivrés de la vue de leurs persécuteurs[1]! »

Cette missive a cela de commun avec la lettre de Charles V qu'elle arriva trop tard et fut probablement sans influence sur les événements d'Italie: le sacré collège devait se trouver depuis longtemps en sûreté à Fondi quand elle parvint à son adresse. L'intention du moins était louable, et surtout d'un heureux présage.

---

[1] « Matris ignominiam filii legitimi dolere tenentur, ejusque doloribus compati, et eum ab omnibus flagitiis possetenus relevare. Ne ergo infesta et infausta perversorum Romanorum perfidia, que matrem universorum christianorum sacrosanctam Romanam Ecclesiam modernis temporibus tam nequiter tamque nephandissime sauciavit, addat cruciantibus (*sic*) cruciatus, omnes, quotquot eadem pia mater suis lactavit uberibus, assurgere debent affectione filiali, et eidem auxilium operibus et opere propinare, ut a tantis imminentibus periculis valeat preservari. Cum igitur reverendissimi patres cardinales, Ananie vel alibi, versus Romam, nunc degentes, opprobria, contumelias, convicia, perturbationes, oppressiones, gravamina, violencias et ignominias, in prefatam Romanam Ecclesiam et ipsos perperam et iniquissime per ipsos Romanos illatas, ob quarum occasionem dicte sancte matri Ecclesie, jamdiu est, capite viduate, nondum de novo pastore providere potuerunt, amplius sustinere non valentes, ut pacis transquillitate gaudeant, ad locum tutum et securum accedere, prout intelleximus, direxerint vota sua: amiciciam vestram ferventi desiderio caritatis exortamur, et mente sincera rogitamus, quatenus eisdem cardinalibus, si ipsos contingat propter hoc ad partes vestras accedere, eorumque gentibus et sequelis per loca, villas et districtus vestros ob Domini Nostri Jhesu Christi et sancte matris Ecclesie, sponse sue, quam, in cruce pendens, proprio sanguine suo in remissionem peccatorum dignatus est consecrare, reverenciam et honorem , nostrorumque precaminum intuitu, liberum aditum et transitum prebeatis, eisdem de victualibus et securo conductu benigne providentes, ut, juvamine vestro mediante, prefata sancta mater Ecclesia ipsique cardinales meniis utantur plenarie libertatis, tuerique et erui valeant a facie tribulantis, intimantes nobis eciam fiducialiter si que volueritis pro vobis nos facturos. Datum, etc. » (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 1 v°.) Une partie de cette lettre avait été déjà publiée (avec d'étranges incorrections) et traduite par M. l'abbé Gayet (*op. cit.*, t. II, p. 265).

Le temps, en effet, ne fit qu'affermir ces bonnes dispositions, et accentuer aussi la différence qui vient d'être notée entre les façons d'agir du duc d'Anjou et de Charles V. De retour à Toulouse après sa dernière campagne de Guyenne, le duc apprit par un message du cardinal de Thérouane l'élection de Robert de Genève. Aussitôt, proclamation dans toutes les rues de la ville du nouveau pape Clément ; ordre de lui obéir ; défense d'obtempérer aux mandements de l'intrus ; chant du *Te Deum* dans les églises ; célébration en la cathédrale d'une messe du Saint-Esprit. De sa propre main, le frère du roi répond au cardinal, et sa lettre témoigne d'une adhésion si franche que, bien vite, on en expédie copie d'Avignon à Fondi[1]. Ensuite le duc d'Anjou reçoit un message du cardinal de Vergne, puis, le 10 octobre, deux lettres datées aussi de Fondi, le 29 septembre, l'une d'un cardinal dont j'ignore le nom, l'autre de Clément VII lui-même. Sa réponse à la première de ces deux lettres nous est parvenue ; le style respire un contentement sans bornes : « Il me serait fort difficile, écrivait « Louis d'Anjou, d'exprimer la joie qui a rempli tout mon être à la « réception de ces nouvelles. Mon cœur, très cher ami, a bondi d'al« légresse. Ce maudit intrus n'aurait pas craint, si Dieu l'avait « permis, de violer notre sainte mère l'Église. Mais j'espère qu'elle « va bientôt se rétablir entièrement, grâce à la circonspection « prévoyante du souverain pontife que le Christ vient de choisir pour « son vicaire. Cet homme, ce proche parent, issu comme moi de la « maison de France, j'ai la joie de voir briller en ses mains le sceptre « qui régit l'Église universelle ; il m'apparaît sur le siège glorieux « qui domine la hiérarchie ecclésiastique. Depuis longtemps « d'ailleurs, une étroite amitié nous unissait l'un à l'autre. De « son côté, j'ai tout lieu de l'espérer, cette amitié ne se refroi« dira pas ; elle n'a fait, et ne fera encore que croître de mon côté, « Il peut être sûr de me trouver prêt à lui rendre joyeusement « tous les services qui seront en mon pouvoir[2]. »

---

[1] *Mélanges Julien Havet*, p. 461.

[2] « Reverendissime pater specialissimeque et amice carissime, die X^e mensis

Tandis que le duc d'Anjou faisait ainsi publiquement profession de foi clémentine, Charles V paraissait ignorer jusqu'à l'élection de Clément. Le nom du nouveau pape avait été depuis plus d'un mois proclamé dans les rues de Toulouse par ordre du lieutenant du roi que le roi lui-même, encore indécis, du moins en apparence, semblait attendre le résultat des délibérations du clergé. A cette différence d'attitudes, on peut mesurer la distance qui séparait l'habile souverain assis sur le trône de France et le fougueux batailleur investi du gouvernement de Languedoc. Celui-ci, tout à la joie d'avoir retrouvé un pape selon ses goûts, s'inquiétait peu de compromettre la réputation des fleurs de lis, de froisser les susceptibilités des clercs ou de violenter les consciences.

Cependant la déclaration que publia Charles V le 16 no-

hujus, litteras sanctissimi domini nostri pape Clementis vestrasque, datas Fundis die penultimo septembris, recepi, jocundam creacionem dicti domini nostri Pape continentes. Que nova, quanquam ipse primo per litteras cardinalis Morinensis et iterum per alias cardinalis de Vernio perantea ad mei noticiam devenissent, tanto tamen gaudio repleverunt viscera mentis mee quod esset valde difficile calamo compunctere (*sic*) scripture. Ex hoc enim, amice carissime, prenimia leticia merito cor meum tripudians exaltavit et exultet (*sic*), tam propter reparacionem Ecclesie sancte Dei, matris nostre sponseque Christi, quam sub umbra tirannice potestatis ille nephandus intrusus non esset veritus, si Deus permisisset, violare, quiem (*sic*) spero totaliter infra breve resurgere per hujus summi pontificis circumspectam providenciam, auxilio fulciti Christi, qui ipsum in pastorem dicte sponse sue et suum vicarium preelegit ; cum quia, diebus istis quibus auras ago utiles, verum (*sic*) quem domus sanguisque Francie, prout et me, propagarunt, ac michi consanguinitate propinquum, video sceptro regiminis universalis Ecclesie prefulgere et in statu dignissimo, cujus omnes alii gradus ecclesiastici inferiores censentur, extolli, tum etiam quia idem summus pontifex, antequam gradum istum ascenderet, et ego eramus invicem fuimusque per longa tempora conjuncti vinculo firmissime ferventissimeque dilectionis ; quam (*sic*), prout verissime teneo, pro parte sua propter statum hujusmodi nullatenus refrigescet, cum, quo ad me, plus solito creverit et accrescet ; meque reperiet promptum sibi et Ecclesie hylariter serviendi, quantum mei possibilitas se extendet. Verumtamen, reverendissime pater et amice carissime, regracior dilectioni vestre, quantum possum, ista nova michi jocundissima que scripsistis, eandem affectuosissime rogans quatenus amorem consuetum inter dictum dominum nostrum Papam et me confovere cupiatis, michique statum Ecclesie et persone sue sepius intimare ; quem Spiritus Sancti gratia illustret corroboretque et confirmet in omni opere bono. Si que vero vestra paternitas voluerit pro ipsa me facturum, michi significet fiducialiter, eidem animo libenti placituro. Reverendissime pater carissimeque et specialissime amice, Altissimus vos conservet feliciter et votive. Scriptum Tholose. » (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 9 v°.)

vembre, à l'issue de l'assemblée de Vincennes, sembla donner raison à la politique dont le duc d'Anjou avait pris si brusquement l'initiative. Le lieutenant du roi en Languedoc se hâta, bien entendu, d'écrire aux évêques de la province en insistant sur le caractère impératif de cette déclaration, ou plutôt, pour employer ses propres expressions, de cette décision ayant force de loi. Les prélats devaient la faire lire en chaque église de leurs diocèses, y faire célébrer les offices usités lors de l'avènement d'un pape et exhorter les ecclésiastiques à suivre l'exemple du clergé de Langue d'Oïl, quelque obscure que leur parût peut-être la question du schisme. Il fallait que le peuple de France, qui, dans l'ordre temporel, obéissait à un chef unique, reconnût avec la même unanimité le chef spirituel de l'Église[1].

---

[1] « Ad tollendam zizaniam,.., serenissimus princeps dominus meus rex..., nuper celebratione electionis tunc reverendissimi in Christo patris domini Roberti, cardinalis Gebennensis, consanguinei nostri carissimi, nunc summi pontificis..., eidem patefacta..., archiepiscopos, episcopos et alios prelatos, necnon solemniores clericos et personas Lingue de Oyl regni sui, in multitudine non modica, propter hoc, ut firmam columpnam fidei, ad sui [presentiam] accersuit ; quibus invicem coram se congregatis, bullas, litteras et alia quecunque intersignia que habuit super utroque facto ipsorum amborum, domini pape videlicet et Bartholomei, declaracionemque dictorum cardinalium contra dictum Bartholomeum diu factam ostendi precepit, et eos inter ipsos cui adherere, cujusve partem fovere deberet indagari. Qui, visis omnibus supradictis..., in eorum conscientiis judicarunt prefatum dominum meum dicto domino pape, olim cardinali Gebennensi, adherere debere, tamquam vero pape... Quod idem dominus meus, sui super hoc habita matura deliberatione Consilii, determinavit et declaravit illico se facturum, quoscunque eciam regnicolas et subditos suos ipsum in hoc prosequi, et hanc legem in toto regno suo teneri et servari per sua decreta regalia senciendo, prout ipse nobis de [*en blanc*] per suas litteras intimavit. Nobis insuper significatis (*sic*) ut declaracionem istam omnibus prelatis et ecclesiis patrie sue Lingue Occitane publicari, et notificari faceremus. Ut autem, amice carissime, hujusmodi determinacio et declaracio, ymo pocius legalis sanccio dicti domini mei vobis cunctisque ecclesiis et Christi fidelibus locumtenencie nostre plenius innotescat, presentis scripti paginam vobis duximus transmitendam, vos hortantes et zelo fidei requirentes, vobisque nichilominus injungentes quatenus prefatas declaracionem et determinacionem in vestra et omnibus aliis ecclesiis vestre diocesis personisque vobis in spiritualibus subditis insinuetis, notificetis et publicetis, aut insinuari, notificari et publicari, et in dictis ecclesiis et per ipsos subditos vestros festa solennia de nova creacione dicti domini Pape, prout hactenus fuit consuetum, fieri faciatis, eosdem vestros subditos exhortantes ut hujusmodi declarationis effectum (*sic*), vestigiaque dicti domini mei in hoc, prout faciunt alii dicte Lingue de Oyl, de cetero, semota calligine cujuscunque scrupuli et scismatis-imitantur (*sic*) : ut, quemadmodum populus regni Francie uni capiti terreno, vide, licet dicto domino meo, subditus [est], ita, quod conveniencius censemus, soli capiti universalis Ecclesie subditur (*sic*) et hereat..., nec sit inter fideles regnicolas (a) propter hoc aliqua divisio... Datum, etc. » (Ms. cit., fol. 2 v°.)

Au surplus, le duc d'Anjou n'était pas homme à circonscrire son action dans les limites d'une province ou d'un royaume. C'était alors le moment ou Clément VII envoyait plusieurs cardinaux, comme légats, en diverses contrées de l'Europe : Guy de Malesset en Angleterre, Guillaume d'Aigrefeuille en Allemagne. Afin de faciliter la mission du premier, le duc d'Anjou lui délivra un sauf-conduit en bonne forme et l'autorisa même, durant son passage par la France, à se faire accompagner d'anglais (16 février 1379)[1]. Pour ouvrir au second les portes de l'Allemagne, il adressa à l'Empereur un récit détaillé des enquêtes auxquelles s'était livré le roi avant de prendre parti pour Clément VII, et il affirma que Charles V lui-même et tous les princes de la maison de France étaient fermement résolus à persévérer dans cette voie[2].

Mais c'est surtout en Italie, où la partie la plus sérieuse était engagée entre Urbain VI et Clément VII, que l'activité du duc d'Anjou se donna carrière. A Florence, ses trois ambassadeurs devancèrent ceux du roi (23 février 1379)[3]. Il s'agissait de convertir au parti de Clément la puissante ennemie du pouvoir temporel, qui, malgré ses attaches avec la France, avait longtemps tenu en échec le gouvernement de Grégoire XI. Les envoyés du duc d'Anjou offrirent leur médiation pour négocier la paix entre la république et l'Église représentée par Clément VII : malheureusement, les Florentins avaient, dès le mois de juillet, traité avec Urbain. Ils se montrèrent fort touchés de l'intérêt que leur témoignait le duc, mais déclarèrent s'en tenir à leur première croyance jusqu'à ce qu'un concile général leur eût prouvé qu'ils avaient tort[1]. C'est aussi la réponse qu'ils firent sans doute entendre, quelques jours plus tard, aux ambassadeurs du roi, venus également à Florence pour y traiter la même affaire[2].

---

[1] Louis d'Anjou s'adresse, sur le ton du commandement, à tous les sujets du royaume, et, sur le ton de la prière, aux autres officiers, capitaines, bourgeois, etc., pour les inviter à bien accueillir le cardinal de Poitiers : « Ipsum... et familiam... et omnes quos in sua comitiva ducere voluerit, eciam si sint anglici aut partem regis Anglie tenentes, cum de hiis in sua legacione poterit se juvare, usque tamen, quoad ipsos Anglicos, numerum octo personarum et ecclesiasticarum, nobilium aut aliorum, cujuscumque status existant, arma nulla deferentium... Datum Avinione, die XVI. » (Ms. cit., fol. 15 r°.) — La date de cette lettre doit être fixée au 16 février 1379 : car Louis d'Anjou, qui avait fait le voyage d'Avignon, sans doute pour se concerter avec les cardinaux-légats, séjourna dans cette ville entre le 6 et le 16 février de l'année 1379. (Cf. D. Vaissete, t. IX, p. 870.)

[2] « Ipse dominus meus rex et ego ac omnes principes hujus regni in hujus fidei proposito intendimus firmissime perdurare... » (Ms. cit., fol. 3 r°.) — Cette lettre est certainement postérieure au 7 février 1379, car elle mentionne l'entrevue de Louis d'Anjou avec les quatre cardinaux-légats. Cependant elle est adressée à l'empereur Charles IV, dont le duc ignorait encore la mort, survenue pourtant, à Prague, dès le 29 novembre 1378. L'auteur du *Petit Thalamus* ne rapporte cette mort qu'au mois de février 1379, et c'est seulement le 18 avril que le duc d'Anjou fit célébrer, aux Frères-Mineurs de Montpellier, un service pour le repos de l'âme de son oncle (*Le Petit Thalamus*, p. 397).

[3] Regnauld Bresille, chambellan du duc, et à qui celui-ci avait donné 200 francs le 29 octobre 1377, pour services rendus dans une des expéditions de Guyenne (Arch. nat., KK 242, fol. 103 r°) ; Guillaume Gayan, conseiller du duc, précédemment envoyé en ambassade vers le juge d'Arborée (Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 439-474) ; enfin Jacques de Compiègne, secrétaire et aumônier du prince (v. la lettre du duc au comte de Fondi, ms. cit., fol. 2 v°).

A Milan, le duc d'Anjou fit porter par un de ses échansons[3] des renseignements et des encouragements à son beau-frère Jean-Galéas, comte de Vertus[4]. L'astucieux Visconti, qui tenait à se ménager l'amitié des Valois, avait travaillé et fort bien réussi à se faire passer en France pour un secret partisan de Clément[5]. Louis d'Anjou ne manqua pas, dans cette circonstance, de louer « la pureté de sa foi[6] ».

---

[1] *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 365, 373, 385 et 392. Cf. les documents cités par l'éditeur, M. Aless. Gherardi, p. 239, 240, etc.

[2] Les ambassadeurs de Charles V arrivèrent à Florence le 6 mars, et, pour les entendre exposer l'objet de leur ambassade, il fut question, le 7, de convoquer une assemblée à laquelle assisteraient des religieux, des théologiens et des juristes (*ibid.*, et p. 393). Parmi ces ambassadeurs du roi de France devait se trouver Simon, comte de Braine, qui, le 26 décembre 1378, avait obtenu des lettres d'état en faisant valoir qu'il était envoyé, avec d'autres conseillers du roi, « par devers plusieurs seigneurs et bonnes villes d'Ytalie » (Arch. nat., X1a 28, fol. 14 v°).

[3] Dans les textes que j'ai eus sous les yeux, son nom se présente sous les formes suivantes : « Stubucius, Stiburcius, Stirbucius. »

[4] Cette lettre, datée de Nimes, au mois de mars, ne peut se rapporter qu'aux neuf premiers jours de ce mois. Louis d'Anjou, en effet, s'était rendu à Nimes dès le 16 février 1379, mais n'y prolongea pas son séjour au delà du 9 mars (D. Vaissete, t. IX, p. 870).

[5] Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 149) range parmi les clémentins le « sire de Milan ».

[6] « Status vestri nepotisque et neptis nostrorum liberorumque vestrorum prosperitatem semper audire cupientes, fraternitatem vestram rogitamus ut ipsos nobis velit sepius nunciare... Nos vero, frater carissime, die date presencium, Christo favente, fruebamur corporea sospitate... Ad maximum gaudium vestra fidei puritas animum nostrum excitavit, dum prudencie vestre consilia negocium Ecclesie sancte Dei sensimus viriliter assumpsisse... (Suit le récit de la détermination prise par

A Naples, l'attitude de la reine justifiait mieux, assurément, la reconnaissance et l'admiration que Louis d'Anjou prit soin de lui exprimer à plusieurs reprises[1]. Non seulement il lui écrivit, comme l'avait fait le roi, dans les termes les plus flatteurs; mais il saisit avec empressement une occasion de lui être utile. Quelques capitaines gascons, provençaux ou bretons s'étaient enrôlés sous la bannière de François de Baux, duc d'Andria, révolté depuis plusieurs années contre l'autorité de Jeanne. La chose eût paru toute simple, si la souveraine qu'ils attaquaient n'avait été le principal champion de Clément VII en Italie : dès lors leur crime était impardonnable. Le duc d'Anjou leur fit savoir que, s'ils persistaient dans cette révolte, il s'en souviendrait le jour où ils retourneraient en France et ne manquerait pas de leur infliger un châtiment exemplaire[2].

Louis d'Anjou n'oublia pas le comte de Fondi, cet hôte, ce pro-

---

Charles V, d'accord avec le clergé)... Igitur, frater carissime, magnificentiam vestram attentius exoramus quatenus, equo libramine premissa ponderantes, dicti domini mei insequendo vestigia, cepta proposita complere studeatis et... domino Clementi VII in hoc necessitatis articulo subvenire... » Il sollicite, en terminant, un sauf-conduit pour son ambassadeur. (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 7 v°.) — Cf. un acte du 22 janvier 1379 par lequel Jean-Galéas, d'une part, Othon de Brunswick et Jean, marquis de Montferrat, d'autre part, s'en rapportent à l'arbitrage de Clément VII et du comte de Savoie (Muratori, t. XXIII, c. 600; v. pourtant G. Giulini, *Memorie spettanti alla storia di Milano*, Milan, 1856, in-8°, t. V, p. 612). — A Vérone, où l'échanson du duc se rendit ensuite, le terrain n'était pas aussi bien préparé pour recevoir la bonne parole. La lettre adressée par Louis d'Anjou aux seigneurs della Scala n'aborde seulement pas la question religieuse ; les deux frères sont priés d'accorder leur protection et de fournir au besoin une escorte à l'échanson du prince, dont on dissimule la mission auprès de Clément VII et qu'on dit être simplement envoyé vers la reine de Sicile (ms. cit., fol. 14 v°).

[1] « Ex hoc, serenissima principissa, tanquam verus ejusdem Ecclesie filius, vestris fructuosis operibus congaudentes, excellencie vestre, prout alias pluries jam fecimus, multiplices referimus gratiarum actiones... » Suit le récit habituel de l'assemblée de Vincennes et de la détermination prise par Charles V. (Lettre du duc d'Anjou à la reine Jeanne, *ibid.*, fol. 8 r°.)

[2] « Indignanter audimus nonnullos capitaneos istarum parcium nuper, p[ernic]iem Ecclesie foventes, prefatam Ecclesiam divisisse et duci Andrie contra vestram excellenciam se junxisse. Quibus nunc per dilectum scutiferum talem, latorem presencium, scribimus ut a tali nequicia se desistant, terrisque celsitudini vestre subditis nulla de cetero prebeant nocumenta. Et, si contrarium fecerint, ad eorum punicionem procedemus, ubicunque sub dicti domini mei et meis manibus poterunt reperiri, quod ceteris sic delinquentibus perpetuo cedet in exemplum... » (Suite de la même lettre.)

tecteur des cardinaux dissidents, dont il avait, dès le début, sollicité l'intervention. Ainsi que Charles V, il le remercia chaleureusement, et à deux reprises au moins, de son empressement à venir en aide au sacré collège[1]. Onorato Caetani, dans le style imagé des secrétaires du prince, était « l'ancre dont le Christ avait voulu munir la barque de Pierre pour la préserver du naufrage[2] ». Afin d'entretenir son zèle, Louis d'Anjou lui fit part de toutes les bonnes nouvelles de France, de la résolution prise à Vincennes, de la déclaration du roi, de l'assentiment des princes, de l'adhésion du clergé.

A Fondi, comme bien on pense, Onorato Caetani n'était pas le seul avec qui Louis d'Anjou entretînt un commerce de lettres. Le duc comptait des amis parmi les cardinaux[3]; il était au mieux avec le pape Clément. De là de fréquents messages[4] et, en même temps, des témoignages non équivoques de dévouement. J'ai signalé, durant l'été de 1378, l'envoi d'un premier subside. Ce fait assez caractéristique ne tarda guère à se renouveler. Le 15 mars 1379, Louis d'Anjou prête 12.000 francs d'or à la chambre apostolique d'Avignon; le 28 mars, 10.000, et, le 28 avril, 13.000, soit, en moins de deux mois, un total de

---

[1] « Nedum ad domini nostri regis et nostram, ymo vero ad omnem tocius orbis, principum et sancte matris Ecclesie fidelium subditorum de vestre probitatis (et) reverencia, consilioque et efficacissimo juvamine per vos sanctissimo domino pape, collegio reverendissimorum patrum cardinalium et Ecclesie sancte Dei hactenus exhibitis et impensis fama redolens advolavit... » — Ce n'étaient point, d'ailleurs, les premiers remerciements que Louis d'Anjou adressait au comte de Fondi : « Et nos, prout per nostras alias litteras jam fecimus, vobis iterum et iterum inde multiplices referimus gratiarum actiones. » (Ms. cit., fol. 2 v°.)

[2] « Hanc igitur ancoram Christus, ut pie credendum est, navicule Petri stabilivit, ut in mari fluctuans a procellarum turbine eripi et erui juvaretur... »

[3] « Quantum semper intima cordis affectione peropto sanctissimi domini nostri Pape ceterorumque cardinalium nunc trans montes stancium status scire prosperos et votivos, amicitiam vestram deprecor et exoro ut inde persepe me velit reddere certiorem... » (Ms. cit., fol. 14 r°.) — Ce passage est extrait d'une lettre de Louis d'Anjou à un cardinal qu'il complimente de sa promotion récente. J'ignore si c'est au même cardinal que Louis assigna une pension de 500 livres tournois sur la recette de Nimes (*ibid.*, fol. 17 r°).

[4] L'ambassade composée de Regnauld Bresille, de Guillaume Gayan et de Jacques de Compiègne dut se rendre auprès de Clement VII vers le mois de mars; un peu plus tard le pape reçut l'échanson du duc Louis.

35.000 francs[1]. Sacrifice méritoire de la part d'un prince aussi besoigneux. Nous sommes loin du temps où le pape se plaignait de l'âpreté avec laquelle Louis d'Anjou poursuivait le recouvrement de ses créances[2].

Ainsi, au dedans, au dehors, en Allemagne, en Italie, partout, le duc d'Anjou est à l'affût des occasions favorables dont pourrait profiter la cause de Clément VII. Vers ce but tendent désormais ses efforts ; son ardeur ne connaît point d'obstacles. Avec la même fougue qui le rend dans les tournois un des champions les plus redoutés de son temps, il se précipite dans la lice où s'agite la question religieuse, et laisse bien loin derrière lui le circonspect Charles V, qui ne marche qu'à pas comptés.

Louis d'Anjou fut, dit-on, un prince pieux et ami de clercs[3] ; nul ne croira pourtant que la seule envie de porter secours à l'Église ait inspiré ce grand dévouement aux intérêts de Clément VII. Il y aura lieu de rechercher plutôt, et nous découvrirons sans peine quel bénéfice le duc Louis comptait retirer de tant d'éloquence déployée dans ses lettres, de tant de messages expédiés à grands frais, de tant d'argent versé dans les caisses du saint-siège.

II

Pour le moment, il est nécessaire de reprendre l'histoire des deux pontifes rivaux au point où nous l'avons laissée. Clément VII vient d'être intronisé à Fondi, tandis qu'à Rome Urbain VI, abandonné de tout le sacré collège et s'apercevant un peu tard des fautes qu'il a commises, laisse échapper parfois des larmes de dépit[1], se voit réduit à créer vingt-neuf cardinaux d'un seul coup (18 septembre 1378[2]) et lance force anathèmes contre Genève, Amiens, Marmoutier, Saint-Eustache, Pierre de Cros, le patriarche de Constantinople, tous ceux enfin qu'il considère comme les principaux artisans de son malheur (6 et 29 novembre 1378[3]).

---

[1] Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350. — Il est question dans les mêmes comptes, à la date du 6 mars, d'un certain Guillaume « de Luco », envoyé à Nimes, vers le duc d'Anjou, par le cardinal d'Embrun et par le camerlingue. Les mêmes envoient au duc, à Toulouse, le 11 avril, un nommé Florimond « pro certis et arduis dicte Camere negociis. »

[2] Notons encore un payement de 32 florins 4 sols fait par le trésorier de Clément VII, le 9 mars 1379, « Bartholomeo de Podio, vicario regio Nemausensi, et Johanni Chalamardi et Johanni Bellini, ostiariis aule domini ducis Andegavensis, pro laboribus suis et expensis per eos factis conducendo Avinionem Jacobum de Altarippa, nuncium Bartholomei, olim archiepiscopi Barensis, ex parte dicti domini ducis. » (*Introitus et exitus*, n° 350.)

[3] *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 328.

Il eût été alors presque impossible de prévoir auquel des deux papes l'Italie devait échoir en partage. Les forces dont disposait, à ce moment, Clément VII méritent d'être prises en très sérieuse considération.

Derrière le comte de Fondi, de qui le second élu recevait l'hospitalité et qu'il avait, bien entendu, maintenu comme recteur de la province ecclésiastique de Campanie[4], il savait trouver une haute et dévouée protectrice en la personne de la reine Jeanne. La souveraine de Sicile lui avait, dès le premier jour, adressé entre autres ambassadeurs, l'archevêque de Cosenza, dont il allait prochainement faire un de ses cardinaux[5]. A son couronnement, elle avait envoyé un grand nombre de chevaliers et de barons napolitains, parmi lesquels se faisait remarquer un prince de la famille royale[1] (31 octobre). Elle-même, fermant l'oreille aux objurgations touchantes de Catherine de Sienne[2], se déclarait solennellement pour le pape de Fondi (20 novembre), presque en même temps que Charles V; elle ordonnait l'arrestation de tous les émissaires urbanistes[3], bravait l'excommunication lancée contre elle par Urbain VI[4] et remettait à Clément VII 64.000 florins, sur les termes arriérés du cens qu'elle devait comme reine feudataire du saint-siège[5]. A son exemple, la cour de Naples reconnaissait le second élu[6].

---

[1] Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 28.

[2] Rinaldi, t. VII, p. 360 et 361 (note de Mansi); *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 385; lettre de Marsile d'Inghen (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1648); *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 448; *Croniche di Pisa* (Tartini, *Rerum italiarum scriptores*, t. I, c. 782); Baluze, t. I, c. 1239. — Plusieurs refusèrent, parmi lesquels Pierre de Barrière, évêque d'Autun (v. plus haut, p. 131); ce fut aussi le premier mouvement d'Agapito Colonna, évêque de Lisbonne : il redoutait, parait-il, de « intrare mare magnum » (déposition de l'évêque de Todi, Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 78 r°). D'ailleurs, j'ai retrouvé le texte d'une lettre que Clément VII écrivit dès le 24 septembre 1378 aux « anticardinaux » créés par Urbain VI : il les exhortait à ne point accepter le chapeau et leur laissait entendre que, dans le cas contraire, il se verrait obligé de réprimer leur audace (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XXXI, fol. 18 r°).

[3] Rinaldi, t. VII, p. 361-366. — Ces condamnations sont renouvelées et aggravées dans une bulle du 28 juin 1379 (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 141 v°).

[4] G.-B. Carinci, *Lettere di Onorato Caetani* (Rome, 1870, in-8°), p. 119. — M. E. Müntz (*Revue archéologique*, 3e série, t. XI, p. 177) a relevé dans les comptes de Clément VII, à la date du 15 décembre 1379, un payement de 6 florins pour la réparation d'une « tabula argenti cum perlis data domino comiti Fundorum ».

[5] Dans une déposition faite quelques années plus tard, l'archevêque de Cosenza soutenait que la reine Jeanne n'avait aucune raison personnelle de favoriser Robert de Genève : « Et regina scivit infra xx horas, et misit ambaxiatores suos solemnes, quorum iste fuit unus, ad dominum Clementem. Et scit bene quod domina regina

Les conséquences de cette soumission, qui livrait à Clément VII toute l'Italie méridionale, se firent sentir en même temps à l'autre bout de la Péninsule. Othon de Brunswick, le

---

non diligebat nimis istum dominum Clementem quando erat cardinalis. Ymo fuerat aliqua dissensio inter predictam dominam et dominum cardinalem Bononiensem, avunculum istius... » (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 43 r°.)

[1] *Cronicon Siculum*, p. 33.

[2] Lettre du 7 octobre 1378; cf. la lettre du 6 mai 1379.

[3] Baluze, t. I, c. 472. — Un exemplaire original de la déclaration de la reine Jeanne se trouve aux Archives de Vaucluse (H 64³). — Cf. une bulle d'Urbain VI du 7 janvier 1379 donnant à son légat dans le royaume de Sicile le pouvoir d'absoudre les clémentins repentants (Ripoll, *Bullarium ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 296).

[4] Bulle lançant également l'anathème contre les comtes de Fondi et de Caserte, Nicolas Spinelli, l'archevêque de Cosenza et l'évêque de Cajazzo (cf. F.-J. Scheuffgen, *Beiträge*..., p. 11).

[5] Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351 (à la date du 31 janvier 1379). — Cf. le discours, évidemment fictif, mis par Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 150-153) dans la bouche de la reine Jeanne.

[6] Le comte de Caserte prête à Clément 9.047 florins sous la date du 9 février 1379 (*Introitus et exitus*, n° 351). Des rôles de suppliques sont présentés au pape de Fondi par Robert d'Artois, duc de Durazzo, par Jean d'Artois, comte d'Eu, et par Marie de Bourbon, impératrice de Constantinople (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 210 r°, 214 r°). Détail singulier : deux actes dressés pour cette dernière princesse, à Naples, les 6 et 7 septembre 1379, et rédigés par le même notaire (un clerc du diocèse d'Évreux) portent, l'un la mention du pontificat de Clément, l'autre la mention du pontificat d'Urbain (L. de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, Paris, 1852-61, in-8°, t. II, p. 375). L'ambassadeur vénitien à Naples, Daniel Cornaro, suit l'exemple de toute la cour et présente également ses requêtes à Clément VII (*Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 184 r°). Au sujet des griefs que les barons napolitains pouvaient avoir contre Urbain VI, v. un discours prononcé par un envoyé français devant le comte de Flandre (Du Boulay, t. IV, p. 520).

quatrième mari de la reine Jeanne, administrait alors, en qualité de tuteur du jeune Jean III, le marquisat de Montferrat : il n'en fallut pas plus pour rattacher à l'obédience clémentine cette petite province de la Haute-Italie. Une partie du Piémont, à la suite de circonstances qu'il y aura lieu de rappeler bientôt, imita cet exemple[1]. Enfin, dans l'Italie centrale, principal boulevard du parti urbaniste, Clément VII ne laissait pas d'entretenir des mercenaires, de compter des alliés.

En première ligne François de Vico. Urbain VI avait commis la faute de s'aliéner le turbulent préfet de Rome[2]. Habitué de longue date à tenir tête au saint-siège, Vico s'était rangé au parti clémentin. Sa ville de Viterbe servait de base d'opérations à des bandes de routiers qui rayonnaient dans toutes les directions, opérant leurs razzias jusque sous les murs de Rome[3].

En second lieu, Giordano Orsini, seigneur de Marino. Avec une troupe entretenue par Clément VII[4], ce membre de la grande famille Orsini défendait l'approche des monts Albains. Genzano et Nemi[5], les châteaux de Larino et de Sant'Elia, d'autres terres encore provenant de la dépouille des couvents romains payèrent ses services[1].

---

[1] Oliviero Iozzi, *Il Piemonte sacro*, t. I, *Storia della chiesa e dei vescovi d'Acqui* (1881, in-8°), p. 209-213 ; Girolamo Rossi, *Un vescovo scismatico della chiesa Ventimigliese*, dans l'*Archivio storico italiano*, série V, t. XII (1893), p. 139 ; bulle de Clément VII du 2 décembre 1381, nommant le frère mineur Bertrand « Nicolai » au siège de Vintimille, vacant par la mort de l'évêque Robert (*Reg. Avenion. XXIV Clementis VII*, fol. 34 v°) ; autre bulle du même, du 27 août 1392, transférant l'évêque Pierre de Nusco au siège de Vintimille, vacant par la mort de l'évêque Bertrand (*Reg.* 303, fol. 25 v° ; K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum während des grossen Schismas*, dans *Römische Quartalschrift*, t. VII, 1893, p. 441) ; bulles du même des 28 avril 1386, 13 août 1387, 21 mars 1388, 27 octobre 1389 et 28 novembre 1393, relatives aux diocèses d'Aoste, d'Ivrée et de Turin (*Reg.* 297, fol. 165 v° ; *Reg.* 298, fol. 135 r°, 153 r° ; *Reg.* 307, fol. 432 r° ; *Reg. Avenion. LV Clementis VII, Littere de diversis formis*, quat. XII ; Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 124 v°).

[2] Cf. le discours d'un envoyé français devant Louis de Male (Du Boulay, *loco cit.*).

[3] *Cronaca di fra Francesco di Andrea da Viterbo*, dans l'*Archivio storico per le Marche e per l'Umbria*, t. IV (1888), p. 317 ; Nicola della Tuccia, dans les *Cronache e statuti della città di Viterbo*, publiés par Ignazio Ciampi (Florence, 1872, in-fol.), p. 39 ; *Cronica Sanese* (Muratori, t. XV), c. 261 ; *Croniche di Pisa* (Tartini, *Rerum italicarum scriptores*, t. I), p. 781.

[4] Le 31 décembre 1378, Clément VII fait payer à Giordano la solde de trente lances et de cent hommes de pied (*Introitus et exitus*, n° 351).

[5] Bulle du 2 décembre 1378 (F. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. VI, p. 501).

D'autre part, une flottille de galères clémentines mouillait à l'embouchure du Tibre ; elle était apparemment chargée d'intercepter les communications d'Urbain avec la mer[2].

Plus en arrière, à Traetto, à Capoue et jusqu'à Naples, s'échelonnaient des troupes bretonnes, gasconnes ou languedociennes que Clément VII avait eu soin de retenir à son service[3] : vétérans des guerres de Romagne, vainqueurs du Ponte Salaro, chefs de bandes renommés par leur vaillance, parmi lesquels il suffit de nommer Jean de Malestroit, Sylvestre Budes[4], Pierre de la Sagra[5], Bernardon de la Salle. C'était sur ce corps d'élite que Clément VII fondait les plus grandes espérances. Bernardon, en récompense de sa récente victoire, avait reçu, dans le Comtat

---

[1] Ces châteaux faisaient partie des domaines de San Spirito, de Sainte-Anastasie et de Saint-Paul-hors-les-Murs (bulles du 3 décembre 1378, Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 89 v°). Cf. Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 30.

[2] Le 3 mars 1379, payement de 77 florins « pro XXXVIII salmatis panis emptis de mandato [domini nostri] ad portandum apud Gaietam, pro galeis domini nostri que nuper venerunt de faucibus Rome pro levandis victualibus, ut ibi cicius revertantur, et pro loquerio XXVIII saumariorum qui portaverunt dictum panem apud Gaietam ». Autre payement de 8 florins fait, le même jour, au capitaine Regnauld de Gaëte, « pro conducendo IV squiffos sive parvas barchas quas conduci ordinaverunt capitanei galearum domini nostri pro intrando fauces Rome ad transeundum gentes armorum domini nostri ultra Tiberim, cum aqua ibi sit parva, quod galee dictas fauces intrare non audent. » (*Introitus et exitus*, n° 351.)

[3] Le 31 janvier 1379, payement de 36.000 florins aux gens d'armes de Clément VII. Les sommes sont ainsi réparties entre les diverses garnisons : 3.000 florins à Capoue, 3.000 à Naples et 30.000 à Traetto (*ibid.*).

[4] Sur ses exploits en Italie du vivant de Grégoire XI, v. le poème de Guillaume de la Perene (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, c. 1457). Une bulle d'Urbain VI du 25 septembre 1378 nous apprend que Sylvestre Budes, voulant traverser Orvieto avec ses bretons, sans doute pour aller rejoindre les cardinaux, s'était vu refuser l'entrée de cette ville (L. Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, Florence, 1885, in-fol., p. 575).

[5] *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 24 r° ; n° 350 (à la date du 21 avril 1379). — Jean de Malestroit, Pierre de la Sagra et Guilhonnet de la Salle sont au nombre des schismatiques qu'Urbain VI, dans sa bulle du 29 novembre 1378, dénonce à la vengeance des chrétiens orthodoxes (Rinaldi, t. VII, p. 362). Le pape englobe plus tard dans les mêmes poursuites Sylvestre Budes et Bernardon de la Salle (bulle du 28 juin 1379, Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 141 v°). — Cf. diverses suppliques présentées à Clément par Sylvestre Budes et par Pierre de la Sagra (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars II, fol. 35 v° et 38 v°).

Venaissin, les châteaux de Mornas et de Caderousse[1]. Venait-il à tomber malade à Traetto? le pape veillait à ce qu'il bût du vin de son pays[2]. Sollicitude touchante, qui s'étendait même aux intérêts spirituels des routiers : des bulles leur facilitèrent l'accomplissement de leurs devoirs religieux pendant la durée de la campagne[3]. C'était, d'ailleurs, un de ses neveux que Clément VII plaçait à leur tête comme généralisme[4] ; décoré du titre de « maréchal du pape et de la cour romaine[5] », le franc-comtois Louis de Montjoie reçut, vers le 4 février 1379, l'ordre de marcher sur Rome[6].

La ville n'était pas tout entière tombée au pouvoir d'Urbain VI. Une troupe de soldats étrangers continuait de défendre le Château-Saint-Ange. Deux capitaines, deux dauphinois, Pierre Gandelin et Pierre Rostaing, très jaloux de l'honneur français[7], très habitués à faire la loi aux populations italiennes, dirigeaient intrépidement cette belle résistance, bravant les assauts des Romains, faisant pleuvoir les projectiles sur les maisons du Borgo, rendant impossible le séjour du pape au Vatican : quand Urbain VI rentra dans Rome, il dut chercher un asile à Sainte-Marie-au-Transtévère[8].

---

[1] Bulle du 28 décembre 1378 (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 87 v°), citée à tort par Rinaldi (t. VII, p. 383) sous la date du 27 décembre 1378, et par M. P. Durrieu (*Les Gascons en Italie*, p. 130) sous celle du 27 décembre 1379.

[2] *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 24 r° (à la date du 5 janvier 1379). — J'ai relevé dans le même registre, à la date du 20 janvier, un payement de 3.392 florins 2 livres 10 sols 2 deniers fait au même Bernardon pour arriéré de solde. Ces détails sont à joindre à ceux qu'a fait connaître M. Durrieu dans sa très intéressante biographie de Bernardon.

[3] Autorisations données, le 2 novembre 1378, à Bernardon de la Salle et, le 30 janvier 1379, à Louis de Montjoie : 1° d'avoir avec eux un autel portatif; 2° de faire célébrer la messe avant l'aurore; 3° de faire célébrer les offices divins dans des lieux frappés d'interdit (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 60 r°, 61 r°).

[4] A. Figlio, *Istoria Padovana* (Muratori, t. XVII), c. 264. Cf. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 24 r° (aux dates du 30 décembre 1378 et du 5 janvier 1379). — On peut consulter sur ce personnage l'étude publiée par M. J. Meynier dans les *Annales franc-comtoises* (juillet-août 1891), p. 242.

[5] Montjoie prend déjà ce titre dans une supplique présentée à Clément VII dont la réponse est datée du 22 novembre 1378 (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars II, fol. 36 r°).

[6] *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 34 r°.

[7] V. comment Pierre Gandelin parlait, plus tard, du « deshonor que lo pobol havia fach al rey de França » (Gayet, t. I, p. j., p. 189).

[8] *Cronica Sanese* (Muratori, t. XV), c. 260; Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 30 Nicolas della Tuccia, *loco cit.*, p. 38 ; cf. Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 132 r°, 136 r°.

La situation pourtant, malgré tant d'avantages, ne se dessinait pas nettement en faveur de Clément VII. Le sentiment public lui était hostile : hostile à l'étranger, hostile au protégé de la France, et surtout à l'ancien légat que rendait odieux le souvenir du massacre de Césène. L'avènement d'Urbain VI avait paru consacrer le retour définitif de la papauté en Italie. Fort satisfaits de ce résultat, peu disposés à approfondir les causes de nullité relevées contre l'élection d'un compatriote, les Italiens ne voyaient en général dans la défection du sacré collège qu'une nouvelle preuve de la perfidie des cardinaux d'outre-monts, ces « diables à figure humaine », comme disait sainte Catherine de Sienne[1]. Ils les trouvaient avantageusement remplacés par les prélats, italiens pour la plupart, dont Urbain VI venait de composer le nouveau collège de cardinaux[2]. Ils se groupèrent donc autour d'Urbain. Florence, Pérouse et Pise firent leur paix avec Rome. Une croisade prêchée contre les clémentins dut procurer quelques subsides, quelques enrôlements volontaires[3]. Urbain surtout prit à sa solde Alberigo de Barbiano et la célèbre compagnie italienne de Saint-Georges[4], avec laquelle, au même moment, Clément VII correspondait assez inutilement[5]. La perte du château de Césène, que son capitaine vendit à l'un des cardinaux d'Urbain[6], et la défaite qu'essuyèrent Onorato Caetani et les

---

[1] Lettre à Urbain VI. Cf. la lettre écrite par les Florentins aux cardinaux après l'élection de Clément VII (Colluccio Salutati, *Epistolæ*, éd. Rigacci, Florence, 1741, in-8°, t. I, p. 18). — Le bruit que les cardinaux avaient comploté d'empoisonner Urbain s'était répandu à Florence au mois de mai 1378 (*Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 354).

[2] Cf. *Croniche di Pisa*, c. 782.

[3] Bulle déjà citée du 29 novembre 1378. — Le cardinal de Padoue arrive à Pise le 19 février 1379 ; il y prêche dans le Dôme, avec succès, contre Clément, puis se dirige vers Lucques (*Croniche di Pisa*, c. 783). Un frere Prêcheur envoyé par Urbain VI prêche à Bologne, le 24 avril, la croisade contre l'antipape, mais il récolte peu d'argent (*Cronaca di Bologna*, dans Muratori, t. XVIII, c. 519). Cf. une lettre adressée par Urbain, le 21 mai 1380, à son trésorier, l'évêque d'Imola, au sujet de la rentrée des deniers recueillis grâce à ces prédications (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 29 r°).

[4] *Cronaca Sanese* (Muratori, t. XV), c. 259 ; *Annales Mediolanenses* (*ibid.*, t. XVI), c. 772 ; Ercole Ricotti, *Storia delle compagnie di ventura in Italia* (Turin, 1844, in-8°), t. II, p. 175.

[5] Il est question de l'envoi d'un écuyer de Clément VII vers la compagnie de Saint-Georges aux dates du 18 mars et du 14 avril 1379 (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 46 r°, 54 r°).

[6] *Cronaca di Bologna*, *loco cit.*

Gascons auprès de Carpineto[1], tendirent à ébranler la confiance qu'inspiraient à la cour de Fondi le nombre et la valeur des gens d'armes d'outre-monts.

Clément, sur ces entrefaites, quitta Fondi pour Sperlonga, château situé en vue de la Méditerranée, à peu de distance de Gaëte. On attribue d'ordinaire son départ à la crainte de l'ennemi[2]. Un intérêt de santé fut la vraie cause de ce déplacement. Le pape, qui venait d'avoir des accès de fièvre tierce[3], fuyait le mauvais air. Le trajet se fit, d'ailleurs, au grand jour, avec une certaine pompe ; 23 florins 18 sols 8 deniers furent jetés au peuple sur le passage du cortège (30 mars 1379)[4].

Il n'en est pas moins vrai que, durant le séjour de la cour à Sperlonga, les cardinaux et le pape Clément se montrèrent peu rassurés. J'en trouve la preuve dans les comptes. Des sentinelles au nombre de douze ou quinze montent la garde, chaque nuit, sur les murs du château. Les portes inutiles, les fenêtres pouvant favoriser l'introduction de l'ennemi sont condamnées ou murées. Le 18 avril, on amène de Gaëte trois bombardes avec leurs munitions. Du bois coupé dans le voisinage sert à construire une palissade. Il est question de surélever en charpente une tour de pierre inachevée et de faire établir des hourds au dessus de la courtine. D'autre part, on va jusqu'à envoyer, le même jour (le 14 avril), deux messagers au comte de Fondi, et l'on ne cesse d'expédier des courriers à Marino : c'est là que se sont avancées les troupes de Montjoie; c'est là qu'elles attendent le choc des bandes d'Alberigo; c'est là que doit se décider le sort des deux armées [1].

---

[1] Le 5 février 1379, d'après une lettre de Rinaldo Orsini. Ils auraient perdu plus de cent hommes tués et plus de cent soixante prisonniers (L. Fumi, *Notizie officiali sulla battaglia di Marino dell'anno* 1379, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. VII, 1886, p. 8).

[2] Matteo Camera, *Elucubrazioni storico-diplomatiche sù Giovanna Iª, regina di Napoli* (Salerne, 1889, in-4°), p. 286. — Quant à la version donnée par Walsingham (*Historia Anglicana*, éd. Riley, t. I, p. 393), suivant laquelle Clément VII se serait enfui à Sperlonga en recevant la nouvelle de la défaite de Marino, elle ne supporte pas l'examen : le pape résidait à Sperlonga depuis un mois quand fut livré le combat dont parle le chroniqueur anglais. Il est assez étrange de voir M. G. de Blasiis reproduire cette erreur (*Cronicon Siculum*, p. 34, note 8) et accuser, à ce propos, d'inexactitude et de partialité l'auteur de la chronique italienne qu'il édite.

[3] *Cronicon Siculum*, p. 34. — Dès le 16 janvier 1379, le cardinal de Saint-Eustache, écrivant au comte de Savoie, faisait allusion à une grave maladie de Clément VII (Nicomedo Bianchi, *Le materie politiche relative a l'estero degli Archivi di stato Piemontesi*, Rome, 1876, in-8°, p. 157). Vers la même époque, les cardinaux avignonnais s'occupaient d'expédier au pape une provision de vin de France (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, nº 350, à la date du 11 janvier 1379).

[4] Les comptes pontificaux révèlent ces détails et fournissent la date précise du déplacement : « Die penultima dicti mensis, dominus noster papa recessit de Fundis et ivit apud Speluncam, Gaietane diocesis. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, nº 351, fol. 46 rº.)

En cet instant critique, un des ambassadeurs de Louis d'Anjou, l'échanson dont il a déjà été question, parvint auprès de Clément VII. Le moment, on en conviendra, n'était pas mal choisi pour rappeler au souverain pontife les services déjà rendus, en réclamer la récompense et surtout poser les conditions d'une assistance plus efficace, dont le besoin se faisait impérieusement sentir.

On dut vite s'entendre. La question pécuniaire fut en partie réglée par une bulle du 20 avril, qui ne paraît point connue [2]. Elle concédait à Louis d'Anjou le droit de lever à son profit, durant trois ans, les décimes ecclésiastiques du Languedoc et des parties de la Guyenne *qui étaient déjà, ou qui seraient, par la suite, soumises à la domination française*. Formule bonne à retenir : elle indique chez Clément VII l'intention bien nette de ratifier toutes les conquêtes passées ou futures du roi de France dans l'Aquitaine anglaise. En revanche, il était stipulé que tout impôt levé sur le clergé dans les mêmes provinces cesserait d'avoir cours. Rien, d'ailleurs, dans cette bulle, qui pût faire soupçonner la conclusion de quelque marché entre Louis d'Anjou et Clément VII : le pape ne faisait d'allusion qu'à la piété de Charles V et à celle de son frère, à la protection que l'un et l'autre étendaient sur le clergé du midi et aux dépenses qu'imposait à Louis la défense de ces contrées.

---

[1] *Ibid.*, fol. 54 r°, 58 r°, 59 v°, 61 v°, 62 v°, 63 r°. — En même temps, Pierre de Châteauvillain, sergent d'armes du pape, est envoyé à Pise, puis vers Jean-Galéas Visconti et vers le comte de Savoie (*ibid.*, fol. 60 v°, sous la date du 21 avril).

[2] Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 219 r°. — Je n'en donne ici que le préambule : « Dum preclara devotionis et fidei merita quibus tam tu quam carissimus in Christo filius noster Carolus, rex Francorum illustris, Romanam ecclesiam reveremini, illius vos semper beneplacitis coaptando, dumque laudabilia tua ac ipsius regie celsitudinis studia, quibus jugiter elaboratis ut catholicam fidem protegatis, ac partes et terras Occitanas et ducatum Aquitanum, in regno Francie consistentes, ac ecclesias et personas [ecclesiasticas] existentes in illis in pacis amenitate conservetis, diligenter attendimus, affectu paterne caritatis inducimur ut tibi reddamur in tuis oportunitatibus, et presertim illis per que, sicut pie satagis, terris, partibus, ducatui et personis predictis tranquillitas optata proveniat, liberales. Nuper siquidem, pro parte tua, fuit propositum coram nobis et venerabilibus fratribus nostris S. R. E. cardinalibus quod, pro defensione et tuicione parcium, terrarum et ducatus predictorum magna te oportuit et oportet subire onera expensarum. Quare, pro parte tua, nobis fuit humiliter supplicatum ut tibi, pro faciliori supportacione expensarum et onerum predictorum,... aliquo ecclesiasticorum proventuum auxilio providere de benignitate apostolica dignaremur... » — A la suite, autre copie de la même bulle, avec adresse aux cardinaux Anglic Grimoard, Guillaume de Chanac et Hugues de Saint-Martial.

L'attention des historiens s'est jusqu'ici concentrée sur une autre bulle, datée du 17 avril, beaucoup plus curieuse en effet, et qui fait connaître tous les projets mystérieusement concertés entre Clément VII et le duc d'Anjou[1].

Louis mettait son épée au service du saint-siège; mais il le faisait dans des conditions très particulières.

Il allait devenir roi — il l'était déjà : la bulle lui décernait ce titre, — roi vassal du saint-siège, comme les souverains de Sicile. Ses états, taillés dans les propres domaines de l'Église, recevaient, on ne sait trop pourquoi, la dénomination singulière de royaume d'Adria[2]. Ils comprenaient les villes et territoires de Ferrare, de Bologne et de Ravenne, la Romagne, la province de Massa Trabaria, la Marche d'Ancône, Pérouse, Todi et le duché de Spolète : vaste contrée à cheval sur la chaîne des Apennins et baignée, sur une longue étendue de côtes, par la mer Adriatique. En principe même, la donation paraissait porter sur toutes les terres que possédait l'Église en Italie; puis on faisait exception (mais exception seulement, la chose a son importance) pour le Patrimoine de saint Pierre en Toscane, pour la ville et le territoire de Rome, pour les provinces de Sabine, de Maritime et de Campanie, enfin pour le royaume de Naples.

Somme toute, le pape se réservait un état flanqué au nord et au sud de deux royaumes feudataires : royaumes qui se faisaient contrepoids, sans pouvoir toutefois ni se heurter, ni se confondre. A cet égard la bulle multipliait les précautions : les deux souverains de Naples et d'Adria n'avaient la permission de se combattre ni directement, ni indirectement, un arbitrage pontifical devant, en cas de différend, régler les questions litigieuses. D'autre part ils ne pouvaient, ni eux ni leurs héritiers, se succéder réciproquement, *cum non expediat Romanæ Ecclesiæ feuda in unam personam uniri* : Clément VII n'entendait point faire aux dépens du saint-siège l'unité de l'Italie.

---

[1] Arch. nat., J 495, nº 2, fol. 10; Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus* (Hanovre, 1693, in-fol.), t. I, p. 239.

[2] « Sans doute parce que le nouveau royaume était situé sur les côtes de l'Adriatique. L'ancienne cité d'Adria en faisait partie, mais elle semble alors bien déchue pour avoir pu donner son nom à tout le royaume. » (P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, Paris, 1880, in-8º, p. 12.)

La bulle était, du reste, visiblement copiée sur celle du 28 juin 1265 par laquelle Clément IV avait fait don du royaume de Sicile à un autre fils de France, au chef d'une autre maison d'Anjou, à Charles Ier, frère de saint Louis[1]. C'était la même obligation de prêter hommage lige au saint-siège, de défendre ses possessions, de lui payer un cens de 40.000 francs et, tous les trois ans, d'offrir au pape un palefroi blanc en signe de vassalité. C'était la même interdiction de cumuler la souveraineté de l'Allemagne ou de la Lombardie, d'acquérir même une terre, de gouverner une ville, d'exercer un commandement dans les provinces réservées au saint-siège.

Autre similitude : le royaume d'Adria devait être conquis à la pointe de l'épée. Si les États de l'Église refusaient de reconnaître l'autorité de Clément VII, ce n'était pas pour accepter un maître de sa main. Une expédition s'imposait. On fixait donc au duc d'Anjou un délai de deux ans : si, deux mois après l'expiration de ce terme, Louis n'avait pas opéré sa descente en Italie ou envoyé, du moins, un général qui, au jugement du pape, fût capable de diriger convenablement l'entreprise, l'inféodation du 17 avril 1379 demeurait nulle de plein droit.

Il allait donc être réalisé ce rêve qui hantait, depuis plusieurs années, l'imagination de Louis d'Anjou. Le sceptre longtemps entrevu dans la direction des Baléares était demeuré insaisissable : un autre plus riche apparaissait du côté de la mer Adriatique, et le duc semblait n'avoir qu'à étendre la main pour se l'approprier. Heureux schisme qui réduisait l'Église à se laisser sauver par le frère de Charles V, et qui procurait à ce prince, épris de grandes aventures, la rare fortune d'être à la fois champion du souverain pontife et conquérant pour son compte !

---

[1] Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 220.

Plaignons toutefois le pape qui eut le triste courage de sceller l'aliénation d'une partie des domaines de l'Église pour s'assurer la victoire sur son compétiteur. Lui-même paraît avoir eu conscience de la gravité de cette défaillance, si peu conforme aux traditions que lui avaient léguées ses prédécesseurs[1]. Il n'eut garde de consulter les membres du sacré collège ; et cependant la formule, ici bien mensongère, *de fratrum nostrorum consilio et assensu* fut insérée dans le dispositif de la bulle, comme pour rappeler que, suivant les règles de droit les plus élémentaires, tout acte aliénant une portion du domaine de l'Église devait être passé en consistoire. Clément VII avoua plus tard que la bulle de Sperlonga, « faite en hâte et soudainement, sans délibération et sans conseil, et en un lieu où lui et les siens étaient continuellement en péril de leurs états et personnes », contenait « moult de notables fautes[2] ».

III

En attendant que l'intervention armée du duc d'Anjou pût se produire, la situation du parti clémentin empirait de jour en jour en Italie.

La garnison du Château-Saint-Ange avait tenu bon jusque-là en dépit de l'acharnement des Romains. Leur artillerie battait sans cesse les murs de la forteresse ; ils poussaient la barbarie jusqu'à couper parfois les mains des clémentins qu'ils faisaient prisonniers[3]. Cependant un siége de six ou huit mois avait fini par épuiser les approvisionnements du Château. On en était réduit à vivre d'herbes, de racines cuites, d'eau pure et de quatre onces de pain par jour[1]. Clément VII, plein de sollicitude, avait autorisé, pendant le carême, les gens de la garnison à user d'aliments gras[2] : mais, gras ou maigres, les aliments leur faisaient dès lors totalement défaut. D'autre part, les secours promis ne paraissaient point à l'horizon : il fallut capituler (27 avril 1379)[3]. Urbain VI eût bien voulu demeurer maître du Château-Saint-Ange; mais les Romains se le firent livrer. Ils y entrèrent, enseignes déployées, le 30 avril de grand matin[4], et en commencèrent aussitôt la démolition[5].

---

[1] D'après Villani (lib. X, cap. CXCVI et CCXI), Jean XXII aurait eu à repousser une demande analogue présentée par Philippe VI au nom de son frère Charles de Valois (cf. P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, Paris, 1891, in-8°, p. 393).

[2] P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 30 et 33.

[3] Le 14 septembre 1379, le trésorier de Clément VII paye 16 florins « Johanni Chipiano, qui in guerra Castri Sancti Angeli perdidit ambas manus », et 10 florins « Jacobo Florentini, alias Fauconier, de Leodio, qui in guerra Castri Sancti Angeli

Cette même journée du 30 avril n'était point achevée qu'un autre succès, plus éclatant encore, avait mis le comble au triomphe d'Urbain VI[6].

Louis de Montjoie, le commandant en chef des troupes clémentines, chargé de débloquer et de ravitailler le Château-Saint-Ange, s'était borné, je l'ai dit, à établir son quartier géné-

---

contra Romanos perdidit unam manum ». Le 12 novembre 1379, le même trésorier de Clément VII paye 21 florins 24 sols « Guillelmo Fauconerii et Johanni de Leconberry, qui fuerunt capti per Romanos dum servirent in Castro Sancti Angeli, et per eos fuerunt eis manus amputate. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352, fol. 26 r° et 42 v°; cf. *ibid.*, fol. 51 v°.)

[1] Déposition de Pierre Rostaing (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 66 r°).

[2] Bulle du 8 février 1389 (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 93 v°).

[3] L. Fumi, *Notizie officiali...*, p. 9.

[4] *Ibid.*, p. 6 et 9. — Cette date est confirmée par des instructions destinées à un ambassadeur qu'Urbain VI devait envoyer à Charles V : « Item quod die sabbati ultima aprilis Castrum Sancti Angeli., in manibus dicti domini nostri Urbani et populi romani fuit omnino expeditum. » (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XXXIII, fol. 132.)

[5] Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 30, 38 et 39; F. Gregorovius, *op. cit.*, t. VI, p. 504.

[6] La date du 30 avril est fixée, sans doute possible, par la publication de M. L. Fumi. Les historiens jusqu'ici ont adopté les dates du 28 (F.-A. Gualterio, *Cronaca inedita degli avvenimenti d'Orvieto di Francesco Montemarte, conte di Corbara*, Turin, 1846, in-8°, t. II, p. 196; P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 13) ou du 29 avril (Mansi, dans les *Annales ecclesiastici* de Rinaldi, t. VII, p. 382; F. Gregorovius, t. VI, p. 502; P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 132; G. Erler, *Theoderici de Nyem de Scismate libri tres*, p. 38, 39; C. Cipolla, *Storia delle signorie italiane dal 1313 al 1530*, p. 184; J. de Blasiis, *Cronicon Siculum*, p. 34, note 8; H.-V. Sauerland, *Die Zerstörung der Engelsburg*, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterreich. Geschichtsforschung*, t. VIII, 1887, p. 619). Il en résulte que tous placent la reddition du Château-Saint-Ange après la bataille de Marino et la considèrent comme une des conséquences de cette victoire.

ral autour de Marino. De là, ses incursions fréquentes dans la campagne romaine ne faisaient que troubler la sécurité des *contadini*. Urbain VI finit pourtant par donner ordre à Alberigo de Barbiano de marcher contre lui. D'après le récit d'un chroniqueur dont les historiens modernes se sont généralement inspirés[1], Alberigo sortit de Rome, un soir, à la tête de sa compagnie, après avoir reçu la bénédiction du saint-père, et s'en alla camper à peu de distance de Marino. Mais il résulte d'un récit fait le jour même de la bataille que, le 30 avril au matin, la compagnie de Saint-Georges se trouvait encore non loin de Tivoli, près du Ponte Lucano[2]; elle venait sans doute du nord et n'avait point traversé Rome. Aberigo, coupant en biais la campagne romaine, s'avança dans la direction de l'ennemi. Sa petite armée ne comptait pas plus de deux cent quarante lances[3], divisées en trois troupes, sans compter l'infanterie qui remplissait, avec les bagages[4], l'intervalle laissé libre entre les deux premiers escadrons. A son approche, Louis de Montjoie, dont les forces s'élevaient au plus à cinq ou six cents lances[5], divisa également son armée en trois corps, et en partagea le commandement avec Sylvestre Budes et Bernardon de la Salle : la Bretagne et la Gascogne, représentées chacune par son plus vaillant capitaine[6]. Le résultat des premières charges fut tout à l'avantage de Montjoie ; il rompit l'avant-garde des troupes urbanistes, commandée par Galéas de'Pepoli, et entama l'infanterie, qui venait en seconde ligne. Mais, à ce moment, Alberigo, avec le reste de sa cavalerie, prit hardiment l'offensive. A la suite d'un combat acharné, il demeura maître du champ de bataille. Trois cents ennemis tués, autant de prisonniers, parmi lesquels plus de cinquante capitaines[1] et les trois chefs, Louis de Montjoie, Sylvestre Budes, Bernardon de la Salle, cinq cents chevaux capturés[2], c'en était assez pour couvrir de gloire et combler de richesses la compagnie de Saint-Georges.

---

[1] André Gataro, *Istoria Padovana* (Muratori, t. XVII), c. 277.

[2] L. Fumi, *Un nuovo avviso della battaglia di Marino*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. VII (1886), p. 58.

[3] On ne saurait trop se méfier des chiffres fournis par les chroniqueurs : la *Cronaca Riminese* parle d'une armée de mille lances (Muratori, t. XV, c. 920).

[4] Le texte édité par M. L. Fumi doit porter ici « salma » ou « sagma », et non « salmas », qui n'aurait point de sens.

[5] Lettre du 30 avril (L. Fumi, *Un nuovo avviso*..., p. 58) ; *Chronicon Estense* (Muratori, t. XV), c. 503 ; *Diario d'anonimo Fiorentino* (*Documenti di storia italiana*, t. VI), p. 396.

[6] Gataro nomme Pierre de la Sagra à la place de Sylvestre Budes. Mais le témoignage du *Chronicon Estense* est ici préférable : il est d'accord avec la lettre du 30 avril et avec celle du 1er mai (L. Fumi, *Notizie officiali*..., p. 9).

Le chroniqueur qui nous a raconté le départ du condottiere nous fait assister de même à sa rentrée triomphale : Alberigo de Barbiano et son second, Galéas de Pepoli, traînant derrière eux leurs adversaires captifs, dont les bannières ont été renversées en signe de défaite, viennent se prosterner aux pieds du pape Urbain, qui les arme chevaliers le soir même de la bataille[3]. Malheureusement, ici encore, André Gataro est en contradiction avec les pièces originales. Le lendemain de la victoire, les délégués romains sur le fait de la guerre ne connaissaient encore les détails du combat que par une lettre d'Alberigo[4] : il est évident que le vainqueur avait couché sur le champ de bataille. On ne saurait contester toutefois l'allégresse des Romains, ni la reconnaissance d'Urbain. Un spectacle touchant fut de voir le souverain pontife guidant nu-pieds une procession jusqu'au tombeau des Apôtres[5].

Si les pièces officielles récemment mises au jour réduisent quelque peu les proportions du combat de Marino[6], les mentions que j'ai relevées dans des registres de comptes prouvent que l'armée de Montjoie n'a pas été, comme on l'a cru, entièrement anéantie. Les éclaireurs clémentins envoyés à sa recherche[1] en retrouvèrent d'importants débris sur la voie Appienne, en avant de Velletri, à Cisterna di Roma, et même à Marino. Clément VII fit bien vite parvenir 4.000 florins à ces bretons, gascons ou autres qui avaient eu le mérite de ne point se laisser prendre et de ne pas se faire tuer. Détail curieux, il y joignit une somme de 5.000 florins pour des gens d'armes appartenant à la compagnie de Saint-Georges qui déjà, paraît-il, avaient passé à son service, ou qui allaient le faire incessamment[2]. Ainsi, huit jours à peine après le combat de Marino, une partie des vainqueurs, alléchés par l'appât d'une solde plus forte ou par l'espoir d'un plus riche butin, se tournaient du côté des vaincus, tout prêts à croiser la lance avec leurs compagnons d'armes de la veille. Que voilà bien l'insouciance propre aux routiers du moyen âge, à quelque langue qu'ils appartiennent! Mais que ces sentiments sont loin du noble patriotisme qu'on prête quelquefois aux vainqueurs de Marino[3] !

---

[1] Ce sont les chiffres officiels fournis par les vainqueurs : ils sont donnés dans les deux lettres du 30 avril et du 1er mai qu'a publiées M. Fumi.

[2] La *Cronica Sanese* dit : « plus de sept cents » ; le *Diario d'anonimo Fiorentino* : « huit cents » ; la *Cronaca Riminese* : « plus de douze cents » (Muratori, t. XV, c. 263 et 920 ; *Monumenti di storia italiana*, t. VI, p. 396).

[3] A. Gataro, *Istoria Padovana*, c. 277. Récit reproduit par Collenuccio (*Compendio dell' istoria del regno di Napoli*, Venise, 1613, in-4°, 1re partie, p. 194), Canestrini (*Documenti per servire alla storia della milizia italiana*, dans l'*Archivio storico italiano*, t. XV, p. 71), E. Ricotti (*op. cit.*, p. 175), F. Gregorovius (*op. cit.*, t. VI, p. 503), P. Durrieu (*Les Gascons en Italie*, p. 132), etc.

[4] En faisant part de la victoire aux habitants d'Orvieto, ils ont soin d'ajouter : « Prout ex litteris capitanei dicte Societatis ytalice S. Georgii nobis directis ingnotuit. » (L. Fumi, *loco cit.*)

[5] Raymond de Capoue, *Vita S. Catherinæ Senensis* (*Acta Sanctorum, Aprilis*, t. III), p. 940 ; lettre de sainte Catherine de Sienne aux bannerets de Rome.

[6] Walsingham (*Historia anglicana*, t. I, p. 393) comptait au moins cinq mille partisans de Clément VII tués à la bataille de Marino. M. Cipolla (*op. cit.*, p. 184) parle d'une « immensa strage ».

Bien que les restes de l'armée de Montjoie, renforcés de ce contingent et de cent autres lances italiennes[4], pussent encore, en opérant de concert avec les Orsini ou les Caetani[5], couvrir la route de la Terre de Labour, Clément VII ne jugea pas à propos d'attendre à Sperlonga l'attaque des troupes d'Alberigo[1]. Il s'embarqua, le 9 mai[2], à Gaëte[3], accompagné de trois cardinaux, sur une flottille composée de six galères et d'une galiote, qui, en moins de vingt-quatre heures, le conduisit à Naples[4].

---

[1] V., aux Archives du Vatican, dans le registre des *Introitus et exitus* n° 351 (fol. 65 r°), un payement de 9 florins 29 sols fait, le 2 mai, « pro exploratoribus mittendis ad sciendum veritatem de gentibus armorum domini nostri, qui (*sic*) rappte fuerant per illos de Societate Sancti Georgii ».

[2] « Traditi... Alderico de Interminellis, scutifero domini nostri, scilicet pro solvendo domino Jordano de Marino mille, Britonibus, Vasconibus et Normannis et aliis gentibus ultramontanis existentibus in Marino et Chisterna IV^m, et illis de Societate Sancti Georgii qui debent retineri ad servicium Ecclesie, sive de presenti sunt retenti, V millia... IX^m VIII^c XIII^{xx} V III floreni Camere XXXI solidi X denarii. » (*Ibid.*, fol. 67 v°.)

[3] Cf. F. Gregorovius, t. VI, p. 502, 583.

[4] Je relève à la date du 2 mai, dans les comptes de Clément VII, un payement de 2.747 florins 18 sols 8 deniers « pro stipendiis centum lancearum italicorum de novo conducendorum duorum mensium, inter quos est unus de capitaneis Reynaudus de Connessang, dictus Tempeste » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 65 r°).

[5] Le 8 mai, Clément VII fait passer 1.894 florins 37 sols 4 deniers au comte de Fondi, pour qu'il puisse entretenir des troupes destinées à la défense de ses terres (*ibid.*, fol. 71 r°). — Dès le 30 avril, on avait fait payer 947 florins 18 sols 8 deniers

Là, de nouveaux déboires attendaient l'infortuné pontife. Non que la cour napolitaine lui refusât son hommage. Le comte chambrier vint en galiote à sa rencontre ; la reine elle-même l'attendait au seuil du château de l'Œuf ; elle lui témoigna tous les égards dus au chef de l'Église et l'introduisit dans le château, où était préparé un repas[5]. Mais la population était loin de partager, à l'endroit de Clément VII, les sentiments de la reine Jeanne[6]. Une parole malsonnante proférée sur la place *della Sellaria* par un certain Philippe Frenario attira l'attention du seigneur André Ravi-

---

à Paul, fils de Luc Savelli, « pro ruppendo contra Romanos et tenendo gentes armorum ad faciendum guerram et defendendum terram suam ». — Cf. *Cronaca Riminese* (Muratori, t. XV), c. 920.

[1] Dès le 2 mai, une barque armée est louée, par ordre de Clément VII, « pro eundo quesitum galeas Petri Bernardi et vicecomitis Rodi » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 65 r°). Ce Pierre Bernaldez est un corsaire aragonais dont il est question dans la chronique portugaise de Fernand Lopez (*Cronica d'el rey D. Fernando*, dans *Collecção de livros ineditos de historia portugueza*, Lisbonne, 1816, in-4°, t. IV, p. 367).

[2] La date exacte nous est encore ici fournie par les comptes du pape : « Die nona maii, dominus noster recessit de Spelunca, ante prandium, ad eundum apud Neapolim, ubi applicuit in crastinum, ante prandium. » (*Ibid.*, fol. 72 v°.)

[3] Est-ce alors que les habitants de Gaëte, se déclarant urbanistes, refusèrent de recevoir Clément (cf. la déposition de l'évêque de Todi, dans Rinaldi, t. VII, p. 384) ?

[4] Ces détails et ceux qui vont suivre sont empruntés au *Cronicon Siculum* (p. 35 et sq.), au fragment de journal napolitain publié, en 1880, par M. Attilio Hortis dans l'*Archeografo Triestino* (nouvelle série, t. VI, fasc. IV) et réédité, l'année suivante, par M. B. Capasso dans l'*Archivio storico per le provincie Napoletane* (année VI, p. 333), enfin aux fragments des *Giornali del duca di Monteleone* qu'a publiés, en notes, M. J. de Blasiis, l'éditeur du *Cronicon Siculum*. Cf. *Le Petit Thalamus*, p. 397.

[5] On ne saurait admettre la version de la *Cronica Sanese* (Muratori, t. XV, c. 263) suivant laquelle le clergé et l'archevêque de Naples seraient venus, croix en tête, au devant de Clément ; le peuple furieux aurait tué l'archevêque et les porteurs de croix (cf. Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, c. 133).

[6] Cf. *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé), t. II, p. 374. — Durant l'été de 1378, les Napolitains avaient failli faire un mauvais parti à Jean de Murol, évêque de Genève, qui était venu prêcher à Naples contre la légitimité d'Urbain (déposition du cardinal Nicolas Meschino, Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 72 v°).

gnano, qui riposta par un coup dirigé contre l'œil de l'imprudent bourgeois. Toute la ville se soulève aussitôt. Les uns mettent au pillage les maisons dépendantes de l'archevêché, qui était alors occupé par un prélat français[1]; les autres s'attaquent au couvent de San Pietro ad Aram, dont le cardinal de Saint-Eustache était abbé commendataire ; ils profitent même de l'occasion pour installer l'archevêque et l'abbé légitimes, je veux dire nommés par Urbain VI. D'autres enfin se dirigent vers le château de l'Œuf en criant : « Mort à l'Antechrist! Mort à Clément et à ses cardi« naux! Mort à la reine, si elle prend leur défense! Vive le pape « Urbain ! »

Trois jours après, Clément VII quittait piteusement la baie de Naples (13 mai) et, avec ses trois cardinaux, ses six galères et sa galiote, s'en retournait à Sperlonga[2].

Il n'y fit point un long séjour. L'air de l'Italie n'était décidément pas favorable au pape, non plus qu'aux cardinaux citramontains. Trop de peurs, d'avanies, d'émotions de toutes sortes avaient depuis quatorze mois empoisonné leur existence. Ils aspiraient à la tranquillité qu'on goûte sur les rives du Rhône. Le 22 mai, laissant seulement derrière eux deux cardinaux italiens de création récente, Jacques d'Itro et Léonard de Giffone, ils s'embarquèrent sur leur flottille à destination de Marseille[3].

Le voyage fut pénible[4]. Les provençaux et les aragonais qui composaient les équipages se prirent de querelle en mer, échangèrent des traits. Clément VII, effrayé, se fit débarquer sur la côte la plus proche, gagna Nice par terre ; il se rembarqua néanmoins pour atteindre Toulon, puis Marseille. Ce fut la fin de ses tribulations. La Provence lui fit un accueil moins maussade qu'on ne l'avait supposé tout d'abord[1]. A Marseille comme à Aix (dans chacune de ces villes il s'arrêta trois jours), officiers, ecclésiastiques, seigneurs se pressèrent au devant de lui[2]. On lui envoya d'Avignon trente roussins et six domestiques. Enfin, le 20 juin, en pompeux appareil, il fit son entrée dans la cité des papes[3].

---

[1] La *Chronographia regum Francorum* (t. II, p. 375) prétend que l'expulsion de l'archevêque Bernard avait précédé l'arrivée de Clément.

[2] Il paraît même être retourné à Fondi : une bulle du 18 mai est datée de cette ville (Rinaldi, t. VII, p. 384).

[3] Ils avaient six galères et une ou deux galiotes, les unes provençales, les autres catalanes, ces dernières commandées notamment par le corsaire Pierre Bernaldez (*Vita prima Clementis VII*, dans Baluze, t. I, c. 494 ; *Diarium Neapolitanum*, dans l'*Archivio storico per le provincie Napoletane*, année VI, p. 334 ; Fernand Lopez, p. 367 ; *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 375 ; Froissart, éd. G. Raynaud, t. IX, p. 154).

[4] Le 25 mai, Clément VII n'était encore qu'à Monte Cristo ; il parvint à Nice, au plus tard, le 1er juin (H.-V. Sauerland, *Itinerar des Gegen-Papstes Klemens VII von seiner Wahl bis zu seiner Ankunft in Avignon*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. XIII, 1892, p. 192).

Il n'y trouvait que des amis. Avant de périr frappé par une attaque d'apoplexie (5 décembre 1378), qui passa aux yeux des urbanistes pour un châtiment du ciel[4], Gilles Aycelin de Montaigu, cardinal de Thérouane, avait eu le temps d'y préparer la réunion d'une sorte de concile : cette assemblée s'était prononcée pour lui[5]. Les cinq autres cardinaux laissés en Avignon n'étaient pas moins unanimes à le saluer comme pape, et parmi eux se faisait remarquer celui que de respectables scrupules avaient si longtemps retenu l'obédience urbaniste, le cardinal de Pampelune[1]. Au milieu de cette cour dévouée, Clément VII allait reprendre, dans l'opulente forteresse des Doms, la place des Innocent VI, des Urbain V, des Grégoire XI, et de nouveau la papauté, celle du moins qu'on reconnaissait en France, allait pouvoir se reposer et respirer à l'aise à l'ombre de la monarchie capétienne.

---

[1] *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 399. — Le 28 juin 1379, 200 florins furent payés à Mathieu d'Humières, chevalier, « pro parte nauli unius galee que conduxerat dominum Papam in suo recessu de partibus Italie usque Tolonum » (*Introitus et exitus*, n° 324, fol. 155 v°).

[2] *Cronicon Siculum*, p. 37 ; *Le Petit Thalamus*, p. 397.

[3] Dès le 5 juin, les cardinaux d'Avignon avaient su le débarquement du pape par des lettres que leur avait écrites, de Nice, l'évêque de Rodez (*Introitus et exitus*, n° 350). Ils firent faire aussitôt, dans le palais, diverses réparations dont les comptes subsistent, et donnèrent, le 20 juin, 30 livres à l'aumônier du pape « pro spargendo per plateas et vicos in introitu domini Pape » (*Introitus et exitus*, n° 324, fol. 155 r°).

[4] Baluze, t. I, c. 956. Cf. plus loin, chap. VI. V. la lettre de durs reproches que lui adressa dans le courant de l'été de 1378, un de ses anciens familiers, chaud partisan d'Urbain (ms. 1355 de Rouen, fol. 5 r° ; Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1082).

[5] Le concile d'Avignon n'était mentionné que dans une déposition à laquelle Baluze (t. I, c. 957) ne paraissait pas ajouter foi. J'ai retrouvé à Rome (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, *De Scismate*, vol. XXXI, n° 24, fol. 288-310) une sorte de compte rendu des délibérations de cette assemblée ; il commence ainsi : « In civitate Avenione sunt habita multa et magna consilia per magnos clericos de papatu ; in quibus consiliis sunt mota et soluta dubia infrascripta, que postmodum fuerunt in scriptis redacta, prout inferius continetur... » Suit l'examen d'un grand nombre de questions relatives à la double élection d'Urbain et de Clément ; elles sont toutes résolues dans le sens clémentin. On s'y prononce notamment contre la convocation d'un concile général. Un autre volume des mêmes Archives (*Armarium LIV*, vol. XXXV, ancien XXII), qui compte 178 feuillets, est tout entier rempli de discussions sur le même sujet entre des prélats qui pourraient bien être les membres de l'assemblée d'Avignon ; parmi les argumentateurs, je relève les noms des évêques de Bethléem, d'Oloron et de Cavaillon.

Par contre, en se rapprochant de la France, Clément VII paraissait avoir perdu toute influence en Italie. La reine Jeanne elle-même, faiblissant devant l'émeute, avait fait proclamer, le 18 mai, dans la ville et dans le royaume de Naples la légitimité d'Urbain[2]. Et, le 3 juin, deux galères armées avaient conduit à Rome une ambassade chargée de porter aux pieds du pape la soumission de la reine[3].

Catherine de Sienne voyait déjà l'unité de l'Église rétablie par l'épée d'Alberigo de Barbiano. « Combattez, écrivait-elle à cette « époque au condottiere, avec l'étendard de la très sainte Croix... « Soyez reconnaissant des bienfaits que vous avez reçus de Dieu « et du glorieux chevalier saint Georges, dont vous portez le « nom. Nous ferons comme Moïse : lorsque le peuple com-« battait, Moïse priait; et, pendant que Moïse priait, le peuple « triomphait[4]. » Alberigo, effectivement, avec l'aide des Romains, enleva la forteresse de Cisterna, qui appartenait à Giordano

---

[1] Son adhésion à Clément VII remontait au mois de novembre 1378 (Baluze, t. I, c. 939 et sq.; t. II, c. 851; *Mélanges Julien Havet*, p. 464).

[2] Le même jour, celui-ci avait désigné un nonce pour le royaume de Naples (Rinaldi, t. VII, c. 384).

[3] Le *Cronicon Siculum* nomme les comtes d'Ariano, de Belcastro, de Squillace et de Potenza. Le *Diarium Neapolitanum* ajoute à ces quatre noms celui du comte de Nole, qui figure également dans le récit de l'évêque de Todi (Rinaldi, t. VII, c. 387) et dans une lettre du 4 juin (L. Fumi, *Notizie officiali...*, p. 10). Ces ambassadeurs auraient-ils été arrêtés un moment par les clémentins qui gardaient l'embouchure du Tibre, puis relâchés sur la demande de la reine? Je lis dans un registre de comptes d'Avignon (*Introitus et exitus*, n° 353, fol. 41 v°) que 500 florins furent payés par la Chambre apostolique, le 9 septembre 1379, à Pierre Gayte, sergent d'armes du pape, « pro certis ambaxiatoribus qui mittebantur ad illum Bartholomeum, intrusum, et fuerunt per gentes galearum domini nostri supradictarum capti et postmodum relaxati de ordinatione domine Regine, prout clarius scit dominus de Monte Gaudio, pro financia dictorum ambaxiatorum ».

[4] On a voulu établir que cette lettre était antérieure au combat de Marino (E. Ricotti, *op. cit.*, t. II, p. 175). Cf. une note de Mansi, dans les *Annales ecclesiastici* de Rinaldi (t. VII, p. 382-383).

Orsini. Puis ce fut le tour de Marino et de Rocca di Papa. Giordano lui-même se soumit (3 juin). La route de Naples était ouverte et par terre et par mer[1].

Urbain VI se flattait alors de toucher au but de ses désirs. L'Italie tout entière soumise à sa domination, son rival expulsé, la chrétienté en grande partie favorable à sa cause, c'est plus qu'il n'en fallait pour justifier les accents triomphants qu'on remarque dans son encyclique du 12 juin 1379[2]. Que lui restait-il à faire pour compléter sa victoire? gagner l'adhésion de la France. Un instant peut-être il crut y parvenir : j'ai retrouvé au Vatican de curieuses instructions destinées à un ambassadeur qu'Urbain VI voulait envoyer alors à Charles V, afin de lui dessiller les yeux et de le rallier à sa cause.

IV

L'illusion fut grande, mais de courte durée. La conversion de Jeanne n'était qu'une de ces feintes perfides auxquelles la reine de Sicile recourait volontiers dans les circonstances critiques. A peine rassurée par les nouvelles reçues de son mari, elle rappela les ambassadeurs qu'elle avait envoyés à Urbain, redevint l'âme du parti clémentin d'Italie et commença contre les urbanistes napolitains, particulièrement contre Louis Bozzuto, qui s'était installé, à la faveur des troubles, sur le siège archiépiscopal, une série de représailles destinées à leur ôter le goût de ces tentatives d'émancipation[3].

---

[1] L. Fumi, *Notizie officiali...*, p. 7 et 10. Rinaldi, t. VII, c. 386. — D'après Gregorovius (t. VI, p. 501), Giordano aurait traité avec les Romains dès le mois de février 1379.

[2] Rinaldi, t. VII, c. 386. — Rudolphus de Rivo, *Gesta pontificum Leodiensium* (J. Chapeaville, *Qui gesta pontificum Tongrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores præcipui*, Liège, 1612-16, in-4°, t. III), p. 37. — Cf. une lettre d'Urbain VI à Wenceslas, du 24 mai 1379, citée par Palacky (*Geschichte von Böhmen*, Prague, 1845, in-8°, t. III, 1re partie, p. 33).

[3] Déposition de l'évêque de Todi (Rinaldi, t. VII, p. 387); *Cronicon Siculum*, p. 37 ; cf. le fragment des *Giornali del duca di Monteleone* reproduit par l'éditeur du *Cronicon* (*ibid.*, note 1) et la note 1 de la p. 43. — Le duc Étienne de Bavière offrira plus tard à Jeanne de la réconcilier avec Urbain ; elle répondra, le 5 juin 1380, par une énergique profession de foi en faveur de Clément et par de violents reproches à l'adresse d'Urbain VI (Bibl. de Bologne, ms. 17 K II 40, n° 28 ; communication du D^r Lud. Frati).

Clément VII, de son côté, ne perdait pas de vue la péninsule. Non content d'accorder des récompenses ou des indemnités aux héros de la dernière campagne — Pierre Rostaing, Pierre Gandelin[1], les soldats mutilés de la garnison du Château-Saint-Ange, — il réchauffait par des largesses le zèle des barons ou des grands officiers dont il attendait de nouveaux services. Nicolas Spinelli, chancelier du royaume de Sicile, reçut la ville de Bitetto[2]. Les châteaux de Fratte[3] et de Castelnuovo[4], confisqués sur l'abbaye du Mont-Cassin, furent offerts au comte de Fondi[5]. Ce dernier fit même, au mois de novembre, le voyage d'Avignon, sans doute pour dresser, d'accord avec le pape, les plans d'une nouvelle campagne; il en rapporta 20.000 florins, plus une lettre de change de 15.000 florins destinée à secourir la reine Jeanne « dans ses guerres[6] ». Sur ces entrefaites, les frères Mineurs rassemblés à

---

[1] Au premier Clément VII attribue les seigneuries de Saint-Crépin, de Champcella, de Rame et de la Roche-de-Briançon, qui appartenaient déjà sans doute à une branche de la famille Rostaing (cf. J. Roman, *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, Paris, 1887, in-4°, t. I, p. 57, 59). Il reconnait le second comme héritier éventuel de la terre de Saint-Crépin (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 215 r°, 216 v°, 217 r°). Cf. un rôle de suppliques présenté à Clément VII par Pierre Gandelin (*Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 168 r°). — M. G. Erler (*Th. de Nyem de Scismate libri tres*, p. 38) confond à tort Pierre Gandelin avec un « Robinetus Gandelli, alias de Lavaleya », du diocèse de Laon, défenseur du Château-Saint-Ange, à qui Clément VII donna, le 6 août, 158 florins d'or.

[2] Bulle du 4 octobre 1379 (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 160 v°).

[3] Aujourd'hui Ausonia, non loin de Gaëte.

[4] Castelnuovo Pareno, autrefois appelé Castelnuovo di San Germano, à 18 kil. du Mont-Cassin.

[5] Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 26 r°.

[6] Le 24 novembre 1379, payement de 20.000 florins au comte de Fondi, « pro factis et negociis Romane Ecclesie sustinendis in partibus Italie et aliis faciendis que inter dictum dominum nostrum et ipsum fuerunt et sunt ordinata... Fuerunt soluti, die xxiiii presentis mensis, domino comiti Fondorum et magistro Angelutio de Ravallo, secretario domine regine Sicilie et Jherusalem, ad tradendum et assignandum prefate domine regine, pro subvencione quam sibi facit dominus noster propter suas guerras — et de presenti summa fuerunt littere cambii eis assignate, per quas summam ipsam recipere deberet in Neapoli — XV^{m} floreni Camere. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352, fol. 28 r°.) — Il paraît certain que le comte de Fondi reprit l'offensive (*Cronica di Bologna*, Muratori, t. XVIII, c. 522). Un chroniqueur étranger (*Chronique des quatre premiers Valois*, p. 285) prétend même qu'avec le concours de Bernardon de la Salle et des routiers normands et bretons, il remporta, en 1380, une grande victoire sur les Romains : « Et en mistrent à desconfiture plus de 1400, que mors, que prins. » (Cf. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*,

Naples en chapitre général se prononcèrent pour Clément VII[1]. Celui-ci, avec l'aide de la reine, parvint à imposer dans un grand nombre de diocèses du royaume des évêques de son choix[2].

Toutefois il ne se dissimulait pas ce qu'avait de précaire sa situation dans l'Italie méridionale. Elle reposait uniquement sur la volonté d'une femme, volonté qui n'était pas toujours souveraine, l'expérience l'avait démontré, et qui allait se trouver aux prises avec les attaques furieuses des ennemis du dedans et du dehors. Urbain VI, résolu à tirer vengeance d'une défection réitérée, s'apprêtait à prononcer la déposition de Jeanne[3]. Il importait de défendre la reine, de consolider son trône, de s'assurer de la fidélité du royaume de Sicile.

Pour cette œuvre assurément plus urgente que la constitution d'un second état feudataire du saint-siège, Clément VII jeta encore une fois les yeux sur Louis d'Anjou. Il lui avait offert le royaume d'Adria dans l'espoir de provoquer son intervention dans l'Italie centrale; il allait maintenant trouver moyen d'intéresser son ambition à la défense du royaume de Sicile.

Louis d'Anjou, depuis qu'une bulle de Clément VII lui avait transmis la souveraineté d'une partie des États de l'Église, n'avait cessé de manifester en toute occasion son dévouement au second élu. A Vincennes, le 7 mai, sur le parvis Notre-Dame, le 15, on l'avait vu accompagner les légats clémentins. Durant le même séjour à Paris[4], écrivant à la reine Jeanne pour lui recommander un de ses chevaliers qui désirait prendre du service dans les troupes napolitaines ou dans les troupes clémentines, il s'était

---

p. 134.) Au contraire, Menendo, évêque de Cordoue, parle d'une défaite du comte de Fondi, qui aurait été suivie de la prise d'Anagni par les Romains (Rinaldi, t. VII, p. 397).

[1] Le 1er octobre 1379 (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 63 r°). Cf. Otto Hüttebräuker, *Der Minoritenorden zur Zeit des grossen Schismas* (Berlin, 1893, in-8°), p. 67.

[2] V., dans le *Chronicon Neritinum* (Muratori, t. XXIV, c. 907), le récit des violences commises, aux mois de novembre et de décembre 1379 et en 1380, dans le diocèse de Nardo.

[3] Mat. Camera, *Elucubrazioni...*, p. 287.

[4] Le duc d'Anjou se trouvait encore à Viviers le 21 avril 1379 (D. Vaissete, t. IX, p. 870). Le 29, Nicolas de Mauregard, son trésorier, partit de Paris pour aller à sa rencontre, à Montargis (Arch. nat., KK 242, fol. 106 r°). Le duc séjourna du 7 au 30 mai soit dans son hôtel de la rue de la Verrerie, soit à Saint-Germain, soit à Vincennes.

répandu de nouveau en compliments sur la conduite de la reine, qui, depuis le début du schisme, faisait, disait-il, l'admiration du roi et de tous les princes français. Il avait ajouté que Charles V était résolu à soutenir Clément VII avec la dernière énergie, et que lui-même, suivant les traces de son frère, comptait, autant que ses forces le lui permettraient, venir en aide au pape et à l'Église[1]. La nouvelle de la défection momentanée de Jeanne n'avait en rien modifié son style[2] : il avait adressé à la reine de nouveaux éloges vers le mois de juillet, y avait joint des compliments flatteurs pour le prince son mari, puis pour le comte chambrier, et avait pris l'engagement de plus en plus formel de mettre prochainement ses forces au service de Clément[1].

---

[1] « Excellentissime principisse regine Jerusalem et Sicilie, consanguinee nostre carissime, Ludovicus, regis quondam Francorum filius, dux Andegavensis et Turonensis et comes Genomanensis. Excellentissima principissa et consanguinea carissima, regalis vestre celsitudinis successus felices audire cupientes, ipsam quesumus ut nos inde velit sepissime reddere certiores, quos prosperos faciat Omnipotens et votivos. Excellentissima principissa et consanguinea carissima, quantum certi de statu domini mei regis et nostri sumus serenitatem vestram libenter audire illud idem, eidem excellencie serie presencium innotescat ipsum dominum meum regem nosque et suos liberos, per Dei gratiam, die date presencium frui prospera corporea sospitate. Serenissima principissa et consanguinea carissima, sincera devocio quam ad sanctam Ecclesiam Dei in suis perturbationibus quas hucusque sustinuit, prestantissima quoque juvamina que vestra celsitudo sanctissimo Summo Pontifici et reverendissimis patribus sacro collegio (*sic*) cardinalibus efficaciter exhibuit, innumeras laudes sibi laudibus cumularunt. Unde vere, consanguinea carissima, apud Deum et Christi fideles est vestra serenitas multipliciter collaudanda, et exinde merito vos collaudet (*sic*) dictus dominus meus rex nosque et omnes principes hujus regni. Et ut tanto vestra serenitas plus gaudeat tam fructuosa opera peregisse quanto se senserit pluribus coadjutoribus refulciri, ad vestre serenitatis noticiam deducimus quod dictus dominus meus rex partem Summi Pontificis predicti sustinet et decrevit virilissime sustinere. Et nos, ut debemus, ejus insequentes vestigia, dicto Summo Pontifici et eidem Ecclesie juvamina prestabimus, quantum possibilitas nostra se extendet. Serenissima principissa et consanguinea carissima, omnia nova parcium istarum excellencie vestre, si placet, dilectus miles noster, Robertus Capon, lator presencium, explicabit. Idem vero Robertus, quem usus armorum edocuit, et in hiis se reddidit strenuum, ut serviat Ecclesie et vobis, arripuit iter suum : quem velit excellentia vestra, nostri favore, suscipere specialiter commendatum, et nobis significare quecumque sibi placita, votis libentibus impleturis. Excellentissima principissa et consanguinea carissima, regalem excellentiam vestram conservet Altissimus feliciter et longeve. Scriptum Parisius, die, etc. » (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 8 v°.)

[2] Louis d'Anjou, retourné en Languedoc, avait pu apprendre cette défection de la bouche même de Clément VII. On lit en effet dans Froissart (t. IX, p. 155) : « Si fu li dus d'Ango avoecques le pappe environ xv jours, et puis s'en retourna il à Toulouse dalés la ducoise sa femme. » L'entrevue du duc avec le pape est, d'ailleurs, prouvée par cette phrase de sa lettre au comte chambrier du royaume de Naples : « Gaudenter audivimus, viva voce sanctissimi in Christo patris domini Clementis pape VII et universalis Ecclesie summi pontificis, quod in factis Ecclesie vos invenit ejusdem Ecclesie ferventissimum zelatorem... » (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 10 v°.)

Cependant, pour faire à Louis d'Anjou de nouvelles ouvertures, Clément VII choisit un moment où les affaires de l'Italie paraissaient être bien étrangères aux préoccupations du prince. Une révolte audacieuse venait d'éclater dans le Languedoc. Les habitants de Montpellier avaient massacré le chancelier du lieutenant général, ses officiers, ceux du roi, et jeté leurs corps dans des puits. Bien que l'intervention pacifique de Clément VII et du cardinal Grimoard eût amené les rebelles à faire leur soumission, Louis d'Anjou accourait, courroucé, de l'Ile-de-France, bien résolu à tirer une vengeance terrible des habitants de Montpellier[2]. Ce que les historiens oublient de nous apprendre, c'est qu'au moment où il levait une véritable armée pour marcher contre la ville coupable, où il parlait de passer hommes et femmes au fil de l'épée, de raser la ville et, sur ses ruines, de promener la charrue, il se laissait bercer d'une plus douce espérance, reportait son regard au delà des Alpes et rêvait de bien autres, de bien plus glorieuses conquêtes.

C'est, en effet, lors de son passage en Avignon, au mois de janvier 1380[3], que Louis d'Anjou aborda un sujet tout nouveau dans divers entretiens qu'il eut avec Clément, un entre autres, le 11, auquel n'assistèrent probablement que le comte de Genevois, frère du pape, le cardinal de Mende, les témoins et le notaire dont la présence était indispensable. On arrêta, au cours de cette conférence, les conditions d'un traité que trois ambassadeurs furent chargés, de la part du duc d'Anjou, d'aller soumettre à la reine Jeanne.

---

[1] Ms. cit., fol. 9 rº et 10 vº. — Le passage suivant est extrait de la lettre adressée à Jeanne : « Hic et ubique terrarum insonuit vox sanctissimi in Christo patris domini Clementis pape VII..., reverendissimorumque patrum dominorum cardinalium laudancium precipue magnificencie vestre veritatem, que factum dicte Ecclesie, matris nostre, contra illos intrusi Antechristi... sustinuit [ita] potenter quod ad vestram celsitudinem, tanquam ad firmissimam anchoram spei sue, navicula Petri in procellis Oceani fluctuante, semper recursum habuerunt persecurum. » — Le duc écrit à peu près dans les mêmes termes à un prince qu'il appelle « illustris princeps et consanguinee carissime », sans doute Othon de Brunswick, et il ajoute : « Nosque, predecessorum nostrorum vestigia insequi cupientes, prefati domini Pape et Ecclesie sancte Dei, matris nostre, serviciis bono corde volumus potenciam nostram exercere, ita quod infra pauca tempora, faciente Domino, percipiet vestra magnificencia in factis Ecclesie dicti domini mei et nostra juvamina interesse. »

[2] *Grandes chroniques*, t. VI, p. 462 ; *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 281 ; *Le Petit Thalamus*, p. 398 ; D. Vaissete, t. IX, p. 873.

[3] Cf. E. Müntz, *L'antipape Clément VII*, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XI (1888), p. 177.

Malgré ses quatre mariages successifs, Jeanne Ire était parvenue à l'âge de cinquante-trois ans sans avoir d'enfant vivant. Elle avait marié l'une de ses nièces à Charles de Durazzo, qui semblait destiné à lui succéder sur le trône. Cependant le roi de Hongrie et le roi de France lui-même convoitaient, chacun de son côté, tout ou partie de son héritage, et il n'était pas jusqu'à Louis d'Anjou qui n'eût tenté jadis de s'approprier la Provence[1]. Une telle attitude n'était plus de mise ; l'agression de 1368 avait échoué, et le duc eût maintenant désiré en effacer jusqu'au souvenir. C'est par un tout autre procédé qu'avec l'aide de Clément VII il se flattait de parvenir à un résultat bien plus complet. Il demandait à la reine Jeanne de faire de lui son fils adoptif, — un fils de treize ans seulement plus jeune qu'elle — et de lui assurer toute sa succession, comprenant le royaume de Naples, les comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont. Lui, de son côté, mettait quatre galères armées à la disposition de Jeanne, la laissait puiser à pleines mains dans son trésor ; en cas d'attaque du royaume de Naples, lui envoyait ou lui amenait assez de troupes pour la mettre à l'abri du danger ; en cas de descente des ennemis en Provence, repoussait les envahisseurs ; discret, d'ailleurs, autant qu'actif, et sachant se tenir à sa place, et ne comptant pas se mêler, du vivant de la reine, au gouvernement de l'État, et résolu à n'occuper tout ou partie du royaume qu'autant que Jeanne l'ordonnerait, et demandant tout au plus que quelques forteresses lui fussent livrées en avancement d'hoirie ; enfin tout prêt à ratifier les dispositions que Jeanne voudrait prendre en faveur de son quatrième mari, et décidé à n'accorder aucun pardon à François de Baux, ce baron révolté que la reine poursuivait de sa haine implacable[1]. Cette combinaison assurait à la fois, dans l'Italie méridionale, la domination de la maison d'Anjou et la suprématie de Clément VII.

---

[1] S. Luce, *Chroniques de J. Froissart*, t. VII, p. XXVI et XXVII ; M. Prou, *Relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V* (Paris, 1888, in-8°), p. 69 ; P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, p. 497.

Une fois le projet de traité arrêté sur ces bases, le duc d'Anjou se mit en devoir d'exécuter ses menaces contre les gens de Montpellier. Il ne s'achemina toutefois vers le Languedoc qu'après avoir effectué dans les mains du trésorier de Clément un premier versement de 5.000 florins, auquel il devait en faire succéder plusieurs autres[2].

Tandis qu'il condamnait au feu, à la corde ou au glaive six cents habitants de Montpellier, puis que, trois jours après, il adoucissait et transformait du tout au tout cette sentence barbare, en ayant soin de faire remarquer que la mesure de clémence était due en partie à l'intercession du pape[3], Clément VII travaillait, de son côté, au succès de la combinaison nouvelle. Dans deux bulles datées du 1er février[4], il prétend avoir appris que la reine Jeanne, « pour se consoler de la perte de ses enfants, » désire adopter Louis d'Anjou et l'instituer son héritier; il autorise en conséquence cette dérogation aux lois de la succession en ligne collatérale telles qu'elles avaient été fixées, dès l'origine, dans la bulle d'inféodation du royaume de Naples.

Encore retenu dans le Languedoc, Louis d'Anjou, également occupé de ce projet, charge trois de ses conseillers intimes de présenter au pape une longue série de demandes, toutes relatives au même objet, et auxquelles Clément VII répond, sans prendre avis[5]. Rien de plus curieux que cet échange mystérieux de vues entre le pape et le prince. S'il ne s'agissait, dans la pensée de Clément, d'assurer « l'exaltation de l'Eglise » et « l'exterminement du scisme », on serait confondu de voir le nombre et l'importance des concessions qu'il se laisse arracher pour prix d'une intervention armée en Italie, dont le mode et l'époque ne sont même pas fixés, et dont la réussite n'est rien moins que certaine.

---

[1] Arch. nat., J 375, n° 5; J 512, n° 31; J 848, n° 3.

[2] Le 12 janvier 1380, premier versement de 5.357 florins de Chambre et 4 sols; le 17 février, nouveau versement de 3.214 florins de Chambre et 8 sols; le 1er mai, versement de 1.000 florins de Chambre, le tout à titre de prêt (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352 et n° 353, fol. 67 r°). — Plus tard, en 1402, la cour d'Avignon reconnaîtra que le camerlingue Pierre de Cros a reçu des gens de Louis Ier d'Anjou, d'abord, 12.000 francs, puis 10.000 et enfin 13.000, en tout 35.000 francs (Bibl. nat., ms. latin 5913A, fol. 111).

[3] Cf. A. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier* (Montpellier, 1851, in-8°), t. II, p. 191 et sq.

[4] Arch. nat., J 375, n° 4; J 512, nos 30 et 31; J 848, n° 3.

[5] Il s'agit du mémoire qu'a publié Le Laboureur (*Histoire de Charles VI*, t. I, p. 51) d'après un ms. de la collection Vyon d'Hérouval. L'abbé Christophe, qui l'a réimprimé (*Histoire de la papauté au XIVe siècle*, t. III, p. 473), semble vouloir en

Tout le produit des décimes de Langue d'Oc, tout le produit de celles qui seront imposées en Langue d'Oïl, après que Louis se sera entendu à ce sujet avec ses frères, tout le produit des « procurations » ou « demi-procurations » que le pape doit se réserver au détriment des prélats français est abandonné au duc d'Anjou. Il en est de même du « cens biennal » échu ou à échoir, des sommes actuellement dues au saint-siège pour « communs services », et des revenus analogues dont la rentrée s'effectuera durant les quatre années suivantes, au moins quant à la moitié laissée à la disposition du pape. La concession de l'autre moitié ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un acte passé en consistoire ; mais le pape promet d'agir auprès des cardinaux, lorsque le moment sera venu de divulguer l'entreprise. Sur les « dépouilles » des prélats, il ne se réserve que les livres et que les ornements. En revanche, il cède au duc tout le produit des annates, des emprunts faits aux ecclésiastiques et, d'une manière générale, tous les deniers que doit percevoir la Chambre apostolique pendant un laps de quatre années, à moins que l'expédition ne se termine plus tôt. Pour plus de sûreté, il consent à confier le recouvrement de ces sommes aux agents mêmes du prince, et ceux-ci

---

reculer la rédaction après le mois de septembre 1381, tandis que le marquis de Loray (*Les frères de Charles V*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XXV, p. 432) la place au mois de juillet 1381, et M. Th. Lindner (*Geschichte des deutschen Reiches unter König Wenzel*, t. I, p. 186) en 1380. Cette dernière date est la bonne ; je crois seulement possible de la préciser davantage. L'article XXXV et la réponse du pape à cet article contiennent des allusions très claires aux deux bulles du 1er février 1380 dont il vient d'être question. D'autre part, le mystère dont s'entourent le duc d'Anjou et Clément VII prouve que ce mémoire a été rédigé et soumis au pape à une époque où le projet d'adoption de Louis d'Anjou par la reine Jeanne n'était pas encore venu à la connaissance des cardinaux. Enfin, dans sa réponse aux articles XIV et XX, le pape fait allusion à la prochaine arrivée du duc d'Anjou en Avignon. J'en conclus que le mémoire a été envoyé par le duc à Clément entre le 1er février et le 14 avril 1380 (cf. *Le Petit Thalamus*, p. 398).

prêteront serment de les verser intégralement en la caisse ducale. Un cardinal dont le dévouement ne peut faire de doute, Guillaume de Chanac, ancien chancelier de Louis d'Anjou[1], sera « ordonné principal et souverain sur toutes les choses dessus dites, » avec la mission de se rendre, comme légat *a latere*, auprès de Charles V, et de « lui recommander l'Église » : on devine ce que cela veut dire. Il aura, d'ailleurs, tous les pouvoirs nécessaires pour transiger ou pour contraindre les ecclésiastiques récalcitrants. Il doit jurer de ne laisser divertir aucun des fonds destinés à l'expédition d'Italie, fût-ce en vertu d'un mandement du pape : précaution étrange, que le duc néanmoins ne juge pas inutile, ni même suffisante, puisqu'il demande au pape de prêter sur la croix un serment analogue. La prétention, il est vrai, parut un peu trop forte, et Clément fit cette fois une réponse évasive.

Aux ressources déjà si considérables fournies par le clergé de France, Clément VII se proposait de joindre ce qu'il toucherait, jusqu'à l'achèvement de la conquête, sur le cens du royaume de Sicile. Il comptait obtenir du Genevois un contingent de troupes; persuader aux clercs et aux marchands avignonnais de lui prêter quelque somme; étendre la perception des décimes et des « procurations » dans toutes les terres de l'obédience[2]. L'expédition projetée, tendant à l'extinction du schisme, n'intéressait-elle pas l'Église tout entière? Il allait même jusqu'à promettre au duc d'Anjou la moitié des revenus apostoliques de deux royaumes dont l'adhésion n'était pas encore un fait accompli[3].

On se demandera peut-être ce qu'après tant de concessions le pape conservait pour subvenir aux dépenses courantes. A cette question, que Clément VII ne pouvait manquer de se poser, Louis d'Anjou avait une réponse toute prête : les revenus d'Avignon et du Comtat-Venaissin, avec les deniers provenant des provinces d'Arles et d'Embrun. Bien que Clément trouvât ces ressources un peu maigres, eu égard au chiffre présumé des dépenses nécessaires, il promettait de s'en rapporter à l'équité du duc d'Anjou.

---

[1] D. Vaissete, t. XI, c. 811, 827, 828 et 845. — Baluze lui conteste à tort le titre d'ancien chancelier de Louis d'Anjou (*Vitæ paparum*, t. I, c. 1088). — Remarquons que Guillaume de Chanac, présent à la conférence du 11 janvier, était probablement alors le seul cardinal qui eût connaissance du plan concerté entre le pape et Louis d'Anjou.

[2] Il parle spécialement du Dauphiné, de la Franche-Comté, de la Savoie, des états du duc Léopold d'Autriche, du royaume de Naples, de l'Écosse et du Portugal.

[3] Les royaumes de Castille et d'Aragon.

Ajoutons que les versements que l'on vient d'indiquer ne devaient nullement être imputés sur les sommes dues au duc pour prêts antérieurs. Quant aux 130.000 francs qu'il avait, paraît-il, déjà dépensés en vue de l'expédition, et aux 150.000 qu'il entendait y consacrer par la suite, il avait l'assurance d'en être remboursé, si l'entreprise échouait autrement que par sa faute. Et l'on critique quelquefois l'imprévoyance de Louis d'Anjou! On voit qu'il était homme à prendre ses sûretés, et qu'il ne voulait se laisser tenter que par une aventure où il y eût beaucoup à gagner et fort peu à risquer, au point de vue pécuniaire s'entend.

La même prévoyance, la même exigence si l'on veut, apparaît dans ses autres requêtes. La ville de Bénévent, qui appartient au saint-siège, lui semble faire tache au milieu de ses futurs états; il trouverait bon que Clément VII la lui baillât en fief. Mais non : le pape préfère la garder pour l'Église; seulement, durant l'expédition, les portes de Bénévent s'ouvriront au duc et à ses troupes aussi souvent qu'il sera nécessaire[1].

Quant au royaume d'Adria, l'on croit généralement que le projet en fut abandonné du jour où les visées du duc d'Anjou furent détournées vers le royaume de Naples. Mais comment expliquer alors que, vers le printemps de 1380, Clément VII se déclare prêt à céder immédiatement au duc « Ancone et tous autres lieux *qui sont du royalme de Italie*..., avecques toutes leurs appartenances, territoires et destroits »? Notez que, pour être mieux compris, le pape désigne expressément ce « royalme d'Italie duquel il veut infeoder Monseigneur ». Il s'agit bien de ces états de l'Église dont la bulle du 17 avril 1379 consacrait l'abandon, de ceux du moins qui, actuellement, sont au pouvoir de Clément VII. Le plan de Sperlonga n'est point abandonné, tant s'en faut! il semble même amendé dans un sens favorable au duc Louis d'Anjou. La bulle de 1379, si contraire à l'esprit du saint-siége, prenait cependant, on s'en souvient, certaines précautions conformes à la tradition romaine; elle déclarait impossible et rendait irréalisable la réunion sur une même tête des deux couronnes de Naples et d'Adria : au lieu qu'en 1380, c'est à l'héritier présomptif du royaume de Sicile que Clément VII entend livrer les Marches et la Romagne, au risque de placer Rome sous la dépendance d'un tyran maître de l'Italie depuis le Pô jusqu'au Phare. Ainsi argent, pouvoir, provinces, dignité, tout, jusqu'à l'indépendance future du saint-siége, se trouve sacrifié au désir d'attirer le duc d'Anjou dans la péninsule et de lui faire trancher à coups d'épée la question du schisme.

---

[1] Entrainés par l'exemple de la reine Jeanne, les habitants de Bénévent avaient chassé les officiers d'Urbain, prêté serment à Clément VII et reconnu pour leur archevêque un prélat clémentin (St. Borgia, *Memorie istoriche della pontifizia città di Benevento*, t. III, Rome, 1769, in-4°, p. 324).

Robert de Genève et Louis d'Anjou étaient faits pour s'entendre. Les prétentions de l'un et l'ambition de l'autre s'accordaient d'autant mieux qu'ils poursuivaient chacun leur but avec la même ténacité. Malheureusement, il leur fallait obtenir le consentement du sacré collège, et Clément VII avait lieu d'appréhender l'accueil que les cardinaux feraient à leurs ouvertures. Quand Louis d'Anjou, sentant le besoin de tâter le terrain, demanda qu'au moins les cardinaux d'Albano, de Limoges, de Viviers, de Cosenza, d'Autun, de Saint-Eustache et de Saint-Ange fussent mis au courant, ainsi que le camerlingue, « tant de la donation des terres de l'Eglise, come de son fait traitié entre ly et M^{me} la royne », le pape se récria que ce serait la ruine de l'entreprise. Il fallait attendre, suivant lui, le retour du duc en Avignon; quand son pieux dessein serait connu, et qu'on verrait le frère du roi tout prêt à exposer sa vie, à sacrifier ses biens au triomphe de l'Église, qui aurait le cœur de lui refuser l'argent dont il avait besoin, les terres qu'il allait conquérir ?

J'ignore à quel moment le silence fut rompu, et l'on a tout lieu de croire qu'une partie des projets si mystérieusement concertés entre Clément VII et Louis d'Anjou ne fut jamais divulguée. Néanmoins des négociations s'ouvrirent à Naples entre la reine et les ambassadeurs de Louis, Jean, évêque d'Agen, Georges de Marle, maître d'hôtel du pape, et Pierre de Murles, auxquels avait été adjoint, comme secrétaire, Arnoul Lacaille[1]. Elles traînèrent en longueur. Dans deux lettres que j'ai retrouvées à Rome, Louis d'Anjou insiste auprès de Jeanne et d'un des conseillers de la reine pour la prompte expédition et le renvoi de ses ambassadeurs. « Ici, ajoute-t-il, les affaires du pape Clément prospèrent, « grâce à Dieu. Que votre Altesse lui continue les secours accou- « tumés, étant bien persuadée que mon seigneur le roi se prépare, « ainsi que nous, à intervenir efficacement pour infliger à ce misé- « rable intrus et à ses sectateurs le châtiment qu'ils méritent : « c'est ce que l'on verra sous peu[2]. »

Enfin Jeanne accepta sans aucune réserve les propositions de Louis. Alléguant en première ligne des motifs d'ordre religieux, tels que le désir de supprimer le schisme et de défendre son royaume contre un partisan de l'intrus, elle adopta Louis d'Anjou et l'institua son héritier par acte du 29 juin 1380; puis elle lui conféra le titre et les prérogatives de duc de Calabre, dont étaient investis les fils aînés des rois de Sicile[3]. Le 8 juillet, elle accrédita l'un de ses secrétaires[4], en qualité d'ambassadeur, auprès de Clément VII, du sacré collège et de Louis d'Anjou, avec une double mission : obtenir les ratifications du traité et rapporter d'Avignon la promesse écrite d'un envoi d'hommes, de navires et d'argent[1]. Par bulles du 22 et du 23 juillet, Clément VII, en effet, ratifia l'adoption, la concession du titre de duc de Calabre et le don du royaume de Sicile, en vertu de son droit apostolique, enfin le don des comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont, en vertu du droit de suprématie qu'il s'attribuait sur l'Empire vacant. Ce lui fut une occasion de célébrer, publiquement cette fois, les hautes vertus d'un prince qui, dans la défense des intérêts de l'Église, promettait non seulement d'égaler, mais de surpasser tous ses ancêtres[2].

---

[1] Ces ambassadeurs avaient reçu leurs pouvoirs dès le 11 janvier 1380 ; mais ils ne partirent pas immédiatement. Georges de Marle fut envoyé par Clément VII à Montpellier, vers le duc d'Anjou, à la fin du même mois, et, le 17 février, puis le 6 mars, nous le retrouvons à Avignon. Il ne s'embarqua pour l'Italie que vers le 12 avril, sur une galère précédemment destinée à y transporter Eudes de Villars (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352, fol. 49 r°, 50 r° et 56 v°). Quant à l'évêque d'Agen et au secrétaire Arnoul Lacaille, nous les voyons occupés, durant les mois de février, de mars ou d'avril, à transmettre au pape les lettres et mémoires du duc d'Anjou (Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, t. I, p. 51).

[2] Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 10 r°. — L'évêque d'Agen et Georges de Marle se trouvaient encore, le 8 juillet, au château de l'Œuf (Arch. nat., J 1043^{a}, n° 4).

[3] Les originaux de ces deux actes sont aux Archives nationales (J 375, n° 4 ; J 1043^{a}, n° 3), qui en possèdent également des copies authentiques (J 512, n^{os} 31 et 33 ; J 848, n° 3). Le premier a été souvent imprimé (Denis Godefroy, *Histoire de Charles VI*, p. 542 ; Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, c. 1580 ; Rinaldi, t. VII, p. 409, etc.).

[4] Angeluccio di Forno di Ravello, le même qui, au mois de novembre précédent, avait déjà fait le voyage d'Avignon, sans doute afin de solliciter du pape un secours pécuniaire (v. plus haut, p. 179, note 6).

Ainsi fut conclue cette alliance qui devait sauver la reine Jeanne, et qui précipita sa chute, qui devait amener à bref délai l'écrasement d'Urbain VI, et qui ne contribua même pas à rétablir, au bout de trente-sept ans, l'unité dans l'Église. La convention de juin 1380 eut comme conséquence d'asseoir sur les rives du Rhône la domination de la seconde maison d'Anjou, mais aussi de détourner vers l'Italie méridionale presque toutes ses forces, d'y engloutir une notable portion des richesses de l'Église et, plus tard, d'y entraîner le roi de France lui-même : les droits conférés par Jeanne I^{re} à Louis d'Anjou furent le fondement des prétentions qu'éleva Charles VIII sur le royaume de Naples, et le traité de 1380 a pour corollaire l'expédition de 1493.

Charles V doit-il être considéré comme responsable de l'entreprise que son frère allait tenter? Je ne le crois pas. De tout temps, il est vrai, l'attention des Valois s'était portée sur l'héritage de la première maison d'Anjou, et l'espoir d'en capter au moins une partie au profit de quelque fils de France avait séduit tour à tour Philippe VI, Jean le Bon et Charles V lui-même. Toutefois, le rêve que ce dernier avait constamment caressé, et qu'il caressait encore, je pense l'avoir prouvé ailleurs [1], au mois de janvier 1378, consistait à obtenir la succession de Jeanne, non pas pour son frère Louis d'Anjou, mais pour son fils cadet Louis, connu plus tard sous le nom de duc d'Orléans. Un mariage avec Catherine, héritière de Hongrie, que le roi se flattait de faire accepter aussi comme héritière par la reine Jeanne, devait amener pacifiquement ce glorieux résultat. Quelle circonstance fit avorter le projet de Charles V ? Peut-être la mort de Catherine, qui se produisit, non pas dès 1374, comme l'affirment les historiens de la Hongrie, mais postérieurement au mois de mai 1378. Peut-être le schisme lui-même, dont une des conséquences fut d'élever une barrière entre les cours de France et de Hongrie et de rendre par là même impossible l'entente des deux rois au sujet de la succession de Jeanne. Quoi qu'il en soit, rien n'autorise à croire que Charles V, qui destinait la Provence et le trône de Sicile à son second fils, ait vu avec satisfaction le choix de la reine Jeanne se porter sur l'aîné de ses frères.

---

[1] Arch. nat., J 1043^{a}, n° 4 (original). Martène et Durand, *op. cit.*, c. 1584. — Suivant les *Giornali Napoletani* (Muratori, t. XXI, c. 1041), Jeanne aurait également envoyé le comte de Caserte. Certains auteurs (P. Giannone, *Dell' istoria civile di Napoli*, Naples, 1770, in-4°, t. IV, p. 114 ; Bouche, *L'histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 390 ; Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. I, p. 209) rapportent bien à tort qu'elle serait venue elle-même en Avignon.

[2] Arch. nat., L 375, n° 5 (original) ; J 512, n^{os} 32 et 33. — Clément VII, en même temps, songeait à faire parvenir des secours à la reine Jeanne : dès le mois de décembre 1379, il est question d'une troupe que doit conduire en Italie Eudes de Villars ; on paye, le 21 décembre, 70 florins 20 sols au patron de la galère qui doit l'emmener, lui et ses gens, et, le 27 janvier 1380, 1.500 florins de Chambre pour le nolissement dudit navire. Vers le 12 avril, ce projet paraît abandonné, et la galère en question sert à conduire à Naples Georges de Marle et ses compagnons. Cependant, le 5 juin, l'on compte encore 1.600 florins de Chambre à Eudes de Villars, retenu pour six mois au service du pape, aux gages de 600 florins par mois, et qui doit se rendre en Italie (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352, fol. 33 r°, 38 v°, 56 v°, 67 r°).

Que l'on remarque, d'ailleurs, à quel point Louis d'Anjou affecte, à cette époque, des allures indépendantes. Il affiche, au début du schisme, ses sympathies pour les cardinaux et pour Robert de Genève, probablement sans prendre conseil du chef de sa maison. De Toulouse ou de Nîmes, il expédie ses messagers directement en Allemagne, en Portugal, en Italie. Il ne combat pas, je le veux bien, mais il accentue singulièrement la politique de son frère ; il se met toujours et partout en avant. Ses rêves de monarchie italienne n'ont pas d'abord d'autre confident que Clément VII, ou peu s'en faut. Lorsqu'ensuite les deux alliés, je serais presque tenté de dire les deux conspirateurs, entrevoient la nécessité de passer des paroles aux actes, ils songent, afin de s'assurer le concours du roi de France, à lui envoyer un légat.

---

[1] *Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXX (1893), p. 209-220.

N'est-ce pas la preuve que Charles V était demeuré étranger à l'élaboration de leurs plans? Il se peut que le roi ait eu connaissance de l'affaire traitée à Naples par Louis d'Anjou seulement quand celui-ci eut regagné la France, au mois de mai 1380, après avoir été relevé de son gouvernement de Languedoc.

C'est ce qu'on a appelé la révocation de Louis d'Anjou[1]. Assurément son départ fut accueilli sans regret par les populations méridionales, qu'il avait pressurées, ou même par le roi, qui ne pouvait fermer l'œil sur les exactions de son frère[2]. Qui ne voit pourtant que Louis d'Anjou dut être le premier à solliciter son rappel? Au point où en étaient les choses, l'administration du Languedoc et la conquête de la Guyenne tenaient évidemment peu de place dans ses préoccupations, au lieu que les préparatifs de son expédition d'Italie devaient réclamer sa présence à Paris ou à Angers.

Mais, en somme, Charles V a-t-il fini par approuver les desseins de son frère? Rien n'autorise à le supposer. Les correspondances diplomatiques sont muettes à cet égard. La mort, d'ailleurs, surviendra bientôt pour empêcher le roi soit de prêter son appui, soit d'infliger un public désaveu à l'entreprise de Louis d'Anjou.

Quand les historiens de l'Église parviennent au Grand Schisme, ils portent d'ordinaire un jugement sévère sur ce qu'ils appellent la politique française. Je crois avoir déjà montré qu'il y en a deux, celle du roi, celle de son frère : l'une plus prudente, plus éclairée; l'autre plus violente et plus aveugle; la première inspirée à un plus haut degré par le sentiment du devoir, la seconde plus empreinte d'égoïsme. Charles V croit sincèrement avoir découvert la vérité; Louis d'Anjou croit encore plus sûrement avoir découvert un royaume. Le roi cherche de bonne foi un remède à la situation; le duc pêche hardiment en eau trouble. Que néanmoins il se figure être appelé à sauver l'Église, je n'en disconviens pas; mais ces sortes de sauveurs spéculant sur la misère des temps font quelquefois plus de mal que de bien à la cause qu'ils prétendent défendre.

---

[1] La thèse de la destitution repose sur le témoignage du Religieux de Saint-Denis (t. I, p. 92 et 572); combattue par Lafaille (*Annales de la ville de Toulouse*, Toulouse, 1687, in-fol., t. I, p. 129), elle a été défendue par D. Vaissete (t. X, c. 121).

[2] Un détail qui n'a point été relevé : le Parlement, par arrêt du 16 juin 1380, donna tort à M^e Jean Halouyn, notaire du duc d'Anjou, et par conséquent au duc lui-même, dans une affaire d'exactions commises au diocèse de Mende (Arch. nat., X^{1a} 29, fol. 158 r^o).

CHAPITRE IV

LE SCHISME EN SAVOIE, EN ÉCOSSE, DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE : INFLUENCE DU ROI DE FRANCE

Les historiens qui font remonter jusqu'au roi de France la responsabilité de l'élection de Clément VII ne manquent pas d'attribuer à l'influence française tous les succès remportés par le pape d'Avignon[1]. Il semble que Charles V ait donné un mot d'ordre, et que tous ses alliés, mais ses alliés seuls, se soient empressés d'y obéir. Ainsi le choix du pape dépendra uniquement de l'orientation politique de chaque état ; l'adhésion à Clément sera pure complaisance à l'égard du roi de France. On en arrive de la sorte à considérer presque une moitié de l'Europe chrétienne comme moralement assujettie à Charles V, et cette conception, peu favorable au caractère de certains princes, ne laisse pas que de rehausser le rôle de la royauté française.

Au risque de rapetisser le Charles V de la légende, essayons de faire la part des diverses influences qui ont contribué à grouper sous l'autorité de Clément VII un certain nombre d'états chrétiens. Recherchons dans quelle mesure se produisit l'intervention de la France. Voyons quels en furent au juste les résultats.

---

[1] « Che que li rois de France creï en Clement, dit Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 146), couloura grandement son fait : car li roiaulmes de France, che est li fontaine de creanse et de excellence pour les nobles eglises qui i sont et les hautes prelacions. »

I

Déjà l'on a pu se rendre compte que la reine de Sicile, bien que française d'origine, n'avait pas uniquement obéi en se séparant d'Urbain aux suggestions de Charles V. Il en fut probablement de même du comte de Savoie. Pour assurer le succès de sa politique envahissante, Amédée VI, le fameux comte Vert, avait coutume de s'appuyer sur l'Empire encore plus que sur la France. Dans la question religieuse, il semble avoir surtout suivi ses propres inspirations. Il avait, d'ailleurs, de bonnes raisons de se rallier à Clément VII, arrière-petit-fils de son grand-père Amédée V. De fait, on le trouve, dès le mois de janvier 1379, en correspondance avec le comte de Fondi. Le 16 de ce même mois, le cardinal de Saint-Eustache compte assez sur la fidélité du comte Vert pour l'inviter à venir en force au secours du pape Clément, prière que renouvelle plus instamment encore, le 7 février, une tante d'Amédée fixée à la cour de Sicile, Marie de Bourbon, impératrice de Constantinople : « Vous prions que vous mettez « cuer et volenté de secourir Nostre saint pere pape Clement, et « non seulement lui, mais la sainte foy catholique, qui est en « voye de perdre, si Dieu n'y met remede... Dieu vous a feyt grand « seigniour et riche ; avrez ayde de vous homes et des estranges « mesmes; Dieu vous a fait saige, et si estes tenus à Nostre saint « Pere de par lignage... Et ne soet trop lontoing : car trop pourroit tourner en prejudice. Et se vostre parsonne y est, elle y « vaudra 2.000 lances[1]... » Si le comte Vert ne répondit pas immédiatement à cet appel, la suite de ce récit montrera qu'il était homme à s'en souvenir.

Où sont donc les recrues que Charles V fit faire au parti clémentin? A Chypre peut-être, où règne un prince de la maison française de Lusignan, et où l'autorité du pape d'Avignon semble reconnue dès 1380[1]. En Écosse surtout, où la lutte contre un ennemi commun rapproche forcément Robert II de Charles V. Le roi de France, d'ailleurs, a pris soin d'y envoyer une ambassade dès le début[2]. Il en résulte que Clément VII reçoit des rôles de suppliques présentés par le roi d'Écosse, par le comte de Douglas ou par l'évêque de Glasgow[3]; que dans les comptes d'Avignon figurent, le 16 juillet 1379, un versement effectué par l'évêque de Dunkeld[4]; et que, de son côté, Clément VII, prompt à déférer aux vœux du petit-fils de Robert Bruce, accorde le droit de porter la mitre aux abbés de Holyrood[5], charge, d'autre part, les évêques de Glasgow et de Saint-Andrew de rechercher quel subside le clergé écossais serait en mesure de fournir à son roi[6].

---

[1] Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Preuves, p. 214; Nicomedo Bianchi, *Le materie politiche relative a l'estero degli Archivi di stato Piemontesi* (Rome, 1876, in-8°), p. 157.

Mais il y avait un autre prince également habitué à combattre les Anglais avec l'aide de la France et qui, de plus, devait son trône à Charles V et à du Guesclin. Sans parler de la reconnaissance, l'intérêt tenait le roi de Castille fatalement enchaîné à la politique française. Il semble donc que Henri de Trastamare ait dû un des premiers se tourner vers le parti clémentin. « Assurez-« vous de l'adhésion du roi de France, faisaient dire à Clément VII, « au mois d'octobre 1378, les cardinaux avignonnais, et vous obtien-« drez par surcroit l'adhésion du roi de Castille[1]. » Si ces prévisions des contemporains furent réalisées, et si la Castille, comme l'Écosse, s'empressa de suivre Charles V dans la voie où il s'était engagé, c'est sans doute que, dans la question du schisme, la politique fut, ainsi qu'on le suppose, l'unique conseillère des rois.

---

[1] Un rôle de suppliques présenté à Clément VII par le roi Pierre II reçut l'approbation pontificale sous la date du 8 juin 1382 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IV pars I, fol. 135 r°). L'adhésion du roi et du royaume de Chypre à Clément VII est rappelée dans le *Somnium super materia Scismatis* d'Honoré Bonet (v. le fragment que j'ai publié, en 1890, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVII, p. 226). Je signalerai enfin une bulle de Clément VII, du 9 avril 1380, chargeant l'évêque de Bafo de juger les contestations soulevées entre l'évêque de Limisso et l'archevêque de Nicosie (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 109 v°).

[2] Il en est question dans un mémoire rédigé, en 1397, pour le roi d'Aragon par les cardinaux avignonnais (Bibl. nat., ms. latin 1481, fol. 28 r°). Clément VII, de son côté, envoya en Écosse pour les affaires de l'Église, vers le 15 juillet 1379, un de ses penitenciers, Thomas d'Écosse, avec Hugues de Dalmahoy, notaire du cardinal de Saint-Eustache (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 353, fol. 18 v°).

[3] Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 365 r°, 269 r°; anni I pars I, fol. 156-157.

[4] Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350.

[5] Par bulle du 27 juillet 1379 (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 65 v°) ; circonstance ignorée de M. Mackenzie-E.-C. Walcott (*Scoti-Monasticon*, Londres, 1874, in-4°, p. 302). — La même année, l'abbaye de Holyrood fut inscrite sur le registre censier de Clément VII (Paul Fabre, *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, Paris, 1892, in-8°, p. 211).

[6] Bulle du 15 février 1380 (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 137 v°), octroyée à la requête du roi d'Écosse. Ce prince alléguait la dette considérable qu'il avait dû contracter pour la rançon de son oncle et prédécesseur David II. — Urbain VI tenta, mais inutilement sans doute, de faire publier ses bulles et de récolter des subsides en Écosse (A. Theiner, *Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum historiam illustrantia*, Rome, 1864, in-fol., p. 365).

Au premier abord, en effet, l'histoire du Grand Schisme en Castille semble calquée sur le récit des événements observés à la même époque en France. Henri de Trastamare, ainsi que Charles V, accueille sans objection la nouvelle de l'élection d'Urbain VI, et l'autorité du pape italien est reconnue à Tolède aussi bien qu'à Paris[2]. Puis en Castille, comme en France, surviennent, dans le courant de l'été, deux ambassadeurs d'Urbain, chargés de notifier solennellement le couronnement de ce pontife. De part et d'autre, l'ambassade urbaniste se compose d'un chevalier napolitain et d'un seigneur étranger, ce dernier choisi à dessein, sur la recommandation des cardinaux, pour démentir secrètement toutes les nouvelles qu'officiellement il doit contribuer à répandre. On n'a pas oublié comment Pierre de Murles s'acquitta dans Paris de ce rôle équivoque : Jean de Roquefeuille dut agir à peu près de même à Cordoue, auprès du roi de Castille. En tous cas, on verra plus loin que ce personnage, choisi sur les instances du cardinal de Vergne, s'empressa de trahir la cause d'Urbain VI auprès du roi de Portugal, à qui le nouveau pape l'avait également adressé. L'on sait aussi que Henri de Trastamare, quoique favorablement impressionné par les compliments, les déclarations, les présents et les promesses du pape italien, ajourna, ainsi que Charles V, toute réponse positive[3], soit à cause des soupçons qu'auraient fait naître en lui les communications de Jean de Roquefeuille, soit à raison des secrets messages qui lui seraient parvenus, ou des bruits défavorables qui déjà circulaient en Castille et dont ses conseillers eux-mêmes se faisaient l'écho[1]. Bref, les affaires religieuses prenaient exactement la même tournure en Castille qu'en France, et tout faisait prévoir que Henri II continuerait de modeler ses paroles et ses actes sur ceux de Charles V. On put même croire que cet accord allait être définitivement scellé le jour où se présentèrent à Tolède des envoyés du roi de France.

---

[1] *Mélanges Julien Havet*, p. 461.

[2] Rinaldi, t. VII, p. 436; t. VIII, p. 30.

[3] Ayala, *Crónica de D. Enrique II* (*Biblioteca de autores españoles; Crónicas de los reyes de Castilla*, t. II, Madrid, 1877, in-8°), p. 34; déposition d'Alvaro Martinez (Gayet, t. II, p. 153).

Le chroniqueur Ayala prête à ces envoyés, de même qu'au roi Henri dans sa réponse, un langage rempli d'anachronismes[2]. Toutefois, il ne saurait y avoir de doute quant au fond du message adressé par Charles V à son allié : le roi de France exhortait Henri II à se déclarer pour Clément VII, dont il prétendait d'ailleurs lui démontrer la légitimité. Mais alors la conduite de Henri de Trastamare trompa complètement les espérances des clémentins. Il refusa de se laisser convaincre par les envoyés français et continua de tenir compte des arguments que faisaient valoir les défenseurs d'Urbain VI. Ainsi, dans une assemblée tenue à Illescas, et que je serais tenté de placer vers le mois de septembre 1378[1], Pierre Tenorio, archevêque de Tolède, avait soutenu cette thèse spécieuse que la première élection, à supposer qu'elle fût originairement irrégulière, avait dû être validée rétrospectivement par le consentement des cardinaux. Séduit sans doute par des considérations de cette nature, le roi de Castille chargea Rodrigue Bernaldez et Pierre Fernandez de faire connaître à Charles V l'état de perplexité dans lequel il se trouvait, et, en même temps, il exhorta le roi de France à différer de prendre parti jusqu'à ce que lui-même se fût concerté avec les autres souverains chrétiens de la péninsule. Il donna une réponse analogue aux ambassadeurs d'Urbain VI et fit savoir dans toutes les églises de son royaume que les revenus apostoliques seraient versés dorénavant au trésor moyennant bonne garantie, pour être remis plus tard intégralement au pape qui viendrait à être reconnu légitime[2].

---

[1] Un certain nombre de castillans se trouvant à Rome s'attachèrent dès l'origine au parti de Clément VII. Celui-ci accueillit, par exemple, dès le 26 novembre 1378 (au moins c'est la date du « fiat »), les requêtes présentées par des espagnols qui s'intitulaient « devoti vestri Ispani de regno Castelle qui viam apostatici a principio deseruerunt et viam veritatis..., non sine medico dampno et expensis, hactenus sunt secuti ». (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 222 r°.)

[2] Suivant le récit d'Ayala lui-même, la réponse de Henri de Trastamare à Charles V précède la réponse du roi de Castille aux envoyés d'Urbain, suit de près le retour de l'Infant, et doit se placer, par conséquent, vers le mois de novembre 1378. Cependant le même chroniqueur met dans la bouche des envoyés du roi de France une allusion à la visite qu'auraient faite à Paris trois membres du sacré collège et au serment qu'ils auraient prêté sur une hostie consacrée avant d'attester la nullité de l'élection de Barthélemy Prignano. Or, les cardinaux de Limoges, de Poitiers et d'Aigrefeuille ne parvinrent, comme on l'a vu, à Paris qu'au mois d'avril 1379, et le serment en question est celui qu'ils prêtèrent, non pas sur une hostie, mais simplement en portant la main à leur poitrine, le 7 mai 1379. Il y a encore un autre anachronisme : dans la réponse qu'Ayala prête à Henri de Trastamare, il est question des cardinaux qui n'avaient point pris part à la seconde élection et s'étaient rendus à Nice ; or, le départ des cardinaux de Florence et de Milan pour Nice est bien postérieur à la mort de Henri de Trastamare. Remarquons, d'ailleurs, que la date fournie par Ayala doit être exacte. Charles V envoya sans doute son message au roi de Castille aussitôt qu'il eut appris l'élection de Clément VII, c'est-à-dire au mois d'octobre 1378, et Henri II lui répondit au mois de novembre, avant de connaître la déclaration du roi de France : de là vient que, suivant le témoignage de Rodrigue Bernaldez, il supplia Charles V de différer sa déclaration (Baluze, t. I, c. 1274).

Rendons justice à Charles V : il ne recourut à aucun moyen d'intimidation pour vaincre les répugnances du roi de Castille. Rodrigue Bernaldez l'a fort bien fait comprendre : en entendant la réponse de son allié, le roi de France ne songea qu'à s'excuser lui-même. N'était-il pas renseigné autant qu'on pouvait l'être, humainement parlant? Il s'agissait, au bout du compte, de découvrir ce qui s'était passé en dehors et au dedans du conclave : or, d'une part, les clameurs des Romains, l'envahissement du Vatican, la fuite des cardinaux étaient de notoriété publique; d'autre part, les cardinaux, seuls possesseurs du secret de leurs délibérations, affirmaient sous la foi du serment que la crainte avait dicté leurs votes. La preuve de l' « impression » lui semblait suffisante, et ajourner sa déclaration eût été agir contre sa conscience. Au surplus, il suppliait le roi Henri de poursuivre activement son enquête. Les ambassadeurs castillans virent alors Charles V poser la main sur les Évangiles et sur les reliquaires de la Sainte-Chapelle : « Je jure, dit-il, que je n'agis sous l'em-« pire d'aucune passion. C'est parce que je sais la première élection « entachée de violence, la seconde au contraire célébrée librement, « c'est uniquement pour ce motif que j'adhère à Clément VII « comme au pape légitime, et en cela je conforme ma conduite à « l'exemple de mes ancêtres, qui ont toujours voulu servir l'Église, « quoi qu'il pût arriver. D'ailleurs, si je venais à reconnaître d'une « manière indubitable que le premier élu est légitime, on me verrait « aussitôt retourner à lui, quand bien même il aurait pour adver-« saire le genre humain tout entier[1]. »

---

[1] Ferreras (*Histoire générale d'Espagne*, trad. d'Hermilly, Paris, 1758, in-4°, t. V, p. 465) place cette assemblée au commencement de l'année 1379. Les éditeurs d'Ayala (t. II, p. 35, note 3) la placent au mois de décembre 1378, simplement parce qu'ils ont trouvé un acte de Henri de Trastamare daté d'Illescas le 8 décembre 1378. Mais Pierre Tenorio, dans son memoire adressé au cardinal de Saint-Eustache (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1102), s'exprime comme il suit : « Et in isto opinione fui, *modo est annus*, in parlamento et concilio bone memorie domini nostri regis Henrici, in villa de [Illescas]; » ce qui veut dire probablement : « dans l'assemblée d'Illescas, *il vient d'y avoir un an.* » Reste à déterminer la date du mémoire de Pierre Tenorio. Il est certainement postérieur à la mort de Henri II (29 ou 30 mai 1379) ; mais la rédaction ne saurait en être reculée, comme le pense D. Martène, jusqu'à 1381 : Pierre Tenorio y parle des *trois* cardinaux italiens de manière à faire voir qu'il ignore encore la mort du cardinal Orsini, survenue le 13 août 1379, et, d'ailleurs, dans une lettre du 21 septembre suivant, il fait allusion au récent envoi de son mémoire en France (Baluze, t. II, c. 887). Donc le mémoire est, au plus tard, du commencement du mois de septembre 1379, et l'assemblée d'Illescas doit être reportée au mois de septembre ou au mois d'août 1378.

[2] Des auteurs dont je n'ai pu contrôler l'assertion, D. Diego de Castejoni Fonseca (*Primacia de la santa iglesia de Toledo*, Madrid, 1645, in-fol., t. II, p. 831), J.-S. d'Aguirre (*Collection des conciles d'Espagne*, t. III, p. 618), P.-B. Gams (*Die*

Henri II de Castille put donc sans difficulté suivre l'inspiration de sa conscience. Aux exhortations réitérées d'un pieux urbaniste qu'il révérait, l'infant Pierre d'Aragon, religieux franciscain, qui se disait éclairé par une révélation surnaturelle, il se contenta de répondre qu'une assemblée de grands et de prélats se tiendrait à Burgos au mois de mai suivant[2]. Mais, au mois de mai, Henri

---

Kirchengeschichte von Spanien, Ratisbonne, 1876, in-8°, t. III, 1re partie, p. 391), etc., parlent d'un concile national que l'archevêque de Tolède aurait convoqué à Alcala, du vivant de Henri II, pour régler l'administration de l'Église espagnole pendant la neutralité. Si j'en juge par ce qui paraît s'être passé à Cordoue, les évêques de Castille furent dès lors élus par les chapitres et confirmés par les métropolitains (Juan Gomez Bravo, *Catalogo de los obispos de Cordoba*, Cordoue, 1778, in-fol., p. 316).

[1] Déclaration de Rodrigue Bernaldez (Baluze, t. I, c. 1274).

[2] Rinaldi, t. VII, p. 373. — Henri de Trastamare dut être aussi en butte aux représentations des clémentins. J'ai noté, vers le 15 janvier 1379, le départ d'un messager chargé de porter, de la part des cardinaux avignonnais, des lettres au roi, à plu-

mourut. Il mourut, inclinant plutôt vers la foi urbaniste, s'il faut en croire un auteur clémentin[1], ayant toutefois fait parvenir à son fils, entre autres conseils, celui de ne pas se déclarer à la légère pour l'un ou l'autre des deux prétendants à la tiare[2].

Cette mort ne fit que retarder de quelques mois la tenue de l'assemblée de Burgos, qui eut lieu après le couronnement du nouveau roi Jean Ier. Mais l'unique résultat des délibérations fut de montrer le désaccord qui régnait entre les versions urbaniste et clémentine, en sorte que le roi se décida à persister dans la neutralité[4]. Vainement le cardinal de Luna, qui avait reçu de Clément VII, dès le 18 décembre 1378, les pouvoirs de légat dans la péninsule espagnole[5], mais qui n'avait pu, du vivant de Henri II, pénétrer en Castille, renouvela ses démarches auprès de Jean Ier: fidèle à l'exemple paternel, celui-ci refusa de recevoir le représentant officiel du second élu[6]. Sur ce point, les ordres d'Urbain VI se trouvèrent, en fait, exécutés[7].

Cependant Charles V crut le moment favorable pour réitérer auprès du fils l'invitation gracieuse qui avait échoué auprès du père. Dans une lettre parvenue avant le 20 septembre 1379, il exposa les résultats de l'assemblée tenue, le 7 mai, à Vincennes

---

sieurs princes et à plusieurs prélats de Castille : c'est sans doute Guillaume André, dont il est encore question dans un compte à la date du 23 février (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350).

[1] *Vita prima Clementis VII* (Baluze, t. I, c. 493).

[2] Ayala, p. 37.

[3] V. *Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla*, publicadas por la real Academia de la Historia (Madrid, 1863, in-4°), t. II, p. 283, 286. — Peu de temps auparavant, Clément VII avait envoyé en Espagne le frère Ange, évêque de Pesaro (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 353, fol. 16 r°). Un peu plus tard partirent d'autres ambassadeurs, accrédités par le même pape auprès des rois de Castille et de Portugal : un chevaucheur fut chargé, le 24 août, de courir après eux et de leur remettre un gros paquet de soixante bulles (*ibid.*, fol. 33 v°).

[4] Lettres du roi Jean Ier (Baluze, t. I, c. 1284).

[5] Ces pouvoirs sont énoncés en quarante-six bulles que l'on conserve aux Archives du Vatican (*Reg.* 291, fol. 1 v° à 15 r°).

[6] *Vita prima Clementis VII* (*loco cit.*).

[7] Bulle du 15 mars 1379, datée de Sainte-Marie-au-Transtévère. J'en ai retrouvé deux copies dans un formulaire de l'époque (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 6772, fol. 37 v° et 70 v°) ; l'une d'elles est adressée à l'archevêque de Séville et à ses suffragants : Urbain leur défend de recevoir le pseudo-légat Pierre de Luna, dont il récapitule tous les forfaits.

et s'appuya sur l'autorité des docteurs de son royaume pour exhorter le roi de Castille à se déclarer, à son tour, en faveur de Clément, afin, disait-il, qu'unis comme ils l'étaient tous deux sur le terrain politique, ils ne fussent point séparés dans leur foi religieuse[1]. Le même courrier apporta au roi Jean une lettre que, sur la foi de Kervyn de Lettenhove, on attribue partout au cardinal de Poitiers, mais qu'il faut sans nul doute restituer à Jean de la Grange[2], cardinal d'Amiens, revenu à Paris dans le courant du mois d'août 1379. Autre apologie de la conduite du roi de France : l'instruction de l'affaire avait été plusieurs fois reprise et menée avec autant de prudence que de sagacité, divers écrits produits de part et d'autre, les objections librement présentées, les questions de fait et de droit surabondamment discutées par une foule de prélats et de grands clercs, dont le royaume, grâce à Dieu.

---

[1] V. la réponse de Jean Ier (Bibl. nat., ms. latin 14643, fol. 125 r° et 188 r° ; Baluze, t. II, c. 882).

[2] J'ai recouru au ms. de Cambrai 940 (ancien 839, n° xciii, fol. 38 r°), d'après lequel Kervyn de Lettenhove a publié (partiellement, comme on va le voir) cette remarquable lettre (*Froissart*, t. IX, p. 522). Rien n'y justifie l'attribution au cardinal de Poitiers, que l'éditeur pourtant énonçait comme certaine. Dans la table ancienne qui se trouve en tête du ms. (fol. 2 v°), la lettre en question porte un titre fautif propre à égarer le lecteur : *Quidam secretarius regis Francie domino Burgundie de hiis que fecit in sua ambasiata.* Mais le contexte de la lettre prouve : 1° qu'elle est adressée au roi de Castille ; 2° qu'elle lui fut portée en même temps que la lettre déjà citée de Charles V (« Quoniam jam dictus dominus meus rex... satis plene per scripta sua, que vehitor presencium vobis deffert, de hujusmodi materia vos certificat... ») ; 3° qu'elle emane d'un prélat français, ayant jadis séjourné en Castille (« Egoque, alias in vestris regnis residens, sum expertus... »), et nouvellement parvenu à la cour de France, où l'appelaient à la fois une mission de Clément VII et une invitation de Charles V, et où il prenait part aux délibérations du Conseil royal (« Quanquam huc, [tam] ex apostolico jussu pro negociis Ecclesie universe, quam domino meo Francorum rege mandante noviter sim profectus, hicque me per aliqua tempora degere opporteat, ipsa promoturus negocia regiisque factis vacare, interesse consiliis et communicare secretis... »). Or, ce prélat ne peut être que le cardinal d'Amiens, envoyé en Castille par le pape Innocent VI dès 1359 (Baluze, t. I, c. 1155), revenu tout récemment à la cour de France, comme le prouvent les comptes pontificaux (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 353, fol. 23 v° et 27 r° : payement de 19 florins 8 sols 8 deniers fait, le 27 juillet 1379, à Étienne Limousin, pénitencier du pape, « qui accedit ad partes Francie cum domino cardinali Ambianensi » ; envoi, à la date du 3 août, d'un chevaucheur à Paris, vers le cardinal d'Amiens) et comme l'indique également une lettre de Charles V (Baluze, t. II, c. 878), enfin membre du Grand Conseil de Charles V et initié, comme on sait, à tous les secrets de la politique française. D'ailleurs on va voir que Jean de la Grange est l'auteur d'une lettre écrite, au même moment, à l'archevêque de Tolède.

n'était pas dépourvu, les points principaux tranchés par des votes publics et solennels. L'unanimité des Universités de Paris, d'Orléans, d'Angers, de Toulouse et de Montpellier était touchante, au dire du cardinal ; dans ce concert des voix les plus autorisées du royaume, pas une seule note discordante. Jean de la Grange s'étonnait qu'informé à la fois de la déclaration des cardinaux et de la sage détermination de Charles V, le roi de Castille hésitât encore. Il faisait plus : il écoutait de mauvais conseils, il laissait le parti de l'intrus se fortifier dans ses états. La lettre du cardinal d'Amiens effleurait enfin la question politique : Charles V et Jean I^er^ devaient marcher d'accord pour ruiner les desseins de leurs ennemis communs. Le feu cardinal de Boulogne, oncle de Clément VII, et Clément VII lui-même, avant son avènement, avaient bien servi en cour de Rome les intérêts de la Castille; un pape parent du roi de France et cousin plus proche encore du roi de Castille ne pouvait, d'ailleurs, nourrir à l'égard de Jean I^er^ que des sentiments très favorables[1].

Pendant que le roi de Castille recevait ces deux lettres, son principal conseiller en matière religieuse, l'archevêque de Tolède, se voyait adressés par le même cardinal d'Amiens un plaidoyer pareil[1] et par le cardinal de Saint-Eustache un traité destiné à prouver la légitimité de Clément[2]. Il n'est pas jusqu'à la reine de Castille, Éléonore d'Aragon, qui n'ait reçu de Charles V une invitation semblable[3].

---

[1] Quelques-uns de ces traits sont empruntés à une partie de la lettre de Jean de la Grange que Kervyn de Lettenhove a omise, par mégarde, dans son édition ; je la transcris ici : « Estque idem dominus noster sanctissimus antistes prefato domino nostro regi prosapie affinitate conjunctus, ut scitis ; et ob hoc gratissimum gereret, plusquam posset litteris annotari, ut cum Deo et justitie una secum viam sequeremini veritatis, illis vos in oppositum ortantibus, ceca ipsorum cupiditate causante, audienciam non prebentes. Nec credo a vestre memorie et sciencie tabulis deletum qualiter avia sua paterna et proavia vestra materna, filie ambe comitis Sabaudie, sorores fuere germane : unde sua et vestra generis sic contracta(t) propinquitas clare liquet. Et igitur, princeps excellentissime, nolens hunc protelare sermonem, vestram magnitudinem deprecor et exoro quatenus, devocionem et affectionem quas sepedicti predecessores vestri et vos ad pacificum et prosperum statum Ecclesie gestavistis in hiis fluctuationibus tempestatum per rectum effectum operis, una cum reliquis que per scripta regia vestre majestati patebunt, oculis linceis perlibrantes, placeat a quovis illius Intrusi vehiculo omnino retrahere, dictum dominum nostrum Clementem VII, tanquam Ecclesie sponsum verum et unicum, ut serenitatem vestram decet, debite reverentes, et facientes ac mandantes sibi per vestros subditos obediri. Sicque Dei inconsulitis (*lisez* : inconsutilis) tunica amplius non paciatur dieresim, sed deducatur absque mora aliqua in transquillam. Ex hiis vero teneo quod predicti vestri et dicti domini mei regis inimici communes a suis pravis sedabuntur conceptibus, et ceteri christicole disponent[ur] facilius a suis erroribus resilire, immensumque succrescet meritum erga Christum vestre illustrati[oni] regie, que in vulgo attolli merebitur preconio digne laudis... »

Tous ces efforts demeurèrent à peu près infructueux. Ils se heurtèrent à un scrupule qui fait également honneur à la prudence et à la délicatesse du roi de Castille. Je n'en veux pour preuve que cette réponse de Jean Ier à Charles V, que Baluze a publiée sous la date du 20 décembre[4], et que je crois plutôt avoir été écrite le 20 septembre 1379[5]. « Si l'esprit humain se trouble en

---

[1] V. la réponse de l'archevêque de Tolède (Baluze, t. II, c. 886).

[2] Bibl. nat., ms. latin 1469, fol. 25-29; ms. latin 1470, fol. 52-60; ms. latin 9724, fol. 29-37; Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1099. — Il ne faut pas confondre ce traité avec celui que le même cardinal avait commencé de rédiger à Fondi, au mois de septembre 1378 (Bibl. nat., ms. latin 1469, fol. 1-14; ms. latin 12722, fol. 211 et sq.; ms. latin 1472, fol. 6 et sq., etc.).

[3] J'ai retrouvé dans le ms. de Cambrai 940 (nº xc, fol. 36 vº) la réponse d'Éléonore : « Serenissimo principi Karolo, Dei gratia regi Francorum, fratri meo carissimo, Alienor, eadem gratia regina Castelle, salutem et votive felicitatis auspicia. Militantis Ecclesie speciosa structura, quam amplifici Culminis splendor illustrat, quantis hodie sit oppressa ruinis, quibusve jactata procellis, ipsius mali evidencia probat, et litterarum serenitatis vestre continentia manifestat. Ad cujus speciem reformandam more catholici principis laborantes, unum, tentato consilio, de duobus contendentibus elegistis; quod nobis, si in tante rei scrutinio clare fraternitati vestre Ecclesie sue pacem, quod speramus, divina Bonitas revelavit, princeps prudentissime, summe gratum, et ultra quam possemus exprimere, esset et acceptum. Quid enim, princeps serenissime, nobis et ceteris principibus christianis majus esset vel instancius expetendum quam quod, vero prodevoto (*sic*) pastore, tante pestis sedaretur incendium et pregnantis mali adulterina conceptio in tempestivum pareret (*sic*) abortivum? Faciliter enim errat ovis que presidio noscitur destituta pastoris. Sed quia hujus rei difformis et deformis varietas, nubila supersticionis erugine circumducta, in serenissimi domini viri nostri Castelle regis illustris nostrisque auribus diversa olim (*un blanc*) concrepuit : deliberavit idem dominus vir noster magna ope niti ad universalem congregacionem Consilii, ubi possit hujus scismatis causa sopiri et nulla interim ad partem alterutram electorum (*mots effacés*)... quorumcumque assercione moveri. Super quibus, quia per litteras dicti domini viri nostri [regis] poterit vestra clara fraternitas informari diffusius, credidimus non instandum. [Serenitatem] vestram conservet Altissimus. Datum, etc. »

[4] T. II, c. 882-885. — Ailleurs (t. I, c. 1110), Baluze assigne à cette lettre la date du 20 décembre 1378. Telle est également la date fournie par le ms. latin 14643 (fol. 125 rº et 188 rº) de la Bibliothèque nationale.

[5] L'archevêque de Tolède fait allusion à cette réponse du roi Jean dans sa lettre au cardinal d'Amiens : « Super quibus dominus meus rex plenius scribit domino regi Francorum illustri. » Or, cette dernière lettre, écrite au même lieu que celle du roi,

« voyant les lois de la nature renversées par des phénomènes
« insolites, quelle ne doit pas être l'épouvante des fidèles à la
« vue de deux soleils luisant simultanément dans le firmament
« de l'Église militante !.... Vous me témoignez, prince sérénissime,
« le même zèle affectueux qu'avait éprouvé déjà mon père d'illustre
« mémoire... Nos vœux se confondent et, par des chemins différents,
« convergent vers le même but... Cependant, à notre avis,
« l'éternel Médecin ne dispose, en pareil cas, que d'un seul
« remède : la réunion d'un concile général de toute la catholicité...
« Du moment que le premier élu a pu jouir durant plusieurs
« mois, et sans contradiction, de la papauté, il paraîtrait absurde
« à bien des gens qu'une assemblée qui lui est suspecte le
« condamnât sans l'entendre : d'autant que d'autres assemblées
« tenues en Italie, en Allemagne, en Hongrie ou ailleurs se sont
« prononcées en sens contraire. De là vient que non seulement
« des gens du peuple, mais des grands seigneurs, des prélats, de
« doctes personnages en nombre infini, nous ne dirons pas
« s'endorment (ce ne serait point un terme exact), mais se fortifient
« chaque jour dans cette foi urbaniste. Comme il nous serait
« impossible de la leur arracher, nous avons pris le parti de ne
« pas troubler leurs consciences. Quel gouvernement, en effet,
« prince très sage, a réussi jamais à triompher d'une conscience
« appuyée sur la saine raison? Quels supplices sont parvenus à
« dompter une âme libre? Dans cette conjecture si complexe,
« nous trouvons plus prudent de confesser notre ignorance, en
« gardant la neutralité. Il y a une part de certitude, mais aussi
« une part d'hypothèse. Les conventicules et les définitions
« particulières ne servent qu'à attiser le feu de la discorde.
« Daignez donc, très illustre prince, vous rallier au projet de ce
« concile général qu'appellent de leurs vœux presque tous les

---

à Medina del Campo, et évidemment presque au même moment, porte la date du 21 septembre 1379 (ms. cit., fol. 125 v° et 188 v° ; Baluze, t. II, c. 886). Il faut donc que l'une des deux dates soient fausses, et que le copiste ait transcrit à tort « septembris » pour « decembris », ou « decembris » pour « septembris ». Je préfère cette dernière hypothèse. Le roi Jean parle des trois cardinaux italiens en homme qui ne sait pas la mort du cardinal Orsini (c. 884) ; elle remontait au 13 août : il pouvait l'ignorer encore au mois de septembre, mais non pas le 20 décembre, au bout de quatre mois.

« princes, les trois cardinaux italiens et le peuple chrétien tout « entier. Vous rendrez ainsi le calme à votre conscience, à la « nôtre, à celles de tant de chrétiens dont les cris de détresse « et les gémissements redoublés implorent cette consolation. Le « conseil que nous donnons à votre sérénité nous est principa- « lement dicté par notre affection envers elle, et par le désir « d'empêcher qu'on ne ternisse votre gloire en vous reprochant « un jour d'avoir mis obstacle au salut de l'Église. » Tout en faisant ainsi la leçon à Charles V, Jean I^er^ protestait de sa fidélité à l'alliance française et de son intention de combattre l'ennemi commun, le roi d'Angleterre.

Pierre Tenorio, archevêque de Tolède, à qui revient peut-être l'honneur d'avoir composé cette remarquable lettre, répondit, de son côté, et dans le même sens, au cardinal de Saint-Eustache[1]. Il exposait tous les doutes qu'avait fait naître en lui la lecture du traité de Pierre Flandrin : doutes sur des questions de fait, doutes sur des questions de droit. « Oh ! plût à Dieu, s'écriait-il avec « l'accent de la sincérité, qu'il me fût donné de tresser des cor- « beilles de jonc à la sueur de mon front, plutôt que de me sentir « assailli de doutes, moi qui suis préposé au gouvernement des « âmes, et de mourir ainsi chaque jour d'anxiété et de tourments ! » Il concluait à la réunion d'un concile. La croyance en la légitimité du premier élu se trouvait, à l'entendre, tellement enracinée dans la plus grande partie du clergé et des peuples d'Occident qu'un concile seul ou quelque miracle de Dieu étaient capables de l'ébranler. Le concile serait convoqué par les cardinaux tenant la place du pape ou, au besoin, par les deux élus et par le sacré collège. On choisirait de part et d'autre un certain nombre de clercs qui rechercheraient exactement ce qui s'était passé au moins hors du conclave : car pour déterminer les circonstances survenues à l'intérieur, on ne pouvait guère, l'archevêque en convenait, s'en rapporter qu'aux cardinaux. Une fois les faits bien établis, il ne serait pas difficile de parvenir à une entente de tous les bons esprits. Ces conseils sont exprimés en un langage insinuant, humble et ferme tout à la fois. La réponse du prélat au cardinal d'Amiens ne fait que résumer les mêmes idées[1]. Elle contient pourtant cette phrase significative : « Le « roi et moi, nous avons recueilli, du côté urbaniste, tant de « témoignages qui contredisent la version des cardinaux que, si « l'on devait les admettre, la question serait pour nous dès à présent « tranchée. » Pierre Tenorio adressait, en outre, à Charles V une copie de sa réponse au cardinal de Saint-Eustache et priait le cardinal d'Amiens d'en prendre également connaissance[2].

---

[1] Bibl. nat., ms. cit., fol. 114-124, 163 v°-169 v° et 189 v°-193 r° ; ms. latin 1470 fol. 49-51 ; Arch. nat., J 518, fol. 65-78 ; Bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 67-75 ; ms. 1357, fol. 23-28 ; *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1099-1120. — D. Martène place bien à tort « vers 1381 » la composition de ce mémoire.

Ce n'est ni la première, ni la dernière fois que nous entendons proposer comme remède au schisme la convocation d'un concile général. Ce projet, malheureusement, comme on le verra plus loin, souriait peu à Urbain VI, plaisait moins encore à Clément VII et ne convenait probablement pas plus à Charles V. Il ne faudrait pas croire cependant que l'ouverture du roi de Castille fut écartée systématiquement par une simple fin de non recevoir. Le cardinal de Saint-Eustache prit la plume pour répondre à l'archevêque de Tolède et indiqua très nettement les écueils qui, suivant toute apparence, rendraient l'œuvre du concile, en admettant qu'il pût se réunir, ou stérile ou même dangereuse. Il entrevit une partie des difficultés qui devaient empêcher plus tard l'union de se faire à Pise et en retarder si longtemps la réalisation à Constance[3].

---

[1] Ms. cit., fol. 125 v° et 183 v°; Baluze, t. II, c. 886.

[2] C'est lui aussi, probablement, qui écrivit à Charles V une courte lettre conservée dans le ms. 940 de Cambrai (n° LXXXIX, fol. 36 v°), et qui est intitulée (fol. 2 v°) *Quidam consiliarius regis Castelle regi Francie super unione Ecclesie* : « ... Optarem princeps clementissime, Deo teste, ea agere per que possem vestre excellencie complacere. Sed quia repentine tempestatis iniquitas non videretur posse nisi exquisitis ingeniis emendari, unusquisque pro communi salute ingenium acuit et ad reconsiliandam tante subversionis perniciem solerter intendit. Quapropter dominus meus rex Castelle, ex varietate eorum que pro parte utriusque electi percepit, probabili racione suspensus, ne certa pericula ex dubiis suspicionibus oriantur, pro tuciori elegit media via procedere quam ad alterutram ipsarum parcium propere declinare. Sed summopere nititur ut super hoc generale Consilium debeat congregari. Super quibus omnibus, quia ipse rex dominus meus lacius serenitati vestre intencionem suam exprimit, productiorem sermonis (*sic*) in hoc devocio mea intentare non credidit. Que, se eminencie vestre recommendans, modicum id quod est, imperanti vestre gloriose majestati exponit : quam ad nominis sui laudem et Ecclesie sue liberationem Pietas eterna custodiat et felici incolumitate defendat. Scriptum, etc. »

[3] Bibl. nat., ms. latin 9724, fol. 36 r°.

Force fut au roi de Castille de préparer simplement un de ces conventicules dont il était le premier à contester l'efficacité. Il voulut du moins y préluder par une longue et sérieuse enquête, et, sur ce point encore, il donne à Charles V une leçon méritée. Les ambassadeurs castillans, Rodrigue Bernaldez, Fernand d'Illescas, confesseur du roi, et Alvaro Melendez, docteur en lois, se rendent en Avignon au mois de mai 1380 : ils y recueillent, au sujet du conclave d'Urbain VI, trente-deux témoignages, parmi lesquels ceux de dix cardinaux ; Clément VII leur fait remettre, avec le *Casus* d'Anagni, une lettre adressée au roi Jean. Ils vont ensuite dans le royaume de Naples pour y interroger les deux cardinaux italiens survivants, puis s'en retournent à Rome, où ils entendent, au mois d'août, vingt-huit dépositions. Urbain VI, à son tour, leur remet son *Casus* et désigne pour défendre sa cause auprès du roi deux ambassadeurs, dont l'un, il est vrai, à raison de sa qualité d'anglais, se verra refuser l'entrée de la Castille[1]. Enfin, après avoir accompli leur mission et rassemblé des documents d'une valeur indéniable, nos trois envoyés reprennent le chemin de l'Espagne. Ils y débarquent le 27 septembre 1380[1], à peu près au moment où Jean Ier faisait célébrer à Medina del Campo le service funèbre de Charles V.

---

[1] C'est peut-être en prévision de la venue des commissaires castillans qu'Urbain VI avait prescrit, le 1er mai 1380, une enquête sur sa propre élection : « Urbanus, etc., venerabili fratri Francisco, episcopo Faventino, Rome commoranti, et dilecto filio magistro Roberto de Stratton, notario nostro, salutem, etc. Quia, sicut notoria evidencia facti demonstrat, nonnulli perdicionis alumni... negocium electionis et assumptionis nostre... maliciose calumniari... presumpserint hactenus et presumant, et ne rei geste veritas per lapsum temporis possit in oblivione deduci, decens et expediens reputamus ut super hujusmodi negocio fidedigni testes qui in romana curia tempore electionis et assumptionis hujusmodi presentes extiterint, diligenter examinentur, et eorum dicta ad perpetuam rei memoriam redigantur in scriptis et in publicam notionem. De vestra igitur prudencia et circumspectione specialem in Domino fiduciam obtinentes,... mandamus quatenus omnes illos viros providos et discretos de quibus vobis videbitur, et illos presertim qui, tempore quo pie memorie Gregorius papa XI, predecessor noster, in egritudinis lecto decumbans et demum in extremis agens ab hac luce migravit, ac etiam tempore electionis et assumptionis predictarum, et quando fuerunt coronacionis nostre solempnia celebrata, ac etiam post coronationem hujusmodi saltem per duos vel tres menses, in Romana Curia presentes fuerint, et quosvis alios hujusmodi rei conscios, de hiis que dicta, gesta seu facta fuerunt circa electionem, assumptionem, et coronationem predictas per illos qui tunc erant cardinales..., diligenter examinare curetis, et ipsorum depositiones per manum publicam fideliter in scriptis, ad perpetuam rei memoriam, redigi faciatis... Datum Rome, apud Sanctum Petrum, kalendis maii, pontificatus nostri anno tertio. *De curia*. » (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 13 v°.)

Cette cérémonie eut pour témoins Jean Roland, évêque d'Amiens, et deux autres docteurs français que Charles V, fidèle jusqu'au bout à son système de propagande, avait accrédités auprès du roi de Castille pour l'entretenir encore une fois de la question religieuse[2].

Au demeurant, les efforts si persévérants du roi de France n'étaient pas demeurés tout à fait infructueux. Il se peut que Charles V ait entrevu, avant de mourir, l'issue de l'assemblée de Salamanque, comme le faisaient, de leur côté, le cardinal de Viviers[3] et le pape Urbain VI lui-même : « J'ai grand peur, avait « dit ce dernier à Rodrigue Bernaldez, que votre roi ne se « laisse entraîner par son alliance avec la France hors du che« min de la vérité. » Et l'ambassadeur castillan avait eu besoin de déclarer que son maître plaçait les intérêts de la foi au dessus des exigences de la politique[4]. De fait, j'ai retrouvé un rôle présenté à Clément VII par un envoyé du roi Jean, Fernand Rodriguez de Narvaez, et auquel le pape d'Avignon semble avoir répondu le 24 février 1380[5]. J'ai retrouvé encore une bulle du 8 octobre de la même année par laquelle Clément VII, après avoir rendu hommage aux qualités de Jean Ier, l'autorisait, sur sa demande, à fonder dans ses royaumes trois monastères de chartreux[6]. Tandis que le roi de Castille poursuivait son enquête, il n'est pas impossible qu'un certain rapprochement se soit opéré entre lui et Clément VII du vivant même de Charles V. Favorable au pape de Rome sous Henri de Trastamare, la neutralité de la Castille était devenue, sous Jean I^er^, favorable au pape d'Avignon.

---

[1] Lettres de Jean Ier (Baluze, t. I, c. 1284) ; relation de Rodrigue Bernaldez (*ibid.*, c. 1266) ; cf. le ms. latin 11745 de la Bibliothèque nationale.

[2] Ayala, p. 69-70. Cf. ce passage extrait d'un éloge de Jean Roland composé par Philippe de Mézières : « Finaliter peragratus est plagam australem et meridionalem, ad reges Arragonum et Yspanorum, consilia vigilanter procurando et ubique veritatem electionis predicando... » (Bibl. nat., ms. latin 14454 I, fol. 20 r°.)

[3] Il écrivait, durant l'été de 1380, aux cardinaux de Florence et de Milan : « Et si vos duo domini declaretis vos, indubie statim se declarabunt reges Castelle et Aragonie... » (Baluze, t. II, c. 872.)

[4] Relation de Rodrigue Bernaldez (*loco cit.*).

[5] Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars IV, fol. 206 v°. — Ces sortes de réponses sont souvent antidatées ; mais alors elles portent une date fictive paraissant les faire remonter aux premiers jours du pontificat.

[6] Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 239 r°. — Une bulle de Clément VII, qu'un « pauvre » avait apportée à Burgos, lui fut arrachée des mains, puis fut déchirée en public et piétinée par François Fernandez, clerc attaché à la personne du car-

Combien cependant l'évolution lente et calculée de la Castille ressemble peu à la soudaine conversion de l'Écosse! De part et d'autre, même dépendance à l'égard de la France: et pourtant que les façons d'agir des deux alliées sont différentes! C'est qu'en Castille tout au moins, l'importance et la difficulté du problème à résoudre n'avaient échappé ni au clergé, ni au roi; c'est que le gouvernement s'y était montré singulièrement respectueux des consciences; c'est que la crainte de faire fausse route l'emportait sur le désir de complaire aux alliés; c'est qu'enfin Charles V, malgré son insistance, gardait dans ses démarches une certaine discrétion qui permettait aux Espagnols de s'éclairer tout à loisir.

Après avoir passé en revue les principaux alliés de la France, observons un moment l'attitude d'un des ennemis les plus acharnés des Valois. Charles le Mauvais, roi de Navarre, n'avait que trop de motifs de haïr Charles V. Si les seules lois de la politique avaient présidé à la délimitation des deux obédiences, Urbain VI aurait compté parmi ses plus chauds partisans cet allié du roi d'Angleterre, ce monarque dépossédé et vilipendé par le roi de France. Telle est bien, en effet, l'idée que Rinaldi se faisait des sentiments du Navarrais[1]. Cependant Baluze a démontré que Charles II n'avait jamais donné son adhésion à Urbain VI[2].

---

dinal urbaniste Gutierre Gomez; c'est du moins ce qu'affirme un clerc du diocèse de Séville, Diego Fernandez, qui sollicitait de Clément VII un des canonicats possédés par François Fernandez : « Litteram V. S. quam quidam pauper secum portabat nuper in civitate Burgensi, ante hospitium G., olim episcopi Palentini, anticardinalis Yspanie, cujus familiaris dictus Franciscus est, a predicto paupere violenter recepit et ibi (ms. : *ivit*), in presencia multorum, manibus propriis eam laceravit et sub pedibus, dicendo plura inhonesta verba contra S. V., nec usque cesat similia et pejora dicere et plures falsas informaciones pro parte dicti Intrusi facere. » La réponse « fiat, si probetur » fut donnée à cette supplique sous la date du 7 mai 1380 (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 68 v°).

[1] *Annales ecclesiastici*, t. VII, p. 499.

[2] *Vitæ paparum*, t. I, c. 1372. — Charles III, roi de Navarre, dans sa déclaration du 6 février 1390, parle de la neutralité observée par son père (Du Boulay, t. IV, p. 649).

J'irai plus loin : l'indifférence du roi de Navarre ne l'a pas empêché de faire, à plusieurs reprises, des avances à Clément VII. Comment expliquer autrement l'envoi d'un rôle de suppliques dans lequel Charles le Mauvais s'intitule le « dévoué fils » du pape Clément, et auquel celui-ci donne une réponse datée de Fondi, le 19 novembre 1378[1] ? Le même fait se renouvelle en 1382[2]. Dans l'intervalle, les cardinaux avignonnais avaient correspondu avec le roi de Navarre[3]. Le 1er février et le 4 août 1385, Clément VII permet à ce prince de se choisir un confesseur, l'autorise à faire venir à sa cour deux clarisses pour l'instruction de ses filles et donne, à sa requête, les dispenses nécessaires pour que ses enfants puissent contracter mariage avec des parents ou des alliés au troisième et au quatrième degrés[4]. Ces faits, jusqu'ici inconnus, tendraient à prouver une fois de plus que les princes ne se sont pas tous laissé dicter leur choix par des considérations exclusivement politiques.

II

Je ne sais si l'on pourra tirer une conclusion semblable du récit des faits observés dans un pays voisin de la Navarre et de la Castille. Tous les historiens parlent de la neutralité gardée dès le début du Grand Schisme par le rusé calculateur qui présidait depuis trente-deux ans aux destinées de l'Aragon. Le roi Pierre IV, dit le Cérémonieux, paraît avoir réservé son jugement sur la question religieuse; les cardinaux avignonnais ne purent le décider à faire publier dans ses états la déclaration d'Anagni. Il voulait, disait-il, prendre conseil des prélats, des lettrés et des notables de son royaume[1]. Il paraît même les avoir convoqués dans ce dessein, soit à Barcelone, pour le 31 août, soit à Calatayud, pour le 29 septembre 1379; à vrai dire, cette dernière réunion, où devaient se rendre, avec les représentants des ordres de Montesa et de Calatrava, quatre députés de chaque ville des provinces d'Aragon, de Catalogne et de Valence, fut probablement ajournée[2]. Mais Pierre IV entreprit une enquête parallèle à celle qu'ordonnait, au même moment, son gendre le roi de Castille. Ses délégués rejoignirent à Avignon les envoyés castillans, firent avec eux les voyages de Rome et d'Aversa, puis, au retour, la traversée d'Ostie à Barcelone[3]. En attendant que la lumière se fît dans l'esprit de ses clercs, le Cérémonieux mettait sous sequestre les revenus de la Chambre apostolique et défendait à ses sujets de reconnaitre les droits ou de recevoir les ordres d'aucun des deux pontifes rivaux[4]. C'est bien là cette neutralité dans laquelle, au début et plus tard encore, vers le mois d'octobre 1380, il déclarait vouloir se renfermer[1].

---

[1] Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 334 r°).

[2] A la date du 7 juin 1382, Clément VII répond à une supplique du roi de Navarre (*Liber supplicationum anni IV*, fol. 110 v°. — J'ai également retrouvé un rôle présenté à Clément VII par Agnès de Navarre, sœur de Charles le Mauvais, mariée à Gaston Phebus, comte de Foix, mais séparée de son mari et vivant en Navarre ; la réponse du pape est datée de Fondi, le 20 novembre 1378 (*Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 196 v°).

[3] Les cardinaux d'Albano et d'Embrun lui avaient envoyé, vers le mois de mars 1379, des lettres par le chevaucheur Thomas de Sicile (*Introitus et exitus*, n° 350, à la date du 12 mars 1379, et n° 353, fol. 53 v°).

[4] Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 9 r°, 85 r° et v°. — Cette dernière bulle est du 1er février 1385 ; un vidimus passé sous le sceau de l'officialité de Pampelune (19 novembre 1386) en est conservé aux Archives de Loire-Inférieure (E 37).

---

[1] C'est la réponse qu'il fit à l'envoyé de ces cardinaux, Gilles Sanchez, prévôt de l'église de Valence. « Et jam portaverat raubas et aquilam. » (*Mélanges Julien Havet*, p. 463.) Je crois devoir interpréter ce dernier passage de la manière suivante : Pierre IV avait reçu d'Urbain VI, ainsi que plusieurs autres monarques, et déjà porté une sorte de vêtement aux armes de ce pontife.

[2] Zurita, *Los Annales de la Corona de Aragon* (Saragosse, 1610, in-4°), t. II, fol. 371 v°, 373 r°, 375 r°; Villanueva, *Viage literario a las iglesias de España* (Madrid et Valence, 1803-1852, in-12), t. XXII, p. 23. Cf. Ferreras, t. V, p. 475.

[3] Relation de Rodrigue Bernaldez (Baluze, t. I, c. 1266). Cf. Zurita, fol. 372 r°.

[4] Zurita, fol. 373 r°. — L'attitude prise par Pierre IV est ainsi caractérisée dans un mémoire intitulé *Quedam verba ambaxiatorum regis Aragonie circa materiam obedientie* : « Neutri obedit neque in regno suo obediri permittit, quod ipse indiferenciam docet. Qua indiferencia perdurante, ne emolumenta Camere apostolice pertinencia valeant deperire et ipsius jura collabi, statuit conservatores jurium Camere debitorum certos laycos, ac etiam collectores predictorum emolumentorum alios scilicet et laycos. Hec facit sub pretextu custodie sive guardie. Insuper statuit quod in collationibus beneficiorum, electorum confirmacionibus faciendis, ac presentatorum institutionibus ordinarii locorum fungantur libere potestate ipsis de jure communi concessa... » (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XIX, fol. 1-3). — Henri de Hesse songe peut-être à Pierre IV quand il parle des princes qui demeurent indifférents aux malheurs de l'Église, et n'attendent qu'une occasion de mettre la main sur les biens du clergé, biens qu'ils ne restitueront jamais, du moins jamais complètement (*Epistola pacis*, dans Scheuffgen, *Beiträge*.., p. 56). Cf. notre *Eclaircissement* II.

Toutefois, à considérer les choses d'un peu près, et surtout pour qui a sous les yeux les registres des papes, en Aragon, comme en Navarre et en Castille, et bien plus encore qu'en Castille, la balance paraît pencher du côté de Clément.

Ainsi Guillaume de Torrelles, évêque de Tortose, présente au nom d'un concile de la province de Tarragone un rôle de suppliques au pape de Fondi[2]. Plusieurs prélats ou religieux, parmi lesquels je citerai l'évêque de Valence, acquittent diverses taxes entre les mains des trésoriers pontificaux de Fondi ou d'Avignon[3]. Tandis que s'établissent ainsi de fréquents rapports entre Clément et le clergé d'Aragon, il n'est point de difficulté que ne rencontre Urbain VI pour correspondre avec la même région. L'un de ses envoyés, Perfetto Malatesta, abbé de Sassoferrato, chargé d'une mission auprès des rois d'Espagne[4], n'a pas plus tôt quitté le sol de l'Italie qu'il se voit traqué par les agents des clémentins : un écuyer du cardinal de Thérouane l'arrête en Roussillon, province aragonaise (décembre 1378) ; il fut, à vrai dire, relâché par ordre de la cour de Perpignan[1] et se rendit à Barcelone, puis à Valence : mais les autorités de cette dernière ville l'empêchèrent de s'y livrer à aucune propagande[2]. Plus lamentable assurément est l'aventure de Menendo, évêque de Cordoue[3]. Urbain VI l'avait accrédité auprès des rois de la péninsule, le chargeant notamment de porter la bonne parole à Pierre IV et à son fils aîné. Dans la traversée, Menendo tomba aux mains du corsaire catalan Pierre Bernaldez[4] ; le cardinal de Luna, qu'Urbain VI, à ce propos, traite d'écumeur des mers, ne fut peut-être pas étranger à la prise de l'évêque de Cordoue. Voici les bulles d'Urbain saisies et lacérées ; son ambassadeur enchaîné, dirigé sur Fondi, livré à Clément VII, emprisonné dans une tour. Vainement le pape de Rome adresse des plaintes à Pierre IV (27 janvier 1379)[5] : le roi ne se laisse pas convaincre de la nécessité d'obtenir, « pour l'honneur de l'Aragon, » l'élargissement de Menendo. Celui-ci réussit, après de longs mois de captivité, à s'évader en se laissant glisser le long d'une corde qu'il avait lui-même fabriquée. Envoyé de nouveau par Urbain VI en Aragon, j'ignore s'il parvint, cette fois, auprès de Pierre IV. En tous cas, il lui écrivit (vers les mois de mai ou de juin 1380) une lettre dont je ne citerai que les passages les plus significatifs [1] : « On dit qu'au fond du cœur vous « tenez pour Urbain, mais que vous vous appliquez à dissimuler « cette croyance. Vous écrivez à l'intrus, vous applaudissez à ses « actes, vous obtenez de lui diverses faveurs ; en plus d'une occa- « sion, vous prenez ouvertement son parti. Penchant vers la neu- « tralité, vous cherchez à entraîner avec vous dans cette voie les « autres souverains de l'Espagne. Que votre intention soit droite, « le pape veut bien le croire ; il ne met point en doute votre « sincérité, mais il estime qu'inconsciemment vous risquez de « compromettre et la paix religieuse et votre propre honneur. « Remarquez que *tous* les rois et princes de la chrétienté, si l'on « excepte le roi de France, sont partisans décidés d'Urbain VI. « Daignez les imiter : l'on ne tardera pas à voir la révolte faiblir. « Si vous agissez de la sorte, vous et le roi de Castille, il est à « croire que le roi de France n'aura ni la volonté, ni le pouvoir « de soutenir seul les révoltés. Au contraire vos façons d'agir, « soit qu'elles indiquent un rapprochement entre vous et l'intrus, « soit qu'elles tendent à la constitution d'une sorte de tiers-parti, « nuisent à la cause de la vérité et ne servent qu'à perpétuer le « schisme... Sachez-le bien : nul n'a jamais causé autant de dom-

---

[1] C'est ce qui résulte de la phrase suivante d'une lettre du frère mineur Pierre d'Aragon : « Die sabbati sequenti, que fuit decima nona dies octobris, audivi a fide digno, qui venerat de civitate Valentie, quod dominus rex noster determinaverat non obedire Urbano nec Clementi, donec determinatum sit quis eorum est verus papa... » (Rinaldi, t. VII, p. 397.) Le 19 octobre fut un samedi en 1380. — La même déclaration est reproduite dans la chronique catalane de Pierre IV, qui fut rédigée par Bernat Dezcoll, mais sous la direction du roi (cf. un mémoire de M. Amédée Pagès, dans la *Romania*, t. XVIII, 1889, p. 233 et sq.) : « E nos, veents la barataria e malvestat en aquells [Urbain VI et Clément VII], volguem esser indifferents; la qual indifferencia nos dura mentre visquem : car no volguem al hu, ne al altre, levantlos les temporalitats, ans nos daven los beneficis, per ço com no sofferiem que bulles daquells fossen exhibides en nostra terra. » (Miguel Carbonell, *Chroniques de Espanya*, Barcelone, 1547, in-fol., fol. 200 r°; cf. Antonio de Bofarull, *Crónica del rey de Aragon D. Pedro IV el Ceremonioso*, traducida al castellano y anotada, Barcelone, 1850, in-8°, p. 392.)

[2] Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 318 r°. — En réalité, la réponse de Clément VII, datée de Fondi, le 3 novembre 1378, est sans doute postérieure à cette date.

[3] *Introitus et exitus*, n° 351 (à la date du 12 mars 1379). — Le 16 novembre 1378, une somme de 35 florins 20 sols avait été comptée à Pierre « de Nuce », auditeur du cardinal de Luna, que l'on envoyait, pour les affaires de Clément VII et de l'Église, vers le roi Pierre d'Aragon et vers l'évêque de Valence (*Introitus et exitus*, n° 350). — J'ai noté encore plusieurs versements faits notamment, le 2 mai 1379, par Ferdinand, évêque de Huesca, le 30 décembre 1379 et le 27 février 1380, par deux abbés des diocèses de Girone et de Tarazona (*Introitus et exitus*, n°s 350, 352 et 353).

[4] J'ai retrouvé dans un formulaire du XIV° siècle (Bibl. Vaticane, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 272 v°) ses lettres de sauf-conduit, non datées.

---

[1] Dès le 6 novembre 1378, 15 florins de Chambre sont payés, sur l'ordre des cardinaux d'Avignon, à Pierre François, écuyer du cardinal de Thérouane, envoyé en Catalogne pour tâcher d'arrêter l'abbé de Sassoferrato. Le 19 novembre, on voit que deux autres écuyers du même cardinal ont été envoyés pour la même affaire à Marseille, et qu'ils ont reçu 20 florins 6 sols ; de plus, un gobelet d'argent d'une valeur de 25 sols 6 deniers a été offert à un bourgeois de Marseille, afin de le récompenser des efforts qu'il a faits pour s'emparer des bulles de l'abbé et pour arrêter ses gens. Le 12 décembre, on a connaissance de l'arrestation de Malatesta : 16 florins 22 sols sont attribués, à cette occasion, à deux écuyers du feu cardinal de Thérouane. Le 15 décembre, 32 florins 4 sols sont alloués à l'écuyer Pierre François, qui paraît avoir eu la plus grande part dans cette arrestation. Maciot Freron, secrétaire du même cardinal, y a contribué de son côté, et reçoit, le 24 décembre, 8 florins 11 sols (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350).

[2] Lettre des jurés de Valence à Pierre IV, en date du 19 décembre 1379 (P. Fages, *Histoire de saint Vincent Ferrier*, Paris, 1894, in-12, t. I, p. just., p. IV).

[3] Nommé par Urbain VI, mais non reconnu dans le diocèse ; le chapitre élut Jean Fernandez Pentoja, qui fut confirmé par l'archevêque de Tolède (Juan Gomez Bravo, *Catalogo de los obispos de Cordoba*, p. 316).

[4] Le même qui, comme on l'a vu, ramena plus tard Clément VII de Gaëte en Provence.

[5] Rinaldi, t. VII, p. 394.

---

[1] Rinaldi, t. VII, p. 395. — M. Th. Lindner (*Geschichte des deutschen Reiches unter K. Wenzel*, t. I, p. 401) a fort bien déterminé la date de cette lettre. Toutefois il se présente une difficulté ; Menendo dit s'être évadé le mois précédent, durant la nuit de la Sainte-Catherine : « Nam hoc anno, de mense preterito in nocte S. Catharine, cum valde formidando periculo evasi prefatum magnum periculum. » (Ce texte est conforme au ms., comme me l'a fait savoir le R. P. Ehrle, qui a bien voulu, à ma demande, collationner ce passage avec le vol. XXXIII de l'*Armarium LIV*, fol. 116 v°, aux Archives du Vatican.) M. Lindner suppose donc que l'évasion a eu lieu, non pas le jour de la mort (25 novembre), mais le jour de l'invention du corps de sainte Catherine (13 mars). De la sorte, comme Menendo dit être demeuré près d'onze mois en prison (ce passage a été également vérifié par le R. P. Ehrle sur le fol. 116 r° du ms.), il aurait été incarcéré vers le mois d'avril 1379. Cela est impossible, puisque, dès le 27 janvier 1379, Urbain VI réclamait sa mise en liberté. Menendo fut certainement arrêté vers le mois de décembre 1378 ; la date du 25 novembre 1379 conviendrait donc à merveille à son évasion, s'il n'y avait les mots « hoc anno, de mense preterito ». Le plus probable est que le nombre des mois de détention a été altéré dans le ms. de Rome (où il est écrit en chiffres : « quasi per XI menses »), et qu'au lieu de « undecim », il conviendrait de lire, par exemple, « sexdecim ».

« mage aux Romains et au pape que vos corsaires catalans, et, « pour comble de disgrâce, c'est vous qu'ils accusent de les envoyer « guerroyer contre Urbain. Que ces galères puissent, à votre « insu, s'armer dans vos états, c'est en effet un sujet d'admi- « ration pour le saint-père et pour les cardinaux : je prends sur « moi de vous en avertir, bien que je n'aie reçu aucune mission à « cet égard. » Menendo joignait à ces représentations une démonstration de la légitimité d'Urbain. Il terminait en traçant un tableau rassurant des succès remportés par le premier élu dans les diverses parties de la chrétienté. Point n'est besoin de faire remarquer la nuance d'optimisme qui apparaît dans cette épître. Si l'évêque de Cordoue range parmi les partisans d'Urbain tous les princes à l'exception de Charles V, on peut supposer qu'il n'a pas de tendance à exagérer les préférences du roi Pierre IV pour le parti clémentin.

Effectivement mille indices semblaient présager la prochaine adhésion de l'Aragon à Clément. C'est une fille du roi, par exemple, Jeanne, comtesse d'Ampurias, qui adresse au second élu son rôle de suppliques[1]. Pour dissiper les doutes du mari de cette princesse et démontrer la nullité des droits d'Urbain, Bertrand d'Agramunt prend la plume et compose un assez bon traité, en la ville même de Castellon de Ampurias (septembre 1380[2]). C'est l'infant Martin, second fils du roi, c'est sa femme, Marie Lopez de Luna, à qui Clément VII prodigue des faveurs spirituelles, évidemment sollicitées (20 septembre 1379[3]). Plus tard, le même infant adresse au pape d'Avignon son rôle de suppliques[1], suivant en cela l'exemple de son frère aîné, le duc de Girone, qui, à plusieurs reprises, obtient du second élu soit des bénéfices pour ses clercs, soit, pour lui-même, des grâces spirituelles[2]. S'agit-il d'empêcher certain Mathieu Clément de porter en Aragon des bulles d'Urbain VI? Les prélats d'Avignon ne se contentent pas de faire surveiller les côtes: ils écrivent au duc de Girone (mai 1379[3]). La reine Sibilia s'empresse d'implorer les faveurs de Clément pour elle-même, pour sa mère, Françoise de Forcia, pour son frère Bertrand et pour les clercs de son entourage[4]. Il n'est pas jusqu'au roi qui ne présente humblement des suppliques à Clément en faveur de deux clercs dont l'un est son médecin[5]. Aussi voit-on le pape d'Avignon notifier à Pierre IV la nomination d'un abbé de Saint-Michel-de-Cusan (15 juillet 1379[6]); il se fait représenter par trois notables clercs à l'assemblée de Barcelone et, à l'exemple d'Urbain VI,

---

[1] *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars II, fol. 203 v°. — La reponse de Clément VII est datée de Fondi, le 20 novembre 1378.

[2] Ce traité se trouve, à la Bibliothèque nationale, dans le ms. latin 1470 (fol. 249-254). *Incipit* : « Cum a multis et specialiter a magnifico et catholicissimo principe domino meo comite Impuriarum, sacrosancte Romane Ecclesie filio devotissimo, in dubium reducatur utrum electio Bartholomei, que celebrata fuit in Urbe, in mense aprilis anno LXXVIII, sit nulla de jure, eidem domino humiliter, juxta simplicitatem ingenioli mei, ipsam fore nullam, multis rationibus probando, notificare intendo... » *Desinit* : « ...Scriptum in villa Castellionis Impuriarum, insigni loco ejusdem domini comitis, Vª die mensis septembris, anno octuagesimo. BERTRANDUS DE ACROMONTE. » — J'ajouterai que le même ms. contient (fol. 278 v°-288) un autre morceau du même auteur, dans lequel se trouvent également exposés, puis réfutés les arguments urbanistes. *Incipit* : « Venio ad dubium primum et premitto argumentum partis affirmative et false... »

[3] Droit de choisir leur confesseur ; droit pour le maître de leur chapelle de leur

---

conférer, à eux et à leurs enfants, les sacrements; droit pour les chapelains et clercs de leur chapelle de dire les heures suivant le rite romain; droit pour le prédicateur qui portera la parole en leur présence d'accorder aux assistants certaines indulgences; dispense de l'abstinence pour les religieux qu'ils recevront (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 75 v°).

[1] *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars III, fol. 77 r°. — La réponse de Clément VII est datée du 19 octobre 1380.

[2] V. *ibid.*, fol. 78 v° (rôle cité par le P. H. Denifle, *Die Universitäten*, t. I, p. 516, note 1163); *Liber supplicationum*, anni I pars I, fol. 198 v°, et surtout anni I pars III, fol. 350-364; ce dernier rôle, le plus long du registre, est suivi d'une réponse de Clément VII, datée du 20 novembre 1378.

[3] Ils envoient dans ce dessein Guillaume « de Luco », François « Niva » et Colin des Monts à Marseille et à Aigues-Mortes (*Introitus et exitus*, n° 350, à la date du 23 mai 1379); le cardinal d'Embrun en écrit au duc de Girone et à Pierre de Luna (*ibid.*, à la date du 24).

[4] Rôle dont la réponse est datée du 22 novembre 1378 (*Liber supplicationum*, anni I pars III, fol. 330 r°). Elle est peut-être antidatée. Cependant le mariage de Pierre le Cérémonieux avec Na Sibilia de Fortia n'est pas, comme on serait tenté de le croire d'après la place que cet événement occupe dans les récits des historiens espagnols, de 1379 (Mariana, *Historiæ de rebus Hispaniæ*, Mayence, 1605, in-4°, t. II, p. 139), ou de 1380 (Zurita, t. II, fol. 374 v°; Ferreras, t. V, p. 474), mais de 1377, ainsi que nous l'apprend la chronique catalane dite du roi Pierre IV (M. Carbonell, *Chroniques de Espanya*, fol. 200 v°).

[5] Les réponses de Clément VII sont datées du 19 novembre 1378 (*Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 184 r°).

[6] Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 223 r°. — C'est le Gausserand qui est mentionné par la *Gallia Christiana* (t. VI, c. 1103) aux dates de 1385, de 1393 et de 1405.

envoie quelques présents (trois pièces d'écarlate) au roi, à la reine et à leurs enfants (août 1379[1]). A la prière de Pierre IV et du duc de Girone, il fonde l'Université de Perpignan (28 novembre 1379[2]). Enfin, lorsque le roi d'Aragon veut obtenir une concession de décimes, c'est à Clément VII qu'il s'adresse et qu'il représente les grandes dépenses nécessitées par le recouvrement de la Corse et de la Sardaigne, deux fiefs de l'Église, comme il a soin de le rappeler. Clément s'empresse de lui concéder une décime triennale à percevoir dans toute l'étendue de ses états, en exceptant seulement la Corse et la Sardaigne, et il profite de cette occasion pour rendre hommage à la piété du prince, à son respect pour l'Église, à sa fidélité, à ses louables efforts pour protéger la foi (10 novembre 1379[3]). Quelle autre preuve veut-on des excellents rapports qui régnèrent entre les deux cours de Barcelone et d'Avignon pendant toute la période dite de neutralité?

Comment expliquer ce rapprochement? Pierre IV n'est-il pas le même prince qui déclarait vouloir se mettre d'accord avec le roi d'Angleterre avant de prendre parti dans la question du schisme, et qui ne se sentait pas d'humeur à suivre en cette matière l'exemple de Charles V? Richard II, en lui répondant, lui proposa son propre exemple, ainsi que celui des rois de Bohême et de Hongrie (septembre 1379[4]). Il eût semblé tout naturel que le roi d'Aragon subit alors la double influence de l'Allemagne et de l'Angleterre.

L'intérêt politique semblait devoir, en effet, éloigner Pierre IV de Clément VII. On a vu l'étroite alliance formée entre ce pape et le duc d'Anjou; on sait aussi les prétentions élevées par ce dernier sur les îles Baléares et sur le Roussillon, terres dont le roi d'Aragon n'entendait pas se dessaisir. Ce conflit n'eût pas manqué de dégénérer en lutte sanglante, si Clément VII ne fût parvenu à détourner vers l'Italie les ambitieuses visées du duc d'Anjou. Pierre IV n'en conserva pas moins à l'égard de ce prince des sentiments de méfiance, qu'aurait pu, au même titre lui inspirer le pape d'Avignon, si profondément dévoué à la politique angevine[1].

---

[1] *Introitus et exitus*, n° 353, fol. 35 r° et 36 v° (aux dates des 25 et 27 août 1379). — Les délégués de Clément VII sont Gilles Sanchez, prévôt de l'église de Valence, Jean Martinez, maitre en théologie, et le maitre du sacré Palais.

[2] Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 26 v°; H. Denifle, *Die Universitäten*, t. I, p. 515.

[3] Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 31 r°.

[4] La réponse de Richard II est publiée par Rinaldi (t. VII, p. 393) sous la date du 14 septembre 1379; je l'ai trouvée, à Rome, dans le ms. lat. Vatic. 5608 (fol. 149), datée du 23 septembre.

Au dire de Zurita[2], l'intempérance de langage et la présomption brouillonne d'Urbain VI furent les véritables causes de la défection du roi Pierre IV : le pape, avec sa maladresse accoutumée, avait parlé de donner la Sardaigne au juge d'Arborée et de déposer le roi d'Aragon, s'il faisait mine d'intervenir dans les affaires de la Sicile. Du jour où ces propos furent rapportés à Barcelone, la sympathie de Pierre fut acquise au pape d'Avignon.

Il convient d'ajouter que Clément VII entretenait à la cour d'Aragon un auxiliaire singulièrement puissant en la personne du cardinal de Luna[3]. Appartenant à l'une des grandes familles du royaume, apparenté à l'une des belles-filles du roi, possédant en Aragon de nombreux bénéfices dont le nombre s'était encore accru tout récemment grâce à la faveur du pape d'Avignon[4], renommé pour sa science canonique, doué enfin d'une tenacité tout espagnole, il était bien l'homme à qui convenait le rôle de légat en Portugal, en Navarre, en Castille, surtout en Aragon. On a vu que les rois de Castille lui avaient interdit l'accès de leur royaume : il ne dépendit pas d'Urbain VI que le roi d'Aragon n'en fît autant. La lettre datée de Rome, le 27 janvier 1379, contient, à ce sujet, les plus touchantes supplications : il ne faut pas que le « messager de l'Antéchrist » corrompe le troupeau du peuple aragonais par des paroles mielleuses ou virulentes; le devoir du roi est de l'empêcher d'entrer dans ses états, sinon de l'emprisonner impitoyablement. Il arriva, au contraire, que les portes de l'Aragon s'ouvrirent toutes grandes devant Pierre de Luna, que les honneurs, les compliments lui furent prodigués, qu'enfin le roi et la reine reçurent très volontiers les présents qu'il leur apportait de la part de Clément VII.

---

[1] C'est bien ainsi que le cardinal de Viviers caractérisait la situation vers 1380 (Baluze, t. II, c. 867).

[2] T. II, fol. 372 v°.

[3] Dès le mois d'octobre 1378, les cardinaux d'Avignon avaient conseillé à Clément VII d'envoyer de « solennels » ambassadeurs aux souverains, notamment à celui d'Aragon (*Mélanges Julien Havet*, p. 463).

[4] Clément VII confère à Pierre de Luna, le 31 décembre 1378, le prieuré de San Pedro de Rindevilles, un des canonicats de Tarazona, etc. (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. I Clementis VII*, fol. 48 v° et 157 r°), le 24 octobre 1379, la « cameraria » de l'église de Saragosse (*Reg.* 291, fol. 197 r°).

C'est bien ce qui désolait le pieux frère mineur Pierre d'Aragon, dont j'ai rappelé déjà les démarches infructueuses auprès du roi de Castille. Lorsque, plus tard, Pierre IV perdit son dernier fils, âgé d'un an, quand la réputation de la reine se trouva compromise, et qu'une sorte de disgrâce atteignit le duc de Girone, ces malheurs de famille apparurent au digne religieux comme un effet de la malédiction divine que le roi d'Aragon s'était attirée en recevant l'« anti-légat[1] ».

Il ne faudrait pas croire cependant que la conduite du roi en cette circonstance fût en désaccord avec les aspirations de tout le clergé aragonais[2]. Un de ses membres les plus illustres, le pieux frère prêcheur Vincent Ferrer, connu aujourd'hui dans l'Église sous le nom de saint Vincent Ferrier, avait accepté de Pierre de Luna la mission de répandre la doctrine clémentine dans le royaume de Valence. Il ne consentit à s'abstenir de tout acte de propagande que sur l'invitation des jurés de Valence, qui craignaient d'outrepasser les volontés du roi soit en l'admettant à exposer ses vues devant le conseil de ville, soit même en le laissant parler dans des réunions privées[3]. Mais Vincent se mit alors en devoir d'agir sur le roi lui-même. Il lui dédia, en 1380, un traité *De moderno Ecclesiæ Scismate*, qui attend encore, je ne sais pourquoi, les honneurs de l'impression[4] ; œuvre de foi profonde et de vigoureuse logique, où se trouvent démontrées la nécessité d'opter, l'impossibilité d'admettre Urbain et l'obligation de concourir au succès de Clément; condamnation impitoyable de toutes les demi-mesures telles que la soustraction d'obédience ou l'adhésion conditionnelle; effrayant exposé des responsabilités qui incombent aux savants, aux puissants, aux lettrés, à ceux qui, par exemple, ont sous les yeux la déclaration d'Anagni, ou encore aux spéculateurs qu'un calcul éhonté, le désir de percevoir provisoirement certains revenus, empêche de reconnaître le pape légitime[1]. Vincent Ferrier, plein de respect pour l'autorité du sacré collège, soutient qu'en matière de foi le témoignage des cardinaux, quel que soit leur peu de moralité, l'emporte sur celui des plus grands saints du monde[2]; il repousse l'idée d'un concile général par les mêmes motifs qu'a fait valoir le cardinal de Saint-Eustache, mais aussi par cette considération qu'en raison du nombre une prépondérance fâcheuse serait acquise dans le concile à l'élément italien. Il refuse d'ajouter foi aux prétendues révélations qu'invoquent en faveur de la légitimité d'Urbain des illuminés (il ne nomme pas l'infant Pierre d'Aragon), de faux prophètes, inspirés sans doute par le démon[3]. Il va jusqu'à affirmer l'obligation stricte pour un chrétien de propager la foi clémentine, pour un prince de tirer l'épée contre les urbanistes et d'y user jusqu'à ses dernières ressources, pour un prédicateur enfin de soutenir les droits du second élu en dépit des défenses édictées par les souverains du monde. Langage trop absolu sans doute et trop violent, mais dont la courageuse franchise n'est pas pour déplaire, et dont l'effet ne pouvait être que d'encourager Pierre IV à s'engager plus avant dans la voie où l'entraînaient déjà son intérêt ou son instinct.

---

[1] Rinaldi, t. VII, p. 397. Cf. *Biblioteca de escriptores aragonese*, t. IV, p. 184; *Comentarios de las cosas de Aragon*, obra escrita en latin por Jeronim de Blancas y traducida al castellano por el P. Manuel Hernandez (Saragosse, 1878, in-4°), p. 184

[2] L'Université de Lérida adressait son rôle à Clément VII (H. Denifle, *Die Universitäten*, t. I, p. 506).

[3] P. Fages, *op. cit.*, t. I, p. just., p. III.

[4] Bibl. nat., ms. latin 1470, fol. 255-278 : « Incipit tractatus de Moderno Ecclesie Scismate compilatus per fratrem Vincentium Ferrarii, ordinis Predicatorum, ad christianissimum principem dominum Petrum, regem Aragonum, anno Domini M° CCC° LXXX°. Vestre regie majestati, serenissime princeps... » Ce traité a été mentionné par Baluze (t. I, c. 1238 et 1306), par Quétif et Echard (*Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. I, p. 766), et plus récemment par le P. Fages (*op. cit.*, t. I, p. 103 ; p. just., p. IX), qui semble en projeter la publication.

---

[1] « Scismatici propter ignoranciam non excusantur... Verumptamen est notandum quod in hujusmodi ignorantia non omnes equaliter peccant. Nam quanto aliqui sunt in sciencia, vel officio aut gradu majores, tanto gravius peccant... Et iterum magis peccant... illi qui, veritate cognita, nolunt acquiescere propter aliqua bona temporalia consequenda, ut scilicet, durante hoc scismate, aliquos ecclesiasticos redditus recipiant... » On peut voir dans cette dernière phrase une allusion très hardie aux procédés du roi d'Aragon.

[2] « Quia juste timetur ne Ytalici, inter quos sunt fere plures prelati quam in toto residuo mundi, aliquid contra unitatem Ecclesie per multitudinem obtinerent: unde, in multitudine confisi, aliqui ytalici audacter petunt Concilium generale. » (Ms. cit., fol. 269 r°.)

[3] « Dicitur quosdam detentos infirmitate aut periculo Deum invocasse, ut eos adjuvaret sicut Bartholomeus est verus papa, et quod mox habuerunt remedium... Item multi in manu tenendo et defendendo ipsum Bartholomeum dicunt se magna spiritus dulcedine et cordis devocione in suis contemplacionibus recreari, et ex hoc credunt quod Spiritus Sanctus eorum cor et mentem inclinet ad Bartholomeum... »

Jusqu'ici l'on n'a point vu se produire en Aragon l'intervention du roi de France. Peut-être la question brûlante de Majorque obligeait-elle Charles V à garder une certaine réserve à l'égard du rival de son frère. Mais la querelle du duc d'Anjou et de Pierre le Cérémonieux fut bientôt presque oubliée[1], tandis qu'un heureux rapprochement s'opérait, d'autre part, entre les maisons royales de France et d'Aragon. Je veux parler du mariage de Jean, duc de Girone, avec Yolande de Bar, fille de Robert, duc de Bar, et de Marie, sœur de Charles V. Quoi qu'en disent Zurita, Ferreras et autres érudits espagnols, qui représentent cette alliance comme un coup de tête accompli par le duc de Girone à l'insu ou du moins contre la volonté du roi son père[2], celui-ci en fut si peu surpris et si peu courroucé qu'il commença par arrêter lui-même les clauses du contrat et qu'il désigna des ambassadeurs pour conclure le mariage par « paroles de présent ». Ceci se passait à Barcelone, le 30 juin 1379. Le duc de Girone, de son côté, ayant donné sa procuration (Perpignan, 14 juillet), les fiançailles furent célébrées, le 19 octobre, au château de Montargis, en présence de Charles V, qui voulut assurer à sa nièce une dot de 60.000 francs d'or. Les conventions furent ensuite ratifiées par l'infant (Perpignan, 6 mai 1380) et par le roi d'Aragon (Barcelone, 9 juin)[3]. Le pape d'Avignon ne fut pas sans contribuer à la conclusion d'une alliance dont le résultat ne pouvait être que favorable à sa cause[4] : il autorisa la célébration du mariage en temps de carême (12 janvier 1380), accorda des dispenses (12 avril), chargea l'évêque de Vich d'absoudre les conjoints, de les unir et d'octroyer à tous les assistants une indulgence de sept années et de sept quarantaines (15 avril)[1]; je ne parle pas des faveurs spirituelles accordées à Yolande, non plus que des bénéfices concédés à sa recommandation[2]. Clément VII estimait peut-être qu'un des plus sûrs moyens de reculer les limites de son obédience était de multiplier le nombre des alliés de la France.

---

[1] Des tendances déjà plus conciliantes se font jour dans les réponses que Louis d'Anjou fit, vers le mois de décembre 1378, aux ouvertures de l'infant de Castille (A. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 264, 475 et sq. ; cf. D. Vaissete, t. IX, p. 869). On trouvera plus loin une lettre du duc d'Anjou au roi de Portugal, d'où il résulte que les négociations reprirent vers le mois de mai 1380.

[2] Zurita, t. II, fol. 382 r° ; Ferreras, t. V, p. 507. — On ne trouve rien de pareil dans la chronique catalane de Pierre IV (M. Carbonell, *Chroniques de Espanya*, fol. 200 v°).

[3] Arch. nat., J 592, nos 7 à 9. *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 461.

[4] Il est question dans les comptes de Clément VII, à la date du 23 juillet 1379,

Il est certain que les contemporains, mais surtout les contemporains urbanistes, identifièrent volontiers le parti clémentin avec le parti français. Un traité qu'on peut lire à Paris et à Rome en fournit une nouvelle preuve. Il est l'œuvre de ce Perfetto Malatesta, abbé de Sassoferrato, que l'on a vu arrêté, puis relâché, à Perpignan, au mois de décembre 1378. Après cette aventure, l'émissaire d'Urbain VI s'était rendu à Barcelone. En réponse à des « allégations » présentées au roi et au conseil d'Aragon par le cardinal de Luna, il adressa, le 10 juin 1379, aux membres de l'assemblée qui devait statuer sur la question du schisme une sorte de dialogue entre *Rome* et *la France*. Tout en discutant la valeur du conclave d'avril 1378, les deux interlocutrices ne s'épargnaient pas de dures vérités. L'auteur donnait, bien entendu, l'avantage à la cause urbaniste; il rejetait sur *la France* « trompeuse et menteuse », sur *la France* « au front de courtisane » la responsabilité du schisme et s'efforçait de justifier le titre qu'il avait inscrit en tête de son ouvrage : *De triumpho Romano*[3].

---

d'un envoi de lettres au cardinal d'Aragon et au duc de Girone (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 353, fol. 22 r°). Plus tard, vers le 24 mai 1380, Pierre Pelerin, sergent d'armes du pape, se dirige vers Barcelone (*Introitus et exitus*, n° 352).

[1] Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 8 r°, 14 v°, 100 r°.

[2] *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars IV, fol. 224 v°. — La réponse du pape est datée du 2 juin 1380. Le 11 décembre, il autorise Yolande à faire célébrer la messe, en sa présence, même dans des lieux frappés d'interdit (*Reg.* 293, fol. 17 r°). M. E. Müntz (*Revue archéologique*, 3e série, t. XI, p. 177) a signalé le don d'un reliquaire d'argent fait par Clément VII à Yolande lors du passage de cette princesse par Avignon (30 mai 1380).

[3] Ce traité est conservé à la Bibliothèque nationale, dans le ms. latin 1469 (fol. 201 v°-216 v°) et aux Archives du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XXXI (fol. 251-

On voit pourtant qu'en Aragon l'influence de la France ne s'était guère fait sentir. Le rapprochement de Pierre IV et de Clément VII, dû en partie à la maladresse d'Urbain VI, en partie à l'habileté de Pierre de Luna, était conforme aux désirs d'une portion respectable du clergé aragonais. J'ajouterai cependant que, si les Valois n'ont pas été les auteurs de cette évolution, ils ont su du moins ne pas y mettre obstacle, ce qui fût certainement arrivé, si Louis d'Anjou eût persisté dans sa revendication du royaume de Majorque.

III

Après avoir interrogé les rois de Castille, de Navarre et d'Aragon, il ne reste plus qu'à demander au roi de Portugal sa réponse à la question religieuse pour se faire une idée générale de la situation nouvelle que le schisme créa dans la péninsule ibérique. Mais ici l'histoire du Grand Schisme n'est plus seulement à compléter ou à rectifier : elle est à faire. Les renseignements que fournissent sur le rôle religieux du roi Ferdinand de Portugal les historiens allemands, français, espagnols ou portugais se réduisent à bien peu de chose, et ce peu souvent est inexact. N'admet-on pas couramment que le Portugal est demeuré fidèle à l'obédience d'Urbain VI? C'est ce que donnent à entendre ou ce qu'affirment positivement les Rodrigo da Cunha[1], les Rinaldi[2], les Wadding[3], les Moroni[4], les Pastor[5], pour ne citer

---

281). Cf. les textes publiés par l'abbé L. Gayet (*op. cit.*, t. II, p. j., p. 40-56) : « Casus recitatus per abbatem Sistrensem in presentia domini regis Aragonie et sui consilii. Item responsiones ejusdem abbatis ad additiones et approbationes ad casum Johannis de Lignano. » C'est le même Perfetto Malatesta qui tenait le frère mineur Pierre d'Aragon au courant des succès urbanistes (J. Weizsäcker, *Deutsche Reichstagsakten unter König Wenzel I*, Munich, 1867, in-4°, t. I, p. 264).

[1] *Historia ecclesiastica dos arcebispos de Braga* (Braga, 1635, in-fol.), t. II, p. 201.

[2] *Annales ecclesiastici*, t. VII, p. 470.

[3] *Annales Minorum*, t. IV, p. 236.

[4] *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. II, p. 109 ; t. III, p. 207 ; t. LXXXV, p. 26.

[5] *Geschichte der Päpste seit dem Ausgange des Mittelalters* (2e éd.), t. I, p. 114.

que les auteurs des ouvrages les plus répandus[1]. J'ai publié naguère, d'après deux manuscrits de Rome[2], un document qui avait passé jusque là inaperçu[3], et qui montre ce qu'il faut penser de cette prétendue fidélité.

De très bonne heure, les Portugais commencèrent à douter de la légitimité d'Urbain VI. Des lettres envoyées de Rome, des relations de voyageurs revenant d'Italie représentaient, paraît-il, l'élection du 8 avril comme tout à fait irrégulière, et l'attitude de l'élu comme singulièrement équivoque. Les personnages les plus lettrés de la cour de Portugal se prononçaient contre Urbain ; le roi Ferdinand lui-même devenait de plus en plus perplexe, à mesure qu'il relisait les consultations de ses docteurs et qu'il les rapprochait des textes canoniques relatifs aux conclaves, dont il s'était fait faire tout exprès une traduction portugaise. Bref, on en venait à supposer que les cardinaux avaient célébré une élection provisoire et que l'archevêque de Bari lui-même ne se faisait aucune illusion sur la valeur de son titre.

L'arrivée des ambassadeurs d'Urbain ôta toute vraisemblance à cette dernière hypothèse, mais ne calma nullement les inquiétudes du roi. C'étaient les deux mêmes envoyés que le pape avait accrédités auprès du roi de Castille. Ils apportaient à Ferdinand, comme à Henri de Trastamare, des pièces d'écarlate qu'Urbain VI avait eu la singulière idée d'envoyer à plusieurs des rois ou reines de la chrétienté, en promettant de renouveler chaque année ce présent ; c'était, disait-il, un gage de sa tendresse à leur égard, et, dans sa pensée, un moyen de les obliger à porter, au moins une fois l'an, ses couleurs[1]. Ferdinand goûta moins que Henri de Trastamare cette bizarre innovation. Il fut assez surpris également des étranges ouvertures que lui fit, de la part d'Urbain, le chevalier napolitain Robert : le pape proposait au roi de se considérer, en quelque sorte, comme le fils unique de l'Église et de s'allier avec lui contre tous ceux, quels qu'ils fussent, qui tenteraient d'ébranler le trône apostolique, ce qui voulait dire sans doute contre les cardinaux; il promettait, de son côté, un accueil favorable à toutes les demandes de Ferdinand et la concession des grâces les plus propres à rehausser le prestige de la monarchie portugaise. Le roi feignit de ne pas comprendre. « S'agit-il de nous liguer, dit-il, avec le pape contre « les usurpateurs des terres de l'Église? Assis sur un trône placé « dans l'extrême Occident, nous ne pouvons guère en cela être « utile au saint-père : un tel rôle convient mieux aux princes dont « les états sont plus rapprochés de l'Italie. » Cette méprise feinte avait pour but de provoquer de plus amples explications. Mais Urbain VI se flattait sans doute qu'on ignorait encore en Portugal l'hostilité des cardinaux; il avait intérêt à faire durer cette ignorance le plus possible : son envoyé se renferma dans un silence prudent.

---

[1] P.-B. Gams (*Die Kirchengeschichte von Spanien*) et la plupart des auteurs ecclésiastiques passent entièrement sous silence le rôle du Portugal. Baluze lui-même (t. I, c. 1434) n'y fait qu'une allusion fugitive.

[2] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII (1891), p. 499-516.

[3] Contelorio (*Elenchus eminentissimorum S. R. E. cardinalium ab anno* 1294 *ad annum* 1430, Rome, 1641, in-4°, p. 184) avait fait une simple allusion à l'ambassade de l'évêque de Lisbonne « ad Carolum, regem Franciæ, pro schismate tollendo ». Antonio de Macedo (*Lusitana infulata et purpurata*, Paris, 1663, in-4°, p. 125) avait reproduit ce renseignement sans même savoir s'il s'agissait d'une ambassade auprès de Charles V ou de Charles VI : « Nec nos quicquam certi in re non magni momenti definire possumus. » Enfin N. Antonio (*Bibliotheca Hispana vetus*, Madrid, 1788, in-fol., t. II, p. 185) s'était borné à relever le titre de cette pièce d'après le ms. de la Vaticane. Cependant un court passage du discours de l'évêque de Lisbonne avait été traduit par M. l'abbé Gayet (t. II, p. 153).

Il n'en fut pas de même de l'autre ambassadeur. On a déjà rencontré en Castille ce Jean de Roquefeuille, désigné au choix d'Urbain VI par le cardinal de Vergne[2]. Il était tout à la fois ambassadeur officiel du pape et émissaire secret des cardinaux; c'est de ce dernier rôle qu'il s'acquitta le mieux. Après avoir fait promettre au roi de lui garder un secret absolu, ou du moins de ne révéler qu'à un seul confident ce qu'il allait lui dire, il raconta que plusieurs cardinaux, dont il avait mandat, loin de considérer Barthélemy comme pape, avaient le dessein de s'enfuir de Rome le plus tôt possible et de procéder à l'élection d'un souverain pontife légitime, afin de ne pas laisser plus longtemps les fidèles dans l'erreur. Cette révélation impressionna plus qu'elle n'étonna

---

[1] Cf., dans la *Cronica d'el rey D. Fernando* de Fernand Lopez (p. 365), un passage visiblement inspiré, d'ailleurs, du chroniqueur castillan Ayala.

[2] Déposition de l'évêque de Recanati (L. Gayet, *op. cit.*, t. I, p. j., p. 106; cf. *ibid.*, t. II, p. 153).

Ferdinand. Ainsi qu'il l'avait promis, il ne s'en ouvrit, en présence de la reine, qu'à Martin, évêque de Silves, son principal conseiller en matière religieuse[1].

Cependant les renseignements fournis par Jean de Roquefeuille ne tardèrent pas à être confirmés[2]. On apprit successivement la retraite des cardinaux et l'élection de Clément VII. Le nouveau pape écrivit lui-même à Ferdinand pour l'engager, non seulement à le reconnaître, mais à faire arrêter les émissaires et jusqu'aux simples partisans d'Urbain. En même temps, il accréditait comme nonce en Portugal le fameux inquisiteur aragonais Nicolas Eymeric[3]. Le moment était venu de prendre une résolution ; la redoutable question du schisme réclamait là, comme ailleurs, une réponse immédiate.

Mais fallait-il nécessairement que le roi intervînt dans cette querelle de clercs? Ne pouvait-il se contenter de garder une égale réserve à l'égard des deux pontifes rivaux, en laissant à Dieu le soin de rétablir la paix dans son Église? C'était là à peu près la manière de voir des rois de Castille, de Navarre et d'Aragon. La solution contraire prévalut, après de longs débats, dans le conseil du roi de Portugal. Suivant la conception du moyen âge, tout prince catholique est tenu de défendre la foi, de protéger l'Église, principalement aux époques de schisme, et d'honorer les papes légitimes. Un des deux prétendants était certainement antipape : il ne pouvait, par conséquent, consacrer que des anti-évêques, qui eux-mêmes n'ordonnaient que des anti-prêtres, et ceux-ci ne faisaient que parodier les saints mystères et profaner les sacrements qu'ils prétendaient administrer. Les fidèles pouvaient ainsi, faute de bien adresser leurs hommages, tomber à leur insu dans le péché d'idolâtrie. Le devoir du roi de Portugal était donc tout tracé : s'il tenait à faire son salut, il lui fallait bannir de son royaume tout clergé schismatique et tâcher, dans la mesure de ses forces, de rétablir l'unité religieuse.

---

[1] Ce fut à Mollédo (Estramadure, arr. de Torres Vedras). Le discours de l'évêque Martin nous apprend que le roi Ferdinand s'y trouvait alors, malade.

[2] Il devait y avoir quelques portugais à la cour de Clément VII : un « rotulus pro nonnullis clericis de regno Portugalie » fut présenté au nouveau pape, dont la réponse est datée de Fondi, le 29 novembre 1378 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars I, fol. 148-150).

[3] Retenu à Anagni par Robert de Genève, il avait accepté la mission de porter aux souverains de l'Espagne la déclaration des cardinaux (Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, c. 1235). Le mauvais temps l'obligea de s'arrêter à Gaëte ; il y employa ses loisirs à écrire un traité contre Urbain (Bibl. nat., ms. latin 1464, fol. 1-16) qu'il dédia au sacré collège : « Sacrosancte Romane ac universalis Ecclesie reverendissimorum cardinalium, Sede vacante, collegio sacrosancto... Ideoque ego, ut in sudore vultus mei vescar pane meo, ac in occiduis mundi partibus, ad quas sum, hac ex causa, licet immeritus, per idem sacrum collegium destinatus, ut ibi habeam unde pugnem contra adversarios hujusmodi veritatis, quandam questiunculam inde compactam, inepte compaginatam, ex variis doctorum et sanctorum dictis conflavi, Gayete, tempore inepto ad navigandum me involuntarie inibi detinente... » — Nicolas Eymeric passa ensuite par Avignon : à la date du 15 novembre 1378, je relève dans les comptes de la chambre apostolique de Clément un payement de 162 florins et 24 sols fait à Nicolas Eymeric et à Marc Fernandez, chanoine de Palencia, « qui mittuntur per dominum Papam ad omnes reges Ispanie super certis Romane Ecclesie negociis ». (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350.) Plus tard, il adressa à un prince qu'il appelle « princeps serenissime », probablement un des souverains de l'Espagne, un discours ou un mémoire dans lequel il démontre que les cardinaux sont seuls juges de la question de légitimité d'Urbain ou de Clément, puis résout douze doutes soulevés à ce sujet (Bibl. nat., ms. cit., fol. 16 v°-22 r°).

Pour parvenir à ce résultat, divers moyens furent proposés. L'évêque de Silves conseillait et offrait de tenter, au besoin à ses frais, une démarche auprès des rois et des principaux seigneurs de la chrétienté. Il les exhorterait, de la part de Ferdinand, à se renfermer provisoirement dans la neutralité; puis leurs conseils s'assembleraient en un lieu sûr; une enquête relative aux événements de Rome serait confiée à des hommes pieux, après quoi l'Europe, éclairée, unie dans une même foi, acclamerait d'une seule voix le pontife dont les prétentions s'appuieraient sur les arguments les meilleurs. Si beau que fût ce rêve, la majorité du conseil portugais ne laissa pas de le déclarer irréalisable, et je crois que, malheureusement, cette opinion était fondée. Du côté urbaniste surtout on entrevoyait de grandes difficultés; il y en avait peut-être aussi du côté clémentin. Si le parti du premier élu, disait-on, n'eût été composé que d'hommes convaincus, comme la masse des Espagnols, des Allemands et des Hongrois, on eût pu essayer de lui faire entendre raison. Mais il comptait un grand nombre d'esprits aveuglés par l'intérêt, par l'orgueil ou la haine : les Romains n'entendaient obéir qu'à un pape résidant à Rome; les Italiens considéraient comme un gage de richesse la présence du souverain pontife sur le sol de l'Italie. D'autres, par jalousie et pour contrecarrer la politique française, refuseraient obstinément leurs hommages à tout pape soutenu par Charles V. Autant d'urbanistes que les Portugais jugeaient irréconciliables. L'évêque de Silves insistait pour qu'au moins on tentât la démarche : si peu qu'elle réussît, elle aurait toujours pour résultat de circonscrire le schisme, et, qui sait ? les pays les plus récalcitrants se laisseraient peut-être gagner par l'exemple des autres. Mais le conseil, considérant le temps que l'on perdrait à la poursuite d'un avantage des plus aléatoires, dissuada Ferdinand de prendre une initiative qui, en définitive, convenait mieux à un Empereur qu'à un roi de Portugal. Le projet de congrès européen, comme ailleurs le projet de concile œcuménique, fut définitivement écarté.

Ainsi ceux-là même qui comprenaient le mieux l'utilité d'une entente entre les différents états chrétiens étaient forcés d'en reconnaître l'impossibilité. L'Église, à cette époque, présente l'image d'une flotte dispersée dont les divers esquifs cherchent inutilement à se rejoindre, entraînés à la dérive par des courants contraires.

Renonçant à faire route de conserve avec les autres princes, Ferdinand chercha du moins à s'orienter lui-même de son mieux. Le premier, il eut l'idée d'envoyer à Rome de dignes et sages clercs pour y interroger les témoins du conclave. Le résultat de cette enquête fut pleinement favorable à la version des cardinaux. Le roi de Portugal, sur l'avis de son conseil, cessa dès lors de recevoir les bulles d'Urbain VI, et donna l'exemple de cette neutralité qui devint presque aussitôt la règle de conduite des autres rois de la péninsule[1]. Cependant il conservait encore des doutes au sujet de la légitimité de Clément : des réponses satisfaisantes vinrent les éclaircir. Il attendait afin de voir ce qu'Urbain VI dirait pour sa défense : Urbain VI sembla garder le silence ; il est vrai que ses messages étaient interceptés par ordre du duc d'Anjou ou des cardinaux d'Avignon[2]. On savait seulement qu'en

---

[1] Vincent Ferrier doit avoir eu quelque part à cette résolution du roi Ferdinand C'est ce qui résulte de la note suivante, mise par un contemporain en marge d'un passage du *De moderno Ecclesiæ Scismate* dans lequel Vincent Ferrier condamnait, ceux qui retiraient leur obéissance au pape légitime : « Con[tra] te ipsum, cum consuluisti subtractionem regi Ferdinando. » (Bibl. nat., ms. latin 1470, fol. 257 r°.)

[2] Le 16 février 1379, une somme de 21 florins 12 sols est payée, par ordre des

Aragon, son légat, l'abbé de Sassoferrato, avait piteusement échoué, et l'on n'en était que plus disposé à croire définitifs les résultats de l'enquête portugaise. Enfin des envoyés de Clément VII (ceux-là parvenaient sans peine jusqu'au roi) insistèrent pour que Ferdinand franchît le dernier pas[1]. Ce projet rencontra bien encore quelque opposition dans le conseil. Si, par une démarche collective des rois de la péninsule, on avait pu décider, par exemple, Charles V à se renfermer dans la neutralité, les ennemis de la France n'en viendraient-ils pas, par point d'honneur, à se détacher eux-mêmes d'Urbain VI? Ou, au contraire, cet acte d'impartialité des états clémentins, pris pour un mouvement de recul, n'encouragerait-il pas les urbanistes à persister dans leur croyance? Cette dernière hypothèse parut plus vraisemblable. D'ailleurs, pour faire admettre au peuple portugais la nullité des droits d'Urbain, l'on sentait le besoin de ne pas perdre de temps; et, du moment que Ferdinand croyait en Clément VII, il avait le devoir de lui obéir. C'est par ces considérations, très semblables à celles qui avaient guidé Charles V, que le roi de Portugal fut amené à se déclarer pour le pape d'Avignon, en la ville d'Évora, sans doute avant la fin de l'année 1379[2]. Martin, l'ancien évêque de Silves, déjà transféré par Clément à Lisbonne[3], célébra une grand'messe[4]; un discours solennel rappela les

---

cardinaux d'Avignon, à Jean de Beaune, sergent d'armes du roi de France, et à Jean Bellin, huissier de la cour du duc d'Anjou, « pro expensis per ipsos factis conducendo archidiaconum de Barroso in ecclesia Bracharensi, legatum Bartholomei, olim archiepiscopi Barensis, de Montepessulano apud Avinionem, qui archidiaconus fuit positus in carceribus palacii apostolici Avenionensis. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350.)

[1] L'envoi en Espagne d'Ange, évêque de Pesaro, date environ du 13 juillet 1379 (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 353, fol. 16 r°).

[2] Dans une lettre du mois de mai 1380 (v. plus loin, p. 235, note 1), le duc d'Anjou parle de cette déclaration comme ayant eu lieu longtemps auparavant. Dès le 29 novembre 1379, le collecteur apostolique de Portugal versait au trésor d'Avignon une somme de 600 florins (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n°s 352 et 353)

[3] Par bulle du 7 février 1379, et à la suite de la déposition de l'ancien évêque Agapito Colonna, qui avait accepté d'Urbain VI le chapeau de cardinal. En même temps, Clément VII avait nommé évêque de Silves l'archidiacre de Lisbonne Pierre, auquel il confia plus tard (10 juin 1380) la mission de collecteur apostolique en Portugal (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, dans *Römische Quartalschrift*, t. VII, 1893, p. 434).

[4] A. de Macedo (*op. cit.*, p. 126) attribue à l'évêque de Lisbonne la plus grande part dans la conversion de Ferdinand au parti de Clément VII, sur laquelle il ne fournit, d'ailleurs, aucun renseignement précis.

résultats de l'enquête, et des lettres contenant la déclaration du roi firent connaître, en même temps, les doutes qu'il avait eus et les solutions qu'on lui avait suggérées.

Dès lors, la révocation de certains prélats urbanistes[1], les requêtes adressées à Clément VII par l'évêque d'Évora ou par l'infant Jean, frère du roi[2], l'extension nouvelle donnée par le même pape au cadre des études de l'Université de Lisbonne[3], les dispenses accordées à l'infante Béatrice en vue de son mariage avec l'infant de Castille[4], tout, jusqu'aux allusions de Clément VII à l'emploi qu'il comptait faire des revenus apostoliques du Portugal[5], atteste le triomphe du pape d'Avignon.

Dans un chapitre précédent, on a cru devoir admettre la bonne foi de Charles V : on serait presque tenté d'admettre à présent celle de Ferdinand, si la duplicité de ce monarque n'inspirait une légitime défiance. Les urbanistes, bien entendu, attribuent sa détermination à des mobiles d'ordre politique, et, s'il fallait en croire le chroniqueur Fernand Lopez, la déclaration d'Évora fut contraire aux vœux de la plus saine partie du conseil, comme aux sentiments unanimes de la population[6].

---

[1] Clément VII enleva notamment le décanat de Lisbonne à l'urbaniste Dominique Perez, et il en eût pourvu un jeune clerc qui n'avait pas l'âge canonique, si le roi ne lui eût adressé à ce sujet des représentations. Ferdinand pria également Clément VII de révoquer le don que celui-ci venait de faire à un étranger de la trésorerie de l'église de Lisbonne. La réponse favorable du pape est datée du 13 juin 1380 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 133 r°).

[2] *Liber supplicationum*, anni II pars IV, fol. 108 v° et 79 r°. — La réponse du pape à ce dernier rôle est datée du 29 février 1380.

[3] Bulle du 7 juin 1380 (H. Denifle, *Die Universitäten*, t. I, p. 531). — A peine le roi Ferdinand s'était-il déclaré que l'Université transférée en 1377 de Coïmbre à Lisbonne avait adressé son rôle à Clément VII : la réponse du pape fut antidatée sur la demande expresse de l'Université (*ibid.*, p. 530 et 532, note 1221). Cf. K. Eubel, *loco cit.*

[4] La bulle, datée du 7 juin 1380, autorise d'une manière générale l'infante Béatrice à contracter mariage avec un parent. Elle prend en considération « eximie devocionis sinceritatem summeque fidelitatis puritatem quibus carissimus in Christo filius noster Fernandus, rex Portugalie illustris, genitor tuus, erga nos et Sedem ipsam clarere dinoscitur, et quibus nos et Romanam Ecclesiam, tanquam ipsius specialis filius et devotus, studet multipliciter honorare. » (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 25 r°.)

[5] Cf. Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, t. I, p. 51.

[6] *Cronica d'el rey D. Fernando*, p. 377.

Il est très vrai que le Portugal entretenait alors des rapports amicaux avec le roi de Castille, le roi de France et le duc d'Anjou. Ainsi l'infante Béatrice, héritière du trône de Portugal, après avoir été fiancée à un fils naturel de Henri de Trastamare, paraissait destinée à épouser le fils nouveau-né du roi Jean[1]. Les flottes réunies de Castille et de Portugal avaient fait récemment dans les eaux de la Bretagne une démonstration en faveur de la France[2]. Enfin une aversion commune pour le monarque aragonais avait rapproché le roi Ferdinand et le duc d'Anjou, qui s'étaient même entendus, au mois d'avril 1378, pour attaquer simultanément leur ennemi commun[3]. Mais s'ensuit-il que l'influence de la France et de la Castille ait déterminé l'adhésion de Ferdinand à Clément? Vainement je cherche trace d'une seule démarche de Charles V auprès du souverain portugais : il n'en est question ni dans la chronique de Fernand Lopez, ni dans un discours de l'évêque de Lisbonne où une telle omission serait inexplicable, ni dans une lettre adressée au roi de Portugal par le duc d'Anjou, où celui-ci se borne à supposer que Ferdinand a hâté sa déclaration dans le désir de lui être agréable. Quant au roi de Castille, qui serait, suivant Lopez, l'auteur d'une démarche auprès de Ferdinand, loin de faire, à cette époque, de la propagande clémentine, il s'obstinait, comme on l'a vu, en dépit de Charles V, à garder la neutralité. L'évêque de Lisbonne, dans son discours, nomme bien quelques personnages dont l'exemple ne fut pas sans influence sur la détermination de Ferdinand : mais qui sont-ils? le comte de Fondi, la reine Jeanne de Sicile, le roi Pierre d'Aragon. On ne voit pas quel intérêt politique pouvait pousser le roi de Portugal à suivre le sentiment de princes auxquels il n'avait point affaire, ou dont il était l'ennemi.

---

[1] Santarem, *Quadro elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal com as diversas potencias do mundo* (Paris, 1843, in-8°), t. I, p. 240.

[2] L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 1392.

[3] Il existe dans le ms. français 5044 de la Bibliothèque nationale (n° 70) une lettre originale du roi Ferdinand, datée du 25 mars 1377. Le monarque portugais fait savoir que le duc d'Anjou lui a envoyé] Robert de Noyers et Yves le Gerval pour négocier avec lui un traité dirigé contre le roi d'Aragon, et il s'engage, durant quinze jours, à ne point traiter séparément avec le roi Pierre IV. Cette première ambassade, qui eut pour résultat la conclusion d'un traité rédigé, au château de Bicêtre, le 18 août 1377 (A. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 253 et 254, note 1), fut, non pas précédée, comme le croient Santarem et Francisque Michel (*Les Portugais en France et les Français en Portugal*, Paris, 1882, in-8°, p. 8), mais suivie d'une autre ambassade dont firent partie Arnauld d'Espagne, sénéchal de Carcassonne, Raymond Bernard Flameng et Jean Forez. Leur relation, qu'a publiée M. Lecoy de la Marche (*ibid.*, p. 416-439), prouve qu'ils quittèrent Toulouse le 26 janvier 1378, se rendirent, pour commencer, chez le comte de Foix, chez les rois de Navarre et de Castille, et ne rejoignirent que le 15 avril le roi Ferdinand, à Santarem. Leur audience solennelle eut lieu le 19 avril, et leur audience de congé le 1er mai. Dans l'intervalle, ils arrêtèrent avec le roi de Portugal le plan d'une campagne contre le roi d'Aragon.

Si le roi de France ne fut pas l'instigateur de la déclaration d'Évora, il en recueillit du moins les fruits. La politique de Clément VII a toujours tendu à réunir en un faisceau compact les royaumes de son obédience. Le pape ne crut pouvoir mieux consacrer sa victoire qu'en resserrant les liens qui déjà rattachaient le Portugal à la France. Il voulait, écrivit-il à Ferdinand, voir s'établir entre les deux maisons qu'il chérissait le plus une sorte d'alliance charitable conclue surtout en vue de la défense de l'Église.

Jamais proposition ne fut mieux accueillie. Non seulement le conseil assemblé à cette occasion rendit hommage à la constante orthodoxie de la maison de France; mais il déclara que le royaume des fleurs de lis avait des titres particuliers à la reconnaissance des Portugais. N'était-ce pas à l'intervention de saint Louis auprès d'Innocent IV qu'on devait le règne réparateur d'Alphonse III, trisaïeul du roi Ferdinand[1]? Pour renouveler une alliance qui répondait si bien aux souvenirs du passé, l'on désigna un chevalier, dont j'ignore le nom, et l'évêque de Lisbonne.

Je retrouve vers le mois de mai 1380 la trace de ces ambassadeurs[2]. Ils sont à la cour d'Avignon, où ils présentent à Clément VII un rôle de suppliques[3]. Ils s'y acquittent, en même temps, d'une mission auprès du duc d'Anjou, et celui-ci profite de l'occasion pour exprimer, par lettres, au roi et à la reine de Portugal la joie que lui a causée la déclaration de Ferdinand[1]. Un peu plus tard, nos envoyés parviennent à Paris. Aussitôt l'évêque de Lisbonne demande au roi la permission de prononcer devant lui un de ces discours d'apparat dans lesquels, suivant l'usage de l'époque, l'orateur déployait toutes les grâces de son style et toutes les richesses de son érudition. Charles V, déjà en proie au mal qui devait l'emporter, avoua qu'il préférait une moins solennelle harangue. Le discours que lui fit entendre notre prélat le 14 juillet eut donc, aux yeux des amateurs, le grave inconvénient de manquer de « thème » : c'est ce dont l'orateur s'excusa, en ayant soin d'ajouter avec une certaine coquetterie qu'on l'avait pris au dépourvu. Mais, pour nous, cette harangue a le grand avantage de contenir autre chose que des mots : malgré ses redondances et ses trop nombreuses citations de textes sacrés ou juridiques, elle se présente comme un monument historique de la plus haute utilité, qui permet de reconstituer la première phase de l'histoire du schisme en Portugal.

---

[1] Le fait ne semble pas connu. Il est tout au moins vraisemblable : saint Louis, cousin germain d'Alphonse le traitait comme un frère (cf. Élie Berger, *Histoire de Blanche de Castille*, Paris, 1895, in-8°, p. 259) et dut agir en sa faveur.

[2] A. de Macedo (*op. cit.*, p. 126) parle en ces termes du voyage de l'évêque Martin : « Duabus majoribus triremibus vectus, regio ad elegantiam cultu ornatis et bellico ad pugnandum, Avenionem navigavit;... in gravissimo patrum conventu ad id coacto, Lusitaniæ regem... in ejusdem fide et obsequio esse ac in posterum fore eleganti oratione exposuit. »

[3] La réponse du pape à ce rôle de suppliques porte la date du 4 juillet 1380 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars IV, fol. 224 r°).

---

[1] J'ai trouvé ces deux lettres, à Rome, dans le ms. XXX 174 (fol. 15 v° et 16 r°) de la Bibl. Barberini. Voici le texte de la première : « Serenissimo principi domino Fernando, Dei gratia regi Portugalie, fratri nostro carissimo. Ludovicus, etc. Serenissime princeps, demum per reverendum patrem episcopum Ulixenensem vestras credencie litteras leto vultu jocundiorique mente [recepimus, et] per eorum verba percepimus vestre regalis magnificentie serenissimeque principisse regine, consortis vestre et sororis, ac inclite infantisse vestre neptisque nostrarum precarissimarum status prosperos et felices, personamque vestram et earum vigere corporea sospitate... Serenissime princeps quantum gaudium quantamque leticiam attulit sanctissimo domino Pape domino Clementi VII° atque nobis dictorum vestrorum ambaxiatorum legacio, non possemus explicare scripturis, que pro certo apud dictum dominum papam nosque et cunctum populum utriusque sexus notabilissima et de personis circumspectis reputatur et debet merito reputari. Unde, serenissime princeps, et etiam de declaratione quam diu fecit eadem serenitas, adherendo dicto domino Pape partemque suam fovendo, quod et facere tenentur omnes fideles catholici, et quam declaracionem distulisse potuisset vestra celsitudo, nisi fervor amoris quem ad nos gerit eadem serenitas ipsam ad hoc, ut specialiter confidimus, commovisset, eidem celsitudini quas possumus referimus gratiarum actiones ; scientes, frater carissime, quod facta et negocia prefati domini Pape et Ecclesie sancte Dei nunc ubique, per Dei gratiam, prosperantur. Serenissime princeps et frater carissime, post multiplicata rogamina regis Castelle nobis facta super missione nostrorum ambaxiatorum penes ipsum pro tractatu pacis inter nos et regem Arragonum, dilectos et fideles dominum Johannem de Aramo, etc., duximus destinandos, cum inhibitione tamen expressissime per nos sibi facta quod ad nullam conclusionem condescendant, nisi vestra celsitudo de juribus et actionibus que et quas habet contra dictum regem Arragonum ad plenum contentetur. Verum, serenissime princeps, frater carissime, quoniam, prout nobis dictus rex Castelle per suas litteras intimavit, ipse et dictus rex Arragonum intendant, in isto mense, in certo loco mutuo se videre, et ob hoc nobis etiam scripserit ut dictos ambaxiatores nostros ad ipsum eo tunc vellemus destinare, et jam iter suum arripere sunt parati : hoc autem serenitati vestre nunciamus, ut, si vobis videatur expediens, ambaxiatores vestros cum potestate sufficienti ibidem destinetis. Et super hoc ambaxiatoribus nostris mandavimus vobis, dum fuerint in partibus, adventum suum per litteras aut nuncios intimare... » — La lettre du duc d'Anjou à la reine de Portugal (Léonore Tellez) est rédigée à peu près dans les mêmes termes. Toutefois elle précise la date de l'entrevue projetée entre les rois de Castille et d'Aragon : « in isto mense maii » ; et, par suite, elle révèle la date de la lettre elle-même, ou plutôt des deux lettres du duc d'Anjou, qui ont certainement été écrites et expédiées en même temps. — Il n'est pas inutile d'ajouter qu'au mois de mai 1380 le duc d'Anjou se trouvait effectivement en Avignon (cf. D. Vaissete, t. IX, p. 879).

Je ne reviens pas sur ce récit. Chemin faisant, l'évêque de Lisbonne caractérisa sévèrement la conduite des Italiens, ce peuple chez lequel l'esprit de révolte était inné ; il indiqua comme unique cause du schisme l'impatience avec laquelle cette nation supportait la domination des papes, des cardinaux et des officiers français. Le Portugal, au contraire, fut représenté comme un des pays le plus dévoués aux intérêts de la foi : l'orateur évoqua les glorieux souvenirs d'un Alphonse I^er^ se taillant son royaume en plein empire sarrazinois, et d'un Alphonse IV remportant sur le roi de Grenade la victoire de Salado. Je laisse à penser de quelles louanges il combla le royaume de France.

« Il est certain, ajouta-t-il, que Votre Majesté royale entend pacifier et, je n'en doute pas, pacifiera la chrétienté, aujourd'hui divisée par le schisme, extirpera l'idolâtrie et fera prêcher dans tout l'univers une seule église catholique. Certes, le besoin s'en fait sentir, depuis qu'à l'exemple des Grecs, les misérables Romains s'efforcent d'édifier une église d'iniquité..... Puisse se vérifier en vous la prophétie d'Isaïe : « Et une fleur naîtra de sa racine — « c'est-à-dire la fleur des rois de France ! — Et l'Esprit du Seigneur « reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de « science et de piété, l'esprit de conseil et de force. Et il sera rempli de l'esprit de la crainte du Seigneur. Et il tuera l'impie par le « souffle de ses lèvres. La justice sera la ceinture de ses reins, et la « foi lui servira de baudrier[1] ! » Comme donc tous les regards d'Israël se sont tournés vers vous, dans l'espoir que vous mettiez un terme à ce schisme maudit, le roi de Portugal, notre maître, fils catholique de la sainte Église de Dieu, vous apprend par notre bouche qu'il a le dessein de consacrer toutes ses forces au rétablissement de l'unité... Prince très chrétien, une double gloire vous est immanquablement réservée : gloire dans le temps et gloire dans l'éternité. Vous serez en possession de la gloire temporelle quand chacun des catholiques, voyant l'œuvre salutaire opérée par vos mains, ne pourra s'empêcher de verser des larmes d'allégresse et d'adresser à l'Église ce cantique : « Lève-toi, hâte-toi, « mon amie, ma colombe, ma belle! Viens, l'hiver est passé, la « saison des pluies est terminée, — je veux dire que c'en est fait « de l'orgueil des Romains. — Les fleurs ont apparu sur notre « terre — je veux parler des rois de France. — C'est le moment « de tailler la vigne[1]. » Et vos ennemis diront : « Pourquoi « l'Église ne revivrait-elle pas? Autour d'elle fleurissent les roses « et les lis des vallées. » Et l'Église à son tour chantera : « Soutenez-moi avec des fleurs, fortifiez-moi avec des fruits; car je « languis d'amour. Le bien-aimé — c'est-à-dire le roi de France « — met sa main gauche sous ma tête, et, de sa main droite, il s'apprête à m'entourer[2]. » Quant à la gloire éternelle, c'est la récompense promise à celui qui combat pour la foi. Puisse vous la décerner, à vous et à tous ceux qui m'écoutent, Celui qui vit depuis le commencement et qui vivra toujours dans les siècles des siècles! Amen. »

---

[1] *Isaïe*, XI, 1-5.

Je doute que Charles V, déjà frappé à mort, se flattât encore d'assister au triomphe que lui promettait l'évêque de Lisbonne[3]. Néanmoins les paroles fortifiantes du prélat portugais durent retentir doucement à son oreille. Qu'était-ce, en effet, que ce récit de la conversion spontanée de Ferdinand sinon sa propre justification? Et comment eût-on pu mieux répondre à sa pensée intime, calmer peut-être les scrupules de sa conscience alarmée, qu'en démontrant, comme l'avait fait l'envoyé portugais, l'impossibilité d'une entente préalable entre les différents princes chrétiens ? Voir successivement tous les rois adopter le pape de son choix et, par conséquent, rendre hommage à la justesse de son coup d'œil, à la sincérité de son zèle, c'était un rêve longtemps caressé par le roi de France, mais dont les échecs qu'il nous reste à rappeler rendaient de jour en jour la réalisation moins probable. Du moins l'adhésion du Portugal, succédant à celles de la Sicile, de la Savoie et de l'Écosse, permettait de présager celles de la Castille, de la Navarre, de l'Aragon ; c'était une demi-victoire. Charles V maintenant pouvait mourir : il ne devait pas emporter dans la tombe le sentiment amer d'un isolement presque complet, d'une responsabilité qu'aucun prince ne voulût partager [1].

---

[1] *Cant.*, II, 10-12.

[2] *Cant.*, II, 5, 6.

[3] Il ignorait encore que du Guesclin avait succombé, la veille, devant Châteauneuf-de-Randon. « Cette mort, dit Siméon Luce, acheva de briser l'énergie morale qui soutenait encore Charles V. » (*La France pendant la guerre de Cent ans*, 2e série, Paris, 1893, in-12, p. 38.)

---

[1] Charles V eut aussi la satisfaction de voir, avant de mourir, Clément VII reconnu par certains ordres religieux ou, du moins, par une fraction importante de leurs membres. Deux cent quatre-vingts frères Prêcheurs environ, assemblés en chapitre général à Lausanne, le 13 mai 1380, délibérèrent solennellement et se prononcèrent pour la plus grande partie, avec le maitre général Élie Raymond, de Toulouse, en faveur du pape d'Avignon (H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 291), tandis que les dominicains urbanistes choisissaient, de leur côté, pour maitre Raymond de Capoue (Quétif et Echard, t. I, p. 660). — Du 22 au 27 avril précédent, un chapitre général de l'ordre des chartreux s'était tenu à la Grande-Chartreuse; les deux papes y avaient envoyé des représentants. On décida d'abord que chaque prieur s'en tiendrait à l'avis de l'évêque de son diocèse ; puis, sous l'influence de l'envoyé clémentin, de l'évêque de Grenoble et du comte de Genevois, la majorité des religieux présents se déclara pour Clément VII (B. Tromby, *Storia critico-cronologica diplomatica del patriarca S. Brunone e del suo ordine Cartusiano*, Naples, 1777, in-fol., t. VII, App., p. LVI ; Ch. Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis ab anno* 1084 *ad annum* 1429, Montreuil, 1887-91, in-4°, t. VI, p. 219, 248 ; H. Denifle, *loco cit.*). Pour la suite du schisme dans le même ordre, v. Le Couteulx, p. 250, 251, 272, 275, 294 ; cf. une bulle de Clément VII, du 26 juin 1384, donnant au prieur de la Grande-Chartreuse le pouvoir d'absoudre et de relever de toute irrégularité les chartreux urbanistes (Arch. du Vatican, *Reg.* 295, fol. 111 r°). — Presque tous les ordres religieux furent ainsi divisés. Plusieurs avaient leurs chefs en France, qui tout naturellement se rallièrent à Clément VII, mais se virent remplacés ou suppléés dans les pays d'obédience urbaniste. Je signalerai, par exemple, une bulle non datée d'Urbain VI enjoignant aux cisterciens d'Allemagne, de Bohême et de Pologne d'éviter toutes relations avec le pseudo-abbé de Cîteaux Gérard [de Buxières de la Tour-d'Auvergne] (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 423 v°) ; une mesure analogue fut prise en Angleterre (Rymer, t. III, III, p. 203), et j'ai retrouvé un acte expédié à Naples, le 28 mai 1384, par un abbé du nom de Michel qui s'intitulait vicaire général de l'ordre des cisterciens spécialement délégué par l'autorité apostolique [d'Urbain VI] (Arch. d'État de Milan, *Bolle e brevi papali, Pontificato di*

Les malheureuses conséquences de l'élection tumultueuse du 8 avril 1378 apparaissent à présent plus clairement. Si la légitimité d'Urbain VI avait été moins douteuse, on n'aurait certainement pas vu tant de défections se produire, surtout après des réflexions aussi sérieuses, des examens aussi approfondis. Je ne prétends pas nier ici l'intervention de la politique : les calculs intéressés ont tenu leur place dans les préoccupations de l'un et de l'autre parti. Mais que l'intérêt et l'égoïsme aient seuls présidé à la délimitation des deux obédiences, c'est ce que l'on ne saurait admettre. De part et d'autre, il y eut plus de scrupules et de bonne foi qu'on n'est généralement enclin à le supposer.

Urbano VI). — Il y eut aussi en Italie un abbé urbaniste de Clairvaux, avec lequel Boniface IX correspondit, notamment le 24 janvier 1390 et le 18 janvier 1394 (*ibid.*, *Pontificato di Bonifacio IX*). — Le même pape prescrivit, par bulle du 8 février 1390, l'arrestation des religieux de l'ordre de Saint-Antoine-de-Viennois qui se montraient en Italie porteurs de lettres de « l'intrus » ou du soi-disant abbé de Saint-Antoine (Arch. du Vatican, *Reg.* 347, fol. 96 r°). — V. les mesures prises en Angleterre au sujet des couvents bénédictins relevant de l'abbaye de Cluny ou de l'abbaye du Bec (Rymer, t. III, IV, p. 63, 72). — V. enfin, pour l'histoire du schisme parmi les frères Mineurs, O. Hüttebräuker, *Der Minoritenorden zur Zeit des grossen Schismas*, p. 35 et sq., 66 et sq.

CHAPITRE V

LE SCHISME EN ANGLETERRE, EN FLANDRE ET EN ALLEMAGNE : ÉCHECS DE LA PROPAGANDE FRANÇAISE

Après avoir passé en revue les différents états de l'Europe qui se prononcèrent dès le début dans le même sens que Charles V, ou du moins donnèrent lieu d'espérer qu'ils se rallieraient un jour au parti du pape d'Avignon, l'on a bien été forcé de reconnaître que les pays sur lesquels avait soufflé ce vent favorable n'étaient pas tous, politiquement parlant, tributaires de la France. En jetant maintenant les yeux sur les nombreuses contrées dans lesquelles triompha le parti d'Urbain VI, nous serons amenés à faire une constatation semblable : l'attachement au pape de Rome ne marche pas toujours de pair avec l'hostilité à l'égard de la France.

I

A vrai dire, cette observation ne s'applique pas à l'Angleterre. Là, au contraire, le prompt succès d'Urbain VI pourrait trouver son explication dans la rivalité politique des deux maisons de Valois et de Plantagenêt. Si quelqu'un devait se réjouir du retour de la papauté à Rome et de l'élection d'un italien comme successeur de Grégoire XI, c'étaient bien les Anglais, qui, au cours de leur lutte contre la France, avaient cru éprouver parfois la sourde malveillance des papes d'Avignon[1]. Et au cas où ils ne se fussent pas sentis d'eux-mêmes attirés vers le parti d'Urbain VI, je ne sais si le spectacle de l'opposition française n'eût pas suffi à inspirer au gouvernement britannique le désir de rester fidèle au pontife de Rome. On l'a fort bien dit[1] : le schisme de Charles V raffermissait l'orthodoxie de Richard II, et l'Angleterre ne pouvait « songer à se séparer d'un pape qui excommuniait la France[2] ».

---

[1] Ainsi, c'est grâce à Urbain V que l'héritière de Flandre, d'Artois et de Franche-Comté avait épousé, non le comte de Cambridge, mais le duc de Bourgogne (cf. S. Luce, *Chroniques de J. Froissart*, t. VI, p. LXXVI ; t. VII, p. LX ; M. Prou, *Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V*, p. 74.

La bonne foi des Anglais n'est pas ici en cause. En Urbain VI ils voyaient, non seulement un allié, mais le pape légitime, cela n'est pas douteux. Certes de bons arguments peuvent être invoqués en faveur d'Urbain VI : ils n'avaient pas tous échappé à l'attention des docteurs d'outre-Manche ; je n'en veux pour preuve qu'un court exposé des motifs sur lesquels reposait la conviction des clercs anglais[3]. Toutefois, faut-il l'avouer ? les auteurs de ce mémoire, outre qu'ils attachent peut-être trop d'importance aux prétendues révélations d'un ermite de leur pays, ne font pas preuve d'une connaissance bien exacte des faits : ils se figurent que tous les cardinaux s'étaient, avant le conclave, mis d'accord pour élire l'archevêque de Bari, qu'au Vatican ils l'avaient par deux fois réélu, et qu'ils avaient dû recourir à d'instantes prières pour le décider à accepter le souverain pontificat. Richard II, de son côté, répète que l'élection de Barthélemy Prignano avait précédé tous les troubles[4]. On sent que les objections n'ont pas eu de prise sur ces esprits prévenus en faveur d'Urbain VI, et que personne en Angleterre ne s'est beaucoup soucié de prolonger la discussion[5].

Aussi tous les efforts des clémentins pour ébranler cette robuste confiance demeurèrent-ils superflus. Les envoyés des cardinaux se rencontrèrent, à Gloucester, avec les ambassadeurs d'Urbain, et ceux-ci n'eurent point de peine à obtenir du parlement anglais une déclaration favorable à leur cause[1]. Le cardinal de Poitiers attendit vainement le sauf-conduit qui lui eût permis de remplir en Angleterre les fonctions de légat[2]. Le chevalier Jean de Chamberlhac, chargé d'aller traiter en Grande-Bretagne diverses questions intéressant la papauté avignonnaise[3], se retrouve, quelques mois plus tard, prisonnier à la Tour de Londres[4]. C'est assez dire que l'intolérance était érigée en système d'un côté comme de l'autre du détroit. Le parlement anglais avait déclaré que quiconque s'adresserait pour l'obtention d'une grâce à un pape autre qu'Urbain VI serait dépouillé de tous ses biens[5], et le gouvernement avait confisqué les revenus des bénéfices possédés en Angleterre par les cardinaux dissidents[6]. Il se pourrait même que l'Angleterre eût été plus loin que la France dans la voie de la répression : un clerc, dit-on, y fut brûlé vif pour avoir osé prêcher que Clément VII « estoit vray pappe[7] ».

---

[1] H. Wallon, *Richard II* (Paris, 1864, in-8°), t. I, p. 47.

[2] La même idée est indiquée par M. Creighton, *A history of the papacy during the period of the reformation* (Londres, 1882, in-8°), t. I, p. 66. V., dans l'*Historia anglicana* de Walsingham, l'analyse d'un discours prononcé à Londres par l'archevêque de Cashel ; on remarquera les sentiments exprimés à l'égard du roi de France par le chroniqueur lui-même (t. I, p. 391, 393, etc.).

[3] Rinaldi, t. VII, p. 337.

[4] Lettre du 14 ou du 24 septembre 1379 adressée par Richard II à Pierre IV d'Aragon (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 5608, fol. 149 ; Rinaldi, t. VII, p. 393).

[5] Il existe aux Archives du Vatican (*Armarium LIV*, vol. XXX, ancien XVII, fol. 49) un traité d'un évêque de Withorne ainsi intitulé : *Tractatus episcopi Candide Case, de regno Scotie, in facto scismatis contra Anglicos suos vicinos.*

---

[1] Walsingham, t. I, p. 380. *Continuatio Eulogii* (*Eulogium historiarum*, éd. F.-S. Haydon, t. III), p. 346; *Chronicon Angliæ*, par un moine de Saint-Alban (éd. Thompson), p. 212.

[2] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 457. — Les pouvoirs de Guy de Malesset, énumérés en cinquante-neuf bulles qui sont datées de Fondi, le 18 décembre 1378, comportaient notamment le droit de traiter de la paix entre la France et l'Angleterre (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 41 v° et sq.).

[3] Jean de Chamberlhac, Thomas « de Repuncta », docteur en décret, et Jean Blanchard, doyen de Liège, reçoivent chacun, le 9 juillet 1379, en vue de ce voyage, 240 florins de Chambre (*Introitus et exitus*, n° 350; n° 324, fol. 157 r°).

[4] Rymer, *Fœdera*, t. IV (éd. de 1869), p. 84.

[5] *The statutes of the realm*, t. II (Londres, 1816, in-fol.), p. 11.

[6] *Rotuli Parliamentorum*, t. III, p. 46; Rymer, t. IV, p. 56, 62, 66, 98, 114, 115, 117, 140. — Les cardinaux d'Aigrefeuille, de Poitiers, d'Albano, de Vergne, par exemple, possédaient en Angleterre des bénéfices dont le revenu annuel, pour chacun d'eux, variait entre 2.000 et 5.000 florins (Gayet, t. II, p. 24). Il est assez piquant de voir, au même moment, le cardinal d'Albano s'adresser à Clément VII afin d'obtenir l'expectative d'une prébende dans le diocèse de Lincoln pour Walter de Skirlawe, son procureur en Angleterre (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 159 r°). — On doit, je pense, rejeter comme apocryphe une lettre pleine de violents reproches à l'adresse des cardinaux que l'on attribue tantôt aux évêques « catholiques », tantôt au roi d'Angleterre Édouard III, mort bien avant le schisme (Walsingham, p. 385; Rodulphus de Rivo, p. 33-35; Pierre de Herenthals, dans Baluze, t. I, c. 553).

[7] P. Cochon, *Chronique normande*, p. 132.

Le gouvernement du jeune Richard II s'appliquant de la sorte à prendre le contre-pied de la politique suivie en deçà de la Manche, il est aisé de prévoir à quels conflits dut donner lieu, sur plusieurs points du continent, le choc des influences française et britannique. Le spectacle qu'offrent à cet égard certaines provinces de l'ouest de la France mérite d'autant mieux d'attirer l'attention qu'il n'est guère jusqu'ici de sujet plus mal connu[1].

Les possessions anglaises de Guyenne et de Gascogne avaient été singulièrement réduites, depuis le traité de Brétigny, grâce à l'habileté de Charles V, secondée par l'épée de du Guesclin. Le succès de Clément VII à Saintes[2], à la Rochelle, à Angoulême[3], à Poitiers, à Limoges, à Condom[4], à Agen, à Sarlat[5], à Périgueux[6], à Montauban[7], à Cahors[8] et à Rodez n'a donc rien qui puisse nous surprendre. De même l'attitude favorable au pontife d'Avignon que crurent devoir prendre le sire d'Albret, le comte d'Astarac[9], le comte d'Armagnac et son fils le comte de Comminges[1], s'explique par les tendances françaises de ces barons gascons[2]. Ce qui paraît plus singulier, c'est qu'au cœur même de l'Aquitaine anglaise il se soit produit tout d'abord comme une sorte d'hésitation, et que le premier mouvement des sujets gascons de Richard II ait été plutôt de suivre l'exemple et l'inspiration de Charles V. Ainsi l'archevêque de Bordeaux Élie de Salignac, mort le 5 mai 1378[3], eut pour successeur immédiat, le 11 février suivant, un archevêque du nom de Guillaume nommé par Clément VII[4], et dont la *Gallia*, bien à tort, fait un partisan d'Urbain VI[5] : son attachement au second élu est attesté par de nombreux actes, notamment par une bulle du 23 septembre 1379[6], et la façon dont il témoigne sa gratitude à des seigneurs qui l'avaient, disait-il, aidé à entrer en jouissance de ses droits épiscopaux[7], semble indiquer qu'il exerça dans son diocèse une autorité effective. En la même ville on voit Clément VII régler l'administration des sacrements aux étrangers[1] et attribuer à un chanoine une partie des bénéfices possédés par un urbaniste, le doyen de Saint-Seurin[2]. Le diocèse de Dax, bien que livré en partie aux Anglais[3], continua, de son côté, d'être gouverné par un prélat pensionnaire du roi de France, l'évêque Jean Beaufaix[4]. Enfin l'évêque clémentin Jean de Lomagne se maintint en possession du siège d'Aire au moins jusqu'en l'année 1382[5].

---

[1] M. l'abbé J.-J.-C. Touzin, le seul érudit qui ait fait de l'histoire du schisme en Gascogne l'objet d'une étude spéciale (*Les diocèses d'Aire et de Dax pendant le Schisme d'Occident*, dans la *Revue de Gascogne*, t. XXXIII, 1892, p. 245-259, 327-339), n'a pu, par suite de la pénurie des documents d'archives, arriver qu'à des résultats incertains. Rien de vague comme les notions qu'on a, par exemple, sur la succession des évêques dans les provinces d'Auch et de Bordeaux.

[2] Cf. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XIV, p. 229, 232.

[3] Jean, évêque d'Angoulême, ayant reçu de Clément VII le pouvoir de priver de leurs bénéfices les urbanistes de son diocèse, dépose, comme tel, Bernard, abbé de Notre-Dame du Bournet, mesure que ratifie le pape d'Avignon par bulle du 8 janvier 1382 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 196 v°).

[4] Cf. un mandement de Clément VII du 15 avril 1389, enjoignant à l'évêque de Condom de déposer, après enquête, l'urbaniste Guillaume Raymond de Torartigo, curé du diocèse de Dax (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LV Clementis VII, Littere de diversis formis*, quat. IV).

[5] On a vu (p. 132, note 6) l'évêque de Sarlat prendre part à l'assemblée de Vincennes du 7 mai 1379.

[6] Bibl. nat., collection de Périgord, ms. 28, fol. 263-284. — Par bulles du 15 septembre 1383, Clément VII accorde diverses indulgences aux visiteurs et aux bienfaiteurs de la cathédrale et de l'église Saint-Front de Périgueux (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 155 v° et 156 r°).

[7] Cf. *Gallia Christiana*, t. XIII, Instr., c. 211; Fr. Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne* (Montauban, 1879, in-8°), t. I, p. 22.

[8] Cf. Lacoste, *Histoire de Quercy* (Cahors, 1885, in-8°), t. III, p. 273, 274, 278, 290, 300. — Sur les rapports de l'abbaye de Moissac avec le pape d'Avignon, on trouvera quelques renseignements dans les Archives de Tarn-et-Garonne, G 540 et G 572.

[9] *Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 168 v°; anni I pars I, fol. 199 r°.

---

[1] Le comte d'Armagnac était, en outre, parent de Clément VII. V. toute une série de bulles expédiées par ce pape, le 23 septembre 1379, à la demande du comte (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 163 v° et sq.). Cf. *Liber supplicationum*, anni II pars i, fol. 240 v°; pars iv, fol. 43 v°; ann. III, fol. 22 r°; Bibl. nat., ms. Doat 193, p. 187, 193, 208, 209; Baluze, t. II, c. 876.

[2] Il sera question dans la suite de l'attitude plus équivoque de Gaston Phœbus, comte de Foix.

[3] Léo Drouyn, *Comptes de l'archevêché de Bordeaux* (*Archives historiques de la Gironde*, t. XXII), p. 648. — Des actes du 12 et du 17 mars 1378 [v. st.] portent la mention « sede Burdegalensi vacante » (Gouget, Ducaunnès-Duval et abbé Allain, *Inventaire sommaire des Archives départementales de Gironde, Série G*, p. 144 et 289), soit que le rédacteur de ces actes, étant attaché au parti d'Urbain VI, ne reconnût pas l'archevêque Guillaume, soit que la nomination de ce dernier fût postérieure à ces deux dates. Un ancien inventaire des titres du chapitre (G 245) mentionne un passeport délivré le 1er avril 1378 [v. st.] à un archevêque de Bordeaux : ne serait-ce pas l'archevêque Guillaume?

[4] K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, dans *Römische Quartalschrift*, t. VII (1893), p. 480.

[5] T. II, c. 837.

[6] Bulle adressée à Guillaume, archevêque de Bordeaux : « Exigit tue devotionis affectus quo nos et Romanam Ecclesiam revereris ut petitiones tuas, etc... Cum itaque, sicut tua petitio nobis nuper exhibita continebat, pro necessariis ecclesie tue Burdegalensis et aliis incumbentibus tibi negociis multa te subire oporteat onera expensarum, nos.. .ut ab omnibus personis ecclesiasticis... recipere auctoritate nostra, semel duntaxat, libere valeas caritativum subsidium pro hujusmodi oneribus facilius supportandis..., [tibi indulgemus]. » (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 157 r°.)

[7] L'archevêque Guillaume sollicite et obtient de Clément VII, le 19 janvier 1387, le décanat de la collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux, « in personam nepotis Odeti de Ab. . deto, clerici nobilis ex utroque latere, diocesis Lascurrensis, studentis in jure civili Tholose, cujus parentes multipliciter eidem archiepiscopo in acquirendis juri-

Cette étrange situation ne pouvait pas durer : l'intervention de Richard II devait y mettre fin un jour ou l'autre. Le premier acte du gouvernement anglais qui mérite, à cet égard, d'attirer l'atten-

---

bus ecclesie Burdegalensis assisterunt, eumque sustinuerunt et eorum (*sic*) bona administrarunt ». (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni VII pars II, 2e foliotage, fol. 97 r°.)

[1] Bulle du 8 février 1380 autorisant le vicaire ou recteur perpétuel de Saint-Remy de Bordeaux à administrer les sacrements aux étrangers qui débarquent sur le port de Bordeaux (*Liber supplicationum*, anni II pars II, 2e foliotage fol. 46 v°). — Le 14 janvier 1381, Clément VII confirme en faveur du même personnage, Jean « Boquerii », une provision à un canonicat de l'église Saint-Seurin (*ibid.*, ann. III, 2e foliotage, fol. 8 v°).

[2] 1er mars 1380 : « Motu proprio providemus Johanni de Salis, licenciato in jure canonico, canonico prebendato ecclesiarum Burdegalensis et S. Severini extra muros Burdegalenses, de decanatu ecclesie collegiate S. Severini predicte et canonicatu et prebenda ac sacristia ecclesie Aquensis vacantibus per privationem Johannis de Viridario, quem quidem, pro eo quod, Bartholomeo, in sancta Apostolica Sede intruso, notorie adherens, pro quodam nepote suo predictum Johannem de Salis in predicte ecclesie S. Severini canonicatus et prebende possessione molestat, auctoritate, ymo temeritate Bartholomei supradicti, multa alia contra nos et sanctam Romanam Ecclesiam pro dicto Bartholomeo pro viribus procurando, justicia privavimus exigente. Cum dicto Johanne de Salis super defectu etatis quem ad optinendum dictum decanatum..., in vicesimo sue etatis anno consistens, patitur, de benignitate Sedis Apostolice, dispensamus... *Fiat, motu proprio, de canonicatu et prebenda et sacristia ecclesie Aquensis, et privamus, si probetur adhesio.* » (*Ibid.*, anni II pars II, fol. 20 v°).

[3] J.-J.-C. Tauzin, *op. cit.*, p. 246.

[4] Bibl. nat., ms. français 2699, fol. 6 r°; Secousse, *Histoire de Charles le Mauvais*, t. I, 2e partie, p. 162, 163; L. Delisle, *Mandements de Charles V*, nº 1819. — M. H. Barckausen (*Archives historiques de la Gironde*, t. XVI, p. 201) est disposé à faire remonter à 1372 la fin du pontificat de Jean Beaufaix : on voit à quel point sont peu sûres les notions qu'on possède sur la chronologie épiscopale de cette région.

[5] Le mandement de Richard II dirigé contre l'évêque d'Aire Jean de Lomagne est du 6 mai 1382 (Rymer, t. IV, p. 146), et non du 6 mai 1383, comme l'écrit par erreur M. l'abbé Tauzin (p. 329).

tion est peut-être un mandement, daté du 6 décembre 1379, par lequel le roi recommandait à ses sujets de France l'inquisiteur Pierre Maurin, qu'Urbain VI venait de charger d'entreprendre en Guyenne une campagne de prédications[1]. Quatre mois plus tard, Richard II enjoignit au clergé, à la noblesse et aux officiers du diocèse de Dax de recevoir un nouvel évêque nommé par Urbain VI[2], Jean Guttierez[3], dont on faisait jusqu'ici remonter l'avènement à 1374[4]. Ce prélat dépeignit sans doute aux conseillers de Richard l'état de son diocèse sous de tristes couleurs, et il ne tarda pas à obtenir que les mesures de rigueur prescrites en Angleterre contre les clémentins reçussent également leur application en Guyenne[5]. Quant à lui, je ne sais s'il parvint facilement à se faire reconnaître par ses diocésains : toujours est-il qu'à deux reprises il fut obligé de recourir à la protection anglaise. Les chanoines de Dax, profitant d'un séjour prolongé qu'il fit en Portugal, expulsèrent ses représentants en 1382[1]. L'année suivante, il eut lieu de craindre une nouvelle sédition : le rival qui alors lui donnait de l'ombrage n'était autre que Jean Beaufaix, l'évêque clémentin qu'il avait supplanté[2]. Tant le parti d'Avignon avait jeté dans ce diocèse de profondes racines!

---

[1] Il était chargé de faire des prédications en faveur d'Urbain VI (Rymer, t. IV, p. 74). La mission de ces prédicateurs consistait aussi à provoquer des offrandes pécuniaires. Le 27 mai 1380, Urbain VI nomma un collecteur chargé de lui faire parvenir les deniers recueillis en Guyenne par les prédicateurs tels que Pierre Maurin : ce fut ce Jean du Verger dont j'ai signalé déjà le zèle pour les intérêts d'Urbain (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 30 v°).

[2] Mandement du 10 avril 1380 : « Rex capitulo ecclesie Aquensis ac abbatibus, prioribus, decanis, archidiaconis, rectoribus, vicariis et aliis viris ecclesiasticis, tam secularibus quam regularibus, ac comitibus, baronibus, militibus, justiciariis, prepositis, majoribus, ballivis, ministris et aliis quibuscumque de episcopatu et diocesi Aquensi in Aquitania, salutem. Cum dominus summus pontifex Urbanus sextus, vacante *nuper* ecclesia cathedrali Aquensi in Aquitania, eidem ecclesie de Johanne Guteriz, nunc episcopo Aquensi, providerit et ipsum in episcopum loci illius prefuerit et pastorem, sicut satis nobis constat, et sicut per litteras bullatas ipsius summi pontificis quas idem episcopus penes se habet plenius poterit apparere, vobis et cuilibet vestrum injungimus et mandamus quatinus ipsum Johannem, tanquam episcopum loci predicti, episcopatum predictum et omnia jura, dominia et posessiones ejusdem, quantum ad vos et quemlibet vestrum pertinet, in hac parte habere, tenere et possidere, et inde libere disponere et gaudere permittatis et eciam faciatis, et eidem Johanni, tanquam episcopo dicti loci, in omnibus que ad episcopatum predictum pertinent, intendentes sitis et respondentes. In cujus, etc. Datum apud Westmonasterium, X° die aprilis. Per Consilium. » (*Rotuli Vasconie Ricardi II anni III*; Bibl. nat., ms. Moreau 655, fol. 17 r°.)

[3] Sur la forme de ce nom, v. la note de M. Antoine Thomas dans la *Revue de Gascogne*, t. XXXIV (1893), p. 502.

[4] *Gallia Christiana*, t. I, c. 1052; Gams, *Series episcoporum*, p. 543 ; cf. Tauzin, p. 247.

[5] Mandement de Richard II du 4 mai 1380 (Rymer, t. IV, p. 85 ; cf. p. 84, 110).

Bordeaux attendit plus longtemps la substitution d'un prélat urbaniste à l'archevêque clémentin Guillaume. Mais, bien que l'entrée de Raymond de Roqueys, le nouvel archevêque, ait été l'occasion d'orages dans le chapitre[3], la métropole ne paraît pas avoir fait, à proprement parler, d'opposition à Urbain VI[4]. En 1384, il ne restait plus qu'un clémentin parmi les chanoines de Bordeaux, le nommé Guillaume Rostanh, qui, à la mort du doyen Pierre de Gallard, élut, à lui tout seul, Guillaume Arnauld de Calhavet ; l'archevêque clémentin et le pape d'Avignon confirmèrent gravement ce simulacre d'élection[5]. Cependant, en dehors du diocèse de Bordeaux, l'archevêque Guillaume continuait d'exercer les pouvoirs de métropolitain[1]; il avait des intelligences dans la ville[2], opposait son autorité à celle de Raymond de Roqueys[3]; certains clercs possédant à la fois des bénéfices dans le diocèse et dans le reste de la province de Bordeaux, ne savaient plus auquel des deux archevêques obéir. Leur embarras ne s'explique que trop par l'exemple d'Arnauld de Caveroche : Urbain VI ayant maintenu ce religieux comme abbé de la Grande-Sauve, Clément VII s'apprêtait à le dépouiller de son prieuré de Saint-Antoine d'Agen, quand Caveroche redevint clémentin pour les besoins de sa cause; mais il tomba par là même sous le coup des anathèmes d'Urbain, et se vit chasser de son abbaye[4].

---

[1] Mandements des 22 et 24 août 1382 (Rymer, t. IV, p. 152).

[2] Mandement du 18 mars 1383 (*ibid.*, p. 164), et non du 18 mai (comme le dit M. l'abbé Tauzin, p. 250). — Le même érudit cite une lettre qu'Urbain VI aurait écrite, le 24 août 1382, au chapitre rebelle en faveur de Jean Guttierez : je crains que M. l'abbé Tauzin n'ait été trompé par une phrase du mandement du 18 mars 1383 qui fait simplement allusion aux lettres de provision que Jean Guttierez avait obtenues d'Urbain VI en 1380.

[3] Appel interjeté par le chapitre en cour de Rome le 27 novembre 1380 (Bibl. nat., ms. latin 17024, fol. 114 r°; cf. *Gallia Christiana*, t. II, c. 838). A cette date, Raymond de Roqueys n'était pas encore consacré, et la pièce nous apprend en outre qu'il s'était introduit furtivement dans son palais le 17 du même mois.

[4] Ainsi le clerc Jean de Salles ou Salomon, que Clément VII avait enrichi des dépouilles de Jean du Verger (v. plus haut, p. 246, note 2), mourut, quelques années plus tard, au service d'Urbain VI (*Liber supplicationum*, anni VII pars II, 2e foliotage, fol. 97 r°).

[5] 19 septembre 1384 : « Nuper, vacante decanatu ecclesie Burdegalensis per mortem Petri de Galardo, ultimi decani ejusdem, Guillelmus Rostandi, canonicus dicte ecclesie, qui solus cum archiepiscopo Burdegalensi manebat in partibus, Guillelmum Arnaldi de Calhaveto, canonicum ejusdem ecclesie, licenciatum in legibus, in decanum elegit, et prefatus archiepiscopus, cum alii canonici nullam sibi aliam electionem presentarent, servatis servandis, electionem predictam... confirmavit. » (*Liber supplicationum anni VI*, fol. 163 v°.) — Ce Guillaume Arnauld de Calhavet avait longtemps exercé les fonctions d'official de Bordeaux (Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, t. I, p. 632). Il devint, par la suite, chantre de l'église de Bazas, chapelain de Clément VII et auditeur des causes du sacré Palais (*Inventaire sommaire des Archives départementales de Gironde*, Série G, p. 30).

---

[1] Par deux bulles du 24 août 1381, Clément VII délègue l'official de Cahors pour juger un appel que Jean, évêque de Sarlat, avait interjeté des procédures de Guillaume, archevêque de Bordeaux. Le sujet du conflit était une condamnation portée contre Guillaume Petit, vicaire de la paroisse de Notre-Dame de Sarlat (Arch. du Vatican, *Reg.* 293, fol. 14 r°).

[2] Cf. la requête suivante adressée à Clément VII par un prêtre du diocèse de Bordeaux : « Beatissime pater, cum dudum Petrus Barrerie, presbiter Burdegalensis diocesis, processus reverendissimorum patrum dominorum S. Romane Ecclesie cardinalium in Anagnia publicatos contra Bartholomeum, olim Barrensem archiepiscopum, violenter in papatu intrusum, in civitate Burdegalensi portaverit et cum solempnitate debita capitulo ecclesie Burdegalensis publicaverit, quorum occasione per Raymundum, olim abbatem S. Crucis Burdegalensis, nunc intrusum in diocesi predicta Burdegalensi, per mensem et ultra extiterit carceribus mancipatus, a quibus, Altissimo permittente, manibus evasit, et relationem in presenti civitate de peractis fideliter retulit : ideo V. S. supplicat idem presbiter quatinus... sibi de canonicatu et prebenda ecclesie Burdegalensis vacantibus per privationem Johannis de Viridario, nuper collectoris Barensis predicti in civitatibus Burdegalensi, Aquensi et Bayonensi, vel alias, quovismodo vacent..., eidem dignemini providere. *Fiat.* (Avignon, 13 avril 1384.) — Pierre Barrière renouvela sa demande et obtint de nouveau le « fiat » pontifical le 8 juin 1384, bien qu'il fût déjà le commensal du cardinal de Pampelune, qu'il possédât d'autre part deux chapellenies, et qu'il eût obtenu précédemment de Clément VII l'expectative d'une prébende en l'église Saint-Seurin (*Liber supplicationum anni VI*, fol. 59 r° et 110 r°.)

[3] Je ne sais s'il faut compter parmi les partisans de l'archevêque Guillaume un certain Roger, doyen de l'église de Saint-Émilion, au diocèse de Bordeaux, qui commit l'imprudence de porter en Angleterre les déclarations des cardinaux clémentins. Dénoncé et jeté en prison, il obtint, le 4 août 1380, son élargissement de Richard II, (Rymer, t. IV, p. 95), mais continua probablement d'entretenir des relations avec le pape d'Avignon : j'ai retrouvé une bulle de Clément VII, du 25 août 1392, adressée au doyen de Saint-Émilion (Arch. du Vatican, *Reg.* 304, fol. 196 r°).

[4] Cirot de la Ville, *Histoire de l'abbaye de la Grande-Sauve* (Paris, 1845, in-8°), t. II, p. 271. — Arnauld de Caveroche avait été dénoncé à Clément VII comme urbaniste dès le 14 juin 1382, n'étant encore que prieur de Saint-Antoine d'Agen (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IV pars II, 2e foliotage, fol. 5 r°). Plus

Bazas offrit sans doute le spectacle des mêmes conflits[1]. A Bayonne, où pourtant le parti d'Urbain VI prévalut[2], Clément VII tâcha d'introduire successivement deux évêques de son choix[3].

Ces quelques indications suffisent à mettre en pleine lumière un fait que les historiens passent ordinairement sous silence : c'est qu'au point de vue religieux, de même qu'au point de vue militaire, la Guyenne fut alors le théâtre d'une lutte entre Anglais et Français. Ceux-ci poursuivirent l'ennemi dans ses derniers retranchements : je veux dire qu'ils s'efforcèrent de convertir à leur foi même les cités demeurées en la possession de Richard II. Ils y fussent sans doute parvenus sans l'intervention un peu tardive, mais en somme toute puissante, du gouvernement anglais.

Sans quitter l'ouest de la France, le regard se reporte naturellement sur une province qu'on pourrait croire soumise, sinon à l'autorité, du moins à l'influence anglaise, et où l'on n'est pas moins surpris de constater, contrairement à l'opinion généralement admise[4], des dispositions peu favorables à Urbain VI. La Bretagne, menacée dans son indépendance par l'arrêt de confiscation que Charles V fit rendre, le 9 décembre, dans le parlement de Paris, n'avait jamais montré plus d'attachement à

---

tard, le 3 janvier 1383, Clément VII chargea l'official d'Agen de déposer, après enquête, le prieur de Saint-Antoine Arnauld de Caveroche, « qui, vigore litterarum illius pestiferi viri Bartholomei..., pro abbate monasterii Silvemajoris, dicti ordinis, Burdegalensis diocesis, tunc certo modo vacantis, se gerens et eidem Bartholomeo adherens notorie, in dicto monasterio temerarie se intrusit, et illud de facto nunc detinet, ut asseritur, occupatum. » (*Reg.* 294, fol. 116 r°.)

[1] *Gallia Christiana*, t. I, c. 1206. — On remarquera toutefois le titre donné à Jean du Verger, dans une des pièces citées plus haut (p. 249, note 2), de collecteur apostolique dans les diocèses de Bordeaux, de Dax et de Bayonne : ces trois diocèses, qui n'appartenaient pas à la même province ecclésiastique, sont ici réunis sans doute parce qu'ils étaient les seuls où l'on reconnût l'autorité du pape de Rome.

[2] J'ai relevé dans les Archives des Basses-Pyrénées divers actes mentionnant le pontificat d'Urbain, notamment un acte d'échange passé par le chapitre de Bayonne le 2 septembre 1381 (G 26), un acte expédié le 22 avril 1385, dans la chapelle même de l'évêque Barthélemy Darribeyre (G 28), etc.

[3] Pierre « de Sumalaga », après la mort de Pierre d'Oraiche, vers 1382 (cf. J. Balasque et E. Dulaurens, *Études historiques sur la ville de Bayonne*, t. III, Bayonne, 1875, in-8°, p. 400), puis Garsias « Engui », le 12 février 1384 (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 429).

[4] Cf. Rinaldi, t. XI, p. 638; Ant. Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France* (Paris, 1880, in-8°), t. I, p. 10; R. de Maulde-la-Clavière, *Histoire de Louis XII*, 2e partie, *La diplomatie* (Paris, 1893, in-8°), t. I, p. 34, etc.

Jean de Montfort qu'en l'année 1378. Le duc lui-même, dépouillé, mis au ban du royaume, n'avait jamais eu tant de motifs de se jeter dans les bras de l'Angleterre. Un tel concours de circonstances semblait devoir présager le triomphe d'Urbain VI en Bretagne. Tout le contraire eut lieu. Si la porte du duché ne fut jamais fermée aux envoyés d'Urbain[1], en revanche ceux de Clément VII y recueillirent des subsides[2]; le pape d'Avignon y nomma des évêques, des abbés, des prévôts, y distribua des expectances[3]. Au nombre des bretons qui adressèrent à Clément leurs suppliques, je trouve non seulement des seigneurs au service de la France, comme du Guesclin[4] ou Clisson[5], mais des prélats, comme l'évêque de Nantes[6], des clercs de l'entourage du duc, comme le chapelain Jean Moyssan[7], et Jean de Montfort lui-même. Quoi de plus significatif qu'un acte par lequel Clément VII comble de ses faveurs le duc et la duchesse et, plein de sollicitude pour la santé de Jeanne de Navarre, la dispense d'observer les lois du jeûne et de l'abstinence, attendu, est-il dit, que la duchesse ne peut, à certains jours, supporter l'usage du poisson[1]? Pour que Jean de Montfort ait cru devoir prendre une attitude aussi contraire aux exemples et peut-être aux conseils de Richard II, il faut qu'il y ait été, en quelque sorte, forcé par ses sujets. Nul doute que le sentiment public ne se soit prononcé en Bretagne en faveur du pape d'Avignon. Nous voyons là une nouvelle preuve du prestige que Charles V et le clergé du royaume exerçaient autour d'eux, même dans un pays que des froissements récents disposaient mal à recevoir les leçons de la France[2].

---

[1] Urbain VI adresse des lettres, le 15 mai 1380, à tous ses nonces en Bretagne. Le 1er mars, il avait confié à Robert de Hoo, chanoine de Lincoln, la charge de collecteur apostolique dans le duché de Bretagne et dans les diocèses circonvoisins (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 42 v°, 10 v°).

[2] Versements faits, le 27 février 1379, par Laurent, évêque de Saint-Brieuc, le 18 janvier, par l'abbé de Redon, le 6 décembre, par celui de Saint-Gildas (*Introitus et exitus*, n°s 350, 351 et 352).

[3] Nomination d'un évêque de Vannes, le 10 novembre 1378 (*Reg.* 291, fol. 59 v°); don au cardinal de Bretagne de la prévôté de Vertou, le 3 février 1379 (*Reg. Avenion. I Clementis VII*, fol. 70 v°), etc.

[4] On lit dans une supplique à laquelle Clément VII répondit le 29 janvier 1388 : « Dudum Sanctitas Vestra in rotulo bone memorie Bertrandi de Guesclin, tunc connestabularii Francie, gratiam fecit specialem devoto vestro Johanni de Maygneyo de beneficio... » (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 105 r°.) D'autre part, un *Liber supplicationum* de Clément VII (anni I pars III, fol. 348 r°) contient le rôle de Raoul de Beauchamp, beau-frère de Bertrand du Guesclin. J'ai noté enfin un don de 16 florins 2 sols fait par Clément, le 19 avril 1385 « cuidam militi bastardo de Clequin, ut asserebat, racione milicie sue » (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 154 r°). Il s'agit sans doute de Michel, fils unique du connétable. Le supplice de Sylvestre Budes, décapité à Mâcon, en 1379, à l'instigation du cardinal d'Amiens, aurait, suivant Froissart (t. IX, p. 157), vivement indisposé du Guesclin contre le pape d'Avignon (cf. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 282).

[5] *Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 165 r°; anni II pars IV, fol. 206 v°. — Plus tard, au mois de juin 1384, Olivier de Clisson fit au pape d'Avignon un prêt de 7.500 florins (*Introitus et exitus*, n° 337).

[6] Bulle du 12 avril 1380, lui accordant la permission de tester (*Reg.* 292, fol. 16 r°).

[7] Il demanda et obtint l'expectative d'un bénéfice situé au diocèse d'York; sa qualité de secrétaire et procureur de Jean de Montfort l'empêchait de rentrer en France (*Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 40 v°). Clément VII le chargea, le 28 novembre 1379, d'une mission pour le duc de Bretagne : « Ad te ac partes Bri-

Le « clémentisme » n'est donc pas, comme on l'a trop souvent répété, une sorte de culte officiel pratiqué seulement dans le cercle où se faisait sentir l'autorité royale. Il rayonne au dehors; il gagne l'étranger; à plus forte raison, il tend à se répandre jusqu'aux extrémités de la Gaule. Il y lutte avec plus ou moins de succès contre la doctrine urbaniste, préconisée, protégée ou imposée par l'Angleterre.

Dans le nord, nous allons assister à un pareil conflit. Comme la Guyenne et comme la Bretagne, la Flandre est un grand fief mouvant de la couronne de France; comme en Bretagne et en Guyenne, la France et l'Angleterre s'y disputent la suprématie.

---

tanie de nostro beneplacito ducit se presencialiter, conferendo aliqua nobilitati tue pro parte nostra vive vocis ministerio referenda... » (Arch. de Loire-Inférieure, E 43 et E 55, fol. 92 r°.)

[1] Le rôle de Jean de Montfort, portant une réponse du pape datée du 21 novembre 1378, se trouve au Vatican (*Liber supplicationum*, anni I pars III, fol. 207; au fol. 208 v°, on lit le passage suivant : «... Item quatinus dicte Johanne ducisse, que debilis nature et complexionis existit, ut in quadragesima et eciam alio tempore, diebus mercurinis, venerinis et sabbatinis, et eciam vigiliis ac jejuniis per Ecclesiam ordinatis, carnibus et illis que de sementivis carnium procedunt, videlicet caseo, lacte, butiro et ovis uti valeat, maxime cum aliquibus temporibus pisces, propter debilitatem ipsius complexionis, comedere nequeat, sibi licentiam concedere dignemini... »

[2] Rinaldi (t. VII, p. 344, 407) représentait Jean de Montfort comme un urbaniste inébranlable qui s'était vu, pour ce motif, déclarer la guerre par Charles V.

II

Une partie insignifiante de la Flandre était comprise dans le diocèse d'Utrecht et relevait, par conséquent, au point de vue ecclésiastique de l'archevêché de Cologne. Tout le reste, réparti entre quatre diocèses, Thérouane, Arras, Cambrai et Tournay, dépendait de la province de Reims[1]. Or, le comté d'Artois, dans lequel étaient situés les deux sièges de Thérouane et d'Arras, appartenait à Marguerite, comtesse douairière de Flandre, fille du roi de France Philippe le Long, princesse qui se montra, dès le début, pleine de prévenances à l'égard de Clément VII[2] : ces deux évêchés étaient, bien entendu, occupés par des prélats français et clémentins[3]. Quant à Cambrai, cité d'Empire, elle comptait ainsi que Thérouane, Robert de Genève au nombre de ses anciens évêques[4]. Clément s'était hâté, d'ailleurs, de confirmer une élection célébrée par le chapitre de cette ville (5 novembre 1378)[5].

---

[1] L. Vanderkindere, *Le siècle des Artevelde* (Bruxelles, 1879, in-8°), p. 308, 309.

[2] Il résulte de pièces conservées aux Archives du Pas-de-Calais (A 771, 778) que la comtesse d'Artois envoya comme ambassadeur à Clément VII, au mois d'octobre 1379, son conseiller Jean Blarye, chanoine de Beauvais, et le chargea notamment de remettre au pape, de sa part, deux pièces d'écarlate, un gobelet d'or et une aiguière. La réponse de Clément VII au rôle de Jean Blarye porte la date de Fondi, le 22 novembre 1378 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum*, anni I pars 1, fol. 213 v°) ; mais c'est encore un exemple de formule antidatée.

[3] L'évêque de Thérouane était alors Pierre d'Orgemont, plus tard évêque de Paris. Cf. une bulle de Clément VII, datée de Sperlonga, le 13 avril 1379, autorisant l'évêque de Thérouane à faire « réconcilier » par ses délégués les églises ou cimetières profanés de son diocèse (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 65 v°). Quant au siège d'Arras, il était occupé par Pierre Masuyer, ancien maître en l'Université d'Orléans (cf. H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 260).

[4] Clément VII fit plus tard don à l'église de Thérouane, par reconnaissance, d'une chape, celle, dit-on, qu'il avait sur lui quand il fut sacré pape ; à sa mort, le chapitre de cette ville lui vota un obit annuel (D. Haigneré, *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XXXVIII, 1889, p. 405 ; cf. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* [D. Martène et D. Durand], Paris, 1717-24, in-4°, t. I, 2ᵉ partie, p. 189).

[5] Et non le 5 novembre 1379, comme l'a écrit Waitz (*Archiv* de Pertz, t. IX, p. 461), ce qui amenait M. H. Haupt (*Das Schisma des ausgehenden 14. Jahrhunderts*, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouvelle série, t. V, p. 31) à cette conclusion que le diocèse de Cambrai ne s'était rangé qu'en 1379 à l'obédience d'Avignon.

en sorte que le nouvel élu de Cambrai, Jean T'Serclaes, ne lui était pas moins dévoué que ses voisins les évêques de Thérouane et d'Arras[1]. Reste Tournay, dont le diocèse embrassait la plus large étendue de territoire flamand[2]. Mais Tournay appartenait depuis Philippe-Auguste aux rois de France[3], et le bourguignon Pierre d'Aussay, élu par le chapitre, ne manqua pas de s'attacher au parti de Clément, qui lui accorda, comme à T'Serclaes, des bulles de confirmation[4].

L'épiscopat étant ainsi gagné à Clément VII, il restait à obtenir l'adhésion du comte, la soumission du clergé et des communes de Flandre. Ce n'était pas le plus aisé. On sait la méfiance instinctive qu'inspirait la royauté française aux bourgeoisies de Bruges et de Gand. L'intérêt de leur commerce, leur goût d'indépen-

---

J'ai retrouvé la bulle originale aux Archives du Vatican, dans la série des *Instrumenta miscellanea*. — Clément VII, en confirmant l'élection de Cambrai, ne faisait que suivre un conseil que lui avaient donné les cardinaux d'Avignon (v. la pièce que j'ai publiée dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 463).

[1] Ce n'est point ce que rapporte la *Gallia Christiana* (t. III, c. 47). M. l'abbé C.-J. Destombes (*Histoire de l'église de Cambrai*, t. II, 1890, in-8°, p. 133) range également Jean T'Serclaes au nombre des prélats qui ont embrassé le parti de la neutralité ; mais il se fonde sur une lettre qu'il croit adressée à cet évêque par un clémentin convaincu, et qui, en réalité, fut écrite par l'urbaniste Guillaume de Salvarville à un simple docteur en droit de Cambrai (Baluze, t. I, c. 560). V. plus loin, (p. 258) la mission dont T'Serclaes fut chargé par le cardinal de Poitiers. Cf. D. Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain* (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut, et de Luxembourg*, par le baron de Reiffenberg, t. VIII), p. 518. V. aussi une lettre d'Urbain VI, du 11 mars 1381, informant les magistrats d'Anvers qu'il a transféré l'évêque Arnoul de Horne au siège de Cambrai pour y remplacer Jean T'Serclaes, nommé par l'antipape (Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, éd. Reiffenberg, t. III, p. 330). — Un émissaire des cardinaux d'Avignon Pierre de Juys, recourut au clergé de Cambrai pour le payement des dépenses de son voyage et versa le reliquat de sa recette dans le trésor du pape, le 14 juin 1380 (*Introitus et exitus*, n° 352).

[2] Ch. Piot, *Les limites et les subdivisions de l'ancien diocèse de Tournai*, dans les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 3e série, t. V (1870), p. 175.

[3] A. d'Herbomez, *Le voyage de Philippe-Auguste à Tournay en 1187*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. L (1891), p. 606-610.

[4] Bulle du 18 mai 1379 (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 420 ; cf. A. Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, Gand, 1855, in-4°, p. 134). — Le 19 janvier 1379, l'évêque de Tournay prend congé du Parlement pour se rendre en « Romanie », chargé évidemment de quelque mission du roi (Arch. nat., X1ª 1471, fol. 254 r°). Le 7 mai, il prend part, comme on l'a vu (p. 132), à l'assemblée de Vincennes qui se prononce pour Clément VII.

danceles portait à se tourner du côté de l'Angleterre. C'est aussi dans ce sens que le comte Louis de Male semblait vouloir, depuis quelque temps, orienter sa politique. En dépit de sa mère, la comtesse d'Artois que j'ai déjà nommée, et bien qu'il eût marié sa fille au frère de Charles V, il s'alliait à Richard II, il accueillait Jean de Montfort.

Tout en ayant conscience de ces dispositions peu favorables, le roi de France s'efforça d'amener Louis de Male à partager ses vues. Il lui adressa, dans ce dessein, entre autres ambassadeurs, l'abbé de Saint-Vaast Jean le Fèvre[1].

Deux manuscrits de Jumièges nous ont heureusement conservé l'analyse développée d'un discours prononcé devant le comte de Flandre par un des envoyés français[2]. Je me garderai de donner comme un modèle d'exactitude le récit que ce discours contient de l'élection d'Urbain VI. L'envahissement du conclave y paraît antérieur au vote des cardinaux, et les propos tenus, après le dîner, dans la chapelle du Vatican y sont passés sous silence. Les faits s'y trouvent présentés, pour ne pas dire supposés, de manière à rendre les prétentions d'Urbain VI inacceptables et surtout sa personne odieuse aux Flamands. Ainsi quel eût été le dessein des cardinaux? d'élire un prélat d'Aquitaine qui tout naturellement se fût entremis entre la France et l'Angleterre pour négocier une paix dont l'industrie flamande devait faire son profit. Quel a été au contraire le résultat des troubles? d'imposer au sacré collège le choix d'un italien bavard, intempérant, menteur, violent, ambitieux, qui, à tous ces défauts, en joint un autre plus impardonnable encore aux yeux des Flamands, une rare animosité à l'égard de l'Angleterre. Urbain VI, au grand scandale des cardinaux et de Robert de Genève lui-même, a traité les monarques anglais d'hérétiques parce qu'ils disposent dans leur royaume des bénéfices vacants; si des affaires plus urgentes n'eussent opéré dans les idées du pape une heureuse diversion, il frappait d'interdit l'Angleterre. « Cela est aussi vrai que Dieu existe », ajoute gravement l'orateur. Et qui donc prétendait que Charles V avait sacrifié Urbain VI à la raison d'État, Urbain VI dont la politique eût été favorable à la France autant qu'hostile à l'Angleterre? N'est-ce pas lui qui parlait de jeter la reine de Sicile dans un couvent pour donner son royaume au second fils de Charles V? Le roi, certes, a fait preuve de désintéressement en écartant de pareilles offres. Quant à Robert de Genève, son portrait est flatté: pieux, grave, silencieux, ce prélat de haut lignage avait été sur le point de refuser la tiare; l'excès de son humilité avait arraché des larmes aux témoins de cette scène attendrissante. Ajoutons que le discours de notre ambassadeur tranche par sa verve caustique sur le ton accoutumé des envoyés royaux : « *Qui fa de sa femna* « *dona et de son varlet senhor, non po vivre sen deshenor*[1]. » Par ce dicton de forme méridionale, il donne à entendre que le petit archevêque naguère employé à un rang subalterne dans la chancellerie apostolique ne saurait devenir le chef suprême de l'Église. « D'un « simple mouvement de sa tête *pelée*[2], il a révoqué le traité conclu « avec le préfet de Rome! » C'est en ces termes irrévérencieux que l'orateur apprécie les premiers actes d'Urbain VI. Heureux encore quand le souvenir des prétendus déportements du pontife italien n'amène pas sur ses lèvres l'expression de « pourceau »!

---

[1] Les registres du Parlement mentionnent l'assistance de Jean le Fèvre aux séances jusqu'au 27 novembre 1378, puis du 19 février au 9 mars 1379, enfin postérieurement au 28 juin de la même année (Arch. nat., X1a 1471, fol. 247 v° et sq., 254 r° et sq., 266 r° et sq.). D'autre part, la présence de Jean le Fèvre à la cour de France est constatée le 21 mai (H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1623). Le voyage de l'abbé de Saint-Vaast ne saurait donc être placé qu'entre le 27 novembre 1378 et le 16 février 1379, ou bien entre le 9 mars et le 21 mai 1379. La première de ces hypothèses concorde mieux avec les indications fournies par les *Grandes Chroniques* (t. VI, p. 447).

[2] Mss. de Rouen 1355 (ancien O 20 I), fol. 40 v°-42 v°, et 1357 (ancien O 20 III), fol. 11 r° et v°; Du Boulay, t. IV, p. 520-522. — Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. IV, p. 75) cite ce morceau sous le titre de « Mémoire à Louis de Male par un ambassadeur de Charles V » ; mais le caractère oral de cette composition me paraît résulter du titre fourni par les mss. (*Expositio missi regii ad comitem Flandrensem facta*) et plus encore de la familiarité des expressions.

On voit combien certains envoyés de Charles V avaient le verbe haut, la parole mordante et, dans leur zèle, parfois ne prouvaient rien pour vouloir trop prouver. J'ai peine à croire que le grave abbé de Saint-Vaast soit l'auteur de cette vive et triviale harangue[1]. On lui attribuerait plus volontiers un mémoire résumant les idées qui avaient été développées en présence de Louis de Male; l'ambassadeur y explique la conduite du roi de France, y présente à l'appui de la déclaration de Vincennes certains arguments juridiques, y écarte une fois de plus le projet de réunion d'un concile général[2].

---

[1] Telle est la leçon donnée par le texte le meilleur (ms. de Rouen 1357, fol. 11 v°).

[2] « De capite suo depilato. »

Charles V n'était pas seul à s'occuper de convertir la Flandre. Les cardinaux d'Avignon, justement alarmés de la présence de certain agent urbaniste dans le nord, y envoyèrent, à deux reprises au moins, des messagers[3], et plus tard l'un d'entre eux, le cardinal de Pampelune, écrivit à Louis de Male comment, après avoir longtemps suspendu son jugement, il avait dû se rendre à l'évidence et reconnaître Clément VII[4].

Pourquoi la propagande française et clémentine n'obtint-elle pas en Flandre le même succès qu'en Bretagne, où elle avait eu à vaincre de semblables préventions? Sans doute parce que les Flamands, esprits plus remuants, jaloux de leur liberté, méfiants par expérience, regardaient comme suspectes toutes communications venant de la royauté ou du clergé français. Ils ne crurent ni Charles V, ni les cardinaux sur parole. Des commerçants, des voyageurs arrivant d'Italie leur avaient raconté les pacifiques débuts du pontificat d'Urbain[1]. Robert de Genève lui-même avait imprudemment notifié à Louis de Male l'élection que maintenant il déclarait fictive. Le comte avait reçu du nouveau cardinal Pileo de Prata toute une démonstration de la légitimité d'Urbain[2]. Bref, la Flandre sentait le besoin d'une contre-enquête. Une assemblée du clergé convoquée par Louis de Male décida de consulter les Universités étrangères, en particulier celle de Bologne[3]. En même temps, par un acte que j'ai retrouvé à Nantes, et qui ne peut être postérieur au mois de mars 1379[4], le clergé flamand, supposant que ses tergiversations allaient l'exposer aux tracasseries des prélats clémentins, interjeta d'avance appel en cour de Rome de toutes les monitions, sentences et persécutions dont il pourrait être l'objet de la part de Robert de Genève ou des représentants, quels qu'ils fussent, du pouvoir ecclésiastique ou séculier.

---

[1] Pourtant un des mss. de Jumièges semble lui en faire honneur. *Exposicio missi regii I. ad comitem Flandrensem facta*, lit-on au fol. 11 r° du ms. 1357 de la Bibliothèque de Rouen. Cette initiale pourrait bien être celle du nom de Jean le Fèvre.

[2] Le morceau imprimé par Du Boulay (t. IV, p. 523-526), et qui, dans le ms. 1355 (fol. 42 v°) de Rouen, porte le titre *Tradita comiti Flandrie et ejus consilio per reverendum patrem dominum Johannem Fabri, abbatem S. Vedasti, missum ex parte regis Francie* (il se trouve également, mais sans titre, dans le ms. 1357 de Rouen, fol. 11 v°-12 v°) doit être un rapport que Jean le Fèvre adressa au roi de France, en lui rendant compte de sa mission; c'est ce qui résulte de formules comme celle-ci, par exemple: « Sub tercio articulo posui media aliqua... » La réponse du comte de Flandre à Jean le Fèvre devait se trouver autrefois dans le ms. 1355 de Rouen. On y lit (fol. 44 v°): « Determinationem et responsionem Flandren[sis] vide supra in principio libri, folio quarto. » Malheureusement, les feuillets 2, 3 et 4 de ce ms. ont été arrachés.

[3] Vers le 17 janvier 1379, envoi d'un messager à Bruges (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352, fol. 45 v°). Vers le mois de février, envoi d'un écuyer du pape et d'un écuyer du cardinal d'Amiens au comte et aux villes de Flandre (*Introitus et exitus*, n° 350, à la date du 2 février; n° 352, fol. 42 v°).

[4] 23 juillet 1379 (Baluze, t. II, c. 851).

Sur ces entrefaites, Guy de Malesset, cardinal de Poitiers, que Clément VII destinait à remplir les fonctions de légat non seulement en Angleterre, mais aussi dans les bassins de l'Escaut et de la Meuse, étant parvenu à Tournay[5], se vit bel et bien refuser l'entrée du comté de Flandre. Il dut rétrograder par Valenciennes jusqu'à Cambrai (6 juin 1379). De là, il essaya de correspondre avec les Flamands par l'intermédiaire de l'évêque. Mais ceux-ci, dans l'intervalle, avaient reçu la réponse des docteurs de Bologne; tout en subordonnant leur conduite ultérieure aux décisions d'un concile général, ils annoncèrent à Jean T'Serclaes l'intention de rester provisoirement dans l'obédience d'Urbain[1]. Louis de Male notifia cette réponse à l'électeur Palatin, ainsi qu'aux archevêques de Cologne et de Trèves et reçut leurs félicitations[2]. Toutefois, bien que certaines chroniques lui fassent honneur de cette résistance[3], il est probable qu'il suivit en cela, plutôt qu'il ne dirigea le mouvement des villes flamandes. Les chiens, les oiseaux et les singes tenaient plus de place que les affaires de l'Église dans ses préoccupations[4]. Une nouvelle révolte des communes allait, d'ailleurs, soustraire à son autorité une grande partie de la Flandre.

---

[1] V. l'acte d'appel du clergé flamand conservé aux Archives de Loire-Inférieure, et qui est cité plus loin.

[2] Lettre datée de Venise, le 15 décembre 1378 (Arch. nat., J 518, fol. 79-83; Bibl. de Rouen, ms. 1357, fol. 28-29; Du Boulay, t. IV, p. 514-518; L. d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 743).

[3] Rodulphus de Rivo (éd. de Chapeaville), p. 32. — Le même fait est mentionné dans l'acte d'appel interjeté par le clergé flamand : « Certos nuncios ad plura studia generalia et alibi, tam ad Ytaliam quam ad alia loca, pro informatione facti [et] juris, sumptibus propriis transmiserunt... » (Arch. de Loire-Inférieure, E 46).

[4] On y lit en effet : « Prefata apostolica Sede per mortem felicis recordacionis domini Gregorii, quondam pape undecimi, *nundum anno elapso*, rectore vacante... » Cet acte d'appel, qui ne porte pas d'autre indication chronologique, est reproduit, sous forme de vidimus, par un notaire apostolique du diocèse de Quimper, le 14 février 1380. Il est à remarquer que ce notaire, sans doute au service de Jean de Montfort, datait ses actes de l'année du pontificat de Clément VII (Arch. de Loire-Inférieure, E 46).

[5] Il se trouvait encore le 30 mai à Vincennes (H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 576).

Le cardinal de Poitiers ne se tint pas pour battu[5]. Pendant plus de deux années, il garda dans Cambrai son poste d'observation. Il y prit la parole dans les synodes diocésains[6]; une fois notamment (ce fut sans doute le 1er octobre 1380)[7], il y prononça, dans un latin qu'il s'efforça de mettre à la portée de tous, un discours remarquable, où l'on ne peut s'empêcher d'admirer le bon sens, l'habileté, la finesse et, si l'on s'en fie aux apparences, la sincérité de l'orateur[1]. Il se plaint amèrement de n'avoir pas été reçu, au mépris de tous les usages diplomatiques, dans les pays où Clément VII l'envoyait comme ambassadeur[2]. Il trouve étrange qu'on s'en rapporte à des témoins qui parlent de ce qu'ils ne savent pas, de ce qu'ils ne peuvent pas savoir, au « pseudo-cardinal » de Ravenne, par exemple (Pileo de Prata), qui résidait en Flandre à l'époque de l'élection d'Urbain[3]. Il relève à la charge de ces docteurs soi-disant infaillibles des erreurs, pour ne pas dire des mensonges flagrants[4]. Enfin, il se tient à la disposition de quiconque aurait des doutes à lui soumettre. Le séjour du cardinal de Poitiers à Cambrai coûta 21.578 francs d'or à la chambre apostolique d'Avignon[5] : j'ignore si Clément VII en retira grand profit[6].

---

[1] *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé), t. II, p. 377; Froissart, t. IX (éd. G. Raynaud), p. 148; *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 465; G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre* (Paris, 1873, in-4°), n° 5743; Baluze, t. I, c. 552.

[2] On verra reproduite plus loin l'une des lettres de félicitations des Électeurs : je les ai retrouvées toutes trois à la Bibliothèque nationale (ms. français 5044, n^{os} 11 à 13; originaux). Il résulte de ces pièces, jusqu'ici inconnues, que Louis de Male avait député comme ambassadeurs aux Électeurs deux de ses conseillers, le seigneur de la Gruythuyse, chevalier, et le prévôt de N.-D. de Bruges, professeur en lois.

[3] Rodulphus de Rivo, *loco cit.*; Pierre de Herenthals (Baluze, t. I), c. 581.

[4] Cf. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. III, p. 425, 442.

[5] De nouveaux pouvoirs complémentaires lui sont conférés par bulles des 10 février et 11 septembre 1380 (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 247 v° à 249 v°).

[6] On trouve dans plusieurs manuscrits (Bibl. nat., ms. latin 15561, fol. 102-110; Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XIV, fol. 93, etc.) un discours intitulé : *Sermo super et pro sedacione moderni scismatis factus per reverendissimum in Christo patrem et dominum dominum G., cardinalem Pictavensem, in synodo Cameracensi.* Il commence ainsi : « Quanquam, anno preterito, in synodo hic congregata, notoria Romanorum violencia... exposita vobis fuerit, consideravi tamen nichilominus justiciam notoriam Ecclesie et domini nostri Clementis vobis luce clarius, disponente divino auxilio, demonstrare... » Plus loin, il est fait encore allusion au récit de l'élection tumultueuse d'Urbain VI fait lors du précédent synode : « Quia, anno preterito, vobis plene fuit recitatum... »

[7] Dans les mss. latins 1469 (fol. 194 r°) et 9724 (fol. 161 v°) de la Bibl. nat., le titre que j'ai transcrit se trouve suivi de deux indications chronologiques contradictoires : « Anno D. MCCC octuagesimo tercio, die primo octobris, pontificatus domini nostri Clementis pape VII anno secundo. » C'est cette dernière mention qui doit être exacte, comme l'a remarqué Mansi (Rinaldi, t. VII, p. 409).

Tout autre était alors en Flandre l'importance dont jouissait un simple clerc, Jacques Dardain, collecteur apostolique pour le compte d'Urbain VI, chargé de rechercher et de dépouiller de leurs bénéfices les ecclésiastiques clémentins[1]. L'évêque de Tournay, Pierre d'Aussay, n'exerçait plus d'autorité que dans les limites du Tournaisis[2]. La Flandre lui avait suscité un rival en la personne du doyen de Tournay, Jean Van Voest, élu, dit-on, par les Gantois[3], dans tous les cas pourvu, en 1380, de bulles régulières par Urbain VI[4]. De Gand, où ce nouvel évêque avait fixé sa résidence, il gouvernait à peu près toute la Flandre; le pape d'Avignon n'eut d'autre ressource que de lui ôter son décanat[5].

---

[1] C'était, dit Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 141), « un mout preudons et vaillans homs et sages clers ».

[2] Ms. latin 15561, fol. 105 r°.

[3] *Ibid.*, fol. 104 r°.

[4] *Ibid.*, fol. 104 v°.

[5] Ce chiffre, ainsi que la durée exacte du séjour de Gay de Malesset dans le voisinage de la Flandre, nous est révélé par une bulle du 3 août 1391, réglant définitivement les comptes de ce cardinal. En deux ans et neuf mois, c'est-à-dire depuis le mois de juin 1379 jusque vers la fin du mois de février 1382, il avait dépensé 21.578 francs d'or et 20 deniers de monnaie d'Avignon, et reçu de diverses personnes 14.861 francs 14 sols 4 deniers au nom de la Chambre apostolique (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXIV Clementis VII*, fol. 395 v°). Dans ce dernier total doit figurer une somme de 1.000 florins d'or qu'il avait reçue, le 4 juin 1380, des mains de l'archevêque de Rouen par une délégation du camerlingue (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1380*; quittance donnée à Cambrai, le 6 juillet 1380). Quant aux « procurations » qu'il était autorisé à percevoir dans l'étendue de sa légation, il n'en avait pu rien recueillir « propter inobedientiam et rebellionem ».

[6] Voici les noms d'un certain nombre d'urbanistes artésiens ou flamands qui furent, vers cette époque, dénoncés à Clément VII : Jean de Paris, chanoine de Saint-Pierre de Lille, qui remplissait les fonctions de sous-collecteur d'Urbain VI et publia ses mandements en plusieurs lieux de la Flandre ; Jean Deschamps, chapelain perpétuel en l'église de Cambrai, qui avait le titre de procureur en la pénitencerie d'Urbain, et qui, après avoir apporté de Rome des lettres d'Urbain adressées à l'abbé de Baudeloo et au prévôt de Saint-Martin d'Ypres, s'en était retourné en Italie ; Jean de Herzebergbe, chanoine de Saint-Omer ; Gérard « de Opitergio » ou « de Tervisio », maître d'école de la même ville, etc. (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 112 v°, 121 v°, 133 v°, 143 r°).

Résultat lamentable. A part les châtellenies de Cassel, de Bourbourg et de Dunkerque, tenues par la dame de Bar, toute la

---

[1] Bulles d'Urbain VI du 29 mars, des 8 et 15 mai 1380 (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 3 r°, 16 v°, 29 r°, 64 r°); lettres de Jacques Dardain datées de Bruges, le 15 janvier 1380 et le 2 mars 1381 (P.-J. Van Doren, *Inventaire des archives de la ville de Malines*, Malines, 1859, in-8°, t. I, p. 73; t. II, p. 21). Cf. une bulle d'Urbain VI, du 15 mai 1380, relative à l'emploi de l'argent recueilli en Flandre par les prédicateurs urbanistes (*Reg.* 310, fol. 22 r°).

[2] *Chronica Tornacensis* (J.-J. de Smet, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. II), p. 573. — Rien d'ailleurs de plus significatif que le langage que Pierre d'Aussay tint le 27 novembre 1380, au cours d'un procès qu'il avait devant le Parlement contre l'archidiacre de Tournay : « L'evesque dit... que la division et discension de l'Eglise de Romme est toute notoire, et ne joyt pas l'evesque de son evesché paisiblement; par especial, *il ne prant riens en Flandres*; mais sont levez tous les proffiz par les gens de celluy qui se dit pape de Romme; et les quatre doyennés sus les quelles l'arcediacre prencit sa rente ne sont pas de l'obeïssance de l'evesque... Dit que dure chose seroit que l'evesque payast l'arcediacre, et si ne perçoit pas les rentes de l'evesché. » (Arch. nat., X1ª 1471, fol. 413 v°.)

[3] *Gallia Christiana*, t. III, c. 229, 250; A. Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 134 et 2e partie, p. 90; L. Vanderkindere, p. 308.

[4] Le P. K. Eubel (*Die Provisiones prælatorum*, p. 420) fait remonter à 1379 cette nomination. Mais j'ai retrouvé aux Archives du Vatican (*Reg.* 310, fol. 26 v°) une bulle d'Urbain VI, du 15 mai 1380, ordonnant au clergé et au peuple de Tournay d'obéir à Jean Van Voest, qu'il *vient* de nommer évêque de cette ville, lui défendant d'obéir à Pierre d'Aussay et lui recommandant de favoriser la mission de Jacques Dardain. On a prétendu (A. Le Mire, *Opera*, Bruxelles, 1723-48, in-fol., t. II, p. 1030; A. Van Lokeren, p. 134, etc.) qu'Urbain VI avait d'abord nommé au siège de Tournay Pileo de Prata, archevêque de Ravenne; mais c'est à Grégoire XI qu'il faut attribuer cette nomination (4 janvier 1378), à laquelle Pileo de Prata ne paraît pas avoir donné son assentiment (Baluze, t. I, c. 1360; t. II, c. 811, 812).

[5] Jean Van Voest fut remplacé comme doyen par Henri de Bricart (*Gallia Christiana, loco cit.*), probablement avant le 4 août 1380 : à cette date, je trouve une réponse de Clément VII à un rôle présenté par Pierre, évêque, par H., doyen, et par le chapitre de Tournay (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars III, fol. 8 r°).

Flandre était perdue pour Clément VII. A cet égard, point de différence entre le grand fief mouvant du royaume de France et le pays annexé au royaume d'Angleterre, entre Lille, Bruges, Gand et Calais [1].

Parmi les causes auxquelles on peut attribuer ce résultat, j'ai cité l'influence anglaise. On pourrait alléguer aussi bien le voisinage de l'Empire. De ce côté, en effet, il reste à signaler un second et non moins important foyer de propagande urbaniste.

III

Avant qu'une expérience pénible eût détruit les premières illusions de Charles V, à l'heure où il espérait encore assurer de toutes parts le triomphe de Clément VII, c'est dans l'Europe centrale qu'il se flattait peut-être de porter à « l'intrus » italien les coups les plus décisifs. L'empereur Charles IV était le frère de sa mère. Louis Ier, roi de Hongrie, descendait en droite ligne de Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Que l'un manifestât, dans la question religieuse, le même esprit de conciliation dont il avait fait preuve lors d'un récent séjour en France ; que l'autre écoutât docilement les avis du chef de sa maison, avec lequel il entretenait des relations excellentes (on se souvient du projet de mariage entre Louis de Valois et Catherine de Hongrie) : et Clément VII obtenait facilement l'adhésion de l'Allemagne, de la Bohême, de la Hongrie, probablement aussi de la Pologne, sur laquelle Louis Ier régnait depuis 1370. Réduit à ne plus guère compter que sur l'appui de l'Angleterre, Urbain VI disparaissait, et le schisme avec lui.

---

[1] Calais, qui primitivement faisait partie du diocèse de Thérouane, fut rattaché par Urbain VI, le 23 décembre 1379, à l'archevêché de Cantorbéry (Lefebvre, *Histoire générale et particulière de la ville de Calais*, Paris, 1766, in-4°, t. II, p. 60). — Un fait analogue doit être signalé dans l'ouest : un mandement du 15 mars 1382 émané de la cour d'Angleterre enleva à l'évêque de Coutances l'administration des iles de Jersey et de Guernesey (Rymer, t. IV, p. 142). Urbain VI et, plus tard (15 mars 1396), Boniface IX conférent la juridiction épiscopale de ces deux iles à un certain maitre en théologie du nom de Pierre, nommé par le premier de ces papes évêque de Nantes, mais qui n'avait pu entrer en possession de son siège (K. Eubel, *loco cit.*, p. 432).

Ce rêve n'était pas si chimérique qu'on pourrait le croire. L'Empereur et le roi de Hongrie semblaient aller eux-mêmes au devant de l'entente que Charles V appelait de tous ses vœux. Dans le courant de l'été de 1378, ainsi qu'il résulte d'un mémoire que j'ai eu récemment l'occasion d'éditer [1], les deux souverains envoyèrent en France des messagers chargés d'entretenir le roi des affaires de l'Église; et au mois d'octobre suivant, les cardinaux d'Avignon, auteurs du mémoire dont je parle, demeuraient encore convaincus que Charles IV et Louis Ier se laisseraient entraîner par l'exemple de Charles V [2].

Robert de Genève n'était-il pas fils d'un comte de l'Empire? N'était-il pas apparenté à l'Empereur et au roi de Hongrie aussi bien qu'au roi de France? Le succès de Clément VII en Allemagne paraissait d'autant moins impossible que l'Empereur devait avoir, au fond, quelque grief contre Urbain VI. A cette époque, tous les efforts de Charles IV tendaient à faire reconnaître comme roi des Romains son fils aîné Wenceslas. Or, Urbain VI avait semblé, au début de son pontificat, prêter à cette grande affaire une attention distraite. Des envoyés impériaux attendaient depuis de longs mois la décision de la cour de Rome: il affecta de les considérer comme de trop petits personnages, indignes de terminer cette négociation; il ne dissimula pas son désir de les congédier promptement; la seule mission qu'il leur réservât consistait à escorter en Allemagne ses propres ambassadeurs et à attester, en présence de l'Empereur, les circonstances « miraculeuses » de son élection. Plus tard, abandonné par presque tous les cardinaux et délaissé un moment par les envoyés impériaux eux-mêmes, il fit mine de condescendre aux vœux de l'Empereur: mais alors la dispersion du sacré collège et la disparition des pièces du dossier rendaient la conclusion de l'affaire presque impossible. Ce n'est que le 26 juillet, à Tivoli, qu'Urbain VI reconnut enfin le roi des Romains[1]. Encore l'ambassadeur allemand, à qui cette bulle coûtait 900 florins, ne put-il à aucun prix en obtenir expédition. Urbain VI entendait se faire donner des garanties expresses avant de délivrer à l'Empereur un acte qui assurait l'avenir de la dynastie luxembourgeoise[2]. Ajoutons que les envoyés impériaux, Conrad Heinrich, doyen de Wischehrad, et Conrad de Gysenheim[3], ne se montraient alors rien moins que confiants en l'avenir du nouveau pontificat : quelques heures avant la déclaration faite par Urbain en consistoire, ils avaient protesté secrètement devant notaires qu'en soumettant à l'approbation du pontife italien la nomination de Wenceslas, ils n'entendaient engager en rien la responsabilité de l'Empereur ou du roi des Romains pour le cas où Urbain VI serait débouté de son siège, et ils avaient renouvelé cette protestation, après avoir prêté serment au pape, le surlendemain[4]. L'un d'eux, Conrad Heinrich, n'obtenant plus rien d'Urbain VI pour son maître, pas même la reconnaissance d'une dette qui remontait au précédent pontificat, ne tarda pas à quitter la cour de Tivoli, gagna Fondi et se rallia au parti clémentin[5].

---

[1] *Mélanges Julien Havet*, p. 461. Cf. *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 447.

[2] Clément VII lui-même, le 5 novembre 1378, voulut notifier à l'Empereur la nomination qu'il venait de faire de Jean T'Serclaes à l'évêché de Cambrai, et lui recommanda ce prélat (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1378*; bulle citée par Waitz dans l'*Archiv* de Pertz, t. IX, p. 461, et par Th. Lindner, *Geschichte des deutschen Reiches unter K. Wenzel*, t. I, p. 102).

L'Empereur avait, d'ailleurs, eu bien vite connaissance des doutes qui planaient sur la légitimité d'Urbain. Non qu'il en eût été instruit, comme d'autres princes, par les envoyés mêmes chargés de lui notifier l'avènement de Prignano. Cette fois encore,

---

[1] Déposition de Conrad Heinrich (L. Gayet, t. II, p. j., p. 169 et sq.).

[2] Clément VII, à son tour, espérant se concilier les bonnes grâces de Charles IV, fit rédiger, au mois d'octobre 1378, une bulle qui confirmait à Wenceslas le titre de roi des Romains (Weizsäcker, *Deutsche Reichstagsakten unter König Wenzel I*, t. I, p. 149 ; cf. P. Eschbach, *Die kirchliche Frage auf den deutschen Reichstagen von 1378-1380*, Gotha, 1887, in-8°, p. 5, 29).

[3] Telle est la véritable forme de ce nom, comme je l'ai constaté moi-même aux Archives du Vatican (*Armarium LIV, De Schismate*, vol. XIX, fol. 169 r°). Dans la publication de M. l'abbé L. Gayet, il se présente successivement sous les formes suivantes : « Conradus de Visenbessi (t. II, p. j., p. 176), de Girendem (p. 178), de Cyrenhem (p. 179), Gisenhem (p. 182), de Gysenhemi (p. 185), de Gysanhemi (p. 186) ». Le personnage est d'ailleurs bien connu.

[4] L. Gayet, t. II, p. j., p. 185, 187.

[5] V. sa déposition (*loco cit.*) et une lettre de Jean de Jenzenstein à l'évêque d'Olmutz (J. Loserth, *Der Codex epistolaris des Erzbischofs von Prag Johann von Jenzenstein*, dans *Archiv für österreichische Geschichte*, t. LV, p. 368). — Les autres envoyés impériaux ne suivirent pas cet exemple (cf. Baluze, t. I, c. 1247).

Urbain avait maladroitement choisi comme l'un de ses ambassadeurs un écuyer citramontain dévoué aux cardinaux. Mais Bertrand de Veyrac[1] (un beau-frère du cardinal d'Aigrefeuille) ne déploya pas dans ce rôle de traître les mêmes talents qu'un Pierre de Murles ou qu'un Jean de Roquefeuille[2] : il ne sut se ménager avec l'Empereur aucun entretien particulier[3]. C'est un clerc du doyen de Wischehrad qui, dépêché exprès de Rome à l'instigation de Robert de Genève, dut apporter au monarque allemand le récit des désordres du conclave et des tribulations du sacré collège[4].

Cependant Charles IV trompa l'espoir des cardinaux. A peine eut-il appris leur défection qu'il écrivit pour les engager à oublier tous leurs griefs et à se rapprocher d'Urbain[5]. Son fils Wenceslas en fit autant[6]. Au mois d'août ou de septembre 1378, l'Empereur notifia, devant la diète réunie à Nuremberg, sa résolution de ne délivrer les régales qu'aux prélats pourvus par Urbain VI, et il tenta, sans grand succès d'ailleurs, de provoquer une démarche des électeurs de l'Empire auprès des cardinaux[7]. Lui-même, le 25 septembre, adressa à ceux-ci une nouvelle lettre pleine, cette fois, de récriminations violentes. Il écrivit aussi à la reine de Sicile, à son mari, Othon de Brunswick, à plusieurs princes italiens[1]. L'adresse officielle du 8 mai par laquelle le sacré collège lui avait notifié l'élection d'Urbain VI opposait aux récentes allégations des cardinaux le démenti le plus formel : il en fit, dit-on[2], clouer un exemplaire sur les portes de Saint-Pierre de Rome[3]. Bref, c'était un défenseur énergique d'Urbain VI qui, en dépit de toutes les prévisions, se révélait en Charles IV[4].

---

[1] Sur ce personnage, v. Baluze, t. I, c. 1227, 1431, 1466.

[2] V. plus haut, p. 91-93 et 227.

[3] Réponses du cardinal d'Aigrefeuille aux envoyés du roi d'Aragon (L. Gayet, t. II, p. j., p. 69). — M. Gayet en tire (t. II, p. 152) cette conclusion inattendue que l'Empereur avait reçu les confidences de Bertrand de Veyrac.

[4] Déposition de Conrad Heinrich (*loco cit.*, p. 177).

[5] *Monumenta Hungariæ historica*; *Magyar diplomacziai emlékek az Anjou-Korból*, par Wenzel Gusztav, t. III (Budapest, 1876, in-8°), p. 155. Cf. une phrase du mémoire destiné à l'évêque de Bamberg (Eschbach, *op. cit.*, p. 78).

[6] M. J. Loserth (*op. cit.*, p. 332) place cette lettre de Wenceslas entre la fin du mois de mai et le 9 août 1378. La phrase « nec ad sanctissimum... Urbanum VI tanto tempore jam effluxo venire voluistis » montre qu'il faut se rapprocher plutôt du *terminus ad quem*, et peut-être même le dépasser. Il suffit qu'au moment où il écrivait cette lettre, Wenceslas n'ait point eu encore connaissance de la déclaration publiée par les cardinaux le 9 août. Je n'irai pas toutefois jusqu'à reculer la date de cette lettre jusqu'au 25 septembre, comme le fait M. A. Vahlen (*Der deutsche Reichstag unter K. Wenzel*, Leipzig, 1892, in-8°, p. 170), qui part, au contraire, du principe que Wenceslas, en l'écrivant, connaissait l'acte du 9 août. Cf. *Monumenta Hungariæ historica*, t. III, p. 165, 166.

[7] Eschbach, *op. cit.*, p. 9, 10, 78.

Effectivement l'Allemagne, aussi bien que l'Angleterre, avait souffert plus d'une fois de la dépendance relative à laquelle la papauté s'était trouvée réduite durant la « captivité de Babylone ». Des circonstances inespérées ramenaient le saint-siège en Italie, mettaient fin à la domination française ou limousine : il était de bonne politique de prêter les mains à ce changement. Le vieil Empereur, accoutumé plus encore à penser qu'à agir, et non moins doué de finesse que de patience, n'était pas homme à laisser échapper une occasion depuis longtemps attendue. Il tint bon pour Urbain. D'ailleurs son dévouement à la cause urbaniste ne s'explique pas seulement par la raison d'État. On peut répéter ici ce qui a été dit de l'Angleterre. Charles IV s'était fait une conviction hâtive, mais réfléchie. Bien qu'il n'eût point pris le temps de consulter son clergé, encore moins l'Église universelle (Henri de Langenstein lui adresse ce double reproche[5]), il avait assis son jugement sur des considérations solides. Il montre même, à cet égard, sa supériorité sur le roi, ou plutôt sur les conseillers du roi d'Angleterre. Du moins les arguments que l'évêque de Bamberg fut chargé, en son nom, de présenter à la diète[1], l'emportent singulièrement sur les raisons fournies par les clercs d'outre-Manche. C'est, par exemple, la correspondance des cardinaux dissidents dont il se sert ingénieusement pour les confondre : il cite une lettre d'Aigrefeuille dans laquelle celui-ci se vantait d'avoir plaidé auprès d'Urbain la cause de Wenceslas. Il fait remarquer, fort à propos, que la foule romaine, loin d'imposer le choix de Prignano, n'avait même pas prononcé ce nom durant le conclave. Il insinue que, si les cardinaux avaient intronisé fictivement le cardinal de Saint-Pierre, c'est qu'il avaient conscience d'avoir mal répondu, en nommant Prignano, à l'attente des Romains. Il allègue enfin cette fameuse cédule, dont il possède copie, par laquelle les cardinaux réfugiés au Château-Saint-Ange avaient chargé leurs collègues de procéder à l'intronisation d'Urbain.

---

[1] F. Palacky, *Ueber Formelbücher, zunächst in Bezug auf böhmische Geschichte*, dans *Abhandlungen der böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 5e série, t. V (1848, in-4°), p. 27. Cf. Th. Lindner, *Geschichte des deutschen Reiches unter König Wenzel*, t. I, p. 91 ; Eschbach, *op. cit.*, p. 10.

[2] Henri de Knighton, *Compilatio de eventibus Angliæ* (Twysden et Selden, *Historiæ Anglicanæ scriptores X*, Londres, 1652, in-fol., c. 2631).

[3] On n'a pas retrouvé un ms. que Pessina (*Phosphorus septicornis ecclesiæ Pragensis*, Prague, 1673, p. 149) mentionnait sous ce titre : « Epistolæ Caroli imperatoris ad diversos principes, immo etiam ad vicinos reges pro Urbano VI, datæ Pragæ, anno 1378, augusto, septembri, octobri. » Cf. Palacky, *Geschichte von Böhmen*, p. 8 ; Th. Lindner, *op. cit.*, t. I, p. 90.

[4] Il est difficile d'attacher quelque importance au renseignement fourni par Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 146) : « Li Empereres se faindi et disimula tant qu'il vesqui ; et en respondoit, quant on en parloit en sa presence, si courtoissement que tout prelat et baron de son Empire s'en contentoient. » — Le récit de Thierry de Niem est également plein de fables dont M. G. Erler a déjà fait justice (*Theoderici de Nyem de Scismate libri tres*, p. 32 et sq.).

[5] Le clémentin que Henri de Langenstein met en scène dans son *Epistola pacis* reproche à Charles IV de s'être déterminé pour Urbain VI dès le premier moment,

Cependant les jours du vieil Empereur étaient comptés : Charles IV mourut le 29 novembre de la même année. La déclaration d'Anagni, le *Casus* des cardinaux n'avaient pas eu le temps de parvenir jusqu'à lui. Il pleura, dit-on, sur son lit de mort en songeant combien mal il s'était renseigné, et Conrad

---

sans avoir fait suffisamment examiner par de sages clercs les titres des deux compétiteurs, sans s'être demandé s'il n'était pas urgent de convoquer un concile général avec les autres princes de la chrétienté (Bibl. nat., ms. latin 14644, fol. 159 r°).

[1] Instructions publiées par M. Eschbach (*op. cit.*, p. 77-80). — M. Souchon (*Die Papstwahlen*..., p. 95-98) pense qu'au moment où Charles IV faisait rédiger ces instructions, il avait peut-être sous les yeux le récit de Jacques de Ceva. — Quant à l'opinion développée par M. A. Vahlen (*op. cit.*, p. 169) que ces instructions sont postérieures à la diète de Nuremberg et même au 25 septembre 1378, elle me parait inadmissible. Ce savant se fonde sur ce qu'au moment où se tint la diète, la déclaration des cardinaux du 9 août n'avait pas encore pu parvenir à l'Empereur. Mais il n'est pas nécessaire de supposer, comme le font MM. Eschbach (p. 4) et Vahlen, que Charles IV connaissait cette protestation, ni le *Casus* du 2 août, quand il dicta ses instructions à l'evêque de Bamberg. Je dirai plus : il ne les connaissait certainement pas. Sans quoi il n'eût pas attribué aux cardinaux une allégation absurde qu'aucun d'eux n'a jamais énoncée sous cette forme : « ... allegacio cardinalium qui asserunt dictum dominum nostrum papam modernum in Castro S. Angeli per metum, popularem tumultum aut impressionem electum » (art. 11) ; et il n'eût pas dit des mêmes cardinaux : « ... quibusdam cardinalibus qui, *prout famatur*, eidem domino nostro pape se opponere molliantur » (art. 7).

Heinrich ajoute que, s'il eût vécu six mois de plus, il se fût incliné devant les preuves fournies en faveur de Clément VII[1]. Il est permis d'en douter. On serait plutôt tenté d'admettre le fait mentionné par Henri de Langenstein: l'Empereur mourant aurait enjoint à son fils aîné de rester toujours fidèle à Urbain VI.

En tous cas, Charles IV une fois mort, le jeune, faible et inexpérimenté Wenceslas n'avait qu'un seul parti à prendre : persévérer dans la voie tracée par un monarque dont il était loin d'égaler la prudence méticuleuse, la haute culture intellectuelle et la profonde piété. S'insurger contre la décision de ce père dont la mémoire devait lui être sacrée, et par cela même donner à entendre que Charles IV était mort schismatique, c'eût été peut-être au point de vue religieux, mais sûrement au point de vue politique, un acte de pure folie. Wenceslas, plus occupé de chasse que de droit canon, et d'ailleurs environné de conseillers urbanistes[2], ne fut pas un seul moment tenté de le commettre[3]. La dynastie luxembourgeoise se trouva ainsi rivée, si l'on peut s'exprimer de la sorte, au parti d'Urbain VI.

Je ne sais si Charles V avait une vue bien nette de cette situation quand il fit partir pour l'Allemagne Charles de Bouville, gouverneur du Dauphiné[4], Aimery de Maignac, évêque de Paris, Jean de Bournazel, prieur de Saint-Martin-au-Val, et Hugues de

---

[1] L. Gayet, t. II, p. j., p. 184, 185. — Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 146) suppose que Charles IV évita de se prononcer. Parmi les modernes, R. de Wasseborg (*Les antiquitez de la Gaule Belgicque*, fol. 442 v°) est, je crois, le seul à prétendre que Charles IV mourut « tenant le party du pape Clement ». Quelques mois après la mort de l'Empereur, Urbain VI cherchait à faire savoir au roi de France « quod felicis recordacionis dominus Karolus ultimus Romanus imperator, de veritate plene informatus, ipsum habuit et tenuit pro vero papa quandiu vixit » (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XXXIII, fol. 132).

[2] On peut citer Jean Ocko de Wlasim, archevêque de Prague, créé cardinal par Urbain, et Jean de Jenzenstein, son neveu, bientôt nommé archevêque de Prague. Cf. L. Gayet, t. II, p. j., p. 184.

[3] Toutes les fois que Wenceslas prit la parole sur la question du schisme, il se retrancha derrière l'autorité de son père (v., par exemple, Palacky, *Ueber Formelbücher...*, p. 30 et sq.; cf. la déposition de Thomas degli Ammanati, Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 44 v°).

[4] Assez triste personnage, et qui vécut en fort mauvais termes avec le clergé dauphinois (v. A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, Grenoble, 1888, in-8°, p. 216 et sq.; cf. P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, p. 509).

Lenvoisié, maître en théologie, escortés du notaire Jean Touppet[1]. Ces ambassadeurs étaient chargés d'une mission politique, dont ils s'acquittèrent à souhait : il s'agissait de traiter du mariage de la jeune Catherine de France, à peine âgée d'un an, avec Robert, arrière-neveu de l'électeur Palatin[2], et de conclure entre le roi de France, le duc de Juliers et ses fils une alliance dirigée contre le roi d'Angleterre[3]. Mais une autre mission, d'ordre religieux, était également confiée à ces ambassadeurs, dont trois avaient été choisis parmi les membres du clergé : ils devaient justifier aux yeux de l'Allemagne la déclaration qu'avait faite récemment Charles V en faveur de Clément VII, provoquer des adhésions semblables de la part du souverain et des princes allemands, enfin fournir au sujet des droits du second élu tous les éclaircissements nécessaires[4]. Cette dernière partie de leur tâche fut loin de s'accomplir aussi facilement. A peine parvenus à Francfort, au mois de février 1379[5], ils s'aperçurent que leur apparition produisait dans la diète une impression pénible. Les prélats les plus en vue dans l'Empire, les archevêques de Cologne et de Trèves, Louis de Misnie, nommé par Grégoire XI à l'archevêché de Mayence, et Arnoul de Horne, nommé par Urbain VI à l'évêché de Liège, répondirent aux premières ouvertures de l'évêque de Paris de manière à lui ôter toute envie de continuer sa propagande. C'était « chose notoire que le pape Urbain avoit esté sacré... du gré des cardinaux... ; ilz ne le povoient par droit debouter, se ce n'estoit qu'il fut herese ou bougre. » Robert de Genève avait été indûment élu à l'instigation de quelques cardinaux dont le pape avait entrepris de « diminuer les estas ». Bref, le siège des Allemands était fait. Ils s'étonnaient seulement que le roi de France, qui, après l'Empereur, était « le souverain prince des crestiens », s'abaissât jusqu'à soutenir un antipape avéré. Le seul respect du droit des gens les empêchait d'impliquer les ambassadeurs de Charles V dans une accusation d'hérésie. La menace, si elle fut exprimée sous cette forme, pouvait donner à réfléchir aux envoyés du roi de France. Aimery de Maignac et ses compagnons se sentirent fort peu rassurés sur leur sort jusqu'au moment où le duc de Luxembourg, rappelant à Wenceslas l'hospitalité que lui et son père avaient reçue de Charles V, lui eût persuadé de prendre sous sa sauvegarde les envoyés français[1]. Ceux-ci n'étaient pas encore au bout de leurs mécomptes. Un repas fut donné à l'issue de la diète. A la première table prirent place le roi, les archevêques, les ducs ; à la seconde, les évêques et les comtes. Quant aux français, ils furent servis à part, à une troisième table : on les traitait en schismatiques. « Dont l'evesque de Paris fut moult esmerveillé. Et ne fut oncquez si joyeulx... comme quant il se vit hors du povoir aux Alemans[2]. »

---

[1] L'évêque de Paris est nommé dans le *Chronicon Maguntinum* (éd. C. Hegel, dans *Die Chroniken der mittelrheinischen Städte*, Leipzig, t. XVIII, 1882, in-8°, p. 209) et dans la *Chronique des quatre premiers Valois* (éd. S. Luce, p. 278). Les noms des autres ambassadeurs et du notaire Jean Touppet se trouvent dans les traités conclus, à Francfort, le 20 février et, à Aix-la-Chapelle, le 23 mars 1379. — L'abbé de Sassoferrato Perfetto Malatesta parle, avec une certaine exagération, des « multi clerici valentissimi quos illuc miserat rex Francie pro Antipapa » (Weizsäcker, *op. cit.*, t. I, p. 264 ; cf. Eschbach, *op. cit.*, p. 18).

[2] L'acte du traité est dressé à Francfort, en la maison des frères de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 20 février 1379 (Arch. nat., J 408, n° 38 ; Stillfried et Märcker, *Monumenta Zollerana*, Berlin, 1859, in-4°, t. V, n° xxi). Cf. l'acte daté de Saint-Germain-en-Laye, le 9 janvier 1379, cité par M. A. Leroux (*Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de* 1378 à 1461, Paris, 1892, in-8°, p. 5).

[3] Ce qui fut fait à Aix-la-Chapelle le 23 mars 1379 (Arch. nat., J 522, n°s 11 *bis* et 11 *ter* ; Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. III, p. 736).

[4] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 447. — Suivant M. A. Gottlob (*Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich*, Innsbruck, 1883, in-8°, p. 130, 132), il y aurait eu deux ambassades françaises, une première envoyée à Prague du vivant de Charles IV, celle dont parlent les *Grandes Chroniques*, une deuxième envoyée en Allemagne à l'avènement de Wenceslas, celle dont il est question dans la *Chronique des quatre premiers Valois*. Je ne vois pas ce qui justifie une pareille hypothèse.

[5] Jean de Bournazel avait assisté pour la dernière fois au conseil du Parlement le 3 décembre 1378 ; il y reparut dès le 4 avril 1379 (Arch. nat., X 1a 1471, fol. 240 r°, 258 v°). Quant à Aimery de Maignac, une charte rédigée en son nom semblerait indiquer qu'il se trouvait encore à Paris à la date du 10 janvier 1379 (Arch. nat., X 1c 38).

Jamais échec plus lamentable n'avait couronné les efforts de la diplomatie de Charles V. On a cherché à expliquer cet insuccès par la présence à Francfort d'envoyés de Richard II[3] : l'Allemagne et l'Angleterre se seraient fortifiées mutuellement dans leur opposition à la politique française.

---

[1] Perfetto Malatesta ne signale que la présence à la diète des ambassadeurs du duc de Luxembourg. Celui-ci se trouvait, dans tous les cas, de retour à Cambrai à la date du 2 mars 1379 (*Publications de la Section historique de l'Institut du Grand duché de Luxembourg*, t. XXIV, p. 176).

[2] *Chronique des quatre premiers Valois, loco cit.*

[3] Perfetto Malatesta signale la présence d'envoyés de Richard II et de Louis de

Au demeurant, soit que des théologiens et canonistes convoqués exprès par Wenceslas aient fait de la légitimité d'Urbain une démonstration « plus éclatante que la lumière du soleil[1], » soit que la question ait été agitée pendant une heure à peine par des princes séculiers auxquels s'étaient joints des prélats plus versés dans l'art militaire que dans le droit canon[2], la diète du mois de février 1379 eut pour résultat, sinon une décision de tous les états de l'Empire en faveur d'Urbain VI[3], du moins la conclusion d'une ligue urbaniste entre le roi des Romains et les quatre Électeurs rhénans : sorte de contrat synallagmatique par lequel les archevêques Conon de Trèves, Louis de Mayence, Frédéric de Cologne, l'électeur Palatin, son neveu Robert le Tenace et son petit-neveu s'engagèrent, aussi bien que Wenceslas, à reconnaître et à favoriser Urbain, à combattre les schismatiques, à ne recevoir de l'intrus ni faveurs, ni messages, à capturer ses émissaires et à se défendre mutuellement contre ses entreprises. Tout évêque nouvellement élu, tout prince qui viendrait par la suite à succéder à Wenceslas devaient jurer d'observer les clauses de cette alliance (27 février 1379[4]). Peu après (5 avril), le roi des

---

Male. MM. Th. Lindner (t. I, p. 101, note 1) et Eschbach (p. 18) expriment à ce sujet des opinions contradictoires. — Quant à l'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois*, il commet une erreur grave (p. 279) en désignant comme chefs du parti antifrançais les ducs d'Autriche, de Juliers et de Gueldre ; il en commet une autre en associant le nom de l'évêque de Cambrai à celui de l'évêque de Liège.

[1] Lettres adressées par l'archevêque de Cologne à la ville de Liège le 25 juillet 1379 (Weizsäcker, t. I, p. 253) et par l'électeur Palatin à Charles V le 10 octobre de la même année (Baluze, t. II, c. 887). M. Weizsäcker n'a pas su retrouver le texte de cette dernière lettre dans le ms. 842 de Saint-Victor (aujourd'hui ms. latin 14643 de la Bibl. nat.), où il en existe cependant une double transcription (fol. 126 r° et 189 r°).

[2] H. de Langenstein, *Epistola pacis* : « Ecce et filius Imperatoris in Francvordia Principibus laicis, ut veridica relacione didici, convocatis, cum aliquibus episcopis et archiepiscopis magis expertis et excercitatis in armaturis quam in regulis juris, propositum est quis censendus atque tenendus sit papa. Ubi velociter, vix per horam stantes, determinaverunt primo esse adherendum, populum sub gravibus penis ad eorum determinationem compellentes. » (Bibl. nat., ms. latin 14644, fol. 159 r°.)

[3] Cf. Eschbach (p. 21 et sq.), qui s'écarte ici notablement des systèmes précédemment développés par Palacky et Lindner.

[4] Lacomblet, *op. cit.*, t. III, p. 728 ; Weizsäcker, *loco cit.* — Dans cet acte, le roi des Romains revendique le privilège d'être seul le véritable et légitime protecteur de l'Église : on a vu là, non sans raison, une allusion aux prétentions semblables de Charles V (Palacky, *Geschichte von Böhmen*, t. III, Ire partie, p. 16).

Romains prêta sans doute entre les mains du légat d'Urbain VI le serment depuis longtemps réclamé par les papes : il s'engagea à ne point faire élire son successeur de son vivant; en échange de cette promesse, le cardinal de Prata dut lui remettre la bulle qui consacrait ses droits[1]. C'était le dernier coup porté par Wenceslas aux espérances de Clément VII[2].

Une déception semblable attendait en Hongrie les envoyés français. Peut-être la mort de la jeune Catherine, qui devait épouser Louis de Valois, avait-elle brisé le lien qui unissait le plus intimement Louis Ier à Charles V[3]. En tous cas, ce n'était plus auprès du chef de sa maison que Louis Ier cherchait des inspirations religieuses. Il laissa voir son attachement au parti d'Urbain VI[4]. Wenceslas lui rendit bon témoignage sur ce point dans une lettre qu'il adressa, le 20 mai 1379, au roi d'Angleterre[5]. D'ailleurs, au commencement du mois de juin, le roi des Romains et le roi de Hongrie s'abouchèrent à Altsohl, sur le Gran, puis, à la suite de cette conférence, publièrent tous deux ensemble une déclaration en faveur d'Urbain VI[1].

---

[1] Loserth, *op. cit.*, p. 331. Cf. Eschbach, p. 29.

[2] M. A. Vahlen (*Der deutsche Reichstag unter K. Wenzel*, p. 104 et sq.) s'efforce de démontrer, contrairement à l'opinion générale, que la question religieuse ne fut pas abordée dans la diète de février-mars 1379. Je ne puis le suivre ici pas à pas dans cette démonstration, qui ne m'a pas convaincu. On remarquera seulement la faiblesse d'arguments tels que celui qui est développé à la p. 105. Les envoyés français à la diète de Francfort, dit M. V., ignorèrent tous les projets de ligue urbaniste : sans quoi ils eussent renoncer à négocier une alliance entre la fille de Charles V et un prince Palatin, et ils ne se fussent certainement pas représentés devant la diète de septembre, persuadés *a priori* que leur démarche serait inutile. Comme si, battus sur le terrain religieux, les envoyés français ne devaient pas précisément chercher à prendre leur revanche sur le terrain politique, et comme si les rois de France ne devaient pas renouveler à plusieurs reprises, sans grand espoir de succès, leurs tentatives pour convertir l'Allemagne au parti clémentin! Pour écarter le témoignage de la *Chronique des quatre premiers Valois*, tout à fait inconciliable avec sa thèse, M. V. suppose, sans en donner des preuves bien convaincantes, que le chroniqueur a confondu les circonstances relatives aux deux diètes de février et de septembre 1379. Enfin il se peut que l'ordre établi entre les convives au repas dont parle la chronique française ne soit pas entièrement conforme au cérémonial déterminé par la Bulle d'or : mais combien de fois, en France et en Allemagne, les règlements semblables ont-ils été violés!

[3] Au sujet de la date de cette mort, v. mon mémoire déjà cité *Un projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie...*, p. 217 et sq.

[4] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 447. Cf. Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 34.

[5] Bibl. Vaticane, ms. lat. Vatic. 5608, fol. 149 v°; Rinaldi, t. VII, p. 393.

L'espoir que semblaient avoir conçu Charles V et Clément d'envelopper, pour ainsi dire, dans un grand coup de filet toute l'Europe centrale devait être définitivement abandonné.

IV

Les clémentins pourtant ne se tinrent pas pour battus. La grande bataille était perdue : ils firent une guerre d'escarmouches. Longtemps on va les voir, sur divers points de l'Empire, livrer une série d'engagements partiels dans lesquels l'avantage ne restera pas toujours au parti favorisé de la protection royale.

A Liège, la lutte commence au lendemain de la mort de l'évêque Jean d'Erkel. Les chanoines ont élu Eustache Persand de Rochefort (28 juin 1378), et les délégués du chapitre imaginent de s'adresser pour obtenir confirmation de l'élu, non pas à Rome, mais à Fondi[2]. Heureuse fortune pour Clément VII, qui, d'ailleurs, je le suppose, était personnellement connu dans la région de la Meuse : il possédait, avant son avènement, au moins deux bénéfices au diocèse de Liège[3]. Les cardinaux avignonnais exhortent Clément VII à ne pas laisser échapper cette occasion de se concilier les sympathies liégeoises[4]. Le pape de Fondi expédie, en effet, la bulle de confirmation d'Eustache Persand de Rochefort (8 novembre) ; il répond, par la suite, aux divers rôles qui lui sont présentés de la part du doyen (Jean

---

[1] *Monumenta Hungariæ historica*, *loco cit.*, p. 183 ; *Annales Mediolanenses* (Muratori, t. XVI), c. 773. — Dans une lettre adressée, le 21 novembre suivant, à la ville de Florence, Louis Ier annonça qu'il avait envoyé des troupes en Italie pour combattre les Vénitiens et pour soutenir Urbain (*Monumenta Hungariæ historica*, p. 323). — Vers le 19 avril 1380, Clément VII fit encore partir pour la Hongrie un messager « cum certis processibus » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352).

[2] Pierre de Herenthals, *Vita Clementis VII*, c. 547 ; Rodulphus de Rivo, p. 40 ; C. Zantfliet, *Chronicon* (*Amplissima collectio*, t. V), c. 313.

[3] Clément VII confère, le 25 novembre 1378, au cardinal de Limoges « de Buscoducis et Ortheni ecclesias, investituras nuncupatas, invicem canonice annexas, Leodiensis diocesis », églises qu'il avait possédées lui-même jusqu'à son avènement (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. I Clementis VII*, fol. 13 v°).

[4] *Melanges Julien Havet*, p. 463.

Blanchard), du chapitre et de Persand lui-même[1]. Et c'est ainsi qu'un des plus riches évêchés de l'Empire tombe au pouvoir des clémentins.

Victoire éphémère. Persand, déjà aux prises avec plus d'une difficulté, trouve dans son propre frère, maimbourg de la cité, un adversaire inattendu, qui refuse de lui délivrer les revenus de sa manse. Il n'imagine rien de mieux que d'aller traiter, à Maëstricht, avec le duc de Luxembourg, l'archevêque de Cologne et le duc de Juliers. Cet expédient, qui devait le sauver, achève de le perdre. Les Liégeois, irrités, se jettent dans les bras d'un prélat guerrier, l'évêque d'Utrecht Arnoul de Horne, celui précisément qu'Urbain VI venait de pourvoir de l'évêché de Liège. Entrée triomphale de ce prélat, qui provisoirement, il est vrai, se contente du titre de maimbourg. Retour offensif de l'évêque clémentin, appuyé par une armée entière. Les habitants brûlent l'étendard, proclament la déchéance du traître et sacrilège Persand; le Liégeois et le Brabant sont en flammes[2]. Cependant cette guerre d'incendies et de pillages ne tarde pas à lasser la patience de l'archevêque de Cologne et du duc de Juliers : ils se retirent, et le duc de Luxembourg lui-même finit par conclure une trêve avec Arnoul de Horne (11 février 1379[3]). Le résultat de cette triste campagne, c'est qu'au mois de mai 1379 le cardinal de Poitiers, légat de Clément VII, n'ose point s'aventurer à Liège[4]; c'est que le clergé de la ville et du diocèse, assemblé pour délibérer sur la question du schisme, fait publier l'encyclique *Nuper cum vinea* d'Urbain (11 mai[5]); c'est qu'Urbain lui-même félicite les clercs liégeois de leur obéissance et leur adresse deux commissaires (12 juin); c'est qu'Arnoul de Horne fait dans la ville une nouvelle entrée, cette fois en qualité d'évêque, et présente au chapitre, avec les bulles d'Urbain, une lettre du roi Wenceslas (21 octobre); c'est enfin qu'il conclut avec le duc de Luxembourg un traité qui lui assure l'entière jouissance des revenus de l'évêché[1]. Le rôle de Persand de Rochefort n'est plus désormais que celui d'une sorte d'évêque *in partibus*, bien inutilement soutenu par Clément VII. Les registres du pape d'Avignon fournissent une longue liste de compensations accordées ou promises, quelquefois à l'instigation de Charles V[2], aux malheureux partisans d'Eustache : ce ne sont que clercs arrêtés, frappés, blessés, exilés, dépouillés, la plupart pour avoir essayé de publier dans le diocèse de Liège les censures que Clément VII fulminait contre Arnoul de Horne ou contre Urbain[3]. Cependant le pape d'Avi-

---

[1] Réponses datées des 22, 27 et 28 novembre 1378. — Dans ce dernier rôle, Persand de Rochefort fait observer qu'il lui est nécessaire de pouvoir répandre les grâces à profusion pour se concilier l'affection des seigneurs et pour se maintenir dans un vaste diocèse difficilement gouvernable (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII*, anni I pars III, fol. 219 r°; anni I pars II, fol. 144 v°).

[2] Pierre de Herenthals, c. 548; Rodulphus de Rivo (*loco cit.*). — Dans un formulaire conservé aux Archives de la Gironde (G 81, fol. 261), on trouve une bulle d'Urbain VI « réconciliant » l'évêque Arnoul de Horne, qui avait pris une part active aux guerres de son diocèse et avait fait noyer plusieurs clémentins ou soi-disant tels.

[3] Schoonbroodt, *Inventaire des chartes de Saint-Lambert de Liège* (Liège, 1863, in-4°), n° 853. *Publications de l'Institut de Luxembourg*, t. XXIV, p. 178.

[4] Froissart (éd. G. Raynaud), t. IX, p. 147.

[5] C'est la bulle du 6 novembre 1378 dénonçant comme excommuniés Robert de Genève, les cardinaux d'Amiens, de Marmoutier, de Saint-Eustache, etc. Urbain VI

---

en avait adressé une copie à l'archevêque de Cologne et à ses suffragants (Labbe, *Sacrosancta concilia*, Paris, 1671, in-fol., t. XI, c. 2045; Pierre de Herenthals, c. 551).

[1] Rodulphus de Rivo, p. 37-43; Labbe, t. XI, c. 2049. — La prétendue chronique liégeoise inédite que M. Kervyn de Lettenhove a pris la peine de décrire longuement (*Froissart*, t. X, p. 506) d'après le ms. 1200 de la Bibliothèque de Bourgogne n'est autre que la *Vita Clementis VII* de Pierre de Herenthals, qu'avait publiée Baluze.

[2] J'ai relevé, aux Archives du Vatican, dans un *Liber supplicationum* de Clément VII (anni I pars I, fol. 180 v°), la supplique suivante de Charles V : « Supplicat Sanctitatem Vestram devotus filius vester Karolus, rex Francorum, quatenus sibi in personam dilecti familiaris sui Colini, filii Colardi dicti Trophardi, de nobili genere procreati, clerici Leodiensis diocesis, qui Colardus propter fidelitatem quam semper habuit et habet sancte matri Ecclesie et Sanctitati Vestre, existens cum episcopo Leodiensi per Sanctitatem Vestram confirmato, una cum ipso perdidit omnia bona sua, ejectus de civitate per infideles nephandissimo Bartholomeo ibidem pertinaciter adherentes, gratiam facientes specialem, de canonicatu sub expectatione prebende ecclesie S. Servacii Trajectensis, dicte Leodiensis diocesis... [providere dignetur]. » La réponse favorable de Clément VII est datée de Fondi, le 19 novembre 1378.

[3] Un prêtre de noble race, Évrard de Genimont, pour avoir voulu exécuter les sentences portées contre Urbain et ses adhérents, s'est vu arrêter par ordre d'Arnoul de Horne, frapper et rançonner : il obtient, comme compensation, le 15 avril 1380, la cure de Haneffe (*Liber supplicationum*, anni II pars II, fol. 66 r°). Un autre prêtre, Guillaume de Bennières, a été chassé de son pays pour avoir exécuté à ses risques et périls les mandements de Clément VII dirigés contre Arnoul de Horne et autres urbanistes (1er sept. 1380; *ibid.*, fol. 124 r°). Je citerai enfin un sergent d'armes du roi de France, le damoiseau Colard « Hardici », originaire du diocèse de Liège : il compte vingt-quatre années de services dans les divers emplois que lui a confiés l'Église; les coups, les blessures, les emprisonnements ne lui ont pas été épargnés;

gnon continue à disposer des bénéfices du diocèse, comme si ses ordres y étaient encore exécutés. Il ne fait grâce à aucun urbaniste militant[1]. Il défère à l'évêque de Liège (c'est ainsi qu'il persiste à désigner Rochefort) le procès d'un ancien official passé au service de l'intrus[2]. Il intervient même dans un litige entre le chapitre et le doyen (ce dernier lui était resté fidèle[3]). Ces vaines manifestations d'une activité impuissante ne parviennent pas à dissimuler la gravité de la situation : Liège est décidément perdu pour Clément VII.

L'adhésion de l'élu de Liège au parti clémentin avait été toute spontanée. La soumission de l'élu de Mayence au même Clément VII fut pour ainsi dire forcée.

Depuis cinq ans, le jeune et impétueux comte Adolphe de Nassau-Wiesbaden-Idstein, évêque de Spire, se maintenait en possession de l'archevêché de Mayence. Fort des suffrages du chapitre, qui l'avait postulé, il résistait au mauvais vouloir de l'Empereur, à l'opposition de Grégoire XI et aux efforts de Louis

---

en dernier lieu, se trouvant avec Persand de Rochefort, il s'est vu chasser de Liège et a perdu tous ses biens. Par bulle du 21 décembre 1380, Clément VII le recommande à la générosité de tous les prélats et clercs de France ou de la province de Cologne (Arch. du Vatican. *Reg.* 293. fol. 53 v°).

[1] Parmi les urbanistes que Clément VII dépouille de leurs bénéfices, citons Jacques l'Écrivain, chanoine de Notre-Dame de Dinant, représentant d'Arnoul de Horne en cour de Rome (5 avril 1380; *Liber supplicationum*, anni II pars II, fol. 51 r°); Jacques « de Bielagiis », chanoine de Sainte-Gertrude de Nivelle (2 juin 1380; *ibid.*, fol. 74 r°); Henri de Homboreh, chanoine de Sainte-Croix de Liège (30 septembre 1380; *Reg.* 292, fol. 216 v°); Géraud Palmart, chanoine de Huy; Pierre Begon, archidiacre du Condroz et en même temps chanoine de Paris (21 septembre 1381; *Liber supplicationum anni III*, fol. 47 v° et 149 r°). D'autres urbanistes sont simplement dénoncés à Clément : je ne citerai que Pierre le Coq, chanoine de Saint-Jean-l'Évangéliste de Liège, qui avait publié les procédures faites contre Clément (*Liber supplicationum*, anni II pars II, fol. 129 v°; cf. *ibid.*, fol. 64 r°, 105 v°; ann. III, fol. 35 r°; anni VI pars II, fol. 112 v°) et Werner d'Assenberg, chanoine de Saint-Barthélemy et secrétaire d'Arnoul de Horne (12 février 1379; *Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 131 v°).

[2] Il s'agit d'Alard de Limbourg, chanoine d'Aix-la-Chapelle, qui s'est sauvé en emportant les archives de l'officialité, les a livrées à Arnoul de Horne, est devenu son secrétaire et s'est fait urbaniste (bulle du 1er sept. 1380; *Reg.* 292, fol. 164 v° et 165 r°; cf. *Liber supplicationum*, anni II pars II, fol. 124 r°).

[3] Bulle datée de Sperlonga, le 19 mai 1379 (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 229 r°). — Jean Blanchard ayant, plus tard, résigné l'office de trésorier de la cathédrale de Reims, Clément VII lui assigna, par lettres du 11 mars 1390, une pension de 200 francs (*Reg. Avenion. LIX Clementis VII, Littere de diversis formis*, quat. III).

de Misnie, son compétiteur. Un moment, on put croire qu'Urbain VI allait définitivement écarter le rival d'Adolphe de Nassau, en lui offrant comme compensation le patriarcat de Jérusalem et l'évêché de Cambrai; mais Louis de Misnie ne se prêta pas à cette combinaison. Le roi Wenceslas, de son côté, ne désirait pas plus que son père favoriser l'accroissement de la puissance des Nassau : il persuada à Urbain VI de réintégrer Louis de Misnie en ses titres d'archevêque, de premier électeur et d'archichancelier; il invita le pape à sévir avec la dernière rigueur contre les chapitres révoltés de Spire et de Mayence et à pourvoir même au remplacement d'Adolphe de Nassau sur le siège de Spire[1]. Rejeté par le roi des Romains et par le pape de Rome, quel parti pouvait prendre Adolphe de Nassau, sinon celui de recourir à Clément VII?

Dès le 25 novembre 1378, Clément concéda au comte de Nassau, qu'il ne qualifiait encore que du titre d'évêque de Spire, le droit de conférer ou de se réserver diverses prébendes, non seulement dans le diocèse de Spire, mais aussi dans celui de Mayence. Et, le 18 décembre, il chargea un archevêque de Mayence dont il ne prononçait pas le nom (mais qui serait-ce sinon Adolphe de Nassau?) de poursuivre et d'incarcérer tous les urbanistes du diocèse[2]. Ces actes prouvent suffisamment qu'Adolphe n'avait pas attendu, comme on le croit, la diète de février 1379 pour rompre avec Urbain. Plus tard (18 avril 1379), Clément VII transféra régulièrement Adolphe de l'évêché de Spire à l'archevêché de Mayence et chargea les deux évêques de Strasbourg et de Wurzbourg (6 août), puis ceux de Bâle et de Budua (16 septembre) de lui remettre le pallium[3], cérémonie qui eut lieu, le 29 octobre, à Eltville, en présence du clergé, des officiers et des vassaux de l'archevêché. Non seulement le chapitre de Mayence reçut sans difficulté les bulles de Clément VII; mais la supériorité du prélat clémentin s'affirma jusque sur les champs de bataille. Le landgrave de Hesse avait prêté hommage à Louis de Misnie : il fut battu, et vit raser la forteresse qu'il venait de bâtir sur le Weidelberg[1]. Ainsi la suprématie du pape d'Avignon put s'exercer sans entraves dans la vaste étendue du diocèse de Mayence.

---

[1] *Chronicon Maguntinum* (éd. C. Hegel), p. 200 et sq.; Th. Lindner, *op. cit.*, t. I, p. 23, 25, 63, 64, 101.

[2] *Reg.* 291, fol. 58 r° et 15 r°.

[3] *Ibid.*, fol. 1 r° et 67 r°. K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 408.

Clément VII ne manqua pas d'y appliquer le système d'épuration en honneur dans l'une et dans l'autre obédience. Les hautes prélatures furent confiées à des sujets fidèles[2]; les bénéficiers convaincus d' « urbanisme » se virent éliminés, soit en vertu de décisions du pape[3], soit par les soins de l'archevêque, à qui Clément avait conféré, à cet égard, les pouvoirs les plus étendus[4]. Une autre œuvre d'une portée plus haute fut l'érection en Université des écoles d'Erfurt. Cette mesure, opérée par trois bulles des 18 septembre et 1er octobre 1379 et du 1er février 1380[5], répondait au vœu des autorités locales et devait gagner au parti d'Avignon (du moins on se plaisait à le croire) une population flottante déjà considérable d'étudiants en grammaire, logique, droit, théologie, médecine, qui pouvait, par la suite, exercer une propagande utile dans toutes les parties de l'Allemagne.

Sur ces entrefaites, il arriva que Jean de Nassau, le nouvel évêque nommé à Spire par Clément VII en remplacement de son frère Adolphe[6], tomba aux mains de ses « ennemis mortels, » le camérier de Worms et le raugrave d'Altenbamberg. Durant son emprisonnement, Clément VII confia le gouvernement du diocèse de Spire à l'archevêque de Mayence (19 septembre 1379) : Adolphe dut, à titre d'administrateur de son ancien évêché, prêter un nouveau serment entre les mains de l'évêque de Budua et de l'abbé d'Eberbach[1].

---

[1] *Chronicon Maguntinum*, p. 202, 203.

[2] Le 8 mars 1380, Clément VII confère à Jean, fils de feu Boppo, comte d'Eberstein, la prévôté « S. Martini Pinguensis » [Bingen] à Nicolas « de Lapide » la prévôté de Saint-Barthélemy de Francfort, enfin à André de Brauneck la seconde dignité du diocèse, la prévôté de la cathédrale (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 45 r° ; cf. *Gallia Christiana*, t. V, c. 536).

[3] Ainsi, le 14 avril 1379, à Sperlonga, Clément VII prononce la déposition de l'urbaniste Engilbert « Sonebechli, » chanoine de Sainte-Marie ad Gradus de Mayence (*Liber supplicationum*, anni I pars III, fol. 404 r°).

[4] Le 18 décembre 1378, comme on vient de le voir, puis le 12 mars 1380. En même temps, Clément VII avait fait remise à Adolphe de Nassau de certaine somme par lui due à la Chambre apostolique (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 251 r°).

[5] Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 312 r° ; H. Weissenborn, *Acten der Erfurter Universität* (Halle, 1881, in-4°), t. I, p. 1 ; H. Denifle, *Die Universitäten...*, t. I, p. 403 et 410.

[6] Une bulle de Clément VII du 12 avril 1380 dispense l'élu Jean de l'obligation de recevoir les ordres jusqu'au moment où il prendra possession de son siège (*Reg.* 292, fol. 14 r°). Cf. K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 409.

Spire et Mayence, ainsi unies dans une même main, constituaient au cœur de l'Empire deux avant-postes formidables d'où le parti clémentin menaçait l'Allemagne entière. Il faut se représenter la vaste circonscription de deux diocèses qui s'étendaient de la Sarre au Weser et comprenaient le Palatinat, la Hesse et la Thuringe; il faut songer au rôle prépondérant que jouait dans l'Empire le plus considérable des électorats ecclésiastiques pour apprécier toute l'importance de la conquête qu'avait faite le pape d'Avignon en la personne d'Adolphe de Nassau.

Les succès de Clément VII ne se bornèrent point là. Ses registres fournissent la preuve d'adhésions qu'on ne soupçonne pas. Qui a jamais rangé au nombre des clémentins le beau-père du roi Wenceslas? Il s'agit d'Albert de Bavière, comte Palatin, fils de l'empereur Louis de Bavière et régent des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. MM. Lindner et Haupt, deux des érudits qui ont le mieux approfondi l'histoire de cette époque, en général, et du schisme, en particulier, enseignent qu'Albert de Bavière demeura fidèle au parti d'Urbain VI, ainsi d'ailleurs que tous les Wittelsbach[2]. Il y a bien un passage de Froissart portant que le régent de Hainaut observa la neutralité entre les pontifes rivaux[3] : mais Froissart est tellement sujet à caution! Un autre contemporain, Thomas degli Ammanati, range positivement parmi les partisans de Clément certain « duc de

---

[1] La bulle chargeant les deux prélats de recevoir ce serment est datée du 12 mars 1380 (*ibid.*, fol. 253 r°). L'abbé d'Eberbach en question est Jacques d'Eltville, auteur de différents ouvrages mystiques et philosophiques. Cf. K. Eubel, *loco cit.*

[2] « Jedenfalls hat kein Wittelsbacher wirklich zu Clemens gehalten. » (Lindner, *op. cit.*, t. I, p. 401; cf. *ibid.*, p. 110). — « Herzog Albrecht von Baiern stand gleich allen andern Wittelsbachern auf Seite Urbans VI. » (H. Haupt, *Das Schisma des ausgehenden 14. Jahrhunderts in seiner Einwirkung auf die oberrheinischen Landschaften*, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouvelle série, t. V, 1890, p. 32).

[3] « Mais cil de Haynnau, les eglises et li sires conjoins avoecq iaulx, qui s'appelloit Aubiers, demorerent neutre et obeïrent non plus à l'un comme à l'autre. » (Froissart, éd. G. Raynaud, t. IX, p. 147)

Bavière[1] » : ce texte embarrassait beaucoup M. Lindner ; mais l'idée n'est pas venue au savant historien qu'il pût y avoir là une allusion au beau-père du roi des Romains.

Rien n'est cependant plus certain. Clément VII, dans les trois jours qui suivirent son couronnement, adressa au régent de Hainaut un nonce spécial, l'abbé de Fontenay, et exhorta ce prince à le reconnaître comme chef de la chrétienté[2]. Effectivement, peu de temps après, le pape de Fondi répondait à un rôle de suppliques que lui présentaient son « dévoué fils » le duc Albert, et sa « dévouée fille » Marguerite de Brieg, régent et régente de Hainaut. Les deux époux ne se bornaient pas à solliciter des bénéfices pour leurs clercs : ils imploraient du pape un très grand nombre de faveurs spirituelles pour eux, pour leurs enfants, pour les seigneurs de leur entourage ; ils soumettaient à son approbation divers projets de fondations pieuses ; ils lui demandaient notamment une concession d'indulgences au profit de certaine chapelle récemment construite à Amsterdam en commémoration d'un miracle de la sainte Hostie[3]. Bref, leur démarche suppose qu'ils considéraient Clément VII non seulement comme le distributeur des prébendes et le grand dispensateur des grâces, mais comme le chef légitimement assis sur la chaire de saint Pierre[4].

Si j'ajoute qu'Albert de Bavière touchait, depuis douze ans, une pension de 4.000 livres sur le trésor de Charles V[1], qu'un projet de mariage entre son fils Guillaume et Marie, fille du roi de France, avait échoué uniquement par suite de la mort de cette jeune princesse, qu'enfin une alliance avait été conclue, au même moment, par Charles V avec Albert, son fils et ses états[2], on supposera peut-être que la main de la France n'était pas étrangère à ce nouveau et éclatant succès du parti clémentin.

---

[1] Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 44 r°, et Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 1265.

[2] Bulle du 2 novembre 1378, publiée par Léop. Devillers (*Cartulaire des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1883, in-4°, t. II, p. 282).

[3] « Supplicant Sanctitatem Vestram devotus filius vester Albertus, dux Bavarie, comes Palatinus regni, comitatuumque Hanonie, Hollandie, Zelandie et dominii Frisie gubernator, et devota filia vestra Margareta, ejus conthoralis, quatinus... » (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars II, fol. 192 r°). — Le fait est d'autant plus digne de remarque qu'un conflit violent avait jadis éclaté entre Albert de Bavière et Robert de Genève, alors que ce dernier gouvernait le diocèse de Cambrai (*Gallia Christiana*, t. III, c. 46).

[4] Un émissaire des cardinaux avignonnais, Pierre de Juys, licencié en lois, avait été envoyé, vers le 28 décembre 1379, en France et en Allemagne pour y recueillir les subsides promis par le clergé (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350). Il se rendit, antérieurement au 14 juin 1380, auprès du duc Albert de Bavière (*Introitus et exitus*, n° 352). De même, suivant Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 148), le cardinal de Poitiers, légat de Clément VII, « s'avalla en Haynnau, où il fu recheus dou duck Aubiert liement ».

Le roi des Romains n'avait pu triompher des préférences de son beau-père. Exerça-t-il plus d'influence sur son oncle Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant? Au premier abord, il ne semble pas. Frère de Charles IV et de Bonne de Luxembourg, ce prince était parent au même degré du roi de France et du roi des Romains. De là peut-être sa répugnance à se compromettre dans les ligues urbanistes; de là sa démarche en faveur des envoyés français lors de la diète du mois de février 1379, s'il faut en croire la *Chronique des quatre premiers Valois*. Plus tard, le légat de Clément VII rencontra auprès de Wenceslas et de la duchesse sa femme le plus gracieux accueil[3]; par contre, le légat d'Urbain VI dut signaler le duc comme un des princes allemands réfractaires aux ordres du pape italien[4]. Enfin j'ai la preuve de relations existant entre lui et la cour d'Avignon[5]. De tant d'indices que conclure, sinon que le duc de Luxembourg se rallia au parti de Clément?

C'est ce que rapportent expressément plusieurs auteurs contemporains, l'annaliste de Brabant[6], Thomas degli Ammanati[7],

---

[1] *L'art de vérifier les dates*, t. III, p. 34. Cf. L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 437, 463, 472.

[2] *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 218, 227, 233, 237, 240, 247. Arch. nat., J 412, nos 1 et 6, documents cités par A. Leroux (*Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de* 1292 *à* 1378. Paris, 1882, in-8°), p. 279.

[3] Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX), p. 148.

[4] Rinaldi, t. VII, p. 396; Weizsäcker, *loco cit.*

[5] L'émissaire des cardinaux avignonnais Pierre de Juys s'était rendu avant le 14 juin 1380 auprès du duc de Brabant (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352). Notons encore une bulle datée de Fondi, le 15 novembre 1378, par laquelle Clément VII charge le légat Guy de Malesset d'homologuer un accord intervenu entre le duc et la duchesse de Brabant et les monastères bénédictins, cisterciens, prémontrés et augustins des diocèses de Cambrai et de Liège qui possédaient des biens dans le duché de Brabant (*Reg.* 291, fol. 86 r°).

[6] *Annales ducum seu principum Brabantiæ*, t. I, p. 350.

[7] Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 44 r°, et Baluze, t. I, c. 1265.

Les *Grandes Chroniques* vont jusqu'à déterminer la date de sa déclaration en faveur de Clément : elle aurait eu lieu à Paris, en présence du roi de France, vers le 25 décembre 1379[1], c'est-à-dire juste au moment où Charles V fit don à son oncle Wenceslas du château, de la ville et de la châtellenie de Coulommiers[2]. La coïncidence est au moins singulière.

Parmi les clients que la France comptait en Allemagne et qui, suivant docilement l'inspiration de Charles V, se rallièrent au parti clémentin, il faut citer peut-être encore Guillaume VI, duc de Juliers[3], en tous cas Engelbert III, comte de la Marck[4], et son frère Adolphe I^{er}, comte de Clèves[5]. Le témoignage de Gobelinus Persona[6] se trouve ici pleinement corroboré par les rôles de suppliques que les deux frères adressèrent l'un et l'autre à Clément[7]. En bon clémentin, le comte de Clèves ne manqua pas de dénoncer les urbanistes de son pays dont il convoitait les dépouilles[8], notamment Marsile d'Inghen, ancien recteur de l'Université de Paris, qui possédait une prébende à Emmerich. Clément VII, de son côté, plein d'égards pour les deux frères, les dispensa, ainsi que le clergé de leurs états, de toute obéissance envers l'archevêque de Cologne, dont la juridiction sur les comtés de Clèves et de la Marck se trouva transportée au prévôt des Saints-Apôtres de Cologne et à l'abbé de Werden. Ceux-ci reçurent, en même temps, mission de poursuivre et de déposer, dans les deux comtés, tous les ecclésiastiques attachés au parti d'Urbain VI[1].

---

[1] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 462.

[2] Cette donation est datée de Montargis, le 21 décembre 1379 (*Publications de l'Institut de Luxembourg*, t. XXIV, p. 180 ; cf. *ibid.*, p. 187). Peu de jours après, le duc Wenceslas fut rappelé à Bruxelles par les troubles de Louvain.

[3] Thomas degli Ammanati (*loco cit.*). — Les *Grandes Chroniques* (t. VI, p. 465) rapportent qu'il se déclara pour Clément, à Vincennes, le 24 février 1380, en même temps qu'il fit hommage lige au roi. Nous avons, en effet, ses lettres de foi et hommage datées du 13 février et du 10 juillet 1380 (Arch. nat., J 522, n^{os} 12, 13 ; cf. un traité remontant au 3 septembre 1379, J 997, n^{os} 28, 29). Charles V lui servait une pension de 2,000 livres (Lacomblet, *op. cit.*, t. III, p. 745). M. Th. Lindner ne nous dit pas sur quels documents il se fonde (t. I, p. 501) pour ranger Guillaume de Juliers parmi les urbanistes certains.

[4] Il touchait de la France une pension viagère de 2.000 livres, pour laquelle il fit hommage à Charles V le 12 décembre 1375 (Arch. nat., J 623, n^{os} 82 et 82 bis ; cf. Lacomblet, *op. cit.*, t. III, p. 723), puis à Charles VI le 27 août 1382 (J 626, n° 128). Dans la suite, n'étant plus payé, il écrivit à Charles VI, le 3 octobre 1388, pour le prévenir qu'il se considérait comme dégagé de toute obligation (J 354, n° 4).

[5] Ce prince avait fait hommage à Charles V, le 14 mai 1378, pour une pension de 1000 francs d'or ; il avait promis au roi et au dauphin aide contre tous leurs ennemis, excepté le pape, l'Empereur, et l'archevêque de Trèves (Arch. nat., J 623, n° 83).

[6] Meibom, *Rerum Germanicarum...*, t. I, p. 296.

[7] Clément VII répondit à un rôle d'Engelbert, comte de la Marck, le 13 octobre 1380 (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 105 v°).

[8] Par exemple, Jean de Mulhouse, scolastique de Xanten ; Walker d'Yseren, doyen de Saint-Lébuin de Deventer ; Godefroy « de Nussia, » chanoine du diocèse de Cologne (*ibid.*).

Si, de la Basse-Allemagne, nous passons aux provinces de l'Empire les plus rapprochées de la France, nous constaterons encore mieux les effets de l'influence française et clémentine. Énumérer les principaux seigneurs de ces contrées, c'est nommer presque autant de clémentins, à commencer par les comtes de Genevois et de Montbéliard, l'archevêque de Besançon et Robert, duc de Bar, beau-frère de Charles V[2]. Un autre habitué de la cour de France, le duc Jean de Lorraine, se prononça solennellement pour Clément VII, à Lunéville, et s'efforça de faire des recrues au parti clémentin : j'ai retrouvé les lettres qu'il écrivit, le 5 mars 1380, pour tâcher de convertir le clergé, l'échevinage et la bourgeoisie de Trèves[3].

---

[1] Cette mesure, en ce qui concerne le comté de Clèves, remonte au 10 avril 1382 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 368 r°). Pour le comte de la Marck, elle ne dut être prise que vers 1385. Dans le *Reg.* 294 des Archives du Vatican, parmi les *Rubrice litterarum de curia domini Clementis pape VII anni quinti*, je lis les analyses suivantes correspondant à des bulles qui ne se retrouvent plus dans le volume lui-même : « Eengelberto, comiti de Marka, et omnibus personis sui comitatus conceditur ut archiepiscopo Coloniensi, cujus diocesis existunt, neque aliis ordinariis, quamdiu Bartholomeo in papatu intruso adheserint, parere nec eorum mandatis obedire teneantur. — Abbati monasterii S. Lutgerii, Coloniensis diocesis, jurisdictio ecclesiastica in comitatu de Marka atque locis dicto comiti subjectis per eum exercenda committitur. — Eidem privandi quascumque personas dicti comitatus dicto Bartholomeo adherentes suis beneficiis datur facultas. » Cf. K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 417.

[2] V. un rôle du duc et de la duchesse de Bar, accompagné d'une réponse de Clément VII du 15 avril 1380 (*Liber supplicationum*, anni II pars IV, fol. 112 v°) ; une bulle de Clément VII du 16 avril 1383 autorisant le duc à se choisir un confesseur (*Reg.* 294, fol. 7 v°), etc.

[3] Arch. de Vaucluse, H 64^{1} et H 64^{2} (originaux). — Le passage suivant mérite d'être reproduit : « Ne forte aliqui, minus juste mala aut sinistra informacione inducti, aut informati nimis leviter, opinentur fidem nostram inter veram et sanctam creacionem sanctissimi, in Christo patris ac domini nostri domini Clementis, divina providencia pape VII, ex parte una, et malam, sinistram seu violentam intrusionem illius Bartholomei, quondam archiepiscopi Barrensis, ex altera, aliqualiter titubare,

L'évêque de Toul Jean de Neufchâtel était parent de Clément VII et son chaud partisan ; il le secourut de ses deniers dès le mois de mars 1379 [1]. Exemple suivi, au mois de mai, par l'évêque de Verdun Guy de Roye [2]. Ce dernier, un français, eut pour successeur un franc-comtois nommé par Clément VII sur la recommandation de Philippe le Hardi. Vainement s'éleva contre Liébaut de Cousance un concurrent urbaniste en la personne de Rolin de Rodemacre [3] ; vainement celui-ci, parent du roi des Romains, se vit soutenu par la vieille reine douairière Béatrix de Bohême, par les seigneurs de Rodemacre et de Parpelle, par les « citains » et le commun de la ville de Verdun [4] : malgré la guerre, portée

---

stimulo consciencie moti, vobis et aliis amicis nostris duximus publice sic scribendum quod nos, matura deliberatione prehabita cum peritis, sapientibus, discretis et conscienciosis prelatis, principibus, baronibus et aliis tam ecclesiasticis quam secularibus, litteratis et illitteratis, decrevimus et declaravimus, necnon et tenore presencium vobis et aliis amicis nostris indubitanter ac determinate decernimus et declaramus eundem fidem nostram in premissis taliter esse fixam, firmam et indubiam quod idem dominus noster dominus Clemens papa VII est verus et sanctus papa..., et quod reverendus in Christo pater dominus cardinalis de Agrifolio, in civitate Metensi nunc residens, est verus, ex parte ejusdem domini Clementis pape VII, Sedis Apostolice legatus. » — Cf. plusieurs suppliques présentées à Clément VII par le duc de Lorraine (*Liber supplicationum*, annus III, fol. 165 r° ; anni IX pars IV, fol. 21 r°).

[1] Un premier prêt de 526 florins de Chambre 16 sols de monnaie de Fondi eut lieu le 7 mars 1379 ; un second de 142 florins 5 sols 4 deniers, le 28 mars. L'objet en est ainsi indiqué : « pro oneribus Camere supportandis » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351).

[2] Guy de Roye prêta, le 21 mai 1379, 521 florins 2 sols 4 deniers à Clément VII (*ibid.*). Il avait suivi Grégoire XI en Italie ; plus récemment, il avait apporté de Marseille à Fondi une somme de 10,555 florins de Chambre 12 sols 4 deniers que lui avait confiée le trésorier du pape (*ibid.*, à la date du 30 avril 1379).

[3] M. A. Leroux (*Nouvelles recherches critiques...*, p. 12 et 78) commet ici d'étranges confusions : il croit que Liébaut de Cousance a succédé à Rolin de Rodemacre et qu'il ne se déclara que vers 1388 partisan du pape d'Avignon.

[4] Je ne fais que rappeler en quelques mots une lutte dont les détails sont connus (v. Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, Paris, 1745, in-4°, p. 354 et sq. ; D. Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, Nancy, 1728, in-fol., t. II, p. 747 ; abbé Clouet, *Histoire de Verdun et du pays Verdunois*, Verdun, 1870, in-8°, t. III, p. 397 et sq.). Le chapitre de Verdun, dans toute cette affaire, se montra entièrement acquis à Clément VII. Je citerai encore trois versements faits à la chambre apostolique d'Avignon, le 31 mars, le 18 septembre 1379 et le 12 mars 1384, le premier par Arnoul, abbé prémontré de Saint-Paul, près Verdun, le second par Hugues de Tilly, abbé bénédictin de Saint-Mihiel, au même diocèse (*Introitus et exitus*, n° 350), le troisième enfin par Henri, abbé de Saint-Vanne (*Introitus et exitus*, n° 338, fol. 21 v°).

sur les terres du chapitre et en dépit des menaces de Wenceslas lui-même, l'évêque clémentin l'emporta.

Metz reçut, le 27 juin 1379, la visite d'un des cardinaux-légats envoyés d'Avignon[1]. Trois jours après, clercs et laïques s'étant assemblés en grand nombre dans la haute salle de l'évêché, Guillaume d'Aigrefeuille leur démontra la légitimité de Clément : l'assemblée se tint pour satisfaite, déclara recevoir Aigrefeuille comme légat et promit de ne plus obéir à Urbain. Le diocèse suivit bientôt l'exemple de la ville. On n'y signale comme restés fidèles au pape de Rome que deux ecclésiastiques, qui furent punis de plusieurs mois d'emprisonnement, et un évêque suffragant de Metz, qui, réfugié à Coblentz, se vit privé par Clément VII de son évêché *in partibus*[2].

De Lorraine, Aigrefeuille se flattait d'avancer au cœur de l'Allemagne et de parvenir, s'il se pouvait, jusqu'au roi des Romains. Le duc d'Anjou lui avait donné des lettres de recommandation[3]. Charles V écrivit lui-même en sa faveur à l'évêque de Strasbourg et au duc Léopold III d'Autriche. La première de ces lettres a été conservée. Le jeune évêque Frédéric de Blankenheim, parent éloigné du roi de France, était instamment supplié de mettre à profit le crédit dont il jouissait auprès de Wenceslas pour lui persuader de ne pas refuser plus longtemps au légat clémentin une faveur qu'il avait accordée au légat urbaniste (22 juin 1379[4]). J'ignore si l'évêque de Strasbourg sollicita, assurément il n'obtint pas le sauf-conduit réclamé. Il n'en donna pas moins, suivant toute vraisemblance, son adhésion à Clément VII[1]. Strasbourg fut un foyer d'agitation clémentine, et, sous l'œil même de l'official, on y vit, en 1380, un émissaire du pape d'Avignon se livrer à d'actives menées[2].

---

[1] Il avait quitté Paris vers le milieu du mois de mai (*Grandes Chroniques*, t. VI, p. 457). Ses pouvoirs de légat remontaient au 18 décembre 1378 (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 16 et sq.; Baluze, t. II, c. 848) : ce qui a fait croire qu'il avait déjà rempli, vers cette époque, une mission en Allemagne (A. Leroux, *Nouvelles recherches critiques...*, p. 4). Baluze (t. I, c. 1010) cite des lettres de Metz, le 27 juin 1379, par lesquelles Guillaume d'Aigrefeuille avertit Clément VII qu'il a quitté Châlons pour devancer le cardinal de Ravenne, légat d'Urbain VI, lequel s'avançait vers Metz à marches forcées.

[2] *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz* (D. Calmet, Preuves, t. II, c. CLXXXIV). Déclaration du 30 juin 1379 (P. Meurisse, *Histoire des évesques de l'église de Metz*, Metz, 1634, in-fol., p. 525). Cf. D. Calmet, t. II, p. 617; *Gallia Christiana*, t. XIII, c. 852; K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 418.

[3] V. plus haut, p. 154.

[4] Ferdinand Tadra, *Nove nalazené rukopisy formulára* XIII *a* XIV *stoleti*, p. 26, dans *Abhandlungen der Classe für Philosophie, Geschichte und Philologie der königl. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften vom J.* 1887-1888, série VII, t. II.

Quant au duc d'Autriche Léopold III, ce n'était pas le premier message que lui adressait Charles V depuis le commencement du schisme. Le roi lui avait député, au mois de janvier 1379, un président au Parlement[3], sans doute pour l'inviter à suivre son exemple, et j'imagine que l'issue de cette négociation lui inspirait d'autant plus de confiance qu'un traité de mariage venait de resserrer encore les liens unissant sa maison à cette branche cadette des Habsbourg[4]. Effectivement, Léopold III ne tarda pas à diriger vers Avignon une ambassade[5], non pas précisément pour y apporter, mais pour y vendre son adhésion. Clément VII s'engagea (10 février 1380) à lui compter 120.000 florins d'or avant le 1er juillet 1381 et, en cas de guerre, à lui envoyer un secours de mille hommes d'armes[6]. Les ambassadeurs que le pape fit partir, à son tour, pour l'Autriche[1] avaient pouvoir de conclure une alliance avec Léopold III en lui promettant le payement annuel de 120.000 florins. Le duc, de son côté, se déclarait pour Clément VII, et devait interdire l'entrée de ses états aux émissaires urbanistes. Parmi les nombreuses grâces dont Clément crut utile de combler son nouveau partisan, je ne citerai que le don d'une parcelle de la vraie Croix[2]. Le pape d'Avignon ne déguisait pas son désir de voir un jour l'orthodoxe Léopold s'enrichir des dépouilles de son frère schismatique, et, nouveau Jacob, ravir le droit d'aînesse de cet autre Ésaü[3]. Enfin, le traité d'alliance fut conclu sur ces bases, ratifié par le pape, et il fut bien convenu que Léopold serait secouru, s'il était attaqué[4]. Il n'était pas jusqu'au duc d'Anjou qui ne lui promît, en cas de besoin, un secours de deux ou trois mille lances[5]. Cette hypothèse ne se réalisa pas. Aucun des Électeurs ne tira l'épée contre le duc d'Autriche; le roi de Hongrie, aussi bien que le roi des Romains, avait de bonnes raisons de ménager les Habsbourg[1]. Quel que fût le déplaisir de ces princes à la vue d'une défection qui rendait encore plus impossible l'unité religieuse de l'Allemagne, ils assistèrent en simples spectateurs aux démonstrations clémentines auxquelles se livra Léopold et aux poursuites qu'il exerça contre les urbanistes dans la région du Haut-Rhin.

---

[1] On se rappelle qu'il fut un des deux évêques chargés par Clément VII, le 6 août 1379, de remettre le pallium à l'archevêque de Mayence. Il est vrai que cette mission fut ensuite confiée à deux autres prélats. Mais, par bulle du 26 février 1380, Clément VII lui fit remise de 6.000 florins qu'il devait à la Chambre apostolique (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 416). Cf. Lindner, t. I, p. 239 ; Haupt, *op. cit.*, p. 37.

[2] Lindner, t. I, p. 104; Haupt, p. 37. — Thomas degli Ammanati était envoyé par Clément VII en Bohême; j'ai trouvé mention de son départ dans les comptes pontificaux à la date du 27 août 1379 (*Introitus et exitus*, n° 353, fol. 37 r°). Il portait alors le titre d'élu de Limisso (en Chypre), ne devant être transféré qu'en 1380 à l'archevêché de Naples. Je citerai également un rôle présenté à Clément VII par Rombold Vener, official de Strasbourg (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars IV, fol. 94 v°), et une bulle du 27 janvier 1380 par laquelle Clément nomme abbé de Schuttern Nicolas Vener (K. Eubel, *loco cit.*).

[3] Ce magistrat, Philibert Paillart, prend congé de la cour le 19 janvier 1379 et reparaît au conseil du Parlement le 25 février (Arch. nat., X1a 1471, fol. 148 r° et 254 v°.

[4] Le second fils de Léopold III, appelé Léopold comme lui, avait été fiancé, le 7 juillet 1378, à Marguerite, aînée des filles du duc de Bourgogne (E.-M. Lichnowsky, *Geschichte des Hauses Habsburg*, Vienne, 1839, in-8°, t. IV, *Regeste*, n°s 1361, 1366, 1368).

[5] V. un rôle présenté à Clément VII par Gotz Muller et par d'autres conseillers du duc Léopold d'Autriche ; la réponse est datée du 15 décembre 1379 (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars IV, fol. 5 r°).

[6] F. Kurz, *Œsterreich unter Herzog Albrecht dem dritten* (Linz, 1827, in-8°), t. I, p. 291.

---

[1] On trouve dans les comptes de Clément VII, à la date du 23 février 1380, mention de l'envoi vers le duc d'Autriche des deux ambassadeurs Henri Bayler, chambellan du pape, et « Contius Alamannus » (*Introitus et exitus*, n° 152, fol. 43 v°).

[2] Kurz, *op. cit.*, t. I, p. 294, 297 et sq. Cf. P. Adelgott Schatz, *Stellung Leopolds III von Œsterreich zum grossen abendländischen Schisma*, dans *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser Orden*, 1892, fasc. I, p. 33. — Une bulle de Clément VII du 10 février 1380 confirme un privilège suivant lequel les clercs pourvus par les ducs d'Autriche à l'occasion de leur joyeux avènement l'emportaient sur ceux auxquels les papes avaient octroyé des expectatives (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 47 v°).

[3] Lettre publiée sans date par Liebenau (*Papst Clemens VII und Herzog Leopold von Œsterreich*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, t. XIX, 1888, p. 215).

[4] Kurz, *op. cit.*, t. I, p. 301, 303.

[5] Lettre datée de Montpellier, le 28 janvier 1379 (v. st.), c'est-à-dire 1380 (Kurz, *op. cit.*, t. I, p. 290). Lichnowsky (*op. cit.*, n° 1399), Palacky (*Geschichte von Böhmen*, t. III, 1re partie, p. 30) et M. Schatz (*loco cit.*, p. 28) ont cru qu'elle remontait à l'année précédente ; on en a faussement conclu que l'alliance du duc d'Autriche et du pape d'Avignon datait de 1378. M. A. Leroux s'est également trompé (*Nouvelles recherches critiques*..., p. 6) en attribuant cette lettre à Louis d'Orléans. Une circonstance qui n'a point été remarquée, c'est que les ambassadeurs de Léopold crurent devoir intervenir alors auprès du duc d'Anjou en faveur des habitants de Montpellier, coupables, comme l'on sait, de révolte contre l'autorité royale (D. Vaissete, t. IX, p. 876). Cf. le mémoire présenté par le duc d'Anjou à Clément VII au mois de février, de mars ou d'avril 1380 : « N. S. P. requerra le duc d'Autriche d'imposer en ses pays tous les subsides dessus dits, et pour ce il donera a iceli aucune chouse, afin que il condescende plus toust à les cotroyer. — *Conceditur.* » (Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, t. I, p. 51.)

C'est qu'en effet le nouveau champion du parti clémentin ne gouvernait pas seulement la Styrie, la Carinthie, le Tyrol et l'Autriche antérieure[2]; il avait obtenu en partage toutes les terres que la maison d'Autriche possédait en Alsace, en Brisgau, en Souabe et en Suisse. Acquéreur du gouvernement de Haute et de Basse-Souabe, allié, à partir du 1er décembre 1380, de l'évêque de Strasbourg[3], il paraissait destiné à assurer dans une vaste portion de l'Empire le succès du pape d'Avignon[4].

Aussi que voyons-nous? A Bâle, un évêque belliqueux, le comte Jean de Vienne, étroitement uni avec le duc Léopold d'Autriche, ainsi qu'avec la noblesse française et bourguignonne, et qui, après avoir reconnu Urbain VI, se hâte de porter ses hommages à Clément[5]; à Murbach, dans la Haute-Alsace, un prince-abbé qui cherche vainement à garder dans le schisme une position neutre, et que la double pression de Léopold et de l'évêque de Bâle oblige sans doute à grossir l'obédience d'Avignon[1]; à Constance, un évêque urbaniste au début, puis insensiblement entraîné vers Clément, et d'ailleurs entouré d'un vicaire général, d'un doyen, d'un prévôt, d'un official clémentins[2]. Fribourg-en-Brisgau, dans le même diocèse, reconnaît, au moins à partir du mois de mars 1380, l'autorité de Clément VII[3].

---

[1] Th. Lindner, t. I, p. 106 et sq.; Eschbach, p. 71.

[2] M. Schatz (*loco cit.*, p. 34) constate que les succès obtenus par Clément VII dans les régions encore aujourd'hui autrichiennes furent des plus mesquins. Cependant j'ai trouvé trace de mandements adressés par le pape d'Avignon, durant la deuxième année de son pontificat, aux évêques de Brixen, en Tyrol, et de Gurck, en Carinthie, et à l'archevêque de Salzbourg, dans la Haute-Autriche (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, *Rubrice de litteris communibus*; les mandements eux-mêmes ne se retrouvent pas dans le registre). Le P. K. Eubel (*Die Provisiones prælatorum*, p. 443) a fourni, d'ailleurs, des preuves de l'adhésion à Clément VII de Frédéric d'Erdingen, évêque de Brixen.

[3] Lichnowsky, t. IV, *Regeste*, n° 1538; Lindner, t. I, p. 239.

[4] Peu d'auteurs ont pris au sérieux les convictions religieuses de Léopold III (cf. Palacky, *op. cit.*, p. 21, 22; Lindner, t. I, p. 106; Haupt, *loco cit.*, p. 36; et surtout Schatz, p. 28, 29, 30). Pour expliquer par des raisons politiques son adhésion à Clément VII, on a surtout fait valoir le besoin qu'il avait de la France.

[5] Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle* (Porrentruy, 1861, in-8°), t. IV, p. 408; Lichnowsky, *op. cit.*, t. IV, *Regeste*, n° 1494; Haupt, *loco cit.*, p. 39. — Dès le 22 novembre 1378, Clément VII répond à une supplique de Jean, évêque de Bâle (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 347 v°). Plus tard, on lui dénonce comme urbaniste militant Raoul Vroevoclom, trésorier de la cathédrale : « Non solum pro papa Bartholomeum tenet et sustinet, verum eciam ejus errorem et nuncios dirigit et defendit, omnesque et singulos Vestre Sanctitatis adherentes et subjectos, velud excommunicatos et scismaticos, vitat... et ab obe-

A Coire, si l'évêque tient le parti d'Urbain VI, le chapitre, au contraire, penche vers Clément VII[4]. A Lausanne, l'évêque Guy de Prangins avait adhéré dès le début au pape d'Avignon[5]. Il n'est pas jusqu'au diocèse de Bamberg où Clément ne compte un certain nombre de partisans[6]. Enfin un de ses mandements, daté du 17 janvier 1380, atteste les dispositions favorables des habitants

---

dientia Vestre Sanctitatis alios quoscumque retrahit, in quantum potest. » (*Liber supplicationum*, anni II pars II, fol. 96 v°, à la date du 19 juillet 1380). Pierre de Taffen, chanoine de Saint-Pierre de Bâle, fut, au contraire, chapelain d'honneur de Clément VII : il sollicita et probablement obtint de ce pape le canonicat appartenant à l'urbaniste Henri de Brun (*de Fonte*), frère de l'évêque de Bamberg (*ibid.*, fol. 41 v° et 81 v°, à la date du 28 février 1380) ; à coup sûr, il se fit donner, le 18 mars 1380, la trésorerie de Saint-Pierre de Bâle, occupée par l'urbaniste Conrad de Munderkingen, « oblocutorem perfidum contra Vestram Sanctitatem in partibus Basiliensibus » (*ibid.*, fol. 47 r°). Le 10 octobre 1379, Clément VII nomma un abbé de Lützel (K. Eubel, *Die päpstlichen Provisionen auf deutsche Abteien*, dans *Mittheilungen aus dem Benedictiner- und Cistercienser-Orden*, t. XV, 1894, p. 242).

[1] Haupt, *loco cit.*, p. 54.

[2] Haupt, p. 277, 278; Schatz, p. 45. — Dès la seconde année de son pontificat, Clément VII déposa plusieurs urbanistes dans ces diocèses (*Liber supplicationum*, anni II pars II, fol. 88 r° et 105 r°).

[3] Haupt, p. 274, 275. — Le 9 mars 1380, Clément VII fait lever les excommunications portées, au nom d'Urbain VI, contre le bourgmestre, les consuls et la ville de Fribourg par les commissaires chargés d'exécuter les bulles qu'avait obtenues Conrad Husen (Arch. du Vatican, *Reg.* 293, fol. 93 v°).

[4] K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 414.

[5] Haupt, p. 34, 50. — Le 10 février 1380, Clément VII répond à un rôle qui lui est présenté par l'écoutète, les consuls et la communauté de Fribourg, en Suisse (*Liber supplicationum*, anni II pars IV, fol. 78 r°). Le 6 octobre, il adresse un mandement à l'official de Lausanne (*Reg.* 292, fol. 213 v°).

[6] On lui dénonce comme urbanistes le chanoine de Bamberg Frédéric de Heyden, et le trésorier de la cathédrale, Hermann de Hauffer (*Liber supplicationum anni III*, fol. 67 v°). Il faut ajouter que l'évêque de Bamberg, Lambert de Brun, venait de conclure une alliance avec Léopold III d'Autriche (Lichnowsky, *op. cit.*, t. IV, *Regeste*, n°s 1502, 1504, 1529).

de la vallée d'Uri ; après les avoir complimentés, le pape les exhorte à s'emparer des urbanistes qui prennent la voie du Gothard pour aller solliciter les faveurs de l'intrus, ou qui s'en retournent de Rome par le même chemin. Que les pieux montagnards n'hésitent pas à porter la main même sur les clercs, et qu'ils s'approprient sans scrupule les biens de leurs prisonniers[1] ! C'était le brigandage organisé dans les défilés alpestres pour le plus grand profit de la cause clémentine.

Le parti avignonnais recruta des adhérents jusque dans les états héréditaires de Wenceslas. On peut citer parmi les clémentins de Bohême le jeune margrave Procope de Moravie, un cousin germain de Wenceslas[2] ; Conrad Heinrich de Wesel, l'ambassadeur qui essuya, en 1378, les disgracieuses boutades d'Urbain VI et qui, pour demeurer fidèle à Clément VII, sacrifia son décanat de Wischehrad[3] ; Hinko Kluk, doyen de Prague, et son frère, Henri de Stwolcka, ancien recteur des juristes de l'Université de Prague. Tous deux s'employèrent hardiment à publier dans la capitale de la Bohême les bulles que Clément VII fulminait contre Urbain ; ils y perdirent leur situation, leur repos et leurs biens. Hinko Kluk, continuant de s'adresser au seul pape qu'il jugeât légitime, obtint de Clément VII l'évêché de Leitomischl (27 février 1380) et, pour son frère, le décanat de Prague[4] ;

---

[1] Denier, *Urkunden aus Uri*, dans *Der Geschichtsfreund, Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug*, t. XLII, p. 18.

[2] Palacky, *Geschichte von Böhmen*, t. III, 1re partie, p. 14, 19 ; Lindner, *op. cit.*, t. I, p. 401 ; Loserth, *Der Codex epistolaris des Erzbischofs von Prag Johann von Jenzenstein*, p. 330.

[3] Palacky, *loco cit.* ; Lindner, t. I, p. 92.

[4] Ces détails sont empruntés à plusieurs pièces conservées dans les Archives ou à la Bibliothèque du Vatican : 1° Un rôle adressé à Clément VII par le doyen de Prague Hinko ; il s'y intitule « devota creatura vestra » ; il sollicite divers bénéfices pour un certain nombre de chapelains et de clercs et, pour lui-même, l'évêché de Leitomischl, vacant par la mort de l'évêque Albert. Le « fiat » pontifical est apposé sur ce rôle le 25 février 1380 (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 42 r°). — 2° Un acte, non daté, d'Urbain VI enjoignant à l'archevêque de Prague de déposer, après enquête, le doyen Hinko Kluk, suspect de clémentisme, et de mettre à sa place Przibislas Marquard de Porotsyn, clerc de Prague, candidat recommandé par le roi des Romains (*Formulaire d'Urbain VI*, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 490 r°). — 3° Une bulle de Clément, du 27 février 1380, nommant Hinko évêque de Leitomischl (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 422). — 4° Un nouveau rôle

la bulle fut clouée sur les portes de l'Université comme un dernier défi au pape officiellement reconnu[1]. Mais ni la noblesse bohémienne, ni les autorités municipales de Prague, ni les étudiants, ni le clergé, à part quelques rares exceptions[2], ne suivirent cet audacieux exemple. Clément jugea qu'une ville où régnait un si mauvais esprit n'était plus digne de constituer un grand centre d'études ; par bulle du 17 mars 1380, il prétendit fermer les chaires, suspendre la collation des grades et abolir tous les privilèges de l'Université de Prague[3].

Au nombre des prélats qui s'intitulent dans leurs suppliques les « dévouées créatures » du pape d'Avignon, « *devota creatura vestra* », figure jusqu'à un évêque de Breslau. Clément VII reçut de lui plusieurs fois des rôles et y répondit sous les dates du 5 mars et du 21 septembre 1381, du 6 septembre 1382, etc.[4]. C'était un nommé Thierry, élu par le chapitre, et qui avait eu l'imprudence de s'adresser à Clément VII pour obtenir confir-

---

de Hinko, auquel Clément VII répondit le 6 octobre 1380. L'ancien doyen de Prague y prend le titre d'évêque de Leitomischl. Il sollicite un des canonicats de Wischehrad pour son frère, Henri de Stwoleka, bachelier en décret, chapelain en l'église de Prague, qui, pendant deux années de suite, avait exercé les fonctions de « rector universitatis canonistarum studii Pragensis » (cf. H. Denifle, *Die Universitäten*..., t. I, p. 599), avait poursuivi énergiquement, de concert avec Hinko, la publication des bulles de Clément, puis était parti en abandonnant son bénéfice et son patrimoine. Déjà le pape d'Avignon lui avait promis le décanat de Prague ; il devait en jouir du jour où Hinko serait consacré et entrerait lui-même en possession de son évêché de Leitomischl (*Liber supplicationum Clementis VII antip*., anni II pars II, fol. 140 r^o). — 4^o Un troisième rôle de Hinko, élu de Leitomischl, auquel Clément VII répond le 1^{er} avril 1381 (*ibid*., ann. III, fol. 58 r^o).

[1] Palacky, *op. cit.*, t. III, 1^{re} partie, p. 14.

[2] Nicolas Desrezdicz, curé de Haber, s'adresse à Clément VII et obtient de lui, le 30 mai 1380, un archidiaconat de Prague devenu vacant par suite de la nomination qu'Urbain VI avait faite de Jean Potho de Pothenstein à l'évêché de Münster (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 71 r^o).

[3] Arch. du Vatican, *Reg*. 292, fol. 250 v^o. Cf. Denifle, *Die Universitäten*..., t. I, p. 602.

[4] *Liber supplicationum Clementis VII antip. anni III*, fol. 65 r^o et 149 r^o; anni IV pars II, fol. 160 r^o, 176 v^o. — Dans un de ces rôles, l'évêque Thierry demande un bénéfice pour son frère « Pozin. de Glatonia » (Glatz, près Breslau), chanoine de Breslau et curé de Mödritz, au diocèse d'Olmütz ; dans un autre, il sollicite la charge de sous-gardien de l'église de Breslau pour un clerc du diocèse, Nicolas Depiscopitz, qui avait, à diverses reprises, porté, de la part de Clément, plusieurs lettres et informations tant en Bohême qu'en Pologne.

mation de son élection[1]. Dès lors, le roi des Romains cessa de reconnaître en lui un ancien serviteur de son père, et les chanoines de Breslau, dociles aux injonctions de Wenceslas, procédèrent à deux élections nouvelles[2]. Mais, si Thierry n'exerça jamais que peu d'autorité dans son diocèse, l'administration effective de l'église de Breslau n'en demeura pas moins confiée à un prélat clémentin, le chanoine ou doyen Nicolas Ticzkonis, qui avait été chargé, dès le mois de novembre 1378, de porter en Prusse la bonne parole au nom du pape de Fondi[3], et qui ne cessa pas d'entretenir des relations avec Avignon[4].

Ainsi, depuis les rives de la Meuse jusqu'à celles de la Vistule, et depuis la mer du Nord jusqu'à la chaîne des Alpes, le parti de Clément VII comptait des adhérents. Très clairsemés dans la région orientale et même au centre de l'Empire, formant ailleurs quelques groupes compacts, soutenus par de hautes personnalités ecclésiastiques ou princières et encouragés de loin par le pape d'Avignon ou par les princes de la maison de France, ils étaient l'espérance de Charles V en Allemagne, le souci du roi des Romains. Ici la résistance à Urbain VI était organisée ; là le doute flottait dans l'air ; presque partout la paix religieuse était menacée. Que la Hollande, le Luxembourg, le Brabant, le Hainaut s'unissent avec l'archevêque de Mayence, la Lorraine et l'Alsace pour former, sous la direction de la France, une vaste confédération clémentine ; que la Suisse et les provinces soumises à Léopold de Habsbourg, donnant la main à la Savoie, s'entendissent pour intercepter les communications du pape de Rome avec l'Allemagne : et l'on pouvait encore espérer voir, un jour, le triomphe de Clément VII, sinon dans toute l'Europe centrale, au moins dans une grande partie des régions occidentale et méridionale de l'Empire.

---

[1] La bulle de Clément remonte aux premiers jours de son pontificat, au 8 novembre 1378 (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 422).

[2] Palacky, *Ueber Formelbücher...*, *loco cit.*, p. 32. C. Grünhagen, *König Wenzel und die Pfaffenkrieg zu Breslau*, dans l'*Archiv für œsterreichische Geschichte*, t. XXXVII, p. 238 et sq. Cf. F. Tadra, *Cancellaria Joannis Noviforensis*, *ibid.*, t. LXVIII (1886), p. 12, 13, 141 et sq. ; Th. Lindner, t. I, p. 146. — Les comptes de Clément VII mentionnent un don de 8 florins 16 sols fait, le 3 avril 1385, à l'évêque Thierry de Breslau, qui mourut à la cour d'Avignon peu avant le 8 mars 1387 (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 149 v° ; n° 362, fol. 90 r°).

[3] Lettre écrite par Clément VII, le 26 novembre 1378, au frère Henri, procureur général de l'ordre Teutonique, pour lui notifier son avènement (J. Voigt, *Codex diplomaticus Prussicus*, Königsberg, 1861, in-4°, t. VI, p. 5).

[4] Clément VII lui conféra d'abord deux canonicats en l'église de Breslau, puis, sur sa demande, le 9 mars 1381, un canonicat en l'église de Prague (*Liber supplicationum Clementis VII antip. anni III*). — Sur son rôle en Bohême, cf. Lindner, t. I, p. 92. — Notons encore une bulle de Clément VII, datée de Fondi, le 18 décembre 1378, donnant pouvoir à l'archevêque de Brême [Albert de Brunswick] de poursuivre, de condamner et d'emprisonner les urbanistes de son diocèse (*Reg.* 291, fol. 15 r°).

Toutefois, avant la mort de Charles V, les affaires religieuses prirent, dans ces contrées, une tournure assez fâcheuse pour décourager les espérances des clémentins les plus confiants.

V

Tout d'abord une diète tenue à Francfort vers le 8 septembre 1379 confirma les résolutions de celle du mois de février, auprès de laquelle, on s'en souvient, la diplomatie française avait piteusement échoué. Cette fois je ne sais si, comme le rapporte le *Chronicon Maguntinum*[1], de nouveaux envoyés de Charles V se fourvoyèrent dans l'assemblée[2]. On a prétendu qu'il s'y trouvait aussi des envoyés de Clément VII, et un érudit, M. Eschbach, suppose qu'il s'agit là du légat Guillaume d'Aigrefeuille[3]; mais, outre que le cardinal était prudent[4] et qu'il y avait peut-être à courir, en se rendant à Francfort, quelque danger d'emprisonnement, la présence d'Aigrefeuille à Metz est attestée le 10 septembre 1379 par un acte authentique[5]. Si Clément VII eut réellement des représentants à Francfort, ce sont plutôt, j'imagine, l'évêque de Toul, auquel il venait de confier une mission en Allemagne[1], Jacques de Cadolle, prieur de Guillestre, Junien Cholac, chantre de Limoges[2], Nicolas Tiezkonis, chanoine de Breslau, et les autres compagnons de Jean de Neufchâtel[3]. Quoi qu'il en soit, un fait demeure certain; aucun historien n'en a eu connaissance, il résulte de deux lettres inédites de Charles V[4] : le roi de France avait chargé son oncle de Luxembourg de faire, de sa part, dans cette diète des ouvertures aux princes allemands. Il leur fit proposer que la question du schisme fût soumise à une sorte de conférence internationale, et les droits des deux parties pesés avec impartialité par un nombre suffisant de clercs et de hauts personnages. La diète jugea le temps des enquêtes passé, refusa de se soumettre aux avis d'aucune assemblée et opposa de nouveau aux propositions françaises une fin de non recevoir. Toutes les faveurs des Allemands furent réservées au légat d'Urbain VI[5]. Le cardinal de Prata obtint un certain nombre de nouvelles adhésions à la ligue urbaniste, entre autres celles de l'évêque, du doyen, du chapitre et de la ville de Liège, celles de l'évêque et du chapitre de Wurzbourg, probablement aussi celle de l'évêque d'Utrecht[1] : coups d'autant plus sensibles au parti clémentin qu'Utrecht, Wurzbourg et Liège avaient commencé par donner des gages à Clément VII. Liège, on s'en souvient, sous Persand de Rochefort, avait un moment obéi au pape d'Avignon ; l'évêque de Wurzbourg avait reçu naguère une mission du même pape[2], et, dans le diocèse d'Utrecht comme dans celui de Wurzbourg[3], Clément comptait des adhérents, celui notamment auquel il donnait le titre d'évêque, Arnold de Viane[4].

---

[1] Éd. C. Hegel, p. 202

[2] M. A. Leroux (*Nouvelles recherches critiques...*, p. 5) estime que la conduite de Charles V en cette circonstance marque une certaine mollesse; il va jusqu'à affirmer que « la diète osa citer Clément VII et ses partisans, voire ceux de sang royal, à comparaitre devant elle pour rendre compte de leur résistance », et il s'étonne que les envoyés du roi de France n'aient pas protesté en son nom contre une pareille prétention. M. Leroux me parait avoir forcé le sens d'un passage du frère mineur Pierre d'Aragon (Weizsäcker, t. I, p. 264), lequel d'ailleurs, suivant une opinion plausible (Eschbach, p. 18), se rapporte à la diète de février-mars 1379.

[3] *Die kirchliche Frage...*, p. 44.

[4] V. plus haut, p. 41, 42.

[5] Baluze, *op. cit.*, t. II, c. 850.

---

[1] Sa pension devait être de 6 florins par jour. Un premier payement de 720 florins de Chambre lui fut fait le 11 juillet 1379, un autre de 1000 florins le 3 août (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350; n° 324, fol. 157 v° [parmi les comptes d'Urbain V]; n° 353, fol. 26 v°).

[2] Un payement de 400 florins leur fut fait le 21 juillet (*Introitus et exitus*, n° 353, fol. 22 r°).

[3] « Concius de Rissano », damoiseau, et Albert Alamand, chevaucheur du roi de France. Payements du 3 et du 12 août (*ibid.*, fol. 26 r°, 27 r°, 31 v°).

[4] Ce sont deux lettres adressées par Charles V, vers cette époque, aux cardinaux de Florence et de Milan. On lit notamment dans l'une d'elles : « Scire nempe vos volumus quod, in congregacione prelatorum, principum et aliorum foventium partem Intrusi qui in Francofordio ultimo convenerant, per carissimum consanguineum nostrum ducem Brabancie regi Boemie, consanguineo nostro, et suis sequacibus prenotatis offerri fecimus quatinus aliquam vellent viam eligere per quam, hujus negocii serie equa lance librata, clericorum et aliorum procerum elegancium, adunandorum in numero condecenti, deliberationibus et consiliis posset lux vera a tenebrosa discerni caligine, errorisque et dubitationis cujuspiam materia aboleri, et sacrosancta Ecclesia ad optatam et debitam redigi unitatem. Ipsi tamen, asserentes se nolle disputacioni cujusque submittere, nostris salubribus monitis obsecundare callide renuerunt... » (Bibl. de Cambrai, ms. 940, n° 99.) — C'est là un texte dont la place serait toute marquée dans une nouvelle édition des *Deutsche Reichstagsakten*. Quant à la seconde lettre, j'en donne plus loin le texte *in extenso*.

[5] Cf. la déposition de Conrad Heinrich (L. Gayet, *op. cit.*, t. II, p. j., p. 184).

---

[1] Weizsäcker, t. I, p. 260 et sq. Cf. Eschbach, *op. cit.*, p. 47. — Florent de Wevelinghofen, transféré par Urbain de Münster à Utrecht, se vit déposer par Clément, qui prétendit lui substituer sur le siège de Münster le prévôt Heidenreich ; ce dernier occupa, il est vrai, le siège de Münster, mais avec l'assentiment d'Urbain (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 421). Quant à Florent, vassal du roi de France, il touchait encore, en 1378, une pension de 600 francs d'or sur le trésor de Charles V (H. Moranvillé, *Extraits de journaux du Trésor*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIX, 1888, p. 378, 384).

[2] A vrai dire, il ne la remplit point (v. plus haut, p. 277). — Remarquez que le 18 septembre 1379, c'est-à-dire sept jours avant l'adhésion de Gérard de Schwarzbourg, évêque de Wurzbourg, à la ligue urbaniste, Pileo de Prata avait envoyé, de Francfort, à Urbain VI un rapport favorable à l'administration de ce prélat. Le 19 mai 1380, Urbain VI, rappelant à l'évêque Gérard les condamnations portées contre Robert de Genève et ses complices, exhorte ce prélat à sévir contre les schismatiques, l'autorisant à faire arrêter ceux qui refuseraient d'abjurer leur erreur et à priver de leurs bénéfices les clercs récalcitrants (*Monumenta Boica*, t. XLIII, Munich, 1876, in-4°, p. 307-331, 354).

[3] Le 11 février 1379, Clément VII nomme un abbé dans le monastère bénédictin de Kamberg (K. Eubel, *loco cit.*, p. 410). Le 15 décembre suivant, il confère à Michel « de Leone, » chanoine de Saint-Jean de Haug, près Wurzbourg, une prébende qu'il ôte à Walerand de Hundspach, collecteur apostolique d'Urbain VI (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum*, anni II pars II, fol. 7 r°). Un autre chanoine de la même église, sans doute parent du précédent, Jean « de Leone, » est déposé comme clémentin par Urbain VI (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 234 v°); mais, à leur tour, ceux qui se sont enrichis de ses dépouilles, Nicolas de Lichtenberg, Henri Henbath, Siffrid Kellos, Henri Sultzbach et Marquard Kenwelshonn, sont dénoncés comme urbanistes à Clément VII (*Liber supplicationum anni III*, fol. 67 v°). Citons encore, parmi les clémentins du diocèse de Wurzbourg, un abbé Henri d'Esslingen, qui promit, le 5 mai 1380, de s'acquitter envers la chambre apostolique d'Avignon (Arch. du Vatican, *Reg.* 309, *Manuale* de Jean de Derleke, notaire apostolique, fol. 51 r°).

[4] Il l'avait nommé le 28 novembre 1379, après avoir déposé Arnoul de Horne (K. Eubel, *loco cit.*, p. 419). Cf. des rôles de suppliques presentés à Clément par cet Arnold ou Raynald, évêque d'Utrecht, qui s'intitule « devota creatura vestra » ; les réponses du pape, la première évidemment antidatée, sont du 27 novembre 1378 et du 28 janvier 1380 (*Liber supplicationum*, anni I pars III, fol. 243 r° ; anni II pars II, 2e foliotage, fol. 29 v°); Clément, le 3 octobre 1380, adresse encore une bulle

En même temps qu'il perdait ainsi du terrain en Allemagne, Clément VII voyait croître l'ardeur de ses ennemis. Les plus bruyants, sinon les plus à craindre, étaient alors l'électeur Palatin, les archevêques de Cologne[1] et de Trèves[2]. Principaux fondateurs de la ligue urbaniste, à eux appartenait l'idée de la dernière diète. C'est eux qui, d'un commun accord, venaient d'écrire à Louis de Male pour le féliciter de son attachement

---

« Arnaldo, electo Trajectensi » (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 225 r°). Sur la tentative malheureuse de ce prétendant clémentin, v. surtout J.-I. Pontanus, *Historiæ Gelricæ libri XIV* (Harderwyck, 1639, in-fol.), p. 320, et *Batavia sacra of kerkelyke Historie van Batavia* (Anvers, 1716, in-8°), t. II, p. 382 ; cf. Fr. Kummer, *Die Bischofswahlen in Deutschland zur Zeit des grossen Schismas, vornehmlich in den Erzdiöcesen Köln, Trier und Mainz* (Iéna, 1892, in-8°), p. 43, et *L'art de vérifier les dates*, t. III, p. 204. — Le 15 avril 1380, Urbain signale à l'attention de Florent de Wevelinghofen les clémentins du diocèse d'Utrecht, tant clercs que laïques, les notaires, par exemple, qui omettent volontairement son nom dans les actes : il lui recommande de poursuivre énergiquement les schismatiques, en invoquant au besoin le secours du bras séculier, de lui envoyer leurs noms, de déposer les clercs clémentins, etc. (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 2 r°). Clément VII, de son côté, poursuit ses adversaires jusque dans le diocèse d'Utrecht ; ainsi Hermann Petermen est privé de son canonicat de Saint-Lebuin de Deventer (20 février 1379), sur la dénonciation du cardinal de Vergne ; la prévôté et l'archidiaconat d'Utrecht, qui appartenaient à Giselbert Koc, sont donnés (27 mai 1380) à un clémentin que j'ai déjà nommé, Henri de Bilant, prévôt des Saints-Apôtres de Cologne (*Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 195 r° ; anni II pars II, fol. 70 v°).

[1] Les succès du parti clémentin dans le diocèse de Cologne se réduisent à peu de chose, bien que le cardinal d'Aigrefeuille y ait envoyé, le 10 septembre 1379, l'abbé de Saint-Guilhem-du-Désert, avec mission d'y procéder contre les urbanistes (Baluze, t. II, c. 850). Cependant Jean de Hillesheim, clerc de Cologne, obtient de Clément VII, le 15 décembre 1379, par l'intermédiaire de Thomas degli Ammanati, le don d'un canonicat de Saint-Cunibert, qui appartenait à l'urbaniste Thierry de Reys (*Liber supplicationum*, anni II pars II, fol. 5 r°). Le noble Werner de « Scallemberch » (Schallenberg ?) obtient du même pape conditionnellement, le 29 mars 1380, la prévôté de Saint-Cunibert et le canonicat de Saint-Cassius de Bonn qui appartenaient à Jean Hirzelin van der Hoesseat (*ibid.*, fol. 40 r°). D'autres grâces analogues sont obtenues, le 7 mai, par un nommé Wenemar Wrede et par un nommé Henri Martin (*ibid.*, fol. 68 r°). Des nobles de Cologne adressent un rôle à Clément VII, dont la réponse est datée du 19 juillet (*Liber supplicationum*, anni II pars III, fol. 43 r° ; cf. *Liber supplicationum anni III*, fol. 113 r°).

[2] Étant donnés les sentiments connus de l'électeur de Trèves, on comprend que Girard « de Urchiis, » curé du diocèse de Trèves, ait pu obtenir de Clément VII, le 20 avril 1381, une cure au diocèse de Langres en faisant valoir que le schisme lui ôtait toute envie de résider dans le diocèse de Trèves (*Liber supplicationum anni III*, fol. 83 v°). Cf. une bulle de Clément, du 1er novembre 1378, confirmant une bulle de provision d'un abbé d'Orval (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 416).

à Urbain VI[1]. C'est l'un d'eux, l'électeur Palatin, qui, exhorté par Charles V à se tourner vers Clément VII, avait fait attendre cinq mois sa réponse au roi de France sous prétexte de chercher des éclaircissements auprès des personnes compétentes, enfin avait charitablement averti Charles V que la légitimité d'Urbain VI venait d'être démontrée et unanimement proclamée dans deux diètes successives (10 octobre 1379)[2]. Ce sont les mêmes Électeurs rhénans qui, le 11 janvier 1380, conclurent entre eux une nouvelle ligue : véritable déclaration de guerre à tous les princes ou états de l'Allemagne demeurés neutres dans la querelle du schisme. Il n'était question de rien moins que d'enlever des châteaux, de raser des forteresses, de se partager un vaste butin. On prévoyait que l'étranger, le français pour mieux dire, viendrait au secours des clémentins, et alors une sorte de mobilisation générale aurait lieu. La ligue, en tous cas, subsisterait jusqu'à la suppression du schisme[3].

Urbain VI reçut, vers cette époque, des lettres envoyées, dit-on, des contrées de l'Allemagne les plus rapprochées de la France : on l'exhortait à entamer le procès de Charles V et, au besoin, à prêcher la croisade contre lui. Toute l'Allemagne, ajoutait-on, la Flandre et l'Angleterre marcheraient comme un seul homme. Urbain ne paraît pas avoir goûté cet avis. Mais l'enthousiasme germanique lui fit faire un triste retour sur l'indifférence italienne : « Je n'ai point trouvé, s'écria-t-il, une si grande foi dans Israël ! » Les auteurs inconnus de cette proposition ne seraient-ils pas les trois Électeurs[1] ?

---

[1] Les originaux se trouvent à la Bibl. nat., dans le ms. français 5044 (n^{os} 11, 12 et 13). Une main moderne a inscrit au haut du premier la date, évidemment fausse, de 1378. Je transcris ici la lettre de l'archevêque de Cologne : « Magnifice domine Flandrensis, amice carissime, litteras credenciarum vestre dilectionis in personas nobilis ac honorabilis virorum*** domini de Gruythuse, militis, ac*** prepositi ecclesie B. Marie Brugensis, legum professoris, consiliariorum vestrorum ac nunciorum solemnium, nobis missas et per eosdem legaliter presentatas nos noveritis, sicut et ambassiatores eosdem, letis aspectibus suscepisse. Exposita nobis itaque per eosdem legaliter et prudenter et per nos sanius intellecta vestre constantis fidei puritate ac sincere devotionis affectu quos, orthodoxe religionis zelo succensi, erga sanctam Romanam Ecclesiam, ejusdem et universalis Ecclesie pontificem dominum nostrum Urbanum papam VI ac sacrum Romanum Imperium precordiis gerere clare conspicimus indefessis, singularibus gaudiis replebamur, et vestris consilio sapienti ac operosis virtutibus alacris mentis merito gratulamur officio, scientes indubie quod vestre sinceritati, admodum nobis care, ac vestris in quibusvis vobis acceptis capimus votivis desideriis complacere. Datum Franckfordie, die B. Lamberti, episcopi et martiris, XVII mensis septembris. FRIDERICUS, archiepiscopus Coloniensis ac Sacri Imperii per Italiam archicancellarius. » — La lettre de l'électeur Palatin est datée du même jour, celle de l'archevêque de Trèves du 24 septembre. Dans cette dernière, le premier des ambassadeurs de Louis de Male est appelé « T., dominus de Gruythüsen ».

[2] Baluze, *op. cit.*, t. II, c. 887, et d'après lui Weizsäcker, *op. cit.*, t. I, p. 263.

[3] Weizsäcker, p. 266; Eschbach, p. 51-56.

Dans tous les cas, soit zèle sincère, soit calcul intéressé, les Électeurs rhénans se plaignaient hautement de la tiédeur du roi des Romains. C'était le commencement de cette longue opposition qui devait, vingt ans plus tard, aboutir à la déposition de Wenceslas. Ils lui reprochaient son absence lors de la dernière diète, lui rappelaient les dangers que le schisme faisait courir et à l'Église et à l'Empire, prétendaient lui opposer l'exemple de son père, enfin le mettaient en demeure de convoquer une nouvelle diète où, cette fois, princes et cités seraient invités à se déclarer expressément pour Urbain VI (13 janvier 1380)[2].

Wenceslas feignit de se rendre aux remontrances des Électeurs. Il fut question d'abord de se réunir, à Francfort, dès le 14 mars et d'y mettre à l'ordre du jour un projet de croisade contre les clémentins[3]. Puis la diète fut différée jusqu'au 15 avril. Finalement, la politique simplement défensive, celle de Wenceslas, y triompha : c'est du moins ce que permettent de conjecturer des lettres adressées aux villes de Worms et de Strasbourg, nouvellement agrégées à la ligue urbaniste.

En somme, pour ne pas donner dans les excès auxquels voulait l'entraîner le zèle intempérant des trois Électeurs, Wenceslas n'en était peut-être que plus redoutable au parti clémentin. Outre Strasbourg et Worms, il enrôla probablement dans la ligue urbaniste les villes de Cologne et de Mayence[1]. Il lui suffit d'envoyer deux chevaliers à Metz pour en déloger le cardinal d'Aigrefeuille et pour y faire rentrer les urbanistes isolés. A défaut de l'évêché, la princerie de Metz tomba aux mains de l'évêque urbaniste, Thilmann Vuss de Bettembourg[2]. Des démarches faites auprès du duc de Luxembourg ne demeurèrent pas, dit-on, sans résultat[3]. Enfin le coup de maître de Wenceslas fut la conquête de l'archevêché de Mayence.

---

[1] Rinaldi, t. VII, p. 390 ; Weizsäcker, t. I, p. 237 ; Eschbach, p. 63. — L'archevêque de Cologne ne manifestait pas ces sentiments hostiles à la France le 11 juillet 1378, quand il prêtait hommage à Charles V, qui, en retour, lui assurait la jouissance d'une pension viagère (Arch. nat., J 623, n° 84, acte cité par A. Leroux, dans ses premières *Recherches critiques*, p. 286, par P. Fournier, *op. cit.*, p. 503, etc. ; cf. H. Moranvillé, *Extraits de journaux du Trésor*, *loco cit.*, p. 387). Le même jour, Charles V avait reçu l'hommage de Henri, comte de Saarwerden, neveu de l'électeur de Trèves (Arch. nat., J 626, n° 123).

[2] Cf. Eschbach, p. 60-63.

[3] Rinaldi, *loco cit.*

Avouer secrètement la supériorité d'Adolphe de Nassau, retirer peu à peu la main qui soutenait son rival, reconnaître implicitement comme archevêque de Mayence un prélat que, pour la forme, on continuait d'appeler « l'évêque de Spire » et, tout en lui faisant mille avances, préparer sa réconciliation avec Urbain, tel fut le secret de l'arrangement pacifique qui, bien mieux que la guerre préconisée par les Électeurs rhénans, réussit à supprimer un des plus dangereux schismes de l'Église allemande[4]. A l'époque où nous sommes parvenus, Adolphe de Nassau adresse encore des requêtes à Clément VII[5]; celui-ci continue à recevoir des dénonciations contre les urbanistes du diocèse de Mayence[6] : mais déjà l'on entrevoit le rapprochement du puissant archevêque avec le pape italien[1].

---

[1] Weizsacker, *loco cit.*; *Chronicon Maguntinum*, éd. C. Hegel, p. 203; Fred. Schannat, *Historia episcopatus Wormatiensis* (Francfort-sur-le-Mein, 1734, in-fol.), p. 190; Eschbach, p. 64 et sq. — Cf. les félicitations et exhortations adressées par Urbain VI à la ville de Cologne dès le 19 avril 1379 (Lacomblet, *op. cit.*, t. III, p. 733).

[2] *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut* (D. Calmet, Preuves, t. II, p. CLXXXVI); *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 465; cf. N. von Werveke, *Les relations entre Metz et Luxembourg sous le règne de Wenceslas*, dans *Jahr-Buch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1891, p. 296.

[3] *Publications de l'Institut de Luxembourg*, t. XXIV, p. 182. Cf. Th. Lindner, t. I, p. 114; Haupt, p. 33.

[4] Eschbach, p. 68-71; Haupt, p. 36; Vahlen, p. 173. — L'électeur Palatin fut seul à tirer l'épée contre Adolphe de Nassau (*Chronicon Maguntinum*, p. 202).

[5] Clément VII répond, le 4 août 1380, à un rôle qui lui est présenté par Adolphe de Nassau en faveur de plusieurs clercs allemands (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 110 v°). Il avait répondu, le 10 février, à un rôle des consuls et habitants d'Erfurt et, le 2 juin, à un rôle de plusieurs habitants de Mayence (*ibid.*, anni II pars IV, fol. 96 r°, et 177 v°).

[6] Par exemple contre Nicolas de Wiesbaden, chanoine de Saint-Pierre, près Mayence, contre Pierre de Wiesbaden, chanoine de Saint-Barthélemy de Francfort, contre Bernard de Sygen, écolâtre de Saint-Martin de Bingen, contre Heilmann

Les positions occupées tout d'abord par le parti clémentin sur les terres d'Empire n'étaient donc pas toutes également solides. Utrecht, Mayence, Liège et Strasbourg trompaient l'espoir de Clément VII. Un mouvement de recul se produisait parmi ses adhérents sur toute la ligne du Rhin, et l'esprit urbaniste, agressif et violent chez quelques Électeurs, insinuant et souple chez le roi des Romains, gagnait du terrain chaque jour.

Notons cependant une dernière espérance, ou plutôt une dernière illusion, entretenue à ce moment par quelques clémentins. Durant un séjour de Wenceslas à Aix-la-Chapelle, on avait parlé d'un mariage entre le dauphin, fils du roi de France, et Anna de Luxembourg, sœur du roi des Romains. Une entrevue devait avoir lieu entre Charles V et Wenceslas. Qui pouvait dire si, à la faveur des pourparlers matrimoniaux qui allaient s'engager à Reims, un autre rapprochement ne s'opérerait pas sur le terrain religieux ? Au bout du compte il suffisait (du moins on se plaisait à le croire) de persuader à Wenceslas qu'un changement de politique n'était pas inconciliable avec le respect dû à la mémoire de Charles IV. La cour d'Avignon comptait beaucoup sur le résultat de cette conférence[2]. Entre autres personnages qui promettaient de s'y rendre, je citerai les envoyés du roi de Portugal et, à leur tête, l'évêque de Lisbonne, qui déjà préparait le discours avec lequel il devait convertir Wenceslas[3].

Cette entrevue n'eut pas lieu : le roi des Romains, tournant le dos à Reims, reprit la route de Cologne[4]. Il se fit, il est vrai,

---

Rucher, doyen de Saint-Victor, près Mayence, contre Berthold Spangenberg et Thierry Lynold, chanoines d'Erfurt (*Liber supplicationum*, anni II pars II, fol. 146 r°, 170 v°, 171 r°, etc.).

[1] Dès le 3 novembre 1379, Adolphe de Nassau avait promis au prévôt André de Brauneck de lui faire obtenir la confirmation pontificale soit de Clément VII, soit d'Urbain VI, dans le cas où ce dernier serait reconnu seul pape légitime (*Gallia Christiana*, t. V, c. 536; cf. plus haut, p. 278, note 2).

[2] Lettre du cardinal de Viviers aux cardinaux de Florence et de Milan (Baluze, t. II, c. 869).

[3] N. Valois, *Discours prononcé le 14 juillet* 1380, *en présence de Charles V, par Martin, évêque de Lisbonne*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII (1891), p. 495 et 500.

[4] Th. Lindner, t. I, p. 430.

représenter à Paris par quatre ambassadeurs : mais l'acte, sans doute rédigé d'avance, dont ces derniers étaient porteurs ne traitait que du renouvellement des alliances entre les deux maisons, sans souffler mot du mariage du dauphin avec la bohémienne Anna[1]. Un trop profond dissentiment séparait désormais les Valois et les Luxembourg. Anna allait être fiancée non pas au fils, mais à l'ennemi héréditaire de Charles V, à Richard II, roi d'Angleterre. Un mariage devait sceller l'accord des deux grands royaumes urbanistes[2].

C'en était fait : il ne fallait plus songer à une entente sur la question du schisme entre la France et l'Allemagne.

Le contre-coup de la détermination prise par l'Angleterre s'était fait sentir en Guyenne et en Flandre. Tout autres pouvaient être les conséquences de la décision de l'Allemagne. Sans parler des états de l'Europe centrale et même de l'Europe septentrionale, qui subirent son influence au point de vue religieux, il ne faut pas oublier que l'Italie, théoriquement du moins, faisait partie de l'Empire. L'intérêt du roi des Romains, l'exemple de ses prédécesseurs, pouvaient l'amener à intervenir dans les affaires de la péninsule. Déjà un prince allemand, le duc Étienne de Bavière, comme s'il eût voulu montrer le chemin à Wenceslas, faisait vœu de visiter le tombeau des Apôtres[3], passait les Alpes et, ainsi qu'un simple condottiere (cela résulte d'une bulle inédite), s'engageait pour quatre mois au service d'Urbain VI[1]. Le jour où le chef du saint Empire romain prendrait lui-même cette route, on pouvait prévoir le choc des forces germaniques et françaises sur un champ de bataille où serait, en même temps, disputé le gouvernement de l'Église.

---

[1] Arch. nat., J 386, n°s 5 et 7 ; J 612, n° 51 ; J 432, n° 21. E. Winkelmann, *Acta Imperii inedita sæculi XIII et XIV* (Innsbruck, 1885, in-4°), t. II, p. 637, 638, 880. Cf. Lindner, t. I, p. 115. — L'acte dont je parle est rédigé au nom de Wenceslas, qui ne vint point à Paris, et il porte la date de « Paris, 21 juillet 1380 », rajoutée d'une autre écriture.

[2] Baluze, t. I, c. 1361 ; Const. Höfler, *Anna von Luxemburg*, dans *Denkschriften der kaiserl. Academie der Wissenschaften, phil.-hist. Classe*, t. XX (Vienne, 1871), p. 130 ; Th. Lindner, t. I, p. 115, 117.

[3] C'est ainsi qu'il expliqua lui-même son voyage par la bouche d'un messager qu'il envoya de Rome à la reine Jeanne de Sicile ; il lui proposait en même temps de la réconcilier avec Urbain VI, avec le roi Louis de Hongrie et avec Charles de Durazzo. La reine repoussa ces offres par une lettre (Bibl. de Bologne, ms. 17 K II 40, n° 28) dont je dois communication à l'extrême obligeance du Dr. Lodovico Frati. Ce savant propose d'en fixer la date au 5 juin 1381 (*Una raccolta di lettere politiche del secolo XIV nella Biblioteca municipale di Bologna*, dans l'*Archivio storico italiano*, t. XI, 1893, p. 129) ; mais, rapprochée des textes cités ci-après, cette lettre me paraît devoir être datée du 5 juin 1380.

Ce conflit serait la suite du dissentiment religieux, il n'en serait pas la cause. Les chefs de la maison de Luxembourg étaient politiquement, au début du Grand Schisme, les alliés de la France, ainsi que le roi de Hongrie, ainsi que l'électeur Palatin, ainsi que l'archevêque de Cologne, ainsi que d'autres princes encore qui demeurèrent également sourds aux sollicitations de Charles V. Le désir de faire échec à la suprématie française ne suffit pas plus à expliquer les succès d'Urbain VI que le désir de complaire à Charles V ne rend compte de toutes les adhésions au pape d'Avignon[2].

La foi fut aussi vive dans les deux obédiences. La question du schisme, hormis certains cas qui ont été signalés, apparut aussi grave d'un côté comme de l'autre. A défaut de discussions contradictoires, qui répugnaient à la plupart des gouvernements, on recourut pour s'éclairer aux Universités étrangères, aux autorités juridiques, aux documents écrits. On ne sonda sans doute pas toute la profondeur de la difficulté, mais on crut de bonne foi avoir trouvé la vérité; dans la hâte d'échapper à l'incertitude, on se cramponna à la branche qui parut offrir le plus de solidité, puis on la tint embrassée avec une inébranlable confiance. Il y eut des consciences souples, il y en eut de vénales : mais il y en eut de sincères — on semble l'oublier parfois — ; ce ne sont peut-être pas les moins nombreuses.

---

[1] Par bulle datée du Vatican, le 22 mai 1380, Urbain VI assigne 16.000 florins d'or à l'illustre prince Étienne de Bavière, qui a promis de servir avec certaines troupes le pape et l'Eglise pendant quatre mois commençant au 30 mai et finissant au 1er octobre (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 49 v°). — Étienne de Bavière, escorté de vingt chevaux, avait passé par Milan (*Annales Mediolanenses*, Muratori, t. XVI, c. 774), puis par Bologne, le 4 mai, se dirigeant vers Rome (*Cronaca di Bologna*, Muratori, t. XVIII, c. 522). Vers le 25 mai, les habitants de Todi se donnèrent à lui (*Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 414). Au mois de juillet, il était question que Hawkwood se mit à son service (Temple Leader et Marcotti, *Giovanni Acuto*, p. 129). Le duc s'en retourna en Allemagne à l'automne de la même année (*Cronaca Senese*, Muratori, t. XV, c. 270; cf. Lindner, t. I, p. 105).

[2] On a trop répété que l'unique question était de savoir si la France continuerait d'exercer sa tyrannie spirituelle en Europe, et que le parti urbaniste recruta tous ceux qui entendaient réagir contre l'omnipotence française (v., par exemple A. Gottlob, *Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich*, p. 128). Les partisans de cette théorie, à mon sens beaucoup trop absolue, en viennent à considérer le schisme comme une lutte de races entre les peuples germaniques et latins, « einen Racenkampf auf clericalem Gebiete » (C. Höfler, *Anna von Luxemburg*, p. 119).

CHAPITRE VI

LE SCHISME CONSOMMÉ. DERNIERS ACTES DE CHARLES V

Imaginons une ligne coupant la Grande-Bretagne de manière à séparer l'Écosse de l'Angleterre ; une autre ligne partant de la Manche au sud du Calaisis, remontant le cours du Rhin de Cologne jusqu'à Bâle, décrivant une courbe autour d'une partie des états de la maison d'Autriche, puis coupant le Piémont pour aboutir, à l'ouest de Gênes, au rivage de la Méditerranée ; une troisième ligne enfin séparant le royaume de Naples du reste de l'Italie : cette délimitation grossière, et qui ne tient compte ni des enchevêtrements ni des enclaves, donne pourtant quelque idée de l'état auquel le schisme avait réduit la chrétienté. Une large fissure traversait à présent l'Europe occidentale. Après le schisme des Grecs, on voyait se produire le schisme des Latins, en attendant la désagrégation finale dont ces scissions n'étaient peut-être que les premiers symptômes. « Tout royaume divisé contre lui-même périra : » la parole de l'Écriture semblait trouver dans la situation de l'Église une menaçante application.

I

La vue du triste résultat auquel, après deux ans d'efforts, on était parvenu, devait plonger dans d'amères réflexions le roi qui, par sa brusque initiative, s'était flatté d'assurer la victoire du pape d'Avignon[1]. Et ce n'était pas seulement l'échec de ses démarches auprès de plusieurs états de l'Europe qui pouvait contrister Charles V. Le spectacle qu'il avait sous les yeux contribuait à assombrir le déclin de son règne. Sans doute la France, d'une manière générale, était soumise à Clément VII[1] : et pourtant, en y regardant de près, le roi constatait çà et là des résistances isolées qui troublaient l'unité religieuse du royaume. Ces oppositions peu bruyantes n'ont guère laissé de traces dans l'histoire. Quand j'aurai nommé Milet Ripaud, trésorier de Saint-Étienne de Gien[2], Guillaume Willard, chanoine d'Autun[3], Jacques Thaddée d'Auterive, docteur en droit et chantre de la cathédrale de Rieux[4], Guillaume Brescas ou Pelhissier, qui, pour rejoindre Urbain VI, abandonna, dit-on, sa cure de Noé et sa chaire de droit canon en l'Université de Toulouse[5], j'aurai dressé, pour cette première période, la liste presque complète des urbanistes français dont il est possible aujourd'hui de retrouver les noms[6].

---

[1] De l'aveu des clémentins eux-mêmes, plus de la moitié de la chrétienté demeurait fidèle à Urbain VI (lettre du cardinal de Viviers, Baluze, t. II, c. 867). Cf. l'*Epistola pacis* (Scheuffgen, *op. cit.*, p. 57) et Froissart (éd. G. Raynaud, t. IX, p. 148) : « Urbain en avoit la grignour partie : mais la plus pourfitable tant k'à la cavance et de plaine obeïssance, Clemens le tenoit. »

Cependant Clément VII ne jugeait pas inutile d'étouffer ces germes de révolte et de propager par la parole la doctrine officiellement admise. A Rouen, le religieux augustin Jean Romain avait, le jour des Rogations (16 mai 1379), profité de l'affluence des fidèles attirés par la « levée de la fierte » pour renouveler la démonstration de la légitimité de Clément; dans un discours auquel la présence des magistrats de l'Échiquier prêtait une autorité particulière, il avait été jusqu'à déclarer hérétiques ceux qui refusaient l'obéissance au second élu [1]. Bientôt Gilles d'Orléans, un autre religieux du même ordre [2], fut chargé d'évangéliser, avec le concours de huit ou dix Mendiants, les provinces ecclésiastiques de Rouen, de Reims et de Sens, où plusieurs, paraît-il, « marchaient dans les ténèbres. » Les offices des dimanches et des jours de fêtes devaient fournir aux nouveaux missionnaires l'occasion de se faire entendre dans les assemblées des fidèles, et aux pieuses homélies ils ne devaient pas manquer de joindre le récit des violences qui avaient accompagné l'élection de Prignano. Ils avaient reçu de Clément VII, entre autres pouvoirs, celui d'accorder cent jours d'indulgence à quiconque, après s'être dévotement confessé, assisterait à l'un de leurs sermons, en adopterait les conclusions et adresserait à Dieu des prières pour la pacification de l'Église [3].

---

[1] Il ne faudrait pas croire le chroniqueur Pierre Cochon (p. 132) sur parole : « Et fu le peuple de Franche en grant murmuration, disant avoir .ij. pappes, et le plus creoient en leur conscience le peppe Urban de Romme vray pappe. »

[2] Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip. anni III*, fol. 43 v°.

[3] Sa prébende fut donnée, le 11 décembre 1380, à Baudoin de Nieppe, maitre ès arts, licencié en droit et maitre du jeune Jean, fils du duc de Bourgogne (*ibid.*, fol. 20 r°).

[4] Pons de Sampzon, chanoine de Viviers, se fit attribuer sa prébende (*Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 184 v°); il figure, parmi les bacheliers en droit, sur le premier rôle adressé à Clément VII par l'Université de Toulouse (Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, t. I, p. 637).

[5] *Liber supplicationum anni III*, fol. 27 r°. — Il figure encore cependant sur le premier rôle adressé à Clément VII par l'Université de Toulouse : « Guilelmo Pelicerii, Castrensis diocesis, doctori in decreto, actu legenti. » (Marcel Fournier, *op. cit.*, t. I, p. 631.)

[6] Je ne sais ce qui a pu faire dire à Marlot (*Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. IV, p. 116) que l'archevêque de Reims Richard Picque désapprouvait l'élection de Clément.

---

[1] Chronique de Pierre Cochon, p. 133. — Ce religieux, qui appartenait primitivement au couvent de Rouen, avait été envoyé à l'Université d'Oxford pour y professer les Sentences : n'ayant pu supporter le climat de l'Angleterre, il obtint d'Urbain V, en 1364, par l'entremise du comte de Savoie, son admission dans l'Université de Paris (H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1291).

[2] Il avait étudié la théologie successivement en Allemagne, en Italie et à Paris. Le même jour (3 décembre 1379), Clément VII ordonna au cardinal d'Aigrefeuille de lui conférer le doctorat (bulle citée par le P. Denifle, *ibid.*, p. 662).

[3] Bulle de Clément VII, du 3 décembre 1379, adressée à Gilles d'Orléans : « ...Set ad clerum et populum Senonensis, Remensis et Rothomagensis civitatum et diocesum ac provinciarum, quorum aliqui in tenebris ambulant, dirigentes paterna benivolencia intuitum nostre mentis, te, virum utique probate virtutis ac justicie et pacis, cleri et populi precipuum zelatorem, ad civitates et dioceses ac provincias supradictas duximus destinandum. Ideo discretioni tue per apostolica scripta mandamus quatinus, ad partes illas te personaliter conferens, clero et populo partium predictarum in ecclesiis, singulis diebus dominicis et festivis, ac aliis, prout videbitur tibi, dum populus ibidem convenerit ad divina, prius proposito verbo Dei, omnibus viis et modis quibus scies et poteris, ostendas ipsis prefatum Bartholomeum in sancta sede apostolica fore intrusum, et quod ei nullatenus adhereant, obediant, sive credant. Et ut iidem clerus et populus ad credendum in premissis veritatem facilius inclinentur, tuque super hoc melius proficere valeas, tibi absolvendi hac vice auctoritate nostra senes et mulieres et pro absolutione venire ad Romanam curiam nequeuntes et centum alias personas utriusque sexus dictarum civitatum et diocesum ac provinciarum a suis delictis et commissis, in eis tamen casibus in quibus penitentiarii nostri minores absolvere et dispensare consueverunt, debent et possunt, ac eciam omnes alias personas utriusque sexus dictarum partium [a] pecatis et delictis et a generalibus excomunicationum sententiis, ac vota quecunque commutandi in casibus locorum diocesanis a jure permissis, necnon omnibus vere penitentibus et confessis dictarum partium que predicacionibus tuis interfuerint, et

Ces moyens de persuasion n'étaient malheureusement pas jugés suffisants pour extirper du sol de la France toutes les racines de l' « urbanisme. » Chez les laïques, l'attachement au pape italien passait inaperçu. Il en était autrement chez les clercs. Leur opposition se traduisait souvent par d'imprudentes prédications, par des démarches suspectes, ou même par la prétention d'exercer certains droits, de posséder certaines prébendes en vertu de bulles d'Urbain VI. Soit qu'ils se trahissent d'eux-mêmes, soit qu'ils fussent l'objet de dénonciations plus ou moins intéressées[1], les clercs urbanistes se voyaient tôt ou tard déférés, non pas aux tribunaux ecclésiastiques ordinaires, mais aux juges délégués par le pape. Avec le légat Jean de Cros[2], Pierre Ameilh, dit le cardinal d'Embrun, avait la connaissance spéciale de ces sortes d'affaires[3]; il prononçait contre les délinquants la privation de tous bénéfices, la confiscation des biens et au

---

monicionibus et exhortacionibus ac predicacionibus tuis acquieverint, ac pro bono statu et pace ac tranquilitate sancte Romane Ecclesie devotas ad Dominum preces effuderint, centum dies de injunctis eis penitenciis, singulis videlicet diebus quibus hujusmodi verbum Domini propones, relaxandi; necnon omnes et singulos qui eidem apostate publice adherent seu adherebunt ac monicionibus tuis non parebunt, ex parte nostra, citandi peremptorie, ut infra certum terminum competentem, quem eis assignes, coram dilecto filio nostro Petro, tituli sancti Marchi presbytero cardinali, personaliter compareant, super premissis de justicia responsuri et alias facturi et recepturi quod postulaverit ordo juris; et insuper deputandi in eisdem civitatibus et diocesibus atque provinciis octo vel decem fratres tui vel aliorum ordinum Mendicancium, quos ad id duxeris eligendos, ad similes predicaciones et publicaciones inibi faciendum, ac eis similem in omnibus et per omnia potestatem, sicut per presentes tibi concedimus, auctoritate predicta concedendi plenam et liberam concedimus tenore presentium facultatem... » (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 247 r^{o}). — On trouve au verso du même feuillet une autre bulle portant la même date, rédigée à peu près dans les mêmes termes, mais adressée aux prélats et au clergé des trois provinces de Sens, de Reims et de Rouen pour leur recommander Gilles d'Orléans.

[1] On retrouve beaucoup de ces dénonciations dans les *Libri supplicationum* de Clément VII. Aux clercs qui sollicitaient les dépouilles des urbanistes, le pape répondait d'ordinaire par les formules : *Fiat !* ou : *Fiat, si probetur !*

[2] V. plus haut, p. 129.

[3] V. la bulle reproduite à la page précédente. — Dans les États de l'Église et en Provence, le camerlingue, par ordre du pape, avait chargé M^{e} Clément de Grandmont, chanoine de Cambrai, chapelain de Clément VII, et Guillaume Rixend, aumônier de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, du soin de poursuivre et de châtier les bénéficiers urbanistes. Par bulle du 1er août 1380, Clément VII ratifia toutes leurs procédures, et prorogea leurs pouvoirs, sauf en ce qui concernait le droit de prononcer la privation des bénéfices (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 255 r^{o}).

besoin l'emprisonnement. Je doute qu'on ait jamais été plus loin en France, et la mort, par exemple, d'Eustache de Maldestour, dont un chroniqueur urbaniste rend responsables le saint-siège et le pouvoir séculier[1], pourrait bien être le résultat d'un accident fortuit ou la conséquence imprévue d'une détention prolongée[2].

Quelque rare et quelque mitigée qu'ait été l'application des peines aux urbanistes français, la royauté, bon gré mal gré, prenait sa part des répressions. Le moyen qu'il en fût autrement? Les urbanistes tombaient sous le coup des excommunications lancées par Clément VII ou par ses délégués. Quand une personne excommuniée avec aggrave et réaggrave continuait à donner le scandale de son endurcissement, elle se trouvait par ce seul fait assimilée aux hérétiques, et, suivant le principe admis à cette époque, le juge séculier avait le devoir de la contraindre par la saisie de ses biens à se réconcilier avec l'Église[3]. D'autres fois, il prêtait main forte aux délégués apostoliques pour l'exécution de leurs sentences ou pour l'arrestation des inculpés. C'est ainsi que plus d'un urbaniste fut forcé de s'incliner devant des censures dont il contestait la valeur et amené à feindre une soumission contre laquelle il protestait tout bas. « Et les autres s'enfuioient et ne se osoient faire voir de grant temps : dont c'estoit bien estrange chose[4]. » Triste contrainte, qui s'exerçait, en sens contraires, dans les deux obédiences, sans autre effet, de part et d'autre, que de susciter quelques beaux sacrifices et de multiplier les capitulations de consciences.

J'ignore si Charles V trouvait dans les faveurs du pape d'Avignon quelque compensation aux embarras que lui causait l'état de l'Église. Clément VII, dans le premier moment, lui avait spontanément offert le renouvellement des subsides fournis par le clergé de France[1]. Il lui avait également octroyé le droit de nomination à cent des principaux bénéfices du royaume (16 novembre 1378) : grâce qu'il compléta plus tard (6 janvier 1380), en déclarant que les clercs désignés par le roi l'emporteraient sur ceux qui auraient, postérieurement, obtenu du saint-siège des provisions semblables sous la même date apparente du 16 novembre 1378[2]. Ces faveurs n'étaient que le développement des privilèges précédemment octroyés aux rois de France. Il en est de même d'une bulle relative à la levée d'un subside qui avait été déjà voté sous Grégoire XI par le clergé du Rouergue[1]. Il en est de même aussi des invitations pressantes que le pape adressa aux ecclésiastiques de Rouergue, de Quercy, d'Albigeois, d'Auvergne, de Velay et de Gévaudan pour les amener à contribuer aux frais d'expulsion des routiers[2] : rien de plus conforme aux traditions constantes du saint-siège.

---

[1] « Et avoit commissaires de par le pappe Clement et le roy qui enquerroient cheulz qui estoient de la partie du pappe de Romme, et les faisoient prendre par la justice laye, avec touz leurs biens et mener ou Chastellet de Paris prisonniers, et les faisoit mourir, comme mestre Vystace de Maldestour et autres. » (Chronique de Pierre Cochon, p. 132.)

[2] S'il en était autrement, Pierre Cochon aurait sans doute précisé la nature du supplice, comme il a fait pour celui d'un clerc clémentin exécuté en Angleterre : « lequel fu pris et ars comme herese. »

[3] Concile de Vabres de 1368 (Labbe, t. XI, Pars II, c. 2030); arrêt du Parlement du 22 mai 1370 (Arch. nat., X1ª 22, fol. 137 v°); mandement du 3 juillet 1371 (*Recueil des ordonnances*, t. V, p. 414). — On connait la réponse que fit saint Louis, à ce sujet, aux évêques de France (Joinville, éd. de Wailly, Paris, 1867, in-8°, p. 42 et 450).

[4] Pierre Cochon, *loco cit.*

---

[1] V. plus haut, p. 110.

[2] Bulle du 6 janvier 1380, adressée à Charles V : «... Dudum si quidem, videlicet XVI kalendas decembris, pontificatus nostri anno primo, venerabili fratri nostro***, episcopo Parisiensi, per nostras dedimus litteras in mandatis, ut in singulis ex XL cathedralibus, etiam metropolitanis, ac in LX ex collegiatis ecclesiis in regno Francie consistentibus, quas eidem episcopo duceres nominandas, pro singulis personis ydoneis quas eidem episcopo etiam nominares, singulas videlicet vel singulos, seu singula dignitates, personatus vel officia, cum cura vel sine cura, si que vel si qui aut si qua in eisdem ecclesiis tunc vacabant, vel cum vacarent, quas vel quos seu que dicte persone per se vel procuratores suos infra certi temporis spacium acceptarent, conferendas, vel conferendos, seu conferenda, singulas, singulos et singula dignitates personatus et officia hujusmodi singulis personis eisdem auctoritate predicta apostolica donationi sue reservaret; et nichilominus hujusmodi dignitates, personatus vel officia... singulis personis eisdem auctoritate predicta conferre et assignare curaret... Cum autem postmodum, tam ad nonnullorum importunam instantiam quam etiam per nostram inadvertentiam, nonnullis de hujusmodi dignitatibus, personatibus ac officiis dictarum ecclesiarum seu aliquarum ex eis, sub ipsius diei data, videlicet XVI kalendas decembris, mandaverimus et quibusdam aliis concesserimus provideri, ac aliis facultatem dederimus providendi : nos, nolentes quod per hoc personis per te ad dictas ecclesias nominatis et eciam nominandis prejudicium aliquod generetur, et litibus et controversiis que possent inter personas easdem, premissorum occasione, verisimiliter exoriri obviare volentes, motu proprio, non ad tuam vel alterius per te nobis super hoc oblate petitionis instantiam, set de nostra mera liberalitate, volumus et etiam ordinamus, tibique auctoritate predicta concedimus quod omnes singule persone per te ad dignitates, personatus et officia ipsarum ecclesiarum, vigore dictarum litterarum eidem episcopo nominate ac etiam nominande, predictis omnibus aliis personis, in assecutione dignitatum, personatuum ac officiorum hujusmodi de quibus idem episcopus vigore litterarum ipsarum personis hujusmodi sic nominatis et nominandis providebit, omnino preferantur... » (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 151 r°). — Des faveurs analogues, mais beaucoup moins étendues, avaient été accordées par les papes Boniface VIII et Innocent VI aux rois Philippe le Bel et Jean le Bon (Du Boulay, t. IV, p. 28, 32 ; Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, Paris, 1681, in-fol., t. III, p. 74). Il y a loin pourtant de ces concessions à celles qu'on attribue ordinairement à Clément VII : « Le Schisme, a écrit Michelet (*Histoire de France*, t. III, p. 512), mettait le pape d'Avignon *entièrement* à la discrétion du roi, et lui donnait la libre disposition des bénéfices dans *toute* l'église gallicane. »

Lors même que Clément VII eût eu l'intention de faire pour le roi de France plus qu'aucun de ses devanciers, sa faiblesse eût trahi sa bonne volonté. Il lui manquait, pour prêter un appui énergique aux entreprises de Charles V, l'autorité d'un chef universellement reconnu dans l'Église[3].

En attendant qu'il fût à même de s'acquitter envers le roi, sa présence et celle de ses cardinaux dans la vallée du Rhône constituaient pour le royaume plutôt une charge qu'un profit. Presque tout le poids de l'entretien du pape et de sa cour retombait sur le clergé de France.

---

[1] Bulle du 15 juillet 1379, adressée au collecteur apostolique du diocèse de Rodez (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 259 v°).

[2] Huit bulles expédiées d'Avignon, le 23 septembre 1379, à la requête de Charles V et du comte d'Armagnac ; elles sont adressées à divers religieux que le pape charge de solliciter et, au besoin, d'exiger les subsides qui suivent, pour l'expulsion des compagnies : 500 francs d'or de l'évêque et des bénéficiers du diocèse de Saint-Flour ; autant de ceux du diocèse d'Albi ; 200 francs de ceux du diocèse de Tulle ; 1.000 francs de ceux du diocèse de Cahors ; 600 francs de ceux du diocèse du Puy ; 450 francs de ceux du diocèse de Mende ; 1.500 francs de ceux du diocèse de Clermont ; 1.250 francs de ceux des diocèses de Rodez et de Vabres (*ibid.*, fol. 163 v°-165 v°).

[3] Mentionnerai-je les bulles octroyées par Clément VII, sur la demande de Charles V, soit aux religieux célestins de la province de France (Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. III, p. 475), soit à la Sainte-Chapelle de Vincennes (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 16 v° ; Arch. nat., L 624, n° 1)? Une attention delicate du pape fut de confier au cardinal d'Amiens une mission à la cour de France, pour que ce prélat pût reprendre sa place dans les conseils de Charles V (v. les documents cités plus haut, p. 203, note 2, et la *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 282 ; cf. un compte « viagii facti per eum anno D. MCCC LXXX° ad clare memorie dominum Carolum quintum, regem Francorum, pro magnis et arduis negociis Ecclesie et predicti domini nostri », Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 357, fol. 16 v°). Clément VII députa aussi en France un de ses amis intimes, grand ami également du cardinal d'Amiens (Baluze, t. II, c. 1102, 1106), l'évêque de Genève Jean de Murol : il est question, le 17 janvier 1380, des douze chevaux fournis à l'évêque pour ce voyage (*Introitus et exitus*, n° 352, fol. 37 v°) ; une bulle lui conférant le droit de nommer dix tabellions n'est datée que du 14 mai 1380 (Arch. nat., L 364, n° 10 *bis*).

Déçu dans ses espérances, attristé dans sa foi religieuse, Charles V se voyait en butte aux admonestations des urbanistes, qui le considéraient, non sans raison, comme le principal soutien de Robert de Genève. Des lettres de désapprobation lui étaient adressées de toutes parts : humbles et insinuantes, comme celle de l'électeur Palatin[1]; pressantes et écrites sur le ton inspiré, comme celle du pieux et noble frère mineur Pierre d'Aragon, qui ne faisait que lui transmettre, disait-il, des réflexions recueillies de la bouche même du Christ[2]; ardentes, affectueuses, passionnées, comme celle de Catherine de Sienne, où l'on sent à la fois vibrer l'âme de la sainte et percer les insurmontables préventions de l'italienne. Était-ce bien à Charles V qu'il convenait de reprocher ses calculs égoïstes, sa crédulité d'enfant, son imprudence d'aveugle qui se laissait conduire au précipice par des guides aussi aveugles que lui-même? En tous cas ce langage ne pouvait guère réussir à dessiller les yeux du roi[3].

Le frère prêcheur Raymond de Capoue, auquel Catherine avait confié sans doute ces pieuses remontrances, fut sur le point de renouveler alors, sur l'ordre d'Urbain VI, une tentative qui, on s'en souvient, avait échoué en 1378. Cette fois, le pape de Rome comptait faire prendre à son messager le chemin détourné de Barcelone dans l'espoir qu'un sauf-conduit du roi d'Aragon lui ouvrirait les portes de la France[4].

---

[1] Baluze, t. II, c. 887. — Urbain VI, dans une bulle du 13 mai 1384, rappelle que les avertissements n'ont pas manqué à Charles V : il parle des démarches tentées par Charles IV, par Wenceslas, par Louis Ier de Hongrie et par certains princes, « etiam ad nostram requisitionem ». (Bibl. nat., ms. Moreau 702, fol. 181 v°.)

[2] Cette lettre, qui est datée « die veneris Ia aprilis », ne peut avoir été écrite qu'en 1379, bien que Wadding (*Annales Minorum*, t. IX, p. 40), Du Boulay (t. IV, p. 581), etc., la datent de 1380.

[3] En regard de ces admonestations, il est curieux de placer les compliments outrés que certains clémentins adressèrent au roi. Charles V était « le pôle vers lequel se dirigeait le vaisseau de l'Église, battu par la tempête » : ainsi s'exprime, par exemple, le patriarche de Constantinople Guillaume, au mois d'octobre 1379. Il ne faisait, il est vrai, que répondre à Charles V, qui, le 26 septembre précédent, lui avait écrit pour le féliciter chaudement de sa conduite depuis le commencement du schisme (Baluze, t. II, c. 878, 879).

[4] Lettre d'Urbain VI, du 9 mai 1379, adressée au roi d'Aragon (Ripoll, *Bullarium ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 297). — Dans des instructions dont il va être question, Urbain VI dit avoir adressé à Charles V plusieurs lettres et ambassades demeurées

Si, comme je le crois, j'ai retrouvé le texte même des instructions destinées dans cette circonstance à Raymond de Capoue[1], elles montrent quel langage encore plus insinuant, sinon plus convaincant que celui de sainte Catherine de Sienne, Urbain VI prétendait faire tenir à Charles V. Dégageant discrètement la responsabilité du roi, il l'exhortait à se méfier des ignorants et des flatteurs qui l'indisposaient contre Rome[2]. Il rappelait certain propos que Charles V aurait tenu vers le printemps de 1378[3], et il en tirait cette conclusion que la défection des cardinaux ne devait ni troubler, ni surprendre le roi. Bien qu'italien de naissance, il professait les sentiments les plus favorables à la France. Son intention était de complaire au roi de toutes les manières. S'agissait-il de l'honneur ou des intérêts de Charles V? il promettait de faire aussi bien ou mieux qu'aucun de ses prédécesseurs. Toutes les demandes raisonnables du roi, il s'empresserait de les accueillir; toutes les personnes dignes et notables qu'il plairait à Charles V de lui désigner, il les pourvoirait des églises vacantes[4]. Son désir de contenter le roi lui avait fait jeter les

---

sans réponse : « Item, quod ipse dominus noster pluries scripsit regi Francie et plures ambaxiatores destinavit eleccionem suam predictam intimando [seu] notificando, super quo nullum habuit responsum. »

[1] Elles occupent les fol. 132-135 du vol. XXXIII de l'*Armarium LIV* (*De Scismate*), aux Archives du Vatican, et commencent de la sorte : « Sequuntur ea que domino regi Francie sunt exponenda per*** pro parte domini nostri domini Urbani pape sexti. » Le nom de l'ambassadeur est laissé en blanc. Mais les instructions mentionnent les événements accomplis jusqu'au 30 avril 1379 inclusivement. Elles ont donc été vraisemblablement rédigées dans les premiers jours du mois de mai, c'est-à-dire juste au moment où Urbain VI recommandait Raymond de Capoue au roi d'Aragon.

[2] « Item, quod, in tam arduo negocio sicut de fide catholica, vellit audire sapientes et eis credere, nec permittat se decipi per adulatores et in[s]cios, quia ignorans ignorabitur, nec credat illis qui contra prefatum dominum nostrum Urbanum papam dant sibi falsa consilia, quia hoc est contra ipsius honorem et anime salutem, et ex hoc inducet maculam in sanguine et genere suo. »

[3] « Item, exponatur eidem regi qualiter, in principio creacionis ipsius domini nostri pape, ipse rex, quasi prophetando, predixit quod ipse dominus noster cardinales novos crearet, et, dum peteretur ab eodem de quo viverent, ipse prophetice respondit quod de beneficiis antiquorum cardinalium novis provideretur, prout factum est. »

[4] « Item, licet sit ytalicus, tamen semper fuit et adhuc est voluntate galicus, et in voluntate complacendi dicto regi in omnibus ipsumque regem et ejus honorem et comodum tangentibus, sicut aliqui(s) predecessorum suorum Romanorum

yeux, pour le cardinalat, sur un prélat de la maison de France[1], et sa première liste de cardinaux ne comptait pas moins de trois noms français[2]. A ces protestations d'amitié Urbain VI joignait des renseignements sur le conclave, sur la conduite des cardinaux[3], sur la profession de foi du feu cardinal de Saint-Pierre, sur l'attitude d'un grand nombre d'anciens officiers de Grégoire XI[4], enfin sur les succès qu'il venait d'obtenir en Italie et en Allemagne[5]. Cet exposé, malheureusement, contenait des

---

summorum pontificum unquam fuerunt, et forte magis, et habundanter et graciose. — Item, quod de ecclesiis dicti regni vacantibus vel vaccaturis intendit ipse dominus noster et vult providere personis notabilibus et benemeritis quas ipse rex nominare voluerit, et ipsum regem in omnibus peticionibus justis et racionabilibus, eciam si gracia indigeant, exaudire. »

[1] Les cardinaux d'Avignon s'étaient empressés de faire saisir les biens de « l'anti-cardinal » d'Alençon ; c'est ainsi qu'à la date du 19 janvier 1379, je relève un payement de 21 florins 5 sols 6 deniers fait « domino Guillelmo Rixendis, elemosinario monasterii Massiliensis, qui fideliter et utiliter laboravit in captione et arrestatione bonorum anticardinalis de Alençonio in loco de Luco in Provincia [Luc-en-Provence, ch.-l. de c. de l'arr. de Draguignan] et in aliis diversis locis ». (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350.)

[2] Philippe d'Alençon, Renou de Monteruc, évêque de Sisteron, prélat limousin, et Pierre de Barrière, évêque d'Autun, qui, comme on l'a vu (p. 131), refusa de recevoir le chapeau des mains d'Urbain, pour l'accepter ensuite des mains de Clément VII. — « Item, ipse dominus noster papa Urbanus, cupiens et affectans eidem regi complacere, propter ipsius honorem et favorem, dictum Philippum de Alençonio, tunc patriarcham Jherosolimitanum, ipsius regis consanguineum, et duos alios de regno Francie ad cardinalatus dignitatem assumpsit, quanquam in quocumque alio christianitatis regno non assumpserit nisi unum. » Cette dernière phrase contient une inexactitude, s'il est vrai que le seul royaume de Naples fournit à Urbain VI, dès cette première promotion, cinq cardinaux (*Cronaca Riminese*, Muratori, t. XV, c. 920).

[3] C'est le récit habituel, reproduit par tous les urbanistes. Voici pourtant quelques détails nouveaux : « Item, quod plures de dictis cardinalibus, in presencia aliquorum prelatorum et aliorum notabilium, ipso domino nostro absente, aliqui super sancta Dei euvangelia, et alii super majus altare S. Petri de Urbe, juraverunt, non coacti, set voluntarie, quod ipse dominus noster erat ita verus papa sicut fuit aliquis a tempore B. Petri. — Item, quod, ipsis cardinalibus propter Rome aeris intenperiem, ad civitatem Anagninam accedentibus et ibidem existentibus, aliqui ipsorum dicto domino nostro pape litteras suas, tanquam pape, destinarunt, *et aliqui personaliter visitarunt.* »

[4] « Item, quod quamplures officiarii et servitores felicis memorie domini nostri Gregorii, pape ultimi, et post creacionem dicti domini nostri pape Urbani, in eisdem officiis et serviciis remansserunt et adhuc remanent de presenti. »

[5] La conclusion d'une ligue urbaniste en Allemagne (à ce propos, Urbain VI adressait à Charles V copie de la lettre de Wenceslas du 27 février 1379 ; ce passage a été publié par M. Weizsäcker, *Deutsche Reichstagsakten unter Kœnig Wenzel*, t. I, p. 236) ; puis la reddition du Château-Saint-Ange.

inexactitudes qui devaient, de prime abord, sauter aux yeux de Charles V. Pourquoi, par exemple, ranger au nombre des souverains urbanistes les rois de Chypre, de Portugal, de Navarre, de Castille et d'Aragon[1]? Aux Universités qui s'étaient prononcées pour Urbain, pourquoi joindre celles de Toulouse, d'Orléans et de Paris[2]? A quoi bon invoquer le témoignage fort incertain des femmes et des enfants de France[3]? Le cardinal de Thérouane était mort subitement, ainsi qu'un de ses écuyers qui avait été chargé par les gens d'Avignon d'arrêter au passage les messagers d'Urbain[4]; le bruit s'était également répandu de la mort du frère de Clément VII, Pierre, comte de Genevois, qui, en réalité, vécut jusqu'au printemps de l'année 1392[5]: autant de châtiments divins qu'alléguait Urbain VI comme des preuves évidentes de la justice de sa cause[6]. N'allait-il pas jusqu'à prétendre que Robert de Genève, depuis sa révolte, était atteint d'hydropisie ? et ne parlait-il pas de la lettre « thau » marquée sur le visage de « l'antipape[1] » ? Ce signe, qui, dans Ézéchiel (IX, 4), sert à distinguer les élus, avait évidemment dans la bouche d'Urbain VI une signification tout autre[2]. Le visage de Clément VII ne présentait, dans le fait, rien d'anormal, si ce n'est un léger strabisme dont l'origine est certainement antérieure au schisme[3].

---

[1] « Item, quod reges Romanorum et Boemie, Ungarie, *Aragonie*, *Castelle*, Anglie, *Portugalie*, *Cypri* et *Navarre* et omnes principes hujusmodi regnorum, multique alii principes et magnates et domini temporales Ytalie et aliarum terrarum, discussione veritatis diligenter prehabita, ipsum dominum nostrum papam habent et tenent tanquam papam verum et canonice electum. — Item, quod per totam Alamanniam, Ungariam, *Yspaniam*, *Aragoniam*, Ytaliam, vel quasi, Angliam, Flandriam et in pluribus aliis partibus christianorum eidem domino nostro Urbano obeditur, tanquam vero Christi vicario, successori legitimo B. Petri. »

[2] « Item, quod, omnibus supradictis per universum orbem notorie divulgatis, plures et quasi omnes studiorum generalium Universsitates, materia eleccionis hujusmodi inter clericos notabiliores discussa et disputata, pro domino nostro papa, tanquam vero et canonice electo, concluserunt. — Item, quod dicte Universitates, scilicet Bononiensis, Padue, Papiensis, Pragensis, *Parisiensis*, *Aurelianensis* et *Tholosana* et eciam in Anglia, aut major pars et sanior clericorum et doctorum hujusmodi Universitatum ipsum dominum nostrum papam Urbanum, rejectis allegacionibus et capitulis in processu per cardinales facto contentis, habent repputatum pro vero papa et Christi vicario. »

[3] « Item, vellit ipse eciam rex bene notare quod ubicunque, et eciam in regno Francie, infantes et mulieres et quasi omnes populares, nullo instigante, set Spiritus Sancti gracia inspirante, ipsum dominum papam Urbanum, tanquam verum papam acclamant et ipsum habent pro vero papa, quia scribitur per prophetam : Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem [*Math.*, xxi, 16]. »

[4] Sans doute Pierre François, ou Pierre Malapna, ou Pierre « de Crota, » dont il a été question plus haut (p. 215, note 1).

[5] Il mourut, non en 1393, comme on le répète couramment (S. Guichenon, t. III, p. 355; P. Anselme, t. II, p. 162; Moreri, t. V, p. 134, etc.), mais entre le 24 mars et le 18 juin 1392 (Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, Paris, 1867-74, in-4°, nos 3862 et 3872; H.-Fr. Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, Paris, 1894, in-8°, p. 215).

[6] « Item, consideret quali morte mortuus est cardinalis Morinensis, et deinde

Charles V n'eut sans doute pas à discuter les allégations d'Urbain VI, non plus que les tendres reproches de sainte Catherine de Sienne. Le cardinal Pierre de Luna faisait bonne garde en Aragon. Il est douteux que Raymond de Capoue ait même tenté de parvenir jusqu'au roi[4]. Mais eût-il fait entendre au milieu de la cour

---

qualiter quidam ipsius cardinalis scutiffer qui, [dum] persequebatur nuncios apostolicos ipsius domini nostri pape Urbani, vitam finivit, et subsequenter quomodo et in quo puncto noviter interiit, ut hic dicitur, comes Gebennensis. »

[1] « Item, advertat bene quod cardinalis olim Gebennensis, nunc antipapa factus, quod ab ipsius domini nostri Urbani obediencia recessit, signum *Thau* in facie recepit et, postquam factus est antipapa, infirmitatem quasi incurabilem incurrit : morbus qui ydropicus [dicitur] ipsum arripuit. »

[2] Le cardinal de Poitiers, dans un discours que j'ai déjà analysé (p. 259, 260), fait justice de cette fable, ainsi que d'autres légendes accréditées parmi les urbanistes : « Nonne eciam illi adversarii Dei et Ecclesie falcissima miracula confixerunt ad simplicem populum magis seducendum ? Nonne dixerunt publice quod dominus noster papa Clemens, statim cum ab Intruso recessit, habuit signum *thau* inpressum in facie, *et hoc multis regibus et principibus per suas litteras conscripserunt* ? De cujus contrario per aspectum sui vultus evidenter aparet. Rome predicaverunt publice quod, in prima missa quam celebravit, corpus Christi affugit ab altari : cujus contrarium per duo milia testium, extimo, qui in elevatione et communione presentes fuerant manifestissime proberetur ! Nonne omni die falcissima confingunt miracula, que scribunt per orbem, solum ad populum simplicem in errore servandum ? Nonne aliquando etiam dixerunt quod domini cardinales italici tenebant se cum eo, de cujus contrario constat pene toti mundo ? Nonne etiam aliqui domini qui ex hoc seculo migraverunt in mortis articulo confessi sunt B. fuisse papam, que omnia falsa esse dicuntur ? Ex his igitur potes percipere qualis et quanta fides sit talibus testibus adhibenda. » (Bibl. nat., ms. latin 15561, fol. 104 v° ; passage en partie publié par J.-D. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XXVI, c. 726.)

[3] *Cronaca Riminese* (Muratori, t. XV), c. 920 ; *Cronicon Estense* (*ibid.*), c. 503 ; *Cronaca di Bologna* (Muratori, t. XVIII), c. 519.

[4] Je n'ai retrouvé aucune trace du passage de Raymond de Capoue en Aragon ou en France. Il résulte, au contraire, de son propre récit (*Acta Sanctorum, Aprilis*, t. III, c. 938) qu'après l'échec de sa première tentative, il demeura dans la région de

de Vincennes les raisonnements de valeur inégale et les réflexions moins profondes que naïves dont ses instructions sont pleines, je doute qu'il eût produit grande impression sur Charles V. La cause d'Urbain VI méritait d'être mieux défendue. C'est un des malheurs de ce pontife d'avoir rarement su faire valoir en faveur de sa légitimité les arguments les plus topiques.

II

Soit que Charles V ait continué d'être imparfaitement renseigné sur les origines du schisme, soit que sa conviction ait résisté aux objections les plus fortes, il ne paraît guère avoir conçu de doute sur la légitimité de Clément VII. Mais une autre sorte d'incertitude a pu, durant les derniers mois de sa vie, tenir son esprit en balance. L'excellence des moyens qu'il avait jusqu'alors employés pour mettre un terme au schisme ne lui a peut-être plus paru si évidente. La diplomatie sans doute n'avait pas dit son dernier mot : déjà pourtant on pouvait se rendre compte de l'impuissance où elle était de surmonter certains obstacles. Peut-être y avait-il mieux à faire que de renouveler perpétuellement l'échange des correspondances, la communication des mémoires, l'envoi des « solennels » ambassadeurs.

Parmi les autres voies s'offrant à Charles V, celle qui consistait à recourir à la force brutale et à expulser l' « intrus » *manu militari* devait peu le séduire[1]. Rien ne prouve qu'il ait encouragé les projets belliqueux de son frère le duc d'Anjou. Il était, en tous cas, trop soucieux des intérêts de la France pour les compromettre dans une expédition lointaine et hasardeuse. Mais il y avait

---

Gênes. C'est là qu'Urbain VI le chargea, par bulle du 18 juillet 1380, de prêcher la croisade contre Robert de Genève (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 58 r°). Cf. un passage déjà cité (p. 125, note 2) d'une bulle d'Urbain VI du 13 mai 1384.

[1] Conrad de Gelnhausen devait exprimer la pensée même de Charles V quand il lui donnait ce conseil : « Accipe gladium a Domino munus sanctum, sed nondum ipsum exere pro causa ista, quia non adhuc est necesse. Nosse quidem debes pericula belli : varius enim eventus prelii... » (*Epistola Concordiæ*, dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1225.)

encore une voie pacifique à laquelle plus d'un clerc et plus d'un prince avaient songé : je veux parler de la convocation d'un concile général.

Pour qu'un tel projet pût aboutir, il fallait, à dire vrai, qu'il réunît la plupart des suffrages. Or, au nombre des personnages dont il était indispensable d'obtenir l'assentiment et le concours figuraient les deux pontifes rivaux, et je ne sais, malheureusement, lequel, d'Urbain VI ou de Clément VII, éprouvait pour cette voie le plus d'éloignement.

Urbain VI, après avoir feint d'agréer les ouvertures faites dans ce sens par les trois cardinaux italiens, leur avait opposé une force d'inertie qui trahissait ses dispositions véritables. Il s'était fait rendre, dit-on, les bulles qu'il avait expédiées d'abord à ce sujet[1], et, jouant sur le nom d'Aversa, où se trouvaient alors les deux cardinaux de Florence et de Milan : « C'est l'indice, avait-il « dit, qu'ils favorisent la mauvaise et *adverse* partie. » Entre autres arguments que le même pape fit valoir pour décliner les propositions analogues du roi de Castille, il allégua l'opposition que le projet de concile ne manquerait pas de rencontrer auprès de Clément VII[2].

Effectivement, chaque fois que la question avait été mise en délibération dans l'entourage de Robert de Genève, à Palestrina, à Anagni, à Fondi, à Avignon, les cardinaux du parti clémentin s'étaient unanimement prononcés contre le projet de concile. Tel était le sens des avis que les légats de Clément VII prétendaient avoir recueillis de tous côtés[3], ainsi que des réponses que les cardinaux de Saint-Eustache, de Viviers et de Pampelune firent à l'archevêque de Tolède[4] ou aux envoyés castillans[5]. Ainsi concluaient un mémoire composé, vers 1379, par un docteur d'Avignon[6]; une lettre écrite aux cardinaux de Florence et de Milan, vers le mois de mai ou de juin 1380, par le cardinal de Viviers[1] ; enfin un traité complet rédigé, au mois d'août 1379 ou 1380, par le cardinal d'Embrun[2]. On n'osait pas représenter Clément VII comme opposé personnellement au projet de concile ; mais on annonçait qu'en une matière de cette importance il ne prendrait de résolution qu'après avoir consulté Charles V et les autres rois de son obédience[3].

---

[1] Rinaldi, t. VII, p. 331 ; cf. *ibid.*, p. 371. Réponse du cardinal de Saint-Eustache à l'archevêque de Tolède (Bibl. nat., ms. latin 9724, fol. 36 r°, et Baluze, t. I, c. 1110).

[2] Relation de Rodrigue Bernaldez ; lettre du cardinal de Viviers (Baluze, t. I, c. 1109, 1110 ; t. II, c. 855, 861, 869).

[3] *Ibid.*, c. 869.

[4] V. plus haut, p. 208.

[5] Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 40 v°, 42 r°, 43 v°.

[6] Les *Allegationes Avinione facte* se trouvent dans le ms. 1355 (fol. 17-26) de Rouen et dans le ms. latin 14642 (fol. 167-174) de la Bibliothèque nationale. *Inc.* :

Dans cette répugnance des deux pontifes à soumettre leurs droits au jugement d'un concile, il faut peut-être voir autre chose que le désir égoïste de jouir le plus longtemps possible d'une situation acquise. Séduisante par certains côtés, la thèse du concile ne laissait pas de présenter des dangers. Le témoignage des cardinaux est suspect, observaient les auteurs du projet ; il convient donc de recourir à une autorité supérieure : quelle serait-elle sinon l'Église universelle, représentée par le concile, l'Église de qui seule on

---

« Due partes dominorum cardinalium asserentes... » L'auteur écrit après l'avènement de Clément VII et probablement avant la mort du cardinal Orsini († 13 août 1379). Il constate que plusieurs refusent d'obéir à Clément jusqu'à ce que la question soit tranchée par un concile général, et pour prouver l'inutilité de cette convocation, il s'attache à démontrer que la légitimité du second élu est évidente.

[1] Baluze a publié cette lettre (t. II, c. 864-873) sous la date de 1381. M. Th. Lindner pense qu'elle fut écrite entre le mois d'août 1379 et le 27 août 1381, probablement au commencement de 1380 (*Geschichte des deutschen Reiches unter König Wenzel*, t. I, p. 113). Il est possible de préciser encore davantage : une allusion à la diète que Wenceslas et Charles V projetaient de tenir à Reims (c. 869) montre que la lettre est antérieure au mois de juillet 1380, et probablement écrite vers le mois de mai ou de juin de la même année (v. un passage du *Discours prononcé en présence de Charles V par Martin, évêque de Lisbonne*, que j'ai publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, en 1891, t. LII, p. 500; cf. C. Höfler, *Anna von Luxemburg*, p. 130, note 5).

[2] Le *Tractatus domini cardinalis Ebredunensis super materia Consilii generalis habendi vel non habendi in negocio Schismatis hodie currentis* se trouve dans les mss. latins 1463 (fol. 83-87), 1469 (fol. 76 v°-80 v°), 1472 (fol. 46 r°-52 v°), 9724 (fol. 153 v°-161 r°) et 12722 (fol. 145-147) de la Bibliothèque nationale, dans le ms. 1689 de la Mazarine (fol. 86-94), dans les mss. 1355 (fol. 44 v°-49 v°) et 1357 (fol. 13-15) de la Bibliothèque de Rouen, et dans le registre J 518 des Archives nationales (fol. 47-54, où la fin manque, et fol. 57-64). Ce dernier exemplaire, ainsi que celui du ms. latin 9724, porte la mention suivante, qui fixe approximativement la date de la composition du traité : « Scriptus de mense augusti anno octuagesimo, forte factus eodem aut saltem precedente anno. » *Incipit* : « Quoniam a pluribus asseritur quod per universale Consilium cognosci debet... » Le P. Denifle (*Chartularium*, t. III, n° 1634) signale encore la présence de ce traité dans plusieurs mss. de Rome.

[3] Réponses des cardinaux aux envoyés de Castille (*loco cit.*).

peut dire qu'elle ne saurait faillir, et sur qui, en pareil cas, l'Esprit saint répandrait certainement ses lumières? A cela les adversaires du projet répondaient que tout recours au concile porterait une atteinte grave à la dignité du vrai pape, à l'autorité des cardinaux; qu'aucun schisme n'avait été terminé de cette manière, les conciles n'ayant nullement qualité pour désigner la personne du pape légitime. Se transportant ensuite sur le terrain pratique, les mêmes argumentateurs soulevaient des objections non moins sérieuses. Les guerres qui déchiraient alors la chrétienté rendaient difficile l'entente des souverains, ainsi que le choix d'un lieu de réunion. En admettant qu'on finît par tomber d'accord et qu'on découvrît un lieu à la fois neutre et sûr, par qui le concile serait-il convoqué? Par les deux pontifes simultanément? Ils n'y consentiraient jamais. Par l'un d'entre eux? Son appel ne serait pas entendu dans l'obédience du pape rival. Par les cardinaux et les prélats? L'usage était contraire, leur autorité insuffisante. Par l'Empereur? Il n'y en avait point. Par tous les rois d'un commun accord? Combien de temps faudrait-il, combien de pourparlers pour les amener à se concerter en vue d'une démarche commune? Puis, une fois le concile réuni, qui le présiderait? On ne sait à quel degré de confusion peut en venir une multitude privée de direction. Les nouveaux cardinaux, les prélats récemment pourvus prétendraient aux mêmes droits que les anciens titulaires. L'intérêt personnel serait partout en jeu, risquerait de dicter les votes. D'une manière générale, les nations qui déjà s'étaient déterminées dans un sens ou dans l'autre apporteraient au concile d'insurmontables préventions, ou bien s'abstiendraient de s'y rendre. Seules les populations indifférentes ou neutres y seraient sans doute représentées : quelle influence aurait sur la masse des chrétiens le jugement d'une minorité infime? Il était à craindre qu'une assemblée dont l'autorité serait sûrement contestée, loin de faire la lumière, n'introduisît dans l'Église de nouveaux germes de discorde. Le remède qu'on préconisait pouvait avoir pour résultat de rendre le schisme irrémédiable.

Ces considérations avaient sans doute fait impression sur Charles V, qui, dans ses démarches auprès du comte de Flandre et probablement aussi dans sa correspondance avec le roi de Castille, se montra l'adversaire résolu du concile[1]. Au mois de juillet 1380[2], le duc de Luxembourg étant venu à Paris proposer de nouveau de recourir à cette voie, la question fut l'objet d'une délibération sérieuse, mais tranchée, une fois de plus, dans le sens négatif[3].

Il faut remarquer pourtant (cela résulte de deux pièces inédites) que Charles V entretint un commerce de lettres avec les plus chauds partisans du concile. Je veux parler des cardinaux italiens, dont la première ouverture à ce sujet remonte au mois de juillet 1378 ; depuis lors, ils n'avaient manqué aucune occasion de manifester leur sentiment à leurs collègues, à Urbain VI, à Charles V lui-même[4].

Peu après la mort de l'un d'eux, le cardinal Orsini (13 août 1379), dont le dernier acte avait été une profession de foi en faveur du pape que le futur concile reconnaîtrait[5], Charles V écrivit aux deux cardinaux survivants (Milan et Florence[6]), pour les exhorter à se rendre auprès de lui, à se rapprocher au moins de la France, en transportant leur résidence, par exemple, dans le Piémont. Tel était son désir de les avoir à portée de sa voix qu'il offrait de leur rembourser leurs frais de déplacement et promettait de pourvoir à leurs besoins. Qu'en cela il eût le dessein de les soustraire à l'influence du pape et du peuple italiens, afin de les amener à reconnaître expressément Clément VII, je serais d'autant plus disposé à le croire que le pape d'Avignon, de son côté, poursuivait le même but par le même moyen. Il les traitait comme les autres cardinaux

---

[1] V. plus haut, p. 208 et 257.

[2] Le 13 juillet, Wenceslas de Luxembourg se trouve à Meaux, le 17, à Paris ; dès le 1er août, il est de retour à Luxembourg (*Publications de l'Institut de Luxembourg*, t. XXIV, p. 179 et 183).

[3] Mémoire du cardinal d'Embrun (Baluze, t. II, c. 857), qui invoque à l'appui de son récit les souvenirs du duc de Bourgogne, alors présent à Paris. Philippe le Hardi, effectivement, ne quitta pas Charles V du 15 juin au 22 juillet 1380 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 148).

[4] Baluze, t. I, c. 542, 1107, 1108 ; Gayet, t. I, p. j., p. 92 ; Rinaldi, t. VII, p. 331, 370 ; *Cronicon Siculum*, p. 32 ; Scheuffgen, *Beiträge...*, p. 6, 8.

[5] Rinaldi, t. VII, p. 370. Relations du médecin d'Orsini (Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 69 v°, et Baluze, t. I, c. 1100), de Thomas d'Acerno (Muratori, t. III, pars II, c. 729), de l'évêque de Faenza (Baluze, t. I, c. 1099). Cf. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 400.

[6] J'ai retrouvé dans le ms. 940 de Cambrai (n° 95, fol. 39 v°, et n° 99, fol. 43 r°) deux lettres, assez différentes de forme, adressées en même temps par Charles V aux cardinaux de Florence et de Milan. Bien qu'elles portent toutes deux cette double adresse, on peut supposer qu'elles étaient destinées à être remises, l'une à Pierre Corsini, l'autre à Simon Brossano. J'ai déjà reproduit un passage important de l'une d'elles (p. 294, note 4). Je crois devoir transcrire l'autre *in extenso* : « *Karolus quintus, rex Francie, cardinalibus Portuensi et Mediolanensi super facto Ecclesie.* — Cardinales Portuensis et Mediolanensis, amici precarissimi, introspectis litteris quas ultimate nobis vestra dilectio destinavit, in eis vidimus (fore cautum) vos intepide laborasse ut, juxta desideria vestri cordis, reformari posset unitas Ecclesie universe, que dolenda discidii acerbitate concutitur. Inferente salutari obstaculum libamento (*sic*) hujusmodique appetitu pellente, vos ad loca varia contu-

---

listis, procurantes ut per viam consilii generalis eliceretur veritas hujus rei, cum vobis modus alius non occurreret per quem ipse morbus intestinum nocumentum inferens animabus valeat, nisi faciente divino imperio, aboleri. Deindeque, post cardinalis de Ursinis, qui noviter ab hac luce devote migrarat, interitum, quem ipsa vestra scriptio displicibili nobis adjectione predixit, continuo operamini in subjecta materia diligenter, nos exhortando ut velimus intendere circa istud. Sane interno lumine perlustrantes fidei constantiam in qua vos conturmur solide radicatos, et optatum quem fertis nedum ad inaniendum hujusmodi errorem scismatis, quin potius ut penitus extirpetur, ob hoc expensarum et laborum diversa onera nequaquam formidando subire, rependimus vestrum utrique de premissorum intimacione plausibili digna merita gratiarum. Poculum et enim amaritudinis haurimus e mortis casu predicto, presertim dum revolvimus quod una vobiscum in predicto negocio zelo sincerrimo vacabat continue et ab hujus negocii primordio jam vacarat. Et quamvis vestram minime lateat nocionem, ut remur, quonam animo operam dedimus in materia supratacta, quam vere nostris duximus negotiis preponendam, et cum quantis sollicitudinibus sedare curavimus tantum scisma, cum ad id nostrum animum frequens cura pulsaret : attamen, ne animarum perniciei, que ex premissis titubacionibus suboritur, provideri peramplius differretur, et ut supersederet dubitacionis cujuspiam laberintum, viam quam nobis nunc, ut premittitur, intimastis, per carissimum consanguineum nostrum ducem Brabancie consanguineo nostro regi Boemie et nonnullis prelatis et principibus foventibus partem Intrusi, in Francafordio ultime congregatis, in quantum nobis incombebat, persuadendo, offerri fecimus, commissa perperam dirigi cupientes. Ipsorum tamen discrecionis radiolus in vesperam exorbitationis evanuit, ita quod nostris obsecundare monitis calliditate detestabili renuerunt, asserentes factum hujusmodi disputacionibus clericorum seu discussioni cuicumque se non velle subicere seu submittere quoquomodo. Verum cum utilitas publica suadeat ut in hoc actu principum et prelatorum et aliorum ortodoxorum salubre velle jungatur, et eorum consciencia sit secura, ne provisio debita, quam in facto hujusmodi apponendam in brevi Dei nutu et ex circumspecta providencia vestra attente cognoscimus et speramus, in mediis conatibus deserta languescat, pensantes quod omnia sunt faciliora presentibus, plurimum optaremus quatenus ad nostram presentiam, vel alicubi prope nos, quamtocius vos transferre, ut possemus insimul convenire, aut saltem in partibus Pedemontium ad aliquem locum nostro Dalphinatui propinquum personaliter declinare velletis. Ibi siquidem una cum aliquibus ex cardinalibus, fratride son collège, leur transmettait de fortes sommes d'argent[1] et leur faisait dire par le cardinal de Viviers que leur adhésion contribuerait plus qu'aucune assemblée à la pacification de l'Église[2]. Pourtant il se peut que le roi ait aussi désiré entretenir à loisir les principaux auteurs du projet de concile :

---

bus vestris, quos summus pontifex Clemens papa VII eligendos duceret, nostros mitteremus solennes nuncios incunctanter, ut ibidem, quadam inde inter nos et vos, seu cardinales et nuncios nostros, habita deliberatione communi, Illius cujus virtutis est hominum vota perficere auxilio suffragante, quitquam disponeretur expediens et utile per quod hujusmodi tam nociva scissura falce mature sectionis posset radicitus amputari. Et quia magnum genus est incitamenti credere posse desiderata compleri, in clementia divina confidimus quod, ignavem non paciens tarditatem, nos et vos ad votum faciet hujus negocii salubri ac celeri fine gaudere. Quamobrem vos affectuosissime rogantes [*Ici le parchemin est déchiré*] nullatenus differentes, de vestra intencione super hoc [nos] velitis reddere absque more dispendio cerciores, vos subdere propter hoc laboribus et misiis non verentes, quoniam vestri debiti officium exequendo, Ille cujus res agitur vobis condigne retribuet, ac nos profecto curabimus grate premiacionis rependio vos fulciri ac a factorum et fiendarum expensarum sarcinis relevare, necnon vestro statui pro futuro tempore providere. Datum, etc. »

[1] Je relève la mention suivante dans les comptes d'Avignon sous la date du 7 mars 1380 : « Item, fuerunt soluti eadem die, de mandato [domini nostri pape] prefato Georgio, tradendi per eum, de eodem mandato, dominis cardinalibus Florentino et Mediolanensi, videlicet cuilibet eorumdem mille, II^{m} floreni Camere... Item..., tradendi per eum, de eodem mandato..., duobus dominis cardinalibus italicis, qui sunt in partibus Italie, videlicet cuilibet eorum quingenti, mille floreni Camere. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352, fol. 49 v°). — Précédemment, Clément VII avait fait payer 5 florins, le 2 décembre 1379, à un messager des cardinaux italiens et 140 florins, le 6 mars 1380, à un autre messager qu'il envoyait vers eux (*ibid.*, fol. 29 r° et 48 v°).

[2] Baluze, t. II, c. 872. — C'est aussi l'idée développée dans un mémoire rédigé probablement à Fondi, peu après l'élection de Clément VII : « Tercio dico quod, secundum humanum judicium, brevior via ad extinguendum istud scisma est quod ipsi declarent se statim, sequendo declarationem majoris partis dominorum cardinalium. » (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XXIII, *de Scismate*, fol. 87 ; mémoire dont Rinaldi a publié d'autres passages à la p. 371 de son t. VII.) — La déclaration faite par le cardinal de Poitiers devant l'assemblée de Vincennes, le 7 mai 1379, contient un passage intéressant au sujet des cardinaux italiens : « Vidit tamen postea certas litteras domino nostro Clementi directas et propria manu alterius de dictis tribus dominis cardinalibus transmontanis scriptas... Audivit etiam ab uno fidedigno quod, dum idem referens alterum de dictis tribus dominis cardinalibus italicis adivisset, ipsumque consuleret cui, vel dicto Bartholomeo vel domino nostro Clementi, adherere conscientia sana deberet, idem dominus cardinalis italicus querenti respondit : « Si Deus est Deus, Clemens est verus papa. » Ex quibus et aliis per eumdem dominum Pictaviensem circa materiam subjectam auditis, ipse concludit et credit quod tres domini cardinales italici, sicut et omnes alii cismontani, dictum dominum nostrum Clementem pro vero papa... tenent. » (Arch. de Vaucluse, H 64^{1})

c'est ainsi qu'il promettait à Corsini et à Brossano de leur adresser au plus tôt une députation qui discuterait avec eux les divers expédients proposés pour mettre un terme au schisme. Comme pour leur prouver qu'il n'avait pas lui-même de parti pris contre le concile, il leur contait sa récente et infructueuse démarche auprès de la diète de Francfort, et leur donnait à entendre qu'il s'était approprié leurs vues en invitant les Allemands à une sorte de conférence internationale.

Charles V assurément ne fuyait pas la lumière et laissait aux membres du clergé la liberté de l'éclairer. C'est aux mois de mai ou de juin 1379 que le docteur allemand Henri de Langenstein écrivit, à Paris, son *Epistola pacis*[1], dialogue remarquable entre un *Urbaniste* et un *Clémentin*, où se trouve débattue la question du concile et appréciée avec une rare indépendance la conduite du roi[2].

Fait plus significatif encore : l'*Epistola Concordiæ*, œuvre solide et vigoureuse qu'on regarde avec raison comme le premier exposé dogmatique et complet de la théorie conciliaire[3], fut composée, à Paris, au mois de mai 1380[4], par un autre docteur allemand, Conrad de Gelnhausen, dans des circonstances qui mettent en pleine lumière les dispositions tolérantes du roi. Gelnhausen avait eu l'occasion d'expliquer de vive voix, en présence de Charles V, les avantages du projet de concile : loin d'effaroucher le roi, ce plaidoyer ne fit que lui inspirer le désir de posséder les mêmes arguments par écrit; et, sur l'invitation formelle de Charles V, Gelnhausen en fit l'objet d'abord d'une courte épître, puis d'un traité complet, l'*Epistola Concordiæ*[1]. C'est donc à l'initiative éclairée de Charles V qu'on doit la rédaction de l'ouvrage le plus hardi et le plus concluant qui existe en faveur du concile.

---

[1] M. Scheuffgen (*Beiträge zu der Geschichte des grossen Schismas*, p. 36) a établi que ce traité fut écrit environ un an après le commencement du schisme. J'ajouterai, pour plus de précision, qu'il est certainement postérieur à l'assemblée de Vincennes du 7 mai 1379 (v. un passage imprimé par Du Boulay, t. IV, p. 576) et antérieur au moment où l'on connut en France l'arrivée de Clément VII et de sa cour à Avignon (20 juin 1379). Après le mois de juin, en effet, Henri de Langenstein n'aurait pu parler, comme il l'a fait, des cinq cardinaux qui se trouvent en Avignon : « Similiter *quinque cardinales qui sunt in Avinione* audiverunt informationem per IIII cardinales missos ad probandum nullitatem electionis prime... » (Bibl. nat., ms. latin 14644, fol. 153 r°). On peut même, avec le P. Denifle (*Chartularium*, t. III, p. 578), soutenir que ce traité est antérieur à la déclaration de l'Université (24 mai 1379).

[2] Aux passages déjà cités (v. plus haut, p. 136, 140 et 144 on peut joindre le suivant : « Non modicum miror de processu secularium principum in hoc facto. Quid enim sibi vult quod de questione spirituali seculares principes se intromiserunt...? » (Ms. cit., fol. 157 v°.) V. aussi cette réponse de l'*Urbaniste* au *Clémentin*, qui se retranchait derrière l'autorité de Charles V : « Cave, cave! inquit abbas Joachim (*Super Jeremiam*), loquens Ecclesie, ne tibi rex Francorum baculus fiat arundineus! » (Passage cité par M. Scheuffgen, p. 51, note 2.) L'*Epistola pacis* fut réfutée dans un écrit rédigé, peut-être à Paris, à une époque que l'on ignore, par un clémentin qui n'avait lu aucun autre traité (v. A. Kneer, *Die Entstehung der konziliaren Theorie*, dans *Römische Quartalschrift für christl. Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, 1893, fascicule supplémentaire, p. 75).

[3] V. surtout A. Kneer, *ibid.*, p. 22, 48 et sq.

[4] L. Pastor, *Geschichte der Päpste* (2e éd.), t. I, p. 152, note 3; cf. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1634.

Faut-il supposer qu'en pesant les arguments de Gelnhausen, le prudent monarque finit par se laisser convaincre que la question du schisme était destinée à être un jour tranchée par un concile œcuménique? Le dernier acte de sa vie tendrait à le faire croire, et permet de penser, sinon qu'il se repentit de s'être opposé personnellement à l'emploi d'un remède pour lequel les esprits n'étaient pas encore mûrs, du moins qu'il entrevit le moment où cette voie, devenue seule praticable, réunirait tous les suffrages[2].

III

Le souverain qui avait habilement pansé les plaies de la France vaincue, mais n'avait pu empêcher un germe fatal de se développer dans l'Église, n'avait pas encore accompli sa quarante-quatrième année quand il sentit venir la mort. Il s'y prépara avec une pieuse résignation.

---

[1] V. la dédicace à Charles V (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1200). Aux mss. de cet ouvrage déjà cités joindre le ms. 1355 (fol. 50 r°-66 r°) de Rouen.

[2] Il existe dans le ms. latin 14643 (fol. 238 r° et v°) de la Bibl. nat. et dans le ms. 1355 (fol. 170 r°-171 v°) de Rouen un traité inachevé sur la question du concile, qui commence ainsi : « Cum inter nonnullos questio sit exorta utrum generale concilium debeat fieri pro instanti divisione Romane Ecclesie decidenda... » L'attribution donnée par le ms. de Paris (*circa initium* : « Item, *scriptum Urbevetani episcopi super facto unionis* ») est confirmée et précisée dans le ms. de Rouen, qui indique en même temps la date et le lieu de la composition : *Quidam tractatus compositus per dominum episcopum Urbevetanum, monachum, tempore hujus scismatis in Rothomago existentem, videlicet anno Domini M° CCC° LXXIX°*. Nul doute que l'auteur de ce traité ne soit un personnage sur lequel je reviendrai plus loin, le bénédictin Pierre Bohier, successivement évêque de Vaison et d'Orvieto (cf. *Gallia Christiana*, t. I, c. 931), et qui, s'étant déclaré pour Clément, fut déposé par Urbain et obligé de fixer sa résidence en France. Ses rapports avec Charles V sont attestés par un passage du *Liber dialogorum Hierarchiæ subcœlestis* (reproduit par Quétif et Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. I, p. 684), par la dédicace d'un Commentaire qu'il com-

Le 16 septembre 1380, la riante demeure de Beauté, construite au dessus de la rive droite de la Marne, offrait un douloureux spectacle. Des évêques, des barons, des grands officiers, des conseillers, des chambellans, le confesseur du roi, les dignitaires de l'abbaye de Saint-Denis, des représentants de la ville de Paris s'étaient, dès l'aube, rassemblés dans la chambre du roi. L'agitation fébrile de la veille était calmée; mais de plus vives souffrances et une crise d'étouffement survenue pendant la nuit avaient fait de nouveaux ravages sur la figure du malade[1]. Charles V eut pourtant la force de s'asseoir, à demi vêtu, sur une chaise longue, et il articula péniblement ces mots : « Vous tous, mes « conseillers et mes féaux, je vous avais déjà mandés vers moi, « espérant pouvoir vous entretenir. Quand vous avez su ma « grave maladie, vous vous êtes retirés; maintenant vous reve- « nez pour entendre les déclarations que je dois vous faire en cet « instant suprême : je suis content de vous voir. Donc, vous tous « qui êtes ici, en qui j'ai pleine confiance, vous savez bien ce « qu'ont fait les cardinaux, à qui appartient le privilège d'élire « le souverain pontife : tous ensemble par des lettres collec- « tives, plusieurs d'entre eux par des attestations particulières, « ont fait connaître la nomination forcée de Barthélemy et l'élec-

---

posa sur la règle de saint Benoit (« Karolo, Francorum regi christianissimo, Petrus servus inutilis... » ; Bibl. Mazarine, ms. 1401 ; les premiers mots en sont cités par l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, Paris, 1739-43, in-12, t. III, p. 419), enfin par la dédicace d'un exemplaire glosé du *Liber pontificalis*. De ce dernier texte M. l'abbé Duchesne a même cru pouvoir conclure que Bobier avait été envoyé en ambassade par Charles V auprès du pape d'Avignon (*Le Liber pontificalis*, t. II, p. XXVII, XXVIII, XXXVII). Il est malheureusement impossible de dire de quelle manière devait être résolue la question du concile dans le traité que Pierre Bobier commença, en 1379, à Rouen. Un peu moins incomplet dans le ms. de Rouen que dans celui de Paris, cet ouvrage, je le répète, est inachevé. La seule partie qui en subsiste, la seule probablement qui ait été rédigée, traite d'une question préjudicielle, l'universalité de la papauté, et ne contient même que des arguments défavorables à la primauté de saint Pierre. Les arguments favorables devaient sans doute être développés dans le chapitre suivant, dont le ms. de Rouen donne une sorte de canevas (fol. 171 v°), après quoi l'auteur devait aborder la question du concile.

[1] S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, 2e série, p. 35 et sq., 54 et sq.

« tion régulière du pape Clément VII; la première accomplie sous
« l'empire de la crainte, la seconde célébrée en pleine sécurité :
« de là une source de scandales, de troubles, de dissentiments.
« Voulant connaître ce que je devais croire, j'ai interrogé des
« ducs, des comtes, des barons, des chevaliers, des prélats. Tous,
« à l'exception d'un seul[1], m'ont dit en leur âme et conscience
« que, si les rapports des cardinaux n'étaient pas mensongers, il
« valait mieux, afin de prévenir le schisme, prendre immédiatement
« un parti; et ils ajoutaient que les droits de Clément
« l'emportaient de beaucoup sur ceux auxquels pouvait prétendre
« Barthélemy de Bari. J'ai suivi leurs conseils; j'ai voulu, à
« l'exemple de mes prédécesseurs, qui ont toujours été vrais
« catholiques et bons défenseurs de l'Église, marcher dans les sentiers
« de la foi; j'ai choisi en cela comme en tout le reste, autant
« que possible, la route la plus sûre : j'ai donc cru et je crois
« encore fermement que Clément VII est le vrai pasteur de
« l'Église. Cependant, si jamais le bruit venait à se répandre que
« les cardinaux ont agi sous l'inspiration du Démon, sachez
« qu'aucune considération de parenté, aucun sentiment déplacé
« n'a dicté mon choix, mais uniquement la déclaration desdits
« cardinaux, puis les avis des prélats, des clercs, de mes conseillers.
« Enfin, si l'on dit jamais que je me suis trompé, ce que je ne
« crois pas, mon intention, sachez-le bien, est d'adopter et de
« suivre toujours l'opinion de notre Sainte Mère l'Église universelle
« : je veux obéir sur ce point au concile général ou à
« tout autre concile compétent qui pourrait statuer sur la question.
« Dieu veuille ne pas me reprocher ce que j'ai pu faire, à mon
« insu, contre cette décision future de l'Église[2]. Il suffirait ici,
« pour fermer la bouche aux médisants, de l'attestation de la
« plupart d'entre vous; cependant, pour mettre la chose mieux
« en évidence, je prie les notaires présents d'en dresser procès-verbal
« sous forme authentique. »

---

[1] « Qui omnes, uno excepto, in eorum conscientiis dixerunt... » (Bibl. nat., ms. latin 8299, fol. 5 v°). — Ce texte, je l'ai déjà dit, est le seul qui mentionne une opposition isolée dans le conseil ou dans l'assemblée du clergé. On ne peut, malheureusement, deviner qui eut ainsi le courage de conseiller au roi une sage temporisation.

[2] Cf. le 52e quatrain de la pièce de vers publiée dans l'*Éclaircissement* I.

La plus grande partie de cette touchante allocution est reproduite dans un récit[1] qui pourrait bien, comme on l'a supposé, être l'œuvre de Philippe de Mézières[2]; mais certains passages, et notamment celui qui est relatif au concile général, paraissent avoir été plus exactement conservés dans le procès-verbal dressé séance tenante, suivant l'ordre du roi, par le notaire Jean Tabari[3]. Ces deux documents, très semblables d'ailleurs, se contrôlent l'un l'autre. Ils nous instruisent de la façon la plus sûre des termes de la déclaration royale et nous font par là même pénétrer dans le secret de la conscience du roi.

Ainsi, au moment où, dégagé de toute préoccupation terrestre, Charles V ne songeait plus qu'à se mettre en état de paraître devant Dieu, le souvenir de son intervention dans les affaires du schisme n'éveillait aucun remords en son âme. Rien de semblable à ces regrets, voisins du désespoir, que lui prête un chroniqueur normand : « Et fist en son trespassement mout de lenmentations tant des reses ou arméez que les Englois avoient « fait en son royaume..., comme du trouble de Sainte Eglise « qu'il avoit soustenu : dont y fremissoit à la mort[4]. » « Mais il « convint qu'il mourut comme les autres, » ajoute durement Pierre Cochon, sans se laisser attendrir par cette scène fameuse, une des plus belles de notre histoire : le roi faisant apporter devant son lit d'agonie la Couronne d'épines et la couronne du sacre, les comparant l'une à l'autre, leur faisant ses adieux[5].

A peine Charles V ressentait-il quelques doutes au sujet de la légitimité du pape dont il avait, de bonne foi, soutenu la cause.

---

[1] B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 340.

[2] S. Luce, *op. cit.*, p. 75-87.

[3] Rinaldi, t. VII, p. 407. — J'ai donné (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXIV, 1887, p. 251), d'après un ms. de Rome, une édition plus complète de cette déclaration. Il en existe un exemplaire authentique aux Archives de Vaucluse (H 64¹).

[4] Chronique de Pierre Cochon, p. 159.

[5] Urbain VI ne s'apitoie pas davantage sur la fin prématurée de Charles V : « Propter que dicto regno Francie omnique honore ac dignitate reddidit se indignum, qui eciam, propter hujusmodi suas iniquitates, a Deo, ne regnaret vel imperaret, quasi miraculose abjectus extitit et ab hac luce subtractus. » (Bulle du 13 mai 1384, Bibl. nat., ms. Moreau 702, fol. 183 v°.)

La question lui paraissait seulement un peu moins claire que quand il l'avait résolue pour la première fois. Aussi crut-il devoir adhérer, par avance, aux décisions de l'Église universelle : c'est là l'unique objet de sa déclaration. Il ne s'y montre plus adversaire du concile, loin de là! puisqu'il le croit appelé à trancher la question. Il n'y désavoue point le pape d'Avignon, sinon dans l'hypothèse où le procès de ce pontife viendrait à être perdu, en dernier ressort, devant le tribunal suprême de l'Église[1].

Quelques heures plus tard, Charles V expirait.

Figure grave et attachante, courte vie noblement occupée, malgré des défaillances dont l'auteur de ces pages serait moins que d'autres excusable de perdre le souvenir[2]. Peu de monarques se sont mieux appliqués à leur métier de roi que celui qui, suivant une expression connue, « enseigna aux étourdis de Crécy et de Poitiers ce que c'était que réflexion, patience, persévérance[3]. » Dans la question du schisme, il put faire fausse route; il présuma trop de son crédit. Mais ses intentions furent droites, sa pression modérée, son zèle infatigable. Le temps viendra bientôt où l'on regrettera, dans l'intérêt de l'union, de ne plus voir assis sur le trône de France un souverain relativement respectueux des consciences, habile à profiter des occasions propices, et profondément penétré du désir de rétablir la paix dans l'Église[4].

---

[1] Les chroniqueurs ont plus ou moins inexactement reproduit les termes de la déclaration royale (*Chronique des quatre premiers Valois*, p. 287; Jean de Noyal, éd. A. Molinier, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XX, 1883, p. 263; *Chronographia regum Francorum*, éd. H. Moranvillé, t. I, p. 394; *Livre des faicts de Boucicaut*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 294; Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVI, p. 68). Quant aux historiens modernes, plusieurs ont prétendu que Charles V, avant de mourir, s'était retiré de l'obédience avignonnaise (Rinaldi, t. VII, p. 408; Moroni, *Dizionario storico-ecclesiastico*, t. III, p. 210).

[2] La plus grave faute peut-être qu'on puisse reprocher à Charles V est le meurtre dont j'ai fourni la preuve dans un mémoire publié en 1883 (*La revanche des frères Braque*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. X, p. 100). Cf. les réflexions que cette triste révélation a inspirées à M. Paul Viollet (*Bulletin* de la même Société, 1884, p. 76).

[3] Michelet, *Histoire de France*, t. III, p. 512.

[4] Cf. la *Vita prima Clementis VII* (Baluze, t. I, c. 499) et le *Liber dialogorum Hierarchiæ subcœlestis* (Bibl. nat., ms. latin 3184, fol. 28 v°, 29 r°; Quétif et Échard, t. I, p. 685, 686), œuvre presque entièrement inédite d'un dominicain que je crois pouvoir identifier avec l'évêque élu de Sienne Michel di Paolo Pelagalli (v., à la fin de ce volume, les *Additions et corrections*).

LIVRE SECOND

LE SCHISME SOUS CHARLES VI

JUSQU'A LA MORT DE CLÉMENT VII

LIVRE SECOND

LE SCHISME SOUS CHARLES VI

JUSQU'A LA MORT DE CLÉMENT VII

CHAPITRE PREMIER

POLITIQUE RELIGIEUSE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

La mort de Charles V fit tomber le pouvoir non pas aux mains de l'enfant de douze ans qui lui succédait sur le trône, et auquel, à partir de son couronnement, on feignit de soumettre tous les détails de l'administration, mais, en réalité, aux mains des oncles de Charles VI. Les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon prirent dès lors une part prépondérante dans le gouvernement. Le duc d'Anjou surtout, sous le titre de régent, puis comme président et chef du Grand Conseil, exerça pendant plus d'une année une autorité presque souveraine.

Ses sentiments à l'égard du pape d'Avignon nous sont connus, ainsi que les avantages qu'il prétendait personnellement retirer de la victoire de Clément. Si la disparition de Charles V a pour effet de modifier les tendances religieuses de la royauté, déjà l'on peut prévoir que ces changements ne seront favorables ni à un rapprochement entre la France et Urbain VI, ni à un retour vers une politique d'abstention et de neutralité.

D'autre part, à peine l'autorité du sage monarque a-t-elle fait place à l'oligarchie des princes du sang que la machine gouvernementale semble désorganisée. Sont-ce les compétitions des nouveaux détenteurs du pouvoir? Sont-ce les tâtonnements inséparables de tout début de règne? Est-ce la réaction inévitable qui se produit à la chute d'un gouvernement fort, réaction justifiée cette fois, dans une certaine mesure, par une imprudente concession du feu roi[1]? Ou bien est-ce le résultat de l'effervescence qui agite les masses populaires et dont on ne tardera pas à voir de terribles effets en Angleterre et en Flandre? Toujours est-il que des désordres se produisent sur plusieurs points[2], et que la France offre pendant deux ans le spectacle d'une agitation qui, par moments, rappelle les plus mauvais jours de la captivité de Jean le Bon. Cet état de trouble favorise l'opposition, je ne dirai pas seulement des urbanistes (ils n'étaient guère nombreux en France), mais de tous ceux qui protestaient tout bas contre l'alliance étroite de la royauté avec Clément VII. On ne sera donc pas surpris d'entendre, par exemple, l'Université de Paris manifester, à cet égard, des sentiments que, sous Charles V, elle se gardait d'avouer avec la même franchise ou de professer avec la même unanimité.

I

L'Université de Paris représentait, non le parti d'Urbain VI, mais, à proprement parler, le parti de la prudence. Intéressée à obtenir le plus tôt possible de Clément VII les grâces expectatives dont ses suppôts étaient friands, elle ne s'était prononcée cependant qu'à regret pour le pape d'Avignon, incapable de résister à la douce violence, à la lente pression du roi qui venait de mourir. En cela, il est vrai, elle n'avait fait que dire un peu plus tôt, et un peu plus haut qu'elle n'aurait voulu, ce que la plupart de ses membres pensaient tout bas. Ajoutons qu'une fois cette concession faite, elle n'avait plus trouvé en Charles V qu'un monarque respectueux de ses propres privilèges, qui la laissait agir, ou plutôt ne pas agir, à peu près à sa guise, et auprès de qui ses membres les plus indépendants rencontraient, semble-t-il, un accueil favorable. Rien ne s'opposait donc à ce qu'elle se joignît de bon cœur aux corps de l'État qui allèrent rendre, le 24 septembre 1380, un dernier hommage à Charles V en escortant sa dépouille mortelle jusqu'au monastère de Saint-Denis.

---

[1] V. L. Finot, *La dernière ordonnance de Charles V*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. L (1889), p. 164. — On peut rapprocher des pièces citées par l'auteur de ce mémoire une charte des maire, échevins et jurés de Saint-Quentin, datée du 8 janvier 1381 (Arch. nat., K 2377).

[2] Cf. les positions de la thèse de M. L. Mirot, dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1894 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, p. 56.

Le rendez-vous était à l'abbaye de Saint-Antoine. Quand les quatre facultés, recteur en tête, voulurent prendre, à côté du cercueil royal, la place à laquelle l'usage leur donnait droit, elles se virent barrer le chemin par le prévôt de Paris. Entre universitaires et prévôts les rapports ont été de tout temps difficiles. Hugues Aubriot pourtant semble avoir surpassé en arrogance la plupart de ses prédécesseurs : « Prétendez-vous donc vous placer « à côté des prélats? dit-il aux universitaires. — Il nous suffit « d'occuper notre rang habituel... » A cette réponse, Hugues Aubriot prenant le recteur par le menton, donna, dit-on, à ses sergents le signal de l'attaque : « Tuez, tuez tout! s'écria-t-il. Au « recteur, au recteur! » Personne ne fut tué, hormis un écolier, qui mourut, le troisième jour, des suites de ses blessures; mais aucun affront ne fut épargné à la docte « fille des rois. » Le recteur, repoussé rudement et battu, manqua de choir en un fossé; maîtres Jean d'Angus, Guy Garin, Jean Rousse et Pierre Coquel furent entraînés, ainsi que plusieurs écoliers, jusqu'aux prisons du Châtelet. Poursuivis l'épée dans les reins, les suppôts se débandèrent : les uns se blottirent dans des fossés, les autres s'enfuirent vers Paris; plusieurs gagnèrent, à la nage, la rive gauche de la Seine. Chaperons, barrettes ceintures, verges d'argent, chapes de cérémonie restèrent aux mains des sergents d'Aubriot. Quand, le soir du même jour, une délégation des facultés vint réclamer les prisonniers : « Ha! interrompit brutalement le pré- « vôt, ceste ribaudaille, truendaille? Je reny Dieu, il me deplaist « quant il n'en est pis alé!... quant il n'en a plus en prison, et « que le recteur n'est avecques eulx! Venez, venez demain : et « vous verrés qu'il sera fait!... » Les maîtres et clercs arrêtés passèrent une nuit, sinon deux, en prison. Quant à leurs compagnons, ils tentèrent le lendemain, sans plus de succès d'ailleurs, d'accompagner le corps du feu roi de Notre-Dame à sa dernière demeure. A la hauteur de Saint-Lazare, ils furent de nouveau dispersés, insultés et frappés par Aubriot et par ses gens.

Le nouveau règne s'ouvrait sous de fâcheux auspices; mais l'Université ne tarda guère à prendre sa revanche. Tout en introduisant devant le Parlement une action fondée sur les voies de fait dont Aubriot s'était rendu coupable[1], elle saisit l'évêque de Paris et l'inquisiteur de la foi d'une accusation beaucoup plus grave. Aubriot, convaincu de crimes contre nature, d'hérésie, d'impiété, de complaisance pour les juifs et plus encore pour les juives, ne dut probablement la vie qu'à de puissantes intercessions. Le recteur et les délégués des quatre facultés eurent la satisfaction de le voir s'agenouiller, nu-tête, sur un échafaud dressé en face de Notre-Dame (17 mai 1381[2]). L'évêque et l'inquisiteur daignèrent lui accorder son pardon; mais il fut condamné à faire pénitence perpétuelle au pain de tristesse et à l'eau de douleur dans les prisons de l'évêché[3]. La joie de l'Université éclate dans les vers de la complainte :

Tant com le grant Charle a vescu,
Tu t'es porté trop fierement;
En tous cas estoit ton escu.
Or va maintenant aultrement :
Car par ton fol desvoiement
Aucun ne t'aime ne ne prise.
Tant va le pot à l'eau qu'il brise!

Par Paris aler tu souloies
Sur mule et frison d'Allemaigne;
Gras coursier, gros roussins avoies
Et des sergens à la douzaine :
Or n'y a nul qui ne se paine
Toy grever festes et dimenches.
Bon fait bas voler pour les branches![4]

---

[1] H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1454.

[2] La *Chronographia regum Francorum* (passage publié par Kervyn de Lettenhove, *Istore et croniques de Flandres*, t. II, p. 511) donne la date fausse du 7 mai.

[3] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 474 et sq.; *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 105 *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 294, 295; sentence de l'évêque et de l'inquisiteur, publiée par H. Omont (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. IX, p. 156); *Liber procuratorum nationis Anglicanæ* (H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I), c. 607.

[4] Chanson publiée par Paulin Paris (*Grandes Chroniques*, t. VI, p. 478) et par Leroux de Lincy (*Recueil de chants historiques français depuis le XII^e jusqu'au XVIII^e siècle*, Paris, 1841, in-12, t. I, p. 260).

Il était nécessaire de rappeler ces circonstances pour expliquer le soudain changement qui se produisit dans l'attitude de l'Université. Enhardie par le triomphe éclatant qu'elle venait de remporter, elle se résolut d'aborder l'étude des questions épineuses qui préoccupaient alors tant de consciences chrétiennes. Henri de Langenstein lui avait reproché de sommeiller : elle allait secouer sa torpeur.

On a récemment proposé une explication différente[1]. La royauté aurait frappé d'impôts les Parisiens au commencement de l'année 1381, sans même respecter l'exemption des universitaires ; elle aurait de même laissé Clément VII percevoir des décimes en France. Le mécontentement causé par ces exigences diverses aurait contribué à jeter les membres de l'école dans une opposition où il entrait une part de dépit. Je ferai observer que la question des « tailles » ne semble pas avoir préoccupé les universitaires avant le mois de novembre 1381[2] : il est fort peu probable, et nul contemporain n'affirme que l'exemption des suppôts ait reçu quelque atteinte dès le commencement de cette même année[3]. Pour les décimes, je montrerai plus loin que la perception n'en fut guère modifiée. On a tort, au surplus, d'invoquer le témoignage du *Religieux de Saint-Denys*[4]. Il s'étend, à vrai dire, sur les exactions de la cour pontificale : mais cette diatribe, qui vient immédiatement avant le récit des incidents du mois de mai 1381, aurait pu être transportée avantageusement dans une autre partie de la chronique. Tous les éléments en sont, en effet, empruntés au préambule d'une ordonnance royale du 6 octobre 1385 dont il sera question plus loin[5]. Quelle que soit la justesse

---

[1] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1635.

[2] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 613.

[3] Cf. *Chronographia regum Francorum*, p. 510.

[4] Ce qu'ont fait, avant le P. Denifle, Jager (*Histoire de l'Église catholique en France*, t. XII, p. 65), P. Tschackert (*Peter von Ailli*, Gotha, 1877, in-8°, p. 40), A. Kneer (*Die Entstehung der konziliaren Theorie*, p. 24, 25), etc.

[5]

Ordonnance de 1385 (*Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 133).	Religieux de Saint-Denys (t. I, p. 82).
Cardinales moderni in numero *tricenario sexto* vel eo circa... nonnullas abbatias, prioratus conventuales et alios, orphanotrophia, seu hospitalia vel domos	Sacri collegii *triginta sex* cardinalium procuratores, bullis apostolicis muniti, insidiancium more, ubique siscitabantur si cathedralibus vel collegiatis ecclesiis

des critiques adressées au gouvernement de Clément VII, il n'y a rien là qui se rapporte spécialement à l'année 1381, rien qui explique le mécontentement soudain attribué aux universitaires.

Déjà divers symptômes annonçaient dans l'école comme un réveil d'indépendance. On s'était plaint, au sein de la nation anglaise, que le grand sceau de l'Université eût été apposé sur un acte d'échange où figurait le nom du « soi-disant Clément » (7 mars 1381), et l'on avait rappelé qu'aux termes d'une décision

Dei, in abbatiis etiam et *prioratibus officia claustralia* et alia ac dignitates majores in cathedralibus et collegiatis ecclesiis acceptant et obtinent...	aliqua beneficia pinguia, si in abbaciis *prioratus* conventuales, *officia claustralia*, vel alicubi domus hospitales essent ingentis valoris que vacarent, ut mox dominorum nomine acceptarent...
Dicti eciam cardinales, credentes ostendere quod beneficia *in minori numero* obtineant, cum aliquem prioratum vel aliud beneficium acceptarunt, illud *ad pensionem annuam*, que frequentius ad *valorem* reddituum dicti beneficii ascendit, *alicui conferri* seu dimitti *procurant* : ex quo sequitur quod ille qui tale beneficium cum pensione recipit, non habens unde vivere, *divinum officium deserit*...	Que et ut *in minori numero* viderentur, *ad pensionem annuam*, et frequenter *valorem* proventuum excedentem, *alicui conferri procurabant* : unde sepius sequebatur quod iidem firmarii, victus necessitate coacti, *divinum servicium* cum beneficio *deserebant*.
Mens et intencio predecessorum nostrorum et ceterorum qui ecclesias regni nostri *fundaverunt* et dotarunt *frustrantur*; mentes eciam et *devocio fidelium minuuntur*... ; *studia* et universitates in nostro regno studencium... deseruntur et destruuntur omnino.	*Mens et intencio* regum ac ceterorum ecclesiarum *fundatorum frustrabatur*..., *minuebatur fidelium devocio*...; regni eciam *studia*... annullabantur penitus.
Cum *episcopos* in regno nostro *ab hac luce migrare contingit*, *collectores* aut *subcollectores* summi pontificis... bona *mobilia* ex decessu talium episcoporum relicta, eciam illa que *per suam industriam* quesierant, que... ad suos heredes aut eorum execucionem spectant, capiunt nichil ex iis in *reparationes*... edificiorum... convertentes.	Quociens *ab hac luce episcopos* Francie *migrare contingebat*, mox ex papali camera *collectores* et *subcollectores* procedebant, qui *mobilia per suam industriam* acquisita, que ad heredes aut exequtores testamentorum dinoscebantur pertinere, et unde edificia episcopatuum potuissent *reparari*, nemine contradicente, rapiebant.
Dicti insuper *collectores* aut succollectores fructus, *redditus et proventus primi anni omnium et singulorum beneficiorum ecclesiasticorum* in regno nostro *per resignacionem* vel *permutacionem* aut aliter *quovismodo vacancium*, de facto capiunt.	Memorati iterum *collectores reditus et proventus primi anni omnium et singulorum beneficiorum ecclesiasticorum* in toto regno Francie *per resignacionem*, *permutacionem* aut alias *quovismodo vacancium* percipiebant...

prise, à une époque qu'on ne précise pas, par trois des facultés, le grand sceau en question ne devait jamais sceller les actes où étaient nommés l'un ou l'autre des deux pontifes rivaux[1]. Une démarche plus retentissante encore eut lieu trois jours après la condamnation d'Aubriot. Réunie en assemblée plénière dans le couvent des Bernardins, l'Université délibéra sur la question suivante : « Convient-il que l'Université travaille par tous les moyens à la suppression du schisme, et la convocation d'un concile général n'est-elle pas aujourd'hui la voie la plus sûre pour y parvenir? » Les quatre facultés tombèrent d'accord qu'il fallait suivre effectivement cette voie, et qu'il appartenait à l'Université d'agir dans ce sens énergiquement, par remontrances et par lettres, pourvu qu'elle en obtînt la permission, auprès des princes, des prélats et des villes (20 mai 1381)[2]. C'était l'avis ouvert dès le règne de Charles V par Henri de Hesse et par Conrad de Gelnhausen. On remarquera toutefois que la nation anglaise, plus disposée que toute autre à recourir au concile, non seulement ne prit pas l'initiative de cette proposition, mais affecta de ne s'y rallier que sous de prudentes réserves[3]. Elle craignait d'être encore rendue seule responsable d'une mesure qui serait peut-être mal interprétée en haut lieu.

La première chose à faire était de sonder la cour. Mais ici se présente une difficulté, que le savant le plus compétent n'a pas essayé de résoudre[4]. Le *Religieux de Saint-Denys* ne parle que d'un docteur chargé de présenter au Conseil l'avis de l'Université, Me Jean Rousse, d'Abbeville, sur qui retomba tout le poids de la colère des princes. D'autre part, Pierre d'Ailly prétend avoir été le premier à exposer, au nom de l'Université, la thèse du concile devant le Conseil du roi[1]; et son témoignage est corroboré par celui de Jean de Gerson, qui ajoute que Pierre d'Ailly parla devant Louis d'Anjou[2]. On a trouvé surprenant que la Chronique de Saint-Denis ait passé sous silence cette première ouverture, et bien invraisemblable qu'un docteur de trente-deux ans, intrigant, ambitieux, ait risqué de compromettre un brillant avenir par une démarche si téméraire[3]. Si, d'ailleurs, Pierre d'Ailly joua un rôle analogue à celui de Jean Rousse, pourquoi ne subit-il pas un traitement semblable ?

---

[1] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 602, 603.

[2] *Ibid.*, c. 608; H. de Hesse, *Concilium pacis*, dans les Œuvres complètes de J. de Gerson (éd. Ellies du Pin, Anvers, 1706, in-fol.), t. II, c. 826; *Chronographia regum Francorum*, p. 511. Cf. ce quatrain d'un rimeur contemporain (P. Meyer et N. Valois, *Poème en quatrains sur le Grand Schisme*, dans *Romania*, t. XXIII, 1895, p. 215) :

> Puis l'Université de Paris fu esmeue,
> Qui a bien grant desir que verité soit sceue :
> Au conseil general tantost getta sa veue,
> Afin que verité nul fust plus teüe.

[3] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 608. — Cette attitude est d'autant plus digne de remarque qu'on pourrait être tenté d'établir un lien entre la décision de l'Université et la présence d'une ambassade allemande à Paris au mois d'avril 1381 (v. le chapitre V de notre livre II et l'*Éclaircissement* III).

[4] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, nos 1637, 1640.

Cependant, plus on relit le passage de Pierre d'Ailly et celui de Jean de Gerson, moins il semble que ces deux témoignages concordants laissent de place au doute. Ne serait-il pas possible de donner à un fait qui paraît avéré une explication vraisemblable, et de le concilier avec le récit du *Religieux de Saint-Denys* ? Pierre d'Ailly avait été procureur de la nation française; au grade de maître ès arts, conquis de longue date, il joignait depuis peu celui de docteur en théologie[4]. Sa réputation d'éloquence put le faire choisir, dans les jours qui suivirent la délibération du 20 mai, pour aller pressentir officieusement le Conseil. Assumer pareille tâche n'était peut-être pas faire acte de courage autant qu'on parait le croire, ni que l'a insinué Pierre d'Ailly par la suite[5]. La cour n'avait pas eu encore l'occasion de faire connaître son sentiment au sujet du concile. On pouvait supposer que le souvenir des paroles prononcées par Charles V sur son lit de mort serait utilement invoqué auprès d'un gouvernement qui se composait des frères et, pour la majeure partie, des anciens conseillers du feu roi[1]. Pierre d'Ailly avait, d'ailleurs, moins de raison que tout autre d'être taxé de tiédeur à l'égard de Clément VII, ayant devancé la décision de l'Université et porté en Avignon le rôle de la nation française dès le printemps de l'année 1379[2].

---

[1] *Apologia concilii Pisani*, publiée par Tschackert (*op. cit.*, Appendix, p. 36).

[2] *Opera omnia*, t. II, c. 126.

[3] A. Kneer, *op. cit.*, p. 27, note 1.

[4] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 259.

[5] Suivant une hypothèse de Tschackert (*op. cit.*, p. 50), à laquelle s'est rallié M. L. Salembier (*Petrus de Alliaco*, Lille, 1886, in-8°, p. 21), la démarche de Pierre d'Ailly n'aurait eu lieu qu'après celle de Jean Rousse et même après la fuite du recteur. C'est pour le coup qu'elle supposerait chez Pierre d'Ailly une intrépidité qui s'accorderait mal avec ce qu'on connait maintenant de son caractère (v., à cet égard, H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. XVIII et 340).

Il fut assez heureux pour se faire écouter. Cet accueil favorable engagea même sans doute l'Université à tenter une nouvelle démarche, cette fois officielle, auprès de la royauté. De là le dépit que ressentirent plus tard les universitaires quand ils s'aperçurent qu'ils s'étaient mépris sur les dispositions de la cour; de là les bruits qui circulèrent sur la mauvaise foi du duc d'Anjou; de là peut-être les allusions assez transparentes que je crois découvrir dans une pièce de vers récemment publiée :

Un prince qui ne tient son dit en loyalté,
Il monstre povernent sa noble royalté...
Quant doulcement un prince de sa boche parole,
Et deors, par sanblance, les gens baise et acole,
Il n'est pas vaillant prince, se de fait [les] rigolle[3]...

Ou ces vers, qui se rapportent certainement au duc d'Anjou, sont dépourvus de sens, ou ils servent à rappeler que, dans cette circonstance, sans doute lors de l'ouverture faite par Pierre d'Ailly, le prince s'était montré prodigue de caresses feintes et de promesses flatteuses, bientôt démenties par les faits.

Quoiqu'il en soit, les facultés ne tardèrent pas à charger un autre docteur, plus mûr encore que Pierre d'Ailly, Jean Rousse, d'Abbeville, de présenter au Conseil, solennellement cette fois, leur avis relatif au concile général[4]. Ce choix n'était pas heureux : Jean Rousse appartenait à la nation picarde, qui s'était compromise par son opposition à la politique religieuse de Charles V. Il s'était, à vrai dire, fait inscrire sur le rôle adressé à Clément VII[5]. Mais la part qu'il venait de prendre dans la querelle de l'Université avec le prévôt de Paris et ses démêlés avec des soudards dont plusieurs appartenaient à la domesticité du duc d'Anjou[1], étaient pour lui auprès de la cour de tristes recommandations. On suppose pourtant qu'il obtint audience, et les historiens s'accordent à vanter l'indépendance de son langage[2]. Si l'on s'en tient cependant au texte de la chronique[3], Jean Rousse n'eut pas le loisir de prononcer son discours. Le duc d'Anjou trouva moyen de lui fermer la bouche, soit qu'il voulût ainsi satisfaire sa rancune, soit plutôt qu'averti des desseins de l'école, il eût pris la résolution de ne pas souffrir une démarche qui semblait remettre en question l'autorité de Clément VII.

---

[1] N. Valois, *Le Conseil du roi aux XIV^{e}, XV^{e} et XVI^{e} siècles*, p. 73 et sq.
[2] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 243, 255.
[3] P. Meyer et N. Valois, *Poème en quatrains sur le Grand Schisme*, p. 218.
[4] *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 86.
[5] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 239, 260.

Cependant l'effervescence qui régnait dans l'Université ne se traduisait pas seulement par des vœux en faveur du concile. Une autre question non moins brûlante était à l'ordre du jour. L'évêque de Paris Aimery de Maignac, en prononçant, le 17 mai, sur le Parvis Notre-Dame, la condamnation d'Hugues Aubriot, avait terminé son discours par une déclaration que certains clercs n'avaient pu entendre sans déplaisir : « Tous ceulx, avait-il dit, qui « ne creoient que le cardinal de Genevre fust vray pape estoient « hereses et scismatiques[4]. » Le prélat « qui porte à Paris mitre » avait, en cette circonstance, suivant la remarque irrévérencieuse d'un rimeur de l'époque, perdu une honorable occasion de se taire[5]. On s'appliqua dès lors à lui faire expier son intransigeance. Un chroniqueur rapporte que la discorde qui régnait dans l'école empêcha la bénédiction du Lendit d'avoir lieu[1]. Ce fait, qui semble étrange à première vue, s'explique si l'on se souvient que l'évêque de Paris avait coutume de procéder lui-même à la bénédiction de la foire, le second mercredi du mois de juin[2] : lorsqu'Aimery de Maignac se rendit à Saint-Denis le 12 juin 1381, il est probable que les écoliers se firent un malin plaisir de troubler la cérémonie.

---

[1] Le procès intenté par l'Université à Aubriot était encore pendant devant le Parlement le 6 avril 1381 ; à cette date, étaient ajournés pour répondre aux plaignants et au procureur du roi « messire Hugues Aubriot, prevost de Paris, Robin Warnier, Gilet de Chasteillon, Jehan Augustin, Jehan Petit, qui est à M. le duc d'Anjou, Regnaut Petit, chevaucheur dudit M. le duc, » etc. Nous avons là, évidemment, les noms des auteurs des coups et blessures dont se plaignaient les membres de l'Université (Arch. nat., X1a 1471, fol. 532 v°).

[2] Crevier, *Histoire de l'Université de Paris* (Paris, 1761, in-12), t. III, p. 42 ; Jager, *op. cit.*, t. XII, p. 65; A. Kneer, *op. cit.*, p. 26, etc.

[3] « Unanimiter istam viam coram rege et proceribus practicandam... magistro Joanni Rousse... commiserunt. Quod dux regens impacienter audivit, et... in eum sevire fecit... » (*Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 86.)

[4] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 295.

[5]
Aymeri de Mainah en est le vray apostre,
Que ceste foy aferme come la patrenostre,
Et dist : « Je charche m'ame et en charge la vostre. »
Sur son ame en soit tout, et quite [soit] la nostre!

Aymeri de Margual, qui porte à Paris mitre,
Si a à ceste loy escript un trop grant tiltre,
Car ceulx heresez dit non creans son chapitre :
Il n'a cecy veu en decres n'en espitre.

Trois jours après, la question tranchée par l'évêque le 17 mai fut remise en délibération dans l'Université. A la suite d'une chaude discussion, les quatre facultés déclarèrent, contrairement à la thèse du prélat, que la situation anormale de l'Église justifiait toutes les divergences d'opinions et que, tant que durerait cet odieux conflit entre deux papes rivaux, nul ne devrait être regardé comme hérétique ou schismatique parce qu'il refusait de croire à la légitimité de Clément (15 juin[3]). Cette décision allait à l'encontre de la doctrine officielle : elle devait contribuer à irriter le duc d'Anjou, à le pousser aux mesures extrêmes.

Une nuit, des gens du roi envahirent le collège du Cardinal Lemoine, brisèrent la porte de la chambre où reposait Jean Rousse, y pénétrèrent l'épée nue, tirèrent de son lit notre docteur et, sans lui laisser même le temps de s'habiller, l'emmenèrent au Châtelet, où il fut enfermé, dit-on, dans le plus noir cachot.

L'Université aussitôt tente démarche sur démarche. Elle va jusqu'à suspendre ses leçons, à moins que le chroniqueur n'ait rapporté par erreur à 1381 un incident qui se produisit seulement l'année suivante[4]. Après être longtemps demeuré sourd à

Mais l'Université si a plus avant leu
Car elle a le contraire (et) dit et perceu.
Il monstra bien a plen qu'il n'a pas tout veu :
Il eust fait son honneur, s'el il se fust teu !

(P. Meyer et N. Valois, *Poème en quatrains sur le Grand Schisme*, p. 216, 217.)

[1] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 296.

[2] Positions de la thèse de M. E. Roussel, dans les *Positions des thèses* de l'École des Chartes de l'année 1884, p. 185.

[3] Henri de Langenstein, *Concilium pacis*, c. 823 ; *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 295.

[4] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 627. — Il est à remarquer que le rimeur déjà mentionné, qui écrivait probablement à la fin de l'année 1381, ne fait aucune allusion à cette circonstance.

ces supplications, le duc d'Anjou finit par ordonner l'élargissement de Jean Rousse[1], en imposant toutefois une condition aux maîtres : c'est qu'ils cessent de requérir le concile général[2], ou même qu'ils adhèrent sans restriction à Clément VII[3]. Un chroniqueur nomme Jean de Vienne parmi les personnages qui furent alors chargés de faire entendre aux maîtres des paroles menaçantes[4]. C'est l'Amiral aussi peut-être qui transmit à l'Université la défense de plus reparler ni de papes ni de concile sous peine d'encourir l'indignation royale[5].

Jean Rousse n'avait pu sortir du Châtelet qu'après avoir pris l'engagement de rester fidèle à Clément VII ; c'est du moins ce que semble indiquer le rimeur que j'ai déjà plusieurs fois mentionné[6]. A peine libre, ce docteur ne songea plus qu'à se tourner vers Urbain. Il prit le chemin de Rome, et plusieurs l'y suivirent, ou l'y accompagnèrent[7]. De Rome, si l'on admet une hypothèse d'ailleurs fort ingénieuse[8], les maîtres fugitifs adressèrent à l'Université, non pas, comme on l'a cru, de nouvelles lettres d'Urbain, mais une copie de celles que le pape italien avait écrites dès le 21 novembre 1378 et qui avaient eu le sort de toutes les lettres confiées à Raymond de Capoue. Lecture de ce document fut donnée publiquement aux quatre facultés, ce qui excita encore plus la colère de Louis d'Anjou. Ne pouvant admettre qu'une correspondance s'établît, à son insu, entre Rome et l'Université, il envoya chercher le recteur : déjà celui-ci était en fuite. Inquiet, nous dit-on, pour ses jours, il gagna Rome, comme Jean Rousse. C'est la route que prirent, vers le même temps, d'autres personnages qui faisaient, paraît-il, l'ornement de l'école. Le duc d'Anjou, observèrent les contemporains, blâme dans l'élection d'Urbain VI l'emploi de la violence, et il recourt lui-même à des procédés violents pour faire reconnaître Clément VII[1].

---

[1] *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 86.

[2] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 296 ; *Chronographia regum Francorum*, (éd. Kervyn de Lettenhove), p. 511.

[3] *Religieux de Saint-Denys*, *loco cit.*

[4] *Chronique des quatre premiers Valois*, *loco cit.*

[5] *Religieux de Saint-Denys*, *loco cit.*

[6] Par une sorte d'emphase poétique, ce rimeur emploie ici le pluriel pour le singulier :

On a fait *les* docteurs de Paris emmurer,
Et puis, avant issir, on *les* a fait jurer
Qu[e] ilz tendront Clement sans eulx en parjurer.
. . . .
On *leur* a defendu que nul [ne] s'entramette
Jà plus d'investigier ceste voie...,
Ne raison silogiste sur cela ne soit fete.
On ne veult que tel maistre à l'euvre la main mette.
(P. Meyer et N. Valois, *Poème en quatrains...*, p. 216.)

[7] *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 88. — Le P. Denifle a justement fait remarquer que le chroniqueur rapporte ici comme s'étant produits au même moment des départs qui s'échelonnèrent pendant le cours des années 1381 et 1382. Cf. un passage de Marsile d'Inghen publié par O. Hartwig (*Leben und Schriften Heinrichs von Langenstein*, Marbourg, 1858, in-8°, p. 39) et par H. Denifle (*Chartularium*, t. III, n° 1648).

[8] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1640.

A vrai dire, l'attitude du pape d'Avignon ne contribuait pas à calmer l'irritation des clercs. Par lettres du 6 juin 1381, il avait autorisé l'évêque de Paris à dépouiller de leurs bénéfices les suppôts urbanistes au profit des suppôts clémentins[2]. Le chancelier de l'église de Paris étant mort sur ces entrefaites, Clément VII avait voulu d'abord pourvoir de cette charge Nicolas de Saint-Saturnin, qui n'avait aucune attache avec l'Université ; puis son choix était tombé sur Jean Blanchart (15 juillet[3]). Celui-ci ne tarda pas à recevoir d'Avignon l'ordre de n'admettre à la licence aucun bachelier soupçonné d'adhérer à Urbain[4]. De leur côté, les urbanistes se souciaient peu de recevoir la licence des mains du nouveau chancelier institué par « l'intrus. » La nation anglaise alla, le 1er avril 1382, jusqu'à voter l'expulsion des suppôts qui auraient obtenu la licence ou le doctorat, à Notre-Dame, des mains du délégué de Clément ; elle imposa à ses procureurs un serment par lequel ils s'obligeaient à faire respecter ce nouveau règlement; elle exclut même effectivement Henri Poelman d'Arnhem, qui, contrairement à ses défenses et en les traitant de billevesées, avait obtenu la licence du chancelier Jean Blanchart. Malgré la résistance de plusieurs de ses suppôts et en dépit de l'intervention des autres nations et facultés, elle maintint ce règlement jusqu'à ce que le départ d'un grand nombre d'urbanistes, pour la plupart allemands, eût donné dans son sein la majorité aux écossais, en d'autres termes aux clémentins. Le 10 novembre seulement, affaiblie par des pertes successives, elle céda sur ce point aux ordres de l'Université[1].

---

[1] *Religieux de Saint-Denys, loco cit.* — V. en quels termes énergiques est flétrie la conduite du duc d'Anjou dans la première des lettres apocryphes publiées par Hutten (*De Schismate extinguendo et vere ecclesiastica libertate adserenda epistolæ aliquot...*) Je citerai également un passage d'une bulle du 13 mai 1384, dans laquelle Urbain VI reproche à Charles VI d'avoir employé à l'égard de l'Université « minas et terrores ac varios et diversos cruciatus. » Il parle même d'urbanistes intrépides qui auraient été dépouillés de leurs biens par ce « nouveau Julien l'Apostat, » d'autres qu'il aurait fait tuer, pendre ou décapiter, ou dont on aurait exilé et dépouillé les parents : « Et quos personaliter habere non potuerat, quia fuge presidio se commiserant, at eorum consanguineos et affines utriusque sexus etiam a propriis laribus et patria notorie exulare coegisset, bonis eorum etiam de facto confiscatis seu occupatis... » (Bibl. nat., ms. Moreau 702, fol. 184 r°).

[2] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1638.

[3] *Ibid.*, p. XIV et 300, nos 1461 et 1641.

[4] *Ibid.*, n° 1461, p. 358 (art. 45), 371 et 413.

Après la nomination du chancelier Jean Blanchart, les urbanistes avaient pu croire qu'il conserveraient la faculté de se faire conférer la licence par un des leurs, Josse Ghisil, chancelier de Sainte-Geneviève. Ils furent bientôt privés de cette dernière ressource. L'abbé de Sainte-Geneviève révoqua Josse Ghisil, nomma un nouveau vice-chancelier et de nouveaux examinateurs, mesures contre lesquelles la nation anglaise s'empressa de protester (novembre ou décembre 1381). Elle gagna même à son opposition la nation picarde et la nation normande; toutes trois décidèrent, d'un commun accord, que les candidats à la licence continueraient à être examinés par les délégués de Josse Ghisil, et qu'au besoin, si l'abbé leur refusait un local, on se pourvoirait en Parlement (24 mars 1382[2]). Clément VII intervint, cependant, pour confier à deux de ses collecteurs le soin de destituer en son nom chancelier, vice-chanceliers et examinateurs tant anciens que nouveaux : les commissaires apostoliques, après avoir pris l'avis des membres les plus experts et les plus dévoués de la faculté des arts, devaient annuler tous les examens passés à Sainte-Geneviève depuis l'origine du conflit et nommer comme chancelier, vice-chancelier et examinateurs soit ceux qui avaient déjà exercé ces fonctions, soit d'autres à leur choix[3]. Cette bulle, datée du 28 février, ne fut communiquée que le 15 avril à l'Université, dans une assemblée tenue à Saint-Julien-le-Pauvre. Malgré les objections qu'elle souleva de la part des nations anglaise, normande et picarde, les délégués apostoliques, forts de l'appui de la nation française, procédèrent, le 25 avril, au cours d'une autre assemblée, à la nomination d'un nouveau chancelier de Sainte-Geneviève, d'un nouveau vice-chancelier et de quatre nouveaux examinateurs[1]. Le même jour, à l'unanimité, un seul membre osant élever de timides objections, la nation anglaise déclara qu'elle considérait les lettres de Clément VII comme non avenues, et qu'elle continuerait de regarder Josse Ghisil comme

---

[1] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1646 et p. 463; *Auctarium Chartularii*, t. I, p. LXX et c. 618-625, 629, 630, 632, 633.

[2] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1645; *Auctarium Chartularii*, t. I, p. LXII, LXXI et c. 613, 614, 618.

[3] Je trouve dans un ms. de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève (n° 577; *Athenæum Genovefæum*, fol. 412 v°) une copie moderne de cette bulle, qui, par extraordinaire, a

---

échappé aux savantes recherches du P. Denifle ; elle est adressée aux deux collecteurs Jean Maubert, chancelier de Noyon, et Armand Jousserand, chanoine de Cambrai : « Nuper siquidem ad nostrum pervenit auditum quod inter dilectum filium abbatem monasterii S. Genovefe Parisiensis et nonnullos studentes Parisius in artium facultate super cancellariatus, subcancellariatus et quatuor examinatorum officiis per certas personas exercendis ibidem extitit materia dissensionis exorta, de qua dicta Universitas verisimiliter hesitabat pati scissuram et in suis juribus ledi multipliciter et gravari. Nos, cupientes Universitatem eandem in ejusmodi juribus conservari, eamque, quantum possumus, a quibusdam lesionibus, gravaminibus et noxiis preservare, vobis per apostolica scripta committimus et mandamus quatenus ad ea que sunt pacis et concordie, pro reformacione pacifici status Universitatis predicte ejusque regimine et quorumlibet suppositorum et (*lisez* : in) ea, et presertim super dissensionibus inter abbatem et studentes in artium facultate predictos exortis super exercendis officiis memoratis, jugiter intendentes, opem et operas pro vestrarum discretionum industria(s), efficaciter interponere studeatis ; et, ut quevis pericula seu dissensionum fomites facilius extinguantur, communicato vobiscum consilio peritorum, fidelium et juratorum facultatis artium supradicte, cancellarium, subcancellarium et quatuor examinatores superius expressos, tam novos quam antiquos, ad exercenda officia inibi supra dicta hactenus institutos, authoritate nostra destituere et amovere curetis, omnia et singula que, tempore dissensionis hujusmodi, circa licentiandorum examen inibi per eos vel aliquem eorumdem sunt facta seu gesta, cassantes, et eosdem, vel aliquos eorumdem, aut alios viros idoneos, prout vobis videbitur expedire, ad exercenda officia memorata, super quo conscientias vestras oneramus, ad laudem divini nominis et honorem studentium in artium facultate predicta, juxta morem et privilegia, necnon consuetudines facultatis ejusdem et examinis hactenus apud dictum monasterium observata, reliquis ipsorum liberalibus (*lisez* : libertatibus) et privilegiis in omnibus semper salvis, authoritate predicta hac vice constituatis, ponatis ac etiam deputetis in premissis, vos taliter habentes quod, rancoribus ejusmodi dissensionum extinctis, ad statum prosperum et salubrem pax et concordia(m) inter abbatem et studentes predictos, Deo propitio, restaure[n]tur, et quod pos[s]itis exinde dignis in Domino laudibus commendari. »

[1] Ces dates et ces détails me sont fournis par une histoire manuscrite de l'abbaye de Sainte-Geneviève rédigée, sous le titre d'*Athenæum Genovefæum*, à l'aide de documents en partie disparus (Bibl. de Sainte-Geneviève, ms. cit.).

ayant seul le droit de faire passer les examens à Sainte-Geneviève. Plusieurs des maîtres, interrogés tour à tour, répondirent qu'ils aimeraient mieux quitter Paris qu'accepter des commissaires pontificaux la charge d'examinateurs ; tous promirent, le cas échéant, de repousser de pareilles offres, tous sauf un : je veux parler d'Arnold Ghise d'Arnhem, qui répondit évasivement. C'était celui sur lequel s'était, effectivement, porté le choix des commissaires[1]. De fait, les délégués de Josse Ghisil continuèrent d'examiner pour la licence les suppôts des nations anglaise, picarde, normande, et cette résistance audacieuse aux volontés de Clément se prolongea au moins jusqu'au 12 juillet 1382, jour où les trois nations dissidentes perdirent le procès qu'elles avaient engagé devant le Parlement. La nation anglaise elle-même se soumit au mois de novembre 1382, quand le départ d'une partie de ses suppôts lui eut ôté toute force de résistance[2].

Le *Religieux de Saint-Denys* disait que l'école avait été troublée pendant trois mois[3]. On voit qu'au bout de plus d'une année l'agitation durait encore. Elle était si violente que la nation anglaise dut faire à ses suppôts, sous les peines les plus graves, défense de se livrer à des voies de fait sur la personne des maîtres de la nation française[4].

La discorde régnait au sein de la faculté de théologie elle-même. Quand celle-ci, craignant d'être compromise, adressa au pape d'Avignon Jean Cillard, un de ses maîtres, Clément VII évita tout reproche dans sa réponse ; il affirma n'avoir rien appris de fâcheux sur le compte de la faculté en général. Mais il avoua que certains excès regrettables commis isolément étaient venus à sa connaissance : les entreprises de quelques maîtres en théologie (et il songeait probablement à Jean Rousse, à Henri de Hesse, peut-être à François de Milan, à André de Forli, à Henri d'Oytha ou à Guillaume de Salvarville) faisaient peu d'honneur à la faculté. Ces fautes ou ces crimes méritaient d'être châtiés. Le pape comptait sur le bon esprit et sur la vigilance des maîtres pour réprimer tous les écarts. Il les exhortait à avoir bon courage, à persévérer dans leur fidélité, et leur promettait d'avoir égard à toutes leurs demandes[1]. Ces compliments dissimulaient mal l'inquiétude de Clément VII.

---

[1] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 619, 620.

[2] *Ibid.*, p. LXXI, et c. 637 ; *Chartularium*, t. III, nos 1468, 1645.

[3] T. I, p. 90.

[4] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 624.

L'effervescence qui régnait à Paris, dans le monde des clercs, en 1381 et en 1382, a donné naissance à une littérature qui n'est encore qu'imparfaitement connue. A côté de traités didactiques, on vit paraître des pamphlets et des pièces de vers, compositions plus ou moins hâtives, œuvres moins plaisantes que curieuses, où le pédantisme des savants s'allie à la fantaisie des poètes, et qui, probablement transcrites sur feuilles volantes, circulaient librement, traduisant sous une forme populaire les sentiments des divers groupes de l'Université.

La première en date de ces poésies devança la victoire de l'école sur le prévôt de Paris ; elle parut au mois de mars 1381. Je l'ai retrouvée transcrite sur les derniers feuillets d'un manuscrit provenant de l'abbaye de Jumièges[2]. Ce fut, suivant la comparaison d'un autre rimeur de l'époque, comme l'éclair dont la lueur précède le tonnerre. A voir ce « maistre philosophe » (il s'agit sans doute de quelqu'un des nombreux maîtres ès arts des nations française ou normande) se présenter tenant en main sa *Lamentatio Ecclesiæ* et son *Apologia super generali Consilio*, l'on comprit que la guerre allait éclater dans l'école[3]. Assez expert dans l'art de rimer les alexandrins, notre poète commençait par plaider, en cinquante-huit quatrains, la cause du concile. Il réprouvait la « voie de fait, » comme contraire à l'esprit de l'Évangile,

Crist attent et ne weult pecheurs exterminer...

et comme impuissante à démontrer le bon droit de tel ou tel :

Je di que miex apert que le jugement vaille
Fait par le grant Conseil que par dure bataille.
Miex vault raison que fait...

Il invoquait le souvenir de l'assemblée du mois de septembre

---

[1] Lettre du 26 octobre 1381 (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1643).

[2] V. notre *Éclaircissement* I.

[3] N. Valois, *Un poème de circonstance composé par un clerc de l'Université de Paris* (1381), dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXXI (1894), p. 220.

1378. Il traçait un tableau lamentable des maux que la prolongation du schisme allait engendrer : fausses ordinations, simulacres de dispenses, pénurie de sacrements, corruption des mœurs, tyranie, séditions, guerres, inimitiés, hérésies, autant de sujets de contentement pour les Juifs, d'espoir pour les Mahométans. Il proposait d'exclure du concile les prélats qui avaient accepté d'Urbain VI ou de Clément VII quelque gros bénéfice, ainsi que les évêques d'Orient qui ne résidaient pas. Mais il prétendait qu'en dépit de l'hostilité régnant entre plusieurs nations de l'Europe, la réunion d'un concile présenterait moins de difficultés qu'au temps de Constantin, et qu'on pouvait avoir confiance dans le jugement d'une assemblée « infaillible en matière de foi. » Suivaient un chaud appel aux cardinaux, auxquels l'auteur faisait honte de leurs « mensonges » et reprochait de vouloir être en même temps témoins, juges et parties ; une exhortation aux deux cardinaux italiens (Simon Brossano et Pierre Corsini), tout désignés, semblait-il, pour prendre l'initiative du projet de concile ; des remontrances à l'Université, qui, soit égoïsme, soit peur, soit servilité, n'avait jamais discuté la question du schisme à fond ; des conseils, enfin, à l'adresse de Charles VI et de ses oncles. Ici, le poète montrait une hardiesse singulière, sommant, pour ainsi dire, le roi de rendre au clergé la liberté de la parole :

O tres chrestien roy, Charles françois sisisme,
Fay disputer as clers, par art de silogisme,
Les matieres touchans ce detestable scisme,
Si que ton regne soit hors de blasme et de crisme.

Roy, leisse seurement les clers de Paris fere
Sermons, desputoisons au pour et au contraire...

Il allait jusqu'à insinuer que l'âme de Charles V, condamnée aux souffrances du Purgatoire, ne serait admise à participer à la gloire des élus que le jour où son fils, en réunissant un concile général, réparerait dans une certaine mesure le mal causé par sa précipitation.

Puis venait une autre série de quarante-quatre quatrains. L'Église, prenant la parole, faisait observer qu'une femme ne pouvait sans scandale avoir ensemble deux maris. C'était pourtant la triste situation à laquelle on la voyait elle-même réduite : d'autant plus tiraillée par ses deux prétendus époux, *Courtois* et *Débonnaire* (Urbain VI et Clément VII), que la discorde régnait entre eux. Ne sachant auquel entendre, hors d'état de faire un choix, elle se déclarait prête à profiter de tout avis charitable.

Les donneurs de conseils se présentent aussitôt. Le premier est un sceptique, un membre de l'église grecque, que les conflits entre papes laissent indifférent. L'Église a deux maris : mais Jacob eut deux femmes. Un seul pape, c'est fort peu pour tout le monde catholique. Point de pape serait mieux encore. L'Église n'a d'autre époux véritable que Jésus-Christ, et notre homme conteste audacieusement la primauté de saint Pierre.

Survient un partisan du pape d'Avignon, aux yeux duquel les cardinaux sont toute vertu et toute droiture, que dis-je ? hommes à braver au besoin le trépas plutôt que de déguiser la vérité : cet éloge excessif devait faire sourire et montre assez de quel côté penchait l'auteur de ces quatrains. Les suffrages des cardinaux, la jeunesse et la haute naissance de Robert de Genève, les forces militaires dont il disposait, la protection du roi de France, tels étaient les avantages qui, au dire de ce deuxième conseiller, devaient décider l'Église à s'unir à Clément.

Mais, à entendre un urbaniste qui opinait en troisième lieu, les cardinaux, au contraire, n'étaient rien moins que dignes de foi. Les fidèles, qui des lèvres proclamaient Clément VII, reconnaissaient de cœur Urbain.

On comprend qu'en présence de ces avis contradictoires, l'Église ait senti croître son embarras. Elle résumait le débat, en donnant l'avantage, semble-t-il, à l'urbaniste ; elle concédait que prélats, princes, clercs et laïques appartenaient presque tous de cœur à Urbain VI, sauf à feindre, par respect pour le gouvernement, des sentiments clémentins. Elle concluait qu'il fallait revenir au parti proposé par l'église de France, *alors que celle-ci jouissait encore de sa liberté*, en d'autres termes, convoquer un concile général, seul capable de trancher la question pendante à la satisfaction de tous.

Ces quatrains donnent la mesure de l'indépendance et de la hardiesse d'un certain nombre de suppôts de l'Université de Paris.

Mais de telles attaques contre la doctrine officielle ne pouvaient manquer de scandaliser les amis du gouvernement. L'un d'eux, faisant également partie de l'Université, se mit en devoir de répondre.

J'ai retrouvé et publié naguère cette seconde pièce, qui ne compte pas moins de 509 alexandrins[1]. Ici la maladresse du rimeur est tout à fait choquante. Même en tenant compte de l'altération du texte, connu seulement par une copie du xvii^{e} siècle, on constate une étrange infériorité de facture, de style et de pensée. La discussion se traîne à travers de longs couplets farcis de citations juridiques ou sacrées. L'exemple des électeurs de l'Empire et des *intrants* chargés d'élire le recteur de l'Université est allégué en faveur de l'autorité des cardinaux[2]. La fable de la papesse Jeanne sert à prouver l'aveuglement de la plèbe romaine[3]. L'histoire légendaire de saint Clément fournit un argument contre les prétentions d'Urbain[4]. Je ne parle pas du récit classique des troubles de Rome, du tableau des violences exercées contre le sacré collège et d'autres lieux communs continuellement ressassés par les avocats de la cause clémentine. Dans son parti pris d'admirer tous les actes des cardinaux « citramontains, » notre auteur va jusqu'à les féliciter de leur dissimulation[5]. Il réserve ses sévérités pour Urbain VI et pour les deux cardinaux italiens[6]. Avec plus de justesse, sinon de conviction, il entreprend de laver la mémoire de Charles V des accusations lancées ou sous-entendues par son confrère. Les assemblées de Paris et de Vincennes, la conduite réservée du feu roi, sa déférence au moins apparente aux avis de ses clercs, sa déclaration dernière sont rappelées avec une précision de détails qui dénote un témoin exactement informé[7]. Notre poète se montre, en somme, pleinement satisfait de la politique suivie par la royauté française. Peu s'en faut que, dans son optimisme, il ne cherche à pallier les inconvénients du schisme[1]. Il avoue presque le contentement que lui cause le retour de la papauté en Avignon. L'hostilité qui existe entre Clément VII et Richard II lui semble devoir être une cause d'affaiblissement pour l'Angleterre[2].

---

[1] *Un poème de circonstance...*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, *loco cit.*

[2] Vers 132-156, 167-181.

[3] Vers 102-126.

[4] Vers 365-373.

[5] Vers 354-359, 374-383.

[6] Vers 284-288, 410-414.

[7] Vers 191-239, 425-449.

Un homme si disposé à voir le bon côté des choses ne doit pas s'affliger outre mesure des malheurs dont souffre la chrétienté. Cependant notre auteur désire ardemment l'union. Mais le moyen proposé par son confrère ne lui plaît guère. Il prétend démontrer les dangers d'un concile, et découvre avec joie un point faible dans la thèse du premier versificateur. Celui-ci reconnaissait qu'il était bon d'exclure les prélats ayant accepté quelque gros bénéfice d'Urbain ou de Clément ; mais presque tous les évêques ou docteurs rentraient dans l'une de ces deux catégories : après tant d'éliminations, l'assemblée se fût trouvée réduite à peu de chose[3].

Tu veux le grand Concile : mais par l'exception
Tu le fas si petit n'i faudra grand maison.

Une seule solution paraît possible à notre auteur : l'expulsion de « l'intrus ». Il se déclare brutalement partisan de « la voie de fait[4] ». On voit reparaître sous sa plume les arguments qui, en tout temps, ont été invoqués pour justifier les guerres de religion[5]. Notre auteur serait tenté d'assimiler les urbanistes aux infidèles ; il ne lui répugnerait pas de leur voir appliquer le traitement que la loi réserve aux hérétiques ou aux blasphémateurs[1]. Le pape d'Avignon, sûr de son droit, ne doit, suivant lui, se prêter à aucune transaction. Tout au plus pourrait-il, une fois vainqueur, user de longanimité, recevoir son rival à merci et lui faire grâce de la prison perpétuelle[2]. Le devoir des princes français paraît donc tout tracé : partir en guerre contre Urbain VI. L'effet de cette campagne, qui évoquerait les souvenirs de Pépin et de Charlemagne, serait de rehausser le prestige du nom français, sinon de faire asseoir Charles VI sur le trône impérial[3].

---

[1] Vers 308-312.

[2] Voici comme il parle, en s'adressant à Charles VI (v. 495-499) :

L'Eglise est revenue pres de vous à reffuy :
Vous doit tourner à joye, et non pas à ennuy.
C'est votre chere mere : faites ly comme amy.
Ceux qui ly tiennent guerre sont vos grands anemys.
Tout le fait d'Angleterre en est fort amenuy.

[3] Vers 390-391.

[4] Vers 265-268, 274-277 :

Regardés les hystoires des nobles crestiens,
Des nobles roys de France et des bons Allemans,
Qui les intrus ou siege, en maint sanc respandant,
Ont debouté les faux et reposés les bons...

Se Barthelemieu au siege est intrus par barat,
Soit mis hors et osté par l'accord du senat ;
Et, s'autrement ne puet, le face le prelat
Et les roys chrestiens qui ont des armes l'art...

[5] Vers 244-248, 254-258.

> O vous, autains seigneurs, les .iiij. nobles dues,
> Montrés de quel lignage estes nés et venus
> Entreprenés la peine d'abbattre cel intrus.
> A vous s'enclineront tous roys, princes et dues.
>
> Paiens en doubteront chrestiens contrarier ;
> France en sera doubtée et tenue plus chier.
> Nul homme qui soit noble ou vaillant chevalier.
> N'osera porter arme contre vostre dangier ;
> Ains serés clamés sires et roys et emperier...
>
> Ne vuillés plus ouyr flateur losangier
> Qui par Concile veulent vostre honeur abbaissier.
> S'il venoint au point qu'il quident avansier,
> De vos grand ennemys vous mettroint au piés,
> Quand par armes ne peuvent vos regnes chalangier.

La royauté n'était alors que trop disposée à suivre ces conseils d'un de ses plus aveugles courtisans. Mais les universitaires ne partageaient pas, en général, les illusions ni l'ardeur belliqueuse du fougueux versificateur. Il arriva même que l'Université se prononça, comme on l'a vu, en faveur du projet de concile, dans son assemblée du 20 mai, et, par cette décision, donna un complet démenti aux éloges que venait de lui décerner le poète :

---

[1] Vers 249-253, 259-264.

[2] Vers 299-307 :

> Je dy que li vray pape, no saint pere Clement,
> Puis qu'il est de son droit certain tres clerement,
> Nul traitié ne doit prendre, fors que tant seulement
> A merci pourroit prendre Barthelemieu doucement,
> Et ceux qui ont erré sans prendre en renyement.
>
> Se Barthelemieu doubte d'estre emprisonné,
> Qui sent son malefice dont il est encoulpé,
> Ce n'est mie merveille, s'il doubte le filé :
> Bien avroit deservi de mourir enchartré.

. Vers 455-463, 474-478.

> O vous, noble sur tout, mere Université,
> Qui avés eu constance en toute adversité,
> Vous fites diligence en toute liberté,
> Quan le droit de Clement en sa papalité
> Vous declarastes estre et l'intrus debouté;
>
> Et coment qu'on vous presse d'exciter grand Concile,
> Tousjours vous tenés vous, comme royale fille
> Es termes de Clement : n'i faut autre Sibille.
> Vous n'estes pas muable comme femme qui file [1]...

Notre rimeur s'était trop avancé : il opéra une prudente retraite. Dans ses derniers couplets, rédigés, je le suppose, postérieurement au 20 mai, il eut l'air de regarder le projet de concile comme moins déraisonnable, et déclara soumettre ses écrits à la correction de l'Université [2].

Les tristes incidents des mois de juin ou de juillet 1381, l'emprisonnement de Jean Rousse, la fuite de plusieurs maîtres, n'imposèrent pas silence aux partisans du concile général. L'un d'eux, qui ne cache pas plus que le premier de nos rimeurs ses préférences pour Urbain VI, composa, sans attendre la fin de la même année, soixante-treize quatrains [3], où sont appréciés avec une rare indépendance les actes du gouvernement royal.

> Scisme si est un fait qui appartient aus clers [4].

Notre homme, qui lui-même est membre du clergé, ne pardonne pas aux princes leur ingérence dans les affaires de l'Église. Sévère pour Charles V, il épargne encore moins les oncles de Charles VI[1]. Je le soupçonne d'avoir en vue le duc d'Anjou lorsqu'il parle d'un prince « qu'Avarice tient dedens ses lacs[2] ». A coup sûr, il lui reproche sa violence à l'égard des universitaires, dont il se plaît, au contraire, à proclamer la compétence, à louer l'ardeur généreuse[3]. Ses sympathies sont pour Jean Rousse et pour toutes les victimes de la persécution : il compare les docteurs fugitifs aux apôtres qui, suivant le conseil évangélique, quittaient les villes où l'on refusait d'écouter leur parole. L'abandon du projet de concile prend, à ses yeux, les proportions d'une catastrophe dont « tout le peuple de Dieu » devrait « faire complainte[4] ». Il en veut à certain frère Mendiant, dont le rôle paraît, d'ailleurs, assez mal défini[5] (ne serait-ce pas par hasard, l'auteur du second poème?), et surtout à l'évêque de Paris : le zèle intransigeant d'Aimery de Maignac, son assurance imperturbable excitent chez lui un sourire de pitié[6].

---

[1] Vers 415-423.

[2] Vers 479-491 :

> S'aucun queroit Concile pour le droit de Clement
> Mettre sus, et arriere debouter sagement
> Le grand fort adversaire de nostre sauvement,
> Avec ma mere chiere me tiens finablement...
> Tout, quanque j'ay cy dict, soit par correction
> De l'Université : c'est la conclusion;
> Ny le veul contredire, n'arguer par raison
> Qui ly soit deplaisant, n'en contradiction...
> Je n'en ose plus dire : car je suis confesseur,
> Ne veus estre martyr...

[3] Ils ont été récemment découverts par M. Paul Meyer dans un ms. de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève. V. P. Meyer et N. Valois, *Poème en quatrains sur le Grand Schisme*, *loco cit.*, p. 197 et sq.

[4] Quatrain 36.

Dans un genre plus grave, l'auteur de l'*Epistola pacis*, le savant théologien Henri de Langenstein composa en latin l'Épître intitulée *le Concile de la paix*[7], et il le fit, si je ne me trompe, entre le 15 juin et le 15 septembre 1381[1]. Nommer ce docteur allemand et constater qu'il fit de larges emprunts à l'*Epistola concordiæ* de son compatriote et confrère Conrad de Gelnhausen[2], c'est assez dire dans quel esprit était écrit ce nouvel ouvrage. Je ne suivrai pas Henri de Hesse dans l'examen des douze motifs qui paraissent s'opposer à la réunion du concile, non plus que dans l'exposé des quatorze raisons qui militent en faveur de l'adoption du projet. Henri de Hesse appartient à cette école hardie qui, proclamant la supériorité du concile sur le pape, fait résider dans l'assemblée des fidèles ou dans celle des pasteurs l'infaillibilité de l'Église. Partant, il s'inquiète peu des questions subsidiaires qui embarrassaient si fort certains esprits : par qui le concile serait-il convoqué? et par qui présidé? Le concile, suivant lui, doit se constituer spontanément sur l'invitation des rois, et s'ériger lui-même en juge des prétentions contradictoires d'un Barthélemy Prignano et d'un Robert de Genève. Chacune des parties serait admise à produire ses moyens de défense; on lui accorderait jusqu'à trois fois le droit de répliquer. Ainsi éclairé, le concile dresserait la liste des points acquis et celle des faits seulement probables, puis rendrait sa sentence, dont l'effet serait de proclamer la légitimité d'un des deux papes, ou de convoquer les cardinaux en vue d'une élection nouvelle. Par ce moyen qu'il juge facile, Henri de Hesse

---

[1] Quatrains 65 et 9.

> Le[s] merite[s] des princes si sont [or] molt changiés,
> Les vertus eroyques en sont molt afflebloiés.
> Verité et justice sont des cors eslongniés.
> Regardés se vos princes vont sur les [e]strangiez !
>
> ....
>
> Maintenant flaterie tient trosne et chaiere
> En la court des grans princes, [et] se dit droituriere;
> Ou plus haut de la tour a fait metre sa baniere
> Et veult que verité soit sa chamberiere.

[2] Quatrain 68.

[3]

> Se Verité se plaint à l'estude françoise,
> Elle avra audience, certes, coment qu'il voise,
> Et en sera parlé, à qui plaise, à qui poise :
> Mais après en sera grant hustin et grant noise.

(Quatr. 13; cf. quatr. 39.)

[4] Quatrains 43, 45, 47, 54,

[5] Quatrain 46. Le texte, en ce passage, est fort obscur ; cf. la remarque faite par M. P. Meyer à la p. 200.

[6] Quatrains 56, 57.

[7] Éditée par H. von der Hardt, dans *Rerum concilii œcumenici Constantiensis tomus II* (Francfort et Leipzig, 1697, in-fol., c. 2-60), puis rééditée dans le t. II des Œuvres complètes de Gerson. Les deux premiers chapitres, omis dans ces éditions,

---

ont été publiés d'abord par H. von der Hardt lui-même (*In discrepantiam manuscriptorum et editionum*, etc., Helmstädt, 1715), puis par O. Hartwig (*op. cit.*, t. II, p. 28). Le *Concilium pacis*, ou plutôt l'*Epistola Concilii pacis* se trouve dans le ms. latin 14643 (fol. 223-241) de la Bibliothèque nationale, dans le ms. 943 (fol. 168-183) de la Bibliothèque Mazarine, dans le ms. 8 d'Épinal, dans le ms. 1629 (fol. 117) de Rouen et dans divers mss. de Wolfenbüttel, de Munich, de Vienne et d'Erfurt (cf. F.-W.-E. Roth, *Zur Bibliographie des Henricus Hembuche de Hassia, dictus de Langenstein*, dans *Beihefte zum Centralblatt fur Bibliothekswesen*, t. II, Leipzig, 1888, in-8°, et A. Kneer, *Die Entstehung der konziliaren Theorie*, p. 70 et sq.).

[1] Il résulte de deux passages du *Concilium pacis*, qui ont été déjà signalés, que cet ouvrage fut composé en l'année 1381, postérieurement au 20 mai, et même, quelques doutes qu'ait élevés sur ce dernier point M. A. Kneer (*op. cit.*, p. 79), postérieurement au 15 juin. La façon dont Henri de Hesse parle des cardinaux, « qui omnes, *præter duos*, stant cum secundo electo » (*Opp. Gersonii*, t. II, c. 824), me ferait croire qu'il écrivait du vivant des deux cardinaux italiens, ou du moins avant d'avoir appris la mort de Simon Brossano, survenue à Nice, le 26 aout 1381.

[2] C'est ce qu'ont montré successivement MM. F.-J. Scheuffgen (*Beiträge zu der Geschichte des grossen Schismas*, p. 84 et sq.) et A. Kneer (*op. cit.*, p. 107 et sq.).

entrevoit, non seulement la pacification, mais la réforme de l'Église. Il en vient à conclure que tout prince mettant obstacle à la réunion du concile pècherait d'une façon damnable.

On a supposé récemment[1], et la violence de certaines expressions tendrait à faire croire en effet, que le *Concilium pacis* ne fut pas, du moins primitivement, destiné à sortir d'un cercle assez restreint. Par sa forme humoristique, un opuscule que les manuscrits attribuent à Pierre d'Ailly était appelé à recevoir une publicité plus grande[2]. Il s'agit d'un ouvrage composé vers le même temps, quelques doutes qu'on ait élevés à cet égard[3], c'est-à-dire vers le moment où Pierre d'Ailly s'éloigna de Paris pour aller mener à Noyon la vie paisible de chanoine et y attendre, à l'abri, la suite des événements[4]. Plaider ouvertement la cause du concile eût peut-être présenté alors quelque danger : Pierre d'Ailly prit le parti de soutenir la thèse contraire; mais, par un artifice fréquemment employé, il mit ce nouveau langage dans la bouche du démon. Le diable Léviathan adresse, sous forme d'épître, ses conseils aux prélats. Après avoir complaisamment tracé le tableau des dissensions cléricales et vanté la cacophonie des voix célébrant l'une Urbain, l'autre Clément, ou réclamant celle-ci le concile général, celle-là le compromis, cette dernière la double cession, Satan déplore amèrement l'intervention des universitaires : « Voici que « des rats sortis de leurs trous osent provoquer nos fidèles sujets! « Un ramassis d'hommes ridicules s'attaque à la gloire des pré- « lats. Les grenouilles ne se cachent plus au fond des marécages;

---

[1] A. Kneer, *op. cit.*, p. 85, 86.

[2] L'*Epistola Leviathan ad pseudoprelatos Ecclesie pro scismate confirmando* se trouve dans le ms. latin 14643 (fol. 331-332) de la Bibliothèque nationale et dans le ms. 531 de Cambrai (fol. 187). Elle a été publiée par Tschackert (*op. cit.*, Appendix, p. 15-21), d'après une copie moderne.

[3] A. Kneer, *op. cit.*, p. 28, note. — Le passage relatif aux démarches des universitaires en faveur du concile semble bien indiquer la date de 1381.

[4] Les registres capitulaires de Noyon, qui pourraient nous renseigner sur la durée du séjour de Pierre d'Ailly dans cette ville, sont malheureusement perdus; mais le ms. français 12032 de la Bibliothèque nationale contient des extraits faits dans ces registres au XVIIIe siècle, et j'y lis (fol. 12 r°) : « Pierre d'Ailly reçu chanoine de Noyon, 14 septembre 1381. » (Cf. Launoi, *Academia Parisiensis illustrata*, Paris, 1682, in-4°, t. II, p. 468; Tschackert, *op. cit.*, p. 50, 59; L. Salembier, *op. cit.*, p. 22.) D'autre part, Pierre d'Ailly fait lui-même, en 1385, allusion à son séjour à Noyon (H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 388).

« leur voix rauque s'élève du milieu de la vase : *Le concile* « *général! le concile général!* coassent-elles sans cesse... Mais « ne suis-je pas le prince de ce monde? Y a-t-il une puissance « ici-bas qui puisse s'égaler à la mienne?... Aux armes donc, « mes chevaliers et mes fidèles ministres! et voyons à quoi leur « servira de vouloir méchamment réunir ce qui a été si fort à « propos désuni. Écrasons-les, de peur qu'ils ne se multiplient! « Un tel vous offre ses conseils au sujet du concile ; répondez-lui : « Es-tu donc conseiller du roi? S'il occupe un emploi, menacez-« le de destitution. Que la crainte lui attache la langue au palais, « et qu'on lui ôte tout droit de se faire entendre! Si ces fous per-« sévèrent dans leur scélératesse, point de merci!... Loin de vous « laisser séduire par les Écritures qu'ils allèguent et qui vantent « follement la souffrance, la pauvreté, tenez-vous-en aux lois de « Justinien, au décret de Gratien, livres d'inspiration humaine « fort utiles à qui veut apprendre l'art de disserter et d'ergoter... « Le résultat certain d'un concile général, ce serait le triomphe « d'un des partis, ou la confusion des deux, qui entrainerait « l'élection d'un chef unique. Mieux vaut mourir en combat-« tant que de souffrir cet opprobre éternel...! »

On voit que l'opposition ne s'était pas concentrée, ainsi qu'on est tenté de le croire, dans le petit groupe des docteurs étrangers, et que la paix était loin de régner dans l'école, non plus que l'ordre dans la rue. L'époque de l'insurrection des Maillotins est aussi celle du déchaînement des clercs contre le clémentisme officiel. Les controverses publiques sur la question du schisme étaient désormais prohibées : mais les universitaires continuaient de brandir les armes du syllogisme, de décocher les traits de l'ironie et de se disputer en prose latine, quand ils ne se combattaient pas à coup d'alexandrins.

II

Le duc d'Anjou n'était pas le seul à tenir tête à l'Université et à embrasser avec ardeur le parti de Clément VII. Après qu'il se fut éloigné pour donner suite à une entreprise dont il sera question plus loin, les autres oncles de Charles VI, demeurés seuls maîtres du pouvoir, trouvèrent encore l'occasion de faire éclater leur zèle pour la cause du pontife d'Avignon.

Certes, la campagne de Flandre, décidée au cours de l'été de 1382, s'explique par des raisons d'ordre purement politique. Châtier les révoltés de Gand, combattre en Flandre cet esprit d'insubordination dont les effets se faisaient sentir, en France, jusqu'à Paris, rétablir l'autorité du comte Louis de Male et reconquérir une terre dont devait hériter, par sa femme, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, tel était le but réel que poursuivaient les princes. Et pourtant rien ne fut négligé pour donner à cette expédition l'apparence d'une guerre sainte.

Considérés comme urbanistes, les Flamands ne méritaient point de quartier; leur extermination devenait une œuvre pie. Charles VI alla prendre, le 18 août, à Saint-Denis, l'oriflamme[1], qui n'était pas réservée, comme le prétend Froissart[2], aux guerres contre les mécréants[3], mais qui semblait participer de la sainteté des reliques au milieu desquelles elle était conservée.

La campagne débuta par la prise de la ville d'Ypres. Aussitôt on aborda la question religieuse; on fit observer aux habitants que leur adhésion à Barthélemy ne leur avait guère porté bonheur, « qu'il convenoit qu'il creussent comme le roy, *et que en ce ne povoient errer* ». Séparés par l'armée royale du gros des forces flamandes, les gens d'Ypres ne contestèrent par la valeur de ce raisonnement; mais, se souvenant fort à propos du désaccord qui régnait entre Louis de Male et les Valois, ils répondirent, non sans une pointe d'ironie, que « tres voulentiers il croiroient et feroient tout ce que le roy *et le conte de Flandres* vouldroient » (23 novembre 1382)[4].

Quatre jours après, Charles VI joignait près de Roosebeke, l'infanterie de Philippe d'Artevelde. On évita, sur le champ de bataille, de mêler à la chevalerie française les troupes amenées par le comte de Flandre : comme urbaniste, Louis de Male lui-même était suspect. Plus d'un français eût refusé de combattre aux côtés d'un prince réputé schismatique[1]. Le Ciel parut, d'ailleurs, promettre la victoire à l'armée clémentine. Au moment où l'oriflamme fut déployée devant le jeune roi, le rideau de brume qui jusque là dissimulait les mouvements de l'ennemi se déchira, dit-on, pour permettre au soleil d'aveugler les Gantois[2]. Froissart ajoute[3] qu'une colombe blanche fit plusieurs fois le tour du camp, puis revint se poser sur une des bannières royales. On sait le résultat de la journée du 27 novembre. Les princes défendirent d'enterrer les vaincus, « gens mescreans », dignes de devenir la proie des chiens et des corbeaux[4]. Bientôt quatre courriers dépêchés par le roi et par ses oncles apprirent à Clément VII l'écrasement des Gantois[5].

---

[1] *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 176.

[2] Éd. Kervyn de Lettenhove, t. X, p. 167. — L'annaliste flamand Meyer prétend que la démence de Charles VI fut attribuée à l'usage illicite qu'il avait fait de l'oriflamme.

[3] Du Cange, *Dissertations sur l'histoire de saint Louys*, XVIII, p. 71. — M. P. Frédéricq (*Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*, Gand, 1876, in-8°, p. 6) suppose à tort que Charles VI eut besoin d'une autorisation spéciale de Clément VII pour emporter l'oriflamme, « comme si l'on partait pour une croisade contre les Sarrasins ou les Turcs ».

[4] Kervyn de Lettenhove, *Istore et croniques de Flandre*, t. II, p. 265.

La reddition de Bruges suivit de près la victoire de Roosebeke. Plus exigeants qu'à Ypres, les princes imposèrent aux Brugeois, comme première condition, la reconnaissance de Clément VII : « Le roi veult et *ordonne* que, premierement *et avant toute euvre*, « ilz se determinent avec lui à sa foy et à sa creance à Nostre « saint pere le pape Clement... Et pour euls mieux determiner et « deliberer sur ce, leur donne .v. ou .vj. jours... » Avant l'expiration de ce délai dérisoire, les gens de Bruges, bien involontairement, grossirent l'obédience du pape d'Avignon[6].

---

[1] Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, p. 215.

[2] Le fait aurait été attesté par Pierre de Villiers lui-même, le 9 février 1382, à Saint-Denis (*Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 216, 232).

[3] D'après le témoignage du seigneur de Sconnevort (t. X, p. 167).

[4] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. III, p. 531.

[5] On ne peut expliquer autrement les dons importants faits, le 12 décembre, par Clément VII à ces quatre chevaucheurs, qui arrivaient de Flandre, et dont le premier était porteur de lettres du roi. La veille, le pape avait expédié un courrier en Flandre vers Charles VI (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 356, fol. 101 v°, 102 r°). Le 1er janvier 1383, Clément VII donna encore 53 florins 16 sols à un chevaucheur du Connétable qui lui apportait des nouvelles de Flandre (*ibid.*, fol. 107 r°).

[6] E. Le Glay, *Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIVe siècle* (Lille, 1842, in-8°), p. 106 ; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. X, p. 484 ; *Istore et croniques de Flandre*, t. II, p. 217, 267.

Ce fut aussi le sacrifice que prétendirent obtenir des Gantois les représentants de Charles VI et de Louis de Male. Mais à cette exigence les fiers bourgeois opposèrent la conduite passée et les sentiments personnels de leur comte : « Ne leur avait-il pas jadis déclaré publiquement que le vrai pape était Urbain ? Qu'il leur dise à présent et leur prouve le contraire : ils croiront volontiers en Clément. Que leur importe, au bout du compte[1] ? » Sous cette apparence sceptique se cachait la résolution de défendre jusqu'au bout leur liberté religieuse[2] : noble attitude, qui leur attira de la part d'Eustache Deschamps des compliments peu flatteurs.

Arbres d'orgueil, plante d'iniquité
Et racine de toute traïson,
Branches aussi de toute fausseté,
Fueilles, fleur, fruit de contradiction,
Cause mouvant de grant rebellion,
De Canaan, Cayn et Judas née,
D'eresie contre Dieu forsenée,
Ingrate en tout, que Lucifer atant ;
Dieux contre toy a sentence donnée :
Avise toy, fausse ville de Gand.
Contre ton Dieu pour l'intrus a esté,
Contre ton roy fait conspiration[3].

Il n'est pas jusqu'à Tournay, ville française et demeurée complètement en dehors de l'insurrection flamande qui, malgré l'accueil empressé qu'elle fit à Charles VI[4], n'ait payé cher la prétendue erreur de ses habitants. Le roi, après l'avoir frappée d'une taxe exorbitante[5], lui laissa un triste souvenir de son passage : le comte de Saint-Pol fut investi de la mission de « corriger » les urbanistes du Tournaisis et des contrées environnantes[1]. Ce seigneur paraît surtout s'être occupé de vider les bourses. Les urbanistes, clercs ou laïques, chanoines ou bourgeois, se virent traqués et arrêtés partout où l'on put les prendre, fût-ce dans l'église de Notre-Dame. Pour recouvrer leur liberté, ils consentirent à payer rançon ; le bâton, les chevilles, les étaux propres à serrer les pouces eurent raison des plus récalcitrants[2]. Certains d'entre eux échappèrent aux poursuites : mais leurs biens étaient de bonne prise. Évêque, gouverneur et prévôt gardèrent prudemment le silence. Froissart prétend qu'en quelques jours le comte de Saint-Pol eut réuni, par ce procédé, 7.000 francs; une chronique tournaisienne inédite évalue à 40.000 francs la somme que lui rapporta la seule ville de Tournay[3]. J'ajoute, à l'honneur de Clément VII, que le pape d'Avignon semble avoir peu goûté cette persécution lucrative. Ayant appris qu'Eudes Aubert, chanoine de Tournay, avait été arrêté comme urbaniste, au sortir de son église, par des gens du comte de Saint-Pol et du seigneur de Chin[4] qui prétendaient exiger de lui une forte rançon, il ordonna la mise en liberté du prisonnier, et, au cas où les accusateurs persisteraient dans leurs dires, il chargea l'évêque de faire et de lui transmettre une information régulière[1].

---

[1] *Istore et croniques de Flandre*, t. II, p. 271 ; *Œuvres de Froissart*, t. X, p. 494.

[2] Sur la participation du clergé de Gand au mouvement communal, v. J. de Saint-Genois, *La bataille de Roosebeke*, dans le *Messager des sciences historiques* (1840), p. 439.

[3] Éd. Queux de Saint-Hilaire, t. III, p. 69.

[4] Au sujet des présents qui furent offerts à Charles VI lors de son entrée, le 18 décembre 1382, v. *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XIX, p. 32.

[5] Le chiffre de 1.200.000 francs, indiqué par Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. III, p. 540), est évidemment exagéré.

---

[1] Vers le 29 avril 1382, Clément VII avait envoyé un messager à Walerand de Luxembourg, comte de Saint-Pol (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 86 v°). Plus tard, le 7 septembre 1387, il répondit à un rôle qui lui fut présenté de la part du même comte (*Liber supplicationum Clementis VII*, anni IX pars i, fol. 242 v°).

[2] *Chronique des Pays-Bas* (J.-J. de Smedt, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. III), p. 279 ; Froissart, t. X, p. 190.

[3] « En ce tamps que le roy fu cil, dena commission au conte de Saint Pol de prendre tous ceux qui creoient ou pappe Urbain voire en le ville de Tournai. Et en prist on biaucop, et executant de finance, et prenoit on le corps, se on le trouvoit, et leurs biens; on prendoit canonnes, et autres Flamens, et touttes langhes. Et n'avoit point de saint lieu en eglise ne ailleurs que leurs biens ne fuissent vendu et emporté. Et n'en osoit nulz parler, ne gouverneurs ne prouvostz, ne l'evesque. Et prendoit les bourgois et manans, canonnes et le clergié de toutte le ville, et leva de Tournai, si comme on dist, bien .xl. mil frans à pluiseurs personnes. » (Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7383, fol. 51 v°.) Je dois la transcription de cet extrait à M. A. d'Herbomez, qui, dès 1891, avait signalé l'intérêt de cette chronique du xve siècle (*Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXIV, p. 245 et sq.).

[4] Gilles VI de Chin, sire de Busignies, chambellan du roi de France, ferrailleur terrible, à l'humeur querelleuse, à la main prompte (cf. Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VII, p. x).

Enfin les oncles de Charles VI crurent le moment venu d'obtenir la conversion de Louis de Male lui-même. Ils lui envoyèrent, vers le mois de janvier 1383, suivant une chronique inédite[2], un cardinal, probablement Jean de Cros[3], Pierre Aycelin de Montaigu, évêque de Laon, Miles de Dormans, évêque de Beauvais, Richard Picque, archevêque de Reims, et Raoul, seigneur de Raineval, pour lui adresser des remontrances au sujet de son « incrédulité ». Mais le comte de Flandre feignit un embarras extrême ; ses clercs étaient en fuite ; il ne savait où les retrouver. A leur retour, la question ferait l'objet d'une délibération, et, avant la Pentecôte, il rendrait réponse au roi. Les envoyés français rapportèrent à Paris, le 8 février, cette promesse évasive, et « sy demora la cose en cel estat », comme observe Froissart[4].

III

Cependant, enivrés de leur triomphe, les princes du sang étaient revenus de Flandre avec la résolution d'user, ou plutôt d'abuser de leur force. Le temps des concessions et des demi-mesures était passé. De vieilles rancunes se réveillaient. L'heure des représailles allait sonner.

---

[1] Bulle du 2 avril 1383 (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 59 v°). — C'est également à une information régulière que le doyen de Tournay devoit procéder, par ordre de Clément VII, contre Pierre « Mustelli », chanoine de Saint-Piat de Seclin, suspect d'urbanisme (bulle du 1er décembre 1382, *ibid.*, fol. 3 r°).

[2] Communication également due à l'obligeance de M. A. d'Herbomez : « Item, en ce temps, envoia le roy par devers le conte de Flandres, pour ce que il creoit ou pappe Urbain, et il voloit que il crust ou pappe Climent. Et y envoia ung cardenal qui estoit venus de Romme en ambassardie, et l'evesque de Laon, et l'evesque de Biauvais, qui puis furent cardenal, et l'arcevesque de Rains, et le seigneur de Raineval. Et lui monstrerent comment ne par quel maniere le roy les y envoioit pour se incredulité. Le conte respondi que il ne sçaroit que respondre, et que son clergiet s'en estoit fuyt, et ne sçavoit où ; mais, eux revenus et rassamblez, il s'en conseilleroit à eux et en responderoit au roy et à son noble conseil dedens le Pentecouste. Et atant li message du roy s'en revinrent devers Paris, et le remonstrerent au roy. Et fu le VIII^e de fevrier l'an III^c IIII^{xx} III. » (Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7383, fol. 52 r°.)

[3] Le séjour de Guy de Malesset dans le nord avait pris fin vers le mois de février 1382, et il n'est pas question d'un voyage postérieur de ce cardinal en Flandre dans la bulle de 1391 qui règle définitivement ses comptes (v. plus haut, p. 260, note 5).

[4] T. X, p. 191.

Ce n'était pas au moment où les vainqueurs de « l'hérésie » flamande tournaient leurs armes contre Paris qu'il convenait à l'Université de faire acte d'indépendance. Déjà, au mois d'octobre 1382, l'envoi d'un second rôle à Clément VII avait été décidé par le recteur d'accord avec les facultés de théologie et de médecine et avec les nations française, normande et picarde. La faculté de droit avait pourtant demandé à réfléchir, et la nation anglaise avait voté en sens contraire à l'unanimité moins deux voix[1]. Mais cette résistance ne fut pas de longue durée[2].

Les princes venaient de faire arracher de leurs gonds les portes de Paris ; l'armée victorieuse s'était répandue dans la ville ; les supplices avaient commencé[3]. L'Université, tremblante, se réunit entre deux séries d'exécutions, le 3 février, chez les Frères-Prêcheurs, et, à l'unanimité des facultés et des nations, renouvela sa déclaration de 1379 en faveur de Clément. Démarches publiques, enquêtes secrètes, elle n'avait, disait-elle, négligé aucun moyen d'information ; tout bien pesé, elle était arrivée à se convaincre que Barthélemy Prignano n'avait aucun droit à la tiare. Aussi prompte à agir que lente à s'éclairer, elle entendait adhérer définitivement à Clément VII[4]. La nation anglaise, qui avait alors pour procureur Henri Poelman, ce même maître dont, l'année précédente, elle avait ordonné l'expulsion[5], s'associa sans nul doute à cette déclaration. Cependant elle refusa de consigner par écrit son adhésion particulière, quelque désir qu'eût le recteur d'en envoyer le texte à Clément VII et de s'en servir dans l'intérêt de la conversion de la Flandre[6].

---

[1] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, nos 1633, 1647, 1648 ; *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 628.

[2] Dès le mois de novembre, plusieurs suppôts de la nation anglaise sollicitent leur inscription au rôle (*ibid.*, c. 636, 639, 651).

[3] Sur l'intervention de l'Université en faveur du peuple de Paris, v. H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 314 et n° 1465.

[4] *Ibid.*, n° 1650.

[5] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 646. — La nation décide la radiation de tout ce qui avait été fait, l'année précédente, au sujet des examens de Notre-Dame et au préjudice d'Henri Poelman (*ibid.*, c. 651).

[6] *Ibid.*, c. 647.

Le 24 février, quatre jours avant l'exécution de Jean des Marès, les messagers chargés de porter le rôle à Clément VII prêtèrent le serment accoutumé, sans que cette formalité, qui s'accomplit en assemblée plénière, soulevât la moindre objection de la part de la nation anglaise. Celle-ci se donna seulement, le lendemain, la satisfaction de critiquer la rédaction de l'acte du 3 février. On eut égard à sa réclamation, et l'Université, assemblée le 26, adopta le texte d'une nouvelle déclaration, identique pour le fond à la première, mais plus correcte dans la forme, et qui fut portée à Clément VII en même temps que le rôle, puis répandue à profusion par toute la chrétienté[1].

C'était la capitulation de l'Université et la fin de cette période de résistance et de discussion qui s'était ouverte avec le règne de Charles VI[2].

Les princes n'avaient pu obtenir ce résultat qu'au prix de l'appauvrissement de l'école. Non seulement tout ce que la chrétienté comptait d'étudiants urbanistes se désaccoutuma de venir chercher en France la culture scientifique, théologique ou littéraire ; mais bon nombre de suppôts ou de maîtres désertèrent l'école de Paris. Ce mouvement d'émigration se dessina dès l'été de 1381. Au mois de septembre, Jean de Jenzenstein, archevêque de Prague et chancelier du roi des Romains, signalait déjà plusieurs de ces départs, et, sur la proposition d'un des maîtres fugitifs parvenu à Francfort, il était question dans l'entourage de Wenceslas d'obtenir d'Urbain VI la translation à Prague de l'Université de Paris. « Plût au ciel que la Bohême s'enrichît des « dépouilles de la France[3] ! » Ce vœu peu charitable de Jean de Jenzentein fut en partie exaucé : un maître ès arts de Paris était, dès le 22 décembre de la même année, reçu à l'Université de Prague[4], qui ne tarda pas également à accueillir, entre autres maîtres, Henri d'Oytha, docteur de la faculté de théologie de Paris[1]. Le départ de Jean Rousse, d'Abbeville, fut suivi de celui du docteur *in utroque* Jean Gilles, dont Urbain VI fit un prévôt de l'église de Liège[2], puis en 1382, de celui de Guillaume de Salvarville, docteur en théologie, chantre de l'église de Paris, chanoine de Paris et de Rouen[3]. Comme Jean Rousse, Salvarville, après s'être fait inscrire sur le rôle envoyé à Clément, s'était compromis dans le parti urbaniste ; privé de ses bénéfices par le pape d'Avignon (12 mars 1382)[4], il obtint d'Urbain VI l'archidiaconat de Brabant dans le diocèse de Liège, avec la mission d'y combattre Robert de Genève par la parole[5]. Il l'y combattit aussi par la plume, témoin la lettre qu'il écrivit à un docteur en droit de Cambrai[6], et il s'y lia avec le pieux fondateur des Frères de la Vie commune, Gérard Groot, de Deventer[7].

---

[1] *Auctarium Chartularii*, c. 653, 654 ; *Chartularium*, p. 314 et n° 1651.

[2] Autre signe des temps : le 26 octobre 1383, Clément VII expédie en faveur d'Hugues Aubriot, qui s'était évadé dès le 1er mars 1382, une bulle dans laquelle il rend hommage aux services rendus au saint-siège par l'ancien prévôt. « Pro extirpatione schismatis... labores varios subivit hactenus, prout adhuc est solicitis studiis sustinere et subire paratus... » (*Ibid.*, p. 304.)

[3] *Ibid.*, n° 1542.

[4] *Ibid.*, p. 665.

La même année 1382 vit probablement le départ de Josse Ghisil, ancien chancelier de Sainte-Geneviève, dont Urbain VI fit un abbé de Warneston, en Flandre[8], et celui de la plupart des allemands qui enseignaient dans la faculté de théologie, ou qui formaient jusque là, dans la faculté des arts, la majorité de la nation anglaise[9]. Le célèbre Henri de Langenstein se retira, près de Mayence, au couvent d'Eberbach, avant de devenir une des gloires de l'Université de Vienne[1]. Conrad de Gelnhausen fut le premier chancelier de l'Université fondée, en 1386, à Heidelberg; il y retrouva, entre autres maîtres parisiens, l'ancien recteur Marsile d'Inghen. Gérard de Kalkar, après un court séjour à l'Université de Vienne, se rendit à la nouvelle Université de Cologne[2], qui, dès 1389, année de son érection, ne comptait pas moins de trente-deux maîtres ès arts ayant autrefois fait partie de la nation anglaise de l'Université de Paris[3]. Ce n'était pas, on le voit, seulement la Bohême qui s'enrichissait des dépouilles de la France : la décadence de l'école parisienne contribuait à favoriser le développement rapide de plusieurs des Universités rivales nouvellement fondées en pays urbanistes, et Henri de Langenstein, constatant au bout de quelques années ce déplacement de forces intellectuelles, put écrire : « Les Universités « s'évanouissent en France ; le soleil de la sagesse y subit une « éclipse[4]. »

---

[1] *Auctarium Chartularii*, t. I, p. XLI.

[2] Il n'était pas docteur en théologie, comme le prétend le *Religieux de Saint-Denys* (v. H. Denifle, *Chartularium*, t. III, nº 1640).

[3] Personnage souvent confondu avec Jean Gilles (J. Meyer, *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, Anvers, 1661, in-fol., p. 182 ; Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 583 ; Scheuffgen, *Beiträge...*, p. 38), ou même avec Gilles Deschamps (R. Thomassy, *Jean Gerson et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1852, in-12, p. 23). Sur lui, v. H. Denifle, *Chartularium*, t. II, p. 641 ; t. III, nº 1640 ; A. Kneer, *Die Entstehung der konziliaren Theorie*, p. 130.

[4] H. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 290, note 1. — Il résulte d'un texte non cité par le P. Denifle que Clément VII, à la date du 12 mars 1382, attribuait la chantrerie de Salvarville à Philippe de Moulins, son canonicat de Paris à Armand Jousserand et son canonicat de Rouen à Jean d'Avesnes (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII*, anni IV pars II, fol. 66 vº).

[5] Rinaldi, t. VII, p. 453. Cf. H. Denifle, *Chartularium*, t. III, nº 1649.

[6] Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, c. 560.

[7] Gérard Groot lui adressa une *Epistola de Scismate*, que j'ai lue, à Rome, dans le ms. lat. Vatic. 4927 (fol. 137-143), et dont M. G. Bonet-Maury a donné une analyse et une traduction partielle d'après un ms. de la Haye (*Gérard de Groote, un précurseur de la Réforme*, Paris, 1878, in-8º, p. 38 et sq.). Cf. *ibid.*, p. 20, 44, 47 ; Rinaldi, t. VII, p. 477 ; A. Kneer, *op. cit.*, p. 88.

[8] *Gallia Christiana*, t. V, c. 358 ; t. VII, c. 756.

[9] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 659, note 5.

Sous le gouvernement absolu des oncles de Charles VI, il n'y avait plus place en France pour la libre discussion. Tous devaient s'incliner sous l'autorité de Clément ; tous devaient faire des vœux pour la victoire du roi sur les schismatiques, quels qu'ils fussent, et pour la répression, sinon pour l'extermination, des urbanistes impénitents. C'est assez dire dans quel esprit sont rédigés les rares ouvrages écrits ou répandus en France vers cette époque qui traitent de la question du schisme.

Le plus pur « clémentisme » inspire, par exemple, une allégorie fort peu connue, et assez peu digne de l'être, composée vers ce moment[5], peut-être par Honoré Bonet, l'auteur de l'*Arbre*

---

[1] H. Denifle, *Die Universitäten...*, t. I, p. 617 ; *Chartularium*, t. II, p. 646 ; t. III, n° 1640 ; A. Kneer, *op. cit.*, p. 39, 85, 88, 130.

[2] Scheuffgen, *Beiträge...*, p. 75 ; H. Denifle, *Die Universitäten...*, t. I, p. 381, 617 ; *Auctarium Chartularii*, t. I, p. XLII ; A. Kneer, *op. cit.*, p. 32. — Sur la présence à Heidelberg, en 1387, de maîtres de l'Université de Paris, v. H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n°s 1656-1658.

[3] H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, p. XLIII ; W. Schmitz, *Mitteilungen aus Akten der Universität Köln* (Cologne, 1882, in-4°), p. 51.

[4] H. Denifle, *Die Universitäten...*, t. I, p. 617.

[5] Elle est antérieure à 1389, date de la mort d'Urbain VI, et probablement postérieure au moins à la déclaration de la Castille. C'est ce qui me paraît résulter de

des batailles[1]. Elle est intitulée : *Judicium Veritatis in causa Schismatis*. Une femme d'une grande beauté, les yeux baignés de larmes, apparait en songe à l'auteur. Elle tient en mains l'étendard de la croix ; une foule la précède, conduite par un vieillard qui porte les tables de la loi ; une autre multitude, plus nombreuse, la suit ; sa robe de pourpre présente une large déchirure : à ces marques, qui ne reconnaitrait l'Église ? Après avoir expliqué la cause de sa douleur, l'Église se met en devoir d'y chercher un remède. Elle prend place sous une tente, en compagnie des trois vertus théologales ; les quatre vertus cardinales se tiennent à l'entrée. *Pompe* cherche inutilement à s'y introduire ; *Humilité*, par contre, y reçoit un bon accueil : la séance est ouverte. *Prudence* propose ingénieusement de recourir aux lumières de dame *Vérité* ; mais c'est en vain qu'on lance *Renommée* à sa recherche : bannie de la terre par les péchés des hommes, *Vérité* s'est retirée

---

la phrase suivante : « Nihil est certius quod nunquam controversie presentis dissidium alicujus auditorium deliberationis intravit quin pro parte domini mei fuerit manifeste conclusum, sicut in multis regnis, provinciis, principibus, universitatibus ac personis singularibus notorie elucescit. »

[1] Dans le ms. latin 1463 (fol. 27-53), qui parait être de la fin du xiv^e siècle, le titre porte simplement (fol. 27 v^o) : « Liber de judicio Veritatis contra Bartholomeum scismaticum compositus a quodam monacho Clarevallensi. » Mais une copie du même ouvrage, faite au xvii^e siècle, se trouve dans le t. XIII des mss. de Henri de Suarès (auj. Bibl. nat., ms. latin 8975, fol. 29-59), avec cette indication marginale : « Honnoré Bonnet, natif de Provence, religieux de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe, est auteur de cette pièce rare. C'est une copie d'un manuscrit qui estoit autrefois dans la Bibliothèque des R. P. Ce. de la ville d'Av. et qui a été supprimé. » Il semble donc que l'attribution à Bonet devait être donnée par un ms. de la bibliotheque des Célestins d'Avignon. C'est ce qui résulte aussi du passage suivant de Cl. Le Laboureur (*Les mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe*, t. II, Paris, 1681, in-4°, p. 78) : « On a veu encore un autre ouvrage de notre Honoré Bonnet contre le pape Urbain VI, que ce bon moine traite partout assez rigoureusement... Ce livre, qui porte pour titre *Judicium Veritatis in causa Schismatis*, se trouvait, il n'y a pas longtemps, dans la bibliothèque des R. P. Célestins d'Avignon... » Un autre exemplaire du même ouvrage remplit les fol. 138 à 156 du ms. 235 de la Bibliothèque de Dijon, qui provient de l'abbaye de Citeaux (xv^e siècle) ; il ne porte aucune indication d'auteur. C'est par mégarde que les savants rédacteurs du dernier Catalogue de la Bibliothèque de Dijon (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, t. V, p. 75) ont fait suivre l'indication de ce traité d'un renvoi à la *Collectio judiciorum de novis erroribus* (t. I, p. 180) de du Plessis d'Argentré, comme si le « Bartholomeus scismaticus » en question était un hérétique originaire de l'île de Majorque dont le livre fut brûlé à Barcelone sous Urbain V.

dans les demeures célestes. Dieu se laissera pourtant fléchir par la *Prière* : il chargera *Vérité* de trancher le différend, et la France sera choisie comme siège du tribunal, parce qu'elle n'a jamais favorisé l'erreur. Voici effectivement la cause introduite, à Paris, devant une haute cour, présidée par *Vérité*, et dans laquelle siègent Moïse, Salomon, les Prophètes, en compagnie d'Homère, d'Aristote et de Platon, Cicéron, Virgile, Sénèque, Priscien, saint Paul, saint Augustin, saint Bernard, Alain de Lille. Un italien et un français se présentent respectivement pour Urbain VI et pour Clément VII : chacun prête serment, chacun plaide et promet de respecter l'arrêt. Il est, bien entendu, favorable à Clément ; toute l'assistance, d'une seule voix, acclame le pape d'Avignon[1].

Les prophéties sont d'accord avec les allégories. Je ne parle pas seulement de révélations orales. Certain ermite français se rend, par exemple, à Gênes, le 5 mars 1386, et somme naïvement Urbain VI d'abdiquer. Le pape italien l'ayant fait mettre à la torture, il reconnaît qu'il était le jouet d'une erreur diabolique. Si l'on n'eût craint que son supplice entraînât des représailles en France, il eût sans doute payé cher cette imprudente folie : il en est quitte pour voir tomber sous les ciseaux sa barbe de prophète et pour faire, à l'issue de la messe d'Urbain VI[2], une solennelle rétraction. Tout autre fut le succès de certaines révélations écrites. Je ne saurais, à cet égard, citer de meilleur exemple que celui des prophéties de Théophore, Théolophore ou Télesphore de Cosenza[3].

Cet ermite calabrais raconte qu'il méditait sur les malheurs de l'Église lorsqu'un ange lui apparut et lui conseilla de lire les

---

[1] Dans les mss. 235 de Dijon et 8975 du fonds latin, le livre s'ouvre par un prologue qui manque dans le ms. latin 1463, et dont les premiers mots sont : « Nonnulli filiorum Adam quibus uberioris vene... » Ensuite vient une sorte de préface explicative : « Materia hujus tractatus... » Enfin le traité lui-même commence par un vers :

Clarius astra nitent dum pestifer horruit ether ;

et se termine également par un vers :

Fingere multa licet : lex est hec grata poetis.

[2] Gobelinus Persona, *Cosmodromium* (Meibom, *Rerum germanicarum...*, t. I), p. 308.

[3] Et non de Cusance, en Franche-Comté, comme l'a cru Delandine (*Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, t. I, p. 181).

Livres sibyllins, Cyrille, Merlin, Joachim de Flore. Quelle ne fut pas sa surprise quand il s'aperçut que le schisme avait été depuis longtemps prédit ! Avec un peu d'adresse, il sut voir également dans ces livres l'annonce d'événements futurs. C'est le résultat de ces recherches qu'il livrait au public en 1386[1].

Encore huit ans, et l'on saurait la vérité sur le schisme actuel. Le pape légitime était Clément ; Urbain VI représentait le deuxième antéchrist. Une guerre européenne, qui devait éclater en 1390, obligerait les princes à recourir au saint-siège. Celui qui obtiendrait l'appui du véritable pape (on espérait bien que ce serait Charles VI) remporterait la victoire. Mais les tribulations de l'Église dureraient encore jusqu'en 1420. Un prince qui vivait depuis 1365 et qui se ferait appeler Frédéric III[2], susciterait un nouveau schisme, au cours duquel s'élèveraient simultanément jusqu'à trois antipapes, sans compter le pape légitime. Enfin un certain Charles, fils d'un autre Charles, de l'illustre race des fleurs de lis[3], prince au front élevé, aux sourcils hauts et au nez aquilin, serait couronné roi vers l'âge de douze ans ; il rassemblerait, l'année suivante, une grande armée et subjuguerait les tyrans qui se seraient emparés de ses provinces ; tournant ensuite ses armes vers les pays étrangers, il soumettrait Anglais, Espagnols, Gascons et Italiens, brûlerait Florence et Rome, succéderait comme empereur à Frédéric III, se ferait appeler roi de Grèce, conquerrait la

---

[1] Lui-même place l'apparition de l'ange au jour de Pâques 1386. Sa dédicace à Antoine Adorno est datée du 3 septembre suivant. On remarquera que Zavarroni (*Biblioteca calabra*, Naples, 1753, in-4°, p. 55) plaçait la vision de Télesphore en 1356 et le faisait lui-même mourir en 1378 ; que, suivant Fabricius (t. VI, p. 219) et le P. Lelong (*Bibliotheca sacra*, Paris, 1723, in-fol., p. 786), ce prophète florissait vers 1368 ; qu'enfin C. Oudin (*Commentarius de scriptoribus et scriptis ecclesiasticis*, t. III, c. 2217) retardait la composition de son livre jusque vers 1409.

[2] Télesphore ne peut avoir en vue Frédéric de Brunswick, qui fut élu empereur en 1400.

[3] Télesphore ne savait pas encore la naissance du premier enfant de Charles VI du nom de Charles, lequel naquit le 25 septembre 1386 et mourut le 28 décembre suivant (Vallet de Viriville, *Notes sur l'etat civil des princes et princesses nés de Charles VI et d'Isabeau de Bavière*, dans la *Bibliothèque de l'École des Charles*, t. XIX, p. 476). La nouvelle de cette naissance ne parvint à Avignon que le 11 octobre 1386 ; c'est du moins le jour où Clément VII fit compter 42 florins 24 sols au chevaucheur qui la lui apportait (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 360, fol. 157 v°).

Chaldée, la Géorgie, la Palestine, exterminerait les Infidèles et s'assurerait l'empire du monde; après quoi, couronné par le *Pasteur angélique* avec une couronne d'épines[1], il rendrait grâce à Dieu sur le mont des Oliviers et expirerait, plein de gloire, dans la trente et unième année de son règne. Le fin mot de cette prophétie, dont il existe de nombreuses variantes[2], était l'annonce de l'avènement des Valois à la monarchie universelle. Le programme des espérances politiques et religieuses de la maison de France avait été revêtu d'une forme prophétique dans un coin de l'Italie où l'influence française se faisait notablement sentir[3]. Le succès du livre fut d'ailleurs considérable, si l'on en juge par le grand nombre des manuscrits conservés encore de nos jours dans les bibliothèques d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Angleterre[4]. L'auteur se flatta même sans doute de précipiter la chute d'Urbain VI : de là sa dédicace à Antoine Adorno, à un moment où la ville de Gênes donnait asile au pape italien[5]. Le sort de l'Église paraissait être alors entre les mains du doge, dont les dispositions naguères avaient fait concevoir de grandes espérances à Clément VII. Mais justement, vers le moment ou Télesphore adressa son livre à Antoine Adorno, le pape d'Avignon, désespérant de la conversion du doge de Gênes, révoquait une inféodation consentie en sa faveur[1].

---

[1] Une des peintures fort grossières du ms. 580 de la reine Christine (fol. 38 v°) représente cette scène.

[2] V. le ms. 1355 de Rouen (fol. 87 v°, 97 v°) ; le *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 389, 390, et surtout P. Viollet, *Legitimité à l'avènement de Hugues Capet*, dans les *Mémoires de l'Academie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXIV (1892), p. 286, 287.

[3] Télesphore écrivait sa prophétie « in heremo agri Herculani prope Thebas » ; le ms. 401 de Wolfenbüttel ajoute : « Lucanas » (O. von Heinemann, *Die Handschriften der herzogl. Bibliothek zu Wolfenbüttel*, t. I, p. 294). Il s'agit, en effet, de Thèbes de Lucanie, ancienne ville détruite dont parle notamment Pline (III, 11), et dont on avait cru retrouver les ruines à Castelluccio, au milieu des forêts montagneuses de la Calabre supérieure (*Acta SS. Maii*, t. VII, éd. Palmé, p. 137). « Ager Herculanus » pourrait s'entendre de l'emplacement de la ville grecque d'Héraclée, célèbre par la première victoire de Pyrrhus. Il y avait dans cette région du royaume de Sicile de puissants seigneurs du parti de Louis d'Anjou, qui pouvaient contribuer à y répandre la foi en Clément VII et le respect de la France.

[4] V. la liste de mss. que donne L. Pastor (*Histoire des papes*...., t. I, p. 164, note 2, et 167, note 4). On peut y ajouter le ms. 1453 de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève et le ms. latin 3184 de la Bibliothèque nationale.

[5] Döllinger (*Der Weissagungsglaube und das Prophetenthum in der christlichen Zeit*, dans l'*Historisches Taschenbuch* de Riehl, 5e série, t. I, 1871, p. 352) suppose que Télesphore voulait persuader à la république de Gênes de se soumettre au roi de France : mais il ajoute à tort que Gênes allait, le jour de Noël 1386, se placer sous la domination française. Cela n'eut lieu qu'en 1396.

Les urbanistes cependant, non contents d'opposer au livre de Télesphore des prophéties en sens contraire, telles que celles de Gamaléon[2], entreprirent de le réfuter. Henri de Langenstein ne dédaigna pas d'écrire, en 1392, un traité développé *Contra quemdam eremitam de ultimis temporibus vaticinantem nomine Theolophorum*[3] : tâche d'autant plus facile que déjà plusieurs des prédictions contenues dans le livre de Télesphore avaient tourné à la confusion de l'ermite calabrais. L'année 1390 n'avait nullement amené cette conflagration générale qu'il avait annoncée, et Frédéric III tardait à se montrer, bien qu'il dût être, suivant les calculs du prophète, âgé déjà de vingt-sept ans. Les idées de Télesphore firent pourtant leur chemin[4] : longtemps après la fin du schisme, sa prophétie, plus ou moins modifiée, fut invoquée encore comme justification des rêves ambitieux de la France[1].

---

[1] Bulle du 30 octobre 1386 révoquant l'inféodation du château et du territoire d'Antibes que Clément VII avait consentie en faveur d'Antoine Adorno, doge de Gênes, et de ses successeurs, pour tout le temps qu'ils *demeureraient* fidèles à l'église de Rome. Adorno trompa ces espérances : « In nulla nostra ac Romane et Grassensis ecclesiarum predictarum obediencia et fidelitate permanserat; ymo, quod displicenter referimus, tanquam impius et ingratus, ...Bartholomeo,.. notorie et pertinaciter adherebat, sicut adheret etiam de presenti, dando sibi multifarie multisque modis auxilium, consilium et favorem. » (Arch. nat., L 364, n° 33.) — Vers le même temps, les urbanistes de Gênes expulsèrent le prieur bénédictin de Saint-Antoine, auquel nous voyons Clément VII accorder une pension par lettres du 17 mai 1387 (Arch. du Vatican, *Reg.* 298, fol. 87 v°).

[2] Imprimée à Vienne, en 1547, dans le recueil de Wolfgang Lazius (*Fragmentum vaticinii cujusdam Methodii*). Cf. Döllinger, art. cit., p. 351 ; L. Pastor, *op. cit.*, t. I, p. 166, 167.

[3] Publié par Pez, *Thesaurus*, t. I, pars II, c. 505 et sq. V. une liste des principaux mss. dans L. Pastor (*op. cit.*, t. I, p. 165, n° 2).

[4] Il existe dans le ms. latin 3184 (fol. 104 v°-125 v°) de la Bibl. nat., un exemplaire fort incomplet du livre de Télesphore, mais qui contient des interpolations faites probablement, en 1396, par quelque membre de l'Université de Paris (v. la dernière page et la note finale : « Anno Domini M CCC nonagesimo VIe hoc opus finitum est, in festo B. Martini »). Le ms. latin 14643 de la même bibliothèque ne contient (fol. 283 v° et 284 r°) qu'un très court fragment de l'ouvrage de Télesphore, l'énumération des différents schismes qui avaient eu lieu dans l'Église, morceau que Tiraboschi (*Storia della letteratura italiana*, t. V, p. 158) paraît avoir pris pour un ouvrage à part. Le même fragment, accompagné de longs développements étrangers au livre de Télesphore, sur l'opportunité d'un concile, sur les réformes urgentes, sur l'autorité des papes, se retrouve dans le ms. 1687 (fol. 82 r°-89 r°) de la Bibl.

D'autres écrits témoignent d'une confiance égale dans la légitimité de Clément et d'une égale prédilection pour les plus violents procédés de propagande. Tel est le sens des conseils qu'adresse à Charles VI le vieux chancelier de Chypre Philippe de Mézières, retiré au couvent des Célestins de Paris[2]. On a tort d'attribuer une date unique à la composition de sa vaste allégorie le *Songe du Vieil Pelerin*[3]. Dans un passage de cet ouvrage qui doit remonter à 1386[4], Mézières montre le peu de cas qu'il

---

Mazarine (morceau indiqué dans le *Catalogue* imprimé comme un écrit anonyme sur le Grand Schisme »). C'est enfin à Télesphore (nul ne semble s'en être aperçu) que le chroniqueur liégeois Gilles le Bel, qui écrivait vers 1400 (*Biographie nationale*, t. VII, p. 770), emprunte la prophétie relative à un roi de France nommé Charles, « prince tres bialz, grans et bien tailliés », qui devait ceindre à Rome la couronne impériale, puis aller la déposer, à Jérusalem, sur la montagne des Oliviers (Kervyn de Lettenhove, *Les Chroniques inédites de Gilles le Bel*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. III, 1857, p. 442).

[1] Le ms. 44 de Venise, qui est de 1469 (Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum*..., t. II, p. 215), offre un texte déjà altéré du livre de Télesphore. La dernière partie commençant par : « Karolus, filius Karoli, ex natione illustrissimi lilii... » s'y trouve en effet rattachée au *Tractatus de Antichristo* de Jean de Paris (cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 257). Mais je ne sais si les altérations ne sont pas plus sensibles encore dans l'édition très rare donnée, en 1516, à Venise, in-4°, chez Lazare de Soardis, et que l'on considère d'ordinaire comme une exacte reproduction du ms. de Venise (v. l'exemplaire conservé à la Bibl. Mazarine, n° 11702, dans le recueil intitulé : *Abbas Joachim magnus propheta. Hec subjeta in hoc continentur libello. Expositio magni prophete Joachim... Una cum compilatione ex diversis Prophetis novi ac veteris testamenti Theolosphori de Cusentia*, fol. 8 v°-44 r°). Là, le nom de Frédéric III est remplacé par « imperator Alemanus », et la date de 1515 remplace celle de 1390 (fol. 20 v°). Une autre adaptation du texte de Télesphore faite à l'usage des lecteurs du xvie siècle paraît être la traduction française signalée par M. F. Boissin (*Prophéties du frère Télesphore*, dans *L'amateur d'autographes*, d'Ét. Charavay, 1872, t. X, p. 63).

[2] V. une bulle de Clément VII datée de Châteauneuf, le 21 août 1384, concédant des indulgences aux fidèles qui visiteraient, à certains jours, la chapelle fondée par Philippe de Mézières aux Célestins (Arch. nat., L 364, n° 28).

[3] *Notice des ouvrages de Philippe de Maizières*, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVI (1751), p. 235.

[4] Les premiers chapitres en sont postérieurs à la mort de Charles de Durazzo (Bibl. nat., ms. français 22542, fol. 57 r°) et antérieurs au départ d'Urbain VI de Gênes (fol. 70 v°), par conséquent ils ont été écrits en 1386. La fin du livre Ier est postérieure à la mort et aux premiers miracles de Pierre de Luxembourg (fol. 107 v°) ; elle a donc été rédigée vers 1388. Quant à la dernière partie de l'ouvrage, elle est datée par l'auteur lui-même de 1389 (fol. 366 r°).

fait de l'élection d'Urbain VI ; il l'attribue aux violences des Romains, ces païens incorrigibles, ces descendants impénitents des meurtriers de Pierre et de Paul[1]. Dans un autre passage qui peut dater de 1388, il exhorte Charles VI à courir sus aux urbanistes, comme il l'a déjà fait en Flandre : « Encores est il expe-« dient et de necessité que tous ceulx qui seront contraires à la « sainte foy catholique, par especial les hereses et scismatiques « voire obstinez, sans misericorde soient tes ennemis... »

Les mêmes enseignements sont contenus dans un ouvrage de Robert Gervais, évêque de Senez, écrit entre les années 1387 et 1389[2]. La *Myrrha electa*, c'est-à-dire « l'aromate » au moyen duquel l'auteur se flatte de dissiper « les exhalaisons puantes produites par la putréfaction du schisme[3] », ne se distingue ni par une rare originalité de style, ni par une grande puissance de raisonnement. Soit que l'évêque de Senez se tourne contre les canonistes, qu'il n'a pas lus d'ailleurs[4], soit qu'il s'adresse aux philosophes et aux théologiens pour prouver la légitimité de Clément[5], il ne fait guère que reproduire, dans un latin verbeux, des arguments connus ; ou, s'il en tire de son cru, ce sont d'étranges sophismes peu propres à convertir les partisans d'Urbain[1]. Ce qui caractérise ce médiocre traité, c'est l'animosité à l'égard du pape italien, dont l'auteur, s'en fiant à des renseignements qu'il croit sûrs, trace un portrait repoussant[2]; c'est l'exposé de la théorie de l'omnipotence pontificale s'étendant jusqu'au droit de déposer les rois[3]; c'est la méfiance témoignée à l'égard des conciles, surtout en tant que remèdes propres à terminer le schisme[4]; c'est enfin l'indication de la « voie de fait » comme étant l'un des meilleurs moyens de porter secours à l'Église. Les schismatiques doivent être forcés *manu militari* de s'agenouiller devant Clément; rien de plus méritoire que de les y contraindre[5].

---

[1] Ms. cit., fol. 62 v°. — A lire le curieux récit des troubles de 1378 que l'auteur met dans la bouche des Romains eux-mêmes (fol. 65 r°) : « Mais quant les chapeaux rouges furent ens ou conclave entrez, qui n'estoient pas trop bien asseurez, lors saigement et vaillamment nous monstrasmes les vertuz de noz anciens peres... »

[2] Robert Gervais écrit du vivant d'Urbain VI, mais quand déjà de nombreux miracles avaient été obtenus par l'intercession de Pierre de Luxembourg († 2 juillet 1387).

[3] Cet ouvrage, dont le titre complet est *Libellus vocatus Mirra electa putredinem scismatice pravitatis moderno tempore regnantis anulians et destruens et potestatem Ecclesie manifestans*, est dédié à Clément VII. Une lettrine peinte en tête du ms. latin 1467 de la Bibl. nat. (xiv^{e} siècle) représente Robert Gervais agenouillé devant le pape et lui remettant son livre.

[4] Il s'exprime ainsi à propos de Legnano (ms. cit., fol. 19 v°) : « Verum est quod ego recitabo predictos articulos, non quod ego eos legerim in suo tractatu, sed secundum quod ego recepi ab aliis qui sua dicta fideliter, ut dicunt, scripserunt. » Et à propos de Balde (fol. 36 r°) : « Quas autem rationes ego intendo recitare prout ad me pervenerunt. Et credo quod ille qui transtulit non veraciter transtulit ex toto, quia forsan non bene intelligebat. »

[5] Cette seconde partie seule se trouve aussi dans le ms. latin 1468 de la Bibliothèque nationale.

Cette littérature des années 1383 à 1389 reflète bien l'esprit du gouvernement d'alors : esprit étroit, absolu, tyrannique, et qui n'emprunte à Charles V, dont il prétend s'inspirer, que sa confiance, peut-être excessive, dans la légitimité de Clément.

---

[1] Celui-ci par exemple (ms. latin 1467, fol. 41 r°). Les cardinaux ne mentaient pas en écrivant que Barthélemy était pape ; ils faisaient seulement cette restriction mentale : il est le pape... putatif, — et cela pour éviter la mort.

[2] Son expression est menaçante, son visage pâle, ses lèvres tremblent, ses dents grincent, etc. (fol. 8 r°).

[3] *Ibid.*, fol. 62 v°.

[4] *Ibid.*, fol. 94 v°, 123 r°.

[5] *Ibid.*, fol. 130 r°, 145 r°.

ÉCLAIRCISSEMENT I

DEUX POÈMES INÉDITS DU MOIS DE MARS 1381

Si l'on s'en fiait à Baluze, le recueil sur le Grand Schisme, formé dans les premières années du xv^e siècle, que possédait autrefois l'abbaye de Jumièges et qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque de Rouen, ne contiendrait aucune pièce qui ne fût déjà publiée avant l'année 1693 : « Alium [codicem manuscriptum] « servant in sua bibliotheca monachi Gemeticenses, in quo nihil « extat quod in lucem emissum non sit in *Historia Universitatis* « *Parisiensis*, aut alibi [1]. »

Cependant, pour ne citer qu'un exemple, la troisième partie du manuscrit de Jumièges (ancien ms. O 20 III, maintenant ms. 1357 de la Bibliothèque de Rouen) renferme, dans ses trois derniers feuillets (fol. 29 v°-31 v°), des vers qui n'ont jamais été édités que je sache, et qui ne sont même pas cités dans la note, d'ailleurs fort incomplète, donnée par Denis Godefroy : *Mémoire de quelques pièces qui se trouvent et peuvent recouvrer dans un ms. conservé en l'abbaye de Jumièges* [2]. Le *Catalogue* publié, en 1886, par les soins du Ministère de l'Instruction publique : ne pouvait manquer d'en faire mention. Il s'est borné cependant à donner les deux premiers vers de la seconde pièce, en les faisant précéder du titre, d'ailleurs inexactement reproduit, qui figure au fol. 30 v° : *Laudatio Ecclesie super generali Consilio.* Il faut lire, en réalité : *Lamentatio Ecclesie et Apologia super generali Consilio, etc.*

Ce titre, ou plutôt ces deux titres se rapportent à deux pièces de vers distinctes, qui se font suite dans le manuscrit. L'*Apologia super generali Consilio* est sans doute la pièce composée de cinquante-huit quatrains qui commence au fol. 29 v° pour se terminer au fol. 30 v°, col. 2. La *Lamentatio Ecclesiæ*, qui compte quarante-quatre quatrains, commence au fol. 30 v°, col. 2, et finit au fol. 31 v°, col. 2.

---

[1] *Vitæ paparum*, t. I, *in fine*.

[2] *Histoire de Charles VI*, p. 539.

A n'en juger que d'après les indications chronologiques que fournit le texte lui-même, la première pièce fut rédigée après l'avènement de Charles VI (quatr. 50) et du vivant de Simon Brossano, cardinal de Milan (quatr. 46), par conséquent entre le mois de septembre 1380 et le mois d'août 1381.

Mais la date de la rédaction de la seconde pièce de vers serait moins facile à préciser. On constate seulement qu'elle fut composée après la déclaration de Vincennes du 16 novembre 1378 (quatr. 98) et du vivant d'Urbain VI (quatr. 61, 83 et 93), plutôt vers le commencement que vers la fin de ce règne : car Clément VII y est encore qualifié de « joennes homs » (quatr. 82), et l'on n'y range parmi les peuples clémentins que les Provençaux et les Français (quatr. 95), sans faire mention des Espagnols.

Tout au plus, d'ailleurs, le rapprochement des deux pièces dans le même manuscrit, la ressemblance du style et de la facture, la reproduction des mêmes idées, parfois la répétition des mêmes vers (v. quatr. 7 et 101, 24 et 102) permettraient d'attribuer avec quelque vraisemblance ces deux pièces au même auteur, sans qu'il soit possible de former sur la personnalité et sur la condition du « faiseur » la moindre conjecture.

Fort heureusement nous sommes, par ailleurs, renseignés d'une façon plus précise tant sur l'auteur que sur la date de la composition de ces vers. Il suffit de se reporter au poème que j'ai publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (t. XXXI, 1894, p. 211-238), et qui, si mes conjectures sont exactes, fut commencé peu avant le 20 mai 1381 et terminé peu après cette date. Assurons-nous, en premier lieu, que l'auteur de ce dernier poème connaissait nos quatrains ; puis voyons quels renseignements il fournit sur celui qui les avait écrits, ainsi que sur l'époque de leur publication.

Le rimeur dont j'ai déjà publié le poème et que, pour plus de commodité, je continuerai d'appeler le Rimeur clémentin, mentionne, dès ses premiers vers, l'apparition d'un « traitié » *du Concile* (v. 5), dont il reproduit l'*incipit* (v, 38) :

Le traitié qui comence : « A tous bons chrestiens ».

C'est ainsi, en effet, que commencent nos quatrains :

A tous bons crestiens du royaume de France...

En deux autres passages, le Rimeur clémentin semble indiquer que le mot d'*Apologie* figure dans le titre du « traitié » en question (v. 384 et 500) :

En ton *Apologie* et denoncié traitié...
Le sermon du traitié de l'*Apologien*...

Ce mot figure effectivement dans le titre de l'*Apologia super generali Consilio.*

Le Rimeur clémentin donne à entendre que l'auteur de cette *Apologie* est partisan décidé du concile (v. 41-42), qu'il réprouve la « voie de fait », qu'il regarde les moyens violents comme indignes d'un pape et qu'il conseille au souverain pontife de faire comme Moïse, c'est-à-dire de se borner à élever ses prières vers Dieu (v. 52-56):

La premiere raison du devant dict traitié
Dict qu'il n'appartient [pas] à pape de[s]pitié
Par guerre, ne par mort, ne par annemistié
Exterminer le scysme : ce seroit mauvaistié :
Mais, comme Moyses, en priant par [pitié].

On trouvera, en effet, ces idées exprimées dans nos quatre premiers quatrains.

Le Rimeur clémentin fait allusion à un passage où son confrère cite l'exemple du roi David jugé indigne de construire le temple parce qu'il avait répandu le sang d'Urie (v. 57-58) :

A ce David ramaine, qui le sang respandoit :
Edifier le temple par raison ne devoit.

On retrouvera ce passage au cinquième quatrain.

Il reproduit un argument qui est développé dans les sixième et septième quatrains (v. 63-65) :

> Si par guerre l'un vainct et l'autre soit tué,
> Si remaindra le dou[b]te en la crestienté
> Et l'esclandre plus grand...

Il discute (v. 317 et sq.) l'opinion que le schisme a pour conséquence de priver des sacrements une partie des fidèles, opinion, en effet, développée dans nos douzième, treizième, quatorzième et quinzième quatrains.

Enfin il fait ressortir l'impossibilité de donner suite à l'idée mise en avant par notre auteur, dans ses vingt et unième et vingt-deuxième quatrains, qui consistait à exclure du futur concile, en premier lieu, les ecclésiastiques ayant obtenu d'Urbain VI ou de Clément VII d'importants bénéfices, en second lieu, les prélats possédant au delà des mers des évêchés dans lesquels ils ne résidaient pas (v. 384-391) :

> En ton Apologie et denoncié traitié
> As mis ceux qu'il te semble qu'il n'y soïnt lassié
> Au Concile grandisme, ains en soïnt chacié,
> Qui on[t] pris benefices, ou l'un ou l'autre aidié,
> Ou qui ont prelacie d'outremer sans ressié...

Je crois avoir suffisamment prouvé que le Rimeur clémentin avait eu connaissance de l'*Apologia super generali Consilio*. Mais aucun des passages reproduits ci-dessus ne contient la moindre allusion à la seconde pièce de vers, à la *Lamentatio Ecclesiæ*. Il en est autrement des vers suivants qui précèdent la péroraison du Rimeur clémentin (v. 500-502) :

> Le sermon du traitié de l'Apologien
> Veut les droits accorder, comme physicien;
> Car il oint, et puis point; c'est un musicien...

Ces vers, d'ailleurs obscurs, me paraissent renfermer une allusion à la *Lamentatio*, dans laquelle l'auteur donne successivement la parole à un partisan de Clément VII, puis à un partisan d'Urbain VI, flatte et blesse tour à tour les sentiments des clémentins, « oint, et puis point », suivant l'expression du Rimeur.

Il en résulte que nos deux pièces sont bien du même auteur, ainsi qu'on pouvait *a priori* le supposer, et qu'elles ont dû paraître à peu près en même temps, en tous cas avant le mois de mai 1381.

Mais le Rimeur clémentin va nous permettre de préciser davantage. Ou ses premiers vers n'ont pas de sens, ou ils signifient que l'*Apologia super generali Consilio*. et probablement aussi la *Lamentatio Ecclesiæ* ont fait leur apparition un mardi du mois de mars de l'année 1381. Ils nous apprennent, en outre, quel fut l'émoi causé dans l'école de Paris par cette publication hardie, et ils en désignent comme auteur un « maistre philosophe » :

> Le mardi et à l'heure que Mars au ciel regnoit,
> A maniere d'esclitre, qui tonner precedoit,
> Apparut que grand guerre monstroit et denotoit
> Un maistre philosophe, qui en sa main tenoit
> Le traitié *du Concile*...

Je me suis demandé si ce « maistre » n'était pas le même rimeur qui, dans la seconde moitié de l'année 1381, composa les quatrains découverts par M. Paul Meyer[1]. Les idées professées de part et d'autre sont semblables ; les circonstances seules diffèrent. Nous sommes, les deux fois, en présence d'un partisan du concile, d'un urbaniste parisien : mais à une période de confiance a succédé, la seconde fois, une période d'épreuves et de persécution. D'autre part, les mêmes licences se remarquent dans ces divers poèmes : l'*e* final atone précédant un mot qui commence par une voyelle n'y est pas toujours élidé[2]; par contre, l'*e* final de certains mot s'y apostrophe souvent devant une consonne[3]. *Erreur*, en deux syllabes, rime avec *seür*, *meür*, *peür*[4], de même que *veüx* avec *ruïneux*, *perilleux*, *itieux*[5].

Malgré ces analogies, je serais disposé à distinguer deux poètes différents. Le « maistre philosophe », auteur de l'*Apologie* et de la *Lamentation*, l'emporte certainement sur son confrère par la facture des vers, par le choix des mots, par la correction du style ; il déploie, je ne dirai pas plus de talent, mais plus d'esprit, avec une habitude plus grande de la versification. Par exemple, il ne se permet jamais de ces hiatus désagréables tels qu'on en trouve assez fréquemment dans le plus récent poème[1]. Enfin (et l'argument me paraît décisif), le dernier en date de ces rimeurs ne mentionne la composition d'aucun poème antérieur. ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il eût été l'auteur de pièces aussi remarquables et aussi remarquées que l'*Apologie du Concile* et la *Lamentation de l'Église*. Le plus probable est que, parmi les universitaires qui rimèrent à Paris en 1381, il faut dorénavant compter un poète anonyme de plus.

---

[1] P. Meyer et N. Valois, *Poème en quatrains sur le Grand Schisme*, dans *Romania*, t. XXIV (1895), p. 197-218.

[2] V. ci-dessous, par exemple, les quatrains 70 (4), 76 (3), 78 (4), 89 (1).

[3] V. les quatrains 5 (3), 16 (4), 23 (1), 30 (1), 37 (3), 38 (3 et 4), 46 (4), 51 (3), 54 (4), 57 (3 et 4), 70 (3), 77 (4), 78 (2), 79 (3), 83 (4), 84 (4), 87 (2), 90 (1 et 4), 91 (4), 92 (1, 2 et 4), 95 (1 et 2), 97 (1 et 3), 102 (4).

[4] Quatrain 35.

[5] V. *Romania*, *loco cit.*, p. 199.

Je donne ici les deux pièces qui se trouvent dans le manuscrit de Rouen.

Apologia super generali Consilio.

1 A tous bons crestiens du royaume de France *fol. 29 r°.*
Salut en Jhesu Crist, et faire pourvoiance
Du general Conseil, pour oster la doubtance
Du grant scisme qui met nostre foy en balance.

2 S'à Dieu plaire voulés, tous temps, [soir et matin][2],
Au general Conseil mettés et cuer et main
Pour enquerir le quel est vray pape roumain,
Ou .vij^e^. Clement, ou .vj^e^. Urbain.

3 Par guerre ou par Conseil faut le scisme finer.
Le pape ne doit pas son droit examiner
Par mort; mes par raison se doit determiner.
Crist attent et ne weult pecheurs exterminer.

4 L'Eglise doit s'espée en son feurre tenir,
Et les armes lessier qui vie vont fenir,
Et par devocion ses mains haut soustenir,
Comme fist Moyses pour la loy soustenir.

---

[1] V., dans ce dernier, les quatrains 4 (2), 17 (2), 23 (1), 27 (1), 57 (2).
[2] Ms. *et soir et main*.

5 David espandi sanc humain en faisant guerre :
Pour ce ne peut il faire à Dieu temple sus terre.
Dont quicunques consacre le sacrement sus pierre
Doit l'espée charnel convertir en son feurre[1].

6 Tant qu'Urbain ou Clement faire guerre voudra,
Du peuple chrestien grant partie mourra ;
Et le scisme tous dis es cuers se demourra,
Qui jusques à lonc temps ainsi durer pourra.

7 Se l'un l'autre vaincoit par son povoir grandisme,
Encore demourroit l'escandalizant scisme ;
L'en diroit que tout est par puissance pessime.
Dont faut il assembler le grant Conseil saintisme.

8 En septembre l'an ᴍ ccc septante .viij.
Au Palais, à Paris, les prelas pres que tuit *col. 2.*
De l'eglise françoise et docteurs de grand fruit
Par grant meür avis dirent ce qui s'ensuit.

9 Distrent que l'en devoit oüir la part d'Urbain
Et sur le fait avoir grant conseil bon et sain,
Ains que l'en s'acordast aus cardinalz à plain,
Et que ce fait requiert le Conseil souverain.

10 Il esconvient à plain le premier escouter
Ainçois que on le doie du siege debouter.
Et, s'il a tort, il doit le grant Conseil doubter.
Nul autre ne le peut faire au bas degouter.

11 Posé que le Conseil ne fust pas grant à faire
Selon rigueur de droit, si est il necessaire
Et tres expedient, pour les grans malx soubztraire
Qu'orrois en ce dittié, se bien vous voulés taire.

12 Les sacremens faudront, se le scisme demeure.
Juÿs s'esjoïront ; Sarrasins sans demeure
Assaudront crestiens. Cis est nés de mal heure
Qui contre le Conseil pour le scisme labeure.

13 Se le scisme plus dure, dont Jhesu Crist nous guart,
Celi qui est faulz pape fera, par son faulz art,
Faulses promotions, faulz prelas de sa part.
Foy, loy et sacremens seront mis à essart.

---

[1] Corr. *fuerre*.

14 Les falz prelas feront falses promocions
D'abbés et de curés, qui absolutions
Falses ministreront, et dissipations
Seront faites en lieu de dispensations.

15 Quant l'en dispensera sur fait de mariage'
En degré deffendu pour prochain cousinage,
En lieu de sacrement sera concubinage, *fol. 30 r.*
Et les enfans bastars pourserront l'heritage.

16 Trop de mal s'ensuirra par tel division,
Corruption de meurs, des bons oppression,
De tres cruelx tyrans grande exaltation,
Sedition de peuples, de guerre motion.

17 Jà freres et amis s'en sunt entre hays,
Et roys sunt contre roys, pays contre pays;
Charité est perdue, les bons sunt esbahis,
Les simples gens loyalx sunt gastés et trahis.

18 Par ce scisme vendront esclandres et horreurs;
Contre la foy sourdront heretiques erreurs.
A murdriers seront les divines honneurs;
Malvès feront aus bons grant painnes et terreurs.

19 As hautes dignetés seront mis les indignes
Par injustes faveurs; et les sages clers dignes,
Justes, castes et bons, envers povres benignes,
Seront hors deboutés par puissances malignes.

20 Urbain et cardinalx proposent fais contraires,
Dont ne doit on à plain nulle des .ij. pars traire;
Mes fault par justes gens vrafes enquestes faire,
Et tout au grant Conseil raporter et retraire

21 Ceulz qui de l'un des. ij. ont empetré ou pris,
Par grans ambicions, benefices de pris,
Doivent estre blasmés, refusés et repris,
Et nient au grant Conseil pour conseiller compris.

22 Evesques d'oultre mer qui onques residence
Ne firent sur leur liex, et n'en font conscience,
N'avront ou grant Conseil ne vois, ne presidence;
Povre sont malgrei eulx; doubteuse est leur sentence.

23 Mes gens humbles et chastes, justes, sans avarice,
Sages, qui n'ont voulu prendre aucun benefice
D'Urbain ou de Climent, doivent à l'edefice
Du general Conseil faire labeur propice.

24 Le general Conseil en sentence qu'il dit
Ne mesprendra de rien : du tout à li m'affie.
Donques qui du Conseil general se deffie
Monstre qu'il ne sent pas bon droit pour sa partie.

25 Et s'aucun vouloit dire que juge, sans oultraige,
Peut justement juger, moien falx tesmoignage,
Pour celi qui a tort; dont le grant Conseil saige
Peut juger qu'Antecrist est vray saint pere mage;

26 Et nient mains le Conseil jugeroit justement
Par allegations faites en jugement;
Dont ne faut il pas faire Conseil publiquement
Pour savoir qui est vray pape, Urbain ou Clement :

27 Je di que miex apert que le jugement vaille
Fait pra le grant Conseil, que par dure bataille. *col. 2.*
Miex vault raison que fait. Donques, comme qu'il aille,
Prenons le grant Conseil; lessons estoir bataille.

28 Entent profondement; diligaument escoute :
Le grant Conseil ne peut en une seule goute
Errer quant à la foy Jhesu Crist; quar sans doubte
La foy durra tous temps saine et entiere toute.

29 Chascune des .ij. pars dit, maintient et ottrie
Que de ce scisme vient en la foy heresie :
En quel cas le Conseil, fait par bonne industrie,
Separe sans erreur le droit du tort, et trie.

30 Tu dis que de prelas est multitude tant plaine
Que les assembler est chose impossible ou vaine.
Je di que Crist, eu temps du consile Nyceine,
Plus gens avoit qu'il n'a en l'eglise romaine.

31 Sainte chrestienté, que Jhesus aime et prise,
Mendre est que lors n'estoit en nombre et en comprise [1] :
Dont peut on maintenant bien parfaire l'emprise
Du general Conseil par discrete maistrise.

32 Se tu dis : « Guerres sont de si grant deffiance
Qu'il n'est lieu ou l'en puist trouver certifiance
D'assembler; » je di : « Tous doivent faire aliance
Tant que parfaite soit du Conseil l'ordenance. »

---

[1] On trouve surtout *comprinse*, ce qu'une chose comprend, embrasse.

33 Tu dis : « L'en ne doit pas de ce querir conseil
Qui est certain ; or est cler comme le soleil
Que Clement est vray pape. Dont de celx me merveil
Qui font pour le Conseil general tel resveil.

34 La partie d'Urbain le grant Conseil refuse
Disant qu'Urbain perdroit des .ij. clés saint Pere use,
Et que cil est musart qui pour le Conseil muse,
Et que ce ditié n'est que poëtique muse. »

35 Je di : « Se l'un des .ij. est de son droit seür,
Si doit il miex vouloir que par Conseil meür
Soit son droit desclairé, pour oster la peür
Du scisme qui l'Eglise met en tant grant erreur.

36 Les docteurs qui bien sceivent verités catholiques
Cognoistre et separer des falz erreurs obliques
Procurerent à faire les Conseulz autentiques,
Pour hoster le grant malx que font gens heretiques.

37 Alexandre, Athanaise et maint pere ancien,
Creans que Crist est dieu et que tout crestien
Croit ainsi, procurerent le Conseil Nyceen
Pour extirper l'orreur de l'erreur Arrien.

38 Dont peut licitement cil qui cuide avoir droit
Se soubsmettre au Conseil, et cela miex vaudroit
Que les malx s'ensuïssent que souffrir nous faudroit,
Se le scisme demeure comme il fait orendroit. »

39 Tu dis : « Miex valt avoir acort et arbitraige,
Quer Conseil general est trop fort à parfaire. » *fol. 30 r°.*
Je di : « Ce ne feroit pas consciences taire ;
On ne doit pas conseil divin à son sens traire. »

40 Miex seroit ou mains mal que, par commun acort,
Des .ij. on regardast le quel a droit ou tort,
Que le scisme nourrir en faisant guerre fort.
Mes encore trop miex au grant Conseil m'acort.

41 Mes aussi com l'enfant va envis à l'escole
Quand il a trop mesprins en fait ou en parole,
Tout aussi pluseurs fuient le Conseil christicole,
Disans que ce n'est qu'.j. taquehen monopole.

42 Cardinalz, regardés vostre mere en pitié,
L'Eglise qui vous a tant monstré d'amitié.
Considerés les malz escrips en ce ditié;
Lessiés voïe de fait ; prenés le bon traitié.

43 De vous trop me merveil comme cuidés vous estre
Juges, tesmoing, partie : c'est contre droit celestre
Et canon et civil. Trop serion terrestre,
S'ainsi vous croïon; trop serïés grant maistre.

44 Voulés vous le Conseil general reprouver?
Miex fet celi à croire où l'en ne peut trouver
Mençonge, que cil où l'en la peut recouvrer :
Dont devés le Conseil plus que vous approver.

45 Le decret qui commence *In Dei nomine*[1]
Ou quelconques decret, tant soit examiné,
Ne peut à ce propos si bien estre assigné
Que general Conseil en soit desraciné.

46 O vous .ij., cardinalx de Milen, de Florence,
Qui vous estes monstrés comme en indifference,
Escrivés as prelas, as clers de grant science
Et as princes qu'il facent du Conseil diligence.

47 O Université de Paris, o mestresse
De science, di moy pour quoy n'a fais expresse
Disputoison sur ce. As tu esté despresse[2]
En commun, en appert, par menace ou promesse?

48 O Université, as tu adhesion
Faite ovec l'un des .ij. par disputacion,
Ou par impression, ou par subjection?
Ou es tu demourée toute en confusion?

49 Onques la faculté sainte theologique
Ne fist desputoison, à Paris, scolastique
Pour savoir qui est vray pape ou apostatique.
Poy y ont disputé li docteur canonique.

50 O tres chrestien roy, Charles françois sisisme[3],
Fay disputer as clers, par art de silogisme,
Les matieres touchans ce detestable scisme,
Si que ton regne soit hors de blasme et de crisme.

51 Roy, leisse seurement les clers de Paris fere *col. 2.*
Sermons, disputoisons au pour et au contraire,
Pour ouvrir la matiere, qui est tres necessaire,
Au general Conseil, qui à tous nous doit plaire.

---

[1] C. *In nomine Domini*, dist. XXIII.

[2] Mot formé du latin *depressa*.

[3] On trouve dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy le mot *Sixisme* employé, au xvᵉ siècle (l'auteur ne semble pas s'en être bien rendu compte), comme synonyme de *Sexte*.

52 De bonne heure dist Charlez V, roy de grant noblesce,
Quant aprocher senti de mort la grant destreisce,
Dist du scisme present, qui trop l'Eglise blesce :
« Au general Conseil me rapport et adresce. »

53 Roy, se j'avoie temps, je proveroie encore
Qu'avancier le Conseil, c'est avancier la gloire
A ton pere. Se l'veulz oster de Purgatoire,
Procure tost à faire general consistoire.

54 Roy, tu es champion contre les anemis
De la foy. Or ne soies à ceste fois remis.
Garde le serement que fait as à Remis[1].
Roy qui deffent la foy doit à honneur estre mis.

55 O vous, tres nobles dus d'Anjou, Berri, Bourgoigne,
Mettés avancement en ceste grant besoigne.
Quer qui empeschera le Conseil, je tesmoigne,
Domage avoir pourra, peché grant et vergoigne.

56 O prelas, clers et nobles, amenus citoiens,
Enfans de sainte Eglise, entendés yci ens
Le mal qui s'ensuirra, les inconveniens,
Se le Conseil n'est fet par les bons crestiens.

57 Je ne veuil pas juger, dire ou determiner
Lequel de vous a droit. Mes, pour ce dit finer,
Je prie Dieu que le scisme face si decliner
Par Conseil, qu'au vray pape l'en se puisse encliner

58 Dieu, qui congnoist les cuers de creature humaine,
Donne nous à congnoistre par doctrine certaine
Le quel est vray pasteur de l'Eglise romaine,
Ou Berthelemy du Bar ou Robert de Gebeinne.

Amen.

---

[1] Le besoin de la rime appelle la forme latine du mot « Reims. »

Lamentatio Ecclesie.

I

59 A tous celz qui liront ou orront ce ditié,
En Dieu Nostre Seigneur salut et amitié,
Et justement jugier selon vraye pitié,
Sans creinte, sans faveur et sans inimitié.

60 Je di que c'est erreur et contre toute loy
Et esclandre et erreur en christiane foy
Qu'ensemble ait .ij. maris une fame par soy.
Mes, en present, en moy cest esclandre apperçoy.

61 Helasse! j'en ay .ij., à mon tres grant contraire :
L'un se nomme *Courtois* et l'autre *Debonaire*[1].
Je ne voy mie bien que tous les .ij. parfaire *fol. 31 r°.*
Ce qu'il ont entrepris puissent sans elx meffaire.

62 Chascun veult seigneurir : mais l'un ou l'autre a tort.
Quer ovecques raison l'Escripture est d'acort
Que .ij. seigneurs servir, c'est impossible ou fort[2],
Et par especial quant il sunt à descort.

63 Le descort y est tel, et la division
Si horrible et si grant, que par l'occasion
De ce c'est ensuï, à ma confusion,
Du peuple chrestian tres grant occision.

64 Lasse, cent mille foys! tant ay le cuer plain d'yre!
L'un dit que sienne suy : je ne l'ose desdire.
L'autre me veult avoir : je ne li sçay que dire,
N'il n'est mie à mon chois le quel je doie eslire.

65 S'il fust à mon vouloir de l'un ou l'autre prendre,
Et que du tout à moy s'en vousissent attendre,
Je feisse par Conseil à la besoigne entendre.
Mes nenil! chascun dit qu'à ly je me doi rendre.

---

[1] Aux deux noms d'Urbain et de Clément le poète substitue des synonymes. Le même surnom de *Débonnaire* est appliqué à Clément VII par Philippe de Mézières, dans le *Songe du Vieil pelerin*.

[2] *Math.*, VI, 24; *Luc*, XVI, 13.

66 Se j'eslisoie l'un, l'autre si m'assauldroit,
Ne, tant qu'il aroit vie, guerre ne me fauldroit.
Et que feroie? dont plus morir me vauldroit.
Si pri Dieu bonnement qu'il veuille aider au droit.

67 S'aucun vouloit entendre à demener la chose,
Et d'unne part et d'autre qui est obscure et close,
Die moi en segret, se hault dire ne l'ose.
Je l'orroi voulentiers, soit en vers, soit en prose.

II

68 Dame, tu te complains d'avoir par mariage
Ensemble .ij. maris. Mes ce n'est pas oltraige.
Jacob si houst .ij. fames, Lie et Rachel la sage :
Dont peus avoir maris .ij. par semblabe usaige.

69 Que l'ame ait .ij. maris, selon le sens mystique,
C'est que .ij. papes soient en la foi catholique.
Ne semble pas erreur, ne sentence heretique :
Je le te prouveray par raison autentique.

70 Selon les sains docteurs et la foy de la Bible,
Dieu ne veult faire chose senon bonne et possible.
Q'un homme ait gouvernance raisonable et paisible
Sur tous les gens du monde, c'est chose impossible.

71 En monde ha regions de si tres grant distance,
Que, se le pape estoit ou à Rome ou en France,
En .xx. ans ne pourroit par tout faire ordenance :
Tant dis[1] pluseurs pourroient cheoir en desperance.

72 Comme pourroit seul home bien gouverner la foy
En Europe, en Asye, en Afrique, en Cathoy[2]?
Sur tout le temporel ne peut suffire .j. roy;
Non pourroit .j. seul pape, tant fust de bon arroy.

73 L'Eglise ha pour espous Jhesu, vray Dieu et home ; *col. 2.*
Et si ha el avec le vrai pape de Romme!
L'Eglize Lin et Clete ovec saint Pierre nomme;
Dont peut l'Eglize avoir .ij. maris : c'est la somme.

---

[1] En attendant.

[2] La Chine était alors connue sous le nom de province de Cathay ou de Cathoy.

74 Saint Pierre fu à Romme; saint Johan fu en Asye,
Saint Thomas fu en Inde, Mahieu [en] Ethyopie,
Et en Jerusalem hut Jaques la maistrie :
Onc saint Pierre sus elz ne clama segneurie.

75 Nous qui summes de Grece, .j. patriarche avon,
Nient au pape subjet : de certain le sçavon.
Soubz li par pennitance tous nos pechiés lavon;
Foy vraie et esperance en nos cuers enclavon.

76 Et si n'esconvient pas que le pape ait puissance
De tollir, de donner du tout ad sa pleisance;
Mes il doit gouverner soubz juste ordenance,
Et sera, s'il mesprent, subjet à penitence.

III

77 Dame, vous avés tort de faire tel complainte.
Urbain fut esleü par paour et par creinte,
Et Clement saintement : ce dit l'Eglize sainte
Des cardinalz, qui onques n'ovrent parole fainte.

78 Les cardinalz si sunt columpnes de l'Eglize,
Hautes, fortes et droites pour soustenir l'emprise
De gouverner le monde, par si tres sainte guize
Qu'il n'est adversité qui les plaisse ou brise.

79 Elz sunt si virtueus en toute adversité
Et par especial selonc leur dignité,
Quant au fet de l'Eglise de chrestianité,
Que, pour mort, ne diroient fors pure verité.

80 Quiconques se defieroit de leur intention
Doit comme scismatique avoir punition :
Dont devons nous tous croire par grant devotion
A tous le tesmongnaige dont il font mention.

81 Ilz dient et tesmoignent que Urbain est falz pape.
Mandé li hont qu'il leisse le tyaire et la chappe.
Il a desobeï; mes encor pas n'eschappe
Au saint pere Clement, qui fort le fiert et frappe.

82 Clement est joennes homs et de moult grant lignage,
Bien hourdés [1] de gens d'armes, hardi, de grant courage.
Urbain est simples homs : si ne fait pas [que] sage
Qui encontre Clement s'oppose et comparage [2]

83 Donques, dame, laissiés Urbain apostatique :
Il est droit antichrist, anatheme, heretique.
Joignés vous à Clement, le saint apostolique,
Ovec le roy de France, qui est vray catholique.

84 Il n'est pas vraissemblable que Charles, roy de France,
Vousist avec Clement avoir ferme aliance,
Se non par bon conseil et par forte acordance
De celz qui hoster pevent et doivent la doubtance. *fol. 31 r°.*

IV

85 A ! dame saincte Eglize, ne dessaintissiés pas [3] !
Gardés vous des paroles dites par falx apas !
Se foy y adjoustés, jamais n'araiz respas [4] :
Droit en enfer irés, trop plus tost que le pas.

86 Les cuers sunt ad Urbain ; à Clement est la bouche.
Mes tielz y voïent bien, qui contrefont le louche,
Les uns pour esperance d'avoir plus en leur fourche,
Les autres par doubtance que Clement ne les courche [5].

87 Les .xvj. cardinalz qui pape Urbain eslurent
Escristrent aus .vj. aultres d'Avignon que eulz furent
De Dieu enluminés quant en leurs cuers conchurent
L'election d'Urbain, et que grant joie en hurent.

88 Escristrent qu'elz tenoient en Dieu ferme esperance
Que soubs la beneurée de Urbain gouvernance
L'Eglize floriroit, la foy aroit croissance,
Bïen euréëment selonc leur desirrance.

---

[1] Entouré, fortifié.

[2] Établit une comparaison.

[3] Ne vous profanez pas, ne perdez pas votre sainteté. M. Godefroy a cité un exemple de l'adjectif *dessaint*.

[4] Guérison.

[5] Ne les poursuive. Les véritables formes sont *courser* ou *courcer*.

89 Dire et affermer que false election
Soit faite saintement par inspiration
De la grace divine, c'est false oppinion,
Blaspheme, heresie, abhomination.

90 Dire que gouvernance faite par antichrist
Soit beneurée et sainte, plaisant à Jhesu Crist,
Donnante acroissement à la foy que Dieu fist
Et lumiere à l'Eglise, c'est tres falsement dit.

91 Mes, se les cardinalx se weulent contredire,
Et que paour de mort leur fist tel chose escrire,
Je di que pechié firent si grant que pour martire
Ne devroit constant homme mençonge tel eslire.

92 Les cardinalx si furent pour Urbain bien creables :
Quer l'en cuidoit qu'il fussent en verité estables.
Mes pour Clement se sunt monstré si variables
Que pluseurs gens reputent leur paroles à fables.

93 Urbain si a esté et est de bonne vie,
A voulu corriger l'orgueil, la symonie
D'aucuns des cardinalx. Mes ce ne voldrent mie,
Et pour c(e)' ont conspiré contre li vilennie

V

94 Vous troys, mise m'aveiz en grant perplexité.
Chascun de vous si tient trop forte extremité.
Le Conseil general est de necessité
Pour de vous .iij. parties eslire verité.

95 De la premiere part sunt Hennuers [1] et Gregois,
Et pour la part deuxiesme Provencialx et François;
Les tiers sunt Alemans, Lombars, Hongres, Anglois
Et Normans, s'il osassent : maiz il n'ont pas le chois.

96 Aussi sunt presque tous lais, clers, princes, prelas *col. 2.*
Du cuer ovec Urbain : mes elz doubtent les las,
Et, pour c(e)' ovec Clement se tiennent. Heu! Elas!
Les haut pilliers fors sunt mués en eschalas.

---

[1] Les Hennuyers ou habitants du Hainaut.

97 Les pluseurs des gens doubtent leur couraiges à dire,
Pour ce que les plus fors sunt trop enflambés d'yre.
Chascunne conscience pure de cuer desire
Que l'en face assembler le general Consire.

98 Quant l'Eglise françoise estoit en sa francise,
Devant que fust contrainte, elle dist sans faintise
D'acort que, non obstant des cardinalx l'emprise,
L'en devroit assembler le Conseil de l'Eglise.

99 Encore fu il dit pour avoir Conseil sain
Que l'en devroit oïr la partie d'Urbain
Ains que l'en s'acordast as cardinalx à plain,
Et, apprès, assembler le Conseil souverain.

100 S'Urbain contre Clement avoit grant mespresure,
Et Clement se povoit venger par armeüre,
Pourchaissier vaudroit miex par raison et droiture
Simplement son bon droit que par puissance dure.

101 Se l'un l'autre vaincoit par son povoir grandisme,
Encore demourroit et l'esclandre et le scisme;
L'en diroit que tout est par puissance pessime.
Dont faust il assembler le grant Conseil saintisme.

102 Le Conseil general en chose que il die
Ne peut de rien mesprendre : du tout à li m'affie.
Donques qui du Conseil general se deffie,
C'est signe qu'il ne sent pas bon droit pour sa partie.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 21, ligne 13. Le nom du cardinal de Poitiers ne se rencontre que dans des textes latins, et toujours sous la forme *Guido de Malesicco*, que l'on traduit généralement par « Guy de Malésec » ou de « Malsec ». J'ai adopté la forme « Malesset, » qui se lit, si j'en crois l'abbé Joseph Nadaud (*Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par l'abbé A. Lecler, t. IV, Limoges, 1880, in-8°, p. 303), dans un hommage de 1352. Mais un *t* et un *c* peuvent être aisément confondus dans les écritures du xiv^e^ siècle. La terre d'où le cardinal de Poitiers tire son nom s'appelle aujourd'hui « Malesse, » et est située dans le département de la Corrèze, arr. de Tulle, commune de Saint-Privat : c'est ce qui me parait résulter d'un passage du testament de ce cardinal qui n'a été relevé ni par Baluze, ni par la *Gallia Christiana* : « Item lego ecclesie Sancti Privati, Tutellensis diocesis, in qua fui baptisatus, calicem magne capelle et unum vestimentum sacerdotale... » (Bibl. nat., ms. Moreau 1161, fol. 546 v°.)

P. 57, note 4. *Au lieu de :* Theodorici, *lisez :* Theoderici.

P. 70, note 3. *Au lieu de :* Surdo, *lisez :* Sardo.

P. 71, note 1. *Au lieu de :* Walshingham, *lisez :* Walsingham.

P. 71, note 2. *Au lieu de :* Rodrigue Bernard, *lisez :* Rodrigue Bernaldez.

P. 89, note 4. Attribuer ce jugement sévère sur Charles V à l'auteur du *Liber dialogorum Hierarchiæ subcœlestis* n'est pas tout à fait exact. Ce reproche y est placé dans la bouche du *Catechumenus*. Mais l'*Orthodoxus*, dont le langage correspond mieux aux véritables sentiments de l'auteur, ne parait pas admettre que cette allégation soit fondée, ou du moins il évite d'y faire une réponse positive (Bibl. nat., ms. latin 3184, fol. 28 v°).

P. 108, ligne 7. *Au lieu de :* n'avait-il donnés, *lisez :* n'avait-il pas donnés.

P. 108, ligne 17. M. K. Primbs a signalé récemment (*Mittheilungen über Papstbullen mit heraldischen Andeutungen*, dans *Archivalische Zeitschrift*, nouvelle série, t. V, 1894, p. 102, 103) une bulle d'Urbain VI appendue à un acte de 1387 et qui est décorée d'aigles. Mais il se trompe en supposant que c'est le premier exemple de l'inscription de signes héraldiques sur les bulles des papes.

P. 109, note 1, ligne 7. *Au lieu de :* Walshingham, *lisez :* Walsingham.

P. 131, note 5, ligne 5. *Ajoutez :* et dans le ms. lat. Vatic. (fol. 45-56) de la Bibliothèque du Vatican.

P. 174, note 4. Ces volumes ont été imprimés trop tôt pour que je pusse renvoyer à l'édition critique des *Diurnali detti del duca di Monteleone* que vient de donner la Società Napoletana di storia patria (*Monumenti storici*, série I, *Cronache*, Naples, 1895, in-4°).

P. 202, ligne 7. Un appel de note a été omis à la suite des mots « Jean Ier. »

P. 205, note 2, ligne 5. *Ajoutez :* Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 4943, fol. 1-23; Bibl. Casanate, ms. 1406, p. 515.

P. 242, note 2. Suivant le *Moine d'Evesham*, l'archevêque de Cashel, envoyé en Angleterre par la cour de Rome en 1379, dénonça comme excommuniés tous ceux qui adhéraient à Clément et, en première ligne, Charles V, d'autant que ce roi, dit-il, avait fait publier dans son royaume que quiconque parmi ses sujets aurait l'audace d'obéir à Urbain serait décapité, et que ses biens seraient confisqués au profit du trésor royal. (*Historia vitæ et regni Ricardi II Angliæ regis a monacho quodam de Evesham consignata*, éd. Th. Hearne, Oxford, 1729, in-8°, p. 11.)

P. 252, ligne 3. *Au lieu de* : Jeanne de Navarre, *lisez* : Jeanne Holland.

P. 272, ligne 10. Je crois avoir démontré ailleurs (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXX, 1893, p. 212-214) que la jeune Catherine de Hongrie, que les historiens s'accordent à faire mourir à la fin de l'année 1374 ou au commencement de l'année 1375, vécut en réalité au moins jusqu'au mois de mai 1378. La Chronique vénitienne d'Antonio Morosini, sur laquelle M. L. Delisle a récemment attiré l'attention (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXXII, 1895, p. 118; *Journal des Savants*, août 1895, p. 511-518), fournit en faveur de cette thèse un argument nouveau, et donne même à entendre que Catherine de Hongrie survécut à son père, le roi Louis Ier, qui ne mourut que le 11 ou le 12 septembre 1382. C'est ce que semble indiquer le passage suivant que je transcris d'après le ms. de la Bibliothèque de Vienne : « E da puo in questo meze, missere Aluixe, re d'Ongaria, mory, remagnandoly tre fiole femene, zioe prima Chaterina, spoxada dal fradelo charnal del re Franza, ma prima morta cha quela andada a marido; la segonda Maria, spoxa de Sismondo, fradelo del re dy Romany; la terza Avidga, dona del re de Lytouany, el qual aquel tenpo questo per gracia del Spirito Santo de pagani fost fato cristiani. » (Bibl. impér. de Vienne, ms. 6586, fol. 129^{b}.)

P. 287, note 1. Henri Bayler, chambellan de Clément VII, revint à Avignon le 5 juin 1380, rapportant les lettres de déclaration du duc Léopold III d'Autriche. Dès le lendemain, Clément VII s'occupait d'en faire parvenir copie à la cour de Charles V. C'est ce qui résulte d'une lettre close adressée par Clément VII, d'Avignon, le 6 juin 1380, à Jean de Murol, évêque de Genève, et à Pierre Gérard, clerc de la chambre du pape, qui se trouvaient l'un et l'autre en mission à Paris. On y lit, en effet : « Henricus, cubicularius noster, pridie de Alemannia reversus est, et nobis portavit litteras declarationis ducis Leupoldi Austrie, quarum copiam vobis mittimus, exhibendam quibus fuerit oportunum. » Cette lettre close, ainsi que les autres documents provenant du cardinal Pierre Gérard, m'ont été très obligeamment communiqués par le possesseur actuel de ce précieux fonds d'archives, M. William Poidebard.

P. 299, ligne 3. *Au lieu de :* isolés, *lisez :* exilés.

P. 300, note 2. La lettre close que je viens de citer contient une allusion à la prochaine diète de Reims : « Non sit defectus in negotio predicto, si est vobis possibile, et maxime propter dietam que debet esse Remis ! » Ainsi s'exprimait Clément VII, le 6 juin 1380. J'ai tout lieu de croire que cette recommandation, adressée à deux commissaires du pape, se rapportait à l'affaire réglée par la bulle du 31 mai 1380 dont il est question ci-après. Charles V avait écrit à Clément VII pour lui demander l'autorisation de disposer, au nom du saint-siège, d'un certain nombre de pensions ou de gratifications en faveur de telles personnes qu'il lui conviendrait de désigner. Clément VII, agréant cette ouverture, s'empressa d'envoyer à Paris deux bulles dont l'une même (celle sans doute dont il va être question) renchérissait sur la demande du roi ; il priait en même temps ses commissaires de lui récrire immédiatement, si ces bulles n'obtenaient pas l'approbation du roi ; en ce cas il promettait de les faire corriger et de les renvoyer sans retard. Cette concession de pouvoirs extraordinaires à Charles V semblait d'autant plus opportune que la diète de Reims allait fournir sans doute au roi de France l'occasion de gagner de nouveaux partisans au pape d'Avignon dans l'entourage de Wenceslas.

P. 311. Une nouvelle et singulière preuve de la confiance que témoignait Clément VII à Charles V est fournie par une bulle du 31 mai 1380 dont j'ai pu consulter une copie du XIVe siècle, conservée parmi les papiers du cardinal Pierre Gérard, et faisant actuellement partie de la collection de M. William Poidebard. Le pape d'Avignon, constatant que l'Église romaine, au milieu de ses tribulations, avait plus que jamais besoin d'aide et de conseils, s'en remettait au roi de France du soin de lui désigner, d'une part, des laïques disposés à devenir les vassaux ou les hommes liges du saint-siège, d'autre part, des ecclésiastiques ou des laïques désireux d'entrer, comme conseillers, au service de l'Église. Il promettait de ratifier ces choix et de tenir pour valables toutes les pensions ou gratifications qu'il plairait à Charles V d'octroyer à ces gens ou à d'autres au nom du souverain pontife. Je crois que la bulle du 31 mai 1380 est une de celles dont il est question dans la lettre close ci-dessus mentionnée. S'il en est ainsi, Charles V avait lui-même provoqué par une lettre au pape la concession tout au moins d'une partie de ces pouvoirs. Ajoutons que Clément VII était impatient de faire sentir à l'un des conseillers du roi les effets de sa bienveillance; il recommandait tout spécialement Bureau de la Rivière à ses deux commissaires : « Bene vellemus, si esset possibile, quod aliquid posset dari domino de Riparia. Quare, si vobis videatur utile et expediens, non expectetis aliam jussionem. »

P. 315, note 5. Le 20 mars 1392, Clément VII envoya en grande hâte un de ses huissiers à sa mère, dans le comté de Genevois, pour l'avertir de la maladie de son frère (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 369, fol. 83 r°).

P. 325, ligne 2. Dans une lettre adressée, le 18 juillet 1379, à Philippe de Mézières, et qu'a tout récemment publiée M. L. Schmitz (*Römische Quartalschrift*, t. IX, 1895, p. 188), Conrad de Gelnhausen célèbre à la fois les vertus de Charles V et les avantages du séjour de Paris.

P. 329, note 4. Le *Liber dialogorum Hierarchiæ subcœlestis*, ou, pour reproduire exactement le titre des manuscrits, le *Liber dyalogorum Gherarchie subcelestis inter orthodoxum catholicum et cathecumenum pantascium inquirentem de reformacione Ecclesie militantis*, n'est guère connu jusqu'à présent que par une courte allusion de Baluze (*Vitæ paparum*, t. I, c. 1279) et par un article plus développé que lui ont consacré Quétif et Échard (*Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. I, p. 684-686). Les dates de 1381 ou de 1382 auxquelles ceux-ci font remonter la composition du traité me semblent inacceptables. Il est vrai que l'auteur écrit du vivant d'Urbain VI (v. Bibl. nat., ms. latin 3184, fol. 26 r°); mais il écrit, d'autre part, après la mort de Pierre Bohier, évêque d'Orvieto (*ibid.*, fol. 28 v°; passage reproduit par Quétif et Échard) : or, celui-ci, d'après une pièce que je cite plus loin (t. II, p. 129, note 2), vivait encore le 31 août 1387. C'est donc entre les années 1387 et 1389 qu'il faut placer la rédaction du *Livre des dialogues de la Hiérarchie subcéleste*. — L'auteur de cet ouvrage était-il italien ou français? Quétif et Échard se sont posé la question sans la résoudre. Il est certain que, si l'orthographe de certains mots, les sentiments de soumission que l'auteur professe à l'égard d'Urbain VI et la façon dont il expose les maux résultant pour l'Église du séjour prolongé des papes en Avignon indiquent plutôt un italien, l'emploi de certains dictons français, la connaissance des usages de la cour de France, l'admiration de l'auteur pour Clovis, Charlemagne, les premiers Capétiens, et sa sympathie pour Charles V semblent indiquer un clerc d'origine française[1] ou tout au moins ayant vécu en France. Ces diverses conditions se trouvent réunies dans un personnage auquel personne ne semble avoir songé, mais qui me paraît désigné très clairement par la dernière phrase du traité. Altéré à une époque moderne dans le ms. latin 3184 (fol. 32 v°), le texte de cette phrase doit être rétabli comme il suit (cf. Baluze, *loco cit.*) : « Explicit Liber Yerarchie subcelestis recollectus Senis per quemdam de ordine Predicatorum episcopum, cujus nomen utinam deleatur de libro viventium temporaliter ut scribatur finaliter libro vite ! » Cet évêque de l'ordre des frères Prêcheurs, qui après avoir passé un temps plus ou moins long en France, écrivait en la ville de Sienne vers les années 1387 à 1389, ne peut être que le dominicain Michel di Paolo Pelagalli. Siennois de naissance, il commença par étudier à Paris ; de là il vint à Bologne, puis à Pérouse, où il conquit le grade de docteur en théologie. Il professait dans le couvent des dominicains de Florence quand, à la mort de l'évêque de Sienne Luc Bettino, le chapitre cathédral de sa ville natale l'élut pour succéder à ce prélat et, par lettre du 10 octobre 1384, sollicita d'Urbain VI la confirmation de l'élu (I. Ugurgieri Azzolini, *Le pompe Sanesi*, Pistoia, 1649, in-4°, p. 130, 389). Le pape de Rome n'agréa pas le choix des chanoines de Sienne, et nomma comme évêque Carluccio Minutuli, qui, n'ayant pu se faire recevoir des Siennois, abdiqua au cours de la même année et eut pour successeur François Mormilio (F.-V.-M. Fontana, *Sacrum theatrum Dominicanum*, Rome, 1666, in-fol., p. 99 ; Ughelli, t. III, c. 567, 568). On s'explique néanmoins que Michel di Paolo Pelagalli ait continué d'être désigné sous le titre d'évêque.

---

[1] On a également prétendu tirer argument d'un passage où saint Bernard est ainsi mentionné : « *Nostrum* quoque Bernardum de Burgundia vide. » Or, ces mots, placés dans la bouche d'un maître catholique faisant la leçon à un catéchumène, signifient, non que l'auteur regarde saint Bernard comme un compatriote, mais qu'il le considère simplement comme un coreligionnaire.

P. 370, ligne 22. *Au lieu de* : rétraction, *lisez* rétractation.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

Préface v

LIVRE PREMIER. — LE SCHISME SOUS CHARLES V 1

Chapitre premier. — L'origine du schisme. 3

La question du Grand Schisme. L'Église ne l'a pas tranchée; les historiens l'ont résolue de façons contradictoires. Sources à consulter; règles de critique à suivre, p. 3-8.

I. Précautions prises par Grégoire XI; sa mort (27 mars 1378). Premières démarches des Romains auprès des cardinaux. Sinistres avertissements. Fermeture des portes de Rome; expulsion des nobles; arrivée des montagnards et des gens de la Campagne. — Mesures de précaution ou d'intimidation. Panique. Les cardinaux négligent de faire appel aux routiers et refusent de s'enfermer dans le Château-Saint-Ange, p. 8-19.

II. Entrée des cardinaux dans le conclave (7 avril 1378). Division dans le sacré collège. Rapprochement entre les factions française et italienne. Dispositions des cardinaux limousins. Chances que présentait l'élection de Barthélemy Prignano, p. 20-35.

III. Les cardinaux dans le conclave et en contact avec la foule; démarche des Chefs de quartiers. Clôture du conclave. Nuit agitée. Messe troublée par le bruit du tocsin. Sommations du peuple. Élection de Barthélemy Prignano. Nouvelles sommations des Romains. Prélats mandés au Vatican. Diner des cardinaux. Réélection. Envahissement du conclave. Intronisation de François Tibaldeschi. Fuite des autres cardinaux (8 avril 1378), p. 35-55.

IV. Barthélemy Prignano rejoint, au Vatican, par plusieurs cardinaux dans la matinée du 9 avril. Conduite des cardinaux réfugiés dans le Château-Saint-Ange. Intronisation d'Urbain VI. Attitude des cardinaux à l'égard du nouveau pape ; lettres qu'ils écrivent, silence qu'ils gardent entre eux, déception qu'ils éprouvent. Premières fautes d'Urbain VI. Arrivée du cardinal d'Amiens. Pensée intime des électeurs d'Urbain, en particulier des cardinaux de Saint-Pierre, de Genève et de Luna. Les cardinaux à Anagni ; combat du Ponte Salaro ; manifeste publié contre Urbain. Retraite des cardinaux à Fondi ; appui que leur prête la reine Jeanne de Naples. Élection de Robert de Genève (20 septembre 1378) ; son passé, son caractère, p. 56-82.

Question encore douteuse ; conséquence à tirer des circonstances ci-dessus décrites pour l'appréciation générale de la conduite des princes, des prélats, des cardinaux, p. 82-83.

Chapitre II. — Le schisme en France 85

Rôle de Charles V au début du Grand Schisme diversement apprécié par les contemporains, par la postérité, p. 85-88.

I. Comment le roi fut informé des événements de Rome ; secrets avis que lui firent parvenir plusieurs cardinaux. Ambassade urbaniste ; mission secrète et attitude équivoque de Pierre de Murles, un des ambassadeurs, p. 88-93.

II. Urbain VI est reconnu en France au moins jusqu'au mois de juillet 1378, p. 94-96.

III. Arrivée à Paris de Jean de Guignicourt, envoyé par les cardinaux d'Anagni. Charles V gagné au parti des cardinaux ; sa lettre aux routiers d'Italie ; secours pécuniaire qu'il offre au sacré collège ; sa démarche auprès de la reine de Sicile ; sa lettre aux cardinaux d'Anagni. Résultats peu appréciables de son intervention, p. 96-101.

IV. Nouvelle ambassade accréditée auprès du roi à la fois par les cardinaux d'Anagni et par ceux d'Avignon. L'assemblée du clergé tenue au mois de septembre dans le Palais de la Cité se prononce pour l'expectative ; réponse officielle conforme au vœu de cette assemblée. Intervention secrète du roi : ses nouvelles offres de subsides, sa correspondance avec le cardinal Robert de Genève. Lumière que jettent sur l'attitude du roi les premiers actes de Clément VII après son avènement : adoption par ce pontife d'une bulle fleurdelisée. Charles V n'attend pas la décision de ses clercs pour prendre une détermination, p. 101-112.

V. Neutralité apparente du roi : sujet de préoccupations pour certains cardinaux. Nouvelle de l'élection de Clément VII. Assemblée de Vincennes. Déclaration royale en faveur du second élu (16 novembre 1378), p. 112-115.

VI. Effet produit en France par cette déclaration. Opposition urbaniste à Toulouse, en Normandie et, hors du royaume, en Provence. Hésitations de l'Université de Paris. Publication de nouveaux documents de provenance urbaniste : la relation attribuée à Jacques de Ceva, le *De Fletu Ecclesiæ* de Jean de Legnano. Le *De Planctu bonorum* de Jean le Fèvre, p. 115-128.

VII. Arrivée de Jean de Cros, légat de Clément VII, puis des deux cardinaux d'Aigrefeuille et de Malesset. La séance du 7 mai 1379, au Bois-de-Vincennes. Manifestation organisée, le 15 mai, sur le Parvis-Notre-Dame. Démarches de plus en plus pressantes auprès de l'Université. Sa déclaration du 30 mai en faveur de Clément. Opposition persistante ; discussions étouffées. La France soumise à Clément VII, p. 128-141.

Responsabilité de Charles V, p. 141-144.

CHAPITRE III. — LE SCHISME EN ITALIE : INTERVENTION DU DUC D'ANJOU.. 145

Ce qu'était l'aîné des frères du roi. Le recueil de la Bibliothèque Barberini, p. 145-146.

I. Attitude de Louis d'Anjou à l'égard d'Urbain VI jusqu'au mois de juillet 1378. Converti au parti des cardinaux, le duc s'efforce de leur venir en aide. Sa joie à la nouvelle de l'élection de Clément VII, dont il s'empresse de faire proclamer l'avènement en Languedoc. Façon dont il interprète la déclaration royale du 16 novembre 1378. Aide qu'il prête aux cardinaux-légats. Son intervention diplomatique, principalement à Florence, à Milan, à Naples, etc. Ses avances d'argent, p. 146-158.

II. Situation de Clément VII en Italie. Ses alliés : la reine Jeanne de Sicile, le comte de Fondi, Othon de Brunswick, le préfet de Rome, le seigneur de Marino, etc. Ses forces navales ; son armée de mercenaires. Résistance du Château-Saint-Ange. Le sentiment public favorable pourtant à Urbain VI. Séjour de Clément VII à Sperlonga. Arrivée d'un ambassadeur de Louis d'Anjou. Concessions qui sont faites au duc : Clément VII projette de lui inféoder un royaume, dit d'Adria, p. 158-169.

III. Perte du Château-Saint-Ange. Combat de Marino (30 avril 1379). Clément VII à Naples. Il regagne Avignon (20 juin 1379). L'Italie paraît perdue pour lui ; triomphe momentané d'Urbain VI, p. 169-178.

IV. Seconde conversion de la reine Jeanne au parti clémentin. Nouveaux projets de Clément VII, qui se propose d'intéresser le duc d'Anjou à la défense du royaume de Sicile. Louis d'Anjou n'a jamais perdu de vue l'Italie. Les rêves qu'il forme au moment où il se dispose à aller châtier la révolte de Montpellier. Ses conférences en Avignon avec Clément VII. Projet de traité qui doit être soumis à l'approbation de la reine Jeanne. En Languedoc, le duc continue de négocier avec Clément : concessions extraordinaires qu'il obtient pour prix de son intervention armée en Italie. Négociations avec la cour de Naples. Jeanne I^re^ adopte Louis d'Anjou et l'institue son héritier (29 juin 1380). Charles V probablement étranger à l'élaboration de ces plans, p. 178-192.

Comparaison entre la politique religieuse de Charles V et celle de Louis Ier d'Anjou, p. 192-193.

CHAPITRE IV. — LE SCHISME EN SAVOIE, EN ÉCOSSE, DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE : INFLUENCE DU ROI DE FRANCE........ 195

Système consistant à considérer la politique comme ayant seule présidé à la délimitation des obédiences, et le roi de France comme ayant exercé sur ses alliés une influence prépondérante en matière religieuse, p. 195.

I. Clément VII reconnu par Amédée VI, comte de Savoie, par Pierre II, roi de Chypre, par Robert II, roi d'Écosse. Attitude de Henri II, roi de Castille, d'abord semblable à celle de Charles V; ambassade française en Castille; scrupule de Henri de Trastamare; réserve gardée par le roi de France. Neutralité de Jean Ier de Castille; nouvelles démarches de Charles V et des cardinaux clémentins; remarquable réponse du roi de Castille, qui propose la réunion d'un concile général : peu de succès de cette ouverture. Enquête entamée par ordre du roi de Castille en Avignon et en Italie. Rapprochement qui peu à peu s'opère entre la Castille et le pape d'Avignon. Rapports de Clément VII avec Charles le Mauvais, roi de Navarre, p. 196-212.

II. Neutralité observée par Pierre IV, roi d'Aragon, qui penche néanmoins du côté de Clément VII; relations de la famille royale et du roi lui-même avec le pape d'Avignon. Causes de ce rapprochement : la maladresse d'Urbain VI, l'influence de Pierre de Luna et de saint Vincent Ferrier. Disparition des causes qui divisaient l'Aragon et la France; alliance entre les deux familles royales. Traité de Perfetto Malatesta intitulé *De Triumpho Romano*, p. 212-225.

III. Histoire mal connue du schisme en Portugal. Démarche d'Urbain VI auprès du roi Ferdinand ; renseignements contradictoires fournis par les ambassadeurs du pape italien. Délibérations du conseil de Portugal; projet de congrès européen. Déclaration en faveur du pape d'Avignon; soumission du Portugal à Clément VII : la France paraît étrangère à cette détermination. Clément propose à Ferdinand de conclure avec Charles V une sorte d'alliance en vue de la défense de l'Église : ambassade portugaise en France; discours prononcé par l'évêque de Lisbonne en présence de Charles V (14 juillet 1380). Ordres religieux partiellement gagnés au parti clémentin, p. 225-238.

Les influences politiques ne suffisent pas à expliquer la formation de l'obédience avignonnaise, p. 239.

CHAPITRE V. — LE SCHISME EN ANGLETERRE, EN FLANDRE ET EN ALLEMAGNE : ÉCHECS DE LA PROPAGANDE FRANÇAISE.... 241

I. Populations fidèles au pape de Rome. L'intérêt de l'Angleterre d'accord avec ses sentiments ; vaines tentatives des clémentins ; intolérance anglaise. Hésitations des habitants de l'Aquitaine anglaise ; prélats clémentins à Bordeaux, à Dax, à Aire : influence française en Guyenne. Intervention de Richard II en faveur d'Urbain VI ; continuation de la lutte religieuse dans le sud-ouest. La Bretagne, malgré ses attaches avec l'Angleterre, reconnait Clément VII ; relations de Jean de Montfort et de Jeanne Holland, sa femme, avec Avignon, p. 241-252.

II. La Flandre, malgré les sentiments clémentins de ses évêques, est disposée à suivre l'exemple de l'Angleterre. Ambassade adressée par Charles V à Louis de Male ; langage violent d'un des envoyés français ; les Flamands ne se laissent convaincre ni par l'argumentation de Jean le Fèvre, ni par les lettres des prélats d'Avignon : appel interjeté par le clergé flamand. Vains efforts du légat Guy de Malesset : fidélité de la Flandre à Urbain VI, p. 253-262.

III. Raisons que pouvait avoir Charles V de compter sur l'adhésion de l'Empereur et du roi de Hongrie ; rapports peu satisfaisants de Charles IV avec Urbain. L'Empereur cependant prend parti contre les cardinaux. Sa mort ; rôle imposé en quelque sorte à son fils Wenceslas. Mauvais accueil fait en Allemagne à une ambassade française ; résultats de la diète du mois de février 1379. Le roi de Hongrie demeure aussi fidèle à Urbain VI, p. 262-273.

IV. Succès partiels des clémentins dans les pays d'Empire. L'évêché de Liège, gagné, puis perdu ; l'archevêché de Mayence et l'évêché de Spire unis dans les mains d'un partisan de Clément. Autres clémentins plus ou moins déclarés, parmi lesquels plusieurs dont on ignorait jusqu'ici les tendances : Albert de Bavière, comte Palatin, régent de Hainaut, de Hollande, de Frise, etc. ; Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant ; Engelbert III, comte de la Marck ; Adolphe Ier, comte de Clèves ; Robert, duc de Bar ; Jean, duc de Lorraine ; les évêques de Toul et de Verdun. Effets de l'influence française. Le légat Guillaume d'Aigrefeuille à Metz. Démarches de Charles V auprès de l'évêque de Strasbourg et du duc Léopold III d'Autriche. Ce dernier vend son adhésion à Clément VII ; intervention du duc d'Anjou. Les conséquences de cette adhésion se font sentir à Bâle, en Alsace, à Constance, à Fribourg-en-Brisgau, etc. Clémentins des diocèses de Coire, de Lausanne, de Bamberg, de la vallée d'Uri. Clémentins de Bohême, de Silésie, etc. Situation religieuse de l'Empire, p. 273-293.

V. Nouveaux succès du pape de Rome dans les pays d'Empire. Proposition faite par Charles V à la diète du mois de septembre 1379 : projet de conférence internationale. Zèle ardent des trois Électeurs rhénans pour la cause d'Urbain VI ; projet de croisade contre la France. Résultats plus certains obtenus par Wenceslas : rapprochement entre Adolphe, archevêque de Mayence, et Urbain VI. Rupture des pourparlers engagés en vue du mariage du dauphin avec Anna de Luxembourg. Influence allemande en Italie; voyage d'Étienne, duc de Bavière. Le désaccord des Allemands et des Français dans la question religieuse n'est pas partout la conséquence d'un antagonisme politique, p. 293-303.

Chapitre VI. — Le schisme consommé. Derniers actes de Charles V 305

Coup d'œil sur l'état de la chrétienté en 1380, p. 305.

I. La situation religieuse en France. Urbanistes disséminés dans le royaume; prédications clémentines; emploi de divers moyens de contrainte; participation de la royauté aux mesures de répression. Faveurs obtenues par Charles V du pape d'Avignon. Charges que la présence de Clément VII fait peser sur la France. Reproches que se vit adresser Charles V. Remontrances qu'Urbain VI voulut lui faire entendre, p. 305-317.

II. Perplexité de Charles V. Le projet de concile : objections qu'il soulevait; opinion de Charles V. Correspondance du roi avec les deux cardinaux italiens Pierre Corsini et Simon Brossano. Composition de l'*Epistola pacis* de Henri de Langenstein et de l'*Epistola concordiæ* de Conrad de Gelnhausen; ce dernier ouvrage est dédié à Charles V, p. 317-325.

III. Dernière déclaration du roi. Sentiments qu'elle décèle : foi persistante en la légitimité de Clément VII; soumission au jugement du futur concile. Mort de Charles V (16 septembre 1380), p. 326-329.

LIVRE SECOND. — LE SCHISME SOUS CHARLES VI JUSQU'A LA MORT DE CLÉMENT VII 331

Chapitre premier. — Politique religieuse du nouveau gouvernement 333

Gouvernement des oncles de Charles VI; prépondérance du duc d'Anjou. Ouverture d'une période de trouble et de réaction contre le régime antérieur, p. 333-334.

I. Funérailles de Charles V; démêlés des universitaires avec le prévôt de Paris Hugues Aubriot; vengeance de l'Université. Changement soudain dans l'attitude de l'Université de Paris. Causes qui peuvent expliquer ce réveil d'indépendance. L'Université se prononce en faveur du concile (20 mai (1381). Première démarche faite par Pierre d'Ailly auprès des princes. Mission analogue confiée à Jean Rousse, d'Abbeville. Protestations soulevées par un discours de l'évêque de Paris (17 mai-15 juin 1381). Arrestation de Jean Rousse; injonctions et menaces à l'adresse des universitaires. Fuite de plusieurs maîtres et du recteur. La collation des grades dans l'Université de Paris : agitation causée par la nomination de Jean Blanchard, chancelier de Notre-Dame, et par la destitution de

Josse Ghisil, chancelier de Sainte-Geneviève. Dispersion d'une partie des suppôts de la nation anglaise. Littérature peu connue. Poésies de circonstance : publication de deux séries de quatrains en faveur du concile (mars 1381); réponse d'un rimeur clémentin; nouveaux quatrains d'un urbaniste. Le *Concilium pacis* de Henri de Langenstein. L'*Epistola Leviathan* attribuée à Pierre d'Ailly, p. 334-359.

II. La campagne de Flandre de 1382; caractère religieux de cette expédition. Sommations adressées aux habitants d'Ypres. Bataille de Roosebeke. Conversion forcée des habitants de Bruges; résistance des Gantois. Persécution religieuse à Tournay. Nouvelle tentative faite pour convertir le comte de Flandre (janvier 1383), p. 359-364.

III. Retour menaçant du roi et des princes; représailles et supplices; la terreur à Paris. Capitulation de l'Université (février 1383). Appauvrissement de l'école de Paris. Littérature des années 1383 à 1389 : le *Judicium Veritatis in causa Schismatis*; les prophéties clémentines, le livre de Télesphore; le *Songe du Vieil pelerin* de Philippe de Mézières; la *Myrrha electa* de Robert Gervais. Esprit étroit et violent qui se reflète dans la littérature et qui caractérise le gouvernement d'alors, p. 364-376.

ÉCLAIRCISSEMENT I. — Deux poèmes inédits du mois de mars 1381 377
ADDITIONS ET CORRECTIONS 395

FIN DU TOME PREMIER

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

RENEWED BOOKS ARE SUBJECT TO IMMEDIATE
RECALL

LIBRARY, UNIVERSITY OF CALIFORNIA, DAVIS

Book Slip-50m-12,'64(F772s4)458

349124

BX1529
V25
v.1

Valois, N.
La France et le grand schisme d'Occident.

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS